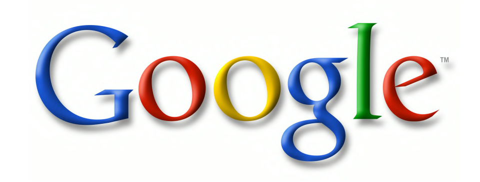



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817
M


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817
M

LE RÉGENT

L'ABBÉ DUBOIS ET LES ANGLAIS

DU MÊME AUTEUR

Marie Stuart et le comte de Bothwell, 1 vol. in-8, 1863 (Hachette et Cie).

La Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre, 1 vol. in-8, 1878 (Hachette et Cie).

Études sur les Pays-Bas au XVIe siècle, 1 vol. in-8 (Hachette et Cie). 5 fr.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD

LE RÉGENT

L'ABBÉ DUBOIS ET LES ANGLAIS

D'APRÈS LES SOURCES BRITANNIQUES

PAR

LOUIS WIESENER

Professeur honoraire
Membre de la Société philotechnique, de la Société des études historiques.



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1891

PRÉFACE

L'ouvrage dont nous présentons au public la première partie, n'est pas, son titre l'indique suffisamment, une histoire de la Régence. Il s'attache à un côté seulement de cette histoire, mais pas le moins curieux ni le moins énigmatique jusqu'ici. Le Régent, l'abbé Dubois, leurs rapports avec les Anglais, voilà qui est resté un sujet de doute, de débats, de violentes accusations, sans qu'on ait percé les apparences, scruté les on-dit, sans qu'on ait touché le fond des choses. Nous avons pensé que le seul moyen de sonder et d'élucider le mystère, était de s'adresser aux sources britanniques. Là, dans les correspondances des ministres anglais, on devait saisir, comme derrière la toile, la pensée de leur gouvernement, celle de George Ier de Hanovre en face du Prétendant, fils de Jacques II, la nature et les ressorts de leurs relations avec le Régent et l'abbé; et, pour nous borner ici aux deux premières années de la Régence, l'explication des alternatives d'amitié, de brouille, par où l'on passe, jusqu'à la conciliation et l'alliance conclue définitivement à la Haye en 1717; sous quels auspices et par quels mobiles; s'il y eut ou non corruption exercée sur le mandataire du Régent : questions tant agitées, enveloppées encore d'une obscurité profonde.

Telle est la matière de ce premier volume.

Nous apportons le résultat de longues recherches commencées, il y a vingt ans, concurremment avec d'autres travaux, et poursuivies le plus à fond possible, dans de fréquents séjours à Londres.

D'abord, comme source première, au *Public Record Office* (archives d'Angleterre), la série *France*, vingt-quatre volumes, nos 346-369, embrassant les huit années de la Régence (1715-1723). Nul, jusqu'à ces derniers temps, ne leur avait demandé leur secret. Pour la première fois, ils prennent place dans l'histoire [1].

Mais il n'était pas possible de s'enfermer strictement dans les papiers de *France*. Comment, avec l'Europe de 1715, alors qu'on sortait à peine de la guerre de la Succession d'Espagne, comment étudier les relations politiques de la France et de l'Angleterre, abstraction faite de la Hollande et de l'Autriche, les alliées de l'Angleterre dans la coalition contre Louis XIV? La Haye était devenue la capitale diplomatique de l'Occident. Il semblait qu'aucun acte important ne dût s'accomplir dans la politique générale, si elle n'en était le théâtre et la régulatrice. L'Autriche maintenait quand même ses prétentions sur l'Espagne contre Philippe V et voulait river l'Angleterre de George Ier à sa tenace ambition. Nous avons donc cru devoir faire entrer dans nos recherches les deux séries de papiers d'État *Holland* et *Germany*.

Ici, c'est pour nous un devoir bien agréable que de rendre hommage à la parfaite obligeance et à l'amitié de M. W.-Noël Sainsbury, rédacteur du *Calendar* des colonies, immense travail, auquel s'est ajoutée la fonction de conservateur adjoint du *Public Record Office*. Sa libérale initiative nous permit de copier et d'extraire tout ce qui nous intéresserait dans les précieuses collections que des usages surannés à la fois entr'ouvraient et fermaient à la curiosité. De plus, tout récemment, il découvrait, après de laborieuses investigations, et nous envoyait des documents très curieux fixant, à propos du traité de la Haye, la jurisprudence des protocoles quant au titre de

1. Ces papiers présentaient des traces de recherches antérieures sur deux points seulement : la démolition de Dunkerque stipulée dans le traité d'Utrecht en 1713, et les faits relatifs au prince Eugène de Savoie. Il est bon de rappeler qu'au *Record Office*, jusqu'en 1876, on ne permettait pas aux travailleurs de prendre des notes, encore moins des copies par eux-mêmes. Ils indiquaient seulement les pièces dont ils désiraient qu'on fît des copies pour eux. S'il s'agissait de simples extraits, ils les désignaient à la marge par un trait de crayon. Rien donc de plus aisé que de reconnaître si et en quoi on avait été précédé.

roi de France que les rois de la Grande-Bretagne s'attribuaient, même lorsqu'ils traitaient avec la France [1]. Il a fait davantage : à ces documents, déjà d'un si haut prix, il en a ajouté d'autres, également inédits, sur les négociations entre le Régent et George I[er]; par exemple, les seuls renseignements d'origine britannique qui existent sur la célèbre entrevue de l'abbé Dubois avec le secrétaire Stanhope, à la Haye, en juillet 1716 [2]. Joignons-y l'audience de réception de Louis XIV à lord Stair en 1715, dont la mention ne se rencontre dans aucun des mémoires du temps.

Cependant il y avait dans les papiers du *Record Office* des lacunes considérables sur les deux premières années (1715-1717), c'est-à-dire sur les rapports secrets de George I[er], par l'intermédiaire de lord Stair, avec le duc d'Orléans, du vivant de Louis XIV; et ensuite ses rapports officiels, avec le duc d'Orléans devenu le Régent : précisément la période la plus délicate pour des raisons diverses, soit qu'il s'agît de nouer, en la dérobant aux yeux du roi, leur intimité naissante; soit que la politique incertaine du Régent la compromît et faillît la transformer en un violent antagonisme. Les papiers de lord Stair, *Stair Papers*, nous ont offert bien heureusement le complément désiré. M. le comte de Stair nous a fait l'honneur de nous ouvrir, à sa résidence d'Oxenfoord castle, près d'Édimbourg, ses archives de famille et la correspondance du chef illustre de sa maison au XVIII[e] siècle. Les renseignements les plus piquants, les plus variés, les plus authentiques y abondent. Nous prions M. le comte de Stair d'accepter nos remerciements pour sa haute courtoisie et son gracieux empressement à livrer à nos études ses trésors historiques [3].

1. Voir, dans ce volume, le chapitre XXII.
2. Ces diverses pièces ont formé l'appendice B, à la fin du volume.
3. Notre séjour à Oxenfoord castle date de 1884. Nous en avons rendu compte dans un opuscule sous le titre de *Souvenirs d'Écosse* (*Annuaire de la Société philotechnique*, 1885, 2[e] semestre). Un ouvrage intitulé *The Stair Annals*, 2 vol. in-8, Edimbourg, 1875, par John Murray Graham, a été tiré de ces archives. Il comprend les annales et la correspondance du premier vicomte, du premier et du deuxième comte de Stair (1619-1749). Ce dernier fut l'ambassadeur près Louis XIV et Louis XV. Bien que nous nous soyons servi de ce très estimable ouvrage, nous avons fait beaucoup plus d'emprunts que lui aux originaux, parce que notre objet était l'histoire diplomatique d'une époque déterminée, tandis que le plan de M. Graham embrassait une longue période, dans un cadre plus strictement biographique

Du reste, nous tenons à le dire, partout en Angleterre, dans cette occasion, comme dans d'autres, nous avons toujours obtenu, avec une entière facilité, le concours le plus empressé, comme le plus utile.

Outre les sources manuscrites dont nous venons d'indiquer les principales, il existe en Angleterre des collections de documents imprimés, qui, bien qu'ayant plus de cent ans de date, peuvent être chez nous réputées inédites, attendu que nos historiens n'en ont jamais fait usage. D'ailleurs, sur bien des points, les deux nations, cantonnée chacune chez elle, n'ont guère connu, en traitant l'une de l'autre, que leurs propres documents et ont fait ce que l'on pourrait appeler de l'histoire uni-latérale. Cela est particulièrement vrai de la Régence. Les écrivains français ont négligé entièrement les sources britanniques, quoique l'originalité de notre politique extérieure à cette époque consiste précisément dans l'alliance anglaise. Nous essayons de rétablir l'équilibre.

Mentionnons principalement les *Hardwicke Papers* [1] contenant le *Journal* de lord Stair pendant les commencements de son ambassade en France, et de nombreuses lettres de lord Stair à Craggs de 1717 à 1720; les *Mémoires de Coxe sur la vie et l'administration de Robert Walpole* [2]. Le tome II est composé d'une très importante correspondance entre les ministres de George Ier pendant la période de 1716 à 1723. Elle nous donne, entre autres choses, la clef du succès de l'abbé Dubois auprès de ce prince à Hanovre, en 1716.

En Hollande autrefois le grand centre d'information, les collections de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du* XVIIIe *siècle*, abondent en documents de toute sorte qu'on chercherait vainement ailleurs. L'auteur appartient à cette race vigoureuse des réfugiés français que la révocation de l'édit de Nantes jeta dans l'Europe protestante, publicistes, hommes d'État, aussi bien que soldats et industriels.

En descendant jusqu'à l'époque actuelle, parmi les historiens

1. Hardwicke, *Miscellaneous State Papers from 1501 to 1726*, 2 vol. in-4, Londres, 1778.
2. *Memoirs of the life and administration of sir Robert Walpole, by William Coxe*, 3 vol. in-4, Londres, 1798.
3. 10 vol. in-4, la Haye, 1724.

nos contemporains, nous avons profité beaucoup de lord Mahon et de Lecky, auteurs l'un et l'autre d'une histoire d'Angleterre au XVIIIe siècle. Lord Mahon a embrassé la période de soixante-dix ans comprise entre la paix d'Utrecht en 1713 et la paix de Versailles en 1783 [1], œuvre puisée aux meilleures sources, et, particulièrement en ce qui concerne notre sujet, aux papiers de son brillant ancêtre, lord James Stanhope, ministre de George Ier. Si une disposition peu bienveillante à l'égard de la France, legs des âges passés, trouble parfois la sûreté de ses jugements, elle ne va pas jusqu'à en altérer la sincérité. Lecky, plus récent, d'autant plus libre de préjugés, a retracé, dans un esprit de large compréhension, digne de Macaulay, les querelles intestines, politiques et religieuses qui divisaient alors la Grande-Bretagne, et avec une haute et sereine impartialité les relations extérieures [2].

Maintenant, qu'on veuille bien nous excuser si nous disons que ces diverses sources nous ont fourni de quoi renouveler les récits accrédités sur les rapports du duc d'Orléans avec George Ier. Nous montrons comment le roi d'Angleterre, redoutant les entreprises du Prétendant avec l'aide du cabinet de Versailles, prit l'initiative, huit mois avant la mort de Louis XIV, et offrit au duc, son parent, l'appui de toutes ses forces pour l'aider à parvenir à la Régence, lors de la mort désormais prochaine du monarque; et à la couronne de France, si l'enfant de cinq ans, héritier de Louis XIV, venait à défaillir. Cette longue intrigue était restée ignorée. Ceux qui en eurent quelque connaissance, comme Saint-Simon, n'en soupçonnèrent même pas le caractère et la portée.

Devenu régent, le duc d'Orléans se laisse séduire par l'ambition de marier une de ses filles au Prétendant, et entre en connivence avec lui. Cette trahison, qu'il ne parvient pas à dissimuler entièrement, exaspère George et les whigs. Lorsque revenu à une appréciation plus juste de sa situation, le Régent sollicite l'alliance défensive qu'on lui offrait naguère avec les

1. *History of England, from the peace of Utrecht to the peace of Versailles 1713-1783, by lord Mahon.* Nous nous servons de l'édition Tauchnitz, 7 vol., Leipzig, 1853.
2. *A History of England in the eighteenth century by William-Edward Hartpole Lecky.* 2 vol. in-8, Londres, 1878.

plus pressantes instances, George exige des satisfactions préalables, avant toute chose, le renvoi du Prétendant de l'autre côté des Alpes. Le prince français se refuse à une concession qui le déshonorera, s'il arrive qu'elle ne soit pas suivie de l'alliance, dont rien ne lui garantit la réalisation effective; et il n'y veut consentir qu'autant qu'elle sera partie intégrante du traité. Alors s'engage une lutte des plus serrées, à la fois à Paris, où le Régent en vient à demander si c'est la guerre que l'on veut, il se défendra de son mieux, dit-il; et à la Haye, où notre ambassadeur, M. de Châteauneuf, ramène la Hollande, paralyse à force d'habileté la rancune de George, empêche les tronçons de l'ancienne coalition de se rejoindre et de se ressouder contre la France de Louis XV. Cette campagne diplomatique, très vive et très intéressante, n'a pas encore été racontée.

Mais le duc d'Orléans n'a obtenu par elle qu'un résultat négatif. Il a empêché; il a gagné du temps. L'heure est venue d'atteindre un résultat positif. C'est alors que se place la double mission de l'abbé Dubois, d'abord auprès du secrétaire Stanhope, de passage à la Haye; ensuite, auprès du roi lui-même, à Hanovre. De ces deux voyages sort en effet un traité d'alliance défensive entre la France et l'Angleterre. Comment expliquer ce coup de théâtre qui renverse soudainement les résolutions du roi et change en un moment les bases politiques de l'Occident? Nos historiens qui se sont renfermés dans les documents français, y ont vu le miracle du génie persuasif de l'abbé. Maintenant, puisons à la correspondance des ministres de George I[er]. Elle nous apprendra, qu'à peine à Hanovre, en présence des progrès et de l'ambition du tsar Pierre de Russie, qui, dans sa guerre contre Charles XII, s'est avancé jusqu'à l'Elbe et aspire à prendre pied en Allemagne, le monarque allemand s'effraye à la fois pour l'électorat de Hanovre, sa terre de prédilection, et pour son royaume de Grande-Bretagne. Car l'idée d'une alliance possible entre le souverain moscovite et le Régent a germé subitement dans son esprit. Déjà il les voit intronisant le Prétendant en Angleterre. Le voilà converti. Il brûle de conclure cette alliance, qu'auparavant il entendait n'octroyer qu'à son heure et par sa grâce, pour sceller l'abaissement du Régent. Rencontre-t-il des difficultés, des retards

chez les ministres qu'il a laissés derrière lui à Londres? Il fait éclater sa colère; et ce ne sera pas une des moindres causes de la disgrâce dont il frappera à l'improviste son principal secrétaire d'État.

Telle est l'explication véritable du succès de l'abbé Dubois. Ceci soit dit sans rien ôter aux rares talents de l'abbé, ni à son adresse de négociateur. Mais, sans le savoir, il avait les dieux pour lui.

Le traité de la Haye, qui s'ensuivit, ne nous a pas paru mériter les critiques sanglantes dont il a été l'objet pour le fond et pour la forme. Nous le considérons au contraire comme un service rendu à la France. Le lecteur en jugera.

Nous n'avons pas cru davantage devoir nous associer aux malédictions qui poursuivent le nom de l'abbé Dubois. Non pas que nous ayons entrepris une réhabilitation. Nous étudions les faits de sang-froid, en toute liberté d'esprit, uniquement pour parvenir à la vérité; quelque autorisé que soit tel historien, tel maître, nous n'hésitons pas à nous écarter de son opinion, s'il nous paraît être dans l'erreur :

Nullius addictus jurare in verba magistri.

Nous avons essayé de faire la part du bien et du mal.

En ce qui concerne l'accusation de s'être vendu dès lors aux Anglais, le simple exposé des faits tiré des papiers authentiques, papiers britanniques, justifie Dubois et prouve que c'est une calomnie insoutenable.

Il en sera de même pour la suite de son ministère. Le reproche d'abjecte immoralité jeté sur toute sa vie, nous semble également sujet à caution. Pour nous, le grand déchaînement du XVIIIe siècle contre ce ministre est essentiellement une protestation aristocratique contre l'offensante fortune d'un fils d'apothicaire.

Un mot sur la méthode que nous avons suivie dans certaines parties de ce travail. Comme il avait pour objet une question de relations étrangères, nous avons cru que de nous renfermer strictement dans la narration des faits, sans rendre compte d'abord de la situation intérieure et extérieure des États en rapport ensemble, ce serait nous priver d'un élément indis-

pensable d'appréciation, rétrécir l'horizon au dommage de l'intelligence des faits; et, qu'on nous passe le mot, mettre des œillères à l'histoire. Nous avons donc fait une étude approfondie des tenants et aboutissants, particulièrement l'Angleterre et la Hollande; et nous nous flattons qu'avant de la trouver trop développée, on voudra bien réfléchir que ce volume n'est que la première partie d'un ouvrage étendu.

Maintenant, une explication sur une question technique, la chronologie. Dans la première moitié du XVIII[e] siècle l'Angleterre suivait encore le calendrier julien, vieux style, qu'elle n'abandonna pour le calendrier grégorien, nouveau style, qu'en 1752. Le vieux style était en retard de onze jours sur le nouveau. Lorsque les dépêches sont envoyées d'Angleterre, elles sont toujours vieux style; il faut ajouter à leur date onze jours pour avoir la date grégorienne. Par exemple : 1[er] juin v. s.-12 juin n. s.; ou, plus simplement, 1 (12) juin, 20 juillet (1[er] août). Lorsque les Anglais écrivent du continent, ils se servent toujours du nouveau style.

Autre point : le roi d'Angleterre George I[er], ne sachant pas l'anglais, ordonna à ses ministres de rédiger en français les dépêches destinées à passer sous ses yeux. Quand une dépêche est en français, nous avons toujours soin de le dire. Si elle est en anglais, d'un ministre à un autre, nous nous bornons à en donner la traduction ou l'analyse, généralement sans indiquer qu'elle est en anglais. En terminant, exprimons l'espérance que dans ce récit, où il y a beaucoup d'éléments nouveaux, le lecteur qui a bien voulu déjà suivre nos travaux précédents, reconnaîtra notre invariable habitude de profond respect pour la vérité et pour le public.

LE RÉGENT

L'ABBÉ DUBOIS ET LES ANGLAIS

CHAPITRE I

RAPPORTS DU DUC D'ORLÉANS AVEC GEORGE Ier DU VIVANT DE LOUIS XIV.

La révolution que le Régent opéra dans les relations politiques de la France avec l'Angleterre et, par une conséquence naturelle, dans la politique générale de l'Europe, en faisant succéder entre les deux pays l'alliance à l'antagonisme, est considérée généralement comme l'œuvre de l'abbé Dubois. On en attribue le mérite, contesté ou non, au profond, délié et tenace conseiller du duc d'Orléans.

Ce prince, après avoir déchiré d'une main audacieuse le testament de Louis XIV, et s'être fait décerner la régence par le Parlement, se trouvait personnellement au milieu d'une cour hostile et, comme chef d'État, dans la situation, pour ainsi dire sans issue, où le feu roi avait laissé le gouvernement et les finances. Troublé, inquiet, il ne savait de quel côté chercher un appui pour son autorité incertaine et chancelante en dépit du coup de vigueur qui lui avait donné naissance. C'est alors que Dubois, par un trait de

génie, lui aurait montré que, s'il était menacé en France par Philippe V et un parti considérable, soit dans son titre de régent, soit sans égard aux renonciations d'Utrecht, dans ses droits éventuels à la couronne, de même, George Ier, de la maison de Hanovre, était menacé par les Stuarts sur son trône d'Angleterre, où il venait à peine de monter. Il se serait efforcé de lui faire comprendre que la paix d'Utrecht, base nouvelle du droit public européen, ayant sanctionné les droits respectifs de l'un et de l'autre, ils devaient tous deux se placer sous son égide. De l'affinité des intérêts, il tirait la possibilité, la nécessité d'une alliance. A force de s'obstiner auprès de son maître, il serait parvenu à lui ôter le bandeau des yeux; il aurait surmonté ses hésitations, ses scrupules, fixé enfin sa volonté et inauguré ce système de politique extérieure, si nouveau et si extraordinaire.

I

Telle est la version accréditée. Elle n'est pas conforme à la réalité historique. En effet, dès avant la proclamation de la Régence, Louis XIV existant, le terrain avait été sondé, préparé; les premières ouvertures, les premières recherches d'alliance faites, et par qui? les archives d'Angleterre nous l'apprennent : par le roi George lui-même [1].

D'abord, on se rappellera que ce prince et le duc d'Orléans étaient proches parents, cousins issus de germain. Charlotte-Élisabeth, la célèbre Palatine, Madame, mère du duc d'Orléans, était nièce de Sophie, mère de George Ier.

1. *Public Record Office*, d'où nous avons tiré la plupart des documents qui vont suivre. Il nous sera permis de faire observer qu'ils étaient inédits jusqu'ici.

Cette princesse l'avait élevée avec une tendresse maternelle, que la Palatine paya d'un retour filial[1]. Aussi, lorsqu'en succédant à Anne Stuart (1er août, v. s., 12 août, n. s. 1714), le nouveau roi d'Angleterre notifia son avènement à son cousin, en même temps qu'à Louis XIV et aux princes du sang, le duc lui répondit-il sur un ton particulièrement affectueux et caressant : « Monseigneur, la nouvelle de l'avènement de Votre Majesté à la couronne de la Grande-Bretagne, et son heureuse arrivée à Londres m'ont fait un plaisir très sensible, et ma joye a infiniment augmenté par l'aplaudissement avec lequel elle y a esté reçeue par ses bons et fidèles sujets; je supplie Votre Majesté de croire que je partage avec sincérité toute sa satisfaction, et que, sensible aux assurances de son amitié, je souhaiterai toujours avec ardeur de trouver des occasions de lui persuader plus particulièrement mon attachement et le respect avec lequel je suis, Monseigneur, de Votre Majesté, très humble et très affectionné cousin et serviteur Philippe d'Orléans[2]. »

La duchesse de Berry, l'enfant de prédilection du duc d'Orléans, reçut une lettre semblable et répondit du même style[3].

Il n'est pas téméraire de penser que, de toute la famille royale, seuls, ils parlaient selon leur cœur. Le duc d'Or-

1. Frédéric V, électeur palatin, avait eu d'Élisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre, Charles-Louis qui lui succéda dans le Bas-Palatinat, et Sophie qui épousa, en 1658, Ernest-Auguste, duc de Brunswick, plus tard premier électeur de Hanovre en 1692. De ce mariage naquit (1660) George-Louis, qui succéda à l'électorat de Hanovre en 1698, et devint, en 1714, roi de la Grande-Bretagne, du chef de sa mère, issue de Marie Stuart. D'autre part, Charles-Louis, le Palatin, fut père de Charlotte-Élisabeth (1650), qui épousa Monsieur, frère de Louis XIV, en 1671. Elle était donc nièce de Sophie et cousine germaine de George-Louis. Son fils, Philippe d'Orléans, était né à Saint-Cloud, le 2 août 1674.

2. Marly, 15 novembre 1714, inédit. *Record Office, France*, t. 346.

3. Marly, 22 novembre 1714. *Id., ibid.*

léans devait, en effet, sentir le besoin d'acquérir des appuis. La disgrâce irrémédiable où il était tombé près de Louis XIV, à cause de ses déportements, par lesquels il affichait le mépris qu'il faisait de la duchesse, sa femme, fille du roi et de Mme de Montespan, les noires calomnies qui lui avaient imputé les coups redoublés de la mort sur la descendance légitime du roi presque anéantie dans les dernières années du règne, la haine et l'ambition des légitimés, surtout le duc du Maine, l'avaient condamné à l'isolement injurieux que Saint-Simon a dépeint [1], et multipliaient, sous ses pas, avec les inimitiés, les dangers pour l'avenir.

Mais, avant d'aller plus loin, il convient de reconnaître sur quel terrain le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans devaient se rencontrer pour former leurs relations d'amitié politique; c'est-à-dire de rappeler quelles obligations respectives les deux puissances, signataires principales de la paix d'Utrecht (11 avril 1713), mais plus particulièrement la France, avaient contractées, comme base et pivot de leurs rapports à venir. On sait qu'il s'agissait de la succession au trône en Angleterre, des renonciations en France et de la démolition de Dunkerque.

Sur le premier point, l'article IV du traité portait que pour affermir de plus en plus, de part et d'autre, l'amitié fidèle et inviolable rétablie par cette paix, et pour prévenir tous prétextes de défiance qui pourraient naître à l'occasion de l'ordre et droit de succession établi dans le royaume de la Grande-Bretagne, telle qu'elle avait été limitée par les lois, tant sous le règne de Guillaume III,

1. « L'abandon total qui faisoit de la cour la plus parfaite solitude pour le duc d'Orléans. » Dans son propre salon, « il étoit même evité de presque tous ceux qui sortoient de sa table, sans que cela ait pu changer à son égard jusqu'à l'extrémité de la maladie du roi ». Édit. Chéruel, t. XII, p. 123, 125.

que sous celui de la présente reine, en faveur des descendants de cette princesse, et à leur défaut, en faveur de la princesse Sophie, douairière de Brunswick-Hanovre, et de ses héritiers dans la ligne protestante de Hanovre; et, afin que cette succession demeurât ferme et stable, le Roi Très-Chrétien la reconnaissait sincèrement et solennellement, en son nom et en celui de ses successeurs; il promettait également sous la même foi et parole de roi, de ne reconnaître jamais qui que ce fût pour roi ou reine de la Grande-Bretagne, si ce n'est la reine présente et ses successeurs selon l'ordre de la délimitation établie; il déclarait que lui et ses successeurs et héritiers apporteraient tous leurs soins pour empêcher que *la personne qui, du vivant du roi Jacques II, avait pris le titre de prince de Galles, et au décès dudit roi celui de roi de la Grande-Bretagne* [1], et qui, depuis peu, était sortie du royaume de France pour demeurer ailleurs [2], ne pût y rentrer en quelque temps et sous quelque prétexte que ce fût.

Par l'article V, le Roi Très-Chrétien s'engageait en son nom et pour ses héritiers et successeurs, à ne jamais troubler ni molester les princes de la ligne protestante, et à ne donner directement ou indirectement, par terre ou par mer, en argent, armes, etc., aucune assistance ni conseil, à aucune personne quelle qu'elle pût être, qui voudrait s'opposer à l'avenir, à la succession protestante, et fomenter des séditions et des conjurations contre le prince qui, en vertu desdits actes du Parlement, occuperait le trône.

1. Jacques II était mort à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1701. Son fils, qui prit le nom de Jacques III, fut reconnu alors en cette qualité par Louis XIV.

2. Une déclaration des négociateurs français, d'Huxelles et Mesnager, insérée à la suite du traité et datée du même jour (11 avril 1713), porte que la personne, nommée dans ce traité pour sortir de France, en est actuellement déjà sortie. — Le Prétendant s'était en effet retiré en Lorraine.

de la Grande-Bretagne, ou en faveur de qui la succession serait ouverte par les mêmes actes [1].

Telles étaient les précautions minutieuses, par lesquelles les Anglais s'étaient flattés à la fois d'entraver la bonne volonté de Louis XIV à l'égard de la branche catholique des Stuarts, et de fixer sa loyauté envers la branche protestante.

Sur le second point, c'est-à-dire le grand intérêt qui avait motivé la guerre générale, et qui consistait essentiellement pour l'Angleterre, au nom de la sûreté et de la liberté de l'Europe, à empêcher les deux couronnes de France et d'Espagne de se réunir sur une même tête, l'article VI enregistrait la renonciation de Philippe V à la couronne de France; et d'autre part, la renonciation du duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, et du duc d'Orléans à toute prétention sur la couronne d'Espagne. Le duc de Berry ayant dévancé son aïeul au tombeau (1714), la renonciation du duc d'Orléans subsistait seule.

Enfin, l'article IX tranchait une troisième question qui empêchait l'Angleterre de dormir, c'est-à-dire l'existence de Dunkerque comme port de guerre, ce nid à corsaires, fléaux du commerce britannique. Il prescrivait au Roi Très-Chrétien de raser toutes les fortifications de la ville, de combler le port, de ruiner les écluses, dans le délai de cinq mois, en commençant par les ouvrages de mer, avec la condition qu'ils ne pourraient jamais être rétablis.

L'amitié fidèle et inviolable qu'à ces conditions l'on se promettait réciproquement, n'avait guère de chances de se former, même du vivant de la reine Anne, auteur de la paix; elle semblait n'en avoir plus aucune sous le fondateur de la dynastie hanovrienne.

1. Nous n'avons pas besoin de dire que nous suivons au plus près la phraséologie du traité.

D'une part, les derniers ministres de cette princesse incitèrent eux-mêmes en dessous Louis XIV à continuer son patronage au Prétendant. D'autre part, le roi y était déjà disposé, parce qu'il avait toujours rencontré George au nombre de ses ennemis les plus opiniâtres. Les attaques scandaleuses que les whigs, portés au pouvoir par le prince hanovrien, dirigèrent bientôt en plein Parlement contre la paix, furent de nature, en l'inquiétant et en l'offensant, à le rendre moins scrupuleux encore. Obligé de démolir Dunkerque, il entreprit de le remplacer par le port de Mardick qu'il fit commencer à deux lieues de là : violation indéniable, sinon de la lettre, du moins de l'esprit des conventions solennelles d'Utrecht. A ce pénible sacrifice avait été, en effet, liée une compensation. Louis XIV avait demandé comme équivalent proportionné au préjudice que la France devait en souffrir [1], la restitution de Lille que les Hollandais occupaient depuis l'an 1708, et subsidiairement de Tournay. Puis, il s'était contenté de la première de ces deux places; et la reine Anne convint d'obliger les Hollandais à en sortir. Il fut stipulé dans le traité d'Utrecht, sans désigner nommément aucune place, que la démolition ne commencerait qu'après que le roi aurait été mis en possession de tout ce qui devait lui être cédé comme équivalent. La suppression de Dunkerque, comme port de guerre, c'est-à-dire le désarmement de cette côte de la mer du Nord était donc la rançon de la grande forteresse de la Flandre française, l'un des boulevards du royaume. Les Anglais avaient sujet de se récrier contre Mardick, ce frauduleux Dunkerque, destiné, selon eux, à être et plus vaste et plus dangereux que l'ancien.

Autre préoccupation pour eux : le testament de

1. Torcy, *Mémoires*. p. 687 et *passim*, édit. Michaud et Poujoulat.

Louis XIV. L'âge avancé du monarque, le déclin visible de sa santé faisaient apercevoir le moment prochain, où la couronne passerait sur la tête de l'unique héritier direct, l'enfant débile né en 1710, du duc et de la duchesse de Bourgogne. Le roi avait pourvu à la régence par un testament du 2 août 1714, tenu secret et rédigé, on le savait, sous l'influence des cabales et des ennemis de son neveu. Avait-il désigné celui-ci pour la régence? Et dans ce cas, avec quelle autorité? effective ou dérisoire? Quelle était la part des princes du sang? des légitimés? Le roi d'Espagne y entrait-il?

George Ier était de ceux que ce problème inquiétait davantage. Il redoutait l'attachement de Louis et de ce qu'on allait appeler bientôt la vieille cour, à la cause du Prétendant ou chevalier de Saint-George. Si Philippe V était régent, peut-être roi de France, dans le cas où le jeune dauphin viendrait à disparaître, le roi d'Angleterre ne doutait pas qu'il employât les forces réunies des deux monarchies en deçà et au delà des Pyrénées, à restaurer le fils de Jacques II dans la Grande-Bretagne.

Enfin, il partageait l'anxiété éveillée chez ses sujets par les travaux de Mardick, question aiguë, pleine de fantômes et de terreurs.

Au contraire, tant de funestes appréhensions s'évanouissaient d'elles-mêmes, si le duc d'Orléans était investi de la régence et entrait en alliance avec lui. Voilà pourquoi il prit les devants. Mais il attendit que les élections faites au commencement de 1715, eussent envoyé aux Communes les whigs en grande majorité, à la place de la majorité tory qui datait du règne précédent.

II

Alors au tory Mathieu Prior, représentant de la Grande-Bretagne près le cabinet de Versailles depuis la paix, il substitua un homme sûr, un whig déterminé, lord John Dalrymple Stair, avec le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. C'était lui, l'homme de confiance, qui allait porter au duc d'Orléans les paroles sérieuses.

Voici, en effet, quelles instructions l'envoyé britannique emporta. La minute est en français, non signée. Mais on doit sans hésitation, attribuer cette pièce à James Stanhope, alors second secrétaire d'État, sous la haute direction de lord Charles Townshend, principal secrétaire [1]. Le roi s'exprime ainsi :

« 7° Vous aurés à prendre vos audiences des princes et des princesses du sang, selon ce qui se pratique dans cette cour; et à leur rendre nos lettres, les accompagnant des compliments convenables et des assurances de l'amitié et

1. George ne savait pas l'anglais, ni ses ministres l'allemand. Il leur prescrivit de rédiger en français toutes les pièces destinées à lui passer sous les yeux, notamment la correspondance relative aux affaires étrangères qu'il suivait de très près. Souvent on trouve au *Record Office* les dépêches en double, c'est-à-dire la rédaction première en anglais, et la traduction française obligée, faite par les soins du secrétaire d'État ou de l'ambassadeur britannique qui a rédigé la minute anglaise. Fréquemment aussi, la rédaction première et unique est en français, pour épargner au ministre près le roi la peine de la faire traduire. (Stanhope à lord Townshend, 6 novembre 1714. Lord Mahon, *History of England*, t. II, p. 340.) Quoique le fragment d'instructions que nous reproduisons ici, ne porte aucune signature, il n'est pas douteux qu'il n'émane de Stanhope. Il est dans un volume du *Record Office* intitulé *Letters from L. Stair, L. Stanhope, S. Robert Sutton*. Le *Journal de L. Stair*, les *Stair Papers* d'Oxenfoord Castle, l'*History of England* de L. Mahon qui s'est servi des papiers Stanhope, sa propriété, t. I et II *passim* et *appendix*, les *Annals and correspondence of the viscount and the first and second Earls of Stair*, t. I, par John Murray Graham, prouvent que toute la correspondance d'État se faisait entre Stair et Stanhope.

de l'estime que nous avons pour eux. Mais nous trouvons à propos de vous ordonner d'une manière particulière de tâcher par tout moyen d'entretenir la plus étroite et la plus intime correspondance que vous pourrés, avec notre frère le duc d'Orléans. Pour cette fin vous profiterés de chaque occasion qui se présentera pour l'assurer en notre nom combien nous sommes prêts à favoriser et soutenir son droit à la succession de la couronne de France, comme elle a été établie par les derniers actes de renonciation. Vous l'encouragerés à s'appuyer sur nous et sur nos royaumes pour avoir l'assistance la plus efficace, lorsque le cas arrivera; et vous tâcherés de luy persuader par les motifs les plus puissans que vous pourrés employer, à vous faire ouverture de ses vues, afin de concerter par avance un plan sur lequel on agira, et l'on disposera les affaires en sa faveur.

« Et comme nous le jugeons être d'une très grande importance pour son service, aussi bien que pour le nôtre d'avoir connoissance du contenu du testament que notre bon frère a dernièrement fait et envoyé au Parlement de Paris, pour y estre gardé en seureté, vous aurés à employer toute votre habileté et votre savoir-faire ou auprès dudit duc, ou par quelque autre canal que vous pourrés, pour parvenir à la connoissance de ce qui est contenu dans ledit testament [1]. »

Ainsi les bases du pacte émanent de George Ier, qui les propose spontanément. Il ne parle ni de lui-même, ni de ses intérêts. Les intérêts du duc d'Orléans semblent seuls le préoccuper.

1. *Record Office*, *France*, vol. 352, au commencement.

III

Le nouveau représentant de la Grande-Bretagne, arrivé à Paris le 23 janvier 1715, visita M. de Torcy le surlendemain, et fut admis le 29 à faire son compliment au roi à Versailles [1]. Nous trouvons dans sa dépêche au secrétaire Stanhope, le récit de cette audience [2].

M. de Torcy, les deux premiers jours, ferma sa porte, en s'excusant sur ses occupations. Lord Stair lui envoya par Mathieu Prior une copie de la lettre de son maître pour le roi. Aussitôt le ministre français, agissant de meilleure grâce, le fit venir et le mena tout droit à la cour, près du roi qui le reçut dans son cabinet.

L'ambassadeur s'exprima en ces termes [3] :

« Le Roy de la Grande-Bretagne, mon maître, m'a dépéché vers Votre Majesté aussitôt qu'il avoit fait un commencement de régler les affaires de son royaume pour communiquer à Votre Majesté d'une manière solennelle son établissement paisible sur le trône.

« Il m'a commandé de marquer à Votre Majesté dans les termes les plus forts la grande et haute estime qu'il a de la personne de Votre Majesté et d'assurer Votre Majesté qu'il est non seulement résolu d'observer religieusement la paix dernièrement faite entre les deux nations, mais aussi de faire de son côté tout ce qui pourra contribuer à établir et à cultiver une bonne et sincère amitié avec Votre

1. *Stair's Journal*, Hardwicke Papers, p. 528.

2. *Record Office*, *France*, vol. 349. Paris, 29 janvier 1715. — Nous tenons cette dépêche, ainsi que le compliment de lord Stair au roi, de M. Noël Sainsbury, qui a bien voulu la rechercher dans le riche dépôt dont il a la garde. Elle voit le jour pour la première fois.

3. Nous reproduisons exactement le manuscrit autographe. Lord Stair s'exprima de vive voix devant le roi, et ensuite rédigea pour son gouvernement en français.

Majesté qui se puisse communiquer réciproquement à vos peuples.

« Le Roy, mon maître, croit une telle bonne intelligence absolument nécessaire pour le repos et le bien de son peuple et pour la tranquillité de l'Europe; et il ne doute pas que Votre Majesté, ayant des sentiments semblables, ne fasse de son côté les pas nécessaires pour lever tout d'un coup les ombrages et les jalousies qui pourraient encore rester à aigrir les esprits de vos peuples, et qui pourroient être fomentées à troubler un jour la tranquillité publique.

« Je me trouve très honoré de la commission que j'ay du Roy mon maître, parce qu'elle me donne occasion d'approcher d'un si grand Roy qui est autant aimé et estimé par ses vertus et ses belles qualités personnelles, qu'il est admiré par ses grandes et éclatantes actions.

« Je m'estimeray fort heureux si, par mes soins et mes offices, je pourrois contribuer en quelque manière à conserver et à affermir une amitié que le Roy mon maître souhaite si ardemment à établir avec Votre Majesté. C'est à quoy je m'apliqueray uniquement tant que j'auray l'honneur de rester à la cour de Votre Majesté. »

A cette harangue, où la raideur du vieil antagonisme et de la nation perçait à travers la courtoisie et le respect, et dont la saveur étrangère ne déparait pas la haute allure, le roi répondit « très gracieusement et d'une manière fort ouverte en substance qu'il étoit très aise de voir les sentimens du roi de la Grande-Bretagne si conformes aux siens ». Il pria lord Stair d'assurer son maître qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour entretenir une bonne et sincère amitié avec le roi de la Grande-Bretagne et qu'il ne doutait point, puisqu'ils voulaient tous deux la paix, le repos de leurs peuples et la tranquillité de l'Europe, qu'ils

ne trouvassent le moyen de lever toute sorte de jalousie et de prévenir tout incident qui pourrait troubler la tranquillité publique. Lord Stair serait témoin que son procédé répondrait à ses paroles.

L'ambassadeur lui remit alors la lettre de George Ier et une lettre du prince de Galles. Louis XIV les reçut avec des paroles très obligeantes. Quant aux affaires dont lord Stair annonça qu'il aurait à l'entretenir avec sa permission, il dit qu'il y avait des choses qui regarderaient M. de Torcy; et que, pour les autres, il serait toujours prêt à les écouter. Les relations régulières se trouvèrent ainsi établies entre la dynastie protestante de Hanovre et le protecteur des catholiques Stuarts.

Au commencement de cette année qui fut sa dernière, le roi paraissait encore d'une santé très vigoureuse et très robuste.

Immédiatement après son audience, lord Stair eut part, dit-il, à un régal que l'on n'avait certainement pas préparé pour lui, c'est-à-dire la harangue des députés de la province de Bretagne. Le roi sortit de la chambre du lit pour les recevoir. L'archevêque de Rennes porta la parole. Afin de mettre dans un plus beau jour l'heureuse situation présente des affaires, plus zélé qu'adroit, il fit la peinture de l'horrible état où la France s'était trouvée à la fin de la guerre, et d'où le roi avait su la tirer par la supériorité de son génie, en mettant la division parmi les ennemis, quand la France paraissait à deux doigts de sa ruine, par où il était parvenu à conserver l'Espagne à son petit-fils et à donner encore la paix à l'Europe d'une manière tout à fait glorieuse pour lui et avantageuse pour son peuple.

L'ambassadeur après avoir ainsi recueilli par hasard un témoignage solennel de l'épuisement de la France, sauvée par la paix d'Utrecht si odieuse aux whigs, alla présenter

les lettres de congratulation du roi aux princes et princesses du sang, en commençant par le jeune dauphin qu'il trouva, dit-il, beau prince, fort bien fait, avec la mine de vivre [1].

Il ne perdit pas non plus de temps pour seconder près du duc d'Orléans les vues de George Ier, ni le duc d'Orléans pour y entrer. Ce n'était pas la première fois que le neveu de Louis XIV nouait des relations secrètes avec les Anglais. Lorsqu'il commandait en Catalogne, pendant la guerre de la Succession, en 1708, il avait tâté le même James Stanhope, maintenant secrétaire d'État, pour savoir si, à défaut de Philippe V et de l'archiduc Charles, les alliés ne l'accepteraient pas comme roi d'Espagne. Il était donc tout préparé à renouer; et il s'empressa de faire tenir la lettre suivante à l'ambassadeur pour le roi d'Angleterre.

Versailles, 2 février 1715.

« Monseigneur, les témoignages réitérés d'estime et d'amitié que Votre Majesté me fait l'honneur de me donner, par sa lettre que M. le comte de Stairs [2] m'a rendue me comblent de joie et de satisfaction, je m'en sens trop flatté pour ne pas faire tout ce qui dépendra de moy pour maintenir et conserver les bons sentimens de Votre Majesté. Je la suplie donc de croire qu'il n'est aucune occasion où, très attentif, je ne cherche à luy marquer

1. Il est singulier que le *Journal* du très minutieux Dangeau passe cette audience sous silence. Voici tout ce qu'il dit de L. Stair : « Dimanche, 27 janvier 1714, milord Stairs est arrivé à Paris; il est nommé ambassadeur en France, mais il n'en prendra pas encore sitôt la qualité ». Dangeau se trompe sur la date de l'arrivée, qui eut lieu le 23 janvier.

2. Les Français de ce temps-là écrivent toujours Stairs, au lieu de Stair, qui est l'orthographe véritable, conforme à la signature de l'ambassadeur. Voltaire écrit toujours Stair.

mon attachement sincère et le respect avec lequel je suis..., etc. [1]. »

Outre le roi, il écrivit au ministre, c'est-à-dire à Stanhope, dans les premiers jours de mars, mais pas de sa main. La lettre fut écrite par l'homme qu'il employait pour communiquer avec lord Stair; et celui-ci, en l'envoyant au secrétaire d'État, fait remarquer qu'on y voit l'affection que le duc porte au roi, leur maître. Aussi, par réciprocité, s'est-il empressé d'affirmer que le roi en est si persuadé qu'il ne donnera jamais de mauvaise explication à aucune des actions du prince et que Son Altesse pourra faire librement tout ce qu'elle trouvera convenir [2]. Stanhope, très flatté, répondit aussitôt qu'il se mettait aux pieds du duc d'Orléans, avec les plus fortes expressions de respect et de gratitude pour le grand honneur que Son Altesse Royale avait bien voulu lui faire [3].

L'homme en question qui allait du duc d'Orléans à lord Stair, était ou l'abbé Dubois, ou bien l'abbé de Thésut, secrétaire des commandements du prince [4]. Ce dernier personnage figure comme un de leurs intermédiaires; mais, confident déloyal, il les trahissait auprès de la cour jacobite de Saint-Germain, ainsi que, plus tard, le duc d'Orléans et lord Stair en acquirent la preuve [5].

Stair, dès son installation à Paris, s'occupa de se créer un foyer d'information et d'action, d'abord près le duc

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 346.
2. Stair à Stanhope, 8 et 9 mars 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II. Celle du 9 est en français. Le 4 (15) avril, Stanhope mande à Stair que le roi est satisfait des détails particuliers qu'il donne sur les sentiments et sur l'état des affaires du duc d'Orléans. *Id.*, *ibid.*
3. 4 (15) mars 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II.
4. A la mort de M. de Thésut, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, son frère l'abbé de Thésut lui succéda dans cette charge (1708), à l'exclusion de l'abbé Dubois, qui la briguait et fut écarté par l'opposition de la duchesse d'Orléans et du roi. Jamais, dit Saint-Simon, Dubois ne le pardonna à Thésut (t. VI, p. 180).
5. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B, et t. V.

d'Orléans, « l'homme le plus poli que j'aie jamais vu, dit-il, le mieux élevé, le plus instruit en toute chose. Il m'envoie son ami de temps en temps [1] », puis, au sein de la haute aristocratie. Le duc de Noailles entra dans ce parti naissant. Doué de talents brillants, avide de mouvement et d'importance, avec une imagination ardente et inquiète, il était tenu en dehors des affaires par Louis XIV. Il prit feu et s'engagea impétueusement dans leur intrigue, à l'issue de laquelle il apercevait, sous les auspices du futur régent, un rôle, une carrière, dignes de son ambition. Stair, en transmettant ses compliments à Stanhope, fait de lui cet éloge : « Il a lu un bon nombre de nos livres; c'est un homme franc, et très intelligent, un parfait anglais [2]. » L'ambassadeur se répandit dans la haute société, dont il partagea les plaisirs, mangeant et buvant chez les uns et chez les autres, partout accueilli avec empressement. C'était de sa part à la fois penchant pour la vie agréable, et calcul pour sonder l'opinion et la diriger [3]. Il rencontrait une extrême lassitude du régime devenu si écrasant de Louis XIV. A sa grande joie, il sentait fermenter la réaction prochaine. On souffrait des conséquences matérielles de tant de guerres qui avaient usé la fortune publique jusque dans ses dernières sources, de l'impuissance du gouvernement à y remédier, d'un système politique qui, de plus en plus, concentrait à l'orien-

1. Stair à Stanhope, 8 mars 1715, en anglais. *Stair Papers,* Oxenfoord Castle, t. II.
2. « *He has read a great many of our books, is a plain man with very good understanding, is a perfect englishman.* » 8 mars 1715, *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II. Stanhope, dans sa réponse, ne manque pas de charger l'ambassadeur de beaucoup de compliments pour le duc, sans oublier la duchesse. 4 (15) mars 1715. *Id.*, *ibid.*
3. Il y revient le 16 juin. Ayant, dit-il, peu d'affaires, il se mêle assez dans les plaisirs de ces messieurs. Il est très bien avec eux. Mais « cela va mieux pour les affaires du roi que pour les miennes, car la dépense va en augmentant ». Lettre à Stanhope, en français. *Id.*, *ibid.*, t. III, B.

tale l'empire entre les mains d'un vieillard dominé par une coterie jalouse et dangereuse. Ce joug impatientait et humiliait. Les esprits s'émancipaient en dessous. De France, les yeux se portaient vers l'Angleterre. Là, sans s'arrêter à la surface des choses, c'est-à-dire au spectacle scandaleux des disputes de parti, on admirait et l'on enviait un état politique, où l'autorité de la couronne était limitée moralement et effectivement; où les lois et les mœurs garantissaient à la nation la principale influence sur ses destinées.

Stair encourageait cette comparaison irritante. « C'est une chose inconcevable, écrivait-il à Stanhope, combien ils détestent ici leur condition et raffolent de la nôtre. On me parle très librement de tout, et, poursuit-il, je pourrais être assez utile ici, n'était qu'en vérité deux choses me manquent, la santé et l'argent. [1] » Homme politique d'un pays parlementaire, il ne dédaignait pas de s'enquérir aussi de ce que pensaient les bourgeois. Il entendait le cri de Paris sur le déplorable état des finances, sur la mauvaise foi des ministres qui compromettaient la paix en s'opiniâtrant à ne point exécuter l'article du traité relatif à Dunkerque. Il suivait et raillait leurs tâtonnements maladroits dans les affaires financières, d'ailleurs si épineuses : « c'est une bénédiction de voir comme ils les manient [2] ». Ne demandant pas mieux que d'en mal augurer, du haut de son orgueil, il disait : « Ce royaume tombe en ruine. La capitation et le dixième qu'on vient d'imposer sans terme, achèvent de le perdre; et le peuple est avili par la servitude à un point qu'on ne saurait con-

1. 8 mars 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II. Lord Stair était sujet à la goutte, et d'autre part, son gouvernement lui mesurait l'argent avec parcimonie.

2. Stair à Stanhope, 15 mars 1715, en français. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II.

cevoir [1]. » Il est permis de penser cependant qu'il en croyait trop aisément le penchant naturel des Français à décrier eux-mêmes et leur gouvernement.

On imaginera sans peine qu'à la cour, il n'était pas si bien reçu qu'à la ville. C'est qu'il avait à débattre avec M. de Torcy des questions douloureuses pour les Français. Dès le premier moment, il avait pris l'attitude militante prescrite par ses instructions et d'ailleurs très conforme à son tempérament. Au sortir de son audience de réception du 29 janvier chez le roi, et après avoir dîné chez M. de Torcy, il avait entrepris son hôte en se promenant dans les jardins de Versailles, sur l'affaire de Dunkerque et de Mardick, et trouvé à qui parler. Entre autres choses, le ministre français lui dit qu'à la vérité on n'avait fait le canal (de Mardick) que pour un écoulement d'eau; mais puisqu'on y avait fait tant de dépense et que le canal se trouvait capable de recevoir des vaisseaux, l'on s'en servirait pour cela [2].

Cette réplique était une raillerie et une bravade. Il fut convenu néanmoins, que lord Stair rédigerait un mémoire, sur lequel M. de Torcy lui donnerait réponse.

Le 5 février, en effet, le premier présenta un mémoire, où il se plaignait de deux choses, l'insuffisance des démolitions au vieux port de Dunkerque, et la construction du nouveau canal à Mardick, comme contraire au véritable sens du traité d'Utrecht, et pour le moins aussi dangereux au commerce des sujets britanniques. M. de Torcy, de même armé en guerre, soutint dans sa réponse que la seule inspection de l'état de Dunkerque fournirait des

1. Stair à Stanhope, 21 juillet 1715, en français. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B.
2. L. Stair à Stanhope, Paris, 29 janvier 1715. *Rec. Off.*, *France*, vol. 349.

preuves incontestables de l'exactitude du roi dans l'exécution de la paix d'Utrecht. Et, continuant avec la hauteur des plus beaux temps du cabinet de Versailles : « Si, disait-il, ces conditions sont accomplies, oserait-on dire que Sa Majesté n'ait pas satisfait à ses engagements? Un traité dont les termes sont clairs et le sens évident ne demande point d'interprétation. En vain l'une des parties déclare qu'elle ne peut se satisfaire de l'exécution; elle n'a pas à se plaindre quand cette exécution est parfaite, et son jugement ne peut décider de la signification des termes sans équivoque, également entendus de tous ceux qui les lisent [1]. »

L. Stair porta ses réclamations devant le roi. Le roi, rapporte Dangeau, lui répondit avec beaucoup de raison et de fermeté [2].

Mais déjà M. de Torcy s'était départi, au moins momentanément, de sa raideur. Il ne tarda pas à témoigner à l'ambassadeur britannique des égards et une politesse marquée [3].

Il se prêta de bonne grâce à négocier sur la démolition de Dunkerque et la cessation des travaux de Mardick, se bornant à réclamer quelque patience, à cause, disait-il, de l'extrême répugnance du roi à défaire ce qu'il avait une fois fait. Ce n'était pas qu'il ne voulût complaire au roi de la Grande-Bretagne; mais sa résolution était encore informe. Stair prenait quelque humeur contre « la vanité du vieillard ». Il se flattait néanmoins qu'on ferait le pas de la meilleure grâce possible et qu'on agirait avec franchise [4]. Son espoir était dans la bonne volonté des deux

1. Lamberty, t. IX, p. 147-150.
2. 13 mars 1715. *Journal*, t. XV, p. 381.
3. Stair à Stanhope, 2 mars 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.
4. Lettre à Stanhope, 2 mars 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B.

ministres principaux, Torcy et Desmarets (affaires étrangères et finances), bien qu'ils fussent contrecarrés par leurs deux ennemis, le chancelier Voisins et Jérôme Pontchartrain, ministre de la marine et de la maison du roi [1]. Le maréchal de Villeroy le secondait chaudement. Ce dernier à force de malheurs sur le champ de bataille, avait appris à préférer la paix à la guerre. Il invitait Stair à dîner à Versailles, lui parlait « très doucement », blâmait l'opiniâtreté des ministres; et même, plus clairvoyant en politique qu'il ne l'avait jamais été dans le métier des armes, il disait hautement à la cour qu'on avait tort d'aigrir la Grande Bretagne, comme on le faisait; qu'on était mal informé de la situation intérieure de ce royaume; que le roi George surmonterait bientôt les difficultés qu'il rencontrait, et qu'alors il faudrait ramper devant lui [2].

Cependant, l'ambassadeur crut s'apercevoir que M. de Torcy se jouait de lui et n'avait pas d'autre intention que de l'amuser [3]. Il se savait aussi enveloppé des rets de la police française, soit qu'il agît ou qu'il écrivît [4]. Mais sans s'étonner, comme on disait alors, il poursuivait M. de Torcy de ses tenaces réclamations, quant à l'exécution du traité d'Utrecht, et de ses plaintes sur les complots jacobites qu'abritait l'hospitalité de la France. Les deux ministres marchèrent peu à peu à une rupture éclatante. Vers le milieu de mars (1715), Prior retourna en Angleterre, après avoir remis de gré ou de force à son successeur qui avait l'ordre formel de s'en emparer, tous les papiers relatifs à ses négociations depuis l'année 1711 qu'il avait été

1. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II, III, B. *Passim*.
2. Stair à Stanhope, 9 mars, 4 mai 1715. *Stair Papers*, t. II, 21 juillet 1715; *id.*, t. III, B.
3. Stair à Stanhope, 26 avril 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II.
4. Il écrit à Stanhope qu'il n'y a pas moyen de se servir de la poste. Tous les marchands lui disent que, depuis qu'il est à Paris, les lettres se donnent un jour plus tard qu'autrefois. *Id.*, *ibid.*, 9 mars 1715.

envoyé en France pour préparer la paix. Comme toute la cour écrivait à George Ier par cette occasion, le duc d'Orléans put en faire autant sans se compromette ; et, par une lettre datée de Versailles, 11 mars 1715, il l'assura de nouveau de son attachement [1]. Il acceptait donc en principe ses offres d'alliance, sans marchander.

Dès lors, les préliminaires ainsi posés, on s'engagea davantage ; leur intelligence prit des allures de conjuration. Le duc et l'ambassadeur évitèrent de se rencontrer, se servant d'affidés, d'abord en grand secret ; puis, par degrés, moins précautionnés, jusqu'à ce que, la fin de Louis XIV devenant imminente, ils ne craignirent plus de s'aboucher ouvertement. Le gouvernement britannique fut d'abord très réservé dans ses demandes au duc d'Orléans. Il lui présenta en première ligne l'appât de son intérêt personnel, que les Anglais, d'ailleurs, regardaient comme lié étroitement à leur propre intérêt ; plus tard seulement, l'affaire de Mardick ; puis, en troisième ligne, le Prétendant à surveiller présentement, et, ultérieurement, à éloigner de France.

Si bien caché que fût le mystère, il en transpira quelque chose, surtout à Londres, où les jacobites épiaient les moindres indices. Dès la fin de mai, M. d'Iberville, ambassadeur de France à Londres, écrivit à M. de Torcy qu'il existait une étroite intelligence entre le roi et le duc d'Orléans et que cela faisait beaucoup de tort aux intérêts du chevalier de Saint-George en Angleterre. M. de Torcy, soit sincérité, soit bon naturel, comme dit lord Stair en rapportant le fait, et pour ne pas compromettre le premier prince du sang, répondit qu'il n'en croyait rien [2]. On s'imaginait pourtant à Versailles sur la foi du

1. Stair à Stanhope, 9 mars 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II. — *Record Office*, *France*, vol. 346.
2. Stair à Stanhope, 16 juin 1715, chiffrée. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B.

même d'Iberville, que les tories, au Parlement, étaient de force à contre-balancer les whigs, et que la recherche ordonnée par le nouveau régime contre le ministère du dernier règne n'aboutirait à rien. Le maréchal Villeroy ne partageait pas cette illusion. Toujours chaudement pacifique, mais pas meilleur tacticien sur un terrain que sur l'autre, il entretenait à cœur ouvert l'ambassadeur. Il continuait de se récrier sur la mauvaise situation des affaires de France, l'impossibilité qu'il y aurait de les remettre de longtemps, la nécessité pressante d'accommoder le différend avec la Grande-Bretagne. Aussi, éclairé par une telle intempérance de langue chez un tel courtisan, lord Stair mandait-il à sa cour que, si quelque chose arrivait au roi, on pouvait compter sur un changement total dans le gouvernement; le duc d'Orléans paraissait fort déterminé à remettre les États et à sacrifier les gens d'affaires. « Jugez, concluait-il, si cela le rendra cher au peuple; et pour MM les jésuites, je crois qu'ils passeraient très mal leur temps [1]. » On voit quelles idées s'agitaient dans l'esprit du prince et dans son entourage.

Sur ces entrefaites, l'aigreur entre lord Stair et M. de Torcy tourna en une querelle des plus violentes. Si les deux nations étaient en paix depuis deux ans, les ministres de part et d'autre n'avaient pas désarmé, étant toujours aux prises quant à l'exécution du traité d'Utrecht. Le ministre anglais, d'après les ordres du cabinet de Londres, poursuivait le ministre français de plaintes sur les démolitions qui ne se faisaient pas à Dunkerque, sur les constructions qui se faisaient à Mardick. Torcy se contenait. Un jour que son interlocuteur s'échappa en propos sur le roi, il lui dit froidement : « Monsieur l'ambassadeur, tant que vos

1. Stair à Stanhope, sans date, mais de la seconde moitié de juin. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B.

insolences n'ont regardé que moi, je les ai passées pour le bien de la paix ; mais si jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au roi, je vous ferai jeter par les fenêtres [1]. » Peu réservé, même avec le roi, L. Stair le fatiguait dans des audiences qu'il lui demandait fréquemment et avec la plus grande hauteur, tellement que ce prince prit le parti de ne le plus entendre [2]. On veut même qu'un jour, après l'avoir écouté tranquillement, Louis XIV lui ait dit pour toute réponse : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres : ne m'en faites pas souvenir ». Stair aurait rapporté cette parole à M. de Noailles, et ajouté ces mots trop pittoresques : « J'avoue que la vieille machine m'a imposé [3] ». Est-ce à quelque chose de semblable qu'il fait allusion, en écrivant dans son *Journal* au commencement de juillet, qu'on faisait courir des bruits sur le déplaisir du roi à son égard ; et comment, de le voir n'était pas un bon moyen de faire sa cour? Cela ne l'empêcha pas de parier, selon le génie de la nation, que le roi ne passerait pas le

1. Duclos, *Mémoires secrets*, liv. I, p. 471, édit. Michaud et Poujoulat. — Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 30, cite cette phrase d'une lettre de M. Torcy à M. d'Iberville, notre envoyé à Londres : « Depuis que milord Stairs est à Paris, nous sommes rarement sortis de nos conférences bien ensemble.... » 8 juillet (1715).

2. Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XII, p. 47.

3. La réponse prétendue de Louis XIV se trouve dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France* du président Hénault, dont la première édition est de 1744. Duclos l'a mise dans ses *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV* qui ne furent publiés qu'en 1791, dix-neuf ans après sa mort. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (1752), chap. XXIII, rejette absolument cette anecdote, et affirme savoir de science certaine que jamais le roi ne fit une telle réponse. Il rappelle que jamais lord Stair ne parla au roi qu'en présence du secrétaire d'État Torcy, qui a dit n'avoir jamais entendu un discours si déplacé. — Le mot de *la vieille machine* pourrait avoir été dit à la suite de la première audience donnée par le roi à lord Stair en janvier. On sait, en effet, par une foule de témoignages, combien Louis XIV était imposant. Saint-Simon, t. XII, p. 464 : « Dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé; et il fallait commencer par s'accoutumer à le voir, si, en le haranguant, on ne voulait s'exposer à demeurer court. »

mois de septembre : singulier pari pour un ambassadeur[1].

Souvent aussi lord Stair élevait des réclamations contre l'appui plus ou moins mal dissimulé que la cour de Versailles donnait au Prétendant. Enfin, il y avait encore quelques brandons de discorde en Espagne. Les Catalans, opiniâtres dans leur révolte contre Philippe V, quoique abandonnés des ministres tories de la reine Anne, n'avaient cédé qu'en 1714 aux armes du maréchal de Berwick, qui prit Barcelone. Mais, dans les Baléares, les habitants de Majorque protégés par la mer et comptant sur le voisinage des Anglais, les nouveaux maîtres de Minorque, s'obstinaient à tenir pour l'Autriche. Les ministres whigs de George Ier les prirent sous leur patronage; et Stair reçut de son maître, l'ordre de s'interposer en leur faveur auprès de Philippe V. George, désireux de joindre ses bons offices à ceux de l'empereur Charles VI et même du roi de France[2], y apporta du zèle. L'empereur accepta sa médiation sans y attacher beaucoup de prix, ni même sans s'intéresser grandement à une population qu'il ne pouvait plus se flatter de conserver sous son autorité. De là, des lenteurs de mauvais aloi, auxquelles la France et l'Espagne coupèrent court par une brusque expédition qui réduisit Majorque sans coup férir (juillet 1715). Cette audace leur vint sans doute des querelles des partis, qui se balançaient au sein du parlement britannique. Mais les whigs, devenus décidément les maîtres de la situation intérieure, jetèrent les hauts cris contre la France et l'Espagne

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXVIII, et lord Mahon, *History of England*, chap. V. L'observation est de lord Mahon. Le *Journal* de Dangeau, à la date du 8 mai 1715, t. XV, p. 419, impute ce genre de propos à un aide de camp de L. Stair, que celui-ci désavoua en disant que c'était un fripon qu'il avait chassé de chez lui; et il en parut très affligé.

2. Instruction du 30 avril (v. s.), 11 mai (n. s.) 1715, à Saint-James, signée du roi. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II.

au nom de la bonne foi outragée [1]. Ce fut la plainte que lord Stair alla porter à M. de Torcy sur le débarquement du corps expéditionnaire, car on ne savait pas encore le résultat. Mais quoiqu'il parlât avec modération, M. de Torcy, dès longtemps irrité, oublia sa politesse habituelle. Il se mit, rapporte lord Stair, dans une colère extraordinaire, « et répétant plusieurs fois les paroles de *bonne foi* et écumant à la bouche, dit : « Ce n'est pas ici qu'il faut parler de « la bonne foi. Notre bonne foi est reconnue partout; c'est « bien à vous de parler de bonne foi, qui venez ici nous « tromper par des négociations feintes; je vous apprendrai « que ce n'est pas ici qu'il faut venir m'insulter » ; et ouvrant la porte, dit : « Sortez, monsieur! » Devant cet orage, Stair garda son sang-froid; reprenant ce qui avait été dit dans leur colloque, il obligea le ministre français de convenir qu'il n'avait pas eu lieu de s'offenser. Alors, à son tour, il le prit de haut : il voyait bien, déclara-t-il, qu'on était d'opinion qu'il ne fallait pas garder de mesures avec l'Empereur, ni avec le roi de la Grande-Bretagne, qui avaient pourtant fait voir, l'un et l'autre, qu'ils étaient des princes considérables en Europe; et que le temps pourrait venir que le roi reconnaîtrait que ceux qui lui donnaient de tels conseils, se laissaient conduire par leurs passions, plus que par l'intérêt de leur maître, avec ses voisins les plus considérables, qui ne demandaient pas mieux que de vivre en paix et en amitié avec lui.

Cette scène brouilla irrémissiblement les deux minis-

1. L'Autriche, malgré sa ténacité habituelle, prit la chose moins vivement, et se sentit plutôt soulagée et délivrée de l'étreinte des Anglais. Schaub, secrétaire du ministre anglais à Vienne, écrit à lord Stair, Vienne, 31 juillet 1715, qu'on a appris la reddition de Majorque plus tôt qu'on ne s'y attendait. Mais, quoique l'on plaigne le sort des Majorcains, bien des ministres croient que cette affaire est arrivée fort à propos pour couper court à d'autres négociations, dans lesquelles ils ne voulaient pas que l'empereur entrât. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, A.

tres. Elle eut lieu le 11 juillet 1715 [1]. George Ier, surpris et mortifié d'un tel emportement, approuva la conduite de son représentant, l'empire qu'il avait gardé sur lui-même et sa fermeté. Craignant, dans l'état des choses, de rien pousser à l'extrême, il crut qu'il valait mieux avoir l'air de n'y pas prendre garde; il prescrivit à lord Stair, d'observer la même attitude que précédemment, en sacrifiant son amour-propre, et de s'abstenir de présenter à Versailles aucun mémoire relatif au Prétendant. « Quelque encouragement, écrivait Stanhope, ou quelque assistance que cette cour juge à propos de donner au projet qui se prépare en sa faveur, le Roy pense que le plus sûr moyen de le déjouer est de montrer ici de l'énergie et de la vigueur [2]. » Et il prit ses mesures en conséquence dans le Royaume-Uni.

Mais la position de lord Stair devint également déplaisante et pénible. On le mit à l'index. Toute la satisfaction qu'on lui fit fut une défense expresse de le voir. On s'informa exactement de toutes les personnes avec lesquelles il était en rapport, pour leur signifier cette interdiction. Le maréchal de Villeroy lui-même, malgré ses magnifiques dehors d'indépendance, dut s'abstenir. L'ambassadeur, trop vigoureux de caractère pour faiblir, crut comprendre qu'on se proposait de le dégoûter et de l'obliger à repasser en

1. Stair l'a racontée en français dans son *Journal*. Les premiers mots seulement sont en anglais : « J'eus, dit-il, la plus inconcevable dispute avec lui, où il me traita comme un chien (*when he used me like a dog*), sans aucune provocation. » *Stair's Journal, Hardwicke Papers*, t. II, p. 529-532. Stair rapporte dans son *Journal*, à la date du 11 juillet, c'est-à-dire dès le lendemain, qu'il envoya la relation de l'incident au maréchal de Villeroy. C'est sans doute la même que celle du *Journal*. Elle est beaucoup moins développée, en français aussi, dans sa dépêche à Stanhope, du même jour. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B. Le manuscrit original du *Journal* de lord Stair est perdu.

2. Stanhope à Stair, Whitehall, 9 (20) juillet 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II. *Ici*, c'est-à-dire en Angleterre. — Stanhope à Stair, 20 (31) juillet 1715. *Stair Papers*, t. II, et Graham, t. I, p. 268-269.

Angleterre; ou, tout au moins, de lui rendre les moyens d'information plus difficiles quant aux mouvements du Prétendant. Alors il se promit de tenir bon quand même à son poste, et de tout surmonter [1]. C'était, disait-il en plaisantant, la seule cour qui eût jamais été fatiguée de lui [2].

Des plans très audacieux s'agitaient chez les amis du Prétendant. Ce prince avait dû, en 1712, pendant les négociations pour la paix d'Utrecht, céder aux instances de M. de Torcy, quitter Paris et se retirer d'abord à Châlons-sur-Marne, de là à Bar-le-Duc en Lorraine (février 1713). Dans cet asile, les whigs l'avaient jugé encore trop près de l'Angleterre; et les deux Chambres avaient, par des adresses, supplié la reine de forcer le Prétendant à s'éloigner des États du duc de Lorraine (juillet 1714). Toutefois il y était demeuré, sa sœur songeant moins à le pourchasser, qu'à lui restituer la couronne après elle. A la nouvelle qu'elle expirait, il était accouru à Versailles; mais, sur l'injonction de M. de Torcy d'avoir à retourner d'où il venait, il était allé prendre les eaux à Plombières. Là, il avait attendu la mort de la reine; et, aussitôt après cet événement, revendiqué, par un manifeste du 29 août 1714, ses droits à la couronne et assumé le titre de roi, sous le nom de Jacques III. La cour et le public en France lui étaient très favorables; et c'était surtout pour surveiller et empêcher, en invoquant les traités, cette faveur de se manifester par des actes effectifs, que lord Stair avait été choisi, au lieu et place de Prior, comme représentant de

1. Stair à Stanhope, 24 juillet 1715. *Stair Papers,* Oxenfoord Castle. t. III, B.

2. Bubb à Stair, Madrid, 5 août 1715. *Stair Papers,* Oxenfoord Castle, t. III, A. Bubb lui écrivait : « Je suis fort content de la joie que cette cour aurait à vous voir partir ». Bubb venait de remplacer Methuen, comme ministre anglais, près Philippe V. Ami et admirateur de Stair, il lui manda qu'il comptait imiter sa vigilance. Madrid, 21 octobre 1715. *Id., ibid.*

la dynastie de Hanovre. Tâche épineuse entre toutes, nous venons de le voir. La hardiesse venait au cabinet de Versailles avec les nouvelles qu'il recevait de M. d'Iberville, son envoyé à Londres. Ce ministre, jugeant trop de l'état de l'Angleterre au fond par les séances agitées du Parlement et par les incidents tumultueux survenus dans plusieurs comtés, écrivait que le parti du Prétendant était si considérable dans le royaume qu'on touchait à une révolution totale; il suffirait, disait-il, que la France mît des troupes dans le voisinage de la mer. Alors, on parlait à Versailles de les poster à Dunkerque, sous prétexte des démolitions; déjà, le maréchal de Berwick, quittant sa maison de campagne, non sans répugnance, était arrivé à Paris pour préparer l'expédition. Le public pariait journellement que, dans un an, le Prétendant serait sur le trône d'Angleterre [1]. Stair ne savait plus que croire, malgré les affirmations de Villeroy, que nulle assistance directe ou indirecte ne serait donnée au Prétendant [2]. A Londres, le gouvernement, en proie à une anxiété profonde, ordonnait à son représentant de n'épargner ni peine ni dépense pour se procurer les renseignements les plus sûrs et les lui communiquer aussitôt [3].

IV

Il n'est donc pas besoin de se demander si, lorsqu'ils en étaient à redouter à tout instant l'explosion du plus dan-

1. Stair à Stanhope, 18 juillet 1715. Dans une autre lettre, Stair disait que Berwick n'obtiendrait pas de la cour la permission de passer en Angleterre, ce dont le maréchal était ravi. 9 juillet, *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B.

2. *Stair's Journal*, 9, 26 juillet, 6 août. Stair à Stanhope, 7 août 1715, *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B.

3. Stanhope à Stair, 20 (31) juillet 1715. *Stair Papers*, et Graham, *the Stair Annals*, t. I, p. 270.

gereux orage, George Ier et ses ministres tenaient à s'assurer le concours du duc d'Orléans. Qui, mieux que lui, pensaient-ils, pouvait être informé des intrigues jacobites, et mieux les informer à son tour? Et s'il devenait régent, ils entreraient au port tous ensemble. Désormais hors des atteintes du chevalier de Saint-George, ils jouiraient d'une paix profonde. Aussi, avec quel soin, en attendant, continuent-ils, de part et d'autre, de se dissimuler sous le voile le plus épais. Stanhope charge Stair de dire à l'agent du duc d'Orléans que le secret sera inviolablement gardé en Angleterre. Le duc renouvelle les assurances de son attachement aux intérêts du roi (d'Angleterre). « Nous comprîmes, écrit Stair, que, dans la situation présente, on ne pouvoit pas trop garder de (s) mesures, que nous nous verrions rarement et avec beaucoup de précautions. » Le duc d'Orléans lui fait dire qu'il est très persuadé qu'on ne se mêlera point des affaires du Prétendant. « La bonne assurance que nous en avons, continue le clairvoyant ambassadeur, est l'état de leurs affaires qui ne le permet pas; car, pour la bonne volonté, elle y est tout entière [1]. » Il reçut de Londres la prescription de ne jamais écrire à l'avenir la moindre chose touchant le duc d'Orléans, autrement que dans des lettres particulières, et de ne pas dire un mot de lui dans ses autres dépêches. On prendrait le même soin dans les communications envoyées d'Angleterre [2]. Le contenu d'une lettre de Stanhope, écrite en ce moment (Whitehall, 3 (14) juillet 1715), explique et justifie suffisamment ces précautions. Elle porte que le roi

1. *Stair's Journal*, 14 juillet 1715. — Stair à Stanhope, 21 juillet 1715, en français. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B. Stair ne donne pas le nom, mais seulement les initiales de l'agent du duc d'Orléans, *Monr l'A. T.*, probablement l'abbé Thésut, dont nous avons parlé plus haut.
2. Pringle à Stair, 18 (29) juillet 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II.

approuve la réserve que Stair a observée dans sa récente conversation avec le duc de Noailles, tant sur le chapitre du duc d'Orléans, que sur la proposition de parler à d'autres seigneurs. Son rôle est de tout écouter, mais de « ne pas faire la moindre démarche sans la direction du duc d'Orléans ».

« Quant aux propositions que vous pourriez faire à M. le duc d'Orléans, le Roy ne lui demande autre chose que des assurances qu'on nous contentera sur l'affaire de Mardick, et en revanche, vous pouvez hardiment assurer S. A. R. que le Roy est très déterminé à prendre de concert avec lui toutes les mesures possibles pour lui procurer la régence, et, en cas de mort du jeune Dauphin, lui assurer la succession de la couronne de France. C'est à M. le duc d'Orléans lui-même à nous suggérer quelles mesures on pourra prendre ».

Il était possible qu'il conçût quelque ombrage des relations qui existaient entre George Ier et l'empereur Charles VI. Stanhope, en finissant, va au-devant de ce scrupule : « Le Roy vous ordonne de l'assurer que les engagements qu'il pourra avoir avec l'empereur, loin d'être contraires aux intérêts et aux vues de S. A. R., seront au contraire de nature à nous mettre mieux en état de la soutenir [1] ».

Comme arrhes de l'étroite union à venir, George, dans le présent, sollicitait son cousin de suivre et de lui rapporter et les mouvements du parti jacobite, et l'aide que ce parti pouvait espérer de Louis XIV. Mais le duc d'Orléans répugnait par caractère à des services de ce genre, sentant trop l'espionnage. Il regardait comme une dérogation et comme un péril, lui, déjà si suspect à la

1. En français, *Record Office, France*, vol. 349. — *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II.

cour, d'abdiquer en quelque sorte sa personnalité sous l'ardente pression des ministres britanniques. D'où il résultait qu'à la fois, il prodiguait les protestations d'attachement à George Ier, et se dérobait à ses instances. Alors, de lui à lord Stair une sorte de guerre intestine s'engagea, lord Stair, poussant devant soi avec la ténacité et la raideur incisive de son caractère, revenant à la charge auprès des confidents du prince, notant avec colère les variations de leur humeur, ou leur réserve, ou leur incrédulité, tout scandalisé qu'ils ne fussent pas aussi passionnés que lui-même, et qu'ils crussent avoir des mesures à garder. Pour tout dire, il sentait d'instinct un obstacle insaisissable et d'autant plus irritant. Mais il n'alla pas jusqu'à pénétrer ce fait invraisemblable, dont nous aurons à parler bientôt, que certaines visées jacobites hantaient simultanément le cerveau du duc d'Orléans.

Il n'est donc pas surprenant qu'il inscrive dans son *Journal*, à la date du 14 juillet, que le personnage, sans doute l'abbé de Thésut, auquel il communique la lettre de Stanhope sur leur commun secret, témoigne depuis peu de temps beaucoup de froideur. Si c'est Thésut, c'est que sa trahison lui pesait. Le 24 du même mois, Stair donne rendez-vous à l'abbé Dubois dans une forêt [1]. C'est la première fois que Dubois paraît en nom dans ces documents. Lui, dont les vues étaient longues et qui ne pouvait rien être dans la suite que par la faveur de son ancien élève, il le sert franchement; il se livrera, corps et âme, et prendra le premier rôle dans leurs menées. Mais il ne veut pas encore aller trop loin, sans en avoir l'ordre exprès. A cette entrevue de grand chemin, Stair lui rend compte de ce qu'il a appris sur le dessein du Prétendant de débar-

1. *Stair's Journal.*

quer en Angleterre. Mais il le trouve peu disposé à y croire. Alors, sans doute afin de lui amollir le cœur, il lui rappelle que, de son maître, on n'attend que la simple justice sur l'affaire de Mardick. Quant au reste, on est prêt à concerter ensemble des mesures pour lui assurer la régence et, dans d'autres éventualités, la couronne. Puis, il revient à prier l'abbé de s'informer avec un soin particulier des projets du Prétendant et de la part que la cour y prend. Toutefois il ne lui trouve pas, écrit-il, dans toute cette affaire, la franchise sur laquelle il comptait. Néanmoins, deux jours après (26 juillet) Dubois lui apporte les vifs remerciements du duc d'Orléans pour le langage qu'il lui a tenu de la part du roi son maître. Le duc saisira la première occasion de le voir [1], et de lui dire personnellement qu'il est parfaitement d'accord avec lui sur ses demandes; mais il ne sait rien des projets du Prétendant et n'y croit pas.

Peut-être l'émissaire du prince parlait-il avec plus de rhétorique, selon sa coutume, que de chaleur communicative. L'autre, observateur défiant, relate dans ses souvenirs que, pendant un bon moment, la manière de l'abbé ne lui a pas plu.

Y avait-il un double jeu joué par le duc d'Orléans et par Dubois? Toujours est-il que, le surlendemain, 28 juillet, le duc informe Stair que, dans la quinzaine, le Prétendant commencera son entreprise, quoiqu'il n'ait aucune chance de réussir; tandis que, le 1er août, l'abbé revenant incognito, a l'air de ne rien savoir et cherche à justifier les intentions de la cour. Stair lui demande « froidement » s'il a vu le duc d'Orléans et le congédie avec ce compli-

1. Saint-Simon dit (t. XIII, p. 285) que, dans la dernière année du feu roi, le duc d'Orléans vit lord Stair au Palais-Royal par les derrières. Il ne donne pas d'autres renseignements.

ment ironique qu'on ne lui demande pas de rien dire de ce qu'il croit devoir tenir secret. Il semblerait néanmoins, à travers cette petite guerre de piques et de réticences, qu'il fut alors question de dépêcher Dubois en Lorraine, pour observer le Prétendant de plus près, dans sa résidence de Bar-le-Duc [1]. Mais précisément, un espion revenu de ce pays, rapporta que le prince y était toujours avec la reine, sa mère, calme, peu de monde autour de lui. On apprenait d'une autre source que, si le parti le pressait vivement d'agir, lui-même était très froid; et que sa mère ne voulait pas qu'il s'en allât sans troupes.

Or, il fallait renoncer à l'appui effectif de Louis XIV. Le roi, placé en face d'une nouvelle guerre, refusa l'assistance ouverte que l'on sollicitait de lui et promit seulement un peu d'aide sous main. A défaut de l'argent qu'il n'avait pas [2], il écrivit à Philippe V d'en avancer. En réalité, le parti des Stuarts se trouva réduit à ses seules ressources. Pendant ce temps, l'esprit sans cesse agité, Stair s'étonnait bientôt de n'avoir plus de nouvelles de l'abbé. Il en concluait que le duc d'Orléans voulait laisser aller l'affaire du Prétendant sans s'en mêler; et il se rappelait, non sans dépit, qu'en dernier lieu, il n'avait guère aimé la façon de l'abbé [3].

Quoi qu'il en eût, il demeurait l'auxiliaire du prince français, à la fois parce qu'il comprenait l'impossibilité de se départir de cette politique, et parce que le cabinet de Londres, voyant les choses de plus loin et de plus haut,

1. *Stair's Journal*, 27, 28 juillet 1715.
2. Stair consigne dans son *Journal*, à la date du 31 juillet, que Samuel Bernard, le financier, lui a dit que la cour certainement n'a pas donné, et ne serait pas en état de donner un sou au Prétendant; que, si on le faisait, cela devrait passer par ses mains. L'ambassadeur soupait, ce jour-là, chez le financier. Nous avons déjà vu que c'était par calcul qu'il se répandait dans le monde parisien.
3. *Journal*, 6 août 1715.

ne s'arrêtait pas aux menues contrariétés de son représentant. D'ailleurs, chez celui-ci, l'amour-propre et l'orgueil national avaient de quoi se satisfaire par les égards que les plus grands personnages de France en venaient à lui témoigner. Au jardin des Tuileries, où l'on se rencontrait pour causer des affaires publiques, c'était le maréchal de Villars qui venait l'assurer que le Prétendant, s'il se mettait en chemin, ne trouverait à s'embarquer dans aucun port de France. C'était le duc de Bourbon qui lui faisait part de l'intention du duc d'Orléans de l'entretenir très prochainement, ajoutant que le roi s'en allait à grands pas. Chacun paraissait préoccupé de s'arranger d'avance avec le duc d'Orléans, surtout depuis qu'on savait le triomphe complet, dans les deux chambres du Parlement, des whigs sur les tories, des nouveaux ministres de George Ier sur les anciens ministres d'Anne [1].

A Londres cependant, les ministres étaient persuadés, d'après les affirmations réitérées de l'envoyé du duc de Parme [2], que le testament déposé par le roi au Parlement avec tant d'éclat, établissait le roi d'Espagne régent et lui maintenait son droit de succéder à la couronne de France : double éventualité, nous l'avons dit, également favorable au Prétendant et redoutable à George Ier.

Ils regardaient comme d'autant plus nécessaire de soutenir et d'encourager l'ambition du duc d'Orléans, qu'ils le savaient peu capable de vigilance et, ils le craignaient, facile à tromper. Aussi dans le cours de cet été de 1715, qu'on jugeait bien devoir être le dernier de Louis XIV,

1. *Journal de lord Stair*, 6, 11 août 1715.
2. Stanhope à Stair, Whitehall, 24 août (4 septembre) 1715, en français : « L'envoyé qui est icy nous assure et nous l'a répété mille fois qu'il sçait à n'en pouvoir douter que le testament, etc. ». *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II. Cette dépêche du 24 août existe au *Record Office*, *France*, vol. 349; sauf ce paragraphe.

Stanhope multipliait-il les assurances les plus fortes à l'adresse du duc. Dans une dépêche à lord Stair, du 12 (23) août, après avoir dit d'abord que le roi (George Ier) pense n'avoir pas été trompé sur les particularités qu'il a apprises quant au testament de Louis XIV, le secrétaire d'État continue : « Vous pouvez hardiment assurer S. A. que le Roy est un prince à ne point prendre le change, mais très résolu de soutenir le système de donner pour toujours l'exclusion à la branche d'Espagne à toute prétention sur la France. Il seroit à souhaiter que (S. A.) pût connoître à fond le sentiment du Roy à son égard. Il est sûr que s'il en étoit bien informé, il se croiroit tellement intéressé à voir affermir le gouvernement du Roy, qu'il nous fourniroit très volontiers toutes les lumières qui pourroient y contribuer.... Je vous le répète encore, l'on craint fort ici qu'il ne soit la dupe si tant est qu'il est persuadé qu'on ne lui disputera point la régence. Il peut avec assurance compter sur le Roy; et c'est à luy à vous suggérer en quoy on pourroit le servir [1]. »

Cinq jours après, 17 (28) août 1715, nouvelle lettre de Stanhope à lord Stair, plus pressante encore, tant le fantôme du chevalier de Saint-George les obsède. Il faut éclairer le duc d'Orléans sur la connexité de ses intérêts avec ceux du roi, l'entraîner par les assurances les plus catégoriques d'appui, tirer de lui, enfin, ces avis sur le Prétendant dont il est si avare.

« Il n'est pas nécessaire, disait le secrétaire d'État [2], que je vous représente combien il importe au service public,

1. Stanhope à Stair, Whitehall, 12 (23) août 1715, en français. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II.
2. Stanhope à Stair, 17 (28) août 1715. Lettre chiffrée, avec déchiffrement en français. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II ; et *Record Office, France*, vol. 349. Le *Record Office* ne possède qu'un extrait de cette dépêche, tandis qu'elle se trouve en entier dans les papiers d'Oxenfoord Castle.

dans la conjoncture présente, que le duc d'Orléans soit encouragé et tout à fait assuré de l'assistance et du soutien du Roy pour avouer ses intérêts. C'est donc, milord, à quoi vous devez travailler avec toute la diligence possible en faisant comprendre à S. A. combien le Roy a ses intérêts à cœur et de quelle utilité il seroit que le duc s'explique à vous le plus clairement qu'il pût sur les moyens dont le Roy se doit servir pour luy estre utile; car, grâce à Dieu, S. M. se trouve en état de faire sentir à ses amis l'effet de son appuy et de sa protection quand ils en auront besoin, ce que vous ne manquerez pas de faire valoir auprès de S. A.

« Tout cela paroît d'autant plus nécessaire que nous craignons icy que le duc pourroit bien devenir la dupe de ses ennenis et se laisser amuser par l'espérance qu'on lui a donné de la régence de France par le testament du Roy Chrétien. »

Reconnaissons à cette sollicitude de ses amis, l'insouciance de l'homme qu'il était difficile d'arracher à son apathie frivole et à ses plaisirs licencieux. Il faut y voir clair, il faut vouloir pour lui.

Le ministre continue en réitérant qu'il croit avoir des avis certains que, par le testament, le Roi Catholique est destiné à la régence. Si le duc d'Orléans doit y avoir quelque part, ce sera seulement sous la direction du roi d'Espagne; et encore en partage avec le duc du Maine, le comte de Toulouse et d'autres.

« Vous jugerez bien, reprend-il, combien peu cela nous paroît convenir à Son Altesse Royale. Mais nous espérons qu'il ne se laissera (pas) éblouir, et qu'il saura bien se prévaloir de l'occasion favorable qui selon toute apparence va se présenter[1]; et Son Altesse doit toujours compter sur

1. La mort de Louis XIV évidemment.

l'amitié de Sa Majesté, dont lui donnerez toutes les assurances possibles. »

Naturellement, à ces offres de service, il y a une condition; elles appellent la réciprocité. Lord Stair devra donc marquer en même temps que le roi attend du prince, quand il sera le maître, que le traité touchant Dunkerque soit exécuté de bonne foi et qu'il ne se fasse point de port à Mardick. Il faudra insinuer aussi qu'il serait bon de chasser au delà des Alpes le Prétendant et les sujets rebelles (au roi de la Grande-Bretagne), réfugiés en France.

La dépêche se termine en insistant sur ce dernier article :

« Sa Majesté ne doute point que Son Altesse Royale ne s'y engage avec plaisir. Effectivement, ce sont des choses que nul prince ne peut refuser à des voisins, dont il veut tant soit peu ménager l'amitié, et le Roy est si prévenu en faveur de S. A. R., et tellement résolu de mériter son amitié et sa confiance par des services réels et solides, quand il en sera requis, qu'il attend que ce prince voudra aussi de son côté en agir véritablement en ami; et comme il est de la dernière conséquence que nous soyons ici très exactement informez des desseins et des démarches du Prétendant tant pour le passé qu'au présent, le roi espère de l'amitié du duc d'Orléans qu'il voudra bien vous en donner des lumières de tems en tems; vous lui toucherez cet article délicativement[1]. »

Cet article, si simple pour les uns, était toujours la pierre d'achoppement pour les autres. Le duc d'Orléans se renfermait dans une ignorance systématique des faits et gestes des jacobites.

Cependant la crise vers laquelle se portaient tous les

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 349.

regards, c'est-à-dire la fin du règne, approchait à grands pas. Louis XIV, après deux mois entiers passés à Marly, pour dissimuler son déclin, selon Stair [1], venait de quitter cette retraite qu'il ne devait plus revoir et de rentrer à Versailles (10 août). L'ambassadeur, désireux de l'entretenir, ou plutôt de juger de son état par ses propres yeux, informé d'ailleurs par Villeroy qu'il aurait bon accueil, se rendit immédiatement à la cour, le soir du 12 août (1715). Au souper, il vit le monarque s'avancer péniblement vers la table, en s'appuyant sur une canne, le visage défait par la langueur. Ce fut la dernière fois de sa vie que le roi marcha, dit Saint-Simon, soigneux annaliste de cette grandeur expirante [2]. Une difficulté d'étiquette, c'est-à-dire l'obligation de demander son audience par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, M. de Torcy, et le refus de lord Stair de s'y plier, à cause de leur querelle du mois précédent pour laquelle aucune satisfaction ne lui avait été donnée, le réduisit au rôle de témoin muet des scènes de Versailles et des efforts suprêmes du roi pour soutenir son immuable personnage jusqu'au bout. Le lendemain, il se rendit seulement au dîner du prince, observa de nouveau la maladie écrite sur ses traits, sa voix éteinte, son dégoût des aliments et le malaise que sa présence parut lui causer. Il brava les regards de haine que les courtisans lui lancèrent [3], et ne se retira que pour aller dîner avec le maréchal de Villeroy. Toujours armé en guerre, même à table, il déclara à son hôte, qu'aussi longtemps qu'on tolérerait la présence du Prétendant dans le duché de Bar, un fief de la couronne de France, et qu'on verrait l'intimité régner entre les minis-

1. Stair à Stanhope, 16 juin 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B.
2. T. XII, p. 312. — *Lord Stair's Journal.*
3. *Lord Stair's Journal*, 13 août 1715.

tres du Roi Très-Chrétien et les émigrés d'Angleterre, ennemis déclarés du roi et du gouvernement britanniques, il ne faudrait pas penser à cultiver de bons rapports entre les deux nations. Il fit toutefois observer au maréchal que, ni dans un récent discours du roi au Parlement, ni dans les débats des deux Chambres, la France n'avait été touchée [1].

Au sortir de là, il se rendit chez le duc d'Orléans, avec lequel il eut un long entretien. Ici on s'entendait mieux, quoique le duc esquivât toujours la mission de surveiller le Prétendant, que ses amis d'outre-Manche voulaient à toute force lui imposer.

Il parla de la santé de son oncle, de ses propres espérances, du *tour* que M. de Torcy lui avait joué auprès du roi, et de la conférence qu'il avait eu à ce sujet avec le roi et Torcy [2]. Il avoua avoir connu le projet de descente du Prétendant, les instances faites auprès du roi pour lui prêter assistance, le refus du monarque, la résolution prise alors par le Prétendant de tenter la fortune avec ses seules forces, la chute de ses espérances au moment de l'exécution, et le total abandon de l'entreprise. « Je fis remarquer

1. Observation dont son gouvernement le félicita. Stanhope à Stair, Whitehall, 10 (21) août 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II. Il s'agit ici des débats et du vote du *Riot Act* en juillet.

2. *Stair's Journal*, 13 août 1715. Nous traduisons : « Le duc d'Orléans me dit l'état de santé du roi et ses espérances; le tour (*the trick*) que Torcy lui avait joué auprès du roi, et sa conférence avec le roi et avec Torcy à ce sujet ». Nous n'avons pas trouvé d'éclaircissement autre part. Stair dit plus loin dans son *Journal*, à la date du 14 août, qu'il écrivit cet après-midi en Angleterre une longue lettre secrète avec un détail complet, et qu'il n'en garda pas copie. Cette lettre qui contenait sans aucun doute l'explication du *tour*, n'existe pas au *Record Office*, ni naturellement dans les *Stair Papers* d'Oxenfoord Castle. Il n'avait pas pu être question de mesures testamentaires à prendre par le roi, puisque le testament avait été fait l'année précédente, 2 août 1714. Le duc d'Orléans en ignorait encore le contenu, de même que celui du codicille que le roi y avait ajouté le 23 avril 1715. Il y en eut un second le 25 août. Nous avons vu plus haut qu'au mois de juin, M. de Torcy, mieux disposé alors pour le duc, n'avait pas voulu approfondir ses relations avec George Ier, dénoncées par M. d'Iberville.

au duc, rapporte l'ambassadeur, que ni lui, ni personne de sa part, ne nous avait jamais donné la moindre connaissance de ce projet; et je me plaignais de la froideur que j'avais trouvée chez l'abbé, sans doute parce qu'il pensait qu'il ne convenait pas au duc d'Orléans de s'en mêler. Il m'a dit que lorsqu'il avait vu que le Prétendant voulait agir par lui-même, il avait cru que cela ne valait pas la peine d'en parler, étant bien sûr que rien n'aboutirait; que, s'il avait vu la France disposée à l'aider, il n'aurait pas manqué de m'en informer. L'excuse était mauvaise; mais je l'acceptai. »

Lord Stair déclara derechef au prince que le roi (George) était fermement résolu à soutenir ses intérêts, sans lui demander autre chose que justice quant au canal, c'est-à-dire la démolition des écluses de Mardick, et la promesse positive de ne jamais construire de port sur ce point, ni en deçà des bancs qui formaient la rade. Le duc se le fit répéter et s'engagea sur l'honneur à étudier la question dès qu'il serait en position d'exécuter ce qu'on attendait de lui.

De retour le soir à Paris, lord Stair se prit à repasser dans son esprit ce qu'il avait vu et entendu, non sans surprise, soit chez le maréchal de Villeroy, soit chez le duc d'Orléans; il ne put s'empêcher de concevoir de la défiance de l'un et de l'autre, ami ou non, et de se confirmer dans l'appréhension qu'ils avaient des moyens de se tenir au courant de tout ce qu'il faisait[1].

Qu'aurait-il dit s'il avait su l'intrigue étonnante et bizarre qu'on ourdissait derrière lui et que les *Papiers des Stuarts* ont révélée? Les jacobites lui rendaient police pour police. Bolingbroke, alors premier ministre du Pré-

1. *Stair's Journal*, 14 août 1715.

tendant sur la terre d'exil, croyait savoir que lord Stair et le duc d'Orléans s'étaient vus en cachette à la fin de juillet, incident douteux, car il n'y en a pas trace dans le *Journal*. Mais par provision, il le faisait entendre en bon lieu; et en même temps, il avait soin que cela parvînt aux oreilles du duc d'Orléans [1]. Bientôt, il reçut la visite de Mme de Tencin, avec laquelle il avait eu quelque galanterie [2]. C'était, dit-il, dans la lettre où il rendit compte au Prétendant de leur conversation, c'était une personne qui ne le cédait pour l'ambition et la finesse à aucune autre femme, ni peut-être à aucun homme. Sous prétexte de l'intérêt qu'elle portait à Bolingbroke, elle s'efforçait fréquemment de sonder jusqu'à quel point il était engagé au service du Prétendant et s'il y avait quelque entreprise sur pied. Lui, répondait que nul, pour le moment, ne songeait à rien de pareil. Vers le milieu d'août, elle revint à la charge avec toute la dextérité dont elle était capable, et se servit, continue le narrateur, de tous les avantages que son sexe lui donnait. Le ministre jacobite, très aguerri, sous prétexte de lui ouvrir entièrement son cœur, lui fit entendre qu'il était impossible de tenter quoi que ce fût. Tel était le langage convenu entre lui et M. de Torcy. Alors elle entama le chapitre de l'état des affaires. Elle convint qu'à l'âge et avec la santé de Louis XIV, il n'y avait pas de résolution vigoureuse à espérer; mais, ajouta-t-elle, le neveu du roi, une fois en possession de la régence, serait disposé indubitablement à concourir à une si grande entreprise; et elle ne voyait

1. Lettre de lord Bolingbroke au Prétendant, Paris, 3 août 1715. *History of England by lord Mahon*, t. I, p. 395, édit. Tauchnitz.

2. Lors du voyage de Bolingbroke à Paris, du temps de la reine Anne, M. de Torcy avait employé Mme de Tencin à fouiller les poches du ministre anglais et à escamoter ses papiers. Horace Walpole à L. Townshend, Paris, octobre 1723. *Rec. Off.*, *France*, vol. 369.

pas pourquoi un mariage entre une de ses filles et Jacques III ne serait pas pour lui un motif de plus et un gage d'union entre les deux princes. Bolingbroke prit la proposition en riant, comme une saillie d'imagination chez la dame. Il pensa cependant qu'il y avait quelque chose de plus, à cause du caractère de Mme de Tencin, de l'intimité qui avait existé entre elle et le duc d'Orléans, et de celle qu'elle entretenait alors, en la cachant soigneusement, avec l'un des confidents de ce prince. « Il est extrêmement délicat et difficile, écrivait-il à Jacques III, de donner suite à cette affaire, parce que des engagements particuliers de cette sorte pourraient nuire ici et en Angleterre, préjudicier à vos affaires dans le présent et vous embarrasser dans l'avenir. Et néanmoins l'avantage de gagner un homme de cette ambition, de tant de talent, et tenant de si près au pouvoir, mérite grande considération [1]. »

Il semblerait, en effet, que le duc d'Orléans s'était laissé aller au rêve d'un mariage royal pour l'une de ses filles; et que, des deux, ce n'était pas Mme de Tencin qui agissait le plus à l'étourdie. Nous retrouverons l'incident un peu plus tard.

Lord Stair avait donc quelque raison de se défier, sans savoir précisément pourquoi, et de suivre d'un œil scrutateur les mouvements du prince, comme on regarderait aux mains d'un joueur de probité incertaine. Aujourd'hui, ces lettres de Bolingbroke contribuent à nous éclairer sur les hésitations qui désolaient et irritaient le représentant de la dynastie hanovrienne. Nous verrons aussi ultérieurement que la réaction effrénée à laquelle les whigs se livraient alors contre les tories, à propos de la paix que ceux-ci avaient faite avec la France, était de nature à

1. Bolingbroke au Prétendant, Paris, 15 août 1715. *Lord Mahon*, t. I, p. 398, 399.

troubler le duc et à le retenir au moment de s'engager sur une route qui menaçait de se dérober sous ses pieds.

Le 23 août, l'abbé Dubois fit demander à lord Stair un rendez-vous aux Tuileries. Il n'y témoigna aucune inquiétude relativement aux mauvais desseins que l'on prêtait à la cour contre le duc d'Orléans, ce dernier ayant un parti trop fort, disait-il, pour qu'on entreprît de lui nuire. Peut-être ce langage était-il une manière indirecte de donner à entendre à la Grande-Bretagne que son aide n'était pas aussi indispensable qu'elle semblait le croire. Ils eurent aussi quelques explications sur la froideur que Stair reprochait à l'abbé et à son maître à propos des entreprises du Prétendant; mais il prenait soin d'ajouter que c'était seulement une petite observation personnelle, qui n'altérait en rien les bonnes intentions et la résolution arrêtée du roi de soutenir le duc d'Orléans [1]. Il est digne de remarque qu'à cette époque, Dubois est toujours de glace, et que l'homme ardent pour l'alliance, c'est le diplomate anglais. dont les traits s'émoussent sur l'impassibilité de l'abbé [2].

Trois jours après (26 août), lord Stair, dans un nouveau voyage à Versailles, trouva la cour éplorée. Louis XIV avait paru si mal qu'on avait annoncé sa mort. Alors le chancelier Voisins et le maréchal de Villeroy, pressés par

1. *Stair's Journal.*

2. M. de Seilhac place dans cet été de 1715, un voyage de Dubois à Londres auprès de George Ier, pour pénétrer les sentiments du roi par rapport à la conservation de la paix et savoir s'il pourrait aller jusqu'à sacrifier aux whigs la paix d'Utrecht. L'abbé, bien accueilli du reste, n'aurait pas obtenu d'assurance formelle sur ce point. *L'Abbé Dubois*, t. I, p. 142-144. M. de Seilhac n'indique pas la source où il aurait puisé ce fait, que rien, dans les papiers authentiques, ne confirme; que tout, au contraire, infirme. Le *Journal* de lord Stair fait mention à chaque instant de la présence de Dubois à Paris; et, dans sa correspondance avec son gouvernement, il n'y a aucune trace de ce voyage qui nous paraît absolument controuvé.

le temps et par leur intérêt, s'étaient déchargés du secret devenu trop pesant des dernières volontés royales et en avaient révélé la teneur au duc d'Orléans. Celui-ci apprit donc à l'ambassadeur que le monarque, fidèle aux traités [1], n'avait pas songé au roi d'Espagne pour être régent; que ce serait lui, d'Orléans, qui aurait la régence, toutefois dans des conditions calculées pour l'entraver, telles qu'un conseil de régence et une tutelle qui aurait le commandement des troupes. Mais, continua-t-il, il s'en mettait peu en peine, parce qu'il était sûr du Parlement et des troupes. Son interlocuteur s'empressa de lui renouveler, au nom de sa cour, l'offre de toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin pour faire valoir son droit à la régence, à l'exclusion du roi d'Espagne. Le duc le chargea d'exprimer au roi d'Angleterre ses plus sincères remerciements et de l'assurer qu'aussitôt en possession de la régence, il tiendrait ses promesses relatives à Mardick. L'ambassadeur le quitta en lui garantissant que son maître considérerait la désignation de Philippe V à la régence, comme une infraction aux traités [2].

Lord Stair, dont le caractère vigoureux était toujours en haleine, revint dès le lendemain (27 août 1715). Cette fois, il jugeait le moment venu de s'expliquer sur toutes les demandes de l'Angleterre et d'introduire ouvertement dans leurs pourparlers un élément nouveau. La seule question des ports de la mer du Nord, Dunkerque, Mardick, les avait occupés jusque-là. C'était l'heure de soulever la question de l'expulsion du Prétendant. L'ambas-

1. Les Anglais auraient regardé comme une violation de la paix d'Utrecht le choix de Philippe V pour la régence, parce qu'il aurait établi l'autorité de ce prince sur les deux royaumes d'Espagne et de France, et l'aurait mis en situation de s'approprier cette dernière couronne, en cas de mort du jeune Louis XV.

2. *Stair's Journal*, 26 août 1715.

sadeur commença par demander au duc s'il y avait quelque chose à faire pour son service; il protesta chaleureusement de l'amitié du roi, prêt à le soutenir de toutes les forces de son État. Le prince répliqua par la déclaration la plus catégorique de son ferme attachement au roi et à ses intérêts, et de son intention arrêtée de le satisfaire quant aux ports maritimes. Le terrain préparé ainsi, Stair, s'enhardissant, avança que le vrai moyen d'établir de parfaits bons rapports entre les deux nations et avec le roi, serait de renvoyer le Prétendant hors de la Lorraine, c'est-à-dire hors du duché de Bar; et ses adhérents, nommément le duc d'Ormond et lord Bolingbroke, hors de France. Le duc d'Orléans prit fort bien cette ouverture. Au fond, elle lui était importune, nous savons pourquoi; glissant sur ce terrain brûlant, par une adroite diversion, il parla d'établir un traité de commerce sur une base équitable de part et d'autre. Le traité de commerce conclu par les ministres tories de la reine Anne avec la France, à la suite de la paix d'Utrecht, avait succombé au Parlement, sous la colère des marchands de la Cité. Ils étaient en masse du parti whig; et, d'ailleurs, ils n'admettaient de transactions commerciales que celles où tous les avantages seraient de leur côté [1]. Aussi, lord Stair, à son tour, laissa-t-il tomber le propos. Ils s'entendirent mieux sur le compte de M. de Torcy, qui les inquiétait et leur déplaisait également. « Il me dit, raconte l'ambassadeur, que Torcy n'avoit pas encore mis le pied chez luy; mais il s'en vengeroit bientôt. Je luy dis que de la manière que monsieur de Torcy avoit agi avec luy, il ne seroit pas

1. Le traité était cependant établi sur des bases honorables, stipulant de part et d'autre le traitement de la nation la plus favorisée, et la suppression des prohibitions établies des deux côtés depuis l'an 1664, sous Charles II.

étonnant qu'il ne s'en servît pas; et que je ne croiois pas qu'il régleroit son administration par les maximes de monsieur de Torcy, et qu'effectivement il ne seroit pas un bon moyen d'établir la bonne correspondance entre les deux nations [1]. » Le duc d'Orléans termina cet entretien par des paroles très cordiales pour le roi d'Angleterre, et ne ménagea pas non plus les termes gracieux pour le représentant de ce prince.

Louis XIV paraissait décidément à l'extrémité (27 août). Lord Stair voulut être au cœur de l'événement. « Je restay la nuit à Versailles, écrit-il, dans la confiance que cela auroit fini cette nuit; mais point du tout. Le lendemain matin, il se trouvoit à peu près dans le même état [2]. » Mal satisfait de l'obstination du moribond à vivre encore, il reçut du moins du duc d'Orléans, avant de retourner à Paris, l'assurance que tout allait bien (pour leurs affaires, s'entend), et qu'il n'y aurait aucun désordre (sans doute à la transmission du pouvoir). A Paris, il trouva des dépêches de Stanhope, fort alarmé de deux choses : l'une, la régence de France destinée selon lui à Philippe V; l'autre, en dépit des affirmations contraires de Stair, l'imminence de la descente du Prétendant en Angleterre.

Ici, au moment où le grand règne va s'éteignant, et où les intérêts nouveaux tendent à se lier ensemble de plus en plus étroitement, on voudrait suivre au plus près les impressions et les mouvements de l'ambassadeur pendant la crise des derniers jours, et le coup d'État par lequel le duc d'Orléans s'empara du pouvoir. Malheureusement, du 29 août au 3 septembre, le *Journal* de lord Stair est

1. Ce passage est en français dans le *Journal de lord Stair*, 27 août 1715. Dans cette phrase, *il ne seroit pas étonnant qu'il ne s'en servît pas*, l'éditeur anglais, lord Hardwicke, 1778, a imprimé : qu'il ne s'en *seroit* pas : faute évidente pour *servît*.
2. *Id.*, *ibid.*

muet [1]; et nous n'avons pas non plus ses dépêches à son gouvernement sur des faits qui leur importaient si fort.

Du moins, nous savons avec certitude, et pour ce moment-là même, le prix qu'à Londres on mettait à l'alliance. C'était le 27 août seulement, comme on l'apprend par le *Journal*, que Stair avait parlé au duc d'Orléans de l'expulsion du Prétendant. Le programme complet se trouve dans une lettre du secrétaire James Stanhope (24 août, v. s., 4 septembre, n. s., 1715), la première qu'il écrivit après la mort de Louis XIV en réponse aux dépêches de lord Stair des 28, 29, 31 août et 1er septembre, dont la dernière apportait sans doute la nouvelle que le roi venait d'expirer [2].

Le roi (Georges Ier), y est-il dit, se réjouit de l'accueil fait par le duc d'Orléans à lord Stair, il lui tarde de recevoir la notification en forme de l'avènement du prince à la régence, afin de pouvoir lui marquer la part qu'il prend à tout ce qui le regarde, lui renouveler les assurances d'une ferme amitié et de sa résolution d'appuyer ses intérêts, selon le besoin et à toute réquisition.

« En attendant, le Roy vous ordonne de cultiver l'amitié de ce prince et vous ne devez point craindre d'être désavoué, quelques avances que vous fassiez. »

Mais il regarde comme essentiel à la bonne intelligence que l'on souhaite ardemment de cultiver, la satisfaction sur Mardick, l'éloignement du Prétendant au delà des Alpes, l'interdiction au surplus des rebelles de résider à Paris ou de paraître à la cour; enfin, le retrait du voisinage de la Manche des corps anglais et irlandais à la solde

1. Cette lacune si regrettable n'est comblée ni par les papiers du *Record Office*, ou ceux d'Oxenfoord Castle, ni par les diverses publications faites soit au dernier siècle, soit de nos jours.

2. Nous venons de dire que ces dépêches de Stair n'existent pas au *Record Office* ni dans les *Stair Papers* d'Oxenfoord Castle.

de la France; George, en effet, pouvait craindre qu'ils ne formassent le noyau tout prêt d'une armée jacobite. En finissant, le ministre revenait à la charge pour promettre et pour demander. « Le Roy, concluait-il, n'a pu marquer sa bonne volonté que par des promesses et des assurances de soutenir Mgr le duc d'Orléans. Quand ce viendra aux effets, je vous réponds que Son Altesse Royale aura lieu d'être contente de nous. Mais, quelque porté que l'on soit à le soutenir, vous concevez fort bien que de certaines démarches de son côté pour décourager nos rebelles et pour faire connaître à toute l'Europe qu'il veut bien vivre avec le Roy (seront nécessaires) pour continuer et augmenter la bonne disposition que nous avons. Vous ferez valoir, mylord, ces raisons et plusieurs autres que vos propres lumières vous fourniront pour engager Son Altesse Royale à se déclarer amy du Roy d'une manière qui impose silence à tous nos séditieux. »

Stair, en ce qui le concernait, était informé par la même dépêche, que George I[er] l'élevait au caractère d'ambassadeur, pour le moment où il aurait à porter la réponse à la notification de l'avènement du jeune roi [1]. Jusque-là, il n'avait été qu'un simple chargé d'affaires près Louis XIV.

D'après ce qui précède, il n'y a donc pas à s'étonner s'il assista dans une lanterne de la Grand'Chambre [2] à la

1. *Record Office*, *France*, vol. 349. Whitehall, 24 août, v. s., 1715, c'est-à-dire 4 septembre; lettre chiffrée, déchiffrée en français. — Inédite.

2. Saint-Simon, t. XIII, 117 : « M. le duc d'Orléans avait eu la facilité de se laisser leurrer, en cas de besoin, du secours d'Angleterre, et pour cela de faire placer mylord Stairs dans une des lanternes ». Plus loin, p. 285 : « Voilà ce qui causa l'indécence de la présence de Stairs dans une lanterne à la séance de la régence, où il voulut assister pour se faire de fête auprès de M. le duc d'Orléans que les mêmes personnes (Dubois, Canillac, Noailles) persuadèrent de le désirer même, pour montrer son union avec l'Angleterre, et tenir le Parlement et le duc du Maine en respect ». Il nous semble que ce qui choque Saint-Simon, c'est seulement le fait de la présence d'un ambassadeur anglais, surtout d'un Anglais antijacobite. Ultérieurement on a forcé les couleurs : H. Martin, XV, 5 : « Lord

mémorable séance du 2 septembre 1715, où le Parlement annula le testament de Louis XIV, comme il avait fait, soixante-douze ans auparavant, pour le testament de Louis XIII, et conféra la régence au duc d'Orléans, avec une autorité entière et indépendante. Lord Stair avait eu part à cette campagne victorieuse; et, dans sa pensée, le monarque britannique triomphait avec le prince français [1].

Le Régent, aussitôt installé, écrivit de Versailles à son

Stairs étalait son arrogance dans une tribune, comme s'il eût prétendu dicter la loi au Parlement et à la France ». Or, les lanternes étaient des tribunes grillées d'où l'on pouvait voir et entendre, mais où l'on ne pouvait pas être vu. Impossible à Stair de s'y étaler, de s'y donner en spectacle. — Michelet (*Louis XIV et le duc de Bourgogne*, p. 430) dit plus justement : « Lord Stairs voulut assister à la séance du Parlement, témoigner par sa présence de l'intérêt de l'Angleterre pour Orléans et pour la paix ». Il est assez piquant d'opposer à cette légende du fastueux étalage de Stair dans une des lanternes, le fait rapporté par Marais (*Journal et Mémoires*) que, le matin du 2 septembre, le Parlement fut entouré, à son insu, par les gardes françaises et suisses; et que le duc de Guiche, leur colonel, en habit d'ordonnance, avec son bâton de commandement, se mit dans une lanterne. Évidemment, c'était pour n'être pas vu, quoique présent, et se tenir prêt à agir à l'improviste, comme dans une embuscade.

1. Saint-Simon s'est mépris sur la conduite de Stair dans ces commencements. Il raconte (t. XIII, p. 282-283, 285) que, voyant de loin la décadence menaçante de la santé du roi, et comprenant en même temps qu'il n'avait rien à espérer de l'autorité du duc du Maine, Stair sentit de bonne heure qu'il n'avait de parti à prendre que celui du duc d'Orléans qui avait tout le droit de son côté; qu'il fallait le flatter du secours de son maître, s'il en avait besoin pour faire reconnaître sa régence, l'enrôler de bonne heure avec le roi George, par ces offres faites dans un temps douteux, le lier avec lui, en lui persuadant que leurs intérêts étaient communs, etc. Ainsi, ce serait l'ambassadeur anglais qui aurait eu l'idée de l'union entre le roi de la Grande-Bretagne et le duc d'Orléans, et qui, de lui-même, en aurait acheminé la négociation. Ce récit nous prouve seulement que le duc d'Orléans ne jugea pas à propos d'instruire Saint-Simon de l'histoire de ses relations avec George Ier; et, ce que l'on sait du reste, qu'il est bon de se tenir sur ses gardes, avec l'auteur des *Mémoires*, alors même que celui-ci apporte le plus d'assurance dans ses affirmations. Michelet, qui aurait pu se défier de Saint-Simon, en adopte la donnée et l'erreur : « L'ambassadeur anglais, Stairs, de son chef, sans l'aveu de George, conseillait l'alliance; mais, ses emportements, ses aigreurs insolentes, la rendaient odieuse ». (*La Régence*, p. 49.) — Saint-Simon rapporte encore (t. XIII, p. 372-373) comment le triumvirat Noailles, Canillac, Dubois, d'accord avec Stair, persuada peu à peu au duc d'Orléans de se tourner vers le roi George, à raison de la conformité de la situation et des intérêts de l'un et de l'autre. — C'est la continuation de son erreur ci-dessus.

royal parent, le 3 septembre (1715), pour lui notifier son avènement à la régence : « Monseigneur, quelque occupé que je sois de la douleur que me cause la perte que je viens de faire du Roy, mon seigneur et oncle, un de mes premiers soins est d'apprendre à Votre Majesté que la régence du royaume m'a esté confiée. Aux bontés attentives et réitérées que j'ay éprouvé de Votre Majesté, je ne doute point qu'elle ne veuille bien prendre part à l'une et à l'autre, et si quelque chose peut me flatter, c'est de pouvoir librement à présent marquer à Votre Majesté, combien j'ay été sensible à l'honneur de son amitié, je la suplie de croire que, tandis que mon administration durera, je n'oublierai rien de tout ce qui pourra en resserrer les liens, et que je suis avec tous les sentimens possibles d'estime, d'amitié et de respect, Monseigneur, de Votre Majesté très affectionné cousin et serviteur, Philippe d'Orléans [1]. »

Ainsi voilà la situation au moment où le règne de Louis XIV finit, où s'ouvre la Régence. Entre George I[er] et le duc d'Orléans, du vivant même du grand roi, le premier a recherché avec empressement et persistance l'amitié du prince français; le second a, sans hésitation, accepté l'offre du monarque anglais. A présent, il est heureux de pouvoir *librement* lui marquer qu'il n'oubliera rien de tout ce qui sera susceptible de resserrer leurs liens. Les prémisses étant posées de part et d'autre, il n'y a plus qu'à en tirer la conclusion, semble-t-il, à sceller cette alliance, germée, en quelque sorte, d'elle-même des deux côtés du détroit, cultivée déjà en secret depuis près d'un an. Elle est si naturelle qu'elle semble s'être nouée toute seule. Plus d'obstacles. Et cependant, elle va rester en suspens; elle va subir le long retard d'environ deux années. Quand elle se

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 346.

fera, elle aura le retentissement d'un coup de partie inattendu. Pourquoi cet avortement d'un dessein jusque-là en si bonne voie? C'est que, aussi longtemps qu'on avait dû rester dans la théorie, les difficultés pratiques ne s'étaient pas fait apercevoir. On ne s'en était pas préoccupé. Mais lorsque le duc d'Orléans fut devenu *libre*, il lui fallut compter avec elles. Il y en eut en France. Il y en eut en Angleterre. Le rôle de Dubois fut de les aplanir et de contribuer à les résoudre, ouvrier adroit et heureux, mais non pas inventeur du système politique de la Régence.

CHAPITRE II

SITUATION DÉLICATE DU RÉGENT

En France, Philippe d'Orléans était entouré de difficultés de tout genre et même de périls. Il n'avait dans le caractère rien de ce qui commande le respect; de longue date, il avait semblé prendre à tâche de se décrier par ses mauvaises mœurs. Sa curiosité d'esprit, qu'il poussait jusqu'à la recherche de l'avenir, son goût des sciences, et en particulier de la chimie, le rendaient suspect. En ce temps, le laboratoire avec ses mystères ne pouvait pas aller sans quelque mélange de diablerie : lui-même n'avait-il pas passé des nuits dans les carrières de Vanves et de Vaugirard, à évoquer, en vain, il l'avoua [1], le prince des ténèbres? Le public, consterné des deuils de la maison royale, frissonnait au souvenir des officines d'où étaient sorties naguère les *poudres de succession*, tandis que le maréchal de Villeroy, gouverneur du jeune Louis XV, s'étudiait par ses précautions fastueusement calomniatrices, à dénoncer le Régent et ses poisons, toujours prêts pour l'innocente

1. Plus tard, il raconta ses tentatives et son mécompte à Saint-Simon. Saint-Simon, XII, 113; et, sur ses recherches de l'avenir, *id.*, VII, 299.

créature, dernier obstacle à ses convoitises. A la plus légère indisposition de l'enfant, la foule grondait. Aussi le Régent, malgré un certain nombre de mesures libérales et généreuses qui honorèrent ses débuts et que l'opinion accueillit favorablement [1], ne fut-il pas longtemps populaire.

Il avait restitué au Parlement le droit de remontrances, pour en obtenir comme par un juste retour, la régence entière et indépendante. Mais le Parlement, avec son esprit étroit et emporté, son égoïsme intraitable, sa passion de s'ingérer dans le gouvernement, ses pouvoirs mal définis, instrument admirable d'envahissement, le Parlement était le plus rétif et le moins sûr des alliés. Tout désaccord de vues ou d'intérêts, fût-ce une question d'étiquette, ne pouvait manquer d'amener un choc, une rupture avec les magistrats.

Cependant, à l'origine, on s'entendit de part et d'autre, sur la question religieuse. La querelle des jésuites et des jansénistes, à propos de la bulle *Unigenitus*, survivait au règne de Louis XIV, après en avoir tant troublé les dernières années. Le Parlement, dépositaire et gardien des libertés gallicanes, tenait avec le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, contre l'ultramontanisme. Le Régent, tolérant et doux par nature, d'ailleurs indifférent, s'empressa de vider les prisons d'État, de rendre à la liberté et de rappeler d'exil tous ceux sur qui leur opposition à la bulle avait attiré les rigueurs du P. Tellier. Il donna la présidence du conseil de conscience à M. de Noailles, et y introduisit l'abbé Pucelle, un des héros de la secte janséniste. Il mit donc les jésuites contre lui, mais sans que les

1. Suppression des droits sur la pêche, libre entrée des bestiaux étrangers, du beurre, réduction des tailles, de la capitation; suppression de l'usage de lever des impôts en vertu de simples lettres ministérielles, etc.

jansénistes pussent lui être d'un grand secours. Parfaits disputeurs, sans autre horizon que celui de leurs propositions théologiques, ils n'étaient pas aptes au gouvernement, ni susceptibles de se transformer en hommes d'État. Il n'y avait donc pas à trouver de leur côté ce soutien, ce parti politique, qu'un peu plus tard les Anglais incitèrent en vain le Régent à y chercher.

Les protestants, très nombreux encore, malgré trente années d'accablement depuis la révocation de l'édit de Nantes, et sous l'oppression la plus minutieusement implacable, n'étaient plus rien dans l'État. Ils espérèrent du Régent la fin de leurs maux. Ce prince y inclinait en effet. Mais il recula devant les haines religieuses, car les jansénistes, indignés que les jésuites les persécutassent, étaient néanmoins d'accord avec eux pour ne pas souffrir qu'on donnât quelque relâche, encore moins la tolérance, aux protestants. Le peuple n'était pas moins animé contre les hérétiques. Le duc d'Orléans se réduisit à soulager seulement la détresse des réformés, par humanité. Il en tira quelques-uns des galères, parce que les Anglais l'en prièrent avec instance.

Il aurait pu néanmoins, si l'on regarde à la surface et non au fond des choses, se faire illusion sur sa force. En effet, lorsque le règne du grand roi vint à s'éteindre, règne que la postérité équitable a jugé digne d'admiration, mais dont les derniers contemporains ne sentaient plus que les charges écrasantes, la nation se précipita vers le règne qui s'ouvrait, comme vers une ère de délivrance. Un monde venait de finir : un autre commençait. Une réaction universelle, dont le Régent lui-même était le symbole vivant et le promoteur, éclata. Mais l'un de ses effets immédiats fut nécessairement de détendre les ressorts de l'autorité en général. Parmi ses formes multiples, le mou-

vement prit un fougueux caractère aristocratique. La haute noblesse s'irritait dès longtemps de voir Louis XIV l'exclure des affaires et choisir de parti pris, ses ministres parmi le tiers état. Les malheurs des derniers temps semblaient, aux yeux des grands, avoir condamné ce système, si offensant pour leur amour-propre et leur ambition. Il n'y avait qu'un cri contre le despotisme insolent et funeste des secrétaires d'État. Dès le 15 septembre (1715), ils furent supprimés et remplacés par six conseils (portés bientôt à sept) sous l'autorité du conseil de régence. Les conseils, on le sait, étaient un des rêves de Fénelon, du duc de Bourgogne et de Saint-Simon, qui avait le dessein « d'anéantir les secrétaires d'État et leur puissance [1] ».

Le Régent, qui par goût et sans doute par opposition à l'absolutisme du feu roi, regardait volontiers aux exemples venus d'Angleterre, fit dire par le jeune Louis XV, dans la déclaration qui institua les conseils : « Il faut que les affaires soient réglées plutôt par un concert unanime que par la voie de l'autorité ». Mais s'il abandonna la voie de l'autorité, il n'acquit pas le concert unanime. Les grands seigneurs débordèrent dans les conseils. Ce fut comme un dépècement de la puissance publique. Chacun se saisit de sa part de butin, et l'on vit s'organiser une sorte de république oligarchique, dont les chefs, jusque-là étrangers au maniement des affaires, ne sachant ni commander, ni obéir, étaient incapables de remédier à une situation qui aurait épouvanté même un Colbert. Le plus grand nombre d'entre eux avaient fait partie des ennemis du duc d'Orléans, ou tout au moins de ceux qui le laissaient dans l'abandon insultant que nous rappelions plus haut d'après Saint-Simon. Maintenant ils pliaient, mais sans changer de

1. *Mémoires*, t. XIII, p. 361, édit. Chéruel.

sentiments. La vieille cour se survivait en eux, avec le levain de ses inimitiés et de ses préjugés, avec ses entêtements de préséance, ses vues politiques entièrement contraires à celles du Régent.

Mal voulu de la noblesse, le Régent avait lieu de craindre les masses, s'il devenait l'allié de l'Angleterre, car il allait à l'encontre du sentiment national, dont les deux grands mobiles étaient la haine contre les Anglais et l'attachement pour le descendant exilé des Stuarts. Après vingt-cinq années de guerres, on avait déposé les armes. Mais malgré le bienfait d'une paix nécessaire et, après tout, honorable, malgré la lassitude et l'épuisement, la passion patriotique n'avait pas eu le temps de s'apaiser dans un si court intervalle. Il est vrai que Jacques II, par sa sottise et ses ridicules, avait déjà paru travailler à décourager les sympathies qui d'abord avaient entouré son malheur. Mais son fils, encore à la mamelle quand on avait fui d'Angleterre devant Guillaume III, élevé à Saint-Germain, imprégné de l'air de France, en était-il moins intéressant? La nation était de cœur avec lui dans ses espérances, dans la revendication de ses droits contre la spoliation dont il était l'innocente victime.

Les dispositions plus ou moins défavorables d'une ou plusieurs classes d'une nation ne constituent qu'un péril éloigné, tant qu'elles ne s'incarnent pas chez un homme qui les partage et cherche à en profiter. Cet ennemi, capable de grouper les mécontents contre le Régent, se rencontra chez le roi d'Espagne. Philippe V avait conçu la haine la plus violente contre son cousin d'Orléans, parce qu'il l'accusait d'avoir, au cours de la guerre de la succession d'Espagne, machiné, avec les alliés, un plan pour s'emparer de sa couronne. Il aspirait à la régence en France. Tenu, aussi bien que le duc d'Orléans, dans l'ignorance du testa-

ment de Louis XIV, il avait enjoint à son ambassadeur le prince de Cellamare, tout comme George I[er] à lord Stair, de ne rien négliger afin d'en pénétrer le secret. Mais, pas plus pour l'ambassadeur espagnol que pour l'anglais, la double porte de fer qui abritait le testament dans l'épaisseur de l'une des tours du Palais, ne s'entr'ouvrit. En même temps, Philippe V méditait de s'approcher de la frontière et de s'emparer de la régence par la force, aussitôt la mort de son aïeul. Enfin, sans égard à sa renonciation formelle, inscrite au traité d'Utrecht, il se portait héritier du jeune roi, Louis XV, à l'exclusion de la branche d'Orléans. Petit-fils de Louis XIV, beaucoup croyaient sincèrement faire œuvre de loyauté en lui donnant la préférence sur son parent de la ligne collatérale. Saint-Simon lui-même, le fidèle ami du duc d'Orléans pendant les mauvais jours, lui déclarait encore trois ans après l'avènement de Louis XV, que, si le roi d'Espagne entrait en France, désarmé, pour prendre la régence que sa naissance lui donnait, lui, Saint-Simon, quitterait le Régent avec larmes, et irait trouver le roi d'Espagne, le tenant pour le vrai régent et le dépositaire légitime de l'autorité et de la puissance du roi mineur. « Si moi, tel que je suis pour vous, ajoutait-il, pense et sens de la sorte, qu'espéreriez-vous de tous les autres vrais Français [1]? » Le prince de Cellamare, ayant pour levier un sentiment si prononcé dans le royaume, n'eut pas de peine à faire de son hôtel à Paris un foyer d'intrigues qui, enfin, se tournèrent en conspiration.

Ce n'était pas tout. Philippe V allait jusqu'à chercher des ennemis à son cousin de l'autre côté de la Manche. Sous l'impulsion de sa seconde femme Élisabeth Farnèse,

1. En 1718. Saint-Simon, XVII, 69. Rappelé par Michelet, *la Régence*, p. 38.

qui avait ses plans, et d'Alberoni, son ministre depuis 1714, il se proposa de devancer le duc d'Orléans près des Anglais et de lui enlever leur alliance. Dès le mois de septembre 1715, il leur offrit l'appât de grands avantages commerciaux dans les mers d'Amérique, et convertit ses offres en un traité, le 15 décembre suivant, rompant ainsi le faisceau de France et d'Espagne, que Louis XIV croyait avoir formé à jamais. La reine, qui rêvait des principautés en Italie pour ses fils, s'imaginait acquérir à ce prix le concours de la Grande-Bretagne.

Voilà donc sur quel terrain mouvant et miné s'établissait le nouveau gouvernement de France.

On peut en conclure qu'il était extrêmement difficile au duc d'Orléans d'entreprendre *ex abrupto* une telle révolution dans la politique française, et de transformer dès la première heure en une alliance positive et officielle, l'entente secrète qui existait jusque-là entre lui et George Ier. Un caractère entier, actif, opiniâtre, peut-être n'aurait pas reculé; mais, de telles qualités étaient précisément celles qui manquaient le plus au Régent. D'ailleurs, sa situation était singulière. Il avait contre lui son propre gouvernement. Les hommes qui remplissaient les nouveaux conseils, ministres ou personnages de cour, étaient ennemis de l'Angleterre hanovrienne, et ne visaient qu'à la bouleverser. Longtemps le maréchal d'Huxelles, président du conseil des affaires étrangères, et la plupart des ambassadeurs français au dehors, s'obstinèrent plus ou moins sourdement dans la politique du temps passé, cherchant à faire avorter la politique personnelle du chef actuel de l'État. Isolé de la sorte, ce prince ne possédait d'amis un peu sûrs que ses *roués*, et quels amis! « esprits frondeurs et pervers, ignorants et spirituels, hardis et paresseux, et bien mieux faits pour harceler que pour con-

duire un gouvernement [1]. » Les plus marquants étaient Canillac, Nocé, le marquis d'Effiat. L'abbé Dubois, supérieur aux uns et aux autres, mais sorti de rien, ne comptait pas encore [2].

Le duc d'Orléans sentait l'utilité de l'appui moral de la Grande-Bretagne. Mais certes il était loin de souhaiter un appui militaire qui, à la fois, l'eût réduit à l'état d'homme lige de George Ier, et l'eût exposé à tous les effets de l'indignation nationale. Il ne voulait pas davantage faire avec les Anglais un marché de dupe, mettant les obligations épineuses de son côté, sans compensation certaine. Ce qui se passait alors au Parlement britannique n'était pas de nature à l'enhardir. En présence des attaques furieuses dirigées dans les deux Chambres par les ministres de George Ier contre le traité d'Utrecht et contre les anciens ministres tories qui l'avaient conclu, il était permis au Régent, avant de franchir le pas décisif, de se demander où l'on voulait en venir, et si de telles passions présageaient la stabilité [3]. Enfin, souvenons-nous que lui-même, l'homme ondoyant et divers, n'était pas bien sûr s'il ne donnerait pas la préférence à quelque union de famille avec le Prétendant.

1. Lémontey, t. I. p. 47.

2. Saint-Simon (t. XII, p. 164, et t. XIII, p. 371), représente comme formé dès le règne de Louis XIV, le triumvirat de Noailles, Canillac et Dubois, pour pousser le duc d'Orléans vers l'alliance de George Ier. Nous savons déjà, et nous le verrons encore, qu'il y a beaucoup à rabattre, pour ces commencements, bien entendu.

3. Nous parlerons de ces débats avec détail plus loin, en étudiant la situation intérieure de l'Angleterre, à l'avènement de George Ier.

CHAPITRE III

GEORGE Ier

SA SITUATION COMME ÉLECTEUR DE HANOVRE

Le roi de la Grande-Bretagne, lui aussi, avait ses difficultés, et comme électeur de Hanovre, et comme roi d'Angleterre; en outre, et de même que le Régent, ses vues, ses exigences personnelles, bientôt ses ressentiments, quand son cousin de France, démentant leur amitié, acceptée si chaudement d'abord, parut se préparer à passer dans le camp jacobite.

Fils et successeur d'Ernest-Auguste de Brunswick-Lunebourg, duc de Hanovre, que l'empereur Léopold avait, de sa propre autorité, créé électeur de Hanovre en 1692, pour le lier à ses intérêts contre la France, George-Louis s'était placé, dès son avènement à l'électorat (1698), dans la clientèle de l'Autriche. En effet, les électeurs ecclésiastiques de Trèves et de Cologne, l'électeur palatin et le collège des princes avaient protesté, au nom de la Bulle d'or de 1356, contre l'érection de ce huitième électorat, comme une atteinte aux constitutions de l'Empire et au traité de Westphalie, ce qui obligea l'Empereur à laisser l'investiture en suspens. Ils eurent recours à la France, à titre de

garante du traité. Louis XIV fit présenter à la diète de Ratisbonne (14 septembre 1700), un mémoire à l'appui de leurs plaintes. Mais la guerre de la Succession d'Espagne, qui éclata presque aussitôt, fit avorter cette campagne diplomatique, sans autre résultat que d'attacher d'autant plus fort à l'Empereur l'électeur contesté. George-Louis, de concert avec le roi de Prusse, Frédéric Ier, et le duc de Lunebourg-Zell, força quelques princes allemands du Nord à licencier les troupes qu'ils levaient pour le compte de Louis XIV (1702). Dans le cours de la guerre, après la défaite du margrave de Baireuth par le maréchal de Villars à Stolhofen en 1707, Marlborough, pour des motifs plutôt politiques que militaires, fit donner l'armée de Souabe à l'électeur de Hanovre. Celui-ci l'accepta, non sans hésitation, des mains de l'empereur Joseph Ier qui, de son côté, n'hésita guère moins à la lui confier. Il ne fit rien qui en valût la peine (1708-1709), soit pesanteur d'esprit, soit dépit de la préférence que les alliés accordaient sur lui au prince Eugène pour les grandes opérations. Il quitta le commandement en 1710 et ne reparut plus dans les camps; mais ses sentiments ne changèrent pas. Lorsque la reine Anne, ayant horreur de tant de carnage, remplaça, pour avoir la paix, les whigs par les tories au ministère, et que ses négociations avec la France, d'abord secrètes, aboutirent aux préliminaires de Londres (27 septembre 1711), George joignit ses protestations à celles de l'Empereur. Charles VI, le prétendant de la coalition en Espagne, venait de succéder comme souverain d'Autriche et comme empereur à son frère Joseph Ier, mort le 17 avril 1711. Il s'indigna que les Anglais ne jugeassent pas à propos de refaire à son profit la monarchie de Charles-Quint; il écrivit aux États-Généraux à la Haye qu'il repoussait les préliminaires dans le présent comme dans l'avenir, et qu'il

ne désignerait point d'ambassadeur pour prendre part au conférences. L'électeur frappa un coup encore plus reten tissant. Son envoyé à Londres, le baron Bothmar, lanç un mémoire où il exprimait en termes véhéments le objections de son maître. Par le conseil de Marlborough e des whigs, il attendit pour le publier que l'on ne fût plu qu'à quelques jours de l'ouverture du Parlement. On s flattait que l'énergique protestation de l'héritier présompti de la couronne produirait un grand effet. Toutefois leu attente fut trompée. S'ils l'emportèrent de quelques voi: chez les lords, ils eurent contre eux une majorité acca blante dans les Communes, décembre 1711. Ils ne priren qu'une partielle et vaine revanche, lorsqu'à la trêve d quatre mois avec les Français en 1712, le duc d'Ormond successeur de Marlborough dans le commandement, ayan reçu l'ordre de se séparer du prince Eugène à Cateau-Cambrésis (17 juillet), la plupart des troupes allemandes à l solde de l'Angleterre, au lieu de suivre le général anglais restèrent avec l'armée impériale. Parmi elles, figurait l contingent hanovrien. La défaite que les Hanovriens partagèrent avec les Impériaux à Denain n'ébranla pas l'électeur. Le lord trésorier dans le ministère tory, Robert Harley comte d'Oxford, lui ayant envoyé, après cet événemen décisif, son cousin Thomas Harley avec mission de l presser de se rallier à l'Angleterre, il répondit que s'i plaisait à Dieu de l'appeler au trône de la Grande-Bretagne, il agirait alors de la manière la plus avantageuse à son peuple; mais jusque-là, on ne devait voir en lui qu'un prince allemand[1].

Allemand, en effet, il était et il demeura. Il s'attaquait chez Louis XIV, à l'ennemi de l'Allemagne, comme au

1. *The Reign of Queen Anne*, par le comte Stanhope, t. II. p. 19, 65, 66, 82, 126, 154, 242. Édit. Tauchnitz.

protecteur du Prétendant. Cependant, sur ce dernier point, il n'était pas sans inquiétude du côté de l'Autriche. Charles VI, satisfait peut-être de George électeur de Hanovre, fit retomber sur George roi d'Angleterre, tout innocent qu'il en fût, son amer désappointement de la paix faite sans lui et malgré lui, par l'Angleterre de la reine Anne. Ambitieux et jaloux à l'excès, il s'inquiétait pour son autorité de l'avènement d'un prince allemand au trône du royaume qui était alors l'arbitre de l'Europe. Il craignait des empiétements de sa part en Allemagne et les progrès d'une influence capable de contrebalancer dans l'Empire la vieille suprématie de la maison d'Autriche. N'ignorant pas non plus qu'en Angleterre le parti hanovrien était numériquement le plus faible, il n'était pas disposé à se lier prématurément avec George, ni à offenser grièvement le compétiteur de celui-ci [1]. Autour de lui, à la cour même de Vienne, la cause jacobite et catholique comptait des amis importants et actifs, groupés autour de l'impératrice mère, Marguerite-Thérèse, fille de Philippe IV d'Espagne.

Aussi, lors de la paix de Rastadt (mars 1714), refusa-t-il de garantir la succession d'Angleterre à la maison de Hanovre [2].

Des intérêts territoriaux en Allemagne, d'une haute importance, rendaient également nécessaire à l'électeur de Hanovre la bienveillance de Charles VI. Il s'agissait des duchés de Brême et de Verden, anciens évêchés sécularisés par les traités de Westphalie en 1648 ; ils avaient été attribués alors, outre d'autres territoires, à la Suède, pour donner pied à cette puissance au cœur même de

1. Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole,* t. I, p. 52, d'après *Macpherson's State Papers.*

2. Cela résulte d'une lettre de lord Townshend au comte de Stahremberg, Göhrde, 24 octobre 1725. Coxe, *id.*

l'Empire. La défaite de Charles XII à Pultava par Pie
le Grand (1709), la persistance insensée du prince suéd
à prolonger cinq années durant, son séjour chez les Tur
encouragèrent toutes les puissances du Nord à se je
sur les dépouilles du lion vaincu et absent. Frédéric I
roi de Danemark, se saisit du Sleswig et du Holstein;
franchissant l'Elbe, il s'empara des duchés de Brême et
Verden (1712). Mais, lorsque enfin Charles XII repa
tout à coup à Stralsund (22 novembre 1714), au milieu
ses ennemis stupéfaits, Frédéric crut impossible de co
server toutes ses conquêtes, et nécessaire de sacrifier
plus éloignées pour garder les plus proches et les pl
précieuses. Il renouvela donc avec George, devenu
d'Angleterre, l'alliance qu'ils avaient formée ensemble
1711; et, par le traité du 17 mai 1715, il lui céda, moy
nant argent, les duchés de Brême et de Verden. Geor
de son côté, lui garantit la possession du Sleswig. Cinq m
après (15 octobre), les commissaires hanovriens entrère
solennellement dans les deux duchés par la conve
tion de Stade; et la publication de l'acte qui transfér
ces territoires à leur nouveau maître, servit en mê
temps à celui-ci de manifeste pour sa déclaration de gue
à Charles XII. A la vérité, le roi d'Angleterre ne stipul
et n'agissait qu'en qualité d'électeur de Hanovre; mais
associa indirectement l'Angleterre à sa querelle. Sous pr
texte de protéger le commerce britannique contre l
déprédations des Suédois, il envoya dans la Baltique u
flotte anglaise commandée par sir John Norris. Sa nouvel
acquisition lui présentait le grand avantage d'ajouter à s
domaines allemands le pays compris entre le Weser
l'Elbe, sur le cours inférieur de ces deux fleuves jusqu
leur embouchure dans la mer du Nord. Toutefois, pour êt
définitif, cet agrandissement avait besoin de la sancti

impériale. Or, plus que jamais, l'Empereur voyait de mauvais œil ses feudataires (Hanovre, Prusse,...) croître ainsi en puissance. Il avait travaillé sous main très activement à Constantinople pour procurer le retour de Charles XII dans le Nord. Voulant du moins recueillir quelque profit à la faveur de tous ces événements, il fixa à un taux énorme les droits d'investiture à payer par l'électeur de Hanovre. George disputa sur le chiffre, sans aller jusqu'à rompre : il n'en avait garde [1].

Nous retrouverons plus tard ces duchés de Brême et de Verden, lorsque, par un singulier revirement des choses, ils deviendront pour George Ier un motif déterminant d'accéder à l'alliance française, tandis qu'au moment où nous sommes, c'est-à-dire au début de la Régence, ils servaient à le retenir dans l'alliance autrichienne.

1. Sur tous ces faits de l'histoire du Nord, voir Mallet, *Histoire de Danemark*; Pufendorf, *Histoire de Suède*; lord Mahon, *Histoire d'Angleterre, 1713-1783*; Lecky, *Histoire d'Angleterre au XVIIIe siècle*; Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole*, t. I; etc.

CHAPITRE IV

ÉTAT POLITIQUE DE L'ANGLETERRE AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

I

Du côté de l'Angleterre, les difficultés générales tinrent aux dissensions intestines des partis et aux animosités de peuple à peuple. L'alliance avec la France déplaisait au delà de la Manche, autant que l'alliance avec l'Angleterre, en deçà. La sympathie et la protection dont le Prétendant jouissait en France irritaient les Anglais comme une menace contre leur indépendance et leur souveraineté chez eux.

Ils multiplièrent les actes légaux tendant à consolider les résultats de la révolution de 1688. Le droit de George Ier au trône britannique reposait, comme base essentielle, sur l'acte de Succession (*Act of Settlement*) que Guillaume III avait fait voter au Parlement en 1701. Cet acte excluait de la succession la descendance catholique de Jacques II, et lui substituait Anne, seconde fille du roi déchu, protestante zélée; après elle, la ligne protestante, représentée par la

petite-fille de Jacques Ier, Sophie, électrice douairière de Hanovre et mère de George-Louis.

Les deux Chambres avaient limité en même temps par de strictes précautions les prérogatives du futur héritier quel qu'il fût. Jacques II étant mort à Saint-Germain trois mois après (17 septembre 1701), et Louis XIV ayant reconnu le jeune *Prince de Galles* roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques III, Guillaume fortifia la précédente mesure, par un bill d'*attainder* adopté au Parlement à l'unanimité (24 janvier 1702), et déclarant le Prétendant coupable de haute trahison. Il le fit suivre de l'*acte d'Abjuration*, par lequel les officiers civils et militaires, et les membres des deux Chambres furent tenus : 1° d'abjurer toute allégeance et obéissance à Jacques, prince de Galles; 2° de prêter serment à Guillaume III et à chacun de ses successeurs aux termes de l'acte de Succession, en qualité de roi de droit et légitime.

Telle était la triple base du droit de George Ier : l'acte de Succession, l'*attainder* et l'acte d'Abjuration; tels les anathèmes lancés par les pouvoirs publics contre la branche déchue des Stuarts. Celle-ci cependant comptait encore de puissants amis; et il s'en fallait qu'ils eussent perdu l'espérance dans l'état tumultueux et violent où se trouvèrent alors les trois partis, tory, whig et jacobite.

On sait de reste[1] que les tories soutenaient, en politique, la prérogative royale; en religion, l'*Église établie*, ou *haute Église* (*high Church*), protestante avec la hiérarchie épiscopale. Les whigs défendaient les droits du peuple contre les empiétements de la couronne; ils étaient protestants de la même manière que les tories, c'est-à-dire anglicans,

1. *Dissertation sur les whigs et les torys*, par M. Thoyras Rapin, la Haye, 1717, in-12; ouvrage d'autant plus utile ici, qu'il a été fait par un observateur très sagace, et précisément pour l'époque dont nous nous occupons.

avec cette différence qu'ils penchaient pour la tolérance envers les sectes réformées dissidentes, autrement dit les *non-conformistes*, ou la *basse Église* (*low Church*).

Chacun des deux partis considéré en lui-même était plus ou moins divisé. Chez les tories, il y avait les outrés et les modérés. Les premiers appelés aussi les gens de *haut vol*, parce qu'ils ne pouvaient pas se contenir dans les limites du gouvernement établi, voulaient le souverain absolu en Angleterre, à l'exemple de la France et d'autres États. C'étaient les grands seigneurs revêtus des charges de la cour, et les dignitaires de l'Église, ou les *rigides*. Ceux-ci enseignaient le dogme du droit divin et la doctrine de l'obéissance passive, qu'ils étendaient aux choses de la politique, comme à celles de la religion.

Les tories modérés ne voulaient ni que le roi perdît aucune de ses prérogatives; ni, d'autre part, que les sujets fussent dépouillés d'aucune de leurs garanties. Leur ambition était de maintenir la constitution du gouvernement dans le même état qu'elle leur avait été laissée par les ancêtres. Ils se rattachaient étroitement à l'Église établie et, par suite, à l'acte de Succession. Aussi, les appelait-on les tories hanovriens [1].

Chez les whigs, il y avait de même la fraction exagérée et les modérés. La première, antimonarchique par son origine et ses traditions, datait du Long Parlement et de la république, dont elle gardait quelque levain. Mais le temps, la répulsion inspirée aux Anglais par la catastrophe de Charles Ier et par la tyrannie militaire qui s'en était suivie, l'avaient réduite en nombre, aussi bien qu'en influence. Elle n'avait plus guère d'autre rôle que de fortifier le gros du parti. En religion, ces whigs étaient dissi-

1. Lord Mahon, t. I, p. 76.

dents et perpétuaient l'Église presbytérienne, malgré les foudres de l'Église officielle.

Les modérés constituaient le véritable parti whig. Comme les tories modérés, ils souhaitaient que le gouvernement se maintînt sur ses anciennes bases. Seulement, c'était surtout contre la couronne qu'ils se précautionnaient. Ils se moquaient de la doctrine de l'obéissance passive et professaient que le peuple pouvait légitimement s'opposer aux entreprises du roi, si elles dépassaient certaines limites. Anglicans zélés, et néanmoins disposés à la tolérance à l'égard des non-conformistes, ils réservaient toutes leurs rigueurs pour les catholiques.

Ainsi, politiquement, les modérés des deux partis étaient à peu près dans les mêmes sentiments, séparés seulement par la crainte respective que, pour vouloir trop conserver, ou les droits du roi, ou ceux du parlement, on ne fît pencher la balance à l'excès de l'un des deux côtés. Rien à la rigueur, dans leurs principes, ne s'opposait à ce qu'ils se joignissent ensemble pour sauver les institutions nationales, politiques et religieuses de quelque grand péril, comme ils firent à la révolution de 1688, en renversant Jacques II. Mais ce n'était qu'à de telles heures que la jalouse rivalité et les luttes d'ambition personnelle entre leurs chefs faisaient trêve. Les passions de parti éclatèrent de nouveau sous Guillaume III; et avec une violence inouïe, sous la reine Anne.

Comme nombre, les tories l'emportaient de beaucoup. Car, outre une portion considérable de l'aristocratie, ils comprenaient l'immense majorité des propriétaires fonciers et du clergé paroissial. Dans leur opinion, ils constituaient le fond même de la nation, et professaient pour maxime que la loi, dans un pays libre, est ou doit être la détermination de la majorité des propriétaires fonciers. Selon eux, la véri-

table force du royaume britannique résidait dans la terre, laquelle, infiniment supérieure aux intérêts commerciaux, devait aussi être prise en considération par-dessus tout.

Les whigs, tous les historiens s'accordent à le dire, étaient en minorité dans la nation. Mais au lieu d'être répandus et dispersés à la surface du pays, ils se groupaient surtout dans les grandes villes, dans les centres d'activité commerciale. Leur force reposait sur trois choses : l'aristocratie, les classes commerciales, les non-conformistes.

Cette aristocratie des whigs, auteurs de la révolution de 1688, en y associant toutefois une partie des tories, avait conservé presque toujours depuis ce moment, la prépondérance dans la chambre des Lords. Elle s'efforçait de contrebalancer celle des tories dans la chambre des Communes et de maintenir intacts les principes qui avaient triomphé par la chute de Jacques II.

Les classes commerciales acquirent rapidement de l'importance pendant la seconde partie du XVIIe siècle, soit par leur progrès propre après la restauration, soit par l'immigration étrangère, lorsque la révocation de l'édit de Nantes rejeta hors de France l'industrie protestante. Les réfugiés, ardents ennemis et de Louis XIV et du catholicisme, se rangèrent passionnément du côté de ceux qui s'en éloignaient le plus, c'est-à-dire les whigs. Les uns et les autres, en face des propriétaires fonciers et comme en antagonisme avec eux, créèrent la richesse mobilière, par les manufactures et le négoce, par les traités de commerce et les opérations de la Compagnie des Indes orientales. L'institution de la Banque d'Angleterre (1694), l'accroissement, l'on dirait presque l'essor, de la dette publique sous les règnes belliqueux de Guillaume et d'Anne, donnèrent naissance à une puissance sociale nouvelle, celle des capi-

talistes (*monied men*). Capitalistes et spéculateurs eurent intérêt à soutenir la cause pour laquelle la dette avait été contractée. Il en fut de même de la Banque et de la Compagnie des Indes orientales (celle du moins qui se constitua définitivement en 1701). Fondées l'une et l'autre par le gouvernement whig, elles en avaient obtenu leurs privilèges en lui prêtant de grandes sommes. Leur existence dépendait du payement régulier des arrérages. La noblesse tory de province ressentit une âpre jalousie contre ces *hommes d'argent*, contre le rentier exempt d'impôt. Le propriétaire foncier, disaient-ils, et le marchand supportaient l'énorme fardeau des taxes, tandis que le prêteur d'argent, n'ajoutant rien au fond commun, prospérait par la calamité publique, sans contribuer d'un denier aux besoins de l'État.

Les dissidents, troisième élément du parti whig, avaient, comme nous l'avons dit plus haut, diminué de nombre et d'importance dans les campagnes, parmi les cultivateurs propriétaires. Mais ils comptaient beaucoup d'adhérents chez les marchands et les marins. Eux aussi détenaient une forte part de la richesse mobilière.

Le troisième des partis qui se disputaient l'Angleterre, les jacobites, était faible en nombre. Il se composait de celles des grandes familles tories qui étaient demeurées catholiques, et d'autres tories, protestants à la vérité, et très zélés pour la haute Église, mais inférant de l'attitude de l'électeur de Hanovre qu'il s'était complètement identifié avec les whigs, et que son avènement serait le signal du renversement du parti. Cette crainte n'était pas sans fondement, comme la suite le prouva bientôt. Elle fut pour beaucoup dans les difficultés et même les dangers qui, au commencement, menacèrent le trône de George Ier.

En résumé, les tories n'étaient pas très redoutables. S'ils

avaient pour eux la supériorité numérique, ils manquaient d'organisation. C'étaient les éléments d'un parti, et non un corps. Ils hésitaient, tiraillés entre des passions contraires. D'un côté, ils haïssaient les whigs et les dissidents, les Allemands, un prince luthérien; de l'autre, si leurs tendances et leurs principes les attachaient à la ligne légitime, leur patriotisme s'offensait à l'idée de la recouvrer par les mains de la France; et en même temps, inconséquence aisée à comprendre, les mauvais succès de la France dans la guerre de la Succession, étaient pour eux, c'est un observateur contemporain qui le remarque, des mortifications terribles [1]. Jamais, d'ailleurs, ils n'auraient tiré l'épée pour un roi faisant profession de la religion catholique, celle que les Anglais détestaient davantage et regardaient comme la plus hostile à leur Église. Ces sentiments opposés devaient avoir pour effet de les paralyser, à la mort de la reine, quand la crise de la succession viendrait à s'ouvrir. Nous verrons les whigs agir bien différemment et fixer la fortune par l'action décidée et rapide de gens qui savent ce qu'ils veulent et se préparent en conséquence [2].

II

Mais, d'abord, retraçons rapidement leur rivalité sous le règne de la seconde fille de Jacques II.

Les tories pendant la première partie, ensuite les whigs avec Godolphin et Marlborough, exercèrent le pouvoir et, les uns et les autres, en firent le même usage, c'est-à-dire

1. Thoyras Rapin, *Dissertation sur les whigs et les torys*, p. 122.
2. Nous avons emprunté la plupart des indications qui précèdent, sur l'état des partis, au très remarquable ouvrage de Lecky, *a History of England in the eighteenth century*, t. I, chap. I et II, *passim*, in-8, 187.

la guerre contre Louis XIV. Cependant Anne, qui avait été élevée dans les principes des tories outrés et de la haute Église, supportait les whigs avec peine. Nous n'avons pas à rapporter comment elle s'éloigna peu à peu de l'arrogante duchesse de Marlborough et lui préféra une femme de chambre, Mrs Masham, personne douce et insinuante qui se lia aux tories; ni comment survint l'éclatante et irréparable disgrâce de la grande dame. Nous ne suivrons la querelle des deux partis que dans ses lignes principales, la religion et la politique.

La religion était peut-être la passion dominante et la plus universelle chez le peuple anglais, l'Église établie, s'entend. C'était aussi une arme de parti. Les tories, faisant en quelque sorte leur bien propre de la haute Église, s'y retranchèrent comme dans une citadelle. De là, leur grande tactique était de dénoncer les whigs et de les accuser de tendre au renversement de la religion, parce qu'ils donnaient volontiers la main aux non-conformistes pour leur procurer la tolérance. Les whigs, rendant attaque pour attaque, leur reprochaient de pencher pour le papisme. Entre ces deux partis, le rôle de celui qui n'était pas au pouvoir, était donc d'accuser l'autre de mettre l'Église en péril; et le rôle de celui qui tenait le pouvoir, était de prouver par des votes retentissants que c'était seulement sous sa garde qu'elle se trouvait en sûreté. Dans ce conflit de sainteté légale, les whigs rencontraient peu de crédit chez la foule. Vive l'Église! était le cri populaire contre eux; et ce fut un incident religieux qui prépara leur chute ministérielle.

Un certain tory, docteur en théologie, Henry Sacheverell, s'avisa de prêcher à Saint-Paul et d'imprimer que les *faux frères* mettaient en péril l'Église et l'État par leur tolérance envers les dissidents, il entendait surtout les

calvinistes de Genève, et par leur doctrine du droit de résister à la tyrannie. Sans plus de détour, il désigna le lord trésorier, Godolphin, sous le sobriquet de Vieux-Renard ou *Volpone*, que le public lui donnait. Piqué au vif, le ministre le fit mettre en accusation par les Communes devant les Lords; mais la sentence, après de longs débats, que tout le royaume suivit avec une extrême émotion, se réduisit à l'interdiction de prêcher pendant trois ans (20 mars, v. s., 1er avril, n. s., 1710). Ce maigre succès coûta cher à Godolphin, rien moins que le pouvoir. « Le procès eut lieu, dit Macaulay en quelques mots rapides, le docteur fut condamné et ses accusateurs furent ruinés. Le clergé vint à la rescousse d'un ecclésiastique persécuté; la noblesse de province à la rescousse du clergé. Une explosion de sentiments tories, telle que l'Angleterre n'en avait pas vu depuis les dernières années du règne de Charles II, consterna les ministres et enhardit la reine. Elle congédia les whigs, appela Harley et Saint-John au pouvoir et prononça la dissolution du Parlement [1]. » Londres illumina et alluma des feux de joie. La reine destitua Godolphin (le 8-19 août 1710). Elle nomma chancelier de l'Échiquier, Robert Harley, que, l'année suivante, elle fit comte d'Oxford, puis lord trésorier [2]. Elle lui adjoignit comme secrétaire d'État, lord Saint-John, que, deux ans plus tard, elle créa vicomte Bolingbroke [3]. Les élections (octobre-novembre 1710) envoyèrent à la Chambre basse une majorité énorme de tories. « Ceux qui connaissent un peu l'Angleterre, dit à ce sujet Thoyras Rapin, savent assez quelle influence la cour a dans les élections [4]. »

1. *Essays, la Guerre de la Succession d'Espagne*, par lord Mahon.
2. 29 mai, v. s., 9 juin, n. s., 1711.
3. Juillet 1712.
4. *Dissertation sur les whigs et les torys*, p. 71.

Cependant, il y eut ici quelque chose de plus sérieux qu'une influence de cour, puisque ce mouvement tory se maintint quatre années avec la même force, c'est-à-dire aussi longtemps que la reine vécut encore.

A l'ouverture du nouveau Parlement (le 25 novembre, v. s., 6 décembre, n. s.) les Communes félicitèrent la reine d'avoir sauvé l'Église et l'État. Survint alors en Espagne, à Brihuega, le désastre du whig James Stanhope, qui, après de nombreux exploits, fut obligé de mettre bas les armes avec son corps d'armée devant le duc de Vendôme (9 décembre 1710). Ce fut un soulèvement général de l'opinion contre l'ancien ministère, contre Marlborough lui-même, dont la campagne en Flandre s'était bornée à la prise de Douai, contre Stanhope déclaré responsable de son malheur.

Les votes destinés à restaurer la religion et à consolider la prépondérance politique du parti tory se succédèrent : construction de cinquante églises à Londres et à Westminster[1] (1712); loi électorale n'admettant à représenter les comtés et les bourgs que les propriétaires fonciers dont le revenu serait de six cents livres sterling, dans le premier cas, et de trois cents dans le second[2]; à la fin de la même année, bill de *Conformité irrégulière* (*occasional conformity bill*) prononçant la destitution, avec incapacité perpétuelle des fonctions publiques, de tout officier civil ou militaire et de tout magistrat municipal qui assisterait à une assemblée religieuse des dissidents; plus, une amende de quarante livres au profit du dénonciateur. Et comme les mesures politiques et personnelles contre les whigs se

1. On sait que la capitale se composait de deux villes distinctes : Londres ou la Cité, et Westminster.

2. *The Reign of queen Anne*, par le comte Stanhope, t. II, p. 218. Ceux qu'on voulait exclure éludèrent la loi au moyen de fausses attestations. Elle fut si peu gênante qu'on ne l'abolit qu'en 1858.

liaient intimement dans le système des chefs tories à ces mesures contre les dissidents, Marlborough fut accusé formellement de concussion, devant les Communes, par la commission des comptes, et dépouillé, dix jours après, de tous ses emplois (31 décembre 1711, v. s., 11 janvier 1712, n. s.). Le même jour, la création de douze pairs enlevait aux whigs la majorité qu'ils avaient conservée jusque-là dans la Chambre haute, et la transférait à leurs adversaires.

Les ministres, en travaillant ainsi à conquérir une autorité irrésistible au sein des deux Chambres, comme ils l'avaient déjà chez la nation, se proposaient encore un autre grand objet, souverainement odieux aux whigs : nous voulons parler du rétablissement de la paix; et au delà même, un plan plus hardi et des plus hasardés, c'est-à-dire la restauration du fils de Jacques II, après la mort de la reine.

Les tories voulurent la paix, parce que les whigs tiraient de la continuation de la guerre, gloire, puissance et richesse. Ils étaient impatients de rompre l'ascendant des capitalistes, qui tiraient une importance désordonnée des grands emprunts nécessités par la guerre. Cette classe avait le double tort d'être le support principal des whigs et de menacer la prépondérance de la propriété terrienne, base antique, presque sacrée, de l'édifice social en Angleterre.

Le rappel des Stuarts exilés était le secret des ministres, qu'ils enveloppaient du plus profond mystère. Dès l'année 1710, Harley se mit en communication à ce sujet avec le maréchal de Berwick par l'abbé Gautier, ce Français, résidant à Londres, destiné à passer tout à coup de la condition la plus obscure au rôle bienfaisant et glorieux d'avant-courrier de la paix. Cependant les procédés dilatoires où le ministre anglais se complaisait par caractère

amenèrent peu à peu le maréchal et le Prétendant à penser que son unique but était de se consolider au pouvoir en portant les jacobites à voter avec les tories l'approbation de la paix[1]. Bolingbroke, au contraire, fut ardent et sincère, bien qu'on se demande si, de même qu'il fit la paix pour rétablir la suprématie des tories ébranlée par les victoires de Marlborough; de même, le soin de la maintenir une fois rétablie, ne fut pas le réel mobile de ses intrigues dynastiques [2]. Anne, au fond du cœur, penchait pour son frère Jacques III. Mère infortunée, ayant vu mourir tous ses enfants en bas âge, elle croyait à un châtiment divin pour la part qu'elle avait prise au renversement de son père. Mais, en même temps, elle s'effrayait à l'idée d'un successeur papiste, flottant ainsi dans le même état de désir et d'irrésolution que le gros du parti tory.

Du moins, elle eut horreur de l'effusion du sang qui coulait depuis onze années, et sut vouloir la paix.

III

Cette paix d'Utrecht votée à la chambre des Communes avec une telle faveur, que les whigs n'osèrent même pas élever la voix, et que la Cité de Londres se couvrit d'illuminations, cette paix venait à son heure. Elle était raisonnable: car elle atteignait le but de politique générale que l'Angleterre s'était proposé en entreprenant la guerre, puisque, si Philippe V était maintenu sur le trône d'Espagne, il était stipulé que les deux royaumes de France et d'Espagne ne pourraient jamais être réunis sous un même souverain; les possessions espagnoles d'Italie et de Bel-

1. Lord Mahon, *History of England*, t. I, p. 31-32. — *Mémoires du maréchal de Berwick*, dans la collection Michaud et Poujoulat.
2. Lecky, t. I, p. 151.

gique étaient transférées à la maison d'Autriche; la Hollande obtenait, par le traité de la Barrière, le droit de tenir garnison dans une ligne de places fortes en Belgique qui la couvraient contre la France; l'Angleterre, outre la démolition de Dunkerque, acquérait Gibraltar, Minorque et des territoires importants de l'Amérique du Nord. Lorsqu'en 1702, elle avait réclamé la totalité de la succession d'Espagne au profit de l'archiduc Charles, ce prince n'était encore que le frère puîné de l'empereur Joseph Ier. Mais depuis que, par la mort de Joseph (17 avril 1711), et avec le concours chaleureux de la Grande-Bretagne et de la Hollande [1], il était devenu l'empereur Charles VI, s'obstiner davantage à la guerre par haine aveugle contre la France, c'était s'épuiser pour retourner le danger en créant à l'Autriche la situation omnipotente que l'on avait combattue à tout prix chez Louis XIV. Même infatuation, même esprit envahissant, mais plus intraitable peut-être à Vienne qu'à Versailles.

La paix d'Utrecht, aujourd'hui encore, après cent soixante-dix ans, divise et passionne les historiens en Angleterre. Les esprits larges et compréhensifs mettent à part les mobiles blâmables dont purent s'inspirer les ministres d'alors, et reconnaissent qu'à tout prendre, leur décision fut conforme à l'intérêt de l'État : tels Lecky, Macaulay [2]. D'autres, enchaînés au strict patriotisme britannique, ainsi qu'aux lois d'un culte immuable, tel lord Mahon, portent

1. Lord Stanhope, *the Reign of queen Anne*, t. II, p. 220. On sait que lord Mahon, auteur de l'*Histoire d'Angleterre depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la paix de Versailles* (1713-1783), et le comte Stanhope, auteur de l'*Histoire d'Angleterre sous le règne de la reine Anne jusqu'à la paix d'Utrecht* (1701-1713), sont un seul et même écrivain dont le titre nobiliaire a changé. Il publia d'abord en 1836 l'*Histoire d'Angleterre, 1713-1783*; et ensuite, celle de la reine Anne. en 1870, pour relier son précédent ouvrage avec l'*Histoire de Jacques II et de Guillaume III*, par Macaulay.

2. Macaulay, *Essays*, dans son examen critique de *la Guerre de la Succession d'Espagne*, par lord Mahon. à la fin. — Lecky, t. I, p. 103.

un deuil inconsolable de ce traité. Ils n'en sauraient parler sans le poursuivre d'épithètes infamantes; ils l'attachent au pilori de la postérité, comme ces criminels du bon temps qu'on clouait par l'oreille à Tyburn après fustigation [1]. Si donc, même à présent, le simple souvenir de ces négociations allume de telles colères, on peut imaginer la fureur des whigs qui en furent les témoins et les adversaires impuissants. « Jamais lutte parlementaire, depuis le temps du bill d'Exclusion jusqu'au temps du bill de Réforme [2], ne fut si violente que celle qui s'éleva entre les auteurs du traité d'Utrecht et le parti de la guerre [3]. » Parmi les adversaires les plus courroucés de la paix, figu-

1. En commençant son *Histoire d'Angleterre depuis la paix d'Utrecht*, lord Mahon cite quelques lignes d'un écrit de l'évêque Fleetwood, grand ennemi des tories, écrit que la chambre des Communes condamna à être brûlé de la main du bourreau le 12 (23) juin 1712. L'évêque, après avoir dépeint la situation de l'Angleterre, si brillante jusque-là, disait *avec une admirable éloquence* : « Mais à la fin, Dieu a permis pour nos péchés à l'esprit de discorde de se produire au grand jour, et en troublant cruellement l'armée, la cité, le pays (oh! que n'a-t-il épargné le lieu consacré au culte!), de gâter pour un temps cette belle et agréable perspective, et d'y substituer... je ne sais quoi. Nos ennemis diront le surplus avec plaisir. » Lord Mahon reprend : « Nos ennemis, oui, je leur laisserais volontiers la tâche de rapporter les déshonorantes affaires de ce temps-là. A eux de raconter l'influence de chambrière exercée par Mrs Masham sur sa souveraine, les perfides cabales de Harley contre ses collègues, par quels indignes moyens la grande administration de Godolphin fut sapée et renversée, comment ceux qui lui succédèrent sacrifièrent l'intérêt public à leur intérêt particulier, comment la subordination à la France devint la règle de leur politique, comment les Hollandais furent abandonnés et les Catalans trahis, jusqu'à ce qu'enfin ce système de perversité et de faiblesse reçût son couronnement par la honteuse paix d'Utrecht. » (*History of England*, t. I, p. 5-6.) Et de fait, l'auteur sent une telle humiliation rétrospective de ces ignominies d'Utrecht que, dans ses deux ouvrages qui se font suite, dont l'un finit et l'autre commence à la paix d'Utrecht, on chercherait en vain les stipulations du traité. Il n'a pas eu le courage de les relater. Singulière façon d'entendre l'histoire, Notons aussi l'étrange anachronisme de ces mots : *Nos ennemis...*

2. *Bill d'Exclusion*, celui par lequel les Communes avaient exclu de la succession au trône le duc d'York, Jacques (ensuite Jacques II), frère de Charles II, le 11 novembre 1680. — *Bill de Réforme*, ou réforme électorale, présenté aux Communes par lord John Russell, au nom du ministère de sir Charles Grey, le 1er mars 1831, et voté par les Lords, seulement le 4 juin 1832.

3. Macaulay, *Essays, Guerre de la Succession d'Espagne*, par lord Mahon.

raient les hommes politiques, ministres futurs et prochains de George Ier, Robert Walpole, lord Charles Townshend, James Stanhope; ce dernier était revenu de captivité en août 1712, et Walpole lui écrivait : « Votre retour est le seul bon effet que j'aie jamais espéré de notre fameuse paix [1] ». Il avait été élu, quoique absent, à la Chambre basse. Il attaqua furieusement la paix d'Utrecht, sans néanmoins ébranler la majorité qui la voulait. Mais il eut la satisfaction de faire rejeter le traité de commerce que les parties contractantes y avaient annexé, et que les marchands de la Cité, la moelle du parti whig, accusaient de leur préparer une ruine prochaine. Les tories frappèrent sur eux à coups redoublés. Robert Walpole, en dépit de sa probité, fut expulsé des Communes et emprisonné à la Tour, pour « insigne corruption » (17 janvier 1711). Lord Townshend, qui avait négocié avec les Hollandais, en 1709, un traité de la Barrière, peut-être trop à leur avantage, fut déclaré ennemi de la reine et du royaume; Stanhope accusé de malversations prétendues en Espagne[2].

A cette époque, les séances du Parlement étant secrètes, aux termes de la loi, on suppléait le défaut de publicité des débats par des pamphlets, où la passion se donnait pleine carrière. Les héros de l'insulte et de la calomnie furent deux Irlandais, Jonathan Swift chez les tories, sir Richard Steele chez les whigs. Le ministère sévit avec emportement. Il fit arrêter en un seul jour douze auteurs

1. 24 août 1712. Lord Mahon, *History of England*, t. I, p. 113.

2. Il prouva qu'au contraire, il y avait mis du sien. Son intention avait été d'abord de faire le sacrifice de la différence; mais ayant été ainsi calomnié, il réclama et l'on ne put pas faire autrement que de lui restituer ses déboursés. Peu après, rencontrant aux Communes le président de la commission d'enquête, Shippen, qui avait apporté beaucoup d'animosité dans les recherches, il alla à lui et le remercia du profit pécuniaire que lui avait valu l'hostilité de la commission. Lord Mahon, *History of England*, t. I, p. 113.

ou éditeurs de libelles (octobre 1711). Fleetwood, évêque de Saint-Asaph, ayant imprimé en tête de ses sermons une préface virulente contre la paix [1], les Communes condamnèrent cet écrit « malicieux et factieux », à être brûlé de la main du bourreau (juin 1712).

Le Parlement, parvenu au terme de ses trois années d'existence légale, fut dissous (juillet 1713). Les élections maltraitèrent un peu moins les whigs qu'en 1710, mais les tories demeurèrent de beaucoup les plus nombreux et les maîtres. Dès l'ouverture de la session, retardée par le mauvais état de santé de la reine jusqu'au 16 février, v. s., 1714 [2], on se prit de part et d'autre aux pamphlétaires. Aux Communes, le whig Richard Steele fut, malgré l'éloquent appui de Stanhope et de Walpole, expulsé de cette Chambre pour son « libelle calomnieux » *la Crise* (*Crisis*), où il soutenait que la succession protestante était en danger; tandis que chez les Lords, le tory Swift était poursuivi pour *l'Esprit public des whigs*, réplique à *la Crise* [3]. Mais la dextérité du lord trésorier, comte d'Oxford, le déroba à leur vengeance.

En même temps que la paix, la religion mettait les esprits en feu. La piété officielle était, nous l'avons dit, une arme très puissante. Les ministres, pour flatter l'intolérance des tories, proposèrent aux Communes (12 mai, v. s., 23 mai, n. s., 1714) et firent passer l'*acte du Schisme* (*Schism act*) portant interdiction aux dissidents, sous peine de la prison, de tenir une école publique ou privée, d'y être professeurs ou surveillants, sans une licence de

1. Voir, plus haut, l'extrait cité.
2. 27 février, n. s. La reine n'ouvrit pas la session en personne. Elle se fit transporter seulement, le 3-14 mars, chez les Lords, pour se plaindre des malveillants qui insinuaient que les droits de la maison de Hanovre étaient en danger.
3. *The public Spirit of the whigs.*

l'évêque et sans un certificat que le postulant avait reçu la communion, l'année précédente, selon le rite de l'Église d'Angleterre. Cette loi de persécution combattue très vivement dans les Communes, par James Stanhope, Robert Walpole, Townshend, choquait d'autant plus que ses parrains, sir William Wyndham à la Chambre basse, Bolingbroke à la Chambre haute, étaient eux-mêmes de religion et de mœurs très relâchées. Il y avait cela de particulier que les deux principaux ministres, champions de la haute Église, Oxford et Bolingbroke, étaient nés et avaient été élevés dans le presbytérianisme. Ensuite, ils y avaient renoncé : le premier, par ambition; le second, par excès d'ennui. Il était tombé sous la discipline d'un docteur Manton, auteur et prédicateur intarissable, homme féru de quelque superstition des nombres, qui s'était cru obligé d'écrire cent dix-neuf sermons sur le psaume 119. « C'est lui, disait plus tard son disciple émancipé, qui m'apprit à bâiller, et fit de moi un adepte de la haute Église, pour ne jamais plus le lire ni l'entendre [1]. » Bolingbroke en devint tory, et tory outré; de là, jacobite. Il prétendait justifier le *Schism act* par un motif politique; il importait au parti tory, disait-il, d'empêcher les dissidents de propager leur secte. Son espérance était aussi de s'assurer à nouveau le concours zélé de l'Église. Mais, de cette mesure, il n'eut que l'odieux, car le délai fixé pour la mise à exécution de la loi étant venu à expirer le même jour que la reine rendait l'âme, il n'en resta que l'irritant souvenir. Tout son effet fut de resserrer l'union des presbytériens, des *quakers*, et d'autres dissidents encore plus opprimés, avec les whigs, et d'accroître le parti dévoué à la succession hanovrienne. Celle-ci néanmoins était alors ou semblait être très compromise.

1. Lettre à Swift en 1721. *History of England*, par lord Mahon, t. I, p. 25.

Bolingbroke, bien que gêné par le caractère vacillant et sournois de son collègue, le comte d'Oxford, avançait par ses mesures profondément combinées la cause du Prétendant. Il écartait des fonctions publiques, surtout de l'armée, les whigs et les amis de Marlborough. Les whigs, même les plus fermes, ne pouvaient s'empêcher de voir l'avenir sous de sombres couleurs. Stanhope disait au baron Schutz, envoyé de l'électeur de Hanovre, que son maître ne parviendrait pas à la couronne à moins de se présenter à la tête d'une armée (octobre 1713). Schutz mandait à sa cour que, sur quinze tories, quatorze ne s'opposeraient pas au Prétendant, s'il venait avec une armée française (février 1714); que, sur dix personnes, neuf s'accommoderaient aux temps et embrasseraient les intérêts de celui qui serait le premier en Angleterre. Trop énergique néanmoins pour tomber de l'inquiétude dans le découragement, Stanhope forma une association en faveur de la succession protestante. Il ramassa en secret des armes, des munitions, choisit des officiers, parmi lesquels de nombreux réfugiés français, et leur donna des signes de reconnaissance. Il alla jusqu'à prendre des dispositions pour se saisir de la Tour, des principaux jacobites et des ports, aussitôt la mort de la reine [1]. D'autre part, Bolingbroke, hâtant l'accomplissement de ses desseins, fit un grand coup. Ayant mis de son côté l'influence que lady Masham exerçait toujours sur sa maîtresse, il attendit la prorogation du Parlement; après quoi, il obtint la destitution du comte d'Oxford et devint le chef du gouvernement (27 juillet, v. s., 7 août, n. s., 1714). Seulement six semaines de pouvoir et il mettait les choses en tel état, il s'en flattait du moins, que la restauration du Prétendant était cer-

1. Lecky, t. I, p. 140, 155. — Lord Mahon, t. I, p. 43, 55, 94.

taine. Mais la durée de son pouvoir tenait à la vie de la reine; et, usée par la maladie, la vie de la reine ne tenait plus qu'à un fil. L'imprudent ministre contribua lui-même à le couper. Lors de la destitution de son rival, il eut avec lui, en présence de la souveraine, une altercation qui se prolongea jusqu'à deux heures du matin, sans égard pour l'état d'épuisement où la malade était tombée. Elle en fut bouleversée; la goutte lui remonta au cerveau, et elle expira le cinquième jour, au palais de Kensington (1er août, v. s , 12 août, n. s., 1714).

Alors s'évanouirent tous les plans de l'audacieux personnage. Sans attendre la fin de l'agonie, les whigs, d'autant plus hardis qu'ils avaient pour eux la légalité, telle qu'elle résultait de l'acte de Succession, forcèrent les portes du conseil où Bolingbroke s'était enfermé en compagnie de quelques affidés. Ils le contraignirent, lui à la fois désespéré, furieux et souriant, à concourir aux mesures militaires et d'ordre public par lesquelles ils mirent les droits de la maison de Hanovre hors de toute compétition; il dut participer avec eux à la proclamation de George Ier.

Rude et amer désappointement! Le ministre, vaincu sans combat, tira de sa défaite une leçon de philosophie sur l'instabilité des choses d'ici-bas : « Le comte d'Oxford, écrivit-il à Swift, fut congédié le mardi; la reine mourut le dimanche! Qu'est-ce donc que ce monde-ci? et comme la fortune se joue de nous [1]! » Elle venait, en effet, de fermer à jamais le chemin du trône aux Stuarts, quand on croyait le leur rouvrir tout grand; le pouvoir n'était venu aux mains des vrais jacobites que pour s'y briser à l'instant même. La fin précipitée de la reine dissipa, comme un rêve, les sombres appréhensions des uns, les savantes machinations des autres.

1. Lord Mahon, *History of England*, t. I, chap. III, p. 97.

CHAPITRE V

COMMENCEMENTS DE GEORGE Ier

I

George Ier fut proclamé à Londres, le 1er (12) août 1714. On l'a dit : jamais fils, en possession du titre le plus incontesté, aux époques les plus respectueuses du droit, ne recueillit l'héritage de son père au milieu d'une acclamation plus unanime que celle dont les Anglais saluèrent dans la personne du prince hanovrien, un étranger, un inconnu [1]. Ce qui précède l'explique suffisamment. Tous ceux qui croyaient avoir à gagner par les whigs furent dans l'enthousiasme. « La joie déborde ici, dit un témoin oculaire. Les fonds montent prodigieusement. Les marchands se promettent de grandes affaires; les soldats, beaucoup d'occupation; les gens hors de place, tous les emplois qui sont aux mains des autres. » — « Grâce à Dieu, tout est fort tranquille, mais la joie de la cité de Londres est très marquée, car les fonds baissèrent à la nouvelle de Kensington que la reine était mieux, et montèrent à mesure que son état fut plus désespéré [2]. »

1. Lord Mahon, *History of England,* t. I, chap. IV, p. 98.
2. Lecky, t. I, p. 166. D'Iberville, ambassadeur de France, rapporte que la hausse fut de sept à huit pour cent.

Entre la mort de la reine et la proclamation du nouveau roi, le conseil privé pourvut au gouvernement selon les dispositions de l'acte de Régence (*the Regency act*), voté au Parlement dès l'an 1705 : c'est-à-dire que si le souverain venait à décéder sans postérité, le conseil privé aurait à proclamer sur-le-champ le successeur désigné; en cas d'absence de celui-ci, prince ou princesse, le gouvernement serait exercé par les sept grands officiers de la couronne alors en fonction [1]; le plus proche héritier ayant le droit de leur adjoindre d'autres personnes pour conduire les affaires en commun, avec le titre de lords juges (*lords justices*). Kreyenberg, le résident hanovrien, produisit, écrite de la main de l'électeur, une liste de dix-huit noms, choisis parmi les whigs. On vit avec étonnement que celui de Marlborough n'y figurait pas, soit vieille rancune de George, de ce que, pendant la guerre, le duc n'aurait pas fait assez de cas de ses aptitudes militaires; soit, plutôt, juste défiance de sa duplicité et de son goût à servir deux maîtres.

Le chef de la nouvelle dynastie d'Angleterre ne se pressa pas d'entrer en possession. Il quitta ses États héréditaires de Hanovre, seulement le 31 août, séjourna à la Haye, où il reçut les félicitations des États-Généraux et des puissances étrangères, et débarqua dans son royaume à Greenwich (le 18 septembre 1714). Tories et whigs accoururent au-devant du maître, épiant le moindre de ses mouvements, de ses regards, pour augurer du sort de leur parti. L'attente ne dura guère. Les marques de la plus flatteuse bienveillance furent pour les whigs; le silence,

1. 1° l'archevêque de Cantorbéry; 2° le lord chancelier (à son défaut, le garde des sceaux); 3° le lord président du Conseil; 4° le lord trésorier; 5° le lord du sceau privé; 6° le lord grand amiral; 7° le lord chef de la justice d'Angleterre (de la cour du Banc du roi).

la glace, le dédain pour les tories. Déjà, du continent, George avait envoyé l'ordre d'expulser Bolingbroke de son office, où il le remplaçait par lord Charles Townshend. Aussitôt arrivé, il acheva de constituer le ministère dont les principaux membres furent lord Townshend, secrétaire d'État, avec rang de premier ministre; James Stanhope, secrétaire d'État en second; Robert Walpole, trésorier de l'armée (*paymaster of the forces*), fonction de second ordre, d'où il ne tarda pas à s'élever plus haut par l'importance qu'il acquit aux Communes. Marlborough fut commandant en chef des forces militaires (*captain general*) et maître de l'artillerie, mais presque en dérision, car il eut si peu de crédit qu'il ne put obtenir du secrétaire de la guerre une lieutenance pour un de ses amis. Outré de colère, il fit passer de l'argent au Prétendant [1]. Parmi les tories hanovriens, un seul, lord Nottingham, trouva place dans le ministère : encore ne tarda-t-il guère à en être évincé au premier prétexte. Ainsi George Ier se portait hautement le roi des whigs. On allègue, pour défendre cette politique, qu'au degré d'acrimonie et de haine où les deux partis étaient montés l'un contre l'autre, il était aussi impossible de les unir ensemble que le feu et l'eau; que déjà Guillaume III l'avait essayé en vain après une révolution whig à la vérité, mais accomplie avec la faveur d'une partie des tories; et que ce ne fut qu'en 1742, sous George II, que le whig Pulteney, chargé de composer un ministère, osa y appeler trois tories, encore dans des postes inférieurs. Cependant cette raison ne semble pas justifier entièrement la disgrâce gratuite et irrémissible dont George Ier frappa dès l'abord les tories hanovriens, des hommes qui avaient toujours soutenu les droits de la suc-

1. Lord Mahon, *History of England*. t. I, p. 109.

cession protestante, c'est-à-dire ses propres droits, et, en dernier lieu, avaient contribué très utilement à déjouer les manœuvres jacobites des ultra-tories. Que, dès la Hollande, il destituât Bolingbroke, on devait s'y attendre. Ce ministre ultra-tory, s'appuyant aux jacobites, était légitimement suspect, alors même qu'on ignorait encore le dessous de ses intrigues. Mais, quant au gros des tories modérés, n'était-ce pas, de gaieté de cœur, les pousser vers le jacobitisme et provoquer le mécontentement qui succéda tout à coup chez les Anglais à la sympathie du premier accueil? D'où il résulta que les jacobites enhardis devinrent dangereux.

George Ier fut couronné à Westminster le 20 octobre, v. s., 31 oct., n. s., 1714. Le comte d'Oxford et Bolingbroke assistèrent audacieusement à la cérémonie. Bientôt, conformément à une loi faite sous Guillaume III et renouvelée le règne suivant, aux termes de laquelle le Parlement devait être dissous dans les six mois de la transmission de la couronne, le gouvernement prononça la dissolution du Parlement et en convoqua un autre (janvier 1715). En même temps, le roi lança une proclamation violente où il dénonçait les mauvais desseins de ses ennemis, la confusion des affaires publiques, la crise commerciale, les fautes graves du dernier gouvernement; et il pressait les électeurs de porter leur choix sur les hommes qui avaient montré un ferme attachement pour la succession protestante, lorsqu'elle était en danger. Ce langage, aidé de distributions de faveurs et d'argent, outre l'influence prépondérante que le ministère exerçait en tout état de cause sur les élections [1], produisit une écrasante majorité whig,

1. Le lecteur n'oubliera pas que nous parlons d'après Thoyras Rapin. Voir plus haut, p. 74.

succédant brusquement aux puissantes majorités tories de 1710 et 1713.

Les whigs, par l'avènement de la maison de Hanovre, se rendirent donc les maîtres de l'Angleterre. Ils conservèrent cette suprématie jusqu'au règne de George III, en 1760.

Ils se comportèrent, pour ainsi dire, comme des conquérants en pays ennemi. Les Chambres s'étant ouvertes le 17 mars, v. s. (28, n. s.), 1715, le roi s'y rendit quelques jours après. Il déplora, par l'organe du chancelier, que la guerre n'eût pas produit des résultats plus avantageux; que certaines clauses du traité, nécessaires à la sûreté du royaume, n'eussent pas encore reçu d'exécution; que la dette n'eût fait que s'accroître depuis que l'Angleterre avait eu le malheur de poser les armes, etc. Les adresses des deux Chambres, dociles échos, répétèrent ce langage. Celle des Communes, présentée par Robert Walpole, portait aussi qu'elles voyaient avec un juste ressentiment que le Prétendant continuât de résider en Lorraine; que de là, il eût la présomption de chercher à exciter par ses déclarations les sujets du roi à la révolte. « Mais, continuait-elle, ce qui soulève au plus haut degré l'indignation de vos Communes, c'est qu'il appert que ses espérances étaient fondées sur les mesures prises depuis peu dans la Grande-Bretagne. Il nous appartiendra de mettre au jour les menées dans lesquelles il plaçait ses espérances, et d'infliger à leurs auteurs un châtiment mérité. » En effet, le chevalier de Saint-George avait, après la mort de la reine, lancé de Plombières (29 août 1714) un manifeste de revendication où il expliquait son inaction jusque-là par les bonnes intentions de sa sœur à son égard, intentions, disait-il, dont il ne pouvait pas douter dans les derniers temps.

Ainsi, pour mieux assurer leur triomphe, les whigs s'emportaient à l'hostilité la plus acerbe contre le régime auquel ils succédaient. Ils annonçaient à grand bruit la rigoureuse répression des partisans du Prétendant, c'est-à-dire des ministres tories, et censuraient avec la dernière amertume la paix d'Utrecht. Cette paix, deux Parlements successifs l'avaient approuvée. Il n'y avait pas à la rompre. La nouvelle majorité n'y prétendait pas non plus. Mais elle déchargeait sa bile sur ses adversaires politiques, en leur reprochant de n'avoir pas fait assez de mal à la France, et d'avoir sacrifié honteusement les alliés de la Grande-Bretagne.

II

D'autre part, la haine qu'elle avait vouée au Prétendant, aux jacobites et aux tories, se liait étroitement à sa haine contre Louis XIV, l'allié naturel et fidèle, l'espérance des Stuarts. Outre les griefs particuliers du moment, la passion des whigs s'alimentait du vieux fonds de rivalité entre les deux peuples, que tant de guerres venaient encore d'exaspérer. Cette lutte entreprise, sous la conduite de Guillaume III, pour mettre fin à la prépotence du cabinet de Versailles en Europe, avait été essentiellement whig, bien que soutenue également par les tories. Aussi, était-ce chez les whigs qu'elle avait laissé les traces les plus profondes et les impressions les plus vivaces. Vainement, la dictature que s'était arrogée Louis XIV s'était-elle éclipsée à Ryswick par la reconnaissance de la royauté de Guillaume III, issue de la révolution de 1688. Vainement avait-elle péri à la guerre de la Succession d'Espagne. Ce n'était pas la France des négociations de la Haye, de Gertruydenberg, d'Utrecht, c'est-à-dire

des jours de son humiliation et de leur revanche, qu'ils considéraient. Ce spectacle était trop nouveau, trop rapproché de leurs yeux pour leur apparaître sous sa véritable perspective. La France arbitre des nations à Nimègue et à Ratisbonne les éblouissait encore après trente années. La vigueur étonnante qu'elle avait déployée dans ses revers récents, son exploit final à Denain, tant de vitalité, montraient à leur imagination troublée le même antagoniste, toujours debout, toujours prêt à se jeter sur eux. Croyant n'avoir rien gagné, parce qu'elle n'était pas ruinée entièrement, effarouchés de jalousie et d'admiration, ils interrogeaient l'horizon, hantés par la crainte d'un de ces coups de tonnerre qu'il était arrivé au grand roi de faire éclater *dans un ciel serein*. Maintenant, le chevalier de Saint-George ne pouvait-il pas, au premier moment, servir à déchaîner l'orage?

Cette obsession de la puissance française est très frappante dans un mémoire intitulé *Réflexions sur la situation politique*, adressé à lord Townshend par le frère de Robert Walpole, Horace, alors représentant de la Grande-Bretagne près la république des Provinces-Unies [1]. « La dernière paix, y est-il dit, fut faite tellement à l'avantage de la France, avec un si grand dérangement des mesures des alliés; et les desseins d'un certain ministre [2] étaient si pernicieux, qu'on ne pouvait que s'attendre aux conséquences les plus fatales, si la Providence ne se fût interposée en plaçant Sa Majesté (George Ier) sur le trône de la Grande-Bretagne.

« Cet heureux événement donna un nouveau tour aux

1. Ce mémoire est joint à une dépêche du même, du 31 décembre 1715. Le texte anglais est suivi de la traduction en français, qui était destinée à être mise sous les yeux du roi. Nous la reproduisons. Inédit. *Record Office, Holland*, vol. 373, fol. 40-49.
2. Bolingbroke.

affaires, et les rétablit jusqu'à ce point que de faire espérer au public que le roi de France serait fort content, dans un si grand âge, de finir ses jours en repos. Mais nous avons vu depuis que, jusqu'au dernier moment de sa vie, il a gardé ses vieilles maximes de bigoterie et d'ambition, et qu'il avait concerté le projet de soutenir le Prétendant dans le dessein qu'il avait formé d'envahir les États de Sa Majesté, directement contraire au traité de paix qu'il avait si frèchement signé. Mais la Providence a bien voulu, par la mort de ce Monarque, arrivée si à propos, détourner encore ce coup qui menaçoit la Religion Protestante et la liberté de l'Europe. »

L'auteur du mémoire continue, en disant qu'on pouvait croire alors que le duc d'Orléans, ayant été paisiblement déclaré Régent de France, guidé par ses propres intérêts, aurait cultivé une amitié parfaite avec le roi et entièrement abandonné le parti du Prétendant; qu'il parut d'abord vouloir agir ainsi; mais que, bientôt, il s'excusa d'entrer dans une garantie mutuelle pour assurer la succession des deux couronnes, établie par la paix d'Utrecht[1]; et même essaya de détacher les États-Généraux de l'alliance de l'Angleterre et de l'Autriche. D'où Horace Walpole tire cette conclusion, que ces trois puissances doivent au contraire s'unir ensemble, sans perdre de temps, et plus fortement que jamais, pour leur propre défense. « L'expérience de deux guerres longues et d'une grande dépense a fait voir que la France est une puissance égale aux forces unies du Roi, de l'Empereur et des États. Et, la paix présente étant si avantageuse à la France, il s'ensuit qu'aucune de ces trois puissances n'est en état ni n'oseroit entreprendre d'attaquer la France sans la concurrence

1. Nous verrons par la suite du récit pourquoi le Régent ne jugea pas à propos de s'empresser.

des deux autres; et on peut fort raisonnablement supposer que tout unies qu'elles puissent être, elles ne renouvelleront point la guerre sans y être forcées. Si donc la France veut se contenter à (*sic*) observer les conditions de la paix, l'Europe jouira d'un parfait repos; et elle [1] n'aura pour cet effet aucun besoin de rechercher une alliance défensive avec aucune des trois puissances, puisque ses forces sont égales aux leurs, ni de proposer de neutralité à aucune d'elles, à moins qu'elle n'ait dessein de quereller avec l'une des deux autres. Les mêmes raisons nous mènent naturellement à croire que ces puissances, qui avec leurs forces unies ne pouvaient que soutenir les forces de la France, doivent se joindre ensemble par une confiance réciproque et une bonne harmonie pour leur propre sûreté, et qu'une garantie mutuelle ou une alliance entre elles est autant nécessaire pour la conservation de la paix, qu'étoit la Grande Alliance pour soutenir la guerre, et pour la finir plus heureusement, qu'on ne l'a expérimenté par l'événement.... »

On reconnaît à ce langage, tenu plusieurs mois après la mort de Louis XIV, combien la France du grand roi continuait d'imposer à certains hommes d'État anglais, puisqu'ils estimaient les forces réunies de la Grande-Bretagne, de la Hollande et de l'Autriche, capables tout au plus de contrebalancer les siennes. Maintenir strictement la Grande Alliance résumait pour eux la sagesse politique. Ce genre d'obstacle à un changement de système se rencontra chez le ministère britannique plus encore que chez le roi George, qui finit même par le briser d'un coup d'autorité.

1. La France.

III

Telle était la situation, au commencement de l'année 1715 lors de l'élection du premier Parlement de la maison de Hanovre. Les ministres whigs se saisirent des affaires à pleines mains, et lâchèrent la bride à leurs longs ressentiments. Il s'en fallait que la modération fût le trait distinctif de leur caractère.

Le secrétaire d'État, chef du nouveau gouvernement, Charles, vicomte Townshend, siégeait à la chambre des Lords par droit héréditaire. Tory au début de sa vie politique, il avait, par une de ces volte-face si familières alors à ses compatriotes, passé aux whigs. Ils l'employèrent en Hollande, à côté de Marlborough, avec mission à la fois de seconder celui-ci et de surveiller sa fidélite douteuse [1], à ces conférences de la Haye (1709), que les alliés, dans leur obstination de superbe et de rancune, s'étudièrent à rendre si cruelles pour la France, et qu'ils rendirent si stériles pour eux-mêmes. Il signa avec les Hollandais le traité de la Barrière, qui, comme nous l'avons rapporté, servit de bruyant prétexte à sa disgrâce, quand la reine Anne rendit le pouvoir aux tories. Formé aux affaires par l'assiduité et l'expérience, médiocrement éloquent, il imposait par sa probité sans tache et son habileté dans les questions de finance. Mais il était impatient de la contradiction, rude jusqu'à la brutalité, ombrageux et jaloux à l'excès de son pouvoir, tenace dans ses idées préconçues et très colère [2] : tempérament qui lui attira de violents orages, même entre whigs.

1. *Mémoires de Torcy* : lettre de Torcy à Louis XIV, 22 mai 1709; et L. Stanhope, *the Reign of queen Anne*, t. II, p. 3.
2. Coxe, *Memoirs of the life and administration of sir Robert Walpole*, 1798, t. I, p. 63, 64. Lord Mahon, *History of England*, t. I, p. 110-112, et *passim*.

James Stanhope, avec de fortes et brillantes qualités, était aussi un violent. Né à Paris, par circonstance, en 1673, il commença à Oxford des études que son père interrompit prématurément pour l'emmener en Espagne. Par la suite, il les acheva de lui-même, en dérobant des loisirs aux travaux multiples de la guerre et de la politique; tellement, qu'en 1719, une des années les plus importantes et les plus remplies de son administration, il soutint une correspondance avec Vertot sur le mode de recrutement du sénat romain. Après l'Espagne, il visita l'Italie; puis, à la paix de Ryswick, la France, où il se lia avec l'abbé Dubois, le duc d'Orléans qui l'associa à ses débauches [1]. Son ardeur au siège de Namur (1695), où il fut blessé, avait attiré sur lui l'attention de Guillaume III, qui le créa capitaine, et bientôt colonel. Pendant la guerre de la Succession, il reçut le commandement des troupes anglaises en Espagne, et s'empara de l'île Minorque (1708), exploit qui lui valut plus tard le titre de lord Mahon, du nom de la forteresse conquise.

Prompt dans ses vues, autant que résolu et fougueux dans l'action, il comprit du premier coup d'œil l'importance de cette position maritime. En rendant compte à son gouvernement de la prise de Port-Mahon, il ajouta que, « dans son humble opinion, l'Angleterre ne devait jamais plus se dessaisir de cette île, propre à commander la Méditerranée en temps de paix [2] ». L'année 1710 vit à

1. « Ce général anglais, dit Saint-Simon, avoit été fort débauché. Il avoit passé du temps à Paris. Alors assez jeune, il y avoit connu l'abbé Dubois, comme on dit, entre la poire et le fromage, et de là, M. le duc d'Orléans, qui avoit fait avec lui tout un hiver et un été force parties, toutes des plus libres. » (T. VII, p. 301-302.)

2. Lord Sunderland, chef du ministère, lui envoya des pouvoirs pour négocier et obtenir des ministres de Charles III la cession éventuelle de Minorque à la Grande-Bretagne. Il rencontra de leur part une indicible répugnance, dit-il, qu'il ne surmonta que par plusieurs mois de diplomatie. Les Autrichiens voulaient bien devoir la monarchie espagnole à

la fois le plus haut essor et la chute de sa fortune militaire. Longtemps enchaîné dans l'inaction par la timide tactique du comte de Stahrenberg et de l'archiduc Charles qui ne haïssait pas de s'abriter pendant la bataille dans quelque monastère à distance, il les entraîne enfin au combat près d'Almenara, charge comme un preux du moyen âge, à la tête de ses escadrons, tue de sa main le général espagnol et culbute la cavalerie de Philippe V, qui, en une demi-heure, perd la Catalogne (juillet). Un mois après, il décide, non sans peine, ses alliés aussi récalcitrants que jamais à aller ensemble chercher les vaincus sous les murs de Saragosse; là, une seconde victoire (août) le rend maître de l'Aragon. Toujours avide de grands coups, mais cette fois plus audacieux que prudent, il conduit l'archiduc à Madrid (septembre), où il ne pouvait se maintenir qu'avec le concours de l'armée portugaise, sur laquelle il n'avait pas d'action. Celle-ci n'a garde de se risquer si loin, au cœur de la péninsule. Malgré tout, il se serait obstiné à hiverner en Castille. Les Autrichiens, effrayés de l'arrivée du duc de Vendôme, envoyé par Louis XIV à son petit-fils après la rupture des conférences de Gertruydenberg, firent décider la retraite; ils assignèrent à Stanhope le poste le plus exposé. Il fut, en effet, battu, pris, à Brihuega (décembre 1710), et demeura prisonnier pendant le reste de la guerre. Stahrenberg, défait le lendemain à Villaviciosa, ne ramena en Catalogne que de faibles débris de son armée. Ainsi, avec toute sa bravouve et ses talents, Stanhope eut le malheur d'attacher son nom à la catastrophe qui ruina les affaires de la coalition en Espagne et donna plus de force aux tories pour faire la paix. Sa car-

l'Angleterre; mais ils n'entendaient pas reconnaître le service rendu. On sait que l'Angleterre garda Minorque par la paix d'Utrecht en 1713 et ne la restitua à l'Espagne qu'en 1783, à la paix de Paris. L. Stanhope, *the Reign of queen Anne*, t. I, p. 86.

rière militaire finit sur ce désastre, que, du reste, l'esprit de parti fut seul à lui reprocher comme un déshonneur.

Nous avons vu précédemment si les tories y manquèrent. C'est qu'aussi bien, pendant les loisirs que la stratégie d'alors laissait aux armées chaque hiver, Stanhope, toujours en haleine, prenait ses quartiers au Parlement; et là, lutteur politique indomptable, il combattait dans les rangs des whigs avec le même feu qu'en Espagne, dans les rangs des alliés. Élu à l'âge de vingt-huit ans au dernier Parlement de Guillaume III (fin de 1701), il continua, pendant le règne suivant, de siéger aux Communes, selon les intermittences des opérations militaires. On se souvient qu'il fut l'un des promoteurs du procès du docteur Sacheverell en 1710, ce procès malencontreux qui coûta le pouvoir au ministère whig. Général impétueux, homme politique non moins impétueux, il fut exempt du caprice et de la versatilité qui, si souvent, accompagnent la fougue. On ne le vit pas davantage évoluer d'un parti à l'autre, comme tant de personnages d'alors, même très éminents, sous l'aiguillon de l'ambition ou de la rancune. Whig il débuta; whig il demeura, également passionné et ferme. Ce double trait de caractère lui acquit une grande autorité, parce qu'on savait qu'il était homme à ne pas transiger sur les maximes de son parti. Quoiqu'il en partageât tous les emportements, il avait l'intelligence haute et large; par exemple, dans la question religieuse, qui avait la propriété de rétrécir ou même d'aveugler presque tous les esprits, il plaida pour la tolérance. Il combattit la tyrannie confessionnelle de Bolingbroke. Ministre, tout en prenant d'une part sous sa protection les *dissidents*, tels que les presbytériens, qui faisaient nombre avec les whigs, il nourrissait la pensée de relever les catholiques des lois pénales portées contre eux. Les circonstances et une mort imprévue l'empêchèrent de

la réaliser. Mais la modération envers les catholiques fut un de ses constants principes de gouvernement [1]. Il avait de la probité politique et personnelle. Au dehors, en Europe, on sut bientôt reconnaître qu'une fois les difficultés préliminaires surmontées, il n'y avait chez lui ni chicane, ni porte de derrière. Dans les relations extérieures, il savait se commander à lui-même. « Stanhope, dit Saint-Simon, ne perdait point son sang-froid, rarement la politesse, avait beaucoup d'esprit, de génie et de ressources [2]. » Soit confiance dans sa propre habileté, soit besoin de mouvement, il se rendait volontiers de sa personne dans les cours étrangères, si les conjonctures, devenues délicates, réclamaient une main sûre et alerte. Ses ennemis, pour le ridiculiser, lui donnèrent le sobriquet de *Juif errant*.

Lorsque l'armistice de juillet 1712 lui rendit la liberté, il prit son chemin par la France. Bolingbroke, alors à Fontainebleau, où il mettait la dernière main aux conditions de la paix avec M. de Torcy, lui offrit de le présenter à Louis XIV. Mais il refusa; chef d'opposition, il ne voulut ni pactiser avec le chef des tories, ni s'incliner, sous ses auspices, devant le roi qui avait tant combattu l'Angleterre de 1688. La raideur de son attitude fit sensation en Angleterre. Rentré à Londres, et laissant désormais de côté le métier des armes, si ce n'est les secrètes mesures militaires qu'il prit pour la défense éventuelle de la succession protestante, il se jeta tout entier dans la mêlée des partis, et ne déploya plus que sur le terrain parlementaire le don d'entraîner, « la noble flamme », que Pope a célébrée en lui. Malheureusement, cette humeur bouillante était susceptible de dégénérer en éclats de colère sans mesure; et

1. Mahon, t. II. p. 42.
2. T. XVIII, p. 129.

ce fut l'un de ces transports qui termina prématurément son ministère et sa vie en 1721.

Stanhope, dès la discussion de l'adresse aux Communes, annonça l'intention de mettre en jugement le dernier ministère; le plus corrompu, dit-il, qui eût jamais tenu le gouvernail. Bolingbroke, peu jaloux de braver l'épreuve, affecta de se montrer un soir au théâtre de Drury Lane (26 mars-6 avril 1715), de retenir une place pour le lendemain; et s'échappant, la même nuit, gagna la France, où bientôt il accepta du Prétendant les sceaux de secrétaire d'État. Quinze jours après, 9-20 avril 1715, Stanhope déposa à la chambre des Communes tous les papiers relatifs à la négociation de la paix et à la suspension d'armes, et il fit créer une commission secrète de vingt et un membres pour les examiner. Le travail, dirigé par Robert Walpole, avec l'ardeur que peuvent inspirer l'esprit de parti et des ressentiments personnels, dura deux mois, pendant lesquels de scandaleux débats éclataient à tout moment au sein de la Chambre. Un jacobite, ayant dit un jour que la commission secrète s'en irait en fumée, on lui répliqua que, bien loin qu'elle s'en allât en fumée, son rapport était tout prêt. Walpole s'écria que les mots lui manquaient pour exprimer la scélératesse du dernier ministère transfuge à la France[1]. Stanhope ajouta qu'il s'émerveillait que des hommes coupables de crimes si énormes, eussent l'audace de se montrer dans la rue. Walpole présenta, en effet, son rapport le 9 (20) juin. Acte d'accusation formidable, avec pièces à l'appui, ce document était faible néanmoins et peu concluant sur le point le plus grave, c'est-à-dire les intrigues

1. *He wanted words to express the villany of the late Frenchified ministry.* (L. Mahon, *History of England*, t. I, p. 131.) — Si nous traduisions *Frenchified* littéralement par *francisé*, nous ne rendrions pas le sens que Walpole y attachait.

des ministres avec le Prétendant; car on n'avait pas encore les aveux des acteurs principaux, ni les *Papiers des Stuarts* dont les secrets n'ont vu le jour que dans notre siècle.

La lecture de ce mémoire ne remplit pas moins de deux séances du Parlement. Sur quoi Robert Walpole, Stanhope et d'autres de leurs amis firent décréter d'accusation comme traîtres Bolingbroke, le comte d'Oxford (Robert Harley), ce collègue que Bolingbroke avait fait destituer par la reine à la dernière heure, le duc d'Ormond, et le comte de Strafford, celui-ci coupable uniquement d'avoir été l'un des deux plénipotentiaires britanniques au congrès d'Utrecht [1]. Le duc d'Ormond, à l'exemple de Bolingbroke, s'échappa d'Angleterre et alla se mettre au service du Prétendant, qu'il ne quitta plus. Le comte d'Oxford, bravant l'orage, fut envoyé à la Tour, où il attendit deux ans le vote favorable des Lords qui, une fois les esprits apaisés, mirent le procès à néant (1er juillet 1717). Mais, en juin 1715, l'exaspération était telle que, dans son discours de début aux Communes, le jeune lord Stanhope de Shelford, petit-neveu du secrétaire d'État, et célèbre plus tard sous le nom de comte de Chesterfield, s'écria « qu'il n'avait jamais souhaité de répandre le sang d'aucun de ses compatriotes, encore moins d'un noble; mais il était persuadé que la sûreté de sa patrie exigeait qu'on fît un exemple de ceux qui l'avaient trahie d'une manière si infâme ». Plus tard, à l'âge de la maturité, il eut honte de ce transport féroce et ne le comprit même plus [2].

L'agitation régnait dans le pays comme au Parlement et se manifestait par des séditions politiques et religieuses.

1. L'autre plénipotentiaire était l'évêque de Bristol. Les whigs n'osèrent pas le mettre en cause, sans doute pour ne pas donner lieu aux tories de les accuser d'attaques contre la religion. Le tory Hungerford leur demanda ironiquement si c'était par *bénéfice de clergie.*

2. Sur tous ces faits, voir lord Mahon, *History of England*, t. I, chap. IV.

On fit revivre une vieille institution du xvie siècle, le *Riot act* (loi sur les attroupements), portant que, si douze personnes se réunissaient pour troubler la paix publique, et ne se dispersaient pas à la première sommation des magistrats, les rebelles seraient coupables de félonie et punis comme tels (juillet 1715).

Voilà quel était, dans ces commencements de George Ier, l'état des esprits en Angleterre et plus particulièrement du parti dominant. Voilà de quels amers regrets, de quelles imprécations, les whigs poursuivaient la paix d'Utrecht. Ainsi, les plus grandes difficultés semblaient s'opposer, de ce côté de la Manche, à un rapprochement, à plus forte raison à une alliance entre les deux pays. Louis XIV fut-il donc si coupable de rester de cœur jacobite? et le Régent, d'éprouver de l'incertitude, de tâtonner, malgré les offres multiples et passionnées du prince hanovrien?

CHAPITRE VI

LA RÉGENCE

I

A l'avènement du duc d'Orléans à la régence, les rapports jusque-là secrets de ce prince avec George Ier deviennent donc les rapports officiels des deux gouvernements. Ils débutent pour le public par ce coup d'éclat de la présence de lord Stair à la séance du Parlement du 2 septembre, lorsque l'assemblée brise à la fois et les dernières volontés et le système de Louis XIV.

Le brillant ambassadeur qui avait jeté les bases de cette entente avec tant de hardiesse et de dextérité, lord John Dalrymple Stair, était Écossais, né en 1673. Son grand-père et son père s'étant attachés à la cause de la succession protestante, avaient reçu en récompense, le premier de Guillaume III, le titre de vicomte (1690); le second, de la reine Anne, celui de comte (1703). John Dalrymple était le second fils du premier comte de Stair. A l'âge de neuf ans, jouant avec un pistolet qu'il ne savait pas chargé, il eut le malheur de tuer son frère aîné. Éloigné de la maison paternelle, à la suite de cette catastrophe, il étudia en Hollande, où il vécut dans la société de plusieurs

de ses compatriotes exilés sous le règne de Jacques II. Après la révolution de 1688, il servit honorablement dans les armées de Guillaume III. Lors de la paix de Ryswick, il visita l'Allemagne, Vienne et l'Italie. Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, il s'instruisit encore dans l'art militaire sous la conduite de Marlborough en Flandre. On le détacha de cette armée pour l'envoyer en mission extraordinaire auprès du roi de Pologne, Auguste II, remonté sur son trône à la suite de la défaite de Charles XII à Pultava (1709). Il négocia une alliance défensive entre les deux couronnes de Pologne et d'Angleterre. Auguste avait servi comme volontaire sous Marlborough, l'année précédente. Le moment arriva où la reine Anne, fatiguée de la guerre, congédia son ministère whig, et remit aux tories, avec le pouvoir, la tâche de négocier la paix (1710). Stair subit sa part dans la disgrâce de Marlborough; ses intérêts matériels furent même atteints assez gravement. Mais il eut sa revanche à l'avènement de George Ier. Ce n'était pas un rôle de mince importance que de représenter près de Louis XIV la maison de Hanovre, et de veiller au nom du monarque whig à la stricte exécution du traité d'Utrecht, alors que, chez les uns et les autres, tout était suspicion et qu'une animosité réciproque grondait, toujours au moment de faire éruption à travers le masque diplomatique. Lord Stair, par son caractère et ses talents, était à la hauteur d'une mission si délicate et si épineuse.

Saint-Simon le dépeint grand, bien fait, maigre, la tête haute, le nez au vent avec un air insolent; vif, entreprenant, audacieux par tempérament et par principe; actif, instruit, secret; parlant aisément, éloquemment et démesurément sur tous chapitres, avec la dernière liberté [1].

1. *Mémoires*, t. XII, p. 47; t. XIII, p. 282, édit. Chéruel.

A la superbe de la cour de Versailles, il opposa la morgue, la raideur et la ténacité de sa nation; toujours en éveil, toujours aux écoutes; entier et intraitable sur le menu détail autant que sur l'affaire majeure; querellant sans relâche sur la démolition de Dunkerque, sur les ouvrages de Mardick; poussant ses souterrains en tous sens pour éventer les mines des jacobites et la secrète protection dont Louis XIV les couvrait; se créant, à force de manège, une sorte de contre-gouvernement parasite dans les mailles du gouvernement français.

Amour-propre national et goût naturel, il installa sa maison à Paris sur le pied le plus somptueux; car il était de sa nature dépensier, homme de plaisir, joueur, ami de la bonne chère, comptant pour quelque chose au siège de Lille de manquer du bon *claret* de l'autre hiver, et médiocrement touché, on le comprendra, des pieux conseils de sa mère qui, du fond de l'Écosse, l'exhortait à s'affermir dans ses engagements baptismaux par la fréquentation du sacrement de la cène [1]. Cependant, il savait se posséder, éviter l'excès. Saint-Simon rapporte qu'il ne poussait pas la débauche, habile à l'ajuster à son métier d'espion, dit l'auteur des *Mémoires*, pour se faire des connaissances et se procurer des liaisons utiles au service de son maître et de son parti à lui-même [2]. D'ailleurs, irréprochable dans ses manières, poli comme le plus poli des courtisans de Versailles; et, auprès des dames, empressé, galant, il les flattait par de petits présents. Au jeu, il avait l'adresse de perdre gros contre celles qui, bien posées à la cour, étaient en mesure de le renseigner [3]. S'il dépensait beaucoup, quoiqu'il ne fût pas riche, il n'avait pas l'amour de l'argent.

1. John Murray, *the Stair Annals*, t. I, p. 239, 254.
2. Saint-Simon, *id.*, *ibid.*
3. *The Stair Annals*, t. I, p. 291, 295.

Malgré le dérangement de ses affaires, les séductions du système de Law n'effleurèrent même pas sa probité.

En amitié, il était sûr et fidèle; d'anciens amis devenus les partisans du Prétendant et contre lesquels il déployait à ce titre une vigilance et une énergie infatigables, néanmoins ne rencontraient pas chez lui de haine personnelle. Dès qu'ils lui témoignaient le désir de faire leur paix avec la dynastie hanovrienne, il les accueillait et intercédait en leur faveur auprès du cabinet britannique, au point qu'il s'attira les réprimandes des ministres et l'injonction d'avoir à s'abstenir de toute démarche de ce genre.

Avec cet ensemble de qualités et de défauts sur un fond très solide, il se rendit d'emblée fort redoutable aux ennemis de son maître; mais on doit ajouter, incommode à ses alliés, à qui sa clairvoyance soupçonneuse et ses exigences sans cesse renaissantes ne laissaient pas de trêve. Nous en avons vu plus d'une preuve.

Il était alors, à quarante-deux ans, dans toute la force de l'âge [1].

1. Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser, malgré notre répugnance, de citer ici ce que Michelet a dit de lord Stair et de ses conseils au duc d'Orléans (*Louis XIV et le duc de Bourgogne*) : « Stairs, l'ambassadeur d'Angleterre, le poussait aux résolutions vigoureuses, mais violentes et jusqu'au crime peut-être. C'était un drôle, Écossais, intrigant, fils d'avocat, qui se fit lord. Il était capable de tout, et il avait commencé à neuf ans par tuer son frère en jouant. Il disait nettement à Orléans qu'il fallait un usurpateur en France comme en Angleterre, une alliance intime entre les deux usurpations. Il le précipitait au trône. » (P. 427.) Plus loin : « Ce qui pouvait le plus nuire à Orléans, c'étaient ses amis. Lord Stairs voulut assister à la séance du Parlement, témoigner par sa présence de l'intérêt de l'Angleterre pour Orléans et pour la paix. Mais cette bonne pensée, sous une si mauvaise figure, la figure provoquante, aigre et basse d'un hardi coquin, était faite pour tourner tout le monde à la guerre et contre Orléans. » (P. 430.) Dans cette sanglante diatribe, notre grand historien passe toutes les bornes. Il transforme gratuitement en fratricide prémédité, un de ces accidents des armes à feu, si fréquents par les mains des imprudents, surtout chez les enfants. Gratuite aussi l'accusation d'avoir poussé Orléans jusqu'au crime *peut-être*. Il n'existe dans ses lettres aucune trace de ces odieuses excitations. Jamais non plus Stair ne dit au prince qu'il fallait un *usurpateur* en France comme en Angle-

Qu'il fût témoin oculaire du triomphe du duc d'Orléans au Parlement, pourquoi s'en scandaliser? C'était un gage de paix. Nous ne voyons pas que sa présence atteignît l'honneur de la France ni du Régent, quoiqu'elle pût choquer les sentiments ou les préjugés de beaucoup de monde.

Nous avons rapporté plus haut (chap. I) la réponse de Stanhope, le 5 septembre, à la lettre de lord Stair lui annonçant la mort de Louis XIV, et comment le ministère anglais renouvelait tout de suite au duc d'Orléans ses offres de concours éventuel, ainsi que les demandes relatives aux ports de la mer du Nord et aux jacobites; d'autre part, la lettre affectueuse par laquelle le prince français avait notifié, le 5 septembre, au monarque anglais que la régence du royaume venait de lui être confiée. Le bruit courait alors que les partisans de Philippe V méditaient une protestation lors du lit de justice par lequel le Régent voulait faire confirmer la décision du 2 septembre. Stair, en homme d'action, à qui son gouvernement venait de mander qu'il ne devait pas craindre d'être désavoué, quelques avances qu'il fît, résolut d'opposer, par une démarche éclatante, l'Angleterre à l'Espagne. Il en avertit le Régent en ces termes, 4 septembre 1715 :

terre. Car il n'y avait pas un whig qui ne considérât les droits de George I[er], le roi légal, comme absolument légitimes, puisqu'ils avaient été sanctionnés régulièrement par la nation. Toute la révolution de 1688 est là, dans le droit de la nation à disposer d'elle-même. Ne le méconnaissons pas. — Michelet (*la Régence*) revient encore sur cette usurpation en partie double (p. 32). Il continue ainsi son erreur passionnée du volume précédent sur la présence de L. Stair dans une des lanternes du Parlement, *faite pour tourner tout le monde à la guerre et contre Orléans*, autre exagération palpable, démentie d'ailleurs par l'événement, et pour laquelle nous renvoyons au chapitre I, p. 48. La prétendue mauvaise figure du prétendu *hardi coquin* y était, nous le savons, de nul effet. Enfin, il n'existe de L. Stair qu'un portrait gravé, où il nous semble impossible de retrouver les traits burinés par l'injuste indignation de Michelet. Sous la manière édulcorée, usitée dans l'école anglaise du XVIII[e] siècle, on retrouve plutôt le portrait que Saint-Simon a tracé.

« Monseigneur, il me revient, par des avis certains, que M. le prince de Cellamare se prépare à faire demain, au Parlement, des protestations pour conserver le prétendu droit du roy d'Espagne.

« Comme les renonciations mutuelles de la branche de France à la couronne d'Espagne et de la branche d'Espagne à la couronne de France ont été la base et le fondement du traité de paix conclu à Utrecht, et comme ledit fondement seroit ébranlé par une telle protestation, j'espère que V. A. R. ne trouvera pas mauvais, qu'en conséquence des ordres très précis du Roy, mon maître, je m'oppose à une telle protestation, et que je déclare hautement au nom du Roy, mon maître, que, si une telle démarche se fait par l'ambassade d'Espagne, je la regarde comme une infraction formelle du traité de paix. Je seray fâché de me voir obligé de troubler une cérémonie si auguste et si glorieuse à V. A. R.; mais mes ordres sont si précis qu'ils ne me permettent pas de m'en dispenser, si le cas arrive.

« J'espère que V. A. R. aura la bonté d'excuser la liberté que je prends de l'avertir de mes ordres [1]. »

Quel eût été l'effet de ce déploiement du drapeau britannique au cœur de Paris, en plein Parlement? Que serait devenu le duc d'Orléans, écrasé peut-être sous le scandale de la protection étrangère? Heureusement, Cellamare s'en tint à ses velléités; et le lit de justice, retardé jusqu'au 12 septembre par une indisposition du jeune roi, se passa sans incidents.

Dès le 4 septembre, l'ambassadeur était allé trouver le duc d'Orléans à Versailles et lui avait donné lecture de la lettre précitée. Il avait reçu du prince les plus fortes assu-

1. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II, en français.

rances relativement à l'exécution du traité d'Utrecht et à la démolition de Mardick. Il lui avait remis aussi devant les yeux les avantages de l'alliance anglaise et montré par quels liens étroits, dans l'affaire du testament royal, son intérêt se rattachait à celui de George Ier. Car si le Prétendant avait été sur le trône d'Angleterre, ainsi que le feu roi comptait l'y mettre, le testament, au lieu d'être annulé au Parlement, aurait probablement sorti son effet; c'était dans cette vue que M. Torcy avait tant à cœur de faire réussir l'entreprise du Prétendant.

Bien accueilli du Régent, délivré de l'atmosphère de défiance et de haine qui pesait sur lui depuis son arrivée en France, lord Stair respirait enfin. Il se félicitait d'assister à un changement total de gouvernement dans les personnes et dans la forme. L'affaire de Mardick se réglerait; le Régent paraissait désirer un traité de commerce. Bref, au tour que tout allait prendre, on pouvait compter que l'Europe jouirait de la paix, au moins aussi longtemps que durerait la minorité du jeune roi; le roi britannique, une fois les dissensions du dedans éteintes, pèserait certainement d'un très grand poids en Europe et se verrait recherché par tous ses voisins [1]. Les dépêches émanées de Londres répétaient la même allégresse. C'était la lune de miel. Par malheur, celle-ci devrait trop tôt se brouiller. Déjà même, quelques ombres en altéraient l'éclat.

Le Régent, si démonstratif quand il s'agissait de témoigner de ses bons sentiments en général pour son cousin de Hanovre, et de lui promettre satisfaction dans la région maritime du Nord, devenait beaucoup plus réservé, si l'on touchait à la question jacobite. Lors de cette audience du

1. Stair à Bubb, représentant anglais à Madrid, Paris, 1er, 20 septembre 1715. British Museum, *Egerton*. — *Stair's Journal*, mercredi 4 septembre 1715.

4 septembre, il ne répondit rien de positif à lord Stair, ni sur le Prétendant, ni sur le duc d'Ormond et Bolingbroke; et le sagace ambassadeur reconnaissant la tactique déjà employée par l'abbé Dubois, supposa que, de ce côté, on voulait laisser les choses suivre leur cours.

Telle n'était peut-être pas la pensée arrêtée du duc d'Orléans. Mais la vérité est qu'il hésitait. Incité par la vieille cour et fortement tenté d'incliner vers le Prétendant afin de procurer un mariage royal à sa fille, il sentait cependant qu'une alliance avec George Ier serait un gage de stabilité pour lui-même et de paix pour le royaume, cette paix dont la France avait un si impérieux besoin. Il oscillait de l'un à l'autre parti et voulait voir venir les événements, ainsi que le devinait lord Stair.

Cependant la crise approchait à grands pas. Nous avons rappelé (chap. I) que Louis XIV dans ses derniers temps, n'osant pas encore s'engager directement, avait prié Philippe V de fournir de l'argent à Jacques III. M. de Torcy était en rapport avec Bolingbroke ; il tenait au Havre des navires chargés d'armes et de munitions, tout prêts à faire voile pour l'Angleterre; il faisait préparer en un lieu où elle ne donnerait point de soupçon, la voiture qui devait transporter le prince, de la Lorraine au port d'embarquement; et, dans le port, le vaisseau tout équipé pour le recevoir. On espérait le concours du roi de Suède, dont George Ier avait démembré les possessions en Allemagne. Seulement, le secret était mal gardé : Bolingbroke ne fut pas peu surpris d'apprendre que, dans plusieurs salons, à l'heure du thé, les dames en parlaient couramment, de sorte que lord Stair eut tout loisir d'en avertir son maître. Malgré ce contretemps, il ne désespérait pas; il affirmait qu'il serait encore plus facile au roi de France de rétablir le fils, qu'il ne l'avait été aux États de Hollande de détrôner

le père. Il se flattait, dans son for intérieur, d'entraîner bon gré mal gré Louis XIV à la guerre. Mais, a-t-il dit, ses espérances baissèrent à mesure que le roi déclina; elles s'éteignirent quand il expira [1]. Ironie du sort : il était dans la destinée de cet homme d'État, doué de si rares talents, que sa stratégie politique dépendît de la vie de souverains moribonds. « Si le roi de France avait vécu, écrivait-il mélancoliquement au comte de Mar, nous aurions obtenu quelque assistance directe, beaucoup plus par voie indirecte, et de grandes facilités par connivence, quoique cela parût impossible lors de mon arrivée à Paris. Mais la situation est changée : il est mort, et le Régent est dans de tout autres dispositions. La perspective d'une opposition à sa régence l'a fait entrer dans des engagements avec le Hanovre; et la perspective d'une opposition à ce qu'il succédât, si le jeune roi venait à mourir, le maintient dans ces engagements.... Au lieu d'avoir un vaisseau fourni par la France pour transporter le roi, ainsi que nous l'avions obtenu,... toute la côte depuis le Jutland jusqu'à l'Espagne est contre nous; et, à moins que le roi ne s'échappe furtivement, sans être reconnu, chose qui me semble presque impossible, à cause de la grande étendue de pays à traverser et de la vigilance exercée partout en France, il sera arrêté ou trahi. On nous refuse les troupes que nous espérions de la Suède; les ordres donnés pour leur embarquement ont été contremandés. L'argent que nous attendions d'Espagne est, je crois, toujours dans les nuages: et fût-il réellement entre nos mains, nous ne saurions comment le mettre à bord. Au lieu d'avoir les armes promises par le feu roi, nous ne savons pas si nous pourrons expédier celles qui sont notre propriété. Au lieu d'être assurés que

1. Mahon, *History fo England*, t. I, chap. v, et *Append.*, lettres de Bolingbroke.

la France ne laisserait pas les forces étrangères nous courir sus, nous sommes certains que, de la Hollande et de l'Allemagne, le Hanovre tirera tout ce qu'il lui plaira. En un mot, toutes les ressources nous ont manqué; tous les accidents que nous pouvions appréhender sont arrivés : de telle sorte qu'à tout le poids actuel du gouvernement et de la législature britanniques, armée, flotte, immenses sommes d'argent, et les plus puissantes alliances étrangères, nous n'avons rien à opposer que les bonnes dispositions du peuple britannique; et encore ne sommes-nous pas certains que les bonnes dispositions de nos amis d'Angleterre soient susceptibles d'aller jusqu'à l'action dans ces circonstances [1]. »

Mais tel est le penchant des exilés à se leurrer, que, malgré une vue si nette de la disproportion des forces dans la lutte à entreprendre, le premier ministre de Jacques III s'obstinait à chercher des chances. Il ne cessait pas de circonvenir le Régent. Les papiers allaient et venaient du Prétendant et de ses amis au duc d'Orléans, et les réponses de celui-ci, par les mains de l'abbé de Thésut [2] qui appartenait de cœur à la cour de Saint-Germain. Le Régent promettait une audience à Bolingbroke et se dédisait au dernier moment, par le motif que ces *gens-là* s'étaient trop bien comportés à son égard pour qu'il agît contre eux, et qu'il était trop difficile de garder le secret. Si le plus vieux serviteur du prince (lisons Dubois) faisait savoir au ministre jacobite qu'il souhaitait de s'entretenir avec lui, en insinuant que tel était aussi le désir de son maître, il avouait néanmoins que Stair leur imposait fortement. Mais

1. Lord Bolingbroke au comte de Mar, 20 septmebre 1715. Lord Mahon, t. I, *Append.*, p. 402-405.
2. Stair à Stanhope, sans date, en anglais. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.

Bolingbroke prenait confiance. En les voyant l'un et l'autre chanceler de la sorte sur leur base whig, il apercevait déjà le moment où il les amènerait à jouer franc jeu et où il aurait son tour : « J'espère, disait-il à Jacques III, voir le temps où je pourrai parler à cette cour, au nom de Votre Majesté, d'un autre style que celui dont je suis forcé, bien à contre-cœur, de leur parler maintenant [1] ». Il en arrivait à croire qu'il réparerait le mal que sa cause avait subi par la mort du roi et que la côte de France s'ouvrirait aux jacobites [2]. Le maréchal d'Huxelles, le marquis d'Effiat, l'un des roués du duc d'Orléans, le servaient de leur mieux. Le premier, en l'informant que Stair demandait qu'on visitât les côtes maritimes, ajoutait que des ordres étaient donnés pour qu'on ne prît pas garde à leurs vaisseaux. « Ils flottent étrangement dans leurs mesures, poursuivait Bolingbroke ; leurs inclinations sont avec nous, leurs craintes travaillent pour les whigs. Un bon petit succès leur fixerait le droit chemin. L'affaire des armes [3] se poursuit ; je me suis ouvert une nouvelle porte d'accès près du Régent. Il a toujours le mariage en tête ; et une bonne petite faveur de la fortune le tirerait à nous par cet appât [4]. »

Ainsi le mariage de sa fille avec le Prétendant, voilà le rêve qui rendait le duc d'Orléans si incertain sur le choix de la ligne à suivre ; or, dans les mains de l'habile homme qui ne le décourageait pas, ce n'était, semblerait-il, qu'un prestige décevant. On cherchait aussi à séduire le prince

1. Bolingbroke à Jacques, Paris, 25 septembre 1715. Mahon, t. I, *Append.*, p. 412.
2. Paris, 20 octobre 1715. (*Id.*, *ibid.*, p. 414.)
3. A fournir par le gouvernement français.
4. Bolingbroke à Jacques, Paris, 9 novembre 1715. (*Id.*, *ibid.*, p. 419.) La mention de ce projet de mariage, qui commençait à s'ébruiter, se trouve aussi dans des *avis* envoyés de Paris à lord Cadogan, à la Haye, en date du 24 novembre 1715 (*Record Office, Holland*, vol. 372, fol. 187).

français par ses goûts trop connus. Ce qu'on pouvait découvrir en Angleterre de plus attrayant dans l'autre sexe, ou par l'habile séduction ou par l'innocence, lui était amené et livré : telle était sans doute cette nouvelle porte que Bolingbroke s'était ouverte pour parvenir jusqu'à lui. Mais il s'abusait. A travers ses déportements, le Régent ne souffrit jamais l'immixtion de la politique dans ses plaisirs. Il se bornait à donner de l'argent en secret par les mains du duc de Saint-Simon [1].

L'anxiété était cruelle chez les whigs. Cette *base whig* sur laquelle le ministre de Jacques III voyait le Régent hésiter, eux croyaient déjà la voir s'effondrer. Lord Stair avait ajourné les démarches pressantes jusqu'à l'organisation des conseils que le Régent allait substituer aux ministres. Cette révolution eut lieu le 15 septembre (1715). Le maréchal d'Huxelles fut déclaré chef du Conseil des affaires étrangères; après lui venaient l'abbé d'Estrées; Cheverny, ancien ambassadeur en Danemark et à Vienne; et Canillac. Le secrétaire fut Pecquet, précédemment le principal chef des bureaux de M. de Torcy. Quant à M. de Torcy, le Régent, bien loin de venger les injures du duc d'Orléans, l'admit au Conseil de régence, lui remboursa chèrement sa charge de secrétaire d'État, et le maintint à la direction des postes, d'où il lui était loisible d'inquiéter encore les Anglais.

Stair préluda par une visite de civilité au duc d'Orléans, au Palais-Royal, 13 septembre. Le duc lui dit sur le roi les choses les plus aimables qui se pussent imaginer, exprimées de la manière la plus chaude et la plus cordiale. Il témoigna le plus sérieux désir et la résolution de vivre en parfaite amitié et bonne intelligence avec le monarque. Pour con-

1. C'est Saint-Simon qui le rapporte, *Mém.*, t. XIV, p. 4.

firmer ces propos gracieux, il relaxa quelques agents, dont un certain baron de Sulgas, que l'ambassadeur avait mis en campagne, avec mission d'épier le Prétendant et que M. de Torcy avait emprisonné [1]. Mais qu'y avait-il derrière ces apparences flatteuses? Tandis que Stair éventait les manœuvres des jacobites pour pénétrer jusqu'au Régent, et les petites trames qu'ils ourdissaient sous le manteau de la cheminée, le ministère, à Londres, apprenait de bonne source, même des chefs tories [2], que le Prétendant, bien loin de renoncer à ses projets de descente, les poursuivait avec ardeur en comptant sur la faveur et l'aide du Régent. Quelle surprise pour le roi! « Il ne peut pas s'imaginer, écrit Stanhope à Stair [3], qu'après les assurances réitérées d'amitié données par le duc d'Orléans, les bruits que répandent les jacobites avec tant d'assurance, aient le moindre fondement. Les offres de Sa Majesté et les déclarations d'amitié qu'elle fit au duc dans un temps où il était très probable qu'il aurait besoin d'amis, méritent certainement de sa part un sincère retour. Les dispositions du roi sont toujours les mêmes, et ainsi que je l'ai dit précédemment et souvent à Votre Seigneurie, vous pouvez hardiment renouveler l'assurance de la cordiale amitié du roi, sans crainte d'être désavoué. Mais si, pendant que de telles avances viendraient de notre part, vous ne parveniez pas à obtenir des déclarations claires et franches des intentions du Régent de manière à imposer silence à nos jacobites et aux rebelles, il est de la dernière conséquence que Sa Majesté en soit informée le plus tôt possible, afin de prendre les mesures qu'exigeront la sécurité et le repos de

1. Stair à Stanhope, 14 septembre 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. III, B.
2. On sait que *tory* et *jacobite* ne sont pas synonymes. Voir plus haut, chap. IV.
3. Whitehall, 7-18 septembre 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, t. II.

ses royaumes. Je suis persuadé, milord, que vous ne négligerez aucun effort pour dissiper nos craintes et notre défiance et que vous saurez démontrer au Régent qu'il a un intérêt majeur à vivre avec le roi en parfaite amitié et confiance. Vous saurez lui faire comprendre que ni amitié ni confiance ne seront possibles, s'il ne désavoue par parole et par action toute intention d'aider le Prétendant et ses adhérents. »

Stanhope parlait ensuite des vaisseaux du Havre, chargés d'armes pour les jacobites, et que l'amiral, sir George Byng, lui avait dénoncés. « Un refus, ou même un retard de cette cour à se justifier de favoriser une telle chose, devra être et sera considéré comme une déclaration en faveur du Prétendant. »

Pour appuyer ce langage comminatoire, Byng se présenta devant le Havre avec son escadre et demanda qu'on lui remît les navires suspects. Le Régent, serré de si près, ne voulut pas descendre jusque-là; il ordonna de décharger les armes et de les déposer dans l'arsenal royal. Il promit aussi à lord Stair de ne voir ni le duc d'Ormond, ni Bolingbroke. Mais lorsque l'ambassadeur vint le visiter pour lui remettre une lettre de félicitations du prince de Galles sur sa régence, et le remercier au nom du roi de ses récentes résolutions, le duc d'Orléans montra beaucoup de froideur et un désir marqué d'abréger l'entretien [1].

L'impatience des jacobites dans la Grande-Bretagne ne se contenait plus. Ils fixèrent au Prétendant le 15 octobre comme dernier délai. Mais ils ne purent même pas se maîtriser jusque-là. Ils devancèrent l'époque [2]. Le comte de Mar, s'échappant de Londres où il était resté jusque-là,

1. *Stair's Journal*, 3 octobre 1715.
2. Stair à Stanhope, Paris, 7 septembre 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.

courut soulever les Highlands, au mois de septembre. Prématuré ou non, il fallut suivre le mouvement.

Le duc d'Ormond pénétra jusqu'au Régent. Ce prince, dans une audience de nuit (18 octobre), s'excusa beaucoup de ne l'avoir pas reçu plus tôt, à cause des grandes mesures à garder envers les *gens de l'autre côté de l'eau*; il protesta de son intérêt et de son attachement pour le chevalier de Saint-George et promit de le pourvoir en abondance d'armes et de munitions. Il fut convenu que Leblanc, alors intendant de Dunkerque [1], serait chargé de s'entendre avec le duc d'Ormond et de régler ensemble sa coopération secrète à l'expédition. Trait caractéristique d'anarchie dans ces complots de réfugiés : le duc d'Orléans exigea du duc d'Ormond la promesse de n'en rien dire à Bolingbroke [2]. Ormond s'embarqua en Normandie pour l'Angleterre. Le Prétendant prit ses mesures pour s'esquiver de la Lorraine.

Vers le milieu d'octobre, lord Stair adressa au Régent un mémoire où, s'autorisant du départ imminent, sinon accompli déjà du Prétendant, et de la réunion d'officiers irlandais à Dieppe et à Boulogne, il exprimait la confiance que Son Altesse Royale ne leur donnerait aucune aide, ni ne permettrait qu'il leur en fût donné en France. Il le priait d'interdire à tout officier ou soldat à la solde de la France de suivre le Prétendant, sous peine d'être cassé; et d'ordonner que du Havre à Gravelines, durant quinze jours, nul de ces officiers ne fût transporté en Angleterre sans un passeport délivré par le gouvernement français ou par le ministre de la Grande-Bretagne [3]. Il réclama aussi

1. Secrétaire d'État à la guerre en 1718.
2. Le duc d'Ormond au chevalier de Saint-George, 21 octobre 1715. *The Stuart dynasty*, par Percy M. Thornton, p. 401.
3. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B, et John Murray Graham, *the Stair Annals*, vol. I, p. 388.

de vive voix des mesures contre le Prétendant et ses agents.

Buys, l'ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, prêta main-forte au représentant britannique, de même que leurs gouvernements sanctionnaient leur alliance par une assistance effective. Il soutint près du Régent l'équité des demandes de lord Stair. Quoiqu'elles ne fussent pas toutes fondées à la lettre sur les traités entre la France et la Grande-Bretagne, il lui paraissait que la tranquillité que Son Altesse Royale avait entrepris de maintenir, l'amitié avec le roi de la Grande-Bretagne, et même son propre intérêt, requéraient qu'il les accordât.

Le Régent, qui ne rebutait jamais personne et qui joignait à l'esprit le plus fertile une amabilité inaltérable, s'expliqua longuement avec lui : pour ce qui était d'avoir soin que le Prétendant n'entrât pas en France, il donnerait les ordres nécessaires. Quant à empêcher le duc d'Ormond et Bolingbroke de s'embarquer dans aucun port de France, quoique l'exécution des ordres fût très difficile et, à son jugement, hors du traité, et que par conséquent il ne pût pas s'engager si absolument, cependant il voulait bien lui dire que ces deux Anglais ne trouveraient pas dans les ports toute la facilité dont ils pouvaient se flatter. Troisième point : il ne jugeait pas qu'il fût si aisé d'exclure de Paris ces deux personnages et de leur assigner des résidences plus éloignées.

Enfin, il laissa voir le fond de sa pensée, « que comme on lui faisait tant de demandes au delà des traités, comme une marque d'amitié, il était raisonnable qu'il fût assuré réciproquement d'autres choses pour l'entretien de l'amitié [1] ».

1. Buys à l'État (Affaires étrangères à la Haye), Paris, 14 octobre 1715. *Record Office, Holland*, vol. 370. Cette pièce, portant la mention *secrète*,

On apprend par la même lettre que, ce langage, le Régent l'avait déjà tenu à lord Stair. Le gouvernement anglais se flatta d'y trouver l'occasion opportune de rattacher le prince français à sa cause par l'offre de la garantie réciproque dont ils avaient tant parlé sous le feu roi.

D'abord George Ier chargea Stair de témoigner au Régent la satisfaction que lui causaient ses promesses, et de l'assurer hardiment qu'il n'aurait jamais à se repentir de la confiance qu'il placerait dans son amitié [1]. Deux jours après, M. Crawford fut envoyé à lord Stair, porteur de sa nomination d'ambassadeur extraordinaire près la cour de France, afin qu'il fût mieux en état de mener la négociation dont il avait eu, paraît-il, d'après les termes des dépêches, la première idée et qu'il avait dressée de toutes pièces, jusqu'au chiffre des troupes à se fournir réciproquement. « Votre Excellence, disait Stanhope, reçoit aussi pleins pouvoirs pour contracter et conclure un traité tel que celui que vous avez proposé et conformément aux instructions particulières que vous recevez ici à cette fin, avec cette observation à Votre Excellence que le nombre de troupes à fournir par chaque couronne à l'autre, étant fixé à huit mille hommes, on vous laisse à régler la question de dépense et de remboursement par la puissance qui aura reçu le secours. » La suite de la dépêche montrait assez quel prix le cabinet britannique attachait à la rapide conclusion de cette affaire. Il y était recommandé de promettre au Régent que, ce traité fait, il ne serait pris d'engagement à son préjudice avec aucune puissance, quelle qu'elle fût, le roi n'ayant d'autre intention que de maintenir la paix de l'Europe sur le pied où les choses étaient dans le moment.

est en français. Style parfois singulier : « *S. A. R. influa dans son discours....* » Sans doute *insinua*.

1. Whitehall, 3-14 octobre 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. II.

Recommandation à lord Stair lorsqu'on mettrait le traité en forme, d'être particulièrement coulant (*easy*) sur tout ce que pourrait proposer le Régent en vue de s'assurer efficacement la paisible possession de la régence pendant la minorité du roi, et la couronne de France en cas que le roi actuel vînt à manquer. Il avait paru nécessaire de restreindre purement et simplement cette négociation à assurer la succession dans les deux royaumes, de peur que des propositions étrangères à cet objet n'amenassent des difficultés de nature à en retarder la conclusion. « Sans cela, poursuivait Stanhope, vous comprenez que nous aurions inséré un article sur Mardick. Vous savez que le roi l'a tellement à cœur, qu'il n'y aura jamais une confiance réelle entre les deux cours, tant que cette matière n'aura pas été réglée selon le véritable esprit du traité d'Utrecht. Mais Sa Majesté est tellement désireuse de donner au Régent une preuve sincère de son amitié et de son empressement à se prêter à tout ce qui peut être dans son intérêt personnel; et d'ailleurs, elle compte tellement sur les promesses réitérées que Son Altesse Royale a faites avant et depuis la mort du feu roi, de donner satisfaction sur ce point à la Grande-Bretagne, qu'elle n'insistera pas pour qu'un article à cet effet soit inscrit dans le traité. » Le ministère anglais trouvait aussi qu'en se plaçant sur un terrain si nettement délimité, il fournirait à son représentant un irrésistible argument contre toute proposition par laquelle la cour de France pourrait essayer d'introduire dans le traité des articles étrangers à son objet spécial.

En terminant, Stanhope priait l'ambassadeur de veiller toujours sur les jacobites, malgré les assurances du Régent. « Quand les bonnes dispositions du duc d'Orléans seront connues et notre traité signé et publié, nous pouvons

compter que ce mauvais esprit tombera bientôt. » Jusque-là, ne pas omettre une seule précaution[1].

Lord Stair, très flatté assurément dans son patriotisme et dans son orgueil d'avoir à manier une affaire de si haute importance, en avait assez vu depuis deux mois, pour n'être pas sans quelque doute quant à l'issue finale. Prévoyant le cas où le Régent chercherait des délais, il pensait qu'il faudrait en finir avec la rébellion en Écosse, avant de conclure quelque chose. Son Altesse Royale, écrivait-il dans ses notes, savait ce qui convenait à ses intérêts et à ceux de la France. « Nous ne le presserons pas, et prendrons notre parti de finir nos affaires; et nous pouvons avoir confiance[2]. »

En même temps, il mandait à lord Cadogan, occupé alors à négocier à Anvers la mise à exécution du traité de la Barrière entre l'Autriche et les Provinces, qu'il ne craignait pas seulement l'opposition du Conseil de régence aux propositions dont il était chargé de la part du roi, mais qu'il avait des doutes sur le Régent lui-même; et il recommandait de presser l'embarquement des troupes auxiliaires fournies par la Hollande [3]. La Hollande, en effet, conformément aux traités antérieurs, mettait en ce moment un corps de 6 000 hommes à la disposition de la dynastie protestante d'Angleterre contre l'insurrection jacobite.

1. Whitehall, 5-16 octobre 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. II.
2. *Stair's Journal*, 24 octobre 1715, en français.
3. Lord Cadogan à L. Townshend, Anvers, 30 octobre 1715 (*Record Office, Holland*, vol. 372, fol. 369). Lord Stair écrivait à Bubb, Paris, 27 octobre 1715 : « J'ai des raisons de me persuader que les intentions du Régent sont parfaitement bonnes; mais il reste toujours des gens du vieux régime; et cela ne produit pas bon effet, car le Prétendant et ses adhérents en tirent des motifs de se flatter et des apparences pour soutenir l'ardeur de leur parti ». (*British Museum, Egerton*, vol. 2170.)

II

Le Régent s'exposait donc, s'il repoussait l'alliance que les whigs lui offraient spontanément, à les obliger de se tirer de cette crise par eux-mêmes, avec leurs propres forces, pour les retrouver ensuite irrités et réfractaires à l'alliance, lorsqu'il les en solliciterait. Il n'eut pas le courage de se soustraire à l'influence de la vieille cour, ni au mirage que l'adroit Bolingbroke lui présentait. On lui persuada que le gouvernement anglais avait déjà contracté des liaisons avec les ennemis de la France et ne cherchait qu'à l'amuser. Alors il fit des difficultés. Il proposa d'ajouter à la garantie réciproque des deux couronnes une alliance défensive avec la Hollande, négociation qui devait nécessairement causer de longs retards. Il repoussa l'offre de Stair de signer le traité de garantie en le tenant secret, jusqu'à ce qu'on eût fait cette alliance défensive [1].

A Londres, on s'étonna qu'il mît sur le tapis des choses de nature, si on s'y prêtait, à traîner les négociations en longueur. Pour marquer la sincérité du roi, Stanhope autorisa lord Stair à insérer dans le traité un article par lequel les deux parties s'obligeraient à en informer immédiatement les Hollandais, en les invitant à y entrer; elles s'obligeraient à les admettre comme garants de la Régence et de la succession en France, de même qu'ils l'étaient

1. Stair à Stanhope, Paris, 22 mars 1716. Oxenfoord Castle, vol. III, B. Saint-Simon a connu cette négociation; et contre l'ordinaire, il est informé exactement. Il sait que c'est lord Stair qui a eu l'idée et l'initiative de ce traité de garantie et qu'il avait reçu de sa cour pouvoir de signer (t. XIII, p. 290). M. de Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, t. I, p. 156, en fait mention et dit que le Régent écarta les propositions anglaises, comme un piège pour lui faire perdre entièrement la confiance de Philippe V. Nous savons que le duc d'Orléans n'en était pas à de pareils soins avec son cousin d'Espagne.

déjà pour la succession en Angleterre, la France devenant de la même manière garante de la Barrière, telle qu'elle venait d'être réglée par le ministre du roi à Anvers. « S'il y a quelque sincérité dans cette cour, continuait Stanhope, je pense que cela devra les satisfaire pleinement; sans aucun doute, il est tout à fait à l'avantage de la France, aussi bien que du Régent, d'avoir une telle sécurité contre le roi d'Espagne, qui a beaucoup d'amis en France, dont la plupart sont également les amis du Prétendant. Notre traité sur ce pied peut être fini en peu de jours. Il n'y a aucune raison de douter que les Hollandais n'y entrent volontiers, surtout dès que le roi promet d'employer ses bons offices pour les y engager. Si donc les intentions de la France sont réellement de maintenir la paix de l'Europe, je voudrais bien savoir comment un tel traité ne le ferait pas efficacement, puisqu'il est ridicule d'imaginer que la France étant assurée de l'Angleterre et de la Hollande, aucune autre puissance puisse songer à l'attaquer. » Le secrétaire d'État britannique, pour presser la conclusion, disait que le roi ne se laisserait pas amuser par une ennuyeuse négociation, susceptible de donner de la jalousie au monde entier. Une alliance défensive à présent [1] exposerait le Régent à des difficultés qu'il ne savait pas [2]. Il fallait le détourner de cette pensée; ou bien on en devrait conclure avec lord Stair, qu'il ne pensait qu'à gagner du temps et à attendre l'issue des troubles d'Angleterre. Or, les nouvelles d'Écosse étaient bonnes. Dans peu de mois, on écraserait les rebelles; et le roi serait

1. La Hollande comprise.
2. Sans doute de la part de l'Autriche, puissance très ombrageuse que George Ier avait le plus grand intérêt à ménager, et qui, en même temps, était en contestation très vive avec les Hollandais au sujet de la Barrière; sans parler de la lenteur excessive des Hollandais dans leurs délibérations.

alors dans une telle situation que toutes les puissances de l'Europe rechercheraient son amitié. « Le duc d'Orléans, disait-il en finissant, a maintenant une occasion de se l'assurer pour toujours; et, dans les propositions faites, il n'y a certainement rien où il ne trouve autant d'avantages et de sécurité, que le roi lui-même[1]. »

Mais le Régent traîne en longueur. Le cabinet de Londres s'aigrit. Dix jours après, Stanhope, s'abandonnant à son humeur, charge avec la rude impétuosité du général de cavalerie : « Nous ne savons rien de l'ex-duc d'Ormond. Pour ma part, je suis loin de penser qu'il serait contraire aux affaires du roi que lui et son nouveau maître vinssent à débarquer. Mais le roi prend cette conduite de la cour de France, comme il doit; et il ne sera pas inutile à Sa Majesté d'avoir appris de si bonne heure quel fond il peut faire sur le Régent.... Les jacobites n'ont pas de chances.... En somme, plus on y pense, plus on est stupéfait de la folie et de la perversité des fauteurs du Prétendant, et je peux ajouter de la faiblesse du Régent qui se laisse détourner par la frénésie de ces insensés du soin d'avancer ses propres intérêts[2]. »

Le Régent cependant poursuivait la tâche ingrate de ménager le Prétendant en secret et le roi George en apparence. Il informait le maréchal de Berwick qu'il avait donné des ordres pour empêcher le chevalier de s'embarquer en Normandie ou en Picardie; mais que le reste du

1. Stanhope à lord Stair, Whitehall, 20-31 octobre 1715, *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. II.

2. Stanhope à Stair, Whitehall, 31 octobre-11 novembre 1715, *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. II. — Qu'il nous soit permis de dire que nous ne sachions pas que, sauf l'indication de Saint-Simon, cette négociation ait été jusqu'ici mise au jour. Nous en avons trouvé les éléments dans les *Stair Papers* d'Oxenfoord Castle. Le *Record Office* à Londres ne contient absolument rien qui s'y rapporte. Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, t. I, p. 156-157, en mentionne quelque chose.

littoral serait laissé libre. Le maréchal d'Huxelles confirma ce langage [1]. Même pour les armes et les munitions qu'on avait dû remettre à terre au Havre, le Régent autorisa un gentilhomme jacobite à les exporter, moyennant caution, soin dérisoire, que ce ne serait à destination ni de l'Écosse ni de l'Angleterre. Toutefois n'osant pas aller jusqu'au bout, il retira le permis [2].

Le chevalier de Saint-George, quelle que fût son opinion sur l'opportunité de la levée de boucliers en Écosse, ne pouvait pas se dispenser de rejoindre ses partisans. De la Lorraine au port d'embarquement, il n'avait pas d'autre chemin que la France, où les voies lui étaient préparées obscurément.

Lord Stair pria le Régent de donner des ordres pour l'empêcher de passer par le royaume et pour éloigner Bolingbroke immédiatement. Le Régent, disait-il, avait l'âme trop grande pour permettre que, pendant son gouvernement, on jouât avec la foi publique et avec les obligations solennelles des traités. Celui d'Utrecht était trop récent pour qu'il permît l'infraction positive du quatrième article, en laissant passer le Prétendant par la France [3]. Informé, le 8 novembre, que ce prince avait quitté la Lorraine, l'ambassadeur supplia le duc d'Orléans d'envoyer quelqu'un de confiance à Château-Thierry, avec mission de l'arrêter et de l'obliger à retourner à Bar. Le Régent dépêcha aussitôt (9 novembre) M. de Contades, maréchal de camp et major des gardes françaises, qui courut à Châ-

1. Le duc de Berwick au chevalier de Saint-George, 3 novembre 1715. *The Stuart dynasty*, p. 409.

2. Le général George Hamilton au chevalier de Saint-George. Sans date. *Id.*, p. 428.

3. *Mémoire au Régent*, 5 novembre 1715. (*Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III. B.) Voir plus haut, chap. I. Par cet article 4, le roi de France s'engageait à ne pas permettre que le Prétendant rentrât en France, en quelque temps et sous quelque prétexte que ce fût.

teau-Thierry, mit bruyamment en prison le maître de poste de cette ville, mais n'en tira aucun renseignement [1]. Sans doute, il en avait l'ordre secret. D'ailleurs, l'avis donné à lord Stair était tardif et le Prétendant déjà passé, puisque sa présence en Normandie était constatée deux jours après le départ de M. de Contades, de Paris pour la Champagne. Lord Stair ne dissimulait pas sa défiance : « Le Régent, écrivait-il à Stanhope, se plaint de moy que je ne prens pas pour argent contant tout ce que l'on me dit sur le chapitre du Prétendant et sur l'empressement que l'on témoigne de l'empêcher de passer par le royaume. Depuis quelques jours on me traite avec beaucoup de froideur. Les premières bonnes nouvelles d'Angleterre changeront tout cela [2]. »

Le Prétendant se joua des précautions, avec la connivence du gouvernement qui les prenait contre lui. Il s'engagea sur le territoire français, monté dans la chaise de poste que lui fournit M. de Torcy, s'arrêta une nuit à Paris, pour voir sa mère à Chaillot, et prit ensuite la route de Saint-Malo. A Nonancourt, entre Dreux et Verneuil, trois hommes, dont l'un armé, guettaient son passage. Le prin-

1. Le maréchal d'Huxelles à M. d'Iberville, 9 décembre 1715. (Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 371; Pièces justificatives, n° 1.) Nous trouvons au *Record Office, France*, vol. 349, le billet suivant de M. de Contades à lord Stair, au moment de quitter Paris : « Ce samedy à quattre heures du matin (9 novembre 1715), Milord, je vous suis très obligé de l'éclercissement que vous me faitte l'honneur de me donner, jan profiteray et vous puis assurer que je ne negligeray rien pour bien exécuter les ordres de son altesse royalles qui sont conformes a ce que vous désirés. le chateau que vous m'indiqués me donnera une grande facilité à decouvrir la marche de monsieur le chevallier de Saint-George comptant que l'advis qu'on vous donne est juste et qu'il se sera servy dans sa routte de chevaux de poste. J'ay l'honneur d'estre avec un attachement infiny, Milord, votre tres humble et tres obeissant serviteur, CONTADES.

« Je pards dans le moment et mène avec moy deux aufficiers de confiance qui me seront comme vous l'avés jugé fort utils. »

2. Paris, 12 novembre 1715, en français. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. II.

cipal était le colonel Douglas, Écossais, récemment réformé du service de France, ainsi que beaucoup d'officiers, par mesure d'économie. La maîtresse de poste, les prenant pour des coupeurs de bourse, avertit le voyageur. Elle lui fournit un déguisement et un guide; il leur échappa. Le grand prévôt de haute Normandie informé, arrêta deux de ces hommes, contre lesquels il entama une instruction judiciaire. Mais ils déclarèrent appartenir à l'ambassadeur d'Angleterre, dont ils produisirent en effet les passeports. Lord Stair les réclama sans sourciller. Le Régent, de peur d'un éclat, ordonna sur-le-champ la mise en liberté des prisonniers et supprima la procédure en même temps que l'affaire [1]. Lord Stair s'était exposé imprudemment au soupçon d'avoir aposté des assassins. Il s'en défendit avec énergie; et, en effet, il était incapable d'un crime contre lequel sa correspondance tout entière protesterait [2]. Le prince fugitif parvint à Saint-Malo. Là, des obstacles inattendus l'empêchèrent de s'embarquer; il dut se rejeter à l'intérieur de la France et, par un long voyage à cheval, gagner Dunkerque (décembre 1715), qui lui était ouvert et d'où un navire le transporta enfin en Écosse.

La politique tortueuse du Régent, trop aisée à pénétrer, irrita de plus en plus George et ses ministres. Ils se retirèrent sous leur tente. « Le roi, écrivait Stanhope à lord

1. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 95; t. II, Pièces justificatives, n° 1, c'est-à-dire les procès-verbaux dressés lors de l'arrestation. — Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIII, p. 290-296.

2. « Tous ceux qui connaissaient son caractère, dit Lémontey, l'ont justifié de cette infâme complicité. » (T. I, p. 95; t. II, p. 382.) — « Stairs, rapporte Saint-Simon, découvrit cette marche, et résolut de ne rien oublier pour délivrer son parti de ce reste unique des Stuarts. » (T. XIII, p. 291.) Saint-Simon ne peut presque jamais parler de Stair, sans accoler à ce nom le mot de scélératesse. Rien de plus naturel de sa part que d'accuser l'ambassadeur de guet-apens prémédité. C'est certainement une calomnie : mais il fallait que Stair fût bien sûr des hommes qu'il employait, pour n'avoir pas à craindre que, s'ils se rencontraient avec le prince, un incident soulevé par eux ne dégénérât en une rixe mortelle.

Stair, au moment de l'incident de Nonancourt, le roi regarde comme inutile, vu la disposition où semble être le Régent, de lui demander dorénavant aucune faveur. Le bon succès des affaires de S. M. par ici, sur lequel nous avons toute raison de compter, donnera à S. A. plus de lumière que tous les arguments auxquels nous pourrions recourir [1]. » Ils se tairont donc : « Le roi persiste dans sa résolution de ne vous envoyer aucun ordre quant aux plaintes que vous avez de justes motifs de faire à la cour de France, jusqu'à la réunion du Parlement, où vous serez amplement fourni d'instructions sur tous ces points [2] ».

Ainsi finirent, par un avortement et une rupture à peine déguisée, les tentatives du gouvernement anglais pour établir une alliance avec le nouveau gouvernement français. Le duc d'Orléans, alors qu'il pouvait traiter aux meilleures conditions, puisque les whigs le recherchaient, laissa échapper l'occasion qui était venue se présenter d'elle-même. Quand, mieux éclairé, comme disait Stanhope, il se ravisa, il eut une peine infinie à la ressaisir.

Les événements d'où les whigs attendaient la lumière pour le Régent ne tardèrent pas à se produire. Le 13 novembre 1715, le sort des armes prononça, dans deux endroits à la fois, en faveur de la maison de Hanovre. Ce jour-là, les jacobites du nord de l'Angleterre, réunis à des bandes écossaises, capitulèrent à Preston; et d'autre part, les clans des Highlands, sous la conduite du comte de Mar, perdirent la bataille de Sheriffmuir, non loin de Stirling, contre le duc d'Argyle, fidèle à la haine héréditaire que sa famille portait aux Stuarts. La guerre civile n'était pas terminée; mais ce double coup en avait fixé le sort, six

1. Whitehall, 9 (20) novembre 1715. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. II, en anglais.
2. Whitehall, 5 (16) décembre 1715. *Id.*, *ibid.*, en anglais.

semaines avant que le Prétendant posât le pied en Écosse.

Ces nouvelles consternèrent le Palais-Royal. Lord Stair multiplia en vain les tentatives pour les porter au Régent, qui se dérobait à ses visites. On ne voulait pas le croire. Seuls, les plus sages, dit-il dans son *Journal*, commençaient à traiter le chevalier de Saint-George de Prétendant. « Il y a deux jours qu'il étoit le roy d'Angleterre partout, et tout le monde avoit levé le masque. Il n'y avoit plus un seul françois, quasi personne de la cour, qui mettoit le pied chez moy [1]. »

« La conduite de cette cour, dans ces derniers temps, mandait-il à Bubb, a été très singulière. Quand ils crurent les affaires en bonne voie, ils jetèrent le masque et montrèrent tout à fait à découvert leur penchant. Le Régent, ce me semble, inclinoit de notre côté plus qu'aucun de ses conseillers. En somme, leur manière d'agir leur permet tout juste de prétendre qu'ils n'ont pas enfreint le traité. Il est certain que le Prétendant a été un mois en France, sans qu'on fît rien pour empêcher son passage à travers le royaume, ou pour découvrir l'endroit où il étoit; et de là, le ramener à Bar.... Aujourd'hui, on commence à s'apercevoir qu'on a eu tort [2]. »

Ce triomphe, les whigs en étaient redevables à leur énergie, à leur promptitude de résolution et d'action, les mêmes qualités par lesquelles ils avaient déjà déjoué les trames de Bolingbroke à la mort de la reine Anne, et placé sur le trône l'héritier hanovrien. Ils avaient aussi des troupes disciplinées; et, de plus, les six mille hommes

1. *Stair's Journal*, 1er et 2 décembre 1715, en français.

2. Paris, 11 décembre 1715. *British Museum, Egerton*, vol. 2170. Nous avons dit plus haut que Bubb représentait l'Angleterre à Madrid. Au commencement de cette lettre, Stair s'excuse d'être irrégulier dans sa correspondance. Mais, dit-il, c'est si désagréable d'écrire quand on est sûr que vos lettres seront ouvertes, qu'il n'en avait pas le cœur.

fournis par les Hollandais, conformément à leur traité d'alliance défensive.

Peu leur importait, maintenant, que le Prétendant vînt les attaquer sur le territoire britannique; même, ils le souhaitaient plutôt. Enfin il débarqua en Écosse, à Peterhead, près d'Aberdeen, le 2 janvier 1716 [1]. Il ne sut pas ramener la fortune. L'extérieur mélancolique et inerte de ce prince, chez qui tout trahissait une volonté éteinte, la mollesse et les incertitudes de ses conseillers, le découragement mêlé de colère qui s'ensuivit chez les chefs de clans et chez les soldats, terminèrent promptement ce triste voyage, qui ne saurait être appelé campagne, puisqu'on ne vit pas l'ennemi. Après une marche en avant jusqu'à Perth, on se replia sur Montrose, située au bord de la mer du Nord; et, le soir du 15 février (1716), le Prétendant avec le comte de Mar, s'échappant de son quartier par une porte de derrière, s'embarqua furtivement sur un bâtiment français qui, après sept jours de navigation, aborda en France, à Gravelines. Sa destinée d'aventures était finie. Son parti fut écrasé. George I[er] exerça des vengeances sanglantes et sans honneur.

La confirmation des désastres éprouvés par les jacobites en Écosse, à Preston et à Scheriffmuir rouvrit à lord Stair le cabinet du Régent. Il remit à ce prince un second mémoire, daté du 14 décembre 1715. Cette pièce, habilement exempte de toute amertume, contenait un rappel des bons sentiments réciproques du duc d'Orléans et du roi George l'un pour l'autre, un chaleureux éloge du premier et l'espoir d'établir une entière amitié. Sous le feu roi, était-il dit, la protection maintenue au Prétendant, la construction du port de Mardick pour remplacer celui de Dun-

1. 22 décembre 1715, v. s.

kerque, n'étaient pas de nature à faire cesser la défiance et à établir la bonne intelligence entre les deux nations. Mais maintenant qu'on était persuadé que les causes de jalousie et d'aigreur entre elles ne subsisteraient plus, il serait très facile d'en faire cesser les effets. On croyait fermement que M. le duc d'Orléans, ayant toutes les qualités de l'âme, du cœur et de l'esprit qui rendent un prince véritablement grand, placerait sa gloire à faire le bonheur du peuple qu'il gouvernait, et qu'il choisirait plutôt de se faire aimer et respecter par sa justice et sa bonne foi, que de se faire craindre par les projets qu'il formerait pour étendre sa domination au préjudice de ses voisins. De telles maximes établiraient la tranquillité et la confiance partout, et plus facilement dans la Grande-Bretagne qu'ailleurs, où le roi était étroitement lié avec M. le duc d'Orléans par les liens d'une proche parenté et où tous les bons sujets du roi considéraient M. le duc d'Orléans comme le prince le plus accompli de toute l'Europe. Tous ceux qui n'étaient pas adhérents du Prétendant l'aimaient d'une affection particulière.

« Telles sont, poursuivait le mémoire, les dispositions du Roy et de la nation de la Grande-Bretagne par rapport à M. le duc d'Orléans personnellement. »

L'amitié était très facile à établir. Elle ne permettait pas que le duc d'Orléans assistât ou encourageât le Prétendant et ses adhérents; elle voulait au contraire qu'il l'éloignât au delà des Alpes. Le roi de la Grande-Bretagne, de son côté, était prêt à se rendre garant de l'ordre de la succession à la couronne de France établi par le traité d'Utrecht, le duc d'Orléans entrant en même temps dans la garantie de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne, telle qu'elle était établie par les actes du Parlement britannique.

L'affaire de Mardick s'accommoderait sans peine. Resterait ensuite à faire un traité de commerce sur un pied équitable pour les deux nations [1].

Ce document est important. Il pose comme condition première de l'entente à établir, l'éloignement du Prétendant au delà des Alpes. Mais, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, le Régent, qui se croit encore jacobite, craint d'ailleurs de prendre gratuitement sur soi l'odieux d'une expulsion, s'il n'est couvert préalablement par un traité d'alliance signé et acquis. George, défiant et irrité de la conduite double de son parent de France, veut maintenant qu'il lui concède l'expulsion préalable comme une démarche qui le lie, bon gré mal gré, à l'alliance. Ainsi, défiance d'un côté; défiance et colère de l'autre. En cas d'alliance, le Régent veut y faire intervenir en guise de contrepoids et de garantie, pour n'être pas à la discrétion de l'Angleterre, une tierce puissance, c'est-à-dire la Hollande, dont l'accession briserait sans retour la vieille coalition contre la France. George préfère garder la Hollande à sa dévotion, au moins jusqu'à la soumission de la France, et apporter alors le concours de cette république, en manière d'œuvre surérogatoire.

Il va donc s'établir entre les deux gouvernements français et britannique, une lutte, si l'on peut employer ce mot quand il s'agit d'une amitié à former, mais lutte de politique et de diplomatie sur l'expulsion préalable ou non du chevalier de Saint-George, et sur l'influence à maintenir ou à conquérir chez les Hollandais.

Elle sera très active, très serrée, même non exempte de danger, jusqu'au moment où des circonstances nouvelles, c'est-à-dire les événements du Nord dans l'été de 1716,

1. Ce mémoire est en français. *Record Office, France*, vol. 349.

décideront George Ier à se laisser fléchir et à désirer ardemment la prompte conclusion de l'alliance après l'avoir, lui et ses ministres, ajournée systématiquement.

D'abord, au commencement de cette même année, il s'agit, de part et d'autre, d'entraîner la Hollande, parce qu'elle est la pierre angulaire du système politique du continent.

Suivons ce conflit singulier ; et, en premier lieu, rendons-nous compte de l'état de la république des Provinces-Unies, au dehors et au dedans, après ses grandes guerres contre Louis XIV qui l'avaient portée si haut.

CHAPITRE VII

ÉTAT DE LA HOLLANDE APRÈS SES GRANDES GUERRES CONTRE LOUIS XIV. — SON AFFAIBLISSEMENT

I. A l'extérieur.

Le XVIIe siècle n'avait pas été le grand siècle de la France uniquement. Il avait appartenu avec non moins de gloire à la Hollande. Son aurore avait vu le dénouement victorieux de l'épopée des trente années de combat, soutenues par les Sept Provinces, contre l'Espagne de Philippe II et de Philippe III; son cours, leur participation à la grande lutte de Richelieu contre les deux branches de la maison d'Autriche, leur affranchissement définitivement sanctionné par la paix de Westphalie; bientôt, la mer, qui les avait sauvées du joug espagnol, devenue le théâtre et l'instrument de leur grandeur, comme de leur vaste ambition dans les deux mondes; leurs vaisseaux disputant à l'Angleterre de Cromwell, arrachant à l'Angleterre de Charles II, la prépotence navale; en même temps, la Hollande amenée par sa situation géographique à prendre le rôle de grande puissance continentale et à limiter les conquêtes de Louis XIV, dans les Pays-Bas espagnols : de là, l'invasion

du roi jusqu'aux portes d'Amsterdam (1672), l'héroïsme batave noyant sous l'eau, comme à Leyde cent ans auparavant, la terre qu'il était impuissant à préserver par les armes; et, sous la conduite de Guillaume III, formant la coalition, par qui la république des Provinces-Unies devient le centre de la résistance commune aux empiétements du cabinet de Versailles. Si, à Nimègue, quand la lutte se termine (1678), la fortune du grand roi brille plus éclatante que jamais, comme l'astre au zénith, si de nouveaux territoires agrégés au royaume de France, élargissent sa frontière, c'est aux dépens, non pas de la Hollande, mais des alliés qui l'ont secourue. Celle-ci, d'abord destinée par Louis XIV, à périr écrasée d'un seul coup, recouvre Maëstricht, seul trophée de la fougue première de l'agression demeuré entre nos mains. Son intégrité territoriale ainsi reconstituée, elle est désormais inviolable chez elle. La Haye balance Versailles. Elle devient la capitale de l'Europe antifrançaise. Tout ce qui est ennemi ou jaloux de la France, s'y donne rendez-vous. Tel est son ascendant qu'elle fait la conquête de l'Angleterre : un autre Guillaume, parti des bouches de la Meuse, renverse les Stuarts, comme jadis Guillaume le Normand a renversé la monarchie saxonne : et il fait entrer la Grande-Bretagne dans l'orbite de la république des Provinces-Unies. Au milieu des Anglais, ce nouveau conquérant ne s'en fie qu'à ses favoris hollandais, à sa garde hollandaise. La politique européenne continue de s'exercer en Hollande et par la Hollande. L'Angleterre se borne à suivre l'impulsion.

Il renoue la coalition contre la France au congrès fameux de la Haye (1691). A l'autre extrémité de son règne, c'est près de la Haye, à Ryswick, dans son propre château, que les belligérants signent la paix (1697); et à la Haye même que, lors de l'ouverture de la succession d'Espagne,

se conclut la grande alliance de 1701. Ayant allumé l'incendie, Guillaume disparaît de la scène (1702). Une femme, la reine Anne, lui succède en Angleterre. Mais en Hollande, trois hommes de génie, Heinsius, Marlborough et Eugène, se saisissent de la direction de la guerre. Le grand pensionnaire, Antoine Heinsius, l'égal de Guillaume en talents politiques et en énergie, devient le chef de l'Europe.

Les querelles intestines des whigs et des tories dans la Grande-Bretagne contribuent à maintenir la république en possession de l'hégémonie; et la Hollande connaît cette gloire, que celui qu'en Europe on n'appelait pas autrement que le Roi, cédant aux coups obstinés du malheur, s'humilie devant elle. Elle goûte cette joie de fouler aux pieds avec insulte, celui qui l'a jadis outragée.

La voilà qui se croit maîtresse de disposer des royaumes et d'imposer des lois aux plus grands monarques [1]. A son tour, elle commet cette faute d'abuser de la fortune. Le délire de l'orgueil la conduit aussi à la perte de sa primauté. Elle se blesse, elle s'use de ses propres mains. Les mêmes circonstances qui l'ont servie, le règne d'une femme et les disputes des partis en Angleterre, la feront déchoir.

Son salut, dans la crise de 1672, où elle semblait vouée à une perte certaine, avait tenu surtout à des causes morales et à l'art avec lequel elle avait su intéresser à son sort et englober les autres puissances dans sa querelle. Elle les avait menées au combat contre l'ennemi des uns et des autres. Mais une telle hégémonie était mieux proportionnée à son cœur qu'à ses forces. Elle ne possédait ni l'étendue territoriale, ni la population, ni, en un mot, les ressources de fonds nécessaires pour prodiguer indéfiniment l'effort. Elle y jeta sa fortune maritime et com-

1. Torcy, *Mémoires*, p. 688.

merciale. Ses capitaux soudoyèrent les coalisés; sa dette monta à plus de trois cent cinquante millions de florins. Comment, sans s'épuiser, se maintenir simultanément au rang de puissance navale et de puissance continentale de premier ordre, élévation dont elle était redevable à des événements imprévus, autant qu'extraordinaires?

Vraisemblablement, elle aurait fléchi d'assez bonne heure sous le faix, si elle n'avait pas trouvé sur qui en rejeter la plus lourde part, c'est-à-dire si elle n'avait pas *conquis* l'Angleterre. Là, se rencontrèrent les ressources supérieures d'un grand État, encore intactes.

Il faut voir, dès la guerre de 1688, Guillaume III arracher chaque année au Parlement britannique de larges votes de subsides, de soldats et de marins, qu'il jette dans une lutte plus personnelle à lui-même et à la Hollande, que nationale chez les Anglais, bientôt lassés. Il n'en est plus ainsi à la guerre de la Succession d'Espagne, lorsque Louis XIV pousse l'imprudence jusqu'à leur jeter le gant, en reconnaissant comme roi d'Angleterre le fils de Jacques II (1701). A partir de ce moment, la Grande-Bretagne engage toutes ses forces, au delà des stipulations avec les alliés, tandis que la Hollande, surmenée, tombe peu à peu au-dessous de ses engagements en argent et en soldats, malgré les aiguillons de son animosité contre le roi de France. Par degrés, la conduite de la coalition passe donc de ceux qui contribuent moins à ceux qui contribuent davantage. L'axe de prépondérance se déplace de la Hollande à l'Angleterre; et si les whigs, animés des mêmes passions que les Hollandais, laissent longtemps à ceux-ci toute l'apparence de la direction des affaires, il suffit que la reine, voulant arrêter l'effusion du sang, le parti tory, abaisser des rivaux élevés trop haut par la guerre, fassent peu d'état de la Hollande et prennent en main les négociations, pour que leur

défection dissolve la coalition, pour que la paix se rétablisse au gré du cabinet de Londres, en dépit de la colère et de la résistance de celui de la Haye. A la vérité, ces grands intérêts se traitent encore en Hollande : la paix est signée à Utrecht sous les auspices de la République (1713). Mais ce n'est plus qu'une apparence. Aux difficultés que ses négociateurs cherchent à soulever, le négociateur français réplique hardiment : « Nous traiterons de vous, chez vous et sans vous [1] ».

Sans doute, à l'avènement de la dynastie hanovrienne, les whigs, remis en possession du ministère par George Ier, suivent d'autres maximes que les tories de la reine Anne, et renouent leur chaude amitié avec les Provinces. Ils tiennent essentiellement à raviver et à consolider l'alliance à demi rompue sous le dernier règne. Ils la considèrent comme indispensable à la sûreté de la nouvelle dynastie, et comme son point d'appui sur le continent, comme le trait d'union avec l'Autriche, la clef de voûte de la Grande Alliance, c'est-à-dire de la coalition qui continue de subsister moralement après le traité d'Utrecht, si mal voulu du Parlement whig. Ils comblent les hommes d'État néerlandais de prévenances, de marques d'estime; ils placent chez eux le théâtre des négociations ultérieures. Mais, à un jour donné, quand le roi d'Angleterre renouvelle son alliance avec l'Empereur, quand il se détermine à faire alliance avec la France, et que la Hollande se perd dans les délais, ils coupent court, et, à l'exemple des tories de la reine Anne, ils signent sans elle, en l'invitant à donner son adhésion. Décidément, elle est descendue à un rang subal-

1. M. de Torcy reproduit un fragment de lettre du cardinal de Polignac (1712) : « Nous prenons la figure que les Hollandois avoient à Gertruydemberg, et ils prennent la nôtre : c'est une revanche complète. » (*Mémoires*, p. 729.)

terne, après cette illustre période de tension surhumaine, depuis Philippe II jusqu'à Louis XIV. Elle a enchaîné son libre arbitre à la volonté de plus puissant que soi. Elle ne tarde pas à sentir également qu'en subissant la direction militaire et politique de l'Angleterre, elle en subira aussi la jalousie commerciale. Le grand Frédéric a dit que la Hollande était rangée derrière l'Angleterre comme une chaloupe suit l'impression d'un vaisseau de guerre auquel elle est attachée [1]. On pourrait dire aussi que, de vaisseau de guerre qu'elle était d'abord, elle était devenue chaloupe.

II. A l'intérieur.

Parallèlement, un changement profond s'était accompli dans sa situation intérieure. Le stathoudérat, rétabli en faveur de Guillaume III en 1672, sous le coup de l'invasion de Louis XIV, et rendu héréditaire, deux ans après, pour ses descendants mâles, avait pris fin avec lui, puisqu'il n'avait pas laissé de postérité. Son neveu, Jean-Guillaume de Nassau-Frise, tenta en vain de s'attribuer cette part de la succession. Les États de la province de Hollande, imités bientôt par d'autres provinces, déclarèrent qu'ils considéraient cette dignité comme abolie. Le parti républicain reprit donc le dessus; on revint au régime du grand pensionnaire. Ce premier magistrat, élu pour cinq ans, rééligible, présidait et dirigeait les délibérations des États, les relations avec l'étranger; il veillait à l'observation des lois et à l'administration des finances. Mais ce magistrat, fût-il Heinsius, ne possédait pas le prestige des Nassau, chefs militaires en même temps que chefs politiques. Les ambitions

1. Mot rappelé par M. le duc de Broglie, *Études diplomatiques : l'expédition d'Écosse et la prise de Bruxelles.*

de second ordre, moins contenues, se donnèrent carrière. Les compétitions étaient singulièrement favorisées par le système des assemblées, États généraux, assemblées provinciales. Dans les États généraux, le président changeait chaque semaine. Nulle résolution ne pouvait être prise, si ce n'est à l'unanimité; et les représentants de chaque province à cette assemblée supérieure étaient tenus de se conformer à la décision de leur assemblée particulière, laquelle ne pouvait être prise non plus qu'à l'unanimité. De cette double nécessité, résultaient des tiraillements où se jouaient les influences étrangères, des négociations à l'infini, suivies simultanément sur le territoire entier de la république, une lenteur excessive, à moins qu'une grande et universelle passion n'entraînât le concours des volontés.

La gloire au dehors et le changement survenu dans la conduite de l'État, avaient produit une altération profonde dans le caractère moral de la nation. L'orgueil du succès, l'habitude d'être recherchés et tentés par les plus fières puissances de l'Europe, engendrèrent chez les Hollandais le désir de briller et de jouir, l'amour de l'argent. Sur ce point délicat laissons parler leurs amis.

Lord Stair, dans une lettre au ministre Stanhope, dit, à propos des influences contraires qui se disputent la Hollande, que le maréchal d'Huxelles compte sur les amis qu'il s'est faits pendant les négociations de Gertruydenberg et d'Utrecht, et sur ceux qu'il se fera encore. Depuis peu, continue-t-il, le luxe s'est introduit dans les Provinces; les députés vivent au delà de leurs moyens. Ils deviennent nécessiteux, et beaucoup, peut-être la plupart, sont au plus offrant. Nul doute que la France n'ait des pensionnaires. L'empereur, lors du congrès de Gertruidenberg, donna mille pistoles d'un coup à un homme, une autre fois vingt mille florins, pour savoir ce qui s'était passé dans les

assemblées secrètes. « Cela étant, conclut lord Stair, je vous donne à penser si nos raisons l'emporteront sur un million d'argent français[1]. » L'ambassadeur, ébloui par ces exemples de la grande époque, estime trop haut ce qui reste de vertu à tarifer, si nous en croyons Dubois, à propos du secret des traités, qu'en Hollande, pour quatre pistoles, on voit tout ce qu'on veut[2]; ou plus noblement, par la plume de M. de Torcy, « un pays où l'on croit qu'il est permis de recevoir, sans se déshonorer, la récompense d'un important service[3] ».

Ceux des personnages considérables que le soupçon de vénalité n'atteignait pas, étaient déconcertés par ce nouvel état de choses, au point de n'être plus que l'ombre d'eux-mêmes. Désormais sans initiative, *gouvernement à têtes multiples, sans tête, ayant autant de maîtres que d'avis*[4], devenus timides après tant d'années d'imperturbable confiance et peut-être surpris d'avoir épuisé leur pays à force de triompher, ils n'osaient ni vouloir ni agir, ni parler d'aucune alliance; ils laissaient dépérir l'armée et la marine, tant était grande la crainte des Provinces de s'engager dans quelque nouvelle guerre. Toute responsabilité les effrayant, ils attendaient que le vaisseau de haut bord leur fît signal, c'est-à-dire que le roi d'Angleterre les prît dans sa clientèle et leur donnât l'impulsion. « Mon sentiment, écrivait Stanhope après les avoir visités à la Haye, en peu de mots, se réduit à ceci : que si on ne les aide pas à faire leurs propres affaires, ils ne les feront jamais; car il n'y a personne parmi eux qui ose rien

1. 27 juin 1716, en anglais. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.
2. Lettre au Régent, Hanovre, 23 août 1716. Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, t. I, p. 218.
3. *Mémoires*, p. 577. Collect. Michaud et Poujoulat.
4. Expressions d'Horace Walpole, citées par lord Mahon, *History of England*, vol. I, p. 225.

prendre sur soi. Mais ils ont une grande confiance dans le Roi, et pourvu que Sa Majesté veuille bien se donner la peine et avoir la patience de les diriger, je crois qu'il leur fera faire tout ce qu'il voudra [1]. »

Ce qui rendait toute réforme à peu près impraticable, c'était le principe même de la souveraineté provinciale, inscrit à la base du pacte républicain. Les sept provinces, maîtresses chez elles, se régissaient individuellement selon leurs propres lois. Comme confédérées, elles possédaient, toutes et chacune, une part égale de souveraineté dans l'État et dans la conduite du gouvernement général. De la sorte, aucune loi ne pouvait être imposée par la majorité des États à la minorité. Il suffisait de la résistance d'une seule province pour tout paralyser, surtout dans les affaires intérieures.

Le cri d'alarme contre la décadence des mœurs partit de la province d'Over-Yssel, sous l'impulsion de son représentant, le comte de Rechteren. Celui-ci avait figuré parmi les patriotes hollandais les plus ardemment hostiles à la France. Au mois de décembre 1713, Over-Yssel, à son instigation, dénonça par une lettre aux États-Généraux, la corruption des mœurs. Les États, pour remédier au mal, dressèrent un projet de placard (1714). Il s'agissait de créer un tribunal dont la juridiction s'étendrait sur le territoire entier de la république. Les députés, les conseillers d'État, les conseillers des cours de justice, etc., jureraient solennellement que ni eux, ni, de leur su, leurs femmes, leurs enfants, ni personne de leur famille ou de leur dépendance, n'accepteraient aucun don, sous peine, pour les contrevenants, d'amende et d'inhabileté à toute fonction publique. Les amendes seraient appliquées par

1. Lettre à lord Townshend, 6 novembre 1714, en français. Lord Mahon, *History of England*, t. I, p. 121; t. II, p. 341, 342.

moitié aux officiers qui auraient procédé, et au délateur, dont le nom pourrait être tenu secret, la procédure étant secrète également.

Ce projet fut envoyé aux provinces pour y être examiné. Il fallait, disaient les promoteurs de ces mesures, un tribunal capable d'adoucir l'inquiétude des peuples effrayés de cette corruption. Ce serait sur le pied de l'inquisition d'État, si sagement établie par l'incomparable république de Venise : tribunal à la vérité fort redoutable, mais d'un usage très salutaire dans un État républicain, comme celui des Provinces-Unies, composé de tant de parties souveraines.

Tel ne fut pas l'avis de la province de Groningue. Quoique l'une des moindres comme étendue, et même comme considération, elle arrêta par son opposition cette grosse affaire, et fit diversion en s'attaquant à un autre abus : le peu de secret observé dans les délibérations des États-Généraux, la facilité avec laquelle les ministres étrangers se procuraient des copies des lettres et des résolutions qui devaient être dérobées à la connaissance du public. Elle demandait donc s'il ne faudrait pas faire prêter serment aux membres des États de ne rien révéler de ce qui se passait à l'assemblée, et leur interdire de s'entretenir et de dîner fréquemment avec les ministres étrangers [1].

Le temps s'usa dans ces pourparlers contradictoires. On finit cependant par adopter le Placard. Ce fut seulement au commencement de l'année 1716 que l'on exigea le serment prescrit. La vertu, ainsi mise à l'ordre du jour, triompha d'une manière aussi soudaine que brillante. On eut le plaisir de remarquer que, dans tous les collèges et bureaux dépen-

1. Lamberty, t. VIII, p. 913-918.

dant de la Généralité, c'est-à-dire de l'État, chacun prêta ce serment, avec *une promptitude et une gaieté, qui étaient la marque d'une conscience pure et bien éloignée de quelque reproche*. Cette démarche honnête était de nature, on l'espérait du moins, à fermer la bouche aux indiscrets populaires qui avaient répandu les faux bruits de corruption et donné lieu à la rédaction du Placard [1].

Restait à organiser définitivement le nouveau tribunal, si semblable en effet à l'inquisition d'État de Venise, à la tête duquel on devait placer, sous le nom de fiscal de la Généralité, un magistrat dont le ressort comprendrait toutes les provinces. On se promettait d'apporter à le choisir, le soin le plus scrupuleux : même on écarterait d'emblée quiconque se mettrait sur les rangs. On voulait un homme sans avidité, sans beaucoup de parents, pourvu d'ailleurs de toutes les qualités requises pour exercer une charge si délicate [2].

La difficulté de découvrir ce modèle achevé de la vertu civile vint en aide aux opposants. Celles des provinces auxquelles cet acte d'universelle contrition déplaisait, n'eurent, en attendant, qu'à s'enfermer dans un silence opiniâtre qui tenait tout en suspens.

Mais alors, pendant l'été de 1716, le désordre et les divisions s'accrurent de jour en jour, en dépit des serments si allègrement prêtés. Over-Yssel, fidèle au rôle réformateur, dont elle avait pris l'initiative trois ans auparavant, réveilla le zèle des États-Généraux par une nouvelle lettre datée du 4 août (1716). Les États de Hollande, honteux de l'humiliante anarchie où l'on s'agitait stérilement, confirmèrent la résolution prise en dernier lieu par les Etats-Généraux d'inviter toutes les provinces à envoyer à la

1. Lamberty, t. IX, p. 742.
2. *Id., ibid.*, p. 744.

Haye, au mois d'octobre suivant, des députés munis de pouvoirs extraordinaires, pour adopter les mesures jugées les plus propres à remettre le bon ordre dans les affaires [1].

Quoiqu'on tînt la lettre d'Over-Yssel très secrète, à cause qu'elle dévoilait trop clairement les vices de la situation, Horace Walpole en obtint connaissance, en profitant de l'abus vainement dénoncé par Groningue.

La communication d'Over-Yssel portait sur trois points : 1° trouver moyen de réconcilier la diversité des opinions, devenue telle que les délibérations étaient plus dilatoires que jamais, ou même n'aboutissaient à aucune conclusion; 2° préserver une partie essentielle de l'union, en obligeant chaque province à contribuer exactement pour sa part aux dépenses de l'État, plusieurs provinces étant tombées dans une extrême pauvreté; 3° établir une autorité avec mission d'obliger les provinces à mettre à exécution les résolutions des États-Généraux dont on ne faisait nul cas : ce qui rendait le gouvernement également faible et méprisé. Maux si difficiles à guérir que Horace Walpole ne croyait pas qu'on y pût arriver.

En effet, on n'aboutit pas. On ne parvint pas à réconcilier la diversité des opinions. Tels étaient la confusion et le mécontentement, que plusieurs songeaient à rétablir le stathoudérat. La famille de Nassau s'agitait en-dessous [2]. Le ministère anglais, comme pour renverser les rôles de 1688, eut l'idée de faire nommer le roi d'Angleterre stathouder de Hollande : fantaisie bizarre, à laquelle résista le robuste bon sens du prince hanovrien [3]. Il laissa

1. Horace Walpole à L. Townshend, la Haye, 28 août 1716. *Record Office, Holland*, vol. 375.

2. Du même au même, 2 octobre 1716, anglais. *Id.*, *ibid.*

3. L. Townshend à Stanhope, Hampton Court, 12 (23) octobre 1716, anglais. « M. Walpole m'a envoyé la même nouvelle qu'à vous, relativement au choix d'un stathouder; et je suis très peiné de voir, par votre lettre, que

les Hollandais à leurs disputes intestines, à leurs vains efforts pour se réformer. Son ambition se limitait sagement à les maintenir de son côté dans la politique européenne.

On voit donc comment, dans cet état de décadence morale, la République pouvait subir l'influence étrangère; et comment il fut donné à notre ambassadeur, M. de Châteauneuf, de s'y créer une position inexpugnable, dont il se servit à la fois pour neutraliser l'influence anglaise et autrichienne et pour restaurer celle de la France.

En terminant, reproduisons la peinture que Saint-Simon a faite avec sa vigueur incisive, et de la situation personnelle d'Heinsius et de celle de la République : Heinsius, créature du roi Guillaume, son confident, et l'âme de son parti. « Il avoit pleinement hérité de sa haine contre la France et contre la personne du feu roi. Il étoit flatté des soumissions que lui prodiguèrent le duc de Marlborough et le prince Eugène, qui lui déféroient tout, et qui avoient un intérêt personnel et pressant de perpétuer la guerre qui étoit tout leur appui à Vienne et à Londres, et qui leur valoit infiniment en particulier. Ils n'avoient pas honte d'attendre quelquefois des heures entières dans l'antichambre d'Heinsius, par le moyen duquel ils firent que les hollandais suppléèrent à ce que l'empereur ne pouvoit et à ce qu'on n'osoit demander au Parlement d'Angleterre, qui donnoit souvent le triple des engagements, et qu'on ne pouvoit pousser au delà. De cette façon, la république se ruina si bien, que, si les sept provinces avoient pu être vendues comme on vend une terre, le prix n'en auroit pas payé les dettes.

S. M. ne veut pas songer à acquérir cette dignité pour elle-même. » (Coxe, *Memoirs of the life and administration of sir Robert Walpole*, vol. II, p. 114.) Le roi était alors en Hanovre.

« Les plus riches du pays ne voyant donc plus de sûreté pour les fonds qu'ils prêteroient à l'État, les mirent tant qu'ils purent sur la banque d'Angleterre, en sorte que, dans un État ruiné, les particuliers demeurèrent riches. Ces particuliers pour la plupart étoient toujours à la tête des villes, des états généraux, et dans les premiers emplois et les principales commissions. Ils étoient donc à peu près les maîtres des affaires, et le sont toujours demeurés par leur nombre, leur succession des uns aux autres, leur crédit. Mais en même temps leurs richesses, et même tout le bien de la plupart étant entre les mains des Anglais, les met dans une telle dépendance de l'Angleterre qu'ils se trouvent forcés d'en préférer les intérêts à ceux de leur république, et de la faire consentir, contre son propre avantage, à toutes les volontés des Anglais. C'est ce qui se voit à l'œil, et se sent dans toutes les conjonctures, tellement que, jusqu'à ce jour que j'écris, la république ne s'est pas conduite autrement, et avec peu ou point d'espérance d'aucun changement là-dessus [1]. »

Tel était, en Hollande, après lés beaux jours du XVIIe siècle, et au commencement du XVIIIe, le triste revers de la médaille. N'importe : telle quelle, il fallait l'avoir avec soi.

1. Saint-Simon, t. XIII, p. 288-289.

CHAPITRE VIII

LUTTE DIPLOMATIQUE EN HOLLANDE

I

La France, l'Angleterre et l'Autriche poursuivirent donc en Hollande, comme en champ clos, la lutte diplomatique qui succédait à la lutte par les armes. Les deux personnages principaux étaient l'ambassadeur d'Angleterre, Horace Walpole, frère du ministre Robert Walpole, et l'ambassadeur de France, Castagnère, marquis de Châteauneuf. Né à Chambéry, en Savoie, il était entré au service de France. Il avait été ambassadeur en Turquie; et les services, qu'à ce titre, il avait rendus aux chrétiens de la Terre-Sainte, avaient été assez importants pour qu'ils lui offrissent en reconnaissance une ceinture garnie de diamants, que, toutefois, il n'accepta point. Il avait passé ensuite à l'ambassade de Portugal; et enfin, à celle de Hollande, après le rétablissement de la paix.

Sa mission essentielle était de rassurer les Hollandais, de les convaincre des intentions pacifiques de la France, d'apaiser et d'éteindre les haines exaspérées par quarante ans d'hostilités, et de parvenir ainsi à rompre la coalition en se plaçant, dans une position centrale, entre l'Angle-

terre et l'Autriche. Il sut manœuvrer très habilement comme un général qui veut empêcher la jonction des corps ennemis. A la vérité, sa stratégie fut puissamment servie par la maladresse de l'empereur Charles VI.

George Ier voulait avant tout renouveler sous la forme d'une alliance défensive, le vieux pacte des trois puissances, Angleterre, Hollande, Autriche. Ces deux dernières y étaient toutes disposées, si ce n'est que, dans le moment, elles se querellaient avec la plus amère acrimonie au sujet du traité de la Barrière.

Il était de principe, à la cour de Vienne, de tout prétendre, sans rien concéder. Parmi les nombreuses et magnifiques dépouilles que le traité d'Utrecht lui avait attribuées dans le démembrement de la monarchie espagnole, les provinces belges n'étaient pas le joyau le moins précieux, ni le moins envié. Mais, cette cour ayant refusé d'être partie au traité, la France et la Hollande avaient dû régler entre elles la transmission des provinces; et elles y avaient mis des conditions restrictives dont l'empereur s'était senti profondément offensé. C'était donc aux États-Généraux, comme intermédiaires, que le Roi Très Chrétien remettait les Pays-Bas espagnols en faveur de la maison d'Autriche; et celle-ci entrerait en possession pour en jouir désormais et toujours, pleinement et paisiblement aussitôt que les seigneurs des États seraient convenus avec elle de la manière dont ces provinces *leur serviraient de barrière et de sûreté* (art. VII du traité particulier de la France avec les Provinces-Unies à Utrecht). La manière avait été réglée préalablement, six semaines avant la paix générale, par un traité de garantie entre l'Angleterre et la Hollande (30 janvier 1713), autorisant la république à tenir garnison dans une ligne de places fortes, voisines de la France, et dont les chefs militaires ne dépendraient

que des États-Généraux. Il serait pourvu à la solde des troupes au moyen d'un million de florins, prélevés sur les revenus des provinces belges.

L'empereur qui avait refusé de participer aux négociations finales de la paix, parce qu'elles ne lui assignaient pas l'Espagne elle-même, et qui avait ordonné à son ministre plénipotentiaire, le comte de Zinzendorf, de quitter Utrecht avant la signature, repoussait la Barrière aussi bien que tout le reste. Singulier amalgame de contradictions, il était dans les plus mauvais termes avec les Hollandais, quoique, en même temps, il empruntât un million de florins à Amsterdam pour continuer à lui seul la guerre contre la France; et les États-Généraux, qui n'avaient pas non plus digéré la paix, signée par eux à contre-cœur, condescendaient à lui servir de garants. Mais lui, sans s'inquiéter de leurs susceptibilités, demanda avec instance, à leur grand émoi, car ils craignaient une prise de possession frauduleuse, qu'on lui permît de faire entrer des troupes en Belgique, avant que la convention de la Barrière fût conclue [1].

George Ier, aussitôt roi d'Angleterre, se préoccupa d'apaiser ces défiances et ces colères réciproques, et de restaurer une entente qui importait à la stabilité de son trône. Dès le lendemain de son couronnement [2], il expédia secrètement à Vienne le secrétaire Stanhope, accompagné de sir Richard Temple que, pour la circonstance, il créa lord Cobham, et qui devait rester près de l'empereur à titre d'ambassadeur permanent. Mais, si les Hollandais étaient pleins de difficultés, les Autrichiens en étaient hérissés. Charles VI reçut amicalement Stanhope, son

1. Stanhope à L. Townshend, 6 novembre 1714. Lord Mahon, *History of England*, vol. II, p. 341.
2. Le couronnement eut lieu le 20 (31) octobre 1714.

ancien et glorieux compagnon d'armes en Espagne, et tomba d'accord avec lui pour souhaiter l'alliance la plus forte possible avec le roi. Seulement il le renvoyait à ses ministres, en particulier le prince Eugène; ce dernier se souvenant peut-être trop bien de la défection de l'Angleterre en 1712 et des suites funestes qu'elle avait eues pour ses armes, répondit par des moqueries. Il déclara sans sourciller à Stanhope qu'il ne conseillerait jamais à l'empereur d'accepter les Pays-Bas aux conditions que les Hollandais y mettaient ; « que les Pays-Bas importaient peu ou à l'Empereur ou à l'Empire; qu'ils seraient toujours à charge à l'Empereur; et que, s'il les acceptait, c'était plutôt pour le bien de ses anciens alliés que pour le sien propre ». Ainsi, c'était dans l'intérêt d'autrui et par dévouement, que Charles VI s'appropriait la Belgique tant disputée. Stanhope nous apprend aussi que certains ministres impériaux suggéraient à leur maître l'idée de troquer les Pays-Bas contre la Bavière, parce qu'ils craignaient de perdre les domaines qu'il leur avait donnés dans cette contrée, après l'avoir conquise pendant la guerre de la Succession [1].

Ces âpres dissentiments faisaient la partie belle à l'ambassadeur de France à la Haye. M. de Châteauneuf représentait aux Hollandais que l'Angleterre, en travaillant à rétablir l'alliance des trois puissances, voulait les engager dans une nouvelle guerre, perspective devant laquelle ils reculaient avec épouvante. Il parcourait Amsterdam et les autres villes, semant, sous ce prétexte, des *jalousies* contre la maison d'Autriche et contre l'Angleterre, offrant une alliance telle que les États pourraient la souhaiter

1. Stanhope à L. Townshend, Vienne, 13, 24 novembre, 8 décembre n. s., 1714, en français. Lord Mahon, *History of England*, vol. II. p. 342-346.

avec le roi de France [1]. Ne pouvait-il pas, à bon droit, suspecter les desseins qui s'agitaient entre Londres, la Haye et Vienne, et tâcher de les tuer dans le germe, ou tout au moins d'entretenir les hésitations des Hollandais et d'atténuer leurs préventions contre la France?

George ne se rebuta point. Allant de l'un à l'autre; assez mal vu en Autriche à cause de ses agrandissements dans le nord de l'Empire, mais courtier infatigable, il parvint à radoucir les esprits aigris. A force de marchandage toute une année, il les amena à conclure le traité final de la Barrière, à Anvers, le 15 novembre 1715. Encore fallut-il que l'Empereur, impatienté de l'opiniâtreté des Hollandais, signifiât que si, dans six semaines, tout n'était pas réglé, le prince Eugène se rendrait à Bruxelles pour prendre possession des Pays-Bas. Les places de la Barrière furent fixées à huit [2]; la solde des garnisons hollandaises à cinq cent mille écus, hypothéqués sur l'ensemble des revenus des Pays-Bas autrichiens.

Mais cette solution matérielle du litige ne procura pas la pacification morale. L'orgueil, de part et d'autre, s'était trop piqué au jeu. L'Autriche ne rabattit rien de son égoïste raideur. Au contraire, elle s'avisa de céder le duché de Limbourg à l'électeur palatin, Jean-Guillaume, sans égard pour l'article II du traité, par lequel elle s'interdisait toute aliénation d'une partie quelconque de ses nouvelles possessions. De là, réclamations retentissantes des Hollandais; persistance de Charles VI qui mettait son honneur à ne pas revenir sur une chose faite.

D'un autre côté, dans la région rhénane, malgré l'ar-

1. *Id.*, *ibid.*

2. Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres et le fort de Knoque, occupées par les seuls Hollandais; Dendermonde, par une garnison mi-partie. En tout, huit places au lieu de treize portées par les Hollandais et les Anglais dans le premier projet.

ticle XXVI de leur traité avec la France relatif à la réintégration de l'électeur de Cologne dans son électorat, les États s'obstinaient à ne pas retirer la garnison qu'ils avaient à Bonn. L'Empereur prit le parti de l'électeur. Il écrivit aux Hollandais que, depuis la paix, ils n'avaient plus le droit de tenir des troupes dans l'Empire; qu'ils eussent donc à évacuer la place sans délai; sinon, il était à craindre qu'on ne fût obligé d'en venir à de fâcheuses extrémités. L'électeur, fort d'un tel appui, surprit la garnison hollandaise et l'expulsa de Bonn (1715). Alors, colère des États; ils portèrent plainte à Vienne, à Versailles, à Londres. George Ier redoubla de bons offices d'un parti à l'autre. Mais trois ans furent nécessaires pour calmer les courages émus et décider la République à subir le fait accompli.

Troisième sujet de débat. On ne s'entendait pas sur l'étendue de certains terrains limitrophes de la Flandre et du Brabant, que les Hollandais avaient reçu le droit d'inonder, le cas échéant, pour la sûreté de leur frontière. Des années s'écoulèrent également avant qu'on parvînt à un accord [1]. Il y avait enfin d'épineux règlements de comptes, soit les avances faites par les Hollandais à l'Autriche, soit les levées d'argent qu'ils avaient pratiquées en Belgique pendant la guerre.

Cette guerre de chicane n'était rien encore au prix des dégoûts d'amour-propre dont la cour de Vienne abreuvait le gouvernement de la Haye. Républicains fréquentés par les rois, les États prétendaient aller aussi de pair avec eux dans les protocoles. Ils s'intitulaient *Leurs Hautes Puissances, les Hauts et Puissants Seigneurs, Celsi et Potentes* [2].

1. Sur ces faits, voir *Histoire de l'empereur Charles VI, de glorieuse mémoire*, par La Lande, la Haye, 1743, t. III, *passim*.
ns le registre de leurs résolutions, la formule est celle-ci : *Leurs*

Or, si l'Empereur recherchait leur alliance et leur argent, sa morgue néanmoins les tenait à distance. Il refusait de les dénommer *Celsi et Potentes*, par le motif qu'il était au-dessous de la majesté impériale de donner à la République un titre que le roi de France ne lui avait jamais donné. Les Anglais, ennuyés de butter contre un obstacle de cette espèce, trouvaient un peu extraordinaire que l'Empereur réglât sa civilité et sa conduite à l'égard de ses amis sur le procédé de la cour de France. La couronne d'Angleterre leur avait dès longtemps donné ce titre; et, quant à la France, le spirituel Horace Walpole était persuadé que, si la République voulait entrer avec ce royaume dans les mêmes termes que l'Empereur désirait pour lui-même, le Régent ne ferait nulle difficulté de les appeler *Præcelsissimi et Præpotentissimi* [1].

II

Ces divers incidents, mais surtout le dernier, si sensible à l'épiderme, irritaient les Hollandais contre l'Autriche, tendaient à les rendre réfractaires au renouvellement de l'alliance entre les trois puissances, et ouvraient à l'habileté de l'ambassadeur français la voie utile pour s'introduire dans la place.

M. de Châteauneuf n'y manqua pas. Sachant à quel point les États craignaient la guerre et quel attachement passionné ils avaient pour la paix, informé aussi qu'il avait été question à Anvers, outre le traité de la Barrière, d'une garantie mutuelle des trois puissances, Angleterre, Hol-

Hautes Puissances les Seigneurs Estats Généraux des Provinces Unies des Pais bas.

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 28 février 1716. *Record Office, Holland,* vol. 373.

lande, Autriche, il leur proposa à l'improviste d'établir par un traité la neutralité perpétuelle des Pays-Bas autrichiens. « Sa Majesté, disait-il dans un mémoire daté de la Haye, 17 décembre 1715, n'a pas plutôt été instruite de la signature du traité de la Barrière, qu'elle m'a ordonné de communiquer à Vos Seigneuries les moiens qu'elle se propose, pour assurer, de concert avec Vos Seigneuries la tranquillité réciproque de ses États de la frontière des Païs-Bas, et de ceux de la même frontière, qui sont présentement sous la domination de l'Empereur, ou occupez par les troupes de Vos Seigneuries, en convenant d'une neutralité aussi étendue qu'elle sera jugée nécessaire, soit par rapport à sa durée, de manière que quelque évènement qui arrive, ces mêmes Païs soient toujours exemts des malheurs de la guerre, et qu'elle ne puisse en aucun cas y être portée de quelque part que ce soit, et qu'aucun autre païs ne puisse être attaquée par le Païs Bas [1]. »

La guerre, donc, si elle se rallumait, serait écartée à tout jamais des frontières de la République. Une perspective si rassurante charma les Hollandais autant que cette manœuvre inattendue surprit et troubla les ministres étrangers. L'ambassadeur français, sans laisser aux esprits le temps de se refroidir, multipliait les insinuations artificieuses et séduisantes. — Ce sont les Anglais qui parlent. — Il faisait la cour aux États de la façon la plus aimable, tandis que de Vienne, il ne leur venait que froissements et mauvais procédés [2]. La République s'empressa de communiquer la proposition française à Horace Walpole.

1. Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, t. IX. p. 114. — Horace Walpole à L. Townshend, la Haye, 20 décembre 1715. *Record Office, Holland*, vol. 373.
2. L. Townshend à Schaub, Whitehall, 27 décembre (7 janvier) 1716. *Record Office, Germany*, vol. 202.

Celui-ci la traita de captieuse, attendu que l'Empereur n'irait pas attaquer la France de gaieté de cœur; car alors les États et l'Angleterre ne manqueraient pas de rester neutres. Les États, néanmoins, en envoyant à toutes les provinces le projet d'alliance défensive et de garantie avec l'Angleterre et l'Autriche, y joignirent le mémoire de M. de Châteauneuf[1].

Le ministère anglais le discuta et le combattit énergiquement, tout en le croyant mort-né. « Le roi, dit lord Townshend dans sa réponse aux lettres de Walpole des 27 et 31 décembre 1715, a été heureux de voir que l'ambassadeur français ait été déçu dans ses espérances du grand effet que sa proposition de neutralité pour les Pays-Bas autrichiens, en cas de guerre, produirait en Hollande. En vérité, son projet semble si chimérique, et il est si plein d'illusions, qu'il était à peine bon à être sérieusement offert ou reçu d'aucun côté. La France, qui est coutumière de ces sortes d'amusettes, est seule capable de proposer de stipuler avec une tierce puissance la neutralité de territoires appartenant à une autre, qui pourrait fort bien n'y pas consentir. Car, que signifierait une convention de cette espèce entre les Hollandais et les Français, si l'Empereur, qui est le maître du pays, ne croyait pas de son intérêt d'y avoir égard? Il me semble que nous fournissons à la France l'occasion de jouer le même jeu qu'après la paix de Ryswick, quand les terribles appréhensions d'une nouvelle guerre nous firent donner, nous et les Hollandais, dans les combinaisons du traité de partage, que l'on croyait un merveilleux préservatif contre la guerre, mais qui, au fait, en devint la source et l'oc-

1. Horace Walpole à L. Townshend, la Haye, 27, 31 décembre 1715. *Record Office*, *Holland*, vol. 373.

casion principale. Quant à nous, les États peuvent en être sûrs, nous n'avons nul goût à nous engager dans une nouvelle guerre, nous qui, en ce moment, éprouvons les effets d'une guerre intestine. Tenons-nous-en donc à nos vieilles maximes et unissons-nous fortement ensemble. Le moyen d'éviter la guerre est de ne pas en avoir trop peur, et de former une telle union entre les alliés, que les Français voient que s'ils veulent rompre avec l'un de nous, ils entraîneront certainement tout le reste dans la querelle [1]. »

Le Prétendant était alors en Écosse, à Perth. Ses amis, disait lord Townshend, qui en jugeait d'après les vraisemblances plutôt que par une exacte connaissance de la réalité, ses amis ne lui auraient pas laissé faire une telle démarche, si le Régent n'avait pas donné de fortes assurances de son concours; et il partait de là pour opposer l'Europe à la France, et l'Empereur, et le Danemark, et la Prusse, et la Hollande, qui devaient se liguer tous ensemble, sans perdre un moment, si l'on voulait être en sûreté et en repos [2].

Ainsi, malgré les désastres de la dernière période de Louis XIV, les hommes d'État britanniques, exaspérés d'ailleurs par le péril domestique, étaient toujours, comme nous l'avons déjà remarqué, sous le coup de la grande époque, et, toujours, croyaient qu'il n'y avait de sûreté pour eux, contre l'énorme ambition de la France, qu'à resserrer les liens relâchés de la coalition. Combien s'éloignaient-ils des rêves d'alliance tant caressés d'abord! Raison de plus pour M. de Châteauneuf, très bien instruit

1. L. Townshend à Horace Walpole, 27 décembre 1715, v. s., 7 janvier 1716, n. s., en anglais. Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole*, vol. I, p. 90.
2. Lettre à Horace Walpole, 15 (26) janvier 1716. Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole*, vol. II, p. 50.

de leur politique, de pousser sa pointe. Il revenait à la charge auprès des États pour avoir leur réponse sur sa proposition de neutralité perpétuelle des Pays-Bas autrichiens. L'Empereur n'en voulait pas. Le roi d'Angleterre répétait judicieusement qu'il ne prendrait point de part à des mesures pour maintenir la neutralité dans des États appartenant à un autre prince, lequel, peut-être, n'y voudrait pas donner les mains; qu'au surplus, il ne ferait rien sans l'avis et le consentement de l'Empereur [1].

Les Anglais avaient beau jeu à mettre en lumière la faiblesse et l'incohérence du plan de M. de Châteauneuf. Mais ce dernier, assurément, en connaissait les défauts aussi bien que personne. C'était de sa part un pur artifice, comme disait lord Townshend; seulement cela servait à imprimer dans l'esprit des Hollandais l'idée des dispositions pacifiques de la France, tellement que leur indignation au sujet de l'appui prêté au Prétendant par le Régent, et leur disposition première à entrer dans une alliance avec l'Empereur, se ralentirent beaucoup sur la nouvelle de la défaite et de la fuite du Chevalier. Ils regardèrent ses affaires comme perdues sans ressource; et il fut facile aux partisans de la France de dire que le traité de la Barrière suffisait, y compris la garantie de la succession protestante contenue dans l'ancienne alliance avec l'Angleterre. L'ambassadeur de France assurait partout que le Régent observerait exactement le traité d'Utrecht et ne donnerait aucun secours au Prétendant. Ses démarches flatteuses, contrastant avec l'attitude rogue des Impériaux, retenaient les Hollandais et les empêchaient de mener à terme l'alliance défensive des trois puissances [2]. Tel était l'effet positif des

1. Horace Walpole à L. Townshend, la Haye, 25 février 1716. *Record Office, Holland,* vol. 373.
2. Horace Walpole à L. Townshend, la Haye, 28 février 1716. *Record*

propositions *chimériques* de M. de Châteauneuf. Il tenait les uns et les autres en échec; immense avantage que de gagner du temps. C'est ce qu'Horace Walpole voyait clairement. Sans doute il n'appréhendait point que cette *trompeuse et chimérique proposition* eût aucun effet à la Haye, puisque M. de Châteauneuf lui-même avait bientôt discontinué d'employer des raisons pour appuyer son mémoire, et se bornait à parler avec ses amis contre le projet de garantie présenté à Anvers lors de la signature du traité de la Barrière, par le comte de Koenigsegg, ministre autrichien. Mais il comprenait, et il résumait en ces termes, la vérité de la situation nouvelle : « En un mot, le ministre de France sera très satisfait de ce qu'on n'accepte pas sa proposition, s'il peut en même temps empêcher les États d'entrer dans de plus grands engagements avec d'autres puissances [1] ».

Et en effet, il ne tarda pas à recueillir le bénéfice de son intelligente stratégie.

Horace Walpole pressait les Hollandais de se ranger à côté du roi. Dans une conférence avec les députés des affaires étrangères [2], au commencement de mars 1716, il leur exposa que, si les desseins des ennemis de son maître avaient, par la bénédiction de Dieu, fini à leur confusion, le roi espérait que les États considéreraient néanmoins qu'ils étaient maintenant les seuls garants de la succession protestante; et qu'en conséquence, il serait nécessaire de renforcer ce traité en y admettant d'autres princes et d'autres États, afin de décourager le Prétendant et ses adhérents de former de semblables entreprises à l'avenir.

Office, Holland, vol. 373. Lettre déjà citée, relativement aux mauvais procédés de l'Empereur envers la République.

1. Lettre à lord Townshend, la Haye, 31 janvier 1716. *Record Office, Holland,* vol. 373, en français.

2. Le comité des États généraux chargé des affaires étrangères.

A l'appui, il leur remit un mémoire et un projet de traité pour une alliance défensive, conçue dans ce système plus étendu. Les États, sous l'impulsion du Pensionnaire, répondirent sans délai qu'ils étaient prêts à renforcer la garantie de la succession protestante par l'admission d'autres princes. Quant à ce qui regardait l'alliance défensive (n'oublions pas qu'il s'agit toujours de l'alliance entre l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche, c'est-à-dire le fond de la vieille coalition), ils en envoyèrent le projet, selon la coutume, aux diverses provinces pour l'examiner chacune séparément [1], et en particulier aux députés des affaires étrangères de la province de Hollande. Alors l'ambassadeur de France réitéra ses démarches auprès d'eux, ses affirmations que la France voulait l'observation des traités, que le Régent n'avait fait ni ne ferait rien pour assister le Prétendant. Il accusait lord Stair d'être un boutefeu, et de travailler à mettre les deux nations aux prises. Les inclinations de l'Angleterre pour la paix ou la guerre se verraient, disait-il, dans une certaine mesure, selon qu'elle maintiendrait lord Stair en France ou le rappellerait. En homme qui ne négligeait aucune chance, M. de Châteauneuf recherchait jusqu'à l'opinion des dames; il leur expliquait le sens et la portée des deux documents, au plus grand avantage de son gouvernement [2]. Il pressait les États de lui donner une réponse positive sur sa proposition de neutralité perpétuelle des Pays-Bas autrichiens.

Les États particuliers de Hollande étaient au moment de clore leur session (mars 1716). Auparavant, leur comité, composé des nobles et des députés les plus mar-

1. Horace Walpole à L. Townshend, la Haye, 10 et 17 mars 1716. *Record Office, Holland*, vol. 373.
2. Horace Walpole à lord Stair, la Haye, 24 mars 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VI.

quants des sept villes principales de la province, délibéra sur le projet et le mémoire que Walpole avait présentés relativement à l'alliance défensive. Le Pensionnaire ouvrit la délibération en mettant sous leurs yeux les propositions diverses émanées de l'Empereur, du roi d'Angleterre et de la France, et ce qui s'était fait jusque-là sur ce terrain. Il les engagea à prendre le parti qui leur paraîtrait le meilleur et le plus utile à la République. Il finit en exprimant l'opinion des nobles, dont il était l'orateur, en faveur de l'alliance défensive entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et les États : il fallait, dit-il, prendre en considération le projet et le mémoire présentés par M. Walpole, afin de faire quelque chose sur un sujet si important. Les députés des villes adhérèrent sur-le-champ, sans hésitation.

Mais, et c'est ici le succès de M. de Châteauneuf, Buys, pensionnaire d'Amsterdam, la capitale de la province de Hollande, prit la parole et dit qu'aucun prince ou État ne devait être exclu d'un traité à faire pour conserver la paix, qu'on penserait à ce qu'il y aurait à entamer à cet effet entre l'Angleterre, la France et les États, de telle manière que la succession protestante dans la Grande-Bretagne fût suffisamment assurée pour l'avenir.

Lors des négociations infructueuses de la Haye, en 1709, où les coalisés s'étaient joués si outrageusement de M. de Torcy, Buys n'avait pas été l'un des moins animés ni des moins cruels. Mais à la paix, nommé ambassadeur en France, il avait été si touché de la bonne grâce et de la majesté du grand roi qu'il s'était attaché sincèrement à sa personne et à la France. Sa douleur, à la mort de Louis XIV, fit honte, dit M. de Torcy, à l'ingratitude de plusieurs sujets de Sa Majesté, comblés de ses bienfaits [1].

1. *Mémoires*, p. 601. Collect. Michaud et Poujoulat.

Et maintenant, la question de l'alliance française se trouvait par lui introduite officiellement dans les conseils de la République. En dehors de cette délibération, plusieurs membres considérables du gouvernement demandèrent à Horace Walpole si le roi ne serait pas disposé à entrer dans une alliance défensive avec la France, par laquelle les garanties des successions, tant à la couronne d'Angleterre qu'à celle de France, pourraient être fermement établies, en conformité du traité d'Utrecht. Serré de si près, l'ambassadeur britannique raconta quelles offres de garantie pour les deux couronnes, préférablement à toute autre alliance, le roi avait faites au duc d'Orléans, aussitôt après la mort de Louis XIV; comment le Régent les avait éludées, en proposant une alliance défensive entre l'Angleterre, la France et les États; et après cela, un projet de neutralité perpétuelle pour les Pays-Bas (autrichiens); comment cela avait été suivi de l'invasion du Prétendant en Écosse, soutenu par des officiers, des armes et des munitions sortis de tous les ports de France; que ces procédés très notoires contre le traité d'Utrecht avaient donné au roi des motifs de se défier de la sincérité de la France, et qu'à présent que le dessein du Prétendant avait manqué, et que le roi avait proposé une alliance défensive entre lui, l'Empereur et les États, il était très naturel que le Régent donnât de bonnes paroles; mais il y avait lieu d'appréhender que l'offre faite par la France d'une alliance défensive ne tendît qu'à empêcher d'en conclure une avec l'Empereur. Il était toujours au pouvoir du Régent, s'il le voulait, de convaincre tout le monde qu'il abandonnait la cause du Prétendant; et s'il voulait donner au roi des preuves sincères et réelles de ses bonnes intentions à cet égard, il n'y aurait pas à douter qu'une bonne correspondance ne s'établît bientôt entre l'Angleterre et la France.

Walpole s'efforçait donc d'amener les Hollandais à renouveler l'*ancienne confiance et amitié entre les trois puissances*, sans se laisser écarter de ce point principal par les *spécieux amusements* de la France. Mais vainement leur faisait-il remarquer et avouer que la récente réponse du Régent à la demande de chasser de France les rebelles était plutôt *garnie de belles paroles que de preuves réelles et solides de sa bonne disposition* envers le roi, la terreur d'une rupture entre l'Angleterre et la France était si grande à la Haye, que les Hollandais cherchaient plutôt à excuser la conduite du Régent sur ce que les deux nations étaient animées l'une contre l'autre à cause de ce qui s'était passé relativement au Prétendant; et quoique le roi eût raison de s'attendre à des complaisances dans ce qu'il demandait, pourtant le Régent ne condescendrait pas tout d'abord à dire ce que, par intérêt et par inclination peut-être, il était disposé à faire. Ils se flattaient donc que peu à peu l'Angleterre et la France pourraient être portées à une meilleure correspondance ensemble [1].

C'est ainsi que les Hollandais s'efforçaient de conjurer l'orage, en allant d'un pôle à l'autre, pour soutirer l'étincelle prête à jaillir.

Toutes les provinces notifièrent sans tarder leur consentement au renouvellement de l'alliance entre la République et l'Angleterre. Mais l'Angleterre voulait davantage. Elle poursuivit sa campagne diplomatique contre la France. George I[er] envoya à Horace Walpole pleins pouvoirs pour traiter et conclure l'alliance défensive entre les

1. Horace Walpole à L. Townshend, 17, 20, 31 mars 1716. *Record Office. Holland.* vol. 373. Ces diverses dépêches sont en français. Sans juger utile de les reproduire telles quelles, nous les suivons de très près dans le fond et dans la forme, considérant ce duel des deux gouvernements de France et d'Angleterre par-devant la Hollande, comme d'autant plus digne d'attention qu'il a été moins connu jusqu'ici.

trois puissances, c'est-à-dire avec adjonction de l'Autriche.

Alors, l'ambassadeur de France, opposant manœuvre à manœuvre, se rendit chez le pensionnaire Heinsius (17 avril 1716). et l'informa qu'il avait reçu de sa cour l'ordre de faire connaître que le roi son maître était disposé à entrer dans une alliance défensive avec l'Angleterre et la Hollande. Il se contenta de ces termes généraux, sans faire mention d'offres particulières [1].

Il lui suffisait, en effet, dans le moment, de répondre ainsi au sentiment des Hollandais, d'ailleurs fort peu pressés de se lier à l'Autriche. C'était assez que la France éloignât de leurs yeux le fantôme du conflit armé. Ils en étaient flattés et reconnaissants. Ils ne voulaient plus de coalition contre elle. Bon nombre d'hommes sages demandaient amèrement de quoi il avait servi à la Hollande de se ruiner pour accroître de sa substance la richesse et la puissance de ses alliés, qui maintenant s'érigeaient en maîtres impérieux ou en âpres concurrents.

1. Le même au même, la Haye, 17 avril 1716. *Id.*, *ibid.*

CHAPITRE IX

RÉCLAMATIONS DU GOUVERNEMENT ANGLAIS

I

A Paris, lord Stair, entouré des ennemis de son maître, accrédité auprès d'une cour tout entière jacobite, dont il avait à surveiller les tendances, à contrecarrer et à dénoncer les menées hostiles qu'elle lui dérobait soigneusement, se voyait dans la nécessité cruelle de se rendre insupportable. Il était infatigable et très fatigant auprès du Régent, au moins de deux jours l'un au Palais-Royal [1]. Les mémoires qu'il adressait au Régent étaient, par la force des choses, autant d'accusations contre ce prince, bien qu'enveloppées de formes courtoises et dissimulées sous des protestations de confiance. Les réponses tardaient longtemps à venir, ou même ne venaient pas, étant trop difficiles à faire; et la situation s'envenimait.

Dans le courant de janvier (1716), Stair adressa une nouvelle requête où il disait que, malgré les assurances que Son Altesse Royale lui avait données souvent d'observer fidèlement et ponctuellement le traité de paix,

1. *Gazette de la Régence*, publiée par M. le comte de Barthélemy, 1 vol., p. 60.

cependant des officiers, des soldats, des munitions sortaient journellement des ports de France pour l'Écosse, sans opposition de la part des commandants. C'était ainsi que le Prétendant s'était embarqué à Dunkerque. Il priait le Régent de voir si l'on suivait exactement ses ordres [1].

Le prince avait-il en vue d'apaiser, par une voie détournée, les Anglais et les Hollandais lorsqu'il publia, le 29 janvier 1716, une déclaration qui défendait aux Français le commerce et la navigation de la mer du Sud, sous peine de confiscation des vaisseaux, et de mort des capitaines? Il faut dire que cette voie avait été ouverte par le feu roi qui, pour complaire aux Hollandais, avait, dès l'année 1714, interdit itérativement à ses sujets de fréquenter la mer du Sud, sous peine d'amende et des galères [2]. Le Régent aggravait la pénalité, mais ne créait pas le principe. Si cette rigueur était susceptible de plaire à la République, elle était de nul effet quant aux Anglais.

Le comte de Peterborough, un des originaux du temps, encourageait lord Stair. Il venait le trouver tout botté et lui débitait, trois heures de suite, des choses extravagantes, au jugement de sa victime : tantôt, qu'il y avait lieu de se défier, si la cour de France laissait ses observations sans réponse; tantôt, tout plein de la sincérité des Français, du grand avantage qu'il y aurait d'être bien avec eux [3]. Telle était aussi la pensée de lord Stair; mais il ne trouvait pas qu'on en prît le chemin.

En Angleterre, le parti victorieux se livrait à la fureur de son triomphe sur les jacobites. Des exécutions sommaires avaient lieu dans les comtés. Les chefs, amenés à

1. Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII[e] siècle*, t. IX, p. 364.
2. Lamberty, t. VIII, p. 681; t. IX, p. 88-92.
3. *Stair's Journal*, 3 décembre 1715. 23 janvier, 17 février 1716.

Londres, comparurent devant le Parlement, dont la session s'ouvrit le 9 (20) janvier 1716 [1]. Par une adresse passionnée, les Communes et les Lords mirent à la disposition du roi toute la rigueur des lois. Six membres de la Chambre haute furent condamnés à mort. Les femmes de trois d'entre eux se jetèrent aux pieds du monarque. Il les repoussa durement. A la chambre des Communes, quelques-uns des whigs les plus purs inclinaient vers la clémence. Robert Walpole, premier lord de la Trésorerie et chancelier de l'Échiquier [2], s'y opposa. « Il était saisi de colère, s'écria-t-il, de voir qu'il y eût, dans ce grand corps, des membres assez indignes pour ne pas rougir d'ouvrir la bouche en faveur de rebelles et de parricides. » Chez les Lords, un des ministres, le seul tory hanovrien que George I[er] eût admis dans le conseil, le comte de Nottingham, osa se montrer plus humain. Il appuya et fit passer une adresse à la couronne, où l'on demandait un sursis pour ceux des lords qui seraient dignes de clémence [3]. Ses collègues irrités mirent dans la bouche du roi cette dure réponse qu'il agirait en cela, et dans toutes les autres occasions, selon ce qu'il croirait le plus convenable à la dignité de sa couronne et à la sûreté de son peuple.

Plusieurs mois après, la colère des whigs durait encore; et le secrétaire de lord Townshend, écrivant à Stanhope (8 septembre 1716), se plaignait de la mollesse qui régnait

1. Le 9 janvier, v. s.
2. Depuis le 11 (22) octobre 1715.
3. A la suite de cet acte de générosité, il fut obligé de résigner son office. Lord Finch, son fils, et lord Aylesford, son frère, furent également destitués. Robert Walpole écrivit à ce sujet à son frère Horace : « Vous serez surpris du renvoi de cette famille de malheur (*of the family of the Dismals*); mais tous les ennuis que nous avons eus en faveur des lords condamnés, sont venus de ce coin. Ils avaient pris le pli de ne plus marcher avec nous; et ainsi, le mieux était d'en finir au plus tôt. » (Lord Mahon, *History of England*, vol. I, p. 205.)

dans toutes les cours de justice, excepté deux ou trois, présidées par des hommes de cœur [1].

Les whigs s'en prirent aussi au catholicisme et coururent sus aux catholiques. Un membre des Communes, Lechmere, proposa un bill *pour fortifier l'intérêt protestant dans la Grande-Bretagne, en renforçant les lois existantes contre les papistes*. Nul n'osa se risquer à faire de l'opposition. Un des articles pourvoyait à *la punition efficace et exemplaire de ceux qui, étant papistes, oseraient s'enrôler au service du roi* [2].

Ce régime violent, véritable terreur exercée par un gouvernement terrifié tout le premier, explique d'autant mieux l'ardente insistance de celui-ci auprès de la Hollande et de l'Autriche pour le renouvellement de leur précédente alliance défensive; et, d'autre part, les importunités irritantes du trop clairvoyant lord Stair auprès du Régent, pour en obtenir, en conformité de ses instructions, une allure plus franche et des mesures plus effectives contre le Prétendant et les jacobites.

Un autre souci leur venait de la Suède, à laquelle George Ier avait déclaré la guerre (octobre 1715), après l'avoir dépouillée de Brême et de Verden. On annonçait que Charles XII, rentré de Stralsund dans son royaume, à la fin de décembre 1715, équipait une flotte destinée à soutenir le parti jacobite en Écosse. De là, grande alarme

1. Parmi les six lords condamnés, deux, le comte de Derwentwater et lord Kenmure, furent exécutés sur la colline de la Tour, le 24 février (7 mars) 1716; lord Nithisdale s'échappa la nuit avant l'exécution, grâce au dévouement de sa femme, qui changea de vêtements avec lui dans sa prison. Stanhope sauva lord Nairn, son ancien condisciple au collège d'Eton, en menaçant de sa démission. Voir, sur ces faits, lord Mahon, *Hist. of Engl.*, vol. I, chap. VI. M. d'Iberville fit célébrer une messe dans la chapelle de l'ambassade française à Londres pour le repos de l'âme des deux lords; tout ce qu'il y avait de *jacobites* à Londres vint jeter de l'eau bénite sur le cénotaphe. Robethon à Stair, Londres, 16 mars, n. s., 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. II.

2. Mars-avril 1716. Lord Mahon, t. I, p. 209.

chez les whigs, quelque peu vraisemblable que fût un pareil dessein. Mais n'avait-on pas sujet de tout craindre de la part d'un homme si extraordinaire?

Cependant le chevalier de Saint-George, ayant pris terre à Gravelines, après sa déplorable expédition des Highlands, s'était rendu à Saint-Germain. Bolingbroke alla l'y visiter et lui donna le conseil de courir à Bar, afin d'y reprendre possession de sa précédente résidence, avant que le duc de Lorraine eût le temps de l'inviter à chercher un autre asile; sinon, il pouvait être réduit à se retirer sur le territoire pontifical d'Avignon, endroit beaucoup plus éloigné et dont le choix déplairait aux protestants d'Angleterre. Jacques, aussi peu résolu en politique qu'à la guerre, différa, tâcha d'obtenir une entrevue du Régent; il se dissimula dans une maison du Bois de Boulogne, cénacle de dames jacobites, et il y reçut les ministres d'Espagne et de Suède. Quant à Bolingbroke, il le serra dans ses bras avec toutes les apparences de la confiance et de la cordialité; puis, de sa cachette, il lui envoya par le duc d'Ormond sa révocation de secrétaire d'État, ainsi que l'ordre de délivrer à celui-ci les papiers dont il était dépositaire. La cour jacobite lança contre lui l'accusation calomnieuse d'avoir été en correspondance avec lord Stair. La reine, mère du Prétendant, lui reprocha ensuite d'avoir parlé de son fils en termes irrespectueux. Autre grief, il avait refusé de signer le manifeste du prince. La vérité, c'est que sa capacité trop haute et trop libre détonnait avec la nullité et de Jacques et de son entourage. Les affaires des jacobites en furent irrévocablement perdues. Cette petite révolution de palais eut lieu à la fin de février [1]. L'injus-

1. 1716. On lit dans le *Stair's Journal*, à la date du samedi 7 mars : « La semaine dernière, nous eûmes le divertissement de la disgrâce de Bolingbroke, pour avoir trahi le chevalier et entretenu une correspon-

tice qui le frappait et la colère d'avoir été joué par des gens si fort au-dessous de lui, l'exaspérèrent. Non seulement, il brisa tout lien avec le parti jacobite et repoussa presque injurieusement les tentatives de réconciliation de la reine mère, mais il fit des ouvertures à lord Stair pour obtenir son pardon du roi. Toujours sujet à cette violence dont il avait subi l'entraînement si mal à propos dans les derniers jours de la reine Anne, il se laissa emporter à une réelle infidélité rétrospective, en révélant au représentant de George I[er] les secrets du parti qu'il avait jusque-là servi, et ses rapports avec le Régent [1]. Il faut dire néanmoins qu'il se rendit un témoignage vrai, lorsqu'il affirma n'avoir trahi personne, attendu qu'il n'avait nommé que des jacobites déclarés, exilés comme lui. Mais il compromettait le gouvernement français, contre lequel il n'avait pas de motifs personnels de plainte.

A Londres, au moment où, le procès des six lords jacobites terminé, on aiguisait la hache qui allait abattre la tête de lord Derwentwater et celle de lord Kenmure, les deux Chambres votèrent des adresses au roi, afin qu'il employât tous ses efforts auprès des princes et des États avec lesquels il était en rapports d'amitié, pour en obtenir : 1° de ne pas recevoir le Prétendant sur leur territoire; 2° de l'en expulser, s'il s'y trouvait [2]. En conséquence, George I[er] demanda formellement par lettre au duc de Lorraine Léopold, de ne plus accueillir dans ses États, ni le Prétendant

dance avec moi ». Lord Stair complète ces renseignements dans une lettre à Stanhope, sans date, mais évidemment de mars 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B. — Lord Mahon n'a pas employé ou connu ces deux sources, surtout la seconde.

1. Stair, d'après ses instructions, négocia avec lui. Mais l'opposition de Robert Walpole retarda son pardon jusqu'en 1723, époque où ce ministre changea de politique à son égard. Il lui fit rendre ses biens en 1725, mais pas sa pairie parce qu'il redoutait son ambition inquiète.

2. Stair à Bubb, Paris, 9 mars 1716. *Brit. Mus.*, *Egerton*.

ni ses adhérents [1]. Stanhope enjoignit à lord Stair de présenter au Régent des demandes de même nature. Ses instructions se ressentaient à la fois de l'ardeur de son tempérament et de la crise politique des affaires.

« ... Quoique les engagements positifs auxquels la cour de France a souscrit par les articles 4 et 5 du traité d'Utrecht semblassent, disait-il, devoir rendre superflues de telles instances auprès d'elle, cependant le grand encouragement que le Prétendant en a reçu pour sa récente tentative d'invasion dans les États de S. M., la liberté qu'il a eue de passer par la France à cet effet et de revenir ensuite dans ce pays, la connivence, l'appui qu'ont rencontré les sujets traîtres de S. M. et tous ceux qui étaient disposés à assister et à suivre le Prétendant, tout cela est si directement contraire au traité et si peu conforme à la bonne intelligence et à l'amitié entre les deux couronnes, que S. M. regarde comme infiniment nécessaire que V. Exc. présente un mémoire à S. A. R. sur ce sujet et insiste de la manière la plus forte pour que le Prétendant ne soit pas admis à séjourner sur le territoire français. V. Excellence n'ignore pas que le duc de Lorraine a allégué comme excuse du rôle qu'il a joué par rapport au Prétendant et de l'asile qu'il lui a donné jusqu'ici, le voisinage de la France, circonstance qui l'oblige à faire ce que veut cette cour; Votre Exc. représentera dans son mémoire que S. M. attend de l'amitié dont S. A. R. fait profession, qu'elle voudra bien faire le nécessaire auprès du duc de Lorraine, de façon à ne pas lui laisser d'excuse de cette sorte dans l'avenir.

« Ensuite, comme marque ultérieure et indispensable de

1. Saint-James, 22 février (5 mars) 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VII. L'exécution des deux lords eut lieu le 7 mars.

la disposition du Régent à vivre en bons rapports avec le roi, il faudra réclamer qu'aucun de ceux qui ont été déclarés traîtres et rebelles, ou sont connus comme tels, Ormond, Mar, Bolingbroke, Panmure et autres, ne soit toléré sur le territoire français; que les officiers au service de France qui ont suivi le Prétendant ne soient pas autorisés à rentrer dans leurs emplois antérieurs, mais qu'ils soient punis de manière à donner satisfaction à S. M. et à montrer que S. A. R. n'approuve pas leur conduite; sinon, ce serait, de la part de la cour de France, la violation ouverte du traité entre les deux couronnes. »

Stanhope termine en recommandant à Stair de rédiger son mémoire sans perdre de temps, et dans les termes les plus capables d'obtenir « la satisfaction que le roi attend et poursuit si justement [1] ».

II

L'ambassadeur se mit à l'œuvre aussitôt. Le 9 mars, son mémoire était prêt. Sous des formes courtoises, il faisait sentir la gravité de la situation.

D'abord, notification au Régent de la fuite du Prétendant et de la dispersion des rebelles en Écosse, « dont le Roi est persuadé que le Régent sera bien aise à cause de leur proche parenté et de l'étroite amitié qu'il a toujours cultivée avec lui ».

Puis les réclamations : « le traité d'Utrecht est si récent que le Roi s'était persuadé que le Régent aurait pris des mesures pour empêcher le Prétendant de rentrer en France;

1. Stanhope à Stair, Whitehall, 22 février (5 mars) 1719, en anglais. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V. — *Stair's Journal*, samedi 7 mars. — Stair à Bubb, 9 mars 1716. *Brit. Mus.*, *Egerton*, vol. 2171.

mais, puisqu'il a trouvé moyen d'y rentrer, le Roi s'assure que le Régent l'obligera, aussitôt qu'il en aura connaissance, à ressortir du royaume ».

De même pour les rebelles : qu'ils soient obligés de sortir du royaume de France au plus tôt.

« Son Altesse Royale est trop raisonnable et trop éclairée pour ne pas sentir toute la justice et la force de cette demande. La Grande-Bretagne ne sauroit être en sûreté ni tranquillité tant qu'elle verra des personnes qui ont conspiré et entrepris à force armée la ruine et la subversion totale de leur patrie, reçues et entretenues dans son voisinage. La France même ne sauroit être assurée qu'elle ne fût de nouveau exposée à porter le blâme de leurs mauvaises pratiques. »

Ici, lord Stair rappelle les engagements d'Utrecht, l'abus que les réfugiés font de l'asile qu'ils ont trouvé en France, de la commodité du voisinage pour tramer une « noire et détestable trahison contre leur patrie qui, sur la foi du traité, était désarmée et sans défense »; les intrigues par lesquelles ils procurent au Prétendant le moyen de passer par la France, des vaisseaux, des armes, des officiers, des soldats... qui lui ont servi à envahir la Grande-Bretagne et à causer des « dommages infinis à la nation ».

Vient après cet exposé des griefs, la menace à peine déguisée : « S. A. R. peut s'imaginer si la Grande-Bretagne peut rester dans une situation aussi violente que seroit celle où elle se trouveroit, aiant ces rebelles dans leur (*sic*) voisinage, prêts à porter le feu et le sang dans le cœur de la patrie, et à y renouveler toutes les horreurs de la rébellion. Dans cette situation, la Grande-Bretagne seroit obligée d'avoir toujours les armes à la main, tourmentée par des soupçons et des inquiétudes continuelles : condition plus dure qu'une guerre ouverte, à une nation qui aime à vivre en paix

avec tous ses voisins, et qui est jalouse de la conservation de ses lois et de sa liberté. » Son Altesse Royale peut voir par les adresses unanimes des deux chambres du Parlement au Roi, de quel œil la nation regarde sa situation incertaine et violente.

Le roi espère que le Régent joindra ses instances aux siennes près le duc de Lorraine, pour que ce prince ne permette pas au Prétendant de retourner dans ses États.

Il fait souvenir le Régent de sa promesse de casser les officiers au service de France qui ont suivi le Prétendant; il est persuadé qu'ils ne seront plus employés, et que, s'ils reviennent en France, ils seront punis.

Enfin, l'ambassadeur termine en demandant une réponse par écrit, « laquelle il souhaite fort qu'elle puisse être telle, qui pourroit contribuer à rétablir la bonne intelligence entre les deux nations [1] ».

Armé de ce document comminatoire, il se présenta au Palais-Royal, sans être admis [2]. Mais, le lendemain, 10 mars, il se rendit au lever du Régent et obtint une audience. Il donna lecture au prince de son écrit, en l'accompagnant d'explications.

Pour tout autre que le duc, la situation eût été épineuse. Mais il prit dextrement son parti de se tourner du côté de la fortune, et cela avec les dehors de sincérité et la bonne grâce qui ne lui faisaient jamais défaut.

La conversation était son triomphe [3]. Il se réjouit dans

1. Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, t. IX, p. 386, 387. Inutile d'ajouter que ce document est en français.
2. *Stair's Journal*, lundi 9 mars.
3. « Il excelloit à parler sur le champ, et en justesse et en vivacité, soit de bons mots, soit de réparties,... nulle présomption, nulle trace de supériorité d'esprit ni de connoissance, raisonnant comme d'égal à égal avec tous, et donnant toujours de la surprise aux plus habiles. Rien de contraignant ni d'imposant dans la société, et quoiqu'il sentît bien ce qu'il étoit, et de façon même de ne le pouvoir oublier en sa présence, il met-

les termes les plus forts, du succès des armes du roi. Si, à la vérité, le Prétendant avait passé et séjourné en France (à son retour d'Écosse), il lui avait fait dire immédiatement de partir; et, à cette heure, il était parti en effet. Il promit l'éloignement immédiat des chefs rebelles condamnés par le Parlement, se bornant à demander au roi la réciprocité à l'égard de telles personnes qui pourraient être condamnées en France pour rébellion.

Ayant donné satisfaction, au moins en paroles, aux réclamations britanniques, le Régent essaya de se dédommager sur lord Stair. Il prit l'offensive contre lui, et lui reprocha d'avoir écrit à son désavantage en Angleterre. L'ambassadeur se défendit spirituellement, avec mesure. Il répondit qu'il avait toujours écrit sur Son Altesse en homme qui faisait profession d'être son serviteur; que toujours il avait rejeté le blâme de ce qui arrivait sur ses ministres; car il les croyait bien plus à blâmer que Son Altesse Royale. Il avait rendu un compte fidèle de tout ce qu'elle lui avait dit de son désir et de son intention de vivre en amitié avec le roi. En même temps, il avait été obligé, par le devoir de sa charge, de rendre compte des choses qui se passaient en France et ne concordaient pas avec le langage du prince, ce à quoi il se croyait obligé en honnête homme et en fidèle serviteur de son maître, qui lui avait donné mission d'observer ce qui se faisait pour ou contre ses intérêts.

Il demanda une prompte réponse, afin que le monde n'eût pas occasion de soupçonner qu'on ajournât pour voir quelle serait l'issue du projet attribué à la flotte suédoise sur l'Écosse, projet en tout cas très incertain, et impossible à réaliser du moment qu'il était éventé en Angleterre.

toit tout le monde à l'aise, et lui-même comme au niveau des autres. » (Saint-Simon, t. XII, p. 94.)

Le Régent promit de ne pas tarder; et ils se séparèrent très bons amis, du moins à ce qu'il semblait à l'ambassadeur [1]. Il n'allait pas tarder à s'apercevoir qu'il s'abusait.

Le jour suivant, 11 mars, il remit son mémoire au maréchal d'Huxelles. Il eut aussi des conférences avec lord Peterborough qu'il suspectait de chercher à sonder pour le compte de la cour de France ses inclinations et ses instructions quant à une rupture entre les deux pays. Il crut reconnaître que l'on désirait un traité, comme gage de sécurité, dans lequel entrerait aussi l'exécution du traité précédent, c'est-à-dire de la paix d'Utrecht. Alors, d'après Peterborough, on ferait tout ce que le roi pourrait désirer au sujet du Prétendant, et l'on se montrerait extrêmement civil pour lord Stair. Celui-ci répondit à son compatriote qu'ils en jugeraient tous deux par l'accueil que recevrait son mémoire. Mais l'autre restait tout feu pour le traité; il était prêt à aller y travailler en Angleterre et à emmener avec lui le duc d'Aumont, ambassadeur désigné. Celui-ci se vantait d'être actuellement le plus grand whig de la cour, et même de l'avoir toujours été [2]. « Je suis très complaisant, ajoute lord Stair dans son *Journal* à la suite des confidences du comte de Peterborough ; je puis avoir l'honneur de faire ce traité. Si je me rouille, il passera en d'autres mains [3]. » Tel était en effet le déboire qu'on lui préparait, mais pas par les mains dont il se défiait.

La réplique du maréchal d'Huxelles au nom du conseil

1. *Stair's Journal*. Le récit de cette audience est en anglais.

2. Tel n'était pas l'avis des whigs. Le 28 mars (8 avril) 1716, Stanhope mande à Stair que son gouvernement n'en veut pas, parce que le duc d'Aumont est un jacobite déclaré. Stair dira au Régent que ce serait une singulière façon d'abjurer la cause du Prétendant que d'envoyer à Londres un pareil homme. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V. — Le duc d'Aumont était grand anglomane. Saint-Simon, t. XI, p. 25, édit. Chéruel.

3. 11 mars 1716. Ces mots, ainsi que toutes les correspondances, prouvent, contre le dire de Saint-Simon, que lord Stair désirait sincèrement le traité.

des affaires étrangères est datée du 13 mars (1716). Compassée, superbe, probante pour qui n'aurait pas connu le fond des choses, elle protestait en ces termes contre les torts supposés du gouvernement français.

« S. A. R., s'intéressant très sincèrement à la gloire et aux avantages du Roy de la Grande-Bretagne, a appris avec d'autant plus de plaisir le succès de ses armes en Écosse qu'en mesme temps que cet évènement asseure la tranquillité des royaumes de la Grande-Bretagne, il fera cesser les faux bruits répandus sans fondement par les ennemis du repos public, pour altérer la confiance et l'amitié que le Roy [1] veut conserver avec le Roy de la Grande-Bretagne, et qui a toujours fait un des principaux objets des veües de Son Altesse Royale. Et comme elle veut satisfaire au traité d'Utrecht, elle a déjà employé l'autorité qui luy est confiée pour faire sortir le chevalier de Saint-George du royaume et elle continuera de se servir de la mesme autorité pour s'opposer à ce qu'il puisse y rentrer en quelque temps que ce soit et sous quelque prétexte que ce puisse être. »

A l'égard des réfugiés, « quoyque personne n'ignore quelles sont les loix de l'azile dans tous les États souverains », le Régent, pour que nul n'en puisse abuser, « entrera de concert avec le Roy de la Grande-Bretagne dans tous les moyens qui paraîtront convenables pour prévenir un pareil abus et pour maintenir la bonne intelligence en éloignant tout sujet d'ombrage. L'ordonnance rendue contre ceux des officiers qui sont sortis du royaume sans permission a été exécutée à la rigueur. »

A la remarque de lord Stair que l'Angleterre était désarmée et tranquille sur la foi des traités, il n'est pas moins

1. Louis XV, qui est toujours censé vouloir et agir.

vrai aussi, répond le maréchal, que « qui que ce soit n'a pu dire avec vérité que jamais Sa Majesté (Louis XV) ait voulu profiter de cette disposition pour la troubler, ni qu'elle ait accordé aucun secours au chevalier de Saint-George ». On sait au contraire que le Régent a empêché les armements et les embarquements suspects, dès qu'il en a été averti; et la preuve que le prince n'était pas secouru de la France, c'est le dénuement de toutes les choses nécessaires à son entreprise, dans lequel il s'est trouvé en Écosse.

Suivaient les congratulations de Sa Majesté[1] sur la parfaite intelligence qui règne entre le roi de la Grande-Bretagne et son Parlement, « puisque ce doit estre le plus solide fondement de la gloire de ce prince et du bonheur de ses peuples ». Le Régent y prendra toujours beaucoup de part; et comme il désire bien véritablement conserver l'amitié de Sa Majesté Britannique, il n'oubliera rien pour lui marquer combien il est sensible aux témoignages qu'il en reçoit.

Ces paroles flatteuses servaient de transition et d'adoucissement au refus d'intervenir auprès du duc de Lorraine. « S. A. R. ne fera aucun office, directement ni indirectement, pour détourner M. le Duc de Lorraine d'accorder aux instances du Roy de la Grande-Bretagne ce qu'il voudra lui faire demander par rapport au séjour du chevalier de Saint-Georges dans ses États. Et comme elle s'intéresse véritablement à la satisfaction de Sa Majesté Britannique, elle verra avec beaucoup de plaisir tout ce qui pourra y contribuer. Mais Son Altesse Royale est persuadée en mesme temps que le Roy de la Grande-Bretagne ne luy demandera pas de faire auprès d'un Prince sur lequel le Roy n'a point d'autorité, des démarches qu'elle ne pourroit établir sur

[1]. Toujours Louis XV.

aucun fondement solide, et qui n'ajouteroient rien à l'effet des puissantes instances de Sa Majesté Britannique. »

Conclusion : « Des réponses aussi précises et aussi claires doivent faire connoistre quelles sont les véritables dispositions du Roy et ne laissent aussi aucune obscurité sur le désir que Son Altesse Royale a toujours eu de ménager l'amitié du Roy de la Grande-Bretagne, et de contribuer en tout ce qui pourra dépendre de ses soins et de l'autorité qu'elle exerce à l'établissement et au maintien d'une étroite intelligence et d'une amitié parfaite entre le Roy et le Roy d'Angleterre[1] ».

Ce langage n'était pas de nature à emporter la conviction. Les Anglais ne prirent pas le change. S'ils en déduisirent, comme symptôme rassurant, que la cour de France n'avait pas intention, au moins dans l'état présent des affaires, de prendre en main la cause du Prétendant, ni de s'engager dans une guerre pour ses intérêts, ils trouvèrent néanmoins que les ministres français donnaient de belles paroles parce que les conjonctures n'étaient pas favorables à leurs intentions réelles; et que, même à travers ces assurances spécieuses d'amitié, la réponse n'était pas médiocrement insuffisante relativement à l'expulsion des rebelles hors du royaume, et aux instances à faire près du duc de Lorraine pour l'empêcher d'accueillir le Prétendant. Leur style évasif montrait sur le premier point que, loin de vouloir décourager les jacobites, ils protégeaient les fauteurs de la rébellion pour entretenir les ferments d'Angleterre et attendre une occasion plus propice d'exécuter leurs desseins hostiles; sur le second point, tout le monde savait que le duc de Lorraine alléguait pour excuse la crainte

1. Correspondance de Stair avec Bubb, *Brit. Mus., Egerton*, n° 2171. Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, t. IX, p. 388-389.

qu'il avait de la France. En refusant de lui demander de ne pas donner asile au Prétendant, ils avouaient qu'ils ne se souciaient pas de l'éloigner de leur voisinage, voulant l'avoir sous la main pour favoriser ou accroître les troubles qui viendraient à se produire en Angleterre [1].

Le ministère anglais avait pour thème que le Barrois étant dans la mouvance de la couronne de France, le roi avait le droit d'y faire acte de souveraineté et d'empêcher le duc, son vassal, d'y recevoir telle ou telle personne : exigence jugée excessive en France, et nullement conforme à la relation féodale. Mais, de ce côté, George Ier obtint bientôt une première satisfaction. Le chevalier de Saint-George, après avoir prononcé au Bois de Boulogne la disgrâce de Bolingbroke, était retourné à Saint-Germain. N'étant plus toléré en France, il regagna son ancienne résidence de Commercy, en Lorraine. Alors le duc Léopold ayant reçu la lettre de George, du 22 février (5 mars), dont nous venons de parler, alla en personne la remettre à l'exilé, et s'empressa d'en informer le roi d'Angleterre [2].

III

Jacques passa en France et demeura un peu aux environs de Châlons-sur-Marne, d'où il tourna ses yeux vers la cité pontificale d'Avignon. Il écrivit (22 mars 1716) au pape Clément XI qu'il n'y avait que ses États où il pût trouver un asile tranquille et assuré; et comme un plus long séjour en France lui était rendu impossible, il osait, sans attendre sa réponse, se retirer dans le comtat d'Avignon, avec un

1. Townshend à Schaub, ministre d'Angleterre à Vienne, Whitehall, 9 (20), 13 (24) mars 1716. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 202.
2. Stanhope à Stair, 19 (30 mars) 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.

incognito absolu [1]. En effet, il y arriva sur la fin de mars. Dès le 4 avril, il en informa le pape, en l'assurant de son respect et de son obéissance [2]. Le saint-père, qui déjà lui avait fourni de l'argent pour l'expédition d'Écosse, lui permit de résider à Avignon ou dans toute autre ville de ses États, et donna des ordres pour qu'il y fût bien reçu. Mais bientôt des bruits alarmants parvinrent à ses oreilles. Lord Stair l'avait menacé, disait-on, du bombardement de Cività Vecchia par les flottes anglaise et hollandaise, même avec le concours des Turcs [3].

En France, les jacobites durent quitter Paris et s'éloigner, sauf Bolingbroke, qui, dans sa situation nouvelle, pensait ne plus donner d'ombrage aux whigs.

Cependant le maréchal d'Huxelles, outre sa réponse si rêche au mémoire de lord Stair, ménageait à l'ambassadeur lui-même le procédé le plus désobligeant. Ce fut, au mépris des usages, de passer par-dessus sa tête, c'est-à-dire au lieu de lui remettre sa réplique directement, comme au représentant de George Ier, de l'envoyer à Londres à M. d'Iberville, avec ordre de la remettre au gouvernement britannique. Il n'en donna communication à lord Stair que six jours après. Son but était d'esquiver les observations embarrassantes que l'ambassadeur, avec sa verve redoutable, n'aurait pas manqué de lui adresser; en même temps, de rejeter sur lui la responsabilité de la mésintelligence existante, comme d'un homme avec lequel il n'était plus possible de vivre [4].

1. Papiers du cardinal Gualterio, *Brit. Mus.*, *additional Manuscripts*, n° 20292, fol. 86, 87.
2. *Id.*, vol. 20295, fol. 38, 41, 65. Il faut dire que, pour cette époque, il n'est pas question, dans la correspondance de lord Stair, de mesures de coercition contre le pape.
3. Stair à Bubb, Paris, 30 mars 1716. *Brit. Mus.*, *Egerton*, vol. 2171.
4. *Id.*, *ibid.*

IV

Mais l'ambassadeur britannique n'était pas de caractère à rester sur l'espèce d'affront que lui infligeait la pesante malice du maréchal. Il alla droit au Régent. En accompagnant à la cour lord Peterborough qui prenait congé et rentrait à Londres, sans avoir avancé en rien les affaires, il demanda et obtint une audience (21 mars 1716).

Le récit qu'il en a rédigé lui-même en français, sous une forme plus ou moins correcte, intéresse par son allure franche et spirituelle. C'est une piquante scène d'intérieur de la Régence dans ses premières années, prise sur le vif, où l'on voit deux politiques se faire échec réciproquement, celle du Régent et celle du conseil des Affaires étrangères.

Lord Stair dit d'abord au Régent, sans faire aucune allusion au dégoût qu'on avait voulu lui donner, qu'il avait reçu de la main du maréchal d'Huxelles la réponse à son mémoire ; et il lui en signala un endroit obscur, concernant l'éloignement des rebelles; « que, si je ne me trompois, Son Altesse Royale m'avoit fait l'honneur de me dire qu'elle feroit sortir du royaume ces rebelles condamnez par les loix de la Grande-Bretagne et qu'elle les feroit sortir en très peu de jours, et qu'elle s'attendoit que le Roy de la Grande-Bretagne feroit la même chose à l'égard des François en pareil cas; que ce discours m'avoit paru très clair; que je l'avois mandé comme tel à mon maître; mais que, voyant l'obscurité et l'incertitude de la réponse, j'étois fort en peine d'avoir mandé quelque chose que Son Altesse Royale ne m'avoit pas dit. Il me répondit : « Vous « ne vous trompez point, je suis encore de même sentiment « touchant les fugitifs et j'ay fait dire la même chose au Roy « par M. d'Iberville, et encore plus fortement. Il est vray

« qu'on ne s'est si clairement expliqué dans la réponse, parce « qu'il faut observer un certain decorum et qu'il y a des « choses sur lesquelles il faut s'entendre. » Au sujet de l'éloignement des jacobites, lord Stair expliqua que, s'il avait pressé de promptes mesures et une prompte réponse du gouvernement de la Régence, c'est que les fugitifs se flattaient qu'en peu de jours il éclaterait quelque chose en leur faveur ; et que, d'un autre côté, un délai de la part du Régent semblerait indiquer l'envie de voir la réussite de leur projet, avant que de les renvoyer.

Quand on le serrait de près, le duc d'Orléans échappait volontiers par la plaisanterie. Il se moqua du projet des jacobites, comme il avait déjà fait du vivant de Louis XIV, dans un moment où il penchait pour eux. Il assura aussi qu'il avait donné des ordres pour leur départ; et, afin que sa réponse parvînt plus promptement au roi, il l'avait envoyée d'abord à M. d'Iberville plusieurs jours avant qu'elle fût donnée à lord Stair personnellement. Cette explication n'était pas bonne et lord Stair n'eut garde de la prendre pour argent comptant. « Monseigneur, reprit-il, ordinairement on donne les responses aux ministres qui donnent les mémoires. En usant autrement, sans doute on a voulu marquer qu'on n'estoit pas content de moy. Monseigneur, si j'avois sçu que j'avois le malheur de déplaire à Votre Altesse Royale, j'aurois esté le premier de demander la grâce du Roy mon maître de me rappeller. »

Saisissant l'instant favorable avec dextérité, il alla au fond des choses. « Nous entrâmes à cette occasion, dit-il, dans un grand détail touchant toute ma conduite, depuis le commencement de la Régence. Je fis voir à Son Altesse Royale que, s'il y a eu de la mésintelligence, ce n'est pas arrivé par ma faute, mais par celle de quelques-uns de ses

ministres qui avoient travaillé avec beaucoup d'art et d'application à lui donner des mauvaises impressions de moy, et de rompre la bonne intelligence qu'il y avoit, et de m'ôter la facilité que j'avois dans le commencement de lui parler à toute heure, et qu'ayant réussi, ils avoient trouvé le moyen de faire goûter leur projet à Son Altesse Royale, en lui insinuant beaucoup de choses fausses, et en déguisant d'autres sur lesquelles j'aurois facilement pu le désabuser, si j'avois eu la même facilité de l'approcher que j'avois eu dans le commencement de la régence. J'ay illustré ceci par ce qui s'est passé dans l'affaire de la guarantie mutuelle des deux successions, où ces Messieurs détournèrent Son Altesse Royale, d'entrer dans ce projet par des fausses assurances que nous avions déjà pris des liaisons avec les ennemis de la France et que nous ne cherchions qu'à l'amuser par ce traitté. Je fis convenir Son Altesse Royale que tout ce qu'on lui avoit dit à cette occasion estoit sans fondement; et je lui fis convenir que j'avais offert dans ce tems là que ce traitté de guarantie ne paraîtroit pas qu'au même temps avec l'autre traitté qu'on souhaittoit de faire, mais qui ne pouvoit pas se faire alors à cause de la situation où les Hollandois se trouvoient alors. Je fis voir à Son Altesse Royale que, si j'avois eu la facilité de l'entretenir plusieurs fois sur ce chapitre, j'aurois détruit les illusions dont ces ministres mal intentionnés pour l'intérêt de Son Altesse Royale, et l'intérêt du Roy mon maître se servoit (*sic*) de faire prévaloir leur système qui étoit d'appuyer le Prétendant et le roi de Suède; et je demandai à Son Altesse Royale, si elle avoit suivi ses propres intentions et ses propres lumières, si lui et la France se trouvoit [1] à présent dans les inquiétudes et

1. Se trouverait.

dans les incertitudes où l'on se trouvoit à l'heure qu'il est.

« Mylord, dit-il, il est bien fâcheux que les picques des ministres brouillent les Princes, et que nous devons souffrir pour les fautes d'autruy. Je lui fis voir ensuite que personnellement il n'avoit jamais eu raison de se plaindre de moy, qui lui avois esté toujours attaché d'affection, et que j'avois rejeté les fautes sur les ministres et non sur lui. Il me parla avec beaucoup d'amitié et beaucoup d'affection, me priant de m'adresser à lui tout droit, quand j'avois quelque chose à faire, me promettant qu'il ne me refuseroit jamais audience, et que je serois toujours content de lui. Je le laissay dans son cabinet très content de moy [1]. »

A Londres, on avait été très surpris de la nouvelle manière de correspondre, si semblable à un défi, inventée par le maréchal. Stanhope, de même que lord Stair, feignit de ne pas s'en apercevoir. Il ne dit mot à M. d'Iberville de la réponse de M. d'Huxelles, avant qu'elle lui eût été communiquée régulièrement par lord Stair.

Le manège du maréchal d'Huxelles tourna contre lui et contre le Régent. George et ses ministres le regardèrent comme une offense ajoutée gratuitement à celles dont ils se plaignaient déjà. Ils résolurent de se venger et de punir, en le mettant à leur merci, un gouvernement qui, après avoir donné les mains à un complot insurrectionnel contre eux, y ajoutait encore la moquerie. Le Régent était mieux inspiré le jour où il dit à lord Stair : « Comptez, monsieur,

1. Stair à Stanhope, Paris, 22 mars 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B. — Lord Stair finit cette dépêche par une anecdote amusante sur le maréchal d'Huxelles. Vers le temps que le Prétendant vint en France, Stair ayant un peu *échauffé* le maréchal, celui-ci lui dit qu'il appartenait à la France de garder une exacte neutralité. Il était fort en peine et *suait* de ce mot de neutralité qui lui était échappé. Stair lui repartit prestement : « Monsieur le maréchal, vous êtes très habile, mais vous êtes cent fois plus habile que je ne vous croyais, si vous pouvez trouver le moyen de contenter et le Roi et le Prétendant ».

que si je m'en étais mêlé, les choses auraient tourné bien autrement [1] ».

Quelques mois plus tard, pendant ses négociations en Hollande, l'abbé Dubois, impatienté de l'irréflexion de son maître, disait de lui qu'il passait sa vie à filer des cordes pour en être emmailloté. Rien de plus vrai, au moins dans ces premiers temps de la Régence. C'était bien le Régent qui avait tissé le filet où maintenant il était pris et qui s'était *emmailloté* lui-même dans des difficultés également humiliantes et dangereuses.

Stanhope pansa d'abord avec de bonnes paroles l'amour-propre blessé de lord Stair : « Il est très probable, lui manda-t-il, que l'on a agi ainsi pour mortifier Votre Excellence. Mais je suis certain que vous en prendrez aisément votre parti, en considérant que vous en êtes redevable à votre zèle singulier pour le service de Sa Majesté et à la conduite que vous tenez avec la pleine approbation du roi. Nous ne nous faisons pas faute non plus de vous rendre justice sur ce point. Car dans la conversation que j'ai eue avec M. d'Iberville, outre que je lui ai marqué l'entière satisfaction de Sa Majesté pour la conduite de Votre Excellence et pour votre exactitude à justifier la confiance qu'elle a placée en vous, je lui ai dit formellement et sans ambages que la cour de France ne saurait rien faire qui donnât plus sujet à Sa Majesté de se défier de la sincérité de ses protestations qu'elle veut vivre en bonne intelligence avec elle, que de chercher à amoindrir le caractère de Votre Excellence, là où vous êtes, ou bien en vous dénigrant dans les autres cours de l'Europe, de manière à donner une mauvaise impression de votre conduite. Sa Majesté n'y verrait point d'autre explication, si ce n'est que leur

1. Avril 1716. Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 135, publié par Campardon.

mécontentement provient de votre infatigable application à remplir votre devoir [1]. »

Après ce juste tribut d'éloges à un serviteur si résolu et si utile, Stanhope envisageait l'avenir et en venait aux garanties à réclamer du Régent, comme gage ultérieur de sa sincérité. La duplicité de ce prince, au moins dans le passé, l'hostilité persistante du maréchal d'Huxelles, remplissaient les whigs de soupçons et d'alarmes, au point de les rendre presque intraitables. Cependant, ils observaient encore des formes. Stanhope prescrivit à l'ambassadeur de rédiger un nouveau mémoire, où il exprimerait la satisfaction du roi de ce que le Régent employait son autorité : 1° à empêcher le Prétendant de trouver une retraite en France, conduite conforme d'ailleurs aux traités ; 2° à interdire la France aux traîtres, auteurs de la dernière rébellion. D'autre part, le roi avait appris avec plaisir du duc de Lorraine, que le Prétendant avait quitté le duché.

Ce compliment servait de transition à un raisonnement entortillé, mais catégorique, par lequel le gouvernement français était mis en réquisition pour concourir en ce point avec le duc de Lorraine et les autres souverains, « attendu que rien n'est plus juste et plus raisonnable pour S. M. que de s'assurer que le Prétendant ne devra trouver asile chez aucun prince ni dans aucun État en amitié avec elle, de même rien n'est plus naturel quand un prince est en amitié avec un autre, que d'agir tous deux de concert en faveur d'un État voisin et allié, surtout quand la tranquillité et la sûreté de celui-ci peut dépendre dans une si forte mesure du succès de ces bons offices ; en conséquence, d'après l'amitié dont le Régent fait profession, S. M. se promet que S. A. R. ne refusera pas de donner cette preuve

1. 19 (30) mars 1716, *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.

indispensable de sa sincère intention de maintenir la paix en Europe, et de son entière disposition à vivre en bonne intelligence avec S. M., qu'elle agira franchement auprès, soit du duc de Lorraine, soit de tout autre prince ou État en amitié avec le roi, lesquels, en admettant le Prétendant chez eux, pourraient rendre de telles démarches de la part de S. A. nécessaires, et importantes pour le service de S. M. »

Jusqu'à cet endroit la dépêche est de la main d'un secrétaire. A son tour Stanhope prend la plume. Il parle plus haut. Il gronde et menace. Lord Stair dira que « S. M. ne croit pas que de se prêter à de tels offices puisse le moins du monde *donner atteinte*[1] à l'autorité souveraine de l'État à qui on fait cette demande, car cet État est libre de refuser ou d'accorder. Mais s'il refuse, tout le monde devra avouer que S. M. sera justement fondée à demander et à poursuivre satisfaction, par tous les moyens possibles. C'est en vue de préserver la tranquillité publique et d'éviter toutes les occasions susceptibles de l'amener à des extrémités contre les princes ou les États qui recevraient le Prétendant, qu'elle demande les bons offices de la France, à laquelle il ne saurait être indifférent que son voisin reste en paix[2]. »

Lorsqu'il s'exprimait ainsi, le ministre n'avait pas encore reçu de lord Stair le récit de son audience du 21 mars[3]. Lord Stair se prépara donc à rédiger encore un mémoire. Son *Journal* contient la récapitulation des questions ou griefs qui s'agitaient entre les deux cours et sur lesquels il lui était prescrit d'interroger le Régent. Puisque le

1. La dépêche est en anglais, mais ces deux mots, *donner atteinte*, sont en français.
2. 19 (30) mars 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.
3. La lettre de lord Stair était du 22 mars; elle ne partit que le 25. Stanhope en accuse réception dans une dépêche du 28 mars (8 avril).

Régent dit qu'il observera religieusement le traité d'Utrecht et ne favorisera en rien le Prétendant, on demande d'Angleterre :

1° Ce qu'il a fait pour l'empêcher d'entrer en France, d'y rester ou de passer dans la Grande-Bretagne;

2° S'il a puni, selon sa promesse, ceux qui ont fait sortir les armes du Havre [1];

3° De quelle manière ont été traités, à leur retour d'Écosse, les officiers et les cavaliers du régiment de Nugent, qui avaient déserté pour s'embarquer avec le Prétendant et le duc d'Ormond;

4° De quelle manière le Régent a montré son ressentiment contre les officiers au service de France qui avaient passé au service du Prétendant, ou qui attendaient, à Boulogne et à Calais, le moment de se rendre en Écosse;

5° Si Bolingbroke, qui avait dû recevoir, il y a six semaines, l'ordre de quitter Paris, l'a quitté en effet;

6° Si on a saisi les armes qui étaient à bord d'un vaisseau destiné à passer en Angleterre et venu en relâche à Morlaix [2].

Autrement dit, le questionnaire d'un examen de conscience à faire subir au Régent, devenu par ses péchés le pénitent des whigs. Mais il n'était pas au bout de l'expiation.

Cependant l'attitude du coupable et ses paroles à lord Stair, le 21 mars, radoucirent un peu le roi, pourvu qu'il s'ensuivît des effets appropriés : car on n'ignorait pas que la France remuait ciel et terre pour empêcher la Hollande

1. Le Régent avait fait décharger deux vaisseaux et remettre à l'arsenal du Havre les armes qu'ils contenaient. Un troisième navire avait été oublié à dessein.

2. C'est avec cette pièce que finissent les extraits du *Journal de Stair*, publiés par Hardwicke. Ce *Journal* est une source de renseignements très précieux, et souvent très piquants. Il est bien à regretter qu'il n'aille pas plus loin.

d'accéder à la ligne défensive qu'il négociait de Londres avec l'Empereur [1].

Précisément, l'ambassadeur venait de composer son mémoire (7 avril). Mais il eut la sagesse de n'y pas consigner les menues plaintes dont son gouvernement lui avait fourni l'aigre énumération. Mitigé dans la forme, très absolu au fond, il s'en tint à l'objet principal. Le roi, disait-il, avait considéré avec beaucoup d'attention la réponse du Régent au mémoire qui lui avait été présenté le 9 mars. Il le remerciait d'avoir obligé le Prétendant et ses adhérents à sortir du royaume. Mais il était nécessaire de l'éloigner aussi d'Avignon; et le roi pensait que le Régent s'emploierait auprès des princes étrangers pour les empêcher de recevoir les fugitifs dans leurs États [2].

Il y avait donc ici deux choses :

1° Renvoyer le Prétendant de l'autre côté des Alpes, mesure réclamée dès le premier mémoire, celui du 14 décembre précédent, Avignon étant tellement enclavé dans le territoire français, disait de nouveau lord Stair, qu'il ne croyait pas que sa cour regardât le Prétendant comme hors de France, tant qu'il serait là. La facilité de continuer ses intrigues et ses correspondances dans la Grande-Bretagne était, à très peu de chose près, la même qu'en Lorraine; et l'expérience avait montré que, pour lui, ce ne serait pas une affaire de traverser la France, s'il croyait avoir quelque nouvelle occasion d'envahir l'Angleterre [3].

2° Empêcher les princes étrangers de recevoir chez eux le Prétendant. Cette exigence introduisait un élément nouveau dans la négociation. Elle n'allait pas à moins que

1. Stanhope à Stair, Whitehall, 28 mars (8 avril) 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.

2. *Record Office, France*, vol. 349; et lettre de Stair à Bubb, Paris, 20 avril 1716. *Brit. Mus., Egerton*, vol. 2171.

3. Lettre à Bubb, Paris, 30 mars 1716. *Brit. Mus., Egerton*, vol. 2171.

d'enrôler le Régent dans une sorte de croisade contre le rejeton dépossédé des Stuarts, pour lui interdire de compagnie l'eau et le feu en Europe. Volontiers, George eût fait un devoir au monde entier de se mettre sous les armes contre les revendications de son compétiteur.

Le duc d'Orléans s'en défendit. Il s'excusa de s'adresser au pape, par ce motif qu'il était en mauvaise intelligence avec la cour de Rome. Il exprima néanmoins un grand désir de conclure une alliance défensive avec le roi et les États [1]. Lord Stair recevait de tous les personnages de la cour de France, les plus fortes assurances que jamais on n'avait eu la moindre intention d'aider le Prétendant ; que ses craintes à cet égard n'avaient aucun fondement [2]. Lui, qui savait à quoi s'en tenir, en concluait seulement que tout au moins on n'avait pas envie de se mêler des affaires de l'exilé à l'heure présente. Il se contentait de parler *très doucement* au Régent du projet d'alliance, en lui faisant voir qu'il continuait à avoir le même attachement pour sa personne et ses intérêts. Il lui insinuait que le gouvernement britannique s'était rendu maître du secret de la cour d'Avignon et de celui du parti dans la Grande-Bretagne. « Si je ne me trompe, dit-il, cela produit un très bon effet et fait marcher bride en main [3]. »

1. Stair à Bubb, Paris, 20 avril 1716. *Id., ibid.*
2. *Id., ibid.*, 20 mars 1716.
3. Stair à Stanhope, Paris, 6, 17 avril 1716, en français. *Stair Papers.* Oxenfoord Castle, vol. III, B.

CHAPITRE X

EMBARRAS DU RÉGENT

I

Mais l'affaire n'avançait pas quant à l'alliance. Des deux côtés, on s'était piqué au jeu. Si, à Paris, le maréchal d'Huxelles ne donnait connaissance à lord Stair de sa réplique que six jours après l'avoir fait tenir à M. d'Iberville; en revanche, à Londres, Stanhope affectait de ne pas dire un mot de ce document à d'Iberville, avant d'en avoir été saisi régulièrement par l'ambassade de Paris [1]. Si M. d'Iberville recevait de sa cour l'ordre de tâter Duyvenvorde, représentant de la Hollande à Londres, sur l'alliance qu'on désirait avec la République et l'Angleterre, mais sans en ouvrir la bouche aux ministres anglais: réciproquement, Stanhope prescrivait à Stair d'observer le même mutisme avec les ministres français [2] : comédie de bouderie non exempte de danger. Ce n'était guère le chemin de s'entendre.

Cependant, le Régent se voyait clairement sans appui

1. *Loc. cit.*, Stanhope à Stair, Whitehall, 19 (30) mars 1716.
2. Stanhope à Stair, Whitehall, 28 mars (8 avril) 1716. *Stair Papers*. Oxenford Castle, vol. V.

en France. Son propre gouvernement se jouait de lui et le trahissait. Ne l'avouait-il pas à lord Stair? Il ne pouvait acquérir d'autorité que par un grand succès au dehors. Ce succès, il l'avait tenté, mais mollement, sans conviction, en tolérant et en contrariant à la fois l'expédition du chevalier de Saint-George. Il avait donc sa part de honte et d'affaiblissement dans la déroute de ce prince; il en subissait les conséquences devant le public et devant les Anglais. A présent qu'il n'avait plus rien à attendre des jacobites, il revenait à son premier penchant et se retournait vers les hanovriens. Ceux-ci, tout entiers à leurs rancunes, voulaient lier le protée. Ils prétendaient qu'il commençât par venir à résipiscence et par capituler : après quoi, ils lui promettaient son pardon, c'est-à-dire l'octroi de leur alliance. Mais c'était à lui de fournir d'abord des sûretés.

« La France, disait Stanhope à Duyvenvorde et au marquis de Monteleone, ambassadeur d'Espagne, la France, pendant tout le cours de la rébellion, a montré tant de mauvais vouloir pour le roi, qu'il semble très nécessaire qu'elle nous donne quelque preuve réelle de ses dispositions amicales, avant que le roi puisse songer à entrer dans de nouveaux engagements; surtout que le Régent sait très bien que Sa Majesté, et avant la mort du roi de France, et au commencement de la Régence, a fait toutes les démonstrations possibles de son sincère désir de vivre dans une étroite amitié avec lui. De quel retour a-t-elle été payée? »

A travers la véhémence de ses plaintes, Stanhope sentait néanmoins qu'il fallait empêcher les émissaires français de répandre en Hollande que l'Angleterre ne voulait pas vivre en paix avec la France.

« Le roi, poursuivait-il, est non seulement en disposition, mais il a le désir d'établir entre la France, l'Angle-

terre et les États, de bons rapports capables de contribuer à la paix de toute l'Europe; il est bien aise que des ouvertures en ce sens aient été faites à M. Duyvenvorde, dont la pénétration découvrira aisément, dans le cours de cette négociation, si la France est subitement devenue amie sincère de la succession protestante; ou si, par d'adroits artifices, elle ne songe pas à nous amener, ainsi que les Hollandais, en nous leurrant, à une sécurité qui nous fasse négliger et dédaigner nos amitiés et nos alliances de vieille date.

« La maxime fondamentale dans l'opinion du roi est qu'aucun plan d'alliance avec la France ou de neutralité des Pays-Bas ne doit détourner l'Angleterre et la Hollande de conclure une alliance défensive et une garantie mutuelle avec l'Empereur; ensuite, si la France prouve par sa conduite une intention sincère de bien vivre avec le roi, il s'empressera de se joindre aux États pour faire une alliance à cette fin. Mais attendu la rébellion qui a été si récemment soutenue et fomentée par la France et n'est pas encore complètement éteinte, il juge de toute nécessité pour la paix de ses États, que le Prétendant soit envoyé au delà des Alpes; que les chefs rebelles ne soient pas tolérés en France; et, puisque le désir que la France a exprimé de traiter avec l'Angleterre et la Hollande provient de son désir d'assurer la paix de l'Europe en maintenant l'exécution et l'observation du traité d'Utrecht, le roi juge absolument indispensable qu'elle exécute pour sa part certains articles de ce traité qui intéressent essentiellement la Hollande aussi bien que l'Angleterre, par exemple celui de Dunkerque, au sujet duquel aucune satisfaction ne nous en a été donnée jusqu'ici. »

Lord Stair, à qui cette dépêche était adressée, recevait

mission de faire entendre ce langage en toute occasion au Régent ou à l'un des ministres français [1].

Si le gouvernement britannique parlait de ce ton tranchant, c'est qu'il avait conscience de la force croissante qu'il acquérait au dedans du Royaume-Uni, grâce à sa vigueur et à son esprit de suite.

En pleine crise, il accomplissait un progrès décisif de stabilité par l'acte septennal, qui porta la durée du Parlement de trois à sept ans. La durée de trois ans avait été fixée par l'acte triennal de 1694. Les élections de 1715 avaient envoyé aux Communes une majorité whig très compacte. Mais l'impopularité encourue bientôt par le caractère étrange du roi, les troubles et l'invasion du chevalier de Saint-George, l'exaspération réciproque des partis, whig, tory, jacobite, les mesures violentes prises par le gouvernement dans l'intérêt de sa défense, avaient causé tant d'irritation qu'il y avait lieu de craindre, au renouvellement prochain des Communes, le triomphe d'une formidable opposition, peut-être même une majorité jacobite. Afin de parer à ce danger, le ministère fit proposer de porter le mandat des députés des Communes de trois à sept années et de proroger en conséquence le mandat de la chambre existante. Le bill septennal, porté en premier chez les Lords, qui l'adoptèrent, fut voté par les Communes le 26 avril (7 mai) 1716. Cet acte eut pour effet de soustraire aux fluctuations de l'opinion, non seulement le ministère whig, mais, plus encore, la succession protestante elle-même. Le trône chancelant de la dynastie hanovrienne s'affermit à la faveur de l'abri tutélaire du

1. Suit la prescription, mentionnée plus haut, de ne pas entamer le premier ce discours avec eux, puisque M. d'Iberville n'en a rien dit à Londres. Stanhope à Stair, Whitehall, 28 mars (8 avril) 1716. *Stair Papers*. Oxenfoord Castle, vol. V.

Parlement, d'où il défia les attaques illégales. La nation eut ainsi le temps de s'habituer à ses nouveaux maîtres. Les députés y gagnèrent en indépendance, parce qu'ils furent délivrés de la préoccupation des trop fréquentes échéances électorales. L'importance de la chambre des Communes s'en accrut. Le régime parlementaire acquit plus de consistance et de force; et il entra dans une voie de progrès illimité [1].

Cette mesure couronna les autres résolutions dont il a été parlé plus haut, beaucoup moins avouables, actes de répression et de vengeance qu'on voudrait oublier, tandis que celle-ci bâtissait pour l'avenir et allait prendre une place digne de mémoire dans l'histoire des institutions nationales.

II

Le profit le plus direct en fut recueilli par les whigs, initiateurs de cette réforme. Ils pesèrent d'autant plus sur le Régent [2]. Stair, fatigué de piétiner sur place, exposé aux espiègleries de la *vieille cour*, avait demandé un congé à son gouvernement. On le lui refusa et on lui enjoignit, puisque la cour de France faisait des avances pour traiter, de demander, préalablement à toute négociation, pleine satisfaction sur ces trois points : Dunkerque [3], le renvoi du Prétendant en Italie, l'interdiction de la France aux rebelles.

Le style des ministres anglais se rapproche de celui des sommations. « Sa Majesté, écrit Stanhope, a déclaré

1. L. Mahon, t. I, chap. VI.
2. « Une fois cet acte passé, nous pourrons peut-être parler d'une façon plus péremptoire à la France, que nous n'avons fait jusqu'ici. » L. Townshend à Hor. Walpole, Whitehall, 10 (21) avril 1716. — Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 62.
3. C'est la même chose que la question de Mardick sous un autre nom.

péremptoirement aux États-Généraux qu'aussi longtemps que ce pas n'aura pas été franchi préalablement, elle ne pourra ni ne voudra entendre à ouvrir des négociations avec la France. Si les Français sont sincères dans leurs propositions, c'est à eux, qui ont envoyé le Prétendant à Avignon, à trouver les moyens de l'en faire sortir; et il importe à Sa Majesté que Son Altesse Royale ait à la tirer d'incertitude sur cette matière le plus tôt possible, puisque la conduite qu'elle tiendra à cet égard, devra servir de règle à Sa Majesté pour sa gouverne [1]. »

Cette signification hautaine introduisit définitivement dans la négociation entre les deux cabinets les clauses que nous venons d'énumérer et qu'on appela les trois points, les trois articles, qu'avant toute chose, le duc d'Orléans devait mettre à exécution, s'il voulait être admis à parler d'alliance : 1° renvoi du Prétendant d'Avignon en Italie; 2° expulsion de ses partisans hors de France; 3° satisfaction pour les travaux de Dunkerque-Mardick. Ainsi, tant que le duc n'aurait pas fait amende honorable en concédant tout d'abord, sans autre assurance qu'une promesse verbale de George Ier, ce qu'il importait le plus à ce monarque d'obtenir, le cercle où on l'enfermait, ne se rouvrirait point : il y demeurerait vaincu et captif sans combat.

Lord Stair, tout en s'acquittant de ce message si ingrat, en atténua de son mieux la rudesse. Il avait rendu compte au roi, dit-il au duc d'Orléans, des expressions obligeantes dont Son Altesse s'était servie dans sa dernière audience en marquant son amitié pour Sa Majesté, et son désir de s'unir avec elle par une liaison encore plus étroite, par un traité d'alliance défensive. Le roi l'avait chargé de lui témoigner qu'il recevait ces marques d'amitié de sa part avec beau-

1. Stanhope à Stair, Whitehall, 16 (27) avril 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.

coup de plaisir, qu'il était toujours dans des sentiments pareils, et qu'aussitôt que le Prétendant serait de l'autre côté des Alpes et que Son Altesse Royale aurait donné des marques de son amitié en accordant les deux autres points, le roi serait prèt à conclure un traité défensif avec lui.

Le Régent répondit que l'affaire de Mardick étant une suite du traité d'Utrecht, il était prêt à faire la déclaration que le roi pourrait désirer; quant au Prétendant, il le souhaitait au delà des Alpes de tout son cœur. Il songeait tous les jours à trouver des moyens. Il y songerait encore; cependant, il ne pouvait pas se résoudre à arrêter pour cela le payement de la pension de la reine d'Angleterre [1]. Mais c'était quelque chose de nouveau que le roi demandait; il lui paraissait que cela devait être un article dans le nouveau traité, et non pas un préliminaire.

L'ambassadeur combattit ces scrupules et prétendit que, si le prince avait les moyens en mains pour éloigner le Prétendant par un article du traité, il les avait aussi préalablement; et qu'étant sûr que le traité suivrait, ce n'était qu'une bagatelle. Le roi serait bien aise de n'être pas longtemps dans l'incertitude. « Il y a, continua-t-il, des puissances qui ne croient pas que c'est de leur intérêt que ce traité se fasse, qui pourront se donner du mouvement pour le traverser. Les conjonctures ont une grande influence sur les affaires. »

A cette insinuation, qui visait l'Autriche, le Régent se plaignit qu'on pressât à la Haye, avec tant d'ardeur, l'alliance défensive entre le roi, l'Empereur et les États.

Stair ne s'en défendit pas : « Je luy dis que cela étoit vrai et fort conforme à notre système de maintenir la

1. Veuve de Jacques II.

tranquillité de l'Europe; que la prudence demandoit qu'on se mît à couvert contre les entreprises que la France pourroit former dans la suite du temps, semblables à celles qu'elle a formées par le passé et que cette précaution juste et raisonnable n'empêcheroit pas qu'on prît des mesures avec la France pour n'avoir rien à craindre des entreprises que des autres puissances pourroient former. »

En finissant cette conversation, le duc d'Orléans approuva le bill septennal et dit que certainement les mécontents songeraient tout de bon à rentrer dans le devoir.

Malgré ce compliment, pauvre rançon de ses inconséquences, il sembla à Stair que le prince lui avait parlé avec plus de froideur et de retenue qu'à l'ordinaire [1].

Il y avait de quoi. Le prince se voyait attaqué, presque forcé dans ses derniers retranchements. Les jours suivants, il essaya de se dégager et d'en venir à une négociation en forme. Par le conseil du duc d'Aumont qui brûlait d'être ambassadeur à Londres, le maréchal d'Huxelles se montra moins récalcitrant et mieux disposé à écarter le plus promptement possible ce qui pouvait faire obstacle au traité [2]. Deux jours après (8 mai), le Régent dit à lord Stair qu'il était résolu à ne pas perdre de temps; et il lui communiqua un projet écrit : le traité d'Utrecht servant de base à la garantie de la succession protestante et aux renonciations, avec stipulation de secours mutuel, le cas échéant; renvoi du Prétendant hors d'Avignon; interdiction du séjour de France à ceux de ses partisans déclarés rebelles (en Angleterre), réduction du nouveau canal de Mardick à des écluses qui ne

1. Stair à Stanhope, Paris, 2 mai 1716, en français. — *Stair Papers*. Oxenfoord Castle, vol. III, B.

2. Stair à Stanhope, Paris, 6 mai 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.

pourraient recevoir que de petits navires. Si le roi, poursuivit le Régent, était d'avis d'entrer dans un traité ainsi conçu, le Prétendant serait renvoyé d'Avignon avant la signature.

Lord Stair répondit qu'il était sûr que le roi avait l'intention de faire un tel traité, et, il le croyait, dans les conditions mêmes qui venaient d'être énoncées; mais il croyait aussi le roi décidé à ne pas commencer à négocier avant que le Prétendant fût en Italie. Au reste, ajouta-t-il avec un certain dédain, il allait envoyer ce papier en Angleterre, si Son Altesse Royale le jugeait à propos. Le Régent, en veine d'humilité, répondit affirmativement. Il dit aussi qu'il ferait savoir tout de suite à Saint-Germain que le Prétendant devait songer à quitter Avignon; et au pape, quelles raisons rendaient le choix de cette ville incommode et fâcheux pour la France[1].

Le maréchal d'Huxelles, de son côté, parla à lord Stair avec beaucoup de douceur, une grande envie de voir conclure l'alliance défensive, et d'éloigner au plus tôt le Prétendant ainsi que ses adhérents, fallût-il les contraindre. Le Régent affirma de nouveau que sa résolution était prise. Lord Stair pouvait mander au roi que, de gré ou de force, il ferait sortir le Prétendant d'Avignon et ne permettrait à aucun des rebelles de rester en France; il avait fait prier la reine à Saint-Germain de disposer son fils à passer en Italie. Quant à la cour de Rome, le pape ayant manifesté des inquiétudes au sujet des préparatifs qui se faisaient à Port-Mahon[2], comme s'ils étaient destinés contre lui, il avait chargé le cardinal de la Trémouille de lui dire que cela était vraisemblable, à cause

1. Stair à Stanhope, Paris, 9 mai 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.
2. Dans l'île Minorque, cédée aux Anglais par la paix d'Utrecht.

qu'il avait reçu le Prétendant à Avignon; et que le moyen le plus sûr de ne se point attirer de mauvaise affaire était de le retirer de là [1].

Mais le duc avait beau dire et beau faire. Il perdait sa peine auprès de George Ier. A ses avances, invariablement lord Stair opposait qu'il avait les mains liées par les instructions de son gouvernement; que les trois articles devaient être préalables, et non point partie intégrante du traité [2].

Il est certain aujourd'hui, d'après les correspondances des ministres anglais, qu'une fois ce passage franchi, ils auraient acquiescé à l'alliance sincèrement; et que de faire de la concession des trois points la seule voie pour parvenir au traité, cela ne cachait ni arrière-pensée ni piège. Mais dans l'état de défiance réciproque où l'on était, le Régent pouvait-il risquer l'affront d'un refus à la dernière heure? Il demandait où était la garantie qu'après avoir satisfait le roi et renvoyé le Prétendant au delà des Alpes, l'alliance s'ensuivrait sans autre obstacle. N'est-il pas juste aussi de dire qu'il eût été indigne de lui, comme de la France, d'entrer dans cette alliance, non sur le pied d'égalité, mais par une porte basse, après une sorte de pénitence publique, en aliénant à la fois son libre arbitre et son honneur? Déjà même, à Vienne, la cour impériale le considérait comme assez dompté pour le sommer, par un mémoire en date du 1er avril (1716), d'avoir à expulser de France le rebelle hongrois, Rakoczy, que Louis XIV avait recueilli quelques années auparavant [3]. A plus forte raison, que deviendrait-il, si, d'un autre côté, George Ier réussissait à remettre sur pied, sous couleur d'alliance

1. Lord Stair à Stanhope, Paris, 16 mai 1716. *Id.*, *ibid.*, en français.
2. Du même au même, Paris, 20 mai 1716, en français. *Id.*, *ibid.*
3. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VII.

défensive, la vieille ligue entre l'Angleterre, l'Autriche et les Pays-Bas? Le roi hanovrien y travaillait avec opiniâtreté pour tenir en bride, par la crainte de la guerre générale, cette France dont on persistait, au delà de la Manche, à tant redouter l'ambition et les forces. Appuyé d'une part sur les États-Généraux, ses alliés en tout état de cause; d'autre part, tendant la main à l'Autriche et aux *anciens amis dont l'Empereur était le chef, conformément au 12e article de la Grande-Alliance* [1], tout fier d'extorquer au Régent la concession préalable des trois points, le recevant alors par grâce dans sa clientèle, dernier venu parmi les membres de ce système hybride, il reconstituait la coalition. La France, reléguée au quatrième rang, retombait sous le coup de la défaite dont les tories l'avaient relevée et où les whigs la rejetaient.

Quelle situation alors pour le duc d'Orléans, toujours exposé, malgré sa soumission, aux soupçons d'une cour ombrageuse, simplement admis à la suite, annulé au milieu des ennemis permanents de son pays! Quelle expiation de sa politique double et incertaine!

Il devenait évident qu'il n'y avait plus rien d'utile à tenter à Paris devant l'attitude de lord Stair, attitude dont il n'était pas en son pouvoir de se départir. Pour échapper aux fourches caudines, pour forcer et emporter une position si bien gardée, le duc d'Orléans n'avait plus d'autre ressource que de la tourner par la voie indirecte, nous voulons dire la Hollande. Le problème consistait à empêcher cette république de servir de lien entre l'Angleterre et l'Autriche, comme par le passé, et à obtenir qu'elle formât avec la France et l'Angleterre une alliance séparée.

1. Expressions d'Horace Walpole, parlant en Hollande aux Députés pour les affaires étrangères. Il s'agit de la Grande-Alliance de 1702. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 29 mai 1716, en français. *Record Office, Holland*, vol. 375.

CHAPITRE XI

VIVACITÉ DE LA LUTTE EN HOLLANDE

I

Nous avons vu comment, en Hollande, à force de dextérité et d'insistance, M. de Châteauneuf avait apaisé les haines, calmé les inquiétudes, constitué un parti français en rangeant de son côté les amis de la paix. Les hommes considérables de Hollande étaient flattés qu'on les recherchât. Ils n'étaient pas sans se rendre compte de l'affaiblissement de leur patrie, de la terreur que la moindre éventualité de guerre y suscitait. Néanmoins ils tenaient à ce qu'elle demeurât le centre des grandes affaires de l'Occident; et ils savaient gré des égards qu'on leur marquait.

La grande majorité des États et des villes demeurait acquise à la politique de l'Angleterre. Mais la première ville du pays, Amsterdam, métropole du commerce et de la richesse nationale, rompit avec la routine de l'animosité systématique et aveugle contre la France. Elle proposa que l'on entamât, en les menant de front, pour les terminer simultanément, ce qu'on exprima par la formule *simul et semel*, deux négociations d'alliances défensives : l'une, entre l'Angleterre, l'Autriche et les États;

l'autre, entre l'Angleterre, la France et les États; l'une et l'autre avec les précautions convenables pour ne causer d'ombrage à aucune puissance; et pour assurer les droits de la succession protestante en Angleterre, au profit de George Ier, aussi bien que le bénéfice des renonciations d'Utrecht en France, au profit du duc d'Orléans [1]. On se souvient que, dans les conseils de la république des Provinces-Unies, États généraux, assemblées provinciales, conseils des villes, les délibérations ne se prenaient qu'à l'unanimité, et que tout ce qui se rapportait aux relations extérieures devait passer d'abord par le comité ou les députés des Affaires étrangères. D'habitude, l'entêtement hollandais ne se laissait pas facilement entamer ni convaincre. Amsterdam, si opulente et si justement fière du dévouement par lequel elle avait sauvé la patrie de l'étreinte de Louis XIV en 1672, se confiait en elle-même et ne craignit pas d'opposer son avis à celui des autres provinces. Elle commençait aussi à s'apercevoir que, dans la dernière guerre, elle avait travaillé à accroître à ses dépens la marine et la concurrence des Anglais qui venaient accaparer son commerce jusque dans ses eaux mêmes. L'énergie de son opposition tint tout le monde en échec. Elle paralysa le mauvais vouloir de George Ier contre le duc d'Orléans.

Horace Walpole s'évertuait à stimuler le Pensionnaire, c'est-à-dire Heinsius, par la peinture des torts du Régent vis-à-vis du roi, qui lui avait fait tant d'avances pour obtenir son amitié. La France, disait-il, n'avait pas autre chose en vue que d'empêcher la conclusion de l'alliance avec l'Empereur. Elle espérait, de cette double négociation suivie parallèlement, des occasions de chicanes, d'intri-

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 5 mai 1716. *Record Office, Holland*, vol. 375.

gues, de délais, des moyens de brouille entre l'Angleterre et l'Autriche. Les convenances, les égards dus à l'Empereur, un vieux et naturel allié, et aussi bien la dignité du roi et la sécurité de ses royaumes voulaient qu'on finît d'abord l'alliance avec l'Empereur, pour tenir la France en respect, et afin que le roi fût assuré d'obtenir d'elle des conditions de nature à réparer le préjudice qu'il avait déjà souffert et à écarter toute appréhension de trouble dans l'avenir, etc.... Cependant, de peur de rebuter Heinsius s'il ne lui énumérait que des griefs, Walpole ajoutait que le roi n'était pas sans se rendre compte des avantages qu'il trouverait à entretenir des rapports de confiance et de bonne amitié avec le Régent, puisque, depuis son avènement à la couronne, il avait tout employé pour y réussir; qu'il y était toujours disposé; mais qu'il fallait que ce fût à des conditions honorables et sûres pour lui et son peuple. tandis qu'à la manière dont l'affaire était engagée, il était visible que les Français, par leurs artifices ordinaires, se rendraient les arbitres de la négociation.

Heinsius, sans se laisser ébranler, répondit posément qu'il était impossible d'amener les États de Hollande à s'accorder sur une autre base; que la crainte de nouvelles difficultés, les dissentiments et les jalousies intestines au sujet de l'Empereur et de la France, leur avaient suggéré cette résolution, afin de concilier toutes les opinions et de dissiper tout malaise et tout ombrage. Au reste, on donnerait dans le traité satisfaction suffisante au roi et sécurité pour l'avenir.

Le Pensionnaire communiqua aux députés des autres provinces les résolutions des États de Hollande, afin qu'ils informassent immédiatement leurs provinces respectives[1].

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 5 mai 1716. *Record Office. Holland*. vol. 375.

Dans cette conjoncture, l'ambassadeur de France ne perdit pas de temps. Deux jours après la conversation d'Horace Walpole avec Heinsius, M. de Châteauneuf alla, par ordre de sa cour, « notifier au Pensionnaire, que si l'Angleterre et la Hollande voulaient entrer en négociations avec la France, elles trouveraient toutes les facilités imaginables de la part du Régent à faire tout ce qu'elles pouvaient raisonnablement attendre de lui pour la garantie de la succession des deux couronnes, et que même l'Empereur pourrait en être content, s'il le voulait ». Il tint le même langage au président de semaine des États de Hollande. Le président et le Pensionnaire avouèrent sans difficulté à Horace Walpole que cette déclaration en termes généraux était insuffisante; mais ils maintinrent qu'il ne fallait rien précipiter, eu égard à la faiblesse et à la nature de leur gouvernement; qu'en suivant la négociation, les véritables intentions de la France se découvriraient indubitablement. Ils avouèrent aussi, sans en être scandalisés, qu'ils voyaient bien que la France cherchait à empêcher l'alliance avec l'Empereur; mais ils persistèrent dans l'opinion qu'elle était disposée à faire un traité avec le roi et les États. Heinsius ajouta qu'il croyait qu'avant de traiter, il fallait que le Régent donnât une réponse plus claire sur les demandes du roi; qu'on réglerait entre le roi et les États les articles nécessaires qui devraient faire partie du traité avec la France [1]. Ici perçait le désir des Hollandais de continuer à attirer chez eux les grandes délibérations de l'Europe. La Haye ne voulait pas abdiquer sa primauté diplomatique au profit de Londres ou de Paris. La France ne pouvait que gagner à continuer cette tradition.

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 8 mai 1716, en français. *Record Office, Holland*, vol. 375.

Le Pensionnaire jugeait d'ailleurs que les affaires du roi étaient maintenant sur un assez bon pied, qu'il n'y avait rien à craindre directement de la France et que cette affaire ne demandait peut-être pas à être expédiée si promptement. Walpole comprit que Heinsius redoutait par-dessus tout les disputes des partis dans les conseils de la République : « Ainsi, dit-il, le bon vieillard [1] est assurément embarrassé pour employer toute son habileté afin de réunir, s'il est possible, tous les avis; c'est pourquoi il serait bien aise qu'il plût à Sa Majesté de rabattre quelque chose de la rigueur des ordres qui m'ont été envoyez [2]. »

Horace Walpole prit sur lui d'ajourner un peu en attendant que Duyvenvorde fût de retour de Londres. Stanhope se défiait de celui-ci et de son ardeur pour les affaires. Cependant, Duyvenvorde, rentré à la Haye, se montra plutôt dans son rapport aux États généraux (12 mai 1716) l'organe de George Ier. Il exposa comment le roi était résolu d'entretenir une entière confiance et amitié avec la République, et comment il souhaitait, dans l'intérêt commun, la conclusion d'une alliance avec l'Empereur. Une fois cette importante affaire terminée, il serait prêt à entrer de concert avec les États dans des alliances avec les autres puissances qui auraient de semblables et bonnes intentions pour maintenir la tranquillité et le repos de l'Europe [3].

Le moment d'agir était venu pour la France. L'arme favorite des ministres britanniques étant de l'accuser de se renfermer dans une vague phraséologie, le gouvernement du Régent sentit la nécessité d'être plus précis et de donner un corps au litige diplomatique. Déjà, le 8 mai, le

1. Antoine Heinsius, né vers 1641, avait alors soixante-quinze ans.
2. *Id.*, *ibid.*
3. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 12 mai 1716. Texte anglais avec version française. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.

duc d'Orléans avait remis des propositions concrètes à lord Stair qui, nous l'avons vu, n'avait pas paru y attacher d'importance. Le 19, il les fit passer en Hollande à M. de Châteauneuf. Ce dernier s'empressa de les communiquer au Pensionnaire et de l'informer que le roi de France désirait faire une alliance défensive avec le roi d'Angleterre, en adoptant comme base le traité d'Utrecht, et la garantie mutuelle des deux successions et des renonciations. On fixerait les forces militaires à fournir par chacun des contractants pour leur défense réciproque. Quant au chevalier de Saint-George, il serait facile de calmer les susceptibilités de la nation anglaise, attendu que le roi de France était résolu, sur ce point, à faire tout ce qui serait compatible avec sa dignité. Relativement à Mardick, quoique le canal ne servît qu'à l'écoulement des eaux et ne fût pas un port fortifié, ni destiné à l'être, on concerterait des mesures pour en rendre l'entrée et la sortie impossibles aux vaisseaux de guerre. Le roi de France désirait l'adjonction des États à cette alliance; et il donnerait sa garantie au traité de la Barrière, car il ne souhaitait rien tant que les États jouissent de la pleine et entière possession de ce traité.

La démarche de M. de Châteauneuf produisit un très grand effet. Inutilement Horace Walpole taxa cette communication de généralité vide et d'équivoque : Châteauneuf garda l'avantage. Il était, de l'aveu de Walpole, si habile et si insinuant que beaucoup de gens croyaient à la sincérité des Français et soutenaient que leurs avances étaient de nature à décider le roi et les États à traiter avec eux, tout au moins à différer l'alliance avec l'Empereur jusqu'à ce que l'on sût où la France voulait en venir [1].

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 26 mai 1716. *Record Office. Holland*, vol. 375.

George ne se laissa pas encore émouvoir. Walpole harangua en son nom les députés pour les Affaires étrangères (29 mai) : le roi se flattait, leur dit-il, que les États qui avaient eu tant de temps pour considérer son projet d'alliance défensive avec l'Empereur, étaient prêts à y entrer : que si, par malheur, ce que Sa Majesté ne pouvait croire ni soupçonner, ils n'étaient pas disposés à concourir avec elle dans cette affaire, elle en aurait un extrême déplaisir, désirant aller en toutes choses avec eux, du même pied, la main dans la main. Mais, en ce cas, la nécessité de ses affaires l'obligerait de finir le traité avec l'Empereur. Sa résolution était de conclure cette alliance de concert avec les États en premier lieu et indépendamment de tout traité avec aucun autre prince. Cela fait, il serait prêt à entrer dans une alliance défensive avec tout autre prince ou État qui s'y montrerait sincèrement disposé [1].

Les députés pour les Affaires étrangères se contentèrent de répondre aux instances pressantes de l'ambassadeur anglais qu'ils rendraient compte aux États de cette conférence. Heinsius la mit par écrit, pour l'envoyer aux provinces, en exhortant celles-ci à hâter le plus possible leur projet de résolution sur l'alliance défensive avec l'Empereur; et il fit remettre son rapport aux États de Hollande alors en session. Les nobles y adhérèrent sur-le-champ. Mais le pensionnaire d'Amsterdam opina encore pour un délai. Ce fut lui qui l'emporta. On convint de prier Horace Walpole d'employer ses bons offices auprès du roi pour en obtenir de ne point précipiter la conclusion du traité avec l'Empereur sans eux.

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 29 mai 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 375. — Du même à lord Stair, la Haye, 29 mai 1716. *Stair Papers*. Oxenfoord Castle, vol. VI.

Châteauneuf, de son côté, remit à Walpole une copie des conditions offertes par la France, telles que nous les avons énumérées tout à l'heure, sauf qu'il y était dit catégoriquement qu'on obligerait le Prétendant à sortir d'Avignon et à se retirer au delà des Alpes, pour ne jamais revenir en France: et, comme preuve de sincérité, on exécuterait cette condition entre la signature et la ratification du traité. Voilà, concluait Walpole (5 juin), les conditions que M. de Châteauneuf a communiquées au Pensionnaire et à M. Duyvenvorde. Ils s'efforceront de transporter la négociation ici [1].

Qui plus est : ils allaient y parvenir, mais non sans peine.

Un incident, à Paris, venait encore d'aigrir la mauvaise humeur des Anglais. Le nonce Bentivoglio, dans un mémoire par lui remis publiquement au duc d'Orléans, avait traité le Prétendant de roi d'Angleterre et tenu un langage offensant pour l'ambassadeur britannique, sans que le duc parût y prendre garde. « Le roi veut croire, dit Stanhope, que le Régent qui a laissé passer cela, a été distrait [2]. » Peut-être, mécontent comme il était des Anglais, sa distraction avait-elle été volontaire.

II

Cependant de l'autre côté de la mer, l'orage s'amassait. Déçu par les lenteurs calculées des Hollandais et les pro-

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 29 mai, 2 juin 1716, en français. *Record Office, Holland*, vol. 375. — Du même à lord Stair, la Haye, 29 mai, 5 juin 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VI.

2. Stanhope à Stair, Whitehall, 21 mai (1er juin) 1716 (*Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V). Le Régent demanda ensuite au pape, sans l'obtenir, le rappel de Bentivoglio. Davenant, ministre anglais à Florence, à lord Stair, 2, 31 juillet 1716 (*Stair Papers*, vol. VI). Saint-Simon a tracé un portrait peu flatteur du nonce, t. XIII, p. 410.

grès de la *faction française*, devant lesquels son plan d'alliance à trois, Angleterre, Autriche, États-Généraux, allait se dérobant comme un mirage, George Ier se rongeait d'impatience. Peu à peu, il en était venu à l'idée de signer seul avec les Autrichiens. Enfin, il donna cours à un de ces mouvements de colère froide auxquels il était sujet. Par son ordre, lord Townshend et Stanhope terminèrent rapidement avec le ministre impérial, comte Volkra, le pacte d'alliance défensive et de garantie réciproque, qu'il avait retardé jusque-là dans l'espoir d'y rallier la République. Le jour même où, à la Haye, le pensionnaire d'Amsterdam réclamait encore un ajournement, l'Angleterre et l'Autriche signaient à Londres le traité de Westminster (25 mai-5 juin 1716). La partie essentielle résidait dans l'article II. « L'unique but de cette alliance est de se défendre l'un l'autre et de se maintenir dans la possession de ses provinces et droits dont chacun jouit actuellement. Si l'un des alliés est hostilement attaqué, l'autre s'engage à le maintenir contre tous agresseurs dans les mêmes honneurs, dignités, royaumes et droits qu'il possède en Europe dans le temps de cette alliance, et dans ceux qu'ils s'acquerront d'un commun consentement pendant qu'elle durera; comme aussi à lui procurer une juste satisfaction pour le tort qu'il aurait souffert [1]. »

En ce qui concernait les États, le protocole était laissé ouvert avec faculté pour eux d'y accéder.

1. Traduction française du texte latin dans Lamberty, t. IX, p. 472. Texte latin dans Dumont, t. VIII, p. 477. Ces acquisitions qui se feraient d'un commun accord visaient probablement les remaniements territoriaux en Italie, au moyen desquels George Ier comptait faire accepter à l'Empereur les articles de la paix d'Utrecht qui conservaient l'Espagne au *duc d'Anjou*. Cela est si vrai qu'il est stipulé que la garantie ne s'étend pas aux guerres entre l'Empereur et les Turcs. Il est très certain que George ne rêvait pas d'agrandissement au delà des évêchés de Brême et de Verden qu'il tenait déjà; mais on allait tirer parti contre lui de l'extrême généralité des termes.

La rudesse incivile du procédé du roi surprit et choqua les Hollandais, quoiqu'ils n'eussent pas tout à fait lieu de s'en étonner. Le Pensionnaire, quand Horace Walpole lui communiqua une copie du traité, dit sèchement qu'il ne voyait pas quelle utilité il en pouvait tirer [1].

Les affaires de la France n'y perdirent pas, quoique, au premier abord, George parût s'être rapproché du rôle d'arbitre de l'Occident, auquel lui et ses ministres aspiraient. Ils le firent sentir au duc d'Orléans avec la raideur et le ressentiment de l'amitié trompée. Mais, par compensation, les Hollandais n'en furent que plus rétifs. L'ambassadeur français en tira parti savamment.

III

M. de Châteauneuf prit texte de ce traité de Westminster, si désagréable aux Hollandais, pour soutenir que, si l'on ne voulait pas que sa cour y entrât, du moins les États ne pouvaient pas refuser de faire pareillement une alliance à part avec la France. Afin de retarder leur réponse sur leur accession au traité de Westminster, il courait de porte en porte chez les membres des États. Il leur représentait le peu de cas que l'Autriche faisait de la République dans l'affaire de Bonn. Il les prenait par l'amour-propre : N'étaient-ils pas souverains, libres de faire telle ou telle alliance à leur plaisir? A ce langage, les *revêches*, c'est-à-dire ceux qui *regimbaient* à la triple alliance, d'Angleterre, Autriche et Hollande, redoublaient de ténacité dans leur opposition [2].

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 9, 23 juin 1716. *Rec. Off.*. *Holland*, vol. 375. — Lord Townshend à Horace Walpole. Whitehall, 5 (16) juin 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.
2. Lamberty. *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, t. IX, p. 175, 504.

Une guerre de plume s'engaga, à coups de pamphlets en langue française. Les *revêches* lancèrent un mémoire intitulé : « *Considérations sur le danger présent de la République* par rapport au Traité de la Garantie respective de tous Titres, Droits, États, Pais, conquêtes faites et à faire, déjà conclu entre l'Empereur et le Roi de la Grande-Bretagne, avec instance aux Seigneurs États-Généraux d'y entrer dans le terme prescrit par leurs Majestez Impériale et Britannique. »

Les Autrichiens répliquèrent sous forme d'une « *Lettre d'un gentilhomme Allemand à un ami en Hollande*, au sujet d'un écrit qui a pour titre *Considérations sur le danger présent de la République*, etc. [1] ».

La riposte ne se fit pas attendre. Il courut un écrit dont on passait de nuit des exemplaires sous les portes des principaux personnages de la République. Par les tours qu'on y donnait, par les subtilités mises en usage, par les sophismes captieux, quoique adroits, de cet écrit, on inféra qu'il avait été forgé sur l'enclume de la France [2].

Il avait pour titre : *Lettre de N. N. député de la Province de N. N. à Mr. N. N. député de la Province de N. N., le 14 d'avril 1716*. On l'avait antidaté [3], pour lui donner l'air d'une réponse au mémoire du 9 mars, de lord Stair au Régent, mémoire que l'on avait distribué en Hollande, et à celui d'Horace Walpole aux États, également du 9 mars [4].

1. Lamberty, *ibid.*, p. 478, 491, 503.
2. Nous conservons le langage quelque peu bizarre de Lamberty, qui était mêlé à ces événements, style de réfugié.
3. Lamberty, t. IX, p. 505.
4. Walpole demandait aux États de ne donner ni asile ni aide au Prétendant ou à ses adhérents, et de continuer à employer leur crédit à les faire sortir des territoires de leurs amis et alliés. Les États s'empressèrent de faire une réponse conforme (Lamberty, t. IX, p. 389, 390). Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 10, 17, 31 mars, 5 mai 1716. *Rec. Off., Holland.* vol. 373, 375.

L'objet de cette lettre, où se reproduisaient avec une nouvelle force les arguments des *Considérations sur le danger présent de la République*, était de montrer qu'il y avait mainmise par l'Autriche et par l'Angleterre sur la République, danger pour sa réelle indépendance et son commerce, tandis que la France, dont on voulait en vain faire un épouvantail, offrait une sincère alliance et toutes les garanties de la paix, si nécessaire à la Hollande.

« Vous me demandez depuis longtemps, disait l'auteur anonyme, ce que je pense sur les propositions que l'Empereur et le roi de France nous ont faites. » Et alors, parlant d'abord de la proposition de l'Empereur et de celle du roi d'Angleterre qui, bien que présentées plus de quatre mois l'une après l'autre, avaient été évidemment concertées, étant conçues dans les mêmes termes et tendant au même but, il déclarait que rien ne serait plus désavantageux aux Provinces-Unies.

Tout ce qu'elles ont retiré des dernières alliances, c'est la Barrière. Mais est-ce un avantage que d'entretenir des garnisons éloignées des Provinces, et dont la solde, qui coûte plusieurs millions, ne revient point en Hollande? L'Empereur pourra engager les Provinces dans la guerre quand il voudra. — Pour réveiller et piquer la fierté nationale : « Il semble que la Hollande ne soit plus une république souveraine, mais qu'elle est au contraire une province sujette de l'Empereur.... Car si les États-Généraux ont un différend avec quelque prince voisin, ils en remettent la décision à l'Empereur. Si on leur fait une proposition, ils consultent l'Empereur; et lorsque Sa Majesté Impériale et Catholique souhaite quelque chose de LL. HH. PP. [1], il leur fait dire : *je le veux*. La volonté de l'Empe-

1. Leurs Hautes Puissances.

reur s'exécute: et, pour adoucir la chose, l'on dit : il ne faut pas se brouiller avec l'Empereur. Ce langage n'est point nouveau pour nous. On a pris soin de nous y accoutumer pendant les douze années de la dernière guerre. »

Outre la Barrière, quels fruits la République a-t-elle tirés d'avoir mis la France à deux doigts de sa perte, entretenu cent vingt mille hommes, des flottes, pourvu aux frais des sièges de Flandre, fourni des subsides à des princes? Elle est arrivée à un épuisement total; les alliés ont élevé leur puissance sur ses ruines; ses voisins sont devenus plus redoutables pour elle par l'abaissement de la France, et beaucoup plus jaloux que les Français de son agrandissement et de son commerce.

L'auteur de la lettre insistait ensuite sur ce qu'il y avait de vague et de périlleux pour la Hollande dans la garantie demandée par l'Empereur pour *tous* ses États et *tous* ses droits, alors que, depuis la paix, il n'avait été occupé qu'à augmenter ses troupes. Il entraînerait la République dans la guerre à sa volonté, en attaquant la France par les Pays-Bas [1].

Le roi d'Angleterre demandait les mêmes garanties que l'Empereur, dans les mêmes termes. Cela ne pouvait pas regarder la succession à la couronne en Angleterre, puisque c'était fait et rempli. Il s'agissait donc des nouvelles acquisitions du roi en Allemagne, et par conséquent, d'une guerre contre la Suède. Or, était-il avantageux à la République que le roi fût maître de l'Elbe et du Weser, où il exigeait des droits à la dernière rigueur sur les vaisseaux hollandais et où, sous prétexte de les visiter, on les rete-

1. Les *Considérations sur le danger présent de la République* avaient fait ressortir que ce n'était plus la France qui aspirait à la monarchie universelle; c'était l'Autriche qui en menaçait l'Europe avec ses prétentions persistantes sur la monarchie espagnole.

nait des quinze jours, en dépit des plaintes du résident de la République à Hambourg?

« Nous avons aidé le roi. Il est notre ami, disons-nous, il faut le favoriser en tout. » — « Le meilleur ami des Anglais est le commerce, et lorsqu'ils peuvent le faire fleurir à nos dépens, c'est pour eux une double satisfaction.... Nous les aidons à nous perdre, et ils nous ruinent à l'ombre de mille protestations d'amitié. »

« Nous devons cultiver l'amitié du roi, mais nous devons en éviter la dépendance. »

Et ici, l'écrivain revenait sur la question de commerce, si cuisante pour les Hollandais, les produits de leurs manufactures interdits en Angleterre, tandis que leurs ports étaient ouverts, et aux produits des manufactures d'Angleterre, et aux marchandises que les Anglais transportaient des Indes en Europe; l'extension du commerce des Anglais dans le monde entier et leur âpreté à exclure celui des autres[1].

« Les Anglais veillent à leurs intérêts; veillons aux nôtres.... Nous ne devons pas conclure l'alliance proposée par l'Empereur et Sa Majesté Britannique, tendant directement à nous jeter dans une nouvelle guerre, pour des intérêts absolument étrangers à la République. »

« Le roi et l'Empereur ne veulent pas la guerre, nous dit-on. Je n'en sais rien. »

Ils se rejettent sur la France, selon eux, la puissance suspecte et dangereuse.

L'auteur raille cette manie surannée d'accuser celle-ci de torts imaginaires. « Il faut pourtant, dit-on, se liguer

1. Les *Considérations sur le danger présent de la République* avaient énoncé que le commerce hollandais dans la Baltique était tombé des deux tiers depuis que les Anglais y avaient établi le leur. « Déjà presque tout le trafic d'une nation à une autre est dans leurs mains. Même dans Amsterdam, le centre de notre commerce, on compte cinq navires anglais contre un hollandais. » Et, perspective peu rassurante : « Encore une ligue, encore une guerre.... notre commerce sera restreint aux pâturages du païs ».

contre la France, parce que c'est une puissance supérieure. Deux sortes de gens parlent de la sorte, les uns par habitude ; je compare leurs discours aux chansons d'un homme qui dort et qui chante la nuit, parce qu'il a chanté le jour. On crie contre la France et on ne scait pas pourquoy ; et l'on dit qu'elle est puissante parce que depuis longtemps l'on s'est accoutumé à tenir le même langage [1].

« D'autres personnes parlent de la sorte dans des vues bien différentes ; mais ces mêmes personnes pourroient se souvenir que, quand il étoit question de continuer la guerre, on nous disoit pour raison qu'il falloit profiter de la foiblesse de la France, pour la détruire. La France depuis ce temps-là a-t-elle pu réparer ses forces? Sera-t-elle foible quand il faudra continuer la guerre contre elle, et puissante quand il faudra la lui faire?

« Il faut qu'on nous croie de bonnes gens pour nous débiter de pareilles sornettes. Mais enfin, si la France est puissante, nous devons la ménager. Si la France est foible, nous la devons conserver pour notre propre utilité et nous devons répondre aux avances qu'elle nous fait. »

En proposant la neutralité des Pays-Bas, le but du roi de France est de maintenir le repos de l'Europe, ou du moins la paix avec la République. Si des Hollandais avaient composé le mémoire qui a été présenté à l'État [2], ils n'auraient rien pu dire de plus conforme aux véritables intérêts de la République dans la situation où elle se trouve.

Ensuite venait l'examen des objections que le parti contraire opposait. On les résolvait, cela va sans dire, à l'avantage de la France ; et, remettant en cause lord Stair, au mémoire duquel on était censé répondre, N. N. préten-

1. Le lecteur voudra bien se rappeler que nous avons déjà mis en lumière avec H. Walpole cette fantasmagorie d'épouvante, chap. v.
2. Par M. de Châteauneuf, voir p. 153.

dait que lord Stair, n'ayant pas répliqué au gouvernement français, s'était plaint sans fondement, ou bien avait reçu satisfaction. Il ajoutait ces paroles vraies à plus d'une époque : « Nous ne devons pas croire à ce qu'on nous dit contre la France, parce que l'expérience nous apprend qu'on crie sans raison, et que souvent on ne crie contre la France que pour parvenir à d'autres fins. »

Le Roi Très Chrétien veut la paix. Sa conduite est une preuve de la droiture de ses sentiments. La paix est nécessaire à la République. Par conséquent, il convient à la République de prendre des mesures pour le maintien de la paix avec la France qui veut la paix.

L'alliance avec l'Angleterre et la France assurera d'une manière solide le repos de la République. « Quelle gloire pour nous, s'écrie l'auteur en finissant, quels avantages pour nos peuples, si nous assurons la tranquillité publique! Nous y parviendrons infailliblement par l'alliance entre la République, la France et l'Angleterre [1]. »

M. de Heems, au nom de l'Autriche, lança une *Réponse de M. N. N. député de la Province de N. N. à la lettre du 14 avril 1716, de M. N. N. député de la Province de N. N.* [2]. Énorme en longueur, elle roulait surtout sur les méfaits antérieurs de la France, c'est-à-dire ce que le premier N. N. avait appelé chanter la nuit parce qu'on avait chanté le jour.

Le mémoire du parti français dégageait très nettement l'intérêt hollandais. Les whigs ne jugeaient des choses qu'à leur point de vue exclusif et absolu, c'est-à-dire d'après les torts que le Régent s'était donnés à leur égard relativement au Prétendant. Les Hollandais, rassurés par la défaite irrémédiable de ce triste héros, jugeaient inutile d'épouser

1. Lamberty, t. IX, p. 505-523. Une copie de cette lettre se trouve aussi dans les *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VII.
2. 33 pages in-4. *Id.*, *ibid.*, p. 523-556.

la brûlante colère de leurs alliés. Les travaux de Mardick, *cette terrible épine dans le flanc de l'Angleterre* [1], ôtaient le sommeil aux whigs; ils prétendaient que les Hollandais ressentissent la même blessure et les affres des mêmes terreurs. Mais ceux-ci savaient que Mardick n'était pas en face d'Amsterdam et que le temps des agressions de la marine française contre leurs rivages était évanoui. Considérant donc les choses avec le flegme national, moins troublés que leurs amis, ils regardaient aussi plus haut, c'est-à-dire au maintien de l'équilibre des forces en se liant avec la France, et à la conservation de la paix, que tant d'années de guerre leur avaient appris à estimer le premier des biens. Non pas qu'ils eussent la pensée de se départir de leur bonne intelligence avec l'Angleterre. Loin de là : elle était toujours, à leurs yeux, la base et le fondement de la politique des États. Mais, de plus en plus, l'opinion se prononçait en même temps pour admettre la France à une alliance défensive avec la République et l'Angleterre. On ne repoussait pas une alliance avec l'Autriche, malgré les procédés irritants de cette puissance qui, heureusement pour le Régent, semblait prendre à tâche d'offenser les Hollandais. Seulement on voulait que cette alliance ne fût pas de nature à engager la République dans quelque nouvelle guerre. On tenait, comme l'avait témoigné la province de Hollande, au *simul et semel*, c'est-à-dire à ce que l'alliance défensive avec l'Angleterre et l'Autriche se négociât parallèlement à l'alliance défensive qui devait, d'autre part, grouper ensemble la République, l'Angleterre et la France; l'une et l'autre devant être achevées en même temps, et conçues de manière à garantir la succession à la couronne dans les deux royaumes.

1. Lettre de lord Townshend à Horace Walpole. Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole*, vol. I, p. 92.

CHAPITRE XII

LA NÉGOCIATION TRANSFÉRÉE EN HOLLANDE

I

A Londres, M. d'Iberville poursuivait ses tentatives de négociation. Il proposait à lord Townshend et à Stanhope d'insérer les trois points dans le corps du traité, avec le même expédient que M. de Châteauneuf suggérait de son côté en Hollande, d'obliger le Prétendant, entre la signature et la ratification, à se retirer de l'autre côté des Alpes, c'est-à-dire la solution que les whigs acceptèrent trois mois après, de l'abbé Dubois, lorsqu'enfin ils voulurent bien s'humaniser. Mais il semblait alors que l'heure de la condescendance ne dût jamais sonner. Stanhope exigeait avant tout satisfaction sur les trois points, *les seules choses essentielles à la Grande-Bretagne*, mandait-il à lord Stair, sinon, le roi n'aurait pas confiance. Il y voyait pour le Régent la meilleure, peut-être l'occasion unique, en souscrivant aux justes demandes de Sa Majesté, d'éviter ce qui pourrait être à la rigueur une dérogation à son honneur; car Son Altesse, en s'y prêtant, était sûre de frayer la voie au traité qu'elle désirait [1].

1. Lettre à lord Stair, Whitehall, 27 mai (7 juin) 1716. *Stair Papers*. Oxenfoord Castle, vol. V.

Quelques jours après, il demandait positivement à M. d'Iberville, au nom du roi, l'exécution préalable des trois points. A l'instant même, disait-il, qu'il y aurait été fait droit, des pleins pouvoirs seraient envoyés à lord Stair pour négocier et conclure une alliance défensive. L'ambassadeur français, un peu déconcerté par cette tenacité impérieuse, insinua que le peu d'empressement du roi à traiter avec la France provenait peut-être de son alliance si récente avec l'Autriche, deux jours auparavant; et il exprima la crainte qu'on n'y eût introduit quelques engagements au préjudice de la France. Stanhope, rancunier, mais non pas ennemi, répondit avec l'ouverture et la franchise qu'il se piquait d'apporter dans les affaires, que cette alliance était purement défensive, le roi étant trop sage pour se laisser imposer par une puissance quelconque des conditions susceptibles de l'engager au delà de l'intérêt de son royaume. Son royaume était calme; il n'irait pas étourdiment quereller aucun de ses voisins pour le plaisir d'une autre puissance. « Mais, ajouta-t-il en revenant à l'objet de leur entretien, non sans une pointe de menace, là où l'intérêt de la Grande-Bretagne est si essentiellement engagé, et dans les conditions que le roi réclame maintenant, rien ne le détournera jamais de pourvoir au bien de son peuple; et, quelles qu'en puissent être les conséquences, je dois vous dire nettement que jamais il ne saurait y avoir d'amitié possible entre le roi et le Régent, tant que Sa Majesté n'aura pas obtenu satisfaction sur ces points particuliers [1]. »

Cependant George Ier songeait à faire un premier pas. En présence des difficultés inattendues qu'il rencontrait

1. Stanhope à Stair, Whitehall, 31 mai (11 juin) 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.

à la Haye, il hésitait entre deux sentiments opposés : la satisfaction malicieuse de mener son triomphe sur le duc d'Orléans, et la crainte de s'aliéner les Hollandais qui trouvaient ce jeu abusif. Ils ne pouvaient pas se résoudre à le suivre dans sa mauvaise humeur contre la France, la seule puissance dont les bons procédés pour la République ne se fussent pas démentis, la seule qui parlât pacifiquement de la paix. Alors, afin de donner à leur amour-propre au moins une demi-satisfaction, et n'osant pas regarder comme non avenues les propositions présentées en dernier lieu à la Haye par M. de Châteauneuf, George, dans les premiers jours de juin, se décida tout à coup à transférer la négociation chez les Hollandais et à présenter aussi son projet de traité. Mais, malgré tout, il lui fallait toujours sa revanche sur le Régent. La lettre par laquelle lord Townshend informa Horace Walpole de ce changement contient un mélange bizarre de conciliation et de représailles (5-16 juin 1716).

D'abord, le premier ministre répétait que le roi n'acceptait pas le renvoi du Prétendant entre la signature et la ratification du traité. Il la voulait préalablement à toute négociation en forme : « Mais, continuait-il, Sa Majesté trouvant depuis votre lettre, que M. de Châteauneuf a remis un écrit à M. Duyvenvorde (qui me l'a envoyé), et que les bien intentionnés paraissent regarder les propositions y contenues, comme une base certaine de négociation, a résolu de se conformer à l'inclination des États quant à l'avancement de cette alliance, pourvu que l'on trouve quelque moyen compatible avec son honneur; et quoiqu'il ne puisse pas, sans y déroger, consentir qu'aucun traité soit signé en son nom, jusqu'à ce que la France lui ait fait réparation de ce qui s'est passé récemment par rapport au Prétendant, c'est-à-dire qu'elle l'ait obligé à

se retirer de l'autre côté des Alpes; néanmoins, afin de montrer combien elle est désireuse de coopérer avec les États en tout ce qu'ils regardent comme le bien public, il lui a plu de commander à M. Stanhope et à moi, en réponse aux propositions de M. de Châteauneuf, de rédiger un projet complet d'alliance défensive, telle qu'elle est prête à la conclure immédiatement avec la France, et conjointement avec les États. Je vous en envoie une copie ci-incluse, que vous communiquerez au Pensionnaire, à M. Duyvenvorde et à M. Slingelandt. Sa Majesté désire que M. Duyvenvorde la montre à l'ambassadeur de France et lui en laise prendre copie, en lui donnant l'assurance que si le Régent l'approuve, Sa Majesté vous pourvoira immédiatement de pleins pouvoirs pour le signer dans sa teneur, dès qu'elle aura connaissance que le Prétendant se sera retiré au delà des Alpes; car, attendu que d'un côté, il n'est pas compatible avec l'honneur de Sa Majesté de signer aucun traité avec la France avant l'accomplissement préalable de cette condition; et que, d'un autre côté, l'objection du Régent au renvoi du Prétendant avant la signature du traité, est fondée sur ce qu'il se soumet à une certaine humiliation (comme il leur plaît de l'estimer en France) sans aucune certitude d'obtenir ensuite le traité, Sa Majesté pense que l'expédient qu'elle propose maintenant, à la fois sauvera son honneur et écartera l'objection du Régent, puisque, par ce moyen, les assurances qu'il obtiendra en effet le traité, sont aussi fortes que s'il était déjà ratifié; car on ne peut pas plus penser que Sa Majesté désavouera son projet personnel présenté de cette manière, qu'elle ne désavouerait un traité signé en forme.

« Si donc les États et le Régent approuvent le projet, il sera au pouvoir du Régent d'obtenir l'alliance dont il se montre si désireux, aussitôt qu'il aura jugé à propos de

renvoyer le Prétendant au delà des Alpes. Et il ne saurait se plaindre qu'on impose à la France par cette condition aucune chose pénible, puisque c'est ce qui fut réclamé avec insistance et accordé dans les récentes négociations d'Utrecht, à une époque où cette demande était nouvelle et ne s'appuyait sur aucun traité. Nos plénipotentiaires d'alors refusèrent de conclure la paix tant que le Prétendant ne serait pas renvoyé effectivement du territoire français; or, on ne saurait prétendre sérieusement qu'il le soit en ce moment-ci, alors qu'il lui est permis de résider dans un endroit situé au cœur d'une de leurs provinces maritimes, complètement enclavé dans le territoire français; et ce qui s'est passé récemment en France par rapport au Prétendant, autorise suffisamment Sa Majesté à prendre pour le moins autant de précautions aujourd'hui qu'on en prit au traité d'Utrecht.

« Afin de rendre le traité aussi acceptable que possible pour toutes les parties, il a été dressé sur le modèle de la dernière alliance avec l'Empereur et ne se réfère à aucun traité antérieur; il garantit seulement à chaque puissance ce qu'elle possède réellement au moment de la conclusion du traité; et pour le mettre mieux au goût du Régent, attendu qu'il a exprimé précédemment la crainte que si la couronne de France garantissait en termes exprès la succession protestante en Angleterre, la nation française n'en fût particulièrement choquée, Sa Majesté afin de montrer combien elle désire faciliter cette alliance veut bien ne pas insister sur la mention expresse de ce point, se contentant pour parvenir plus vite à la bonne intelligence entre les deux nations, de laisser la garantie mutuelle de la succession aux couronnes d'Angleterre et de France sur le pied où elle est en vertu des traités antérieurs [1]. »

1. Lord Townshend à Hor. Walpole, Whitehall, 5 (16) juin 1716 (*Stair*

En fait, ces concessions étaient sans portée, puisqu'elles demeuraient subordonnées à une condition que le Régent repoussait comme n'étant pour lui ni honorable ni sûre.

Lord Townshend, en terminant cette dépêche dont le style radouci tendait à plaire aux Hollandais plus encore peut-être qu'aux Français, essayait d'en profiter pour ramener la République à l'alliance autrichienne. Le roi, disait-il, ne faisait pas du tout dépendre les négociations avec la France de l'acceptation par les États du traité avec l'Empereur. Mais il espérait que la condescendance qu'il montrait envers la France serait pour eux un puissant motif de lui prêter leur concours dans le traité avec l'Empereur, aussitôt qu'ils seraient invités à y être parties.

Stanhope en envoyant (7-18 juin) à lord Stair copie de cette lettre de lord Townshend et du projet de traité dressé par George Ier, ajoutait avec quelque emphase : « Le roi espère que cette démarche convaincra le monde entier de sa sincère intention de vivre en paix avec ses voisins et que peu de semaines nous conduiront à cette alliance dont la France montre tant de désir ». Il vante ensuite la modération de son maître, rappelle la récente conduite de la cour de France pendant les troubles d'Angleterre, conduite telle que seuls l'amour de la paix et un sincère désir de convaincre toute l'humanité de ses sentiments pacifiques ont pu engager le roi à se prêter aux propositions de la France et à les prendre comme base de négociations. Encore la France a-t-elle travaillé tout le temps, contrairement à l'inclination du roi, à éviter de traiter directement, soit avec son ambassadeur lord Stair, soit avec aucun autre de ses serviteurs. Cette manière de procéder aurait pu lui donner du dégoût et un prétexte pour s'abs-

Papers, Oxenfoord Castle, vol. V). Nous n'avons pas trouvé ce projet de traité. Hor. Walpole à lord Stair, la Haye, 23 juin 1716 (*Id.*, vol. VI).

tenir de négocier; mais, puisque les Français ont préféré cette voie, même sur ce point, Sa Majesté veut bien condescendre à ce qui leur est agréable; et elle enverra des pleins pouvoirs en Hollande, aussitôt informée par lord Stair que le Prétendant a passé les Alpes et que la cour de France est prête à signer le traité ci-joint, tel qu'il est; car on ne pourra pas amener le roi à admettre le moindre changement à son plan. Il l'a modifié relativement à la garantie mutuelle des couronnes de Grande-Bretagne et de France pour revenir à la seule forme acceptée, celle d'une alliance défensive [1]. Mais passé cette concession, lord Stair pourra péremptoirement assurer les ministres français que le roi a tellement réfléchi sur cette matière qu'il sera impossible de l'amener à y rien changer [2].

Avec des instructions de cette sorte, la situation de lord Stair redevenait aussi pénible que jamais. Sans autre mandat que de signifier toujours au Régent un ultimatum immuable, il était dans le cas de l'huissier porteur d'un commandement qu'il n'est pas en son pouvoir de modifier, et aussi mal vu de la cour de France, que l'officier de justice de la partie contre laquelle il instrumente.

II

Le changement du siège de la négociation, de Paris à la Haye, était un grand succès pour le Régent et un signalé service de M. de Châteauneuf. Cependant il s'en fallait que ce fût une solution. Le duc d'Orléans acquérait en Hollande une base solide d'opération, grâce à la faction fran-

1. Voir ci-dessus la lettre de lord Townshend à Hor. Walpole, du 5 (16) juin.
2. Stanhope à lord Stair, Whitehall, 7 (18) juin 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.

çaise. Point très important, il tenait l'Angleterre séparée de l'Autriche : il l'empêchait de faire un coup de tête ; et, en gagnant du temps, il se mettait en état de profiter des éventualités que pouvait réserver l'avenir. Mais quant au fond, il n'avait pas fait un pas. Tout en lui répétant à satiété que l'alliance, cette alliance dont il avait tant de désir, était toute prête, George le laissait se morfondre à l'entrée du sanctuaire dans une sorte de honte publique, jusqu'à ce qu'il eût renvoyé le Prétendant. Le Régent, non moins obstiné, se refusait à un marché qui ne lui ouvrirait la terre promise, qu'au prix de sa réputation et de son indépendance. L'heure devenait critique. Les cordes qu'il avait tant travaillé lui-même à *filer* se resserraient de plus en plus autour de lui. Comment se dégager? Il ne lui restait plus, semble-t-il, qu'à tenter un effort violent, qu'à se mettre en colère. Il se mit en colère, et fit bien. Il se déclara prêt à soutenir la guerre ; et ce langage, si nouveau, produisit son effet au moment opportun.

Le 20 juin 1716, il dit à lord Stair qu'il était en mesure de renvoyer le Prétendant quand il voudrait ; mais qu'il ne regardait pas comme une chose honorable qu'on prétendît l'obliger à agir avant la signature du traité ; qu'il ne le ferait pas ; que c'était là sa réponse dernière. D'ailleurs, il n'était pas assuré que le traité s'ensuivît.

Lord Stair affirma la sincère intention du roi de conclure, et offrit de se faire envoyer des pleins pouvoirs immédiatement si le Régent l'autorisait à certifier à sa cour que le Prétendant serait renvoyé avant que le traité fût commencé dans les formes. Le duc d'Orléans s'y refusa : il avait, dit-il, proposé un autre expédient dans un autre endroit et dont lord Stair entendrait bientôt parler. Si le roi le repoussait, ce serait signe qu'il ne se souciait pas de faire un traité qui serait cependant d'une égale importance

pour l'une et l'autre partie; qu'en ce cas, il prendrait patience et que, si le roi était pour la guerre, lui se défendrait de son mieux. Après ces paroles, il parla du traité avec froideur et bien différemment de sa manière habituelle [1].

En recevant la lettre de Stanhope, du 7 (18) juin, dont nous avons déjà parlé, lord Stair comprit la façon altière et le nouveau style dont le Régent avait usé dans leur entretien. Il apprit que la négociation était portée en Hollande et qu'il n'en était plus.

Ainsi, déjà si mal vu de la cour de France, il se voyait sacrifié par son propre gouvernement qui, avec des paroles flatteuses, lui ôtait des mains la négociation et la transférait chez les Hollandais. Il fut d'autant plus sensible à cette révolution diplomatique qu'il ignorait la soudaineté de la détermination de son maître, et pouvait supposer dès lors qu'on avait négligé de l'informer en temps et lieu.

Il supporta cet amoindrissement imprévu de son rôle avec une fermeté mélancolique : « Je vous déclare, en toute sincérité et vérité, écrivit-il à Bubb, son ami, que peu m'importe en quel endroit le traité se fasse ou se négocie. Que ce soit seulement à l'honneur du roi et à l'avantage de la Grande-Bretagne, et je serai très content. J'ai fort peu la démangeaison de me mêler et beaucoup moins de vanité que la plupart des gens. Aussi longtemps que je resterai ici, je mettrai autant de zèle à avancer le service du roi tandis que le traité se négocie à la Haye, que j'aurais fait si la négociation avait été dans mes mains à Paris [2]. Tout ce que j'appréhende dans cette démarche, c'est que le Pensionnaire ne nous conduise et que la fac-

1. Lettre d'un secrétaire (non nommé) à Stanhope, Paris, 22 juin 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.
2. Paris, 23 juin 1716. *Brit. Mus.*, *Egerton*, vol. 2172.

tion française ne le mène. » Il ne se trompait pas tout à fait. Et encore : « Le roi avait en main l'entière direction des affaires de l'Europe : dans mon humble opinion, il n'aurait pas dû s'en départir aisément. »

La réponse qu'il fit, le 27 juin, à la lettre de Stanhope. mérite l'attention, au risque de quelques redites. « Le duc d'Orléans, raconte-t-il, me dit positivement qu'il ne pouvait pas renvoyer le Prétendant d'une autre manière que celle qu'il avait déjà proposée, c'est-à-dire après la signature et avant la ratification du traité; que telle était sa résolution définitive, à laquelle il ne changerait rien; que si le roi ne voulait pas de traité sur ce pied, il supposait que c'était parce qu'il songeait à une guerre avec la France; dans ce cas, ce serait à lui à faire tous ses efforts pour se défendre de son mieux.

« Quand je m'efforçai de lui montrer, dit lord Stair, que le traité était de grande conséquence pour lui, et que l'inconvénient de renvoyer le Prétendant avant la signature serait pleinement compensé par ce fait que le roi aurait donné pleins pouvoirs pour traiter, expédient que lui Régent, et le maréchal (d'Huxelles) s'étaient montrés précédemment assez disposés à adopter, il reçut mes paroles très négligemment et coupa court, d'un air qu'il n'avait jamais eu avec moi jusque-là, car il savait deux choses que j'ignorais, que la négociation était transférée en Hollande et que je n'étais pas dans le secret [1]. »

Lord Stair ajoute qu'il est aisé d'imaginer les raisons qui ont pu guider les Français dans ce changement. Le

1. Dans la même lettre, Stair dit à Stanhope : « Réellement, je ne suis pas chagrin du tout que la négociation soit ôtée de mes mains. Je ne suis nullement avide de me mêler, surtout dans ce temps-ci et en ce lieu. J'aurais souhaité seulement l'avoir su un peu plus tôt; cela m'aurait épargné le ridicule de me mêler de choses dont je n'étais pas chargé. » Lord Stair. avons-nous dit, ne savait pas que cette résolution avait été soudaine.

maréchal d'Huxelles compte sur les amis qu'il s'est faits pendant les négociations de Gertruydenberg et d'Utrecht, et sur ceux qu'il se fera encore. La France n'a pas de prise sur les ministres de la Grande-Bretagne; elle pense avoir tout avantage à mettre les négociations dans les mains des Hollandais, dont la passion est qu'on passe chez eux toutes les transactions considérables de l'Europe. Les Hollandais ont contracté le goût de la dépense. Nul doute que la France n'ait des pensionnaires. « Je vous laisse à penser si nos raisons l'emporteront sur un million d'argent français [1]. »

Suit un développement sur la jalousie de la France à l'égard de la Grande-Bretagne illustré par un piquant résumé de la conduite du duc d'Orléans. Lord Stair ne songe pas que sur le chapitre de la jalousie internationale. la France pourrait lui opposer la réciproque.

« La France est et sera jalouse de la Grande-Bretagne. Elle cherchera à lui arracher des mains la principale direction des négociations et à la placer chez les Hollandais, à cause de l'influence qu'elle compte avoir sur eux.

« Cette jalousie des Français se reconnaît dans la conduite du duc d'Orléans, avant et depuis la Régence. Avant, il était positivement convaincu que le seul moyen de s'assurer la couronne en cas de mort du jeune roi, et de préserver le royaume des attaques dont il pouvait être l'objet, était d'établir une parfaite amitié entre le roi et lui; qu'en pareil cas, les Hollandais entreraient dans les mêmes mesures, et que tous les princes protestants d'Allemagne suivraient l'exemple du roi. Il me parla ainsi bien des fois avant la Régence et immédiatement après qu'elle eut commencé.

1. Nous nous sommes servi de cette lettre plus haut en décrivant l'état politique et moral de la Hollande à cette époque.

« Mais la jalousie de la France contre la grandeur de l'Angleterre est si générale que le duc ne fut pas plutôt Régent que, de peur de contribuer à l'accroissement de la puissance et de l'autorité du roi de la Grande-Bretagne, il préféra mettre en hasard ses propres prétentions à la couronne et exposer le royaume, dans l'état misérable et sans défense où il le trouva, aux plus grands dangers. Aussitôt Régent, il abandonna ses vues personnelles, entra dans le système du vieux roi, fit tout pour soutenir le roi de Suède et favoriser les prétentions chimériques du Prétendant; et, quand il vit ses plans à bas, il aima mieux faire la cour aux Hollandais tout inférieure qu'est leur situation, s'efforcer de détacher du roi ses amis par des négociations sous main, que de devoir sa sûreté à l'amitié du roi, amitié que Sa Majesté persista à lui offrir de la meilleure grâce imaginable, malgré tout ce qui est arrivé.

« D'après ce que j'ai dit, il est trop évident, je le crains, que si jamais la France peut nous faire du mal, elle nous fera du mal; et que nous ne devrons jamais compter sur son amitié.

« Quant à cette négociation en Hollande, S. M. paraît en avoir prévu les inconvénients, et avoir agi très sagement en donnant un projet arrêté dont elle est résolue à ne pas se départir [1]. » — « Vos réflexions sont certainement très justes, répondit Stanhope : on les a faites ici. Mais le roi jugea à propos de se prêter à cette méthode, tout en se mettant en garde contre les conséquences qu'elle pourrait avoir dans la négociation du traité. Il aima mieux prévenir toute occasion de jalousie, plutôt que de s'exposer, par un refus, à donner de l'ombrage à de si bons alliés; ceux-ci peut-être, en ce moment, ne

1. Lord Stair à Stanhope, Paris, 27 juin 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.

sont que trop disposés à se méprendre sur ses actions; s'il avait décliné cette voie, il n'est pas douteux qu'une telle résolution n'eût été mise à profit par ceux qui seraient charmés de tout malentendu entre lui et les États de Hollande. Certainement il regarderait cette négociation comme plus en sûreté dans vos mains que dans n'importe quelles autres. Mais comptez que, quels que soient les artifices de la France ou de ses partisans, rien ne pourra faire que le roi se départe du plan que je vous ai transmis dans ma dernière dépêche [1]. »

III

L'espoir du gouvernement britannique était donc de flatter et d'entraîner les Hollandais par une marque extérieure de déférence, et d'empêcher le gouvernement français, à force de raideur à son égard, d'en tirer profit.

Au même moment, en Hollande, Horace Walpole répétait comme un fidèle écho, à Châteauneuf et aux Hollandais, la tranchante conclusion de Stanhope : point de traité, tant que le Prétendant n'aura pas été éloigné. Walpole recevra du roi pouvoir de signer, aussitôt cette condition préliminaire exécutée, expédient qui rendra la solution aisée, si le Régent est sincère. Aux députés pour les Affaires étrangères qui sont venus lui dire que les États sont prêts à entrer en négociations pour une alliance avec l'Empereur et une autre avec la France : il est prêt à écouter tout ce qu'ils auront à lui dire; mais il n'a pas de pouvoirs pour négocier, et n'en aura point tant que le Prétendant ne sera pas de l'autre côté des Alpes [2].

1. Stanhope à Stair, Whitehall, 3 (14) juillet 1719. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.
2. Hor. Walpole à lord Stair, la Haye, 26 juin 1716. *Stair Papers*. Oxenfoord Castle, vol. VI.

Ainsi, toujours il s'agit de tenir le duc d'Orléans au pied du mur pour le contraindre à faire preuve de sincérité, tandis qu'on satisfera ces excellents alliés de Hollande par des négociations que l'on estime de parade, puisque l'idée du moindre changement au plan fixé par le monarque britannique est exclue à l'avance. Mais, pour ce même motif, George Ier ne peut pas prendre de résolution violente contre la France; et le projet de coalition à trois, Angleterre, Autriche, États-Généraux, tant caressé et poursuivi par le cabinet de Londres, demeure non avenu. Dans cet état, le Régent était en posture, nous l'avons dit, d'attendre l'avenir et ses surprises.

Il continuait d'avoir auprès de la République un auxiliaire précieux, sans le vouloir, c'est-à-dire le cabinet de Vienne. Cette cour, irréconciliable avec le traité d'Utrecht et mécontente de la Barrière, ne se lassait pas de donner aux Hollandais des marques de sa mauvaise humeur, au risque de les indisposer de plus en plus, et, par suite, de les rattacher plus étroitement encore à la France. Elle ne se consolait pas des articles de la paix qui lui avaient attribué la Sardaigne au lieu de la Sicile qu'elle ambitionnait, et avaient substitué éventuellement en Espagne la maison de Savoie à la dynastie française. Au surplus, Philippe V n'était toujours pour elle que le duc d'Anjou. Le baron de Heems, ministre d'Autriche à la Haye, reçut ordre de faire part aux États du vif désir de son maître de contracter une alliance défensive avec eux et avec le roi d'Angleterre; mais, ayant été informé qu'il était question d'une alliance défensive avec la France, sur la base du traité d'Utrecht, l'Empereur déclarait qu'il ne pourrait jamais approuver les articles de ce traité qui avaient été faits contre son intérêt et sans son consentement; qu'il regarderait comme préjudiciable pour lui toute alliance avec la

France fondée sur cette base; et que, dans le cas où les États persisteraient à vouloir traiter avec la France avant ou après la conclusion du traité avec lui-même, il s'abstiendrait de leur demander d'entrer dans une alliance défensive avec lui. Ce ton dictatorial manqua son effet. Le Pensionnaire se donna la satisfaction de répliquer que ces représentations venaient trop tard; les États n'avaient plus maintenant la liberté du choix, toutes les provinces en étant venues à la résolution de conclure les deux alliances, quoiqu'elles ne fussent pas, jusque-là, entièrement d'accord sur la marche à suivre. Mais, ajouta-t-il, on y donnerait le meilleur tour possible, de manière à ne rien faire qui pût offenser l'Empereur [1].

Alors la cour de Vienne s'adoucit un peu. Elle procura quelque satisfaction à la République dans l'affaire de Bonn, dont l'électeur de Cologne dut réduire la garnison à un chiffre insignifiant. Quand le traité de Westminster entre l'Angleterre et l'Autriche eut été signé, Heems (1er juillet) exprima aux députés pour les Affaires étrangères le regret de l'Empereur de ne pas les avoir attendus, vu leur lenteur et leur irrésolution. Il était plein de bon vouloir pour la République. Bientôt le marquis de Prié (gouverneur des Pays-Bas autrichiens) viendrait arranger toutes choses à leur contentement. Il leur demanda sur quel pied et dans quelle vue, la France demandait une alliance; les engagea à entrer sans retard dans l'alliance du roi et de l'Empereur et sollicita une réponse.

Le lendemain, 2 juillet, les députés appelèrent M. de Châteauneuf qui les en priait avec instance. Il leur exposa qu'il avait reçu des pleins pouvoirs et des instructions pour négocier et conclure un traité d'alliance défensive

1. Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 23 juin 1716. *Rec. Off., Holland*. vol. 375.

entre la Grande-Bretagne, la France et la Hollande, et pour faire tout ce que les États demanderaient. Il les pressa d'entrer en négociations le plus tôt possible. Ils lui dirent qu'ils étaient également autorisés à traiter avec les diverses puissances, aussitôt qu'elles seraient prêtes. Ils tinrent le même langage à Horace Walpole.

Le temps se passait à dire qu'on était prêt à négocier.

Walpole leur opposa de nouveau le *non possumus* de son gouvernement, et il vanta la modération du roi qui n'avait pas voulu examiner jusqu'à quel point le traité d'Utrecht avait été violé par le Régent en faveur du Prétendant, ni chercher querelle à la France à ce sujet. Il les exhorta à se joindre à lui dans sa réclamation [1]. Mais ils n'y apportaient aucun empressement. Duyvenvorde s'agitait entre les uns et les autres, s'efforçant de les concilier ensemble et gâtant tout, au dire de la cour de Londres [2].

Le mois de juillet 1716 n'apporta aucune modification à la controverse. Le 8, les députés pour les Affaires étrangères s'excusèrent auprès du baron de Heems de n'avoir pas pu en venir plus tôt à une résolution sur le projet d'alliance avec l'Empereur, qui leur avait été délivré de la part de l'Angleterre : la nature de leur gouvernement ne leur permettait pas de donner à des affaires de telle importance toute la diligence qui était quelquefois requise. Maintenant ils étaient prêts à entrer dans une alliance défensive avec l'Empereur. Quant à l'alliance avec la France et l'Angleterre, les conférences n'étaient pas encore ouvertes; mais les États ne feraient rien qui pût donner aucun sujet d'offense à aucune puissance, encore moins à

1. Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 3 juillet 1716 (*Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375). Hor. Walpole à lord Stair, la Haye, 3 juillet 1716 (*Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VI). Lamberty, t. IX, p. 504.

2. Robethen, secrétaire de Georges Ier, à lord Stair, Saint-James, 2 juillet 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VII.

l'Empereur. Le baron leur fit remarquer néanmoins qu'il y avait plusieurs choses dans le traité d'Utrecht que l'Empereur regardait comme préjudiciables à ses intérêts, auxquelles il ne pourrait jamais consentir.

Le 9, dans une conférence avec l'ambassadeur français, ils lui exposèrent la demande d'Horace Walpole touchant le Prétendant, et ils écoutèrent sans autre mécontentement, sa réponse négative, comment le Régent étant responsable de son administration, ne pourrait pas se justifier, devant l'opinion publique en France, d'avoir fait une telle démarche, si le traité ne s'ensuivait pas. Le même jour, Walpole repoussait une fois de plus, la proposition de Châteauneuf, c'est-à-dire le renvoi entre la signature et la ratification [1]. Il remarquait avec une satisfaction maligne le malaise de l'ambassadeur français, surtout à la nouvelle que George Ier allait sous peu se rendre en Hanovre, en passant par la Hollande. A Paris, lord Stair, les yeux fixés sur le Régent, observait aussi son état d'anxiété, les variations de son humeur. En effet, malgré la bonne volonté des Hollandais pour la France, il était clair qu'une crise se préparait et qu'il ne dépendrait pas d'eux d'empêcher l'antagonisme de plus en plus marqué des deux puissances principales de dégénérer peut-être, par une explosion soudaine, en hostilité déclarée. Si du moins, pensa le duc d'Orléans, l'on pouvait se rencontrer, se parler en dehors des relations de chancellerie et des intermédiaires officiels, n'était-il pas permis d'espérer qu'on dissiperait les défiances, qu'on désarmerait les rancunes? Le voyage du roi parut offrir l'occasion propice.

1. Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 10 juillet 1716 (*Rec. Off.. Holland*, vol. 375). Hor. Walpole à lord Stair, la Haye, 10 juillet 1716 (*Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VI).

CHAPITRE XIII

DÉPART DE GEORGE Ier POUR LE HANOVRE

Le Parlement, lorsqu'il avait voté en 1701, sur la proposition de Guillaume III, l'acte qui fixait la succession dans la ligne protestante de Hanovre [1], avait réglé par des articles préliminaires, avant toute désignation de personnes, les conditions du futur gouvernement. Entre autres précautions suggérées par les fréquents séjours de Guillaume en Hollande et par son habitude de gratifier à l'excès ses favoris hollandais, on avait statué que le souverain ne pourrait pas sortir du pays sans le consentement des deux Chambres, et que nul étranger ne serait apte à exercer des fonctions publiques dans le royaume, ni à recevoir des terres de la couronne. George, depuis deux années bientôt qu'il était venu recueillir l'héritage de la reine Anne, ressentait dans ce royaume qu'il retenait avec tant de passion, les ennuis de l'exil. Il était si peu anglais qu'il n'avait pas même mis à profit les années écoulées depuis l'acte de Succession pour apprendre la langue d'un peuple qui, d'avance, se don-

1. *The act of Settlement*, qui reçut la sanction du roi le 12 (23) juin 1701.

nait à lui. Son impatience de revoir le pays natal consterna le ministère britannique, autant qu'il réjouit ses ministres hanovriens, les barons de Bothmar et de Bernsdorf. Ces deux personnages avaient suivi leur maître en Angleterre, et, comme des *vautours affamés, l'œil perçant, les ongles recourbés* [1], ils s'étaient jetés sur cette proie opulente, se gorgeant de richesses. Mais ils avaient aussi des intérêts en Allemagne, plus ou moins menacés par les événements de la guerre qui se poursuivait contre la Suède. Ils poussaient de leur mieux au voyage de Hanovre. Robethon, réfugié français, secrétaire particulier du roi, les secondait, ainsi que les maîtresses allemandes, sans grâce, sans esprit et très rapaces, que George avait amenées avec lui, Melesina de Schulenbourg, qu'il créa successivement duchesse de Munster et duchesse de Kendal, et Sophie, baronne de Kilmanseck, qu'il créa comtesse de Darlington. Il n'y avait pas jusqu'à deux prisonniers turcs des guerres de Hongrie, Mahomet et Mustapha, restés au service de l'électeur, qui n'eussent leur part à ce festin d'oiseaux de proie, et leur influence dans la déconvenue du ministère anglais.

Lord Townshend jeta le cri d'alarme par une longue lettre à Bernsdorf pour dissuader le roi de son voyage [2]. Il en avait délibéré, disait-il, avec le lord chancelier (Cowper), les ducs de Devonshire et de Marlborough et le comte de Sunderland; et ils se croyaient obligés d'exposer au roi, avec toute la soumission possible, l'extrême préjudice qu'il pouvait causer à ses intérêts par cette absence. Alors, il montrait que, malgré la supériorité de ses armes sur les rebelles et le zèle du Parlement, *l'ardeur et la rage* de la faction jacobite étaient loin d'être domptées; que

1. Lord Mahon, t. I, chap. VI.
2. Whitehall, 19 (31) mai 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 51.

plusieurs des grandes corporations, soit les universités, soit Londres même, étaient pour eux; que la rébellion était plutôt étouffée qu'éteinte; la justice paralysée dans les tribunaux inférieurs; la sympathie publique déclarée pour les coupables. Pour extirper cette faction, il s'agissait moins d'employer des remèdes violents, toujonrs dangereux et souvent funestes, qu'une action soutenue dans chaque branche de l'administration, laquelle requérait la présence continue du roi. Et au dehors? maintenant que les puissances étrangères témoignaient tant d'empressement pour entrer dans des engagements avec le roi, dont la sécurité dépendait tellement aussi de la force de ses alliances, quel serait l'effet d'une commotion imprévue à l'intérieur du royaume, lui absent?

Pour finir, lord Townshend évoquait le péril du côté de la France, où le duc d'Orléans n'était pas loin de leur apparaître comme une incarnation du malin esprit. « Personne non plus ne saurait en douter, le Régent de France, qui a employé jusqu'ici tous les moyens pour faire échouer notre alliance avec l'Empereur et dont l'objet principal semble être de gagner du temps pour mettre à exécution les desseins qu'il a formés contre S. M., saisira avec ardeur une occasion si favorable de jeter le trouble dans les affaires du roi, soit en encourageant et en soutenant les jacobites dans quelque tentative chez nous, soit en nous amusant par des propositions spécieuses et insidieuses dans une conjoncture où il sait bien qu'il faudra consumer beaucoup plus de temps que de coutume à les examiner et à les pénétrer, à délibérer et à répondre; or les derniers avis venus de France, de la plus incontestable autorité, justifient suffisamment nos appréhensions sur ce chapitre. »

Ces remontrances manquèrent leur effet. George ne

pouvait pas souffrir d'opposition, surtout sous une forme si véhémente. Il est même à croire qu'elles furent la cause première de la disgrâce qui frappa leur auteur au mois de décembre suivant et l'immola précisément à l'alliance française. A plus forte raison, furent-elles impuissantes contre le projet de voyage. Le ministère céda; et pour mieux racheter sa résistance, il fit voter au Parlement non pas une suspension momentanée, mais l'abrogation pure et simple de la clause restrictive de 1701.

Autre pierre d'achoppement : en s'éloignant de son royaume, le roi devait constituer une régence; et il ne voulait pas en investir son fils, le prince de Galles, à qui elle revenait de droit. Ce fils, George-Auguste, il l'avait eu, en 1683, de sa femme Sophie-Dorothée de Zell, qu'il jeta ensuite dans la plus dure prison, après divorce, en l'accusant d'une intrigue avec le comte de Kœnigsmark (1694). Soit soupçon mal fondé sur la légitimité du jeune homme, soit jalousie de pouvoir et horreur de tout partage, qui, chez lui, datait même de Hanovre, ou encore ressentiment d'une proposition insidieuse des tories à la chambre des Communes d'allouer au prince de Galles un revenu de cent mille livres prélevé sur la liste civile, le roi ne voulait confier le gouvernement à son fils, qu'en restreignant son autorité dans les plus strictes limites par l'adjonction d'un conseil. Lord Townshend ne s'y prêta pas. A la fin de sa lettre à Bernsdorf, il déclarait qu'après une étude attentive des précédents, il n'avait trouvé aucun exemple de ce genre, ni aucun motif suffisant de s'écarter de la règle constante, suivie de vieille date : seconde offense que le roi joignit à l'autre. Elle porta aussi ses fruits dans la politique étrangère. George se résigna; toutefois, irréconciliable avec le nom de régent, il fit revivre le titre de gardien du royaume et lieutenant, qu'on ne

connaissait plus en Angleterre depuis le temps du prince Noir au XIVe siècle. Il n'est pas besoin de se demander quels sentiments nourrissait un fils à la fois si mal vu de son père, et plein de pitié pour le sort cruel de sa mère, qu'il ne lui fut jamais permis de revoir. C'est ainsi que commença l'amère opposition qui, pour une cause ou pour une autre, subsista désormais chez les princes de Galles contre le souverain. « Cette famille, dit une fois lord Carteret en plein conseil, s'est toujours querellée et se querellera toujours, de génération en génération [1]. »

Ses mesures prises, George Ier se mit en route pour le Hanovre le 20 juillet (1716); Stanhope l'accompagnait. L'autre secrétaire d'État, lord Townshend, premier ministre, resta en Angleterre.

1. Lord Mahon, vol. I, chap. VI. — Lord Carteret, secrétaire d'État sous George Ier et George II.

CHAPITRE XIV

L'ABBÉ DUBOIS

I

C'est ici que l'abbé Dubois paraît sur la scène et qu'il entre dans l'histoire. C'est lui que le duc d'Orléans députe en grand mystère à la rencontre de Stanhope en Hollande.

Il nous semble nécessaire, au seuil de son étonnante carrière, de rechercher ce que valait ce personnage tant discuté.

Guillaume Dubois était né, le 6 septembre 1656, à Brive-la-Gaillarde. Son père, docteur en médecine, joignait à son art une officine de pharmacie, chose ordinaire dans les petites localités. Fils d'apothicaire! c'était un grand crime autrefois. Qu'importe aujourd'hui? On lui fit prendre la tonsure à l'âge de treize ans; et on l'appela dès lors le petit abbé. Des études brillantes au collège de Brive attirèrent sur lui l'attention du marquis de Pompadour, lieutenant général de la province de Limousin. Ce magistrat lui donna une bourse fondée par sa famille au collège de Saint-Michel, à Paris. A l'âge de seize ans

(1672), le petit abbé partit à pied pour Paris. Ses jeunes camarades, après l'avoir accompagné jusqu'à une certaine distance de la ville natale, versaient des larmes en le quittant : « Pourquoi pleurer? leur dit-il; consolez-vous! Je vais à Paris : je reviendrai plus riche et plus savant que le prieur de Brive. » Il ne revint pas; mais il laissa, en effet, bien loin derrière lui le prieur.

Dubois fit sa philosophie et sa théologie au collège de Saint-Michel. Il se concilia la bienveillance de M. Faure, principal du collège, docteur en Sorbonne et vicaire général de M. Le Tellier, archevêque de Reims. Par les conseils de ce sage patron, après avoir quitté les bancs, il y retourna pour fortifier ses connaissances en histoire. Le même le désigna à son ami, M. de Saint-Laurent, précepteur du duc de Chartres, à titre de second dans ces fonctions que ses infirmités l'empêchaient de remplir exactement. On lui fit prendre le petit collet. Ainsi *décrassé*, comme dit Saint-Simon, l'abbé fut nommé sous-précepteur du duc de Chartres, le 15 juin 1683; et, après la mort de Saint-Laurent, le roi, informations prises, consentit à sa nomination comme précepteur (30 septembre 1687). Il avait trente et un ans; le jeune duc, âgé alors de treize ans, l'avait demandé avec instances [1]. L'abbé savait l'instruire

1. Nous tirons ces renseignements de *l'Abbé Dubois* par M. de Seilhac, t. I, chap. I, qui a travaillé d'après les papiers authentiques. L'auteur dit qu'entre ses deux séjours au collège de Saint-Michel, Dubois fut placé, en qualité de précepteur, dans une famille dont il ne donne pas le nom, et qu'il fut admis dans le salon de Ninon de Lenclos, alors âgée d'environ soixante-dix ans. — Saint-Simon, *Mém.*, t. I, p. 19 et suiv., est mal informé de ces commencements. Il travestit Dubois en petit valet, à qui son maître, dont les *Mémoires* laissent le nom en blanc, docteur de l'archevêque de Reims (c'est donc M. Faure), trouvant de l'esprit, fait apprendre les belles-lettres et l'histoire. Il raconte qu'ensuite Dubois fit sa cour aux deux favoris de Monsieur, le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat; et, par eux, obtint de succéder à M. de Saint-Laurent auprès du duc de Chartres. — Ceci n'a rien que de vraisemblable. L'ambition de Dubois était légitime; pour réussir, il rechercha des protecteurs tout-puissants dans la maison. Il ne s'ensuit pas qu'il partageât leur immoralité.

en l'intéressant et en lui sauvant de son mieux l'effort dont son caractère inconstant et léger se serait bientôt rebuté. Le temps des études terminé et abrégé par la volonté du roi qui voulait commencer l'éducation guerrière des princes du sang, le duc de Chartres, parvenu à ses dix-sept ans, alla faire ses débuts militaires au siège de Mons (mars 1691). L'abbé reçut injonction de l'accompagner. Il avait mission de tenir Madame au courant des nouvelles de son fils, ainsi que des opérations de l'armée; il s'en acquitta si bien que Madame montra ses lettres au roi, et que le monarque y prit un vif intérêt. Il n'est pas hors de propos de remarquer qu'il dut faire campagne à ses frais, sans qu'il lui fût alloué aucune indemnité. Le jeune prince, émancipé soudainement par la vie militaire, entouré de seigneurs jeunes comme lui, qui savaient son faible, rejeta toute espèce de frein; il ne garda aucune retenue dans ses discours, ni dans la familiarité excessive de ses manières. Il n'était digne d'éloge qu'au feu, où il se montrait aussi brave qu'intelligent. L'hiver suivant, le roi le maria d'autorité (17 février 1692) avec Mlle de Blois, âgée de quinze ans, et la plus jeune des filles qu'il avait eues de Mme de Montespan.

Monsieur avait acquiescé sans difficulté au désir de son frère. Dès lors, on n'avait plus à craindre les effets de l'aversion ni de la colère de Madame. Mais, pour surmonter la résistance que l'on craignait chez le futur époux, Mme de Maintenon fit appeler mystérieusement l'abbé Dubois; elle lui révéla les desseins du roi, et l'engagea à obtenir de son élève un assentiment qui prouverait au roi le désir que le duc avait de lui plaire et Dubois de le servir [1]. L'abbé, très perplexe, consulta le père La Chaise et

1. Seilhac, t. I, p. 29.

Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne. Leur réponse fut que la volonté du roi était apparente; et que, comme souverain, il avait le droit de disposer des alliances de sa famille [1].

Cela étant, alors surtout que Monsieur entrait pleinement dans les vues de son frère, appartenait-il à l'abbé de se mettre en travers de leur volonté? Il introduisit donc l'affaire auprès du duc de Chartres, avec une finesse et une dextérité dignes du théâtre; et le prince lui-même jugea n'avoir plus qu'à se soumettre. Il garda, paraît-il, près de sa mère, le secret sur l'intervention de son précepteur. Seule, Madame manifesta hautement son chagrin et se vengea par le soufflet sonore qu'elle appliqua à son fils en pleine galerie de Versailles, comme il s'approchait d'elle, selon sa coutume de chaque jour, pour lui baiser la main [2]. Quant à l'époux malgré lui, sa protestation fut d'humilier l'épouse et de braver le roi par les déportements les plus scandaleux. On a rapporté que Dubois, à qui Louis XIV proposait une récompense pour le service qu'il venait de lui rendre, aurait demandé d'être fait cardinal; et, sur le refus du monarque, se serait buté à repousser ses offres d'abbayes ou de bénéfices [3]. Est-il si vraisemblable qu'un petit abbé se soit mis délibérément en lutte de volonté avec un prince que nul, même parmi les plus grands personnages, n'abordait sans trembler? et cela pour arriver à solliciter de lui, six mois plus tard, une abbaye, celle de Saint-Just en Picardie, qui lui fut octroyée en effet [4]?

1. Seilhac, t. I, p. 30. M. de Seilhac se sert des papiers de Dubois. Mais, pour cette circonstance, il n'indique pas la source précise de ses renseignements.

2. Saint-Simon, t. I, p. 25.

3. *Mémoires* du marquis d'Argenson, t. I, p. 190, édit. 1857. — Saint-Simon, t. XII, p. 105. — Selon M. de Seilhac, t. I, p. 35, « cette malveillante invention, que rien ne justifie, est à mépriser comme tant de mensonges qui défigurent la vie de Dubois ».

4. La demande fut introduite près du roi par le duc de Chartres, qui

Dubois accompagna le duc de Chartres dans ses campagnes tout le temps de cette guerre. Il correspondait avec Madame, avec Monsieur; rédigeait les lettres du jeune duc, ennemi de toute assiduité, à ses parents et au roi; et, de sa personne, il voyait de très près la guerre : « Je le rencontrais partout, dit Luxembourg à propos de la bataille de Steinkerque : c'est un abbé dont on ferait sans peine un vaillant mousquetaire ». Après cette bataille, où son élève fut blessé, il lui donna le conseil d'envoyer ses équipages recueillir les blessés que les ennemis avaient dû abandonner sur le terrain : action qui valut au prince l'admiration des deux armées et du peuple de Paris.

Louis XIV, dans toutes ces campagnes, attentif aux occasions de louer son neveu et gendre, joignit son témoi-

s'était couvert de gloire et avait été blessé à la bataille de Steinkerque (3 août 1692). En même temps, Dubois se réclama de la bienveillance du père La Chaise par une lettre du mois d'août 1692. Il s'en excuse ainsi : « Je me trouve dans un état si violent que je ne puis plus différer à demander au Roi quelque grâce, m'étant impossible de continuer sans cela le service auquel il a voulu que je fusse attaché. Je pris la liberté de vous rendre compte au Quesnoy de l'état de mes affaires; vous savez les établissements en charges et en bénéfices que je pouvais espérer, et la manière dont je les ai perdus. L'abbaye que j'ai vaut fort peu et m'a épuisé en réparations, en impositions et en avances. Les campagnes que l'on m'oblige de faire m'engagent à beaucoup de dépenses sans que je reçoive un sou pour cela, et je suis exclu de toute grâce dans la maison où je sers. Je n'ai donc d'autre ressource que la bonté du Roi et l'honneur de vôtre protection. Je vous prie de représenter l'état où je me trouve et de tâcher de m'en tirer à la distribution du mois d'août. Ce n'est pas à moi à fixer les grâces du Roi, ni à régler ce que je dois espérer; cependant, pour ne pas donner lieu au Roi de croire que je m'éloigne de la modération qui me convient, je crois être obligé de vous dire que je serais comblé, s'il voulait ajouter l'abbaye de Saint-Just, vacante par la mort de M. l'archevêque de Lyon, au peu que j'ai, mais je remets tout cela à Votre Révérence.... » Ce style concorde-t-il avec l'insolente demande du chapeau et le refus de toute autre grâce? Le roi lui donna cette abbaye le 8 septembre 1693; et le père La Chaise s'empressa de le mander le même jour au duc de Chartres, alors à l'armée du maréchal de Luxembourg. Il l'informait que c'était une abbaye de cinq mille cinquante livres de revenu, et il ajoutait : « Sa Majesté a été bien aise de satisfaire en cela l'inclination que vous avez d'attacher à votre personne des gens de mérite, de savoir et de vertu ». Seilhac, t. I, p. 46, et *Pièces justificatives*, p. 285-287.

gnage à celui du public, espérant le ramener à une vie mieux réglée [1].

Mais là était la grande, l'insurmontable difficulté. Tant qu'il se livrait aux mille soins de la guerre, dont il possédait, plus qu'aucun des jeunes princes de la maison royale, la capacité et le goût, le désordre des mœurs avait moins de prise sur lui; mais, lorsque le calme renaissait au camp, à plus forte raison lorsqu'il revenait à Paris, il perdait toute mesure dans la société des gentilshommes de son âge. A sa licence première, il ajouta la passion de la table et du jeu. Il fit plus : dans l'été de 1696, pressé du besoin d'argent sans oser l'avouer à sa mère, il eut recours à un brillant officier, mais homme très dangereux, le marquis de Feuquières, qui s'était surtout signalé à Nerwinde; et, par lui, il se commit avec un monde infime et infâme, débris de la tourbe d'empoisonneurs qui, peu d'années auparavant, avaient terrifié le grand règne. Là, s'agitaient des complots d'empoisonnement contre le roi. Le duc de Chartres était incapable de telles horreurs. Mais l'imprudent s'enquit du temps que le roi avait encore à vivre; et le cri public l'accusa d'avoir voulu apprendre à être sorcier. Telle, parmi les femmes qu'il fréquenta, s'était mise dans le cas d'être envoyée au bûcher. Le scandale fut affreux [2].

1. Voir dans Seilhac, t. I, n. XIII, une série de billets du roi au duc de Chartres. « Je ne vous ferai pas souvent réponse; je ne crois pas que vous comptiez là-dessus. Mais vous pouvez être assuré que je n'en aurai pas moins d'amitié pour vous et qu'il ne tiendra qu'à vous de la faire durer et augmenter, en vous conduisant de manière à m'y obliger. » Fismes, 22 juin 1693. — Après la bataille de Nerwinde : « On chante vos louanges partout, et je sens une grande joie de la justice qu'on vous rend.... Continuez avec application à vous instruire, mais ne hasardez pas toujours ce que vous avez fait en cette rencontre. On ne peut être plus satisfait que je le suis; travaillez et agissez de manière que je ne change jamais; vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir. » Marly, 5 août 1693.

2. Seilhac, t. I, p. 58 et suiv. Voir aux *Pièces justificatives* une suite de lettres de Madame à son fils et à l'abbé Dubois. C'est sans doute à cette époque que le duc de Chartres évoquait le diable. Voir plus haut, chap. II,

Louis XIV supprima sans bruit les pièces compromettantes pour son neveu. Il frappa Feuquières d'une disgrâce silencieuse et irrémédiable. Le duc, au lieu de rentrer en soi-même, se regarda dès lors comme dégagé, plus que jamais, de toute bienséance.

II

Et l'abbé? Nul n'a jamais songé à le mettre de moitié dans ces folles *conjurations*. Mais, sur le reste, la réprobation des contemporains s'élève contre lui. Guide infidèle, exécrable, il s'est appliqué à pervertir, pour s'en rendre maître sûrement, l'élève dont il a encouragé, servi les penchants vicieux. « Hors de toute espérance du côté du roi, dit Saint-Simon, depuis la folie d'avoir osé lui demander sa nomination au cardinalat, il ne songea plus qu'à posséder son jeune maître par la conformité à soi. Il le flatta du côté des mœurs pour le jeter dans la débauche, et lui en faire un principe pour se mettre bien dans le monde, jusqu'à mépriser tous devoirs et toutes bienséances, ce qui le ferait bien plus ménager du roi qu'une conduite mesurée [1]. »

Sera-t-il permis de faire observer qu'en plaçant après le mariage du duc de Chartres la funeste influence que l'abbé exerce sur lui, de propos délibéré, comme la revanche de son extravagante ambition, Saint-Simon oublie que, dès l'année précédente, à sa première campagne, le jeune duc s'était jeté à corps perdu dans le désordre? Comment un homme d'esprit et de sens, car il n'y a pas à ôter ces

p. 52. Il avait pour compagnons de conjuration, outre des gens obscurs, Mirepoix, sous-lieutenant des mousquetaires noirs. Saint-Simon, t. XII, p. 113.

1. *Mémoires*, t. XII, p. 105.

qualités à Dubois, comment peut-il se figurer que le mépris que l'époux fera hautement de sa femme le mettra bien dans le monde, qui, au contraire, s'éloigna; et que plus l'époux accumulera d'offenses contre la fille du roi. plus le roi croira devoir le ménager? Les billets de Louis XIV à son gendre montrent avec quel soin il essayait de le ramener et comment il proportionnait ses égards à la bonne conduite de celui-ci. Patienter, n'est-ce pas la conduite naturelle du père de famille? Mais, cette fois, le jeune prince ayant excédé les bornes, le roi, au lieu de redoubler de ménagements, ne lui donna point de commandement pour la campagne de 1697, dernière de cette guerre, avant la paix de Ryswick [1].

On possède une série de quarante-huit lettres de Madame, soit à son fils, soit, en bien plus grand nombre. à l'abbé. Elles embrassent quinze années, de 1691 à 1706, précisément la période critique [2]. Quel langage la Palatine tient-elle à Dubois? Elle qui, dans son indignation de ce mariage, n'a pas craint de rompre en visière au grand roi, épargnera-t-elle le précepteur éhonté qui, au vu et au su de tout le monde, dégrade systématiquement le fils dans lequel elle avait placé son orgueil et sa gloire? Est-il possible que, dans une cour où tout se sait, elle ignore la scélératesse qui s'affiche? Près de Dubois et au-dessus de lui, il existe un gouverneur du prince, M. d'Arcy, très honnête homme, successeur de M. de Saint-Laurent; il a suivi le duc de Chartres à la guerre et meurt dans le cours de l'année 1694.

1. Seilhac, t. I. *Pièces justificatives*, n. XIII : treize lettres de Louis XIV au duc de Chartres, du 12 juillet 1692 au 31 mai 1696.

2. Du 19 mars 1691 au 25 octobre 1706. Cinq sont adressées au duc de Chartres; quarante-trois à Dubois. La dernière, sans aucune importance, est de 1719. M. de Seilhac, en les reproduisant, T. I, *Pièces justificatives*, n. V, avertit qu'il n'a pas cru devoir conserver l'orthographe de la princesse palatine: et que c'est la seule altération qu'il se soit permis de faire subir au texte.

Il y a aussi un sous-gouverneur, M. de Labertière. Que font-ils pour arrêter tant de scandale? Se tairont-ils sur les criminelles complaisances, les excitations du précepteur? Or les lettres que la Palatine écrit au maître respirent l'estime, l'amitié, la confiance, tandis qu'en même temps on voit qu'elle ne se fait aucune illusion sûr le caractère et les torts de l'élève. A celui-ci elle dit : « Si le Seigneur m'avait fait la grâce de me donner un peu de votre insensibilité, cela me ferait grand bien, mais il s'en faut beaucoup [1]. Faites des amitiés de ma part à M. d'Arcy, de Labertière et l'abbé Dubois. Si vous pouviez avoir le cœur fait comme eux, vous n'en vaudriez pas pis; mais le naturel prévaut.... Comptez, mon cher enfant, que malgré les larmes que vous me coûtez, je ne laisserai pas de vous aimer très tendrement. » (19 mars 1691.) Elle termine ainsi une lettre à l'abbé : « ...c'est pourquoi je finis en vous assurant, monsieur l'abbé, que j'ai beaucoup de reconnaissance de l'application que vous avez à faire un honnête homme de mon fils, et cela ajoute, à l'estime que j'ai pour vous, beaucoup d'amitié. » (25 mars 1691.) — « Je ne vous prie point de continuer vos soins auprès de mon fils, car je suis persuadée que vous n'y manquerez pas, monsieur l'abbé; mais, ce que je vous prie de croire, c'est que je souhaiterais fort trouver quelque occasion à vous marquer ma reconnaissance et l'estime que je fais de vous. » (6 juin 1691.)

« Vous me faites un sensible plaisir de m'assurer qu'il (mon fils) fait attention à ce que je lui mande; car, cela étant, il y a à espérer qu'il changera, ce qui est pour son bien, et le voudra bien suivre : Dieu nous en fasse la

1. Nous devons dire qu'elle se plaint d'un mal de tête pour avoir pleuré la veille toute la journée. Dans une lettre suivante, elle félicite son fils de sa belle contenance devant l'ennemi, au siège de Mons.

grâce. » (10 août 1692.) — « Tout le monde approuve fort que mon fils ne revienne pas (de l'armée). J'en serais très contente, si la conduite de mon fils n'était pas si mauvaise à Courtrai.... Ce que j'y trouve de pis est que, s'étant accoutumé à cette vilaine vie, il la poursuivra partout. Voilà ce que c'est que de marier un homme à dix-sept ans, et de lui ôter son gouverneur par là ; car il n'a plus rien qui le tienne en bride. » (19 septembre 1694.)

« Mon Dieu, son fond n'étant pas gâté, comme vous me l'assurez, ne serait-il pas possible que vous lui puissiez donner de l'horreur de ces abominables gens qui ne cherchent que sa perte et qui lui inspirent le vice? Que cette campagne lui serait heureuse si vous pouviez, monsieur l'abbé, le remettre dans ses anciennes voies qu'il a malheureusement quittées.... » (3 juin 1696.) La Palatine, on le voit, sait fort bien à quelles *abominables gens* imputer les torts de son fils.

« Comme je sais votre bonne volonté à travailler très sérieusement auprès de mon fils pour tâcher de le retirer de ses égarements et lui donner l'envie de vouloir plaire au Roi ; que je connais d'ailleurs votre bon esprit et votre pénétration, tout cela joint à l'amitié que mon fils a pour vous, monsieur l'abbé, et l'habitude de vous écouter, tout cela, dis-je, fait que je ne puis m'empêcher de prendre quelque espérance, malgré le peu d'assurance que vous me donnez vous-même. » (15 juin 1696.) — « S'il n'était de mon devoir absolument de tâcher, par des remontrances, à corriger mon fils, il y a longtemps déjà que j'aurais renoncé à cet ouvrage, par le peu d'espérance que je trouve de pouvoir réussir. Et j'admire votre patience, monsieur l'abbé, d'y pouvoir tenir bon. Je tiens cette œuvre pour vous plus méritoire devant Dieu que si vous jeûniez au pain et à l'eau, car je crois que cela vous coûterait

moins de peine que ce que vous faites. » (28 juin 1696.)

Survient alors l'affaire désolante et redoutable dont nous avons parlé plus haut. Elle dit à Dubois : « Quelque peu d'apparence que vous voyiez à faire réussir vos avis, au nom de Dieu, ne vous découragez pas de prêcher mon fils.... Voyez quelle consolation vous aurez si vous voyez un jour que vos peines ne deviennent plus inutiles et que vous le remettez dans le bon chemin. Comme je ne connais que trop, hélas! les défauts de mon fils, j'en touche de temps en temps quelques cordes pour tâcher de lui faire impression et vous voyez que tantôt je lui parle du secret, tantôt de la menterie, quelquefois de la débauche et souvent sur la paresse à faire agir son esprit.... Vous voyez que je suis votre avis et mêle mes corrections avec beaucoup d'amitié, à quoi je n'ai nulle peine le fond y étant et l'aimant aussi tendrement que je le fais.... » (6 août 1696.)

Cependant le roi, à qui l'on a mandé les habitudes de langage cynique du duc de Chartres, et Monsieur, se fâchent auprès de Madame de ce que l'abbé ne leur en a pas rendu compte. « Je répondis (à Monsieur) qu'en cela vous n'aviez pas tort; car, comme Monsieur lui-même souffrait à mon fils des discours impertinents devant lui et que ce que mon fils faisait à l'armée n'était que les suites de ce qu'il faisait ici, je croyais que, n'ayant aucune nouveauté à cela, vous n'aviez pas jugé à propos de l'en instruire.... Monsieur l'a tant laissé gâter que je n'espère plus qu'il se corrige. Il serait pourtant temps, car toutes ces mauvaises impressions qu'on donne au Roi de lui ne lui attireront pas l'amitié du Roi. Il aura perdu la réputation auprès des étrangers pour avoir trop obéi au Roi en épousant sa bâtarde, et il perdra l'amitié du Roi, sa confiance et son estime pour aimer mieux être débauché que vertueux... Adieu, monsieur l'abbé; comme je suis très convaincue que ce

n'est nullement votre faute, que la mauvaise conduite de mon fils, je vous assure de la continuation de mon estime. » (10 août 1696.)

« Je connais Monsieur, et comme il prend aisément jalousie de moi, c'est pourquoi je n'ai osé lui dire que je savais que vous aviez fortement parlé à mon fils. Pour moi je vous ai rendu toute la justice qui vous est due.... Ne doutez pas que le Roi qui sait tout ce qui se passe, et qui se fait, comme nous voyons, informer de ce qui regarde mon fils, ne soit instruit de ce que vous lui dites tous les jours sur cela.... Ne vous affligez ni ne vous découragez pas, monsieur l'abbé. Plus vous voyez que mon fils a besoin de votre secours, plus il sera généreux à vous de ne le pas abandonner dans son ivrognerie de jeunesse, et plus vous aurez de gloire de le retirer de cet abîme où il se jette si à corps perdu.... » (17 août 1696.)

« J'ai une vraie joie de vous voir si content de moi, monsieur l'abbé, et de ce que mes lettres vous ont encouragé dans votre bonne œuvre; j'appelle ainsi de tâcher de corriger mon fils. » (29 août 1696.)

Ne semble-t-il pas que ce langage affectueux, si régulièrement soutenu, par lequel la mère se met de moitié avec le précepteur pour la moralisation de l'élève, soit exclusif de l'infâme trahison dont on accuse le premier? Elle-même, et Monsieur, et le roi qui *savait tout ce qui se passait*, auraient été bientôt mis au courant de ce mystère d'iniquité. Au camp, les yeux étaient ouverts sur Dubois. Les familiers du duc de Chartres étaient jaloux de lui, sa présence les gênait. Dès la première campagne, ils le dénoncèrent à Monsieur : la bonne compagnie s'éloignait, disaient-ils, de chez le duc de Chartres; on ne le servait pas avec assez de respect. Sur les vives objurgations qu'il reçut de Monsieur (27 juillet 1691), l'abbé répondit que

cela regardait le sous-gouverneur et non pas lui. On avait dit aussi au roi, et le monarque l'avait redit non sans humeur, qu'il faisait travailler le duc de Chartres six heures par jour. Dubois se justifia un peu ironiquement. Il était honteux, dit-il, d'être obligé d'avouer que, depuis que le duc était à l'armée, il n'avait pas lu une page. En général, il avait eu grand soin de n'être avec le prince qu'autant qu'il fallait pour le faire souvenir des sentiments qu'il devait avoir, et l'avertir des fautes qu'il avait faites[1].

Tels sont les seuls témoignages authentiques, à notre connaissance, de reproches adressés à Dubois. Évidemment, ils sont sans valeur. Il existe aussi plusieurs lettres de Fénelon, soit précepteur du duc de Bourgogne, soit archevêque de Cambrai, remplies d'estime et d'amitié pour le précepteur du duc de Chartres[2].

La vérité sur l'immoralité du duc de Chartres est plutôt dans ces lignes de Saint-Simon, sauf les premières : « Le prince, n'ayant plus ce sage mentor[3],... tomba tout à fait entre les mains de l'abbé Dubois et des jeunes débauchés qui l'obsédèrent. Les exemples domestiques de la cour de Monsieur, et ce que de jeunes gens sans réflexion, las du

1. Dubois à Fénelon. Emptine, 6 août 1691. « Je crois, dit Dubois, que le secret de tout ceci est que M. le duc de Chartres s'étant un peu découvert par sa conduite, des gens qui ont dessein de se rendre maîtres de lui, sachant qu'il a quelque faiblesse, voient distinctement que, dès que je ne serai plus auprès de lui, ils en seront les maîtres et qu'il leur sera facile de le jeter dans toutes sortes de désordres, au lieu qu'ils ne sont pas si sûrs de la même chose, tant que je serai à portée de le faire souvenir de son devoir, de sa gloire et de ses véritables intérêts; qu'ainsi il faut m'éloigner par toutes sortes de moyens. Voilà, si je ne me trompe, sur quoi il faut juger. » Seilhac, t. I, p. 252, 255.

2. Fénelon à Dubois, mai, 18 juillet, 12 août 1691. — Dubois à Fénelon, 6 août 1691. — Fénelon à Mme Roujaut, femme de l'intendant de Maubeuge : « M. l'abbé Dubois, autrefois précepteur de Mgr le duc d'Orléans, est mon ami depuis un grand nombre d'années.... » Seilhac, t. I, n. VI, IX, XXIV, XXVI. Cette dernière lettre est du 14 octobre 1711. *Id.*, *ibid.*, p. 126, n.

3. M. d'Arcy, mort en 1694.

joug, tout neufs, sans expérience, regardent comme le bel air dont ils sont les esclaves, et souvent jusque malgré eux, effacèrent bientôt ce que Saint-Laurent et le marquis d'Arcy lui avoient appris de bon [1]. Il se laissa entraîner à la débauche et à la mauvaise compagnie, parce que la bonne, même de ce genre, craignoit le Roi et l'évitoit. Marié par force et avec toute l'inégalité qu'il sentit trop tard, il se laissa aller à écouter des plaisanteries de gens obscurs qui, pour le gouverner, le vouloient à Paris; il en fit à son tour et se croyant autorisé par le dépit que Monsieur témoignoit de ne pouvoir obtenir pour lui ni gouvernement qui lui avoit été promis, ni commandement d'armée, il ne mit plus de bornes à ses discours ni à ses débauches, partie facilité, partie ennui de la cour, vivant comme il faisoit avec Mme sa femme, partie chagrin de voir M. le duc, et bien plus M. le prince de Conti en possession de ce qu'il y avoit de plus brillante compagnie, enfin dans le ruineux dessein de se moquer du Roi, de lui échapper, de le piquer à son tour, et de se venger ainsi de n'avoir ni gouvernement ni armée à commander. Il vivoit donc avec des comédiennes et leurs entours, dans une obscurité honteuse, et à la cour tout le moins qu'il pouvoit. L'étrange est que Monsieur le laissoit faire par ce même dépit contre le Roi, et que Madame, qui ne pouvoit pardonner au roi ni à Mme sa belle-fille son mariage, désapprouvant la vie que menoit M. son fils, ne lui en parloit presque point, intérieurement ravie des déplaisirs de Mme sa belle-fille, et du chagrin qu'en avoit le Roi [2]. »

1. Il faut se rappeler que les désordres du jeune homme firent explosion dès l'année 1691, et que M. d'Arcy fut absolument impuissant à les refréner, soit cette année-là, soit les trois années suivantes, c'est-à-dire le reste de sa vie.

2. *Mém.*, t. XII, p. 102. Malgré ce que dit ici Saint-Simon, il faut pourtant reconnaître par la correspondance de Madame avec Dubois, qu'elle

D'après ce témoignage fréquemment réitéré sur Monsieur, n'est-ce pas lui plutôt qui serait le complice de l'inconduite qu'on impute à Dubois?

III

Le roi, quoi qu'on en dise, n'avait pas si mauvaise opinion de l'abbé, puisqu'il l'adjoignit au maréchal de Tallard, lorsqu'en 1698 il chargea le maréchal d'aller entreprendre à Londres, près de Guillaume III, des négociations pour le démembrement de la monarchie espagnole. La descendance mâle de Charles-Quint allait s'éteindre avec le débile Charles II. Dubois à Londres rencontra faveur dans le monde spirituel et brillant qui se groupait autour de la duchesse de Mazarin et de Saint-Evremond, fidèle ami de Ninon de Lenclos. Il y connut le brillant James Stanhope. Au cours de ce voyage de 1698, outre la négociation officielle dont le chef était Tallard, Dubois en introduisit une seconde au profit de son élève. Du moment qu'on préparait un partage de la succession de Charles II, Monsieur prétendait y être compris en qualité de second fils d'Anne d'Autriche; et, par ses ordres, l'abbé sonda le gouvernement de Guillaume III sur cette question. Tallard, ayant eu connaissance de ces démarches, quelque peu irrégulières, le fit rappeler d'Angleterre par M. de Torcy. Tel fut son premier pas sur le terrain glissant de la diplomatie.

A la mort de Monsieur, survenue le 9 juin 1701, après

cherche très sincèrement à corriger son fils (Seilhac, *loc. cit.*). Du reste, Saint-Simon dit, quelques pages plus loin (p. 132), qu'elle s'était à la fin apprivoisée, non avec la naissance de sa belle-fille, mais avec sa personne. Elle estimait, elle plaignait, elle aimait presque la duchesse d'Orléans. Elle blâmait fort la vie désordonnée que le duc d'Orléans avait menée, etc. — Saint-Simon parle encore de la complaisance funeste de Monsieur pour son fils, t. III, p. 145.

une altercation avec le roi sur ce qu'à l'ouverture de la guerre de la Succession d'Espagne, le monarque avait exclu son neveu dans la distribution des armées, le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, nomma Dubois secrétaire de ses commandements, comme surnuméraire. Bientôt, il l'employa pour une mission non moins délicate que celle d'Angleterre. Il s'agissait de la protestation élevée par Monsieur contre le silence du testament de Charles II sur les droits du second fils d'Anne d'Autriche à la succession éventuelle d'Espagne. Le nouveau duc d'Orléans la réitéra, de l'aveu de M. de Torcy et de Louis XIV; et il envoya Dubois en Espagne (décembre 1702), sous prétexte de saluer de sa part Philippe V et sa jeune épouse, Louise-Marie de Savoie [1]; en réalité, pour s'informer secrètement des motifs de ce silence du testament, des dispositions de Philippe V, de celles du cardinal Porto-Carrero, premier ministre, et du conseil de Castille, quant aux mesures à prendre pour annuler les effets de cette omission, et pour garantir les droits de la branche cadette de Bourbon, si la branche aînée venait à s'éteindre. Dubois montra de l'habileté, obtint de bonnes paroles, mais revint au commencement de 1703, persuadé que c'était de Paris seulement que son maître pourrait exercer une action efficace [2]. Les démarches du duc d'Orléans restèrent sans résultat, soit effet de la lenteur espagnole, soit sourde hostilité de la part de Philippe V, à l'instigation de Mme des Ursins. Mais elles mirent en relief les qualités d'entregent que possédait l'abbé.

Lorsque le roi se décida enfin à donner un commande-

1. Fille de Victor-Amédée II et d'Anne-Marie, que Monsieur avait eue en premières noces d'Henriette d'Angleterre; conséquemment, nièce de l'élève de Dubois. La reine d'Espagne était sœur de Marie-Adélaïde, duchesse de Bourgogne.
2. Seilhac, t. I, chap. IX, et n. XVII, XVIII, XXI, XXII, XXIII.

ment à son gendre en Italie, pour la campagne qu'il ne dépendit pas de lui de diriger et qui finit si mal devant Turin (1706), Dubois accompagna le prince. Il semblerait, d'après une lettre de Madame, qu'il eut l'intuition de l'issue désastreuse que les fautes des autres généraux préparaient [1]. Le duc d'Orléans, blessé grièvement au bras, à la bataille de Turin, alla se guérir aux eaux de Balaruc. Madame, touchée du dévouement infatigable de l'abbé, témoigne dans ses lettres une vive reconnaissance et les termine invariablement en se déclarant sa *bien bonne amie* [2].

Le duc d'Orléans, rentré en grâce pour sa belle conduite militaire, reçut le commandement de l'armée d'Espagne en 1707. Il y alla sans l'abbé. L'influence de Mme des Ursins, qui se souvenait du séjour de l'abbé à Madrid, avait fait décider qu'il ne serait pas du voyage. Le prince fit deux campagnes (1707-1708) très glorieuses. Mais le malheur voulut qu'il finît par entrer dans des négociations louches avec le général anglais, James Stanhope, pour le cas où Philippe V renoncerait à l'Espagne. Cette intrigue à laquelle Dubois, demeuré à Paris, n'eut aucune part, valut au duc une disgrâce définitive et non imméritée [3].

En 1707, M. de Thésut, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, vint à mourir. L'abbé sollicita cette charge. Le duc voulait la lui donner, mais probablement par les mêmes influences qui déjà avaient retenu Dubois

1. Madame à Dubois, Marly, 30 juillet 1706. « Je ne comprends pas M. de Vendôme de laisser voir (?) les choses en si mauvais état, et d'avoir laissé passer les ennemis; je ne comprends rien à tout cela. Le bon Dieu nous assiste! nous en avons grand besoin. Mais ce que vous me mandez me fait trembler et redouble bien ma curiosité. » Seilhac, t. I, p. 237.

2. Seilhac, t. I, p. 104 et n. V, n[os] XXXIV à XLVI.

3. Saint-Simon se trompe lorsqu'il dit que l'abbé était en Espagne avec le duc d'Orléans, t. XIII, p. 370.

à Paris, le roi s'y opposa et l'abbé de Thésut, frère du défunt, obtint la préférence [1].

L'ancien précepteur avait aussi des ennemis dans la maison même du duc d'Orléans. Ils ne pouvaient souffrir qu'un homme de si basse extraction eût une si grande part dans l'amitié et la confiance du prince; et ils lui suscitèrent des tracasseries à l'envi. Alors, à plusieurs reprises, il se retira dans son abbaye d'Airvaux en Poitou; il y passa même l'année 1713 tout entière [2]. Le duc d'Orléans, brouillé irrémissiblement avec le roi, prit à tâche de l'offenser par la plus insolente débauche, en même temps qu'il poursuivait ses expériences téméraires de chimie. Le peuple y rattacha de confiance la mort foudroyante du duc et de la duchesse de Bourgogne, du duc de Bretagne, leur fils aîné (1712), celle du duc de Berry, frère puîné du duc de Bourgogne et gendre du duc d'Orléans (1714). Lors de cette dernière catastrophe, le duc d'Orléans sentant le besoin d'un serviteur fidèle et sûr, rappela l'abbé de sa retraite. Dubois, revenu au Palais-Royal, y recouvra le crédit que la coterie adverse lui avait enlevé. Il étendait enfin la main sur ses hautes destinées.

1. Seilhac, t. I, p. 112. — Saint-Simon, t. VI, p. 180-181. « Dubois, dit Saint-Simon, ne put jamais digérer cette exclusion. Il ne pardonna pas à son émule, qui était tout aussi honnête homme que son frère. » Cette honnêteté ne l'empêcha pas de trahir auprès des jacobites les rapports secrets de son maître avec George I[er], comme nous l'avons vu au commencement de cet ouvrage.

2. Il souffrait dès lors d'une maladie de vessie que l'on a attribuée à ses excès, mais qui peut s'expliquer aussi bien par ses fatigues à la guerre et son tempérament nerveux, trop accessible aux soucis. Cette abbaye d'Airvaux lui avait été donnée par le roi en 1690. Seilhac, t. I, p. 12 et n. 11.

IV

Avant d'aller plus loin, et d'aborder la Régence, l'irritant problème auquel nous avons nécessairement touché déjà, revient et nous défie : quelle était la valeur morale de l'abbé?

Saint-Simon en a tracé une peinture furieuse, avec les plus noires couleurs. Chacun voit ce petit homme maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie d'esprit, ce *sacre* en un mot, puisque l'expression est restée, que l'indignation du grand seigneur livre à la Némésis de l'histoire; et tous les vices qui combattent en lui à qui en demeurera le maître, le bruit qu'ils y font et le combat continuel entre eux.

« Méchant d'ailleurs avec réflexion et par nature, et par raisonnement traître et ingrat, maître expert aux compositions des plus grandes noirceurs, effronté à faire peur étant pris sur le fait; désirant tout, enviant tout, et voulant toutes les dépouilles [1]. »

Comment s'étonner si, avec tant de vices, et si énormes, il s'applique à détruire chez son élève toute morale et toute religion [2]?

Ce portrait ne suffit pas encore. Le Juvénal de cour y revient plus loin [3] : en s'autorisant de ce que le duc d'Orléans lui a dit tant de fois de l'abbé, « et dans le moment même qu'il le déclara premier ministre, et encore depuis ». Mais ne peut-on pas rappeler que si, dans ses propos, le duc d'Orléans n'épargnait pas Dubois, il ne ménageait pas

1. *Mém.*, t. XII, p. 103-104.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 105.
3. *Id.*, t. XVI, p. 248-255. Il y reviendra de nouveau à la mort de Dubois. Mais là, celui-ci n'a plus de qualité aucune : esprit fort ordinaire, savoir des plus communs, capacité nulle.... (T. XX, p. 8.)

non plus le roi, ni personne? Lui, qui s'amusait souvent à duper Saint-Simon, se proposait peut-être de le dérouter par des moqueries sur l'homme qui servait sa politique. Saint-Simon n'admettait qu'un seul système, l'alliance avec Philippe V, oubliant que ce prince ne voulait pas d'alliance, et qu'il aspirait à se rendre maître de la France; ignorant que le Régent avait donné déjà la préférence à l'alliance anglaise, tandis que Louis XIV vivait et que Dubois était loin alors d'avoir voix prépondérante au chapitre.

C'est Dubois, « infidèle ministre », qui, pour avoir le chapeau et de l'argent, entraîne son maître du côté de l'Angleterre [1].

L'argent, cela n'était pas difficile. On donne « volontiers un écu pour avoir un million [2] ». L'Angleterre lui alloue donc une pension secrète de quarante mille livres sterling [3]. Le million qu'elle achète avec cet écu, c'est la France, livrée à sa discrétion par la vénalité de cet homme. Or, il n'y a pas trace de cette pension dans les documents britanniques, si secrets qu'ils soient [4].

Au contraire, c'est le Régent qui sollicite l'alliance, George qui l'ajourne, en la mettant à des conditions léonines; et on a relevé ce fait, qu'aux entrevues de la Haye et de Hanovre avec Stanhope, c'est Dubois qui essaye de corrompre le ministre anglais [5]. Ou bien, on place la pension un peu plus tard, en 1718 [6]. Nous n'en avons saisi

1. *Mém.*, t. XVI, p. 254.
2. *Id.*, *ibid.*
3. *Id.*, *ibid.*, p. 256.
4. Il y a même dans la correspondance de Dubois certains passages qui impliquent le contraire. Nous les citerons en leur temps.
5. Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, t. I, p. 9. — Aubertin. *l'Esprit public au XVIIIe siècle.*
6. Lémontey, sans rien affirmer, parle de cinquante mille écus d'après une assertion du maréchal de Tessé, ambassadeur à Madrid à M. de Morville, ministre des affaires étrangères, un an après la mort de Dubois

non plus aucun indice dans les correspondances anglaises. Tout concourt à reléguer avec certitude cette légende parmi les calomnies dont l'histoire est émaillée.

Saint-Simon va cruellement loin contre Dubois. Après lui, l'exécration semblerait épuisée. D'Argenson le dépasse. Il transforme l'abbé en un effroyable ministre de mort : de sa main sont partis les coups redoublés qui, en si peu d'années, ont fauché la descendance de Louis XIV. On ne saurait, dit-il, les attribuer au duc d'Orléans, dont le caractère « était plutôt celui d'un bonhomme que d'un scélérat. Malheureusement il aimait trop peu les honnêtes gens et trop les fripons. Aussi sa maison était-elle farcie de scélérats. Tous les soupçons portent sur le cardinal Dubois qui a joui de ses crimes. » Ayant travaillé dans le laboratoire d'Imbert avec le duc d'Orléans, il y aurait appris la recette de certains poisons qui donnaient à un malade un air de rougeole ou de petite vérole, dont on mourait bientôt. « Ainsi, ce vilain abbé Dubois aurait médité et exécuté ces crimes, par zèle pour l'ambition du prince, ou plutôt pour la sienne propre [1].... Je suis donc certain que le Régent n'a pas trempé, même par confidence, dans ces crimes, et que, le monstre de Dubois étant mort, la vie de notre roi a été sauvée [2]. »

Ce qu'il y aurait plutôt de monstrueux, c'est qu'un homme, ministre des affaires étrangères sous Louis XV,

(*Hist. de la Régence*, t. I, p. 426). Selon d'Argenson (*Mém.*, t. III, p. 235), cette pension était de cent mille écus; après Dubois, elle aurait passé à Mme de Prie. Mais on va voir, dans notre récit, quel garant peu sûr est d'Argenson. D'ailleurs, ultérieurement, le développement naturel des faits démentira les accusateurs de l'abbé.

1. Il n'aurait pas commis moins de six empoisonnements sur le dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Bretagne, le duc de Berry, et le dernier enfant royal, Louis, que, par bonheur, Mme de Ventadour sauva en lui donnant du contrepoison.

2. *Mém. du marquis d'Argenson*, t. I, p. 194.

de 1744 à 1747, redise si couramment et s'approprie des calomnies qui ne méritent pas un instant d'examen.

Une autre ignominie de Dubois, mais plutôt de nature à reposer par le rire, de la scélératesse précédente, c'est qu'il était marié dans un village de son pays; et qu'après avoir bien payé sa femme pour se taire quand il eut des bénéfices, il jugea à propos, une fois nommé archevêque de Cambrai, de faire disparaître du registre paroissial la preuve de ce mariage. L'intendant du Limousin, M. de Breteuil, va voir le curé, l'enivre et enlève la feuille accusatrice. Puis il se rend à Brive; par la menace, il force le notaire à lui livrer le contrat, la femme à garder le silence [1]. A la vérité, pourtant, Dubois quitta son pays d'origine à seize ans et n'y retourna jamais : circonstance qui détruit cette historiette, quelque minutieux détails que Saint-Simon en ait relatés.

De cette femme, il n'eut pas d'enfants. Mais, effronté bigame, il en eut deux d'une autre femme qu'il épousa en Belgique [2]. Celle-ci, moins docile que la première, un beau jour, aurait jeté les hauts cris, comme cela se voit dans *Monsieur de Pourceaugnac*.

Il faut avouer cependant qu'un homme plus autorisé devant l'histoire que des grands trop superbes, M. de Torcy, le foule aux pieds. Dans une lettre du 4 mars 1720, au cardinal Gualterio, protecteur de la couronne de France à Rome, il dit en termes entortillés, mais finalement très clairs : « Je pense quelquesfois que Votre Éminence est bien persuadée de mon attachement pour elle et du désir que j'aurois de contribuer à sa satisfaction; mais quoy qu'elle soit bien seure de mes sentiments, je pense aussy qu'elle ne laisseroit pas d'estre fort faschée de se

1. Saint-Simon, t. XIX, p. 150-153.
2. Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, t. I, p. 17.

trouver chargée des affaires du Roy à Rome, si j'avois encore les affaires étrangères entre les mains et que proffitant d'une conjoncture que je croirois favorable, je voulusse, sans croire en Dieu, sans religion, sans la moindre ombre de probité, sans mœurs, connu pour tel des François et des étrangers, me faire archevesque, et devenir cardinal par le moyen de l'Empereur et du Roy d'Angleterre [1]. » La condamnation est écrasante. Mais avant d'y souscrire, ne convient-il pas de se rappeler que celui qui la fulmine, fidèle à la politique de la vieille cour, lui-même très ambitieux, hostile à l'alliance anglaise, était en sourde et tenace compétition avec Dubois; qu'il travaillait à le miner auprès du Régent, dont il avait encore l'oreille, en qualité de surintendant des postes, et que Dubois se défendait par des contre-mines [2]?

Notre grand peintre d'histoire, Michelet, s'est servi des couleurs des ennemis de l'abbé. Il les a même trouvées pâles; il les a outrées. La comparaison de Saint-Simon, une mine de fouine, lui semble trop délicate. C'est « un mufle fort, de grossière animalité, d'appétits monstrueux,... une furieuse taupe qui, de ce mufle, percera dans la terre ces trous subits qui mènent on ne sait où [3] ».

1. *British Museum, additional Manuscripts*, n° 20 319, fol. 279 verso. — M. de Torcy ne pense pas mieux d'Alberoni, dont il dit : « En vérité, les élévations qu'on voit, loin d'exciter l'ambition, devroient bien l'éteindre ». (4 janvier 1717.) — « Il faut des personnages burlesques dans les pièces. » (1er mars 1717. *Id., ibid.*, fol. 248, 253.) Cette lettre du 4 mars a été signalée pour la première fois par notre distingué compatriote, M. Masson, professeur au collège de Harrow.

2. Voir dans Saint-Simon, t. XVIII, p. 149, l'avortement risible d'un complot où M. de Torcy essaye d'enrôler M. le duc (de Bourbon), Saint-Simon et le maréchal de Villeroy, pour renverser Dubois, en 1721. L'entreprise tourne contre lui. Il est obligé de résigner les postes. Dubois, tant accusé de méchanceté par Saint-Simon, se prête de bonne grâce aux arrangements les plus avantageux pour son ennemi. *Id.*, *ibid.*, p. 250.

3. Michelet, *la Régence*, p. 55. L'illustre historien remarque que les portraits de Dubois sont terribles et font reculer. « Rarement, dit-il, on le montre de face : les yeux sont trop sinistres, et l'ensemble trop bas. » —

On ne peut pas s'empêcher de soupçonner que si Dubois, au lieu d'être un fils de médecin-apothicaire, en un mot *de la lie du peuple* [1], avait été seulement un petit cadet de Gascogne et qu'il eût continué complaisamment la politique du dernier règne, les seigneurs de son temps l'eussent dépeint d'un tout autre style et présenté sous des traits fort différents au jugement de la postérité.

N'est-il pas singulier qu'aujourd'hui, de ce côté-ci de la Révolution, maint écrivain libéral ait, sans y prendre garde, épousé leur querelle, et, en s'appropriant leurs imprécations, fustigé sous leurs auspices cet intrus, parti de rien, coupable d'être parvenu à se frayer la voie à travers les mailles serrées de la hiérarchie aristocratique du temps jadis? Dubois ne pourrait-il pas répondre encore ainsi qu'autrefois : « Conformément à la vieille routine de ces messieurs, on me reproche de n'être pas fils d'un duc et pair; ce qu'ils appellent être *né dans la boue* [2] »? Et nous, modernes, ne voyons-nous pas tous les jours, comment l'injure lancée sans relâche contre un homme public, à la fin tourne en doctrine et acquiert force de chose jugée? N'est-ce pas pour l'historien, tout au moins, une école de prudence?

En résumé, dans notre pensée, Dubois n'a pas perverti son élève ni consciemment par des complaisances et des excitations, ni inconsciemment par le seul effet de ses mauvais exemples. Il n'a pas été le pensionnaire des Anglais. Il n'a pas empoisonné la famille royale. Il n'a pas pris femme au pays. Encore moins, a-t-il été bigame.

Est-ce à dire que nous voulions présenter au lecteur

Cependant le portrait par Rigaud est de face et ne ressemble pas à la *bellua* que Michelet dénonce. Nous sera-t-il permis de suggérer qu'en général, Michelet aime à découvrir bien des choses dans les portraits?

1. Saint-Simon, t. XX, p. 21.

2. Sévelinges, t. II, p. 402. Lettre de 1720.

un Dubois sans défaut, en nous proposant de prendre le contre-pied de l'opinion accréditée? Non pas, nous tâchons seulement d'approcher le plus près possible de la réalité.

L'abbé Dubois était doué des grandes qualités de l'esprit, la lucidité, la prestesse et la vigueur de conception, qui l'éclairaient et le guidaient là où les autres, troublés, s'agitaient dans une stérile hésitation. Exempt, par sa basse origine, des préjugés de caste, il était tout prêt, homme nouveau, à entrer dans des voies nouvelles. L'ambition devait l'y pousser, fouine ou taupe, dès qu'il y apercevrait une issue vers le pouvoir. Il voulait parvenir. Chez lui, reconnaissons-le, l'âme n'était pas à la hauteur de l'intelligence; le cœur ne valait pas le cerveau. Délié et hardi, infusé de Gil Blas et de Frontin, il n'y a pas de raison pour rejeter ce qu'on a dit de son goût de l'intrigue et des finesses, sans aller peut-être jusqu'à la « fumée de fausseté », dont l'enveloppent les yeux prévenus de Saint-Simon, cette fumée « qui sortait malgré lui de tous ses pores et jusque de sa gaieté ». L'accusation de méchanceté avec réflexion et par nature n'est guère justifiée dans son ministère. On a remarqué que la moyenne (annuelle) des écrous à la Bastille descendit alors de soixante-six, qu'elle était dans les cinq dernières années de Louis XIV, à quarante-trois [1]. *Par raisonnement, traître et ingrat*, dit Saint-Simon : assurément, ni l'un ni l'autre envers son élève qu'il servit très fidèlement. « *Maître expert* aux compositions des plus grandes *noirceurs*, effronté à faire peur étant pris sur le fait. » Ces noirceurs, foisonnent-elles si

1. Seilhac, t. II, p. 217. On met à part les années 1719 et 1720, où il y eut conspiration et insurrection. Sévelinges, t. II, p. 403, cite un fragment de lettre où Dubois dit de ceux qui s'acharnent à le décrier : « Ils croient me désoler avec leur éternel refrain de *Brives-la-Gaillarde* et d'*apothicaire*. Je les y enverrai un jour en exil, pour qu'ils puissent contempler à leur aise la boutique de mon père... » Dubois était alors archevêque de Cambrai.

abondamment dans son ministère, à moins qu'on ne dénomme ainsi les luttes de cour quand il rendait coup pour coup? On sait aussi combien l'auteur des *Mémoires* est prodigue des reproches de noirceur et de scélératesse à l'adresse de quiconque a le malheur de lui déplaire [1]. *Désirant tout, enviant tout, et voulant toutes les dépouilles.* Ceci est plus vrai, Dubois était inquiet, ombrageux; il voulait en effet tout tenir à la fois.

« On connut après, dès qu'il osa ne plus se contraindre », poursuit son terrible ennemi qui ne serait pas sans mériter quelques-unes des épithètes dont il l'a flagellé, « on connut à quel point il était intéressé, débauché, inconséquent, ignorant en toute affaire, passionné toujours, emporté, blasphémateur et fou, et jusqu'à quel point il méprisa publiquement son maître et l'État, le monde sans exception et les affaires, pour les sacrifier à soi tous et toutes, à son crédit, à sa puissance, à son autorité absolue, à sa grandeur, à son avarice, à ses frayeurs, à ses vengeances [2]. »

Ce débordement d'injures est étourdissant. Pourtant on n'ignore pas que, ministre, sa vie fut aussi régulière que frugale; tandis qu'il traitait ses invités magnifiquement, lui-même dînait d'une tasse de lait; et nous indiquions tout à l'heure quelles causes non déshonorantes avaient pu altérer sa santé. *Intéressé* : il s'enrichit, mais il est certain qu'il ne laissa pas une fortune à la Mazarin [3]. Et puis

1. Réciproquement, il faut voir comme Saint-Simon se vante des noirceurs qu'il combinait avec tant de méchanceté contre le duc de Noailles.
2. T. XII, p. 104.
3. Seilhac, t. I, p. 35 et suiv. Dubois laissa deux frères et une sœur. Le mari de celle-ci refusa les 150 000 livres à elle offertes pour sa part dans la succession du cardinal, fit un procès en recel à Joseph, le frère aîné, le perdit et finit par se contenter de la somme qu'il avait d'abord repoussée. Or on devine cependant que l'impopularité du cardinal ne pouvait pas, lui une fois mort, être une recommandation pour ses frères auprès des juges.

ne faudrait-il pas s'entendre sur l'avarice et l'avidité dont on fait si souvent le reproche aux grands de l'ancien régime? Leur état de maison, la cour, la guerre exigeaient des dépenses considérables. Les revenus qu'ils tiraient de leurs terres n'y suffisaient pas; il leur fallait en surplus des offices ou des bénéfices, des gratifications du roi, des *affaires*. C'était une question d'existence. *Ignorant en toute affaire* : cela fait sourire, lorsqu'il s'agit d'un homme qui, de fils d'apothicaire, devint premier ministre. Aujourd'hui, on est plutôt d'accord que l'ignorance des affaires était du côté des ducs. Les autres griefs, exprimés avec tant d'exagération, notamment le mépris presque public que Dubois aurait fait de son maître et de l'État, ne sont pas sans renfermer une dose de vérité. L'abbé était d'un tempérament très nerveux, sujet à s'exalter et à s'abattre avec la même impétuosité, s'effrayant à l'excès dès qu'il croyait son crédit en péril, enclin à prendre les choses avec passion et à s'emporter soudain, comme aussi il se calmait; cependant, au besoin, maître de lui-même, par exemple dans ses entretiens avec Stanhope, et alors ne gardant de sa vivacité que la dose nécessaire pour produire une favorable impression de franchise. Sous cette apparence mobile, une volonté très tenace marchait au but. Mais il voulait y marcher seul, sans souffrir de compagnons, ni de partage dans son autorité et sa gloire. A mesure que sa situation grandit, il devint de plus en plus jaloux, *emporté et passionné*. L'affaiblissement de sa santé et de ses forces physiques aiguisa la susceptibilité de ses nerfs; il eut des colères ressemblant dans leurs transports à des accès de folie. A la longue, il devint moins capable de travail, sans se résigner à sacrifier même la part la plus mince de ses attributions, laissant les affaires s'accumuler sur son bureau et tempêtant contre ses commis de ce

qu'elles ne s'expédiaient pas. Il paraît certain que, dans cet état d'excitation croissante, il s'abandonna à d'excessives intempérances de langage, qu'on l'entendit blasphémer, *sacrer* : ce qui lui aurait attiré de son secrétaire une verte riposte. Au lieu de se fâcher, il se mit à rire et s'apaisa [1], car il était sans méchanceté et homme d'esprit. N'est-ce pas lui qui, au temps de sa grande fortune, fit un soir apporter dans son salon devant ce que l'on comptait à Paris de gens sachant rimer des copies des *plus méchantes drôleries* qu'on eût faites contre sa personne et qui s'amusa à en lire des phrases devant la compagnie? Il ne se défendit ensuite qu'en récitant des vers de Voltaire, alors le *jeune Arouet*, tirés de l'*Épître au Régent* [2].

Était-il « sans mœurs, connu pour tel des Français et des étrangers », comme dit M. de Torcy? Le ton des lettres de la Palatine et de tels autres personnages que l'on a

1. Saint-Simon, t. XX, p. 17-18. Le cardinal se plaignait avec emportement devant Venier, son secrétaire, d'être mal servi malgré la dépense qu'il y faisait : « Monseigneur, lui dit Venier, prenez un seul commis de plus, et lui donnez pour emploi unique de jurer et de tempêter pour vous, et tout ira bien, vous aurez beaucoup de temps de reste, et vous trouverez bien servi. »

2. Sévelinges, t. II, p. 403. Extrait d'une lettre de Dubois :

> Eh! qui de sa vertu reçut toujours le prix?
> Il est chez les Français de ces sombres esprits,
> Censeurs extravagants d'un sage ministère,
> Incapables de tout, à qui rien ne peut plaire.
> Dans leurs caprices vains tristement affermis,
> Toujours du nouveau maître ils sont les ennemis;
> Et, n'ayant d'autre emploi que celui de médire,
> L'objet le plus auguste irrite leur satire.
> Ils voudraient de cet astre éteindre la clarté
> Et se venger sur lui de leur obscurité....

L'épître est de 1716. Il s'agit du Régent désigné assez improprement par le mot *ministère*. Dubois était encore un personnage obscur; mais, quand il dit ces vers, il pouvait les appliquer à lui-même. L'auteur était présent. « Je n'en étais pas au second vers, écrit Dubois, que vous eussiez vu le jeune Arouet qui, jusque-là, s'était tenu dans un coin avec Fontenelle, fendre la foule à coups de coude, et se planter devant moi avec ses yeux d'aigle, comme pour me dire : « Eh! parbleu, monseigneur, n'est-ce « pas moi qui les ai faits, ces beaux vers-là? »

accoutumé de respecter, va directement contre cette accusation. Comment auraient-ils parlé ainsi à un homme ou d'un homme si publiquement décrié? Qu'il ne s'effarouchât pas aisément, qu'il fût bon cheval de trompette, comme il l'écrivait plus tard à un ami, pour une autre occasion [1]; que, vivant à la cour de Monsieur, où fleurissaient le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat, il se fût aguerri contre bien des choses; cela prouve-t-il qu'il en adoptât l'infamie?

Mais il y avait en lui quelque chose de vulgaire, comme fonds premier. Cette vulgarité intime, contenue tant qu'il eut sa fortune à faire, échappa et peu à peu s'affranchit de la contrainte, s'étala, sa fortune une fois faite. Elle est sensible dans son style. « Il écrit, dit Michelet, de la langue nouvelle et si agile qu'on peut dire celle de Voltaire [2]. » Rien de plus vrai, si ce n'est qu'il lui arrive de sentir la rhétorique, l'effort de l'homme qui veut être digne et n'en a pas l'étoffe.

Était-il sans croire en Dieu, sans religion, comme dit encore M. de Torcy? Il ne nous appartient pas de scruter la conscience; et il se peut aussi que, dans un anathème de ce genre, il y ait, chez celui qui le prononce, quelque ferment de la querelle entre jansénistes et molinistes. Mais nous n'irons pas nous rendre garants de ses sentiments religieux. Dubois portait le petit collet et le titre d'abbé, sans être dans les ordres. On est d'une sévérité plus scrupuleuse envers lui qu'à l'égard de Mazarin, beaucoup plus compromis, puisqu'on ne sait pas encore si ce dernier, étant cardinal avéré, ne fut pas en même temps le mari d'Anne d'Autriche.

Telle est notre opinion sur Dubois : des défauts criants,

1. Sévelinges, t. II, p. 403.
2. Michelet, *la Régence*, p. 55.

qu'il n'est pas juste de ramasser en un seul tableau, comme fait Saint-Simon, sans tenir compte des diverses époques du personnage; des vices très hypothétiques, contre lesquels nous devons être tenus en garde par la passion des accusateurs, et par la signification favorable des documents originaux.

V

Son génie politique? Nous avons vu, dès le commencement de cet ouvrage, que la pensée de l'alliance anglaise ne lui appartient pas. Elle vient de George I[er]; lord Stair en porte les premières paroles. Le représentant du duc d'Orléans, dans ces pourparlers, est d'abord l'abbé de Thésut. Dubois n'y paraît qu'ensuite, uniquement comme organe du prince. On le trouve chaleureux, tiède, glacial, selon la variable humeur de son maître.

Lorsque le Régent, au début de son gouvernement, penche pour le Prétendant, l'abbé penche du même coté. Peu lui importe, pourvu qu'il ait un rôle à jouer. Il est le serviteur de son maître.

Lorsque le Prétendant éprouve en Écosse une de ces déconvenues, où la ruine morale est pire encore que la ruine matérielle, le Régent se retourne vers l'alliance hanovrienne, et Dubois avec lui. Mais dès lors le choix de l'abbé est fait. Tandis que son maître, tiraillé à l'inverse par la vieille cour qui le sert si mal, oscille entre les deux politiques, il comprend, lui, qu'il faut s'attacher à celle qui rompra la coalition contre la France et dont le succès rendra inébranlable à l'intérieur l'autorité du Régent. Certainement il en augure aussi pour son ambition personnelle le plus brillant avenir. Puisque les ministres légués par le régime précédent et ceux qui siègent dans

les conseils sont d'entêtés jacobites, c'est à lui que le Régent devra s'adresser pour tendre la main aux whigs, apaiser leur mauvaise humeur, conclure et pratiquer l'alliance, redisons-le, homme nouveau pour une situation nouvelle. Il va dévouer à cette tâche sa claire intelligence, sa fertile imagination, sa volonté impétueuse et tenace.

« Dubois à toute reste vouloit percer par l'Angleterre, parce qu'il ne s'en voyoit pas d'autre moyen [1]. »

Ne lui demandons pas, dans cette carrière, l'élévation des sentiments, la hauteur des vues, les grandes pensées qui viennent du cœur. Laissons-le à son rang d'homme d'affaires éminent, très bon Français au demeurant; et ne le rangeons point parmi les grands politiques. Beaucoup l'ont rabaissé avec une criante injustice. D'autres l'ont surfait; surtout, il s'est surfait lui-même et à lui-même. Mais la politique qu'il servit et dont il contribua à assurer le triomphe, valait, à notre sens, beaucoup mieux que celle de la vieille cour.

1. Saint-Simon, t. XIII, p. 409 : *à toute reste*, c'est-à-dire *à toute force*.

CHAPITRE XV

LE VOYAGE DE L'ABBÉ DUBOIS A LA HAYE

I

Les premiers mois de la Régence s'écoulèrent sans apporter de changement à la position de l'abbé Dubois. Il restait l'ancien précepteur du prince. Madame aurait voulu l'y clouer à jamais. Le prince étant venu la voir à Versailles, le jour même de sa régence (le 2 septembre), elle lui demanda « sa parole précise de n'employer jamais, en rien du tout, pour peu que ce fût, l'abbé Dubois, qui étoit le plus grand coquin et le plus insigne fripon qu'il y eût au monde, ce dont elle avoit mille et mille preuves, qui, pour peu qu'il pût se fourrer, voudroit aller à tout, et le vendroit lui et l'État pour son plus léger intérêt [1] ». Le duc promit et tint sa parole quatre mois. C'était beaucoup pour lui. Sur ces entrefaites, l'archevêque de Sens, conseiller d'État d'Église, étant venu à mourir, le Régent donna sa place à Dubois, 2 janvier 1716. L'abbé était

1. Saint-Simon, t. XIII, p. 129. M. de Seilhac pense que le langage de la Palatine, si différent de ce qu'il avait été, provient de ce qu'elle aurait appris la participation de l'abbé au mariage du duc de Chartres avec Mlle de Blois. Il fait remarquer aussi qu'elle n'attaque pas les mœurs de l'abbé. (T. I, p. 13-14.)

dans sa soixantième année. Enfin, « il avait le pied à l'étrier [1] ».

A cette époque, le Régent comprenait qu'il s'était abusé en frayant avec les jacobites et en laissant le maréchal d'Huxelles et la vieille cour se jouer des whigs. Il songeait à revenir sur ses pas. Alors sur qui compter, sinon sur l'abbé, peut-être le seul homme dont il fût assuré? Saint-Simon parle avec insistance d'un triumvirat formé par Canillac, le duc de Noailles et l'abbé Dubois, qui, d'accord avec lord Stair, le poussaient à l'alliance anglaise antijacobite. Tantôt ensemble, tantôt séparément, ils le tenaient, dit-il, toujours en haleine et mettaient un obstacle continuel à tout ce qui n'était pas dans leurs vues. Saint-Simon, partisan passionné de l'alliance espagnole, s'efforçait de l'y amener et de le faire changer de boussole. Mais les trois renversaient aisément tout ce qu'il avait dit, même persuadé; « et le Régent contre son gré flottant étoit toujours raccroché par eux. Il s'en dédommageoit par des brocards sur eux, auxquels Dubois étoit accoutumé, et dont Noailles ne faisoit que secouer les oreilles, mais dont l'orgueil de Canillac étoit souvent blessé. Le Régent le laissoit bouder, rioit et quelquefois après le

1. Il aurait dit au Régent : « Vous voilà tout-puissant; laisserez-vous dans l'inaction un homme qui vous a élevé? » Le Régent, après l'avoir nommé, lui aurait dit : « L'abbé, un peu de droiture, je t'en prie. » (Sévelinges, t. I, p. 7.) — Saint-Simon ne rapporte rien de tel. Il raconte seulement que Dubois sollicita sa protection dans cette circonstance et qu'il refusa de s'en mêler. Selon lui, depuis la décadence de la santé de Louis XIV, Dubois était tombé auprès de son maître. (T. XIII, p. 325-327.) Cela prouve que Saint-Simon n'avait nulle connaissance des rapports secrets du Régent avec lord Stair par l'intermédiaire de l'abbé. Tout ce qu'il raconte des manèges de Stair, de l'abbé et de quelques autres pour tourner le duc d'Orléans vers le roi George est inexact. (T. XIII, chap. XIII, XVII, etc.) — Si l'on en croit la *Gazette de la Régence*, p. 48, ce serait par la duchesse de Berry que l'abbé Dubois aurait obtenu sa nomination de conseiller d'État. (*Gazette de la Régence*, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale de la Haye, par le comte de Barthélemy. Paris, 1887.)

caressoit, tant son jargon important l'avoit accoutumé à le considérer [1]. »

On nous parle aussi des mémoires que Dubois multipliait pour tirer enfin son maître de ses incertitudes et de la situation fausse, même périlleuse, où elles l'avaient amené : et toujours derrière ces triumvirs, Saint-Simon nous montre lord Stair.

Cependant n'est-il pas digne de remarque que cette espèce de complot permanent conduit avec tant d'activité, et qui tient tant de place dans les *Mémoires* de Saint-Simon, n'en tienne aucune dans la correspondance de lord Stair avec son gouvernement? on n'y rencontre alors ni le nom de Dubois, ni celui de Canillac; et si le duc de Noailles est mentionné, c'est pour recommander de s'en méfier.

Quoi qu'il en soit, lorsque le duc d'Orléans, harassé d'incertitudes, s'arrête à la résolution si longtemps balancée de l'alliance anglaise dans les circonstances et au milieu des difficultés que nous avons racontées, il emploie l'abbé en cachette sans se commettre lui-même, pour porter la parole et rompre la glace auprès du ministre Stanhope.

Depuis que l'abbé avait rencontré celui-ci, d'abord à Paris, après la paix de Ryswick; ensuite à Londres, chez la duchesse de Mazarin, ils s'étaient revus fréquemment à Paris, où Stanhope, prisonnier sur parole depuis l'affaire de Brihuega, avait demeuré jusqu'à l'armistice de 1712. Ni l'un ni l'autre ne se doutait alors qu'ils auraient bientôt à débattre ensemble les plus grands intérêts des deux royaumes. Dubois l'avait fait connaître au duc d'Orléans, qui le vit familièrement et l'admit à quelques-unes de ses parties [2]. Il paraissait donc l'intermédiaire tout indiqué

1. *Mémoires*, t. XIII, p. 409.
2. Saint-Simon, t. XIII, p. 370. Nous en avons dit quelque chose p. 95.

pour entreprendre de renouer les bons rapports rompus avec tant d'inconséquence.

Il débuta par une lettre à Stanhope en ces termes, le 12 mars 1716 :

« Milord, on ne peut pas faire profession, comme je fais depuis longtemps, d'être de vos amis, sans prendre beaucoup de part au succès que les soins de votre ministère ont eu dans les derniers mouvements d'Écosse, et sans vous congratuler sur l'événement qui les a fait finir si promptement. J'ai été trop instruit des anciennes liaisons d'estime et de confiance que vous avez eues avec monseigneur le duc d'Orléans, pour n'être pas charmé du prompt retour du Prétendant, parce que, d'une part, il vous est glorieux, et que d'autre part, il vous désabuse des bruits qui s'étaient répandus d'une influence secrète de notre cour pour cette entreprise, et vous fait savoir qu'ils n'ont eu aucun fondement. J'espère que rien n'altérera les premières dispositions où je vous ai vu, et je souhaite qu'on ne néglige rien de part ni d'autre de ce qui peut contribuer à la correspondance entre nos deux maîtres. Je vous supplie, milord, de me continuer l'honneur de votre bienveillance, et d'être persuadé que dans toutes les occasions que se présenteront, vous trouverez en moi l'ami que vous avez si bien traité, et toute l'estime et la reconnaissance que je vous dois [1]. »

A cette lettre, trop pondérée pour être bien convaincante, surtout après ce qui s'était passé, Stanhope fit, en date du 19 mars [2], une réponse polie, mais quelque peu sardonique et donnée de haut :

« Monsieur, j'ai reçu l'honneur de votre lettre du 12 mars, et suis très sensible à la bonté que vous avez de vous sou-

1. Sévelinges, t. I, p. 165-166.
2. Vieux style : 30 mars (1716), nouveau style.

venir d'un ancien ami, dans lequel je vous assure que vous trouverez toujours beaucoup de franchise et une véritable estime pour vous. Je suis très aise d'apprendre d'aussi bonne part l'heureuse disposition de votre cour. Les apparences véritablement commençaient à nous alarmer; mais comme nous savons très certainement que non seulement nos intentions, mais toute notre conduite n'a pu donner aucun fondement aux bruits que certaines gens ont affecté de publier par tout le monde, comme si le roi voulait la guerre, et qu'il fît agir auprès d'autres puissances pour les y porter, nous voulons bien croire que ces bruits n'ont point été autorisés ni débités à dessein de colorer les projets qui se pourraient former contre nous. Nous voulons bien croire aussi, sur ce que vous nous faites dire, que tous les bruits d'une influence secrète de votre cour pour l'entreprise du Prétendant, n'ont été qu'une pure invention des jacobites pour animer leur parti. Quelques soupçons que l'on ait pu avoir par le passé, il est sûr qu'il n'y a rien de si aisé pour l'avenir, que de se convaincre les uns les autres que l'on veut vivre en paix, si tant est que véritablement on le souhaite.

« Pour d'ici, je vous en réponds; et il faut espérer qu'un prince aussi éclairé que monseigneur le Régent, ne sera point la dupe de nos malheureux fugitifs, qui lui attireront très certainement de mauvaises affaires, pour peu qu'il leur prête l'oreille. La France aussi bien que l'Angleterre serait bien à plaindre si de pareilles gens étaient capables de nous brouiller. Mais je veux espérer qu'il n'en sera rien, et que de part et d'autre, comme vous le dites très bien, on ne négligera rien de ce qui peut contribuer non seulement à la correspondance, mais à une étroite amitié entre nos maîtres : j'ose vous assurer hardiment que votre conduite à cet égard sera la règle de la nôtre. Pour mon par-

ticulier, je souhaiterais par-dessus toutes choses de contribuer à une telle correspondance.

« Vous savez ce qui nous blesse, et vous êtes les maîtres de faire cesser tout fondement de jalousie. Quand monseigneur le Régent y aura bien fait attention, je suis persuadé qu'éclairé comme il est, il trouvera que c'est une très mauvaise politique, et très contraire à ses intérêts personnels, que de nous obliger d'être toujours dans un état plus violent que n'est celui d'une guerre ouverte. Vous voyez que je vous tiens parole et vous parle franchement : je crois que c'est toujours le meilleur que de savoir à quoi s'en tenir.

« Au reste, monsieur, quelque parti que prennent nos maîtres, je vous prie de croire que je suis avec une passion très sincère, etc. [1]. »

On était au plus fort de la contention entre les deux cabinets, l'un exigeant, l'autre refusant l'expulsion préalable du Prétendant. Stanhope faisait assez clairement ses conditions. Le Régent voulut tenter encore un effort par la même voie; et, le 10 avril (1716), Dubois écrivit une seconde lettre.

« Milord, votre lettre du 19 mars me fait voir clair au travers des nuages, que mille bruits confus, produits par divers intérêts, et peut-être par le zèle de quelques acteurs, avaient répandus, et je suis ravi de savoir par un canal aussi sûr que le vôtre, les véritables intentions de votre gouvernement. Je crois pouvoir vous répondre que celles du nôtre sont bonnes et droites. Le caractère de notre Régent ne laisse pas lieu de craindre qu'il se pique de perpétuer les préjugés et le train de notre ancienne cour; et comme vous le remarquez vous-même, il a trop d'esprit pour ne pas voir son véritable intérêt.

1. Sévelinges, t. I, p. 166-168.

« Je n'ai pas oublié que dans nos anciennes conversations, vous m'avez souvent dit qu'il ne peut y avoir de solide liaison entre les souverains, qu'autant que chacun d'eux y trouve également son intérêt; et vous avez sagement observé dans votre lettre, que ce principe conduit nos deux maîtres, non seulement à une honnête correspondance entre eux, mais même à une étroite amitié. Je vous suis trop redevable de vous être souvenu de la parole que vous m'aviez donnée autrefois, de me parler franchement dans les occasions qui se présenteraient, pour ne vous pas avouer avec la même franchise que je pense tout comme vous, et que cet intérêt réciproque doit leur assurer la solidité et la durée des liaisons qu'ils prendraient ensemble. Je suis tellement convaincu de cette vérité, que je suis déterminé à contribuer de tous mes soins à cette union, et que je vous assure que si, dans les mesures qui se peuvent prendre de part et d'autre, vous avez lieu de craindre que des intérêts détournés n'apportent quelque obstacle au bien commun des deux maîtres, au premier avis que vous me donnerez, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous aider à démêler la vérité, à rendre simple ce qui prendrait quelque détour, et à parvenir à une liaison qui ne soit plus sujette à aucun soupçon.

« Vous pourrez éprouver, quand il vous plaira, la vérité de ce que j'ai l'honneur de vous promettre: nous ne nous sommes jamais cherchés l'un et l'autre pour nous tromper, et je connais trop votre sincérité pour n'avoir pas avec vous le cœur sur les lèvres. Vous devinez assez que je serais charmé que mon maître prît les mesures les plus convenables à son intérêt; que ce fût avec une nation pour laquelle j'ai toujours conservé de la partialité, et durant le ministère d'un ami aussi estimable et aussi ...de que vous. Au surplus, Milord, outre l'intérêt de nos

deux maîtres, je déclare que je serais ravi que vous ne bussiez que du meilleur vin de France, au lieu de vin de Portugal, et moi du cidre de Goldpepin [1], au lieu de notre gros cidre de Normandie. J'y ajouterai un intérêt encore plus sensuel pour moi, qui est celui de pouvoir, sans interruption, cultiver l'honneur de votre amitié, et vous renouveler librement et avec assiduité les assurances de l'estime et de l'attachement avec lesquels je suis, etc. [2]. »

Cette lettre très raffinée n'apportait aucun élément nouveau dans la question, rien qui rapprochât le débat de la solution désirée. C'était proprement parler pour ne rien dire. Aussi Stanhope ne fit-il point de réponse. « Vous savez, écrivait-il plus tard (25 septembre 1716) à lord Townshend, que dans le principe, j'étais absolument opposé à ce traité [3]. » En ce qui touche l'importance que Dubois se sent déjà, on peut remarquer de quel ton il parle de sa détermination de contribuer de tous ses soins à cette union. Simple conseiller d'État, il prend, le plus naturellement du monde, l'allure ministérielle.

II

Sans se laisser décourager par l'insuccès de sa tentative épistolaire, le Régent voulut espérer mieux d'une entrevue entre les deux ministres. Il résolut d'envoyer Dubois en Hollande, à l'affût de Stanhope. Le maréchal d'Huxelles objecta l'inefficacité d'une conversation passagère, les préventions hostiles de Stanhope, la difficulté du secret, le tort que cette mission, si elle s'ébruitait, causerait à la négociation jusque-là conduite si heureusement en Hol-

1. Pomme reinette.
2. Sévelinges, t. I, p. 172-175.
3. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 85.

lande. Le Régent persista; et, par ses instructions du 20 juin 1716, il chargea l'abbé du soin de justifier sa conduite et d'offrir les conditions de l'alliance désirée, telles que ses représentants les avaient déjà formulées, mais telles aussi que la partie adverse les avait autant de fois repoussées [1].

Dubois partit de Paris le 2 juillet. Arrivé, le 5, à la Haye, il prit gîte dans une auberge sous le nom de Saint-Albin et se donna pour un amateur attiré en Hollande par le goût des livres et des belles peintures. Là, au milieu d'Allemands dont la maison était pleine, il fit si bien son personnage que, contrairement aux inquiétudes du maréchal d'Huxelles, nul ne pénétra ni sa qualité, ni l'objet de son voyage. George Ier débarqua à Helvoetsluis, aux bouches de la Meuse, le 20 juillet 1716, gardant un incognito qui lui servit à décliner poliment la visite et les compliments de Châteauneuf. Stanhope, en réponse à l'abbé qui lui témoigna par lettre l'ardent désir de le voir à son passage, lui donna rendez-vous chez Horace Walpole, à la Haye, pour le lendemain matin, 21 juillet [2].

Ce jour-là, dans leur première conservation, à huit heures du matin, Dubois débuta par la petite comédie qui servait de prétexte à sa présence à la Haye. A propos d'une correspondance secrète de Guillaume III, portée sur le catalogue d'une bibliothèque mise en vente, il s'affligea que Stanhope eût laissé sa dernière lettre sans réponse; et, tirant de

1. Sévelinges, t. I, p. 182. Ces instructions sont du jour même où le Régent déclarait à lord Stair qu'il ne renverrait pas le Prétendant préalablement aux négociations.

2. Le détail de cette entrevue n'est connu jusqu'ici que par les dépêches de Dubois. M. de Sévelinges les a extraites, t. I, p. 189-208. Nous n'avons pas pu découvrir ni au *Record Office*, ni dans les *Stair Papers*, la relation que James Stanhope a dû écrire pour le gouvernement de Londres. Nous n'avons donc rien de nouveau sur le fait lui-même. Mais notre récit ne peut pas le négliger.

sa poche une lettre du duc d'Orléans, il lui donna lecture d'un endroit où, à propos d'incidents survenus dans la petite cour du prince de Galles à Londres, le duc autorisait l'abbé, s'il lui arrivait de voir Stanhope lors de son passage en Hollande, à lui offrir de sa part, bons offices, amis, argent, en un mot tout ce qui dépendrait de lui. Le ministre anglais refusa avec des marques de reconnaissance.

Alors Dubois dit qu'il avait eu en vue dans ses lettres, la conformité d'intérêt qui régnait entre la France et l'Angleterre; elle pourrait facilement produire non seulement un traité d'alliance, mais même une union sincère entre les deux couronnes, union d'où résulterait l'équilibre si nécessaire au repos de l'Europe; il avait désiré voir Stanhope jouer, en Angleterre et dans le monde entier, un des plus beaux rôles qui eût jamais été le partage d'aucun ministre.

Stanhope objecta que la confiance que le roi avait eue d'abord dans le Régent se trouvait singulièrement altérée par la persuasion qu'il avait favorisé l'entreprise du Prétendant sur l'Écosse. Dubois défendit de son mieux le duc d'Orléans, sa loyauté, la difficulté de sa situation vis-à-vis de l'opinion publique en France. Les amis du Prétendant ne lui avaient-ils pas reproché d'avoir fermé sa porte à ceux qui venaient lui parler en faveur de ce prince, tandis qu'elle était toujours ouverte pour le comte de Stair? Malgré les déclamations dirigées contre lui en plein Parlement britannique, le duc d'Orléans avait voulu toujours compter sur les nobles sentiments et les bonnes dispositions de Stanhope à son égard.

Ce dernier saisit l'occasion de protester contre les discours de cette sorte qu'on lui avait imputés. Mais il revint sur la *sinistre impression* de son maître, quand, après être allé au-devant des intérêts du duc d'Orléans, jusqu'à différer de reprendre les poursuites qu'on avait commencées sous

le feu roi touchant le canal de Mardick, il avait vu la rébellion s'introduire dans ses États par la France, et sous les auspices, en quelque sorte, du prince qui la gouvernait. C'était là, dit le ministre, le principal obstacle à l'union proposée par le duc d'Orléans. Peut-être une partie de ce que l'abbé avait dit, était-elle vraie. Mais il fallait le faire comprendre aux autres membres du cabinet, au roi. Vérité ou prévention, il n'y avait que le temps et une expérience contraire qui pussent dissiper les soupçons.

Dubois saisit ce mot d'expérience : « Qui nous empêche d'y recourir? s'écria-t-il. De quelle part proviennent les difficultés qui retardent sans cesse l'accomplissement de l'union que nous vous avons tant de fois offerte? » Et, au sujet de cette expulsion préliminaire du Prétendant qu'on exigeait, il rappela les facilités consenties dans des circonstances semblables par Cromwell et par la reine Anne; et comment le Régent ne pourrait pas renvoyer le Prétendant sans être à même de montrer un traité ayant pour objet principal le maintien du repos public et de la paix du royaume.

Stanhope répliqua qu'il regardait l'éloignement du Prétendant comme la chose la plus indifférente; si jamais la France hasardait quelque entreprise contre l'Angleterre, il souhaiterait, pour la faire échouer, que le Prétendant fût à la tête de l'expédition.

Il était possible en effet que, personnellement, Stanhope ne tînt pas au renvoi préalable du Prétendant. Mais George Ier persistant à le réclamer, il se croyait obligé d'y insister absolument dans les relations officielles. A ses yeux, la grande difficulté consistait en ce que le Régent voulait prendre pour base le traité d'Utrecht, tandis que le roi ne s'y prêterait jamais. « La maison d'Autriche a toujours vu la paix d'Utrecht de mauvais œil; et Sa

Majesté pense qu'elle ne doit point choquer d'anciens amis, pour plaire à des alliés nouveaux et incertains. »

George, en effet, avait besoin du concours de l'empereur Charles VI pour faire sanctionner par la diète le nouvel état territorial du Hanovre. L'Empereur, afin de garder ce puissant feudataire à sa discrétion, ne se pressait pas [1], en même temps qu'en toute occasion, il protestait contre les stipulations d'Utrecht. D'autre part, Stanhope et les whigs avaient, au Parlement, attaqué ce traité avec tant de passion qu'ils s'étaient ôté le moyen de l'adopter comme règle de leur politique étrangère.

Après cette conversation qui se prolongea plusieurs heures, l'abbé en raisonna avec M. de Châteauneuf. Ils pensèrent que Stanhope n'était pas dans un éloignement invincible de traiter avec la France, puisqu'il paraissait se relâcher sur l'expulsion préliminaire du Prétendant; et qu'il en ressortait aussi que le roi n'avait pas pris ailleurs d'engagements contraires.

Le soir, le ministre anglais vint souper avec Dubois. Celui-ci, toujours dans son personnage d'emprunt, s'était entouré de livres. Mais on aborda bientôt le grand objet qui tenait les deux cours en suspens. Stanhope critiqua, comme susceptible de renouveler tous les jours les aigreurs, la route qu'on avait prise pour négocier — c'est-à-dire sans doute la translation de la négociation en Hollande, ce qui était surtout l'œuvre du cabinet français. Il regrettait sincèrement qu'il ne dépendît plus de lui d'y parer; car, avant le départ du roi, les résolutions avaient été prises en conseil de cabinet, et les ordres donnés en conséquence à la régence d'Angleterre et dans l'entourage immédiat du

1. [L]ord Townshend à Schaub, Hampton Court, 10 (21) août 1716. *Record Office. Germany*. vol. 202.

roi. — Stanhope faisait allusion à la condition *sine qua non* du renvoi préalable du Prétendant.

Ce n'était pas, continuait-il, que le monarque s'aveuglât sur ses véritables intérêts. Il était persuadé que rien ne serait plus avantageux à l'Angleterre qu'une alliance étroite avec la France, et qu'à sûreté et fidélité égales, elle devrait la préférer à celle de toute autre puissance de l'Europe, puisque la France était la seule qu'elle eût à craindre. Tous les Anglais sages étaient convaincus qu'ils avaient tout à perdre et rien à gagner dans une guerre contre elle. Victorieux, la nation ne permettrait pas qu'on acceptât rien des conquêtes faites sur la France. Unies ensemble, les deux puissances n'auraient rien à craindre des autres: elles pourraient maintenir la tranquillité générale et même gouverner l'Europe.

Mais, poursuivit le ministre, de quelle utilité pouvaient être toutes ces considérations, si le gouvernement français s'étudiait à jeter la défiance dans l'âme de George I[er]? Il fallait, avant tout, chercher à détruire ses soupçons; et, pour cela, que le duc d'Orléans entrât, sans délai, dans une correspondance directe et personnelle avec lui, en lui donnant une explication loyale du passé, des assurances positives pour l'avenir, et surtout qu'il renonçât formellement à la cause du Prétendant. Sans cela, lui, Stanhope, ne pourrait jamais rien conclure, ni même hasarder une proposition avec espoir de succès.

Le lendemain de cette soirée, si bien employée de part et d'autre, Stanhope revint souper avec Dubois (22 juillet).

L'abbé, comme preuve de la pureté des intentions du Régent, lui remit deux lettres de ce prince qu'il avait réservées jusque-là, l'une pour lui-même, l'autre pour le roi. Le ministre anglais les reçut avec une respectueuse déférence et en conclut qu'elles concourraient avec tout le

reste à persuader à son maître que le Régent, bien loin d'avoir de l'éloignement pour son amitié, la recherchait toujours avec le même zèle.

Au souper, entre autres choses, ont parla finances. L'abbé s'effrayait de la dette publique de l'Angleterre; Stanhope le railla et dit que, quelle qu'elle fût, elle augmenterait sans doute beaucoup encore : « et jamais, croyez-moi, elle ne causera plus d'embarras au gouvernement et plus d'inquiétude à la nation qu'elle ne leur en cause aujourd'hui ». Dubois répliqua que quelque fond que le souverain pût faire sur les subsides de son Parlement, il était encore moins riche que celui de la France, puisque ce dernier jouissait de la portion des revenus de tous ses sujets qui lui convenait, et qu'en un mot, il pouvait se regarder à bon droit comme le propriétaire du territoire entier de son royaume. « Comment donc, l'abbé, s'écria Stanhope, auriez-vous fait votre cours de droit public en Turquie? » Les convives rirent beaucoup de cette saillie. Elle mettait en relief la grande différence entre un pays d'institutions libres et un état despotique. Le principe de Dubois se trouve déjà énoncé sur ce même ton de dogme indiscutable, dans ce qu'on appelle les *Mémoires de Louis XIV*. Telle fut encore la maxime de nos hommes d'État du XVIII[e] siècle; ils ne surent pas s'élever à l'idée du crédit. « Ah! répliquait Dubois à son interlocuteur, vous ne connaissez pas la force d'un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut [1]. » Il y en eut en effet plus d'un exemple, de la Régence à l'abbé Terray. Mais l'ancien régime y trouva sa perte. Cette maxime commode contenait en germe la Révolution. En Angleterre, il est vrai, la couronne avait la propriété du sol du royaume depuis Guillaume le Conquérant,

1. Lémontey, t. I. p. 104.

par le droit de l'épée. Mais, dans la pratique, les compagnons du conquérant et la population saxonne avaient fait prévaloir le principe qu'il leur appartenait, à eux seuls, de consentir les levées d'argent; et en développant le principe de la représentation nationale, ils substituèrent l'idée bien plus féconde de la richesse publique à celle de la richesse du souverain. Cette supériorité d'idées, chez les politiques anglais, ne fut pas la cause la moins efficace du progrès et de la grandeur de leur pays au cours du XVIIIe siècle [1].

L'abbé quitta la Haye dès le 23 juillet; le 31, il rendait compte de vive voix au Régent du succès de sa mission. « Si des sots, a dit justement Lémontey, ont quelquefois décidé du sort du monde, on ne fera pas ce reproche à cette rencontre dans une taverne hollandaise qui changea pour trente années la face politique de l'Europe [2]. »

1. Sévelinges a cité, t. II, p. 406, le fragment suivant d'une lettre de Dubois : « Je me souviens qu'en causant un jour, à la Haye, avec mylord Stanhope, il me dit : « Quand un homme cherche à me faire des « phrases sur la dette publique d'Angleterre, je me dis : Voilà un igno- « rant ou un sot, et je lui tourne le dos ». Nous nous amusâmes ainsi à récapituler quelques-unes de ces sentences banales qui font la richesse des petits esprits; et nous convînmes, par exemple, que lorsque de graves personnages viendraient nous affirmer que nos pères valaient mieux que nous; que le monde va de mal en pis; que l'on ne peut plus goûter le Tasse, quand on a lu Homère; ni Corneille, ni Racine, quand on a lu Euripide et Sophocle, etc., etc.: nous convînmes, dis-je, que nous saurions à quoi nous en tenir sur le compte de ces pédans. » Écho de la querelle des anciens et des modernes chez des hommes d'esprit et de bon sens. On voit aussi qu'avec le temps, Dubois avait quelque peu oublié son hérésie sur le système financier des deux pays.

2. T. I, p. 105. Le 23, Dubois avait fait ce prodigieux tour de force d'envoyer à Paris un rapport de cent soixante-dix-sept pages. Voir Aubertin, *l'Esprit public au XVIIIe siècle*.

CHAPITRE XVI

EXIGENCES PERSISTANTES DE GEORGE IER CHANGEMENT SUBIT DANS SES DISPOSITIONS

I

Dubois, malgré ce premier avantage, n'avait pas encore bataille gagnée. Plus d'un obstacle se dressait sur son chemin. Ce n'était pourtant pas qu'il manquât d'Anglais sages, selon l'expression de Stanhope, ni n'esprits assez libres et assez prévoyants pour sentir l'utilité, la nécessité même, d'une alliance avec la France. Dès que cette puissance abandonnerait sincèrement la cause du chevalier de Saint-George, les agitations que les mécontents et les jacobites prolongeaient encore en Angleterre, s'éteindraient d'elles-mêmes. Sans doute le roi comptait sur le concours de l'Autriche. Mais comment se flatter que l'ultra catholique cour de Vienne s'enflammât de tant de zèle pour la succession protestante? Le peuple anglais commençait à se fatiguer et à murmurer contre l'entretien d'une armée permanente, qui choquait ses vieux principes de liberté et son goût d'économie. Il eût été dangereux pour George Ier de faire naître l'idée qu'il aurait dépendu de lui de débarrasser ses sujets de ces ombrages et de ce fardeau, en

accueillant les démarches du Régent pour une entente définitive; dangereux de laisser supposer qu'il épiât l'occasion de chercher querelle à la France, au lieu d'oublier le passé [1]. Mais George par rancune d'amitié trompée, ses ministres hanovriens par animosité germanique, ses ministres anglais par docilité à l'égard du monarque et par l'effet du levain séculaire de jalousie contre la France, prétendaient obstinément que celle-ci, avant toute alliance, achetât son pardon au prix de l'expulsion préalable du Prétendant. Leur orgueil national était blessé d'autre part, de ce qu'elle était parvenue à transférer le siège de la négociation en Hollande.

Stanhope et le ministre hanovrien Bernsdorf quittèrent la Haye, dès le matin du 23 juillet, pour suivre le roi à Hanovre, en même temps que Dubois reprenait le chemin de Paris.

Dans quelles dispositions était le premier? Une lettre qu'il écrivit de Pyrmont à lord Stair, le 3 août [2], dénote chez lui, à travers les griefs, un certain ébranlement, mais pas davantage.

Après quelques mots d'approbation, au nom du roi, pour son attitude et son langage à la cour de France, il s'exprime ainsi : « La claire vérité, c'est que la conduite de cette cour pendant nos troubles nous a donné lieu de nous défier très fortement de sa sincérité; et cette défiance certainement n'a pas été diminuée par la marche fâcheuse qu'elle adopta dans cette négociation, comme Votre Seigneurie leur en fit la très juste observation. L'abbé Dubois, dont le Régent vous a parlé, a été à la Haye, où j'ai eu trois conférences avec lui. Il avait une lettre de créance du

1. Lord Mahon, t. I, chap. VII. — Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. II, p. 91; deux lettres très probantes d'Horace Walpole à lord Townshend.
2. Oxenfoord Castle, *Stair Papers*, vol. VI, en anglais.

Régent près Sa Majesté et une lettre pour moi. Je vous avouerai que cette démarche semble avoir un air de sincérité plus marqué que tout ce qui s'est passé jusqu'ici. Mais comment cette affaire se terminera-t-elle? c'est ce qui demeure très incertain. Car l'abbé était totalement dépourvu d'instructions quant aux intentions de Son Altesse Royale relativement à Mardick, sur quoi vous pouvez être très assuré que le Roi insistera péremptoirement, sans admettre le moindre changement dans l'article ni dans le détail qu'il a donné sur ce point. Je m'aperçois également par le langage de l'abbé qu'il s'oppose à tout l'ensemble du projet du Roi; et cependant, je crois qu'il sera très difficile d'amener le Roi à le modifier.... Le plan du Roi assure efficacement la paix de la France et détruit les suggestions malicieuses propagées si activement dans le monde qu'il fomente une nouvelle guerre. Il pose les fondements d'une future amitié; et c'est un grand pas vers la restauration de la confiance mutuelle. Une fois rétablie, elle engendrera la plus étroite union, puisque ce sera l'intérêt manifeste des deux parties, bien qu'il me soit permis de dire que des deux, c'est le Régent qui est le plus intéressé à posséder la réelle amitié du Roi. Quand le traité sera fait et que la conduite du Régent aura convaincu le Roi qu'on peut compter sur lui, je suis persuadé qu'il ne se présentera point d'occasion pour le Régent de suggérer quelque nouvel engagement ou quelque autre démarche utile ou nécessaire à ses intérêts particuliers, que le Roi n'embrasse avec empressement et n'exécute fidèlement une fois d'accord. »

Mais pourra-t-on compter sur le Régent? « Votre Seigneurie doit se rappeler de quelles amples instructions, de quels pouvoirs vous étiez muni, lors de votre premier voyage, pour vous prêter à tout ce que Son Altesse Royale

aurait eu à vous prescrire dans son intérêt particulier [1]. La confiance que nous avions en elle est perdue, jusqu'à ce qu'elle se soit réparée; un homme dans son bon sens ira-t-il conseiller au Roi de signer un traité conçu de manière à offenser très grièvement les cours de Vienne et d'Espagne? »

Le ministre revient sur cette idée que le traité, dans la forme que le roi lui a donnée, assurera la paix de la France et justifiera le Régent aux yeux de la France entière dans ses rapports futurs avec le roi. Mais si cette cour vise à changer le projet de traité, non seulement on rompra les conférences *re infecta*; mais encore les débats qui s'élèveront certainement sur un sujet si délicat créeront de nouveaux brandons de discorde et aigriront les différends à un degré qu'on n'aura pas encore vu.

Stanhope termine en exprimant l'espoir qu'un courrier qu'il attend de l'abbé lui apportera quelque lumière.

Voilà donc l'effet du voyage de Dubois à la Haye. La glace est rompue. Le ministre anglais commence à supposer que le Régent est peut-être de bonne foi. L'abbé a ébranlé sa méfiance, sans la dissiper encore. La preuve de cette bonne foi doit consister dans l'acceptation pure et simple des conditions du roi.

Quelles sont-elles? Une lettre d'Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 28 juillet 1716, nous apprend qu'elles restent toujours les mêmes [2].

Le secrétaire Stanhope, avant de quitter cette ville, s'est, dit Walpole, entretenu à plusieurs reprises avec le Pensionnaire, avec M. Duyvenvorde et d'autres ministres des États, relativement à l'alliance défensive avec la

1. *To agree to anything that could be dictated by H. R. H. for his own interest.*
2. *Record Office, Holland.* vol. 375, en anglais.

France. Ils l'ont pressé instamment d'ouvrir les conférences entre les trois puissances. Mais, a-t-il répondu, le roi n'a jusqu'ici aucune raison d'être satisfait de la conduite du Régent, qui n'a pas encore fait un pas pour le convaincre de son sincère désir de vivre en confiance et en amitié avec lui. Le roi ne saurait se départir de sa demande que le Prétendant soit, au préalable, envoyé de l'autre côté des Alpes; tant que cela ne sera pas accompli, il ne saurait consentir à entrer dans aucune négociation en forme avec la France; mais, en général, ses intentions sont réellement de conclure l'alliance, si le Régent veut bien, de son côté, faire les avances convenables. Le roi ayant, comme preuve de sa sincérité, fait dresser et délivrer un projet à l'ambassadeur de France, il s'attend que, de même, le Régent lui fera connaître ses sentiments sur cet objet en termes francs et précis, avant d'ouvrir des conférences. C'est, dans sa pensée, le meilleur moyen de parvenir à une heureuse conclusion, attendu que les conférences publiques sont ordinairement sujettes à beaucoup d'inconvénients; elles donnent occasion de soulever des difficultés nouvelles, des disputes; elles servent plutôt à traîner en longueur qu'à terminer les affaires à l'amiable. Si donc le Régent veut bien s'expliquer pleinement et clairement sur le projet du roi et donner sa réponse soit à lord Stair, soit à M. de Châteauneuf, ou à toute autre personne, avec charge de la communiquer au roi et de savoir ce qu'il en pense, alors, une fois tous les points réglés et les difficultés écartées par cette voie confidentielle, on pourra employer utilement des conférences publiques pour mettre la dernière main à ce qui aura été concerté et convenu.

II

Ce langage était raisonnable. Mais en même temps ne tendait-il pas à éliminer les Hollandais de la négociation de fond, laquelle, par la force des choses, allait se poursuivre entre les Français et les Anglais? L'Angleterre, contrainte naguère d'en abandonner la conduite à la Hollande, ressaisissait l'avantage. Le vaisseau de ligne reprenait la chaloupe à sa remorque.

M. Duyvenvorde reporta à M. de Châteauneuf (24 juillet) les paroles de Stanhope. Horace Walpole alla, le lendemain, les confirmer à l'ambassadeur français, sous prétexte de lui porter les compliments du roi, à propos du désir qu'il avait témoigné d'être admis à lui présenter ses respects lors de son passage. Mais toujours revenait la condition que le Prétendant fût d'abord renvoyé de France. Alors M. de Châteauneuf lui dit que M. Duyvenvorde avait proposé, comme expédient, de dresser deux traités identiques, dont l'un serait signé par la France et les États; qu'immédiatement le Prétendant serait renvoyé de l'autre côté des Alpes; après quoi, l'autre traité serait signé entre les trois puissances intéressées, et demeurerait le vrai traité. L'ambassadeur français manifesta le plus vif désir que cet expédient fût sans retard transmis en Angleterre : ce qui fit croire à Walpole que Châteauneuf en était le véritable inventeur.

Celui-ci, après une campagne diplomatique admirable, risquait d'en compromettre les fruits par le désir de les cueillir de ses propres mains, comme s'ils étaient déjà mûrs. Parvenu à enrayer la politique hostile des whigs en leur opposant la circonspection des Hollandais rassurés sur la France, il croyait le moment venu d'ouvrir les con-

férences en forme, en prenant pour base le projet du roi, qu'il regardait comme une réponse aux propositions faites par la France. Il avait, disait-il, reçu de sa cour pleins pouvoirs à cet effet. Si on en venait à parler ensemble, on ferait plus par ce moyen en une heure que pendant des jours passés à écrire.

Horace Walpole s'excusait sur ce que le roi, très occupé des affaires intérieures de son royaume en partant, n'avait pas pris de nouvelles résolutions relativement à l'alliance. Lui, Walpole, n'avait pas de pouvoirs pour entrer en des conférences publiques avec M. de Châteauneuf; le roi avait continué son voyage si rapidement qu'il n'avait pas eu le temps de lui en parler. Il ne partageait pas non plus l'opinion de M. de Châteauneuf que les conférences fussent la méthode la plus expéditive pour s'entendre. On y serait exposé à des discussions et à des embarras, qui ne se présenteraient pas si l'on procédait par écrit, etc.

Il soupçonnait l'ambassadeur français d'avoir toujours le doigt sur la question des conférences pour ralentir ou presser, selon les ordres qu'il recevrait de sa cour; et le Régent, de continuer sa tactique de ruse [1].

Tandis qu'on s'agitait sans utilité à la Haye, on était loin, à Londres, de considérer la visite de l'abbé Dubois comme un événement d'importance. On raillait le personnage; on en voulait au Régent, comme d'une mystification pour l'Angleterre, du coup de partie qui avait amené le siège de la négociation à la Haye. M. Methuen, investi de la fonction de secrétaire d'État auprès du prince de Galles, en l'absence de Stanhope, écrivait à lord Stair (26 juillet-6 août 1716) : « Je crois sans peine ce que

1. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 31 juillet, 7 août 1716. *Record Office. Holland*, vol. 375.

Votre Excellence me mande de la politique du Régent, de son malaise actuel, de son humeur variable, toutes choses qui exigent que vous suiviez d'un œil attentif chacune de ses actions. Il se repentira amèrement d'avoir retiré de nos mains la négociation de l'alliance et de l'avoir transportée en Hollande. Mais il n'y a pas à y revenir, et je pense que vous n'avez guère à vous en préoccuper, car il est probable que cela lui coûtera cher. L'information que vous avez reçue relativement à l'abbé Dubois est exacte. Il s'est rencontré avec M. Stanhope en Hollande. Mais il a été renvoyé la puce à l'oreille, la tête perdue de peur, par la réception qu'il a trouvée. J'imagine qu'on le renverra à Hanovre [1]. » Ces quelques lignes ne se rapportent guère au récit presque triomphant de Dubois. Stanhope avait-il, dans sa relation, exagéré la supériorité de son attitude vis-à-vis l'agent français?

Jusque-là, lord Townshend s'était opposé à l'alliance française, par le motif que tout engagement avec le Régent, particulièrement ce qui concernerait la succession, servirait seulement à fortifier ce prince, et à lui donner le pouvoir de faire plus de mal au roi, sans ajouter la moindre sécurité quant à la succession à la couronne de la Grande-Bretagne [2]. Cependant, au mois de novembre suivant, il affirma dans une lettre justificative au roi, que, du jour où le Régent avait donné quelque preuve de la droiture de ses intentions à l'égard de cette alliance, en envoyant l'abbé Dubois à la Haye, il s'était rangé parmi les plus zélés promoteurs du traité [3].

1. *(He) was sent back with a flea in his ear and frighted out of his wits with the reception he had.* Oxenfoord Castle. *Stair Papers*, vol. V.

2. Steph. Poyntz à Stanhope, Hampton Court, 17-18 août 1716, v. s. (28-29 août, n. s.). Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 72.

3. Lord Townshend au roi, Whitehall, 11 (22) novembre 1716, en français. Coxe. *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 130.

La vérité, c'est que la défiance persistait chez les ministres anglais. « Si le Régent est sincère, écrivait Horace Walpole à Townshend (la Haye, 7 août 1716), il renouvellera probablement sa demande à Hanovre et parlera en termes clairs et précis. Mais s'il se propose seulement d'amuser et de tromper le roi, il est probable que, sans s'expliquer davantage, il enverra ordre à M. de Châteauneuf de presser l'ouverture des conférences, afin d'arriver à nous brouiller avec nos vrais amis par les artifices et les chicanes de négociations, où les Français, grâce à une longue expérience, sont passés maîtres [1]. »

Stephen Poyntz, chargé de la correspondance secrète des ministres de Londres avec Stanhope [2], mande en leur nom à ce dernier (31 juillet-11 août 1716), qu'ils regardent comme moralement impossible que le Régent consente à démolir Mardick de la manière proposée dans le projet du roi; qu'alors même que, pour s'acquérir l'honneur de cette alliance avec l'Angleterre, il y consentirait en paroles, il n'oserait jamais braver l'impopularité à encourir de ce chef en France; et qu'en conséquence l'inexécution d'un article si important justifierait le roi devant le monde entier s'il gardait les mêmes forces sur pied et usait des mêmes précautions à l'égard de la France, que s'il n'y avait eu aucun traité de fait.

Cependant, si l'on pouvait amener le Régent à céder en paroles, et avec un semblant d'exécution, sur Mardick, en considérant l'effet qu'une telle condescendance de la part de la France produirait en Angleterre, et combien dans ce pays, l'on trouvait nécessaire, même sans traité, d'empê-

1. *Record Office, Holland*, vol. 375.
2. Lord Townshend et M. Methuen confient à Stephen Poyntz le soin d'entretenir Stanhope des choses qui ne pourront pas se dire dans les dépêches ordinaires et ne devront être communiquées qu'au roi. 28 juillet (8 août) 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II. p. 55.

cher l'union des couronnes de France et d'Espagne, les deux ministres pensaient qu'il pourrait être de très fâcheuse conséquence pour le roi de montrer des signes d'aversion au sujet d'un traité avec la France dans les termes déjà mentionnés. Une telle politique aboutirait certainement à la perte de ceux de ses serviteurs qui encourraient le soupçon de l'avoir conseillée.

C'est sans doute à cet endroit de la dépêche de Poyntz que lord Townshend faisait allusion lorsque, dans sa lettre au roi que nous rappelions tout à l'heure, il disait être devenu dès ce moment le partisan zélé du traité avec la France.

Malgré cela, Poyntz, toujours sous la dictée de lord Townshend et de M. Methuen, accusait le Régent, d'après les rapports d'Horace Walpole, de finasser sur la question de Mardick [1]; grande preuve, concluait-il, de son manque de sincérité; et s'il arrivait que la réponse que Stanhope attendait de l'abbé Dubois, fût évasive et insuffisante, le roi aurait beau jeu à rompre honorablement la négociation sur un point si important [2].

Le roi lui-même pressait de plus belle les États d'accéder à son traité avec l'Autriche [3]. Le Régent se serait donc trouvé de nouveau isolé, impuissant en face de la coalition reconstituée. Heureusement, les Hollandais, sentant qu'ils avaient besoin de la France, et opposés à la guerre, prolongeaient les délais.

Près du roi, Bernsdorf et les autres Hanovriens si rarement d'accord avec les Anglais étaient, par animosité germanique, non moins hostiles à toute négociation avec la France [4].

1. *The Regent is shuffling with respect to Mardyk.*
2. Coxe, *Memoirs of Walpole*. t. II, p. 57-58.
3. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 11 août 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 375.
4. Stanhope à lord Townshend, Hanovre, 9 octobre 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*. t. II, p. 101.

III

A Paris, le Régent convaincu que, chez les ministres anglais, la solution de la question de Mardick entraînerait tout le reste, se décida à faire le sacrifice. Pour achever ce port, il y avait à dépenser trente-cinq millions qu'on n'avait pas; et c'était un défi jeté aux puissances, qu'il importait tant de désagréger. Sur l'avis du maréchal d'Huxelles, bien inspiré cette fois, il préféra charger Dubois de porter ses offres à Hanovre plutôt que de les envoyer par un courrier de cabinet. Ordre fut donné à M. de Châteauneuf de modérer ses instances sur les conférences; et en effet, Horace Walpole fut frappé de l'attitude tranquille adoptée à l'improviste par ce diplomate jusque-là si remuant [1].

Dubois se fit précéder auprès de Stanhope d'une lettre datée du 4 août 1716, où il lui rendait compte de son retour à Paris, des sentiments du duc d'Orléans : « Plus je lui ai fait remarquer ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire du caractère du roi de la Grande-Bretagne, sensible et délicat sur la bonne foi et sur l'amitié, plus il m'a paru touché des préventions que l'on avait données au roi contre lui, du désir d'en être mieux connu, et de mériter son estime et son amitié. Il vous aura une obligation particulière, si vous avez travaillé efficacement à effacer les mauvaises impressions qu'on avait données au roi, et à contribuer à une union entre eux, que la proximité du sang et leurs intérêts communs ont toujours demandée, et qu'une estime et une attention réciproques achèveront de rendre parfaite. »

1. Horace Walpole à Stanhope, la Haye, 8 août 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 375.

Ensuite Dubois expliquait comment, sur sa proposition et malgré l'opposition d'une partie du conseil, le Régent avait ordonné à M. de Châteauneuf de ne pas presser les conférences à la Haye, et confié à lui, Dubois, une explication nette et précise de ce qu'il s'engagerait à faire à la considération du roi, touchant le canal de Mardick. Stanhope ayant dit plusieurs fois que des conférences n'étaient propres qu'à allonger, et que le seul moyen de terminer promptement était que deux personnes réglassent tête à tête ce dont on pouvait convenir, le Régent avait résolu de suivre ce conseil. « Ne lui ayant pas caché, poursuivait l'abbé, qu'on lui avait imputé d'avoir voulu éloigner du roi la négociation de l'alliance, il a été si piqué de ce reproche qu'il n'a pas mérité, que pour persuader S. M. B. que rien n'est plus contraire à ses intentions, et qu'il sera ravi de ne la devoir qu'à son amitié, il m'a demandé, comme une marque d'attachement (quoiqu'il ait tout droit de m'ordonner), de vous porter moi-même sa résolution touchant le canal de Mardick. » Mais là n'était pas tout le litige : et le Régent voulait que Dubois vît en même temps avec Stanhope tout le reste de ce que pouvait regarder le traité, afin qu'il ne fût plus douteux qu'il en voulût déférer l'honneur et en avoir l'obligation au roi, et qu'il ne restât plus qu'à signer à la Haye, comme on avait projeté. L'abbé terminait en annonçant au ministre britannique son très prochain voyage qu'il ferait avec assez de circonspection pour n'être vu ni remarqué de personne. Il devait d'ailleurs s'arrêter à Osnabruck, où il attendrait ses ordres [1].

Cette lettre contenait plus d'une assertion hasardée. Car le Régent avait fait naguère tout ce dont il se défendait maintenant. L'abbé Dubois partit de Paris pour Hanovre, le 10 août (1716).

1. Sévelinges, t. I, p. 210-213.

La nouvelle Toison d'or, cette alliance défensive chaudement offerte dès la première heure par l'un, successivement accueillie, dédaignée, recherchée passionnément par l'autre, n'était pas gardée de moins près ni moins difficile à conquérir que jadis celle de Colchos. Rancunes, soupçons, orgueil, haines nationales d'Angleterre et d'Allemagne invétérées, se liguaient autour d'elle et en défendaient l'accès. La démolition de Mardick, l'expulsion préalable du Prétendant, l'interdiction de se réclamer du traité d'Utrecht, quoiqu'il fût, au même titre que la paix de Westphalie, la base du droit public européen, tous les sacrifices d'un seul côté, voilà par quelles épreuves il fallait l'acheter maintenant. Autre complication : l'empereur Charles VI ne voulait pas entendre parler des stipulations qui avaient attribué l'Espagne à Philippe V. Il est vrai qu'il pesait d'un poids moins lourd dans la balance. Car au printemps de 1716, portant ses forces d'un autre côté, il était entré en guerre contre le sultan Achmet III pour la défense des Vénitiens dans la Morée et dans l'Adriatique. Les whigs avaient déploré qu'il allât *s'embrouiller* dans ces lointaines entreprises. Selon eux, sa véritable affaire était d'affermir ses alliances dans la chrétienté, d'apaiser les troubles du Nord, d'avoir l'œil à maintenir fermement la séparation des monarchies de France et d'Espagne, au lieu de laisser à la France la facilité de pousser ses intrigues en Occident et peut-être de jeter cette partie du monde dans de nouvelles et plus grandes confusions [1]. Ils avaient offert leur médiation, mais sans rien obtenir de la morgue impériale, si ce n'est le traité d'alliance défensive du 5 juin (1716).

Tout à coup éclata la nouvelle de la grande victoire du prince Eugène sur les Ottomans à Peterwardein (5 août 1716).

1. Lord Townshend à Schaub, Whitehall, 15 (26) novembre 1715. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 202.

George et ses ministres, remplis de joie, en prirent une portion à leur actif contre le Régent. « Si l'on en sait tirer parti convenablement, dirent-ils, l'Empereur sera en mesure d'exécuter ses vues sur l'Italie, de manière que lui et le Roi y trouvent leur compte [1]. » Et Dubois : « On m'a envoyé humer une étrange nouvelle pour le succès de nos affaires ; il semble que l'air en Allemagne en soit chargé, et je puis dire empoisonné [2]. » A la Haye, Châteauneuf garda toute sa présence d'esprit. Par une tactique originale, aussi bien qu'inattendue, il enchérit sur l'importance de ce grand succès des armes impériales, et se livra à des exagérations que plusieurs trouvèrent très outrées. Son but était d'inquiéter l'opinion sur la puissance excessive de l'Empereur, comme si, après cela, il allait *engloutir* toute l'Europe, si bien que les Impériaux eux-mêmes furent obligés d'atténuer, de vanter la modération du chef de l'Empire, et de protester que, fût-il dans une prospérité plus florissante encore, sa grandeur servirait de rempart à la République et serait pour celle-ci un nouveau motif de se tenir dans une étroite union avec lui [3]. Ce trait donne une idée de la fertilité d'esprit de notre ambassadeur en Hollande.

Il n'en était pas moins probable qu'à Hanovre, l'abbé, malgré son savoir-faire, sa résolution de réussir, risquait de se heurter à des difficultés insurmontables, à moins d'un puissant auxiliaire, capable de défaire ou de trancher le nœud gordien. Mais lequel? Celui qu'on attendait le moins, celui que personne en France ne songeait à invoquer et qui, lui-même, chose plus singulière, ne se douta

1. Poyntz à Stanhope, Hampton Court, 10 (21) août 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 67.
2. Aubertin, *l'Esprit public au XVIIIe siècle*.
3. Lamberty, t. IX, p. 558.

pas de l'influence décisive qu'il exerça sur les événements : nous voulons dire le tsar Pierre le Grand. Il fut, sans y penser, le *Deus ex machina.*

IV

Un jour de juin, on se le rappelle, le Régent, irrité de la raideur et des prétentions offensantes de George Ier, avait fini par s'écrier que, si c'était la guerre que l'on voulait, soit, il se défendrait de son mieux [1]. Or il arriva qu'à la suite des événements du Nord, Pierre le Grand occupa le Mecklembourg; et de là, menaça le Hanovre, objet de toutes les complaisances du roi d'Angleterre. Une crainte traversa le cerveau de ce dernier : si le Français allait faire alliance avec le Russe, à la fois pour envahir le Hanovre et pour rendre l'Angleterre au Prétendant? Cette soudaine réflexion, renforcée par les inquiétudes que les ministres hanovriens conçurent pour leurs propres domaines, mit à néant ses rancunes et l'entraîna du côté de l'alliance.

L'importance que cette préoccupation prit dès ce moment dans la politique de George Ier, nous oblige à entrer dans quelques explications sur l'état de cette partie de l'Europe.

Nous avons rapporté, au commencement de ce travail, que George, traitant à titre d'électeur de Hanovre avec le roi de Danemark, Frédéric IV, lui avait acheté les duchés de Brême et de Verden, épaves du naufrage de la grandeur suédoise, et avait déclaré la guerre à Charles XII (1715). Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, gendre du roi d'Angleterre, avait joint son ambition et ses armes aux siennes contre la Suède. Auguste II, électeur de Saxe et

1. Voir plus haut, p. 227, 228.

roi de Pologne par la volonté du tsar, avait envoyé un contingent saxon rallier leurs troupes. Les uns et les autres s'étaient partagé d'avance les territoires que le traité de Westphalie avait cédés à la Suède en Allemagne (1648). Ils s'étaient attribué tout, sans rien laisser à la disposition du tsar; et lorsque, en avril 1716, ils conquirent Wismar, port sur la Baltique, dans le Mecklembourg-Schwerin, dernière possession suédoise dans l'Empire, les Hanovriens en interdirent l'accès aux troupes russes, qui accouraient sous les ordres de Repnin. Le tsar ressentit cet affront d'autant plus vivement qu'il avait des vues d'ambition et des intérêts de famille dans le Mecklembourg. Il venait de célébrer à Dantzig le mariage de sa nièce Anne, duchesse de Courlande, avec le duc de Mecklembourg-Schwerin, Charles-Léopold; et il leur destinait, ou plutôt il se destinait à lui-même ce port de Wismar, d'une haute importance militaire et maritime. Son prétexte de réclamer cette ville était qu'elle appartenait jadis aux ducs de Mecklembourg, lorsque les traités de Westphalie la leur avaient retirée, pour la transférer à la Suède. Ses merveilleux succès sur Charles XII l'invitant, comme un appât, à aspirer de plus en plus haut, il avait conçu le rêve d'occuper dans l'Empire la place que la Suède venait d'y perdre. Il aurait racheté le Mecklembourg à son neveu. A ce titre, il aurait eu entrée avec une voix dans la diète impériale, comme auparavant les successeurs de Gustave-Adolphe [1]. Alors il cantonna dans le Mecklembourg celles de ses troupes qu'on n'avait pas reçues à Wismar.

Son motif apparent était d'aller chercher Charles XII jusque dans son royaume. Ce prince, en effet, désespérant de défendre plus longtemps Stralsund contre ses nombreux

1. Lévêque. *Histoire de Russie*, t. IV, p. 355 et suiv.

ennemis, s'en était échappé (fin décembre 1715). Il était enfin rentré en Suède, après seize ans d'absence. Ramassant aussitôt les ressources suprêmes de son royaume épuisé, il avait, comme compensation territoriale, entrepris la conquête de la Norvège sur les Danois. Mais sa tactique, plus emportée qu'habile, échoua dans l'été de 1716 et il dut se replier sur la Scanie, province de Suède, située en face de Copenhague. On l'y menaça d'une descente prochaine. Le tsar conclut une convention (3 juin 1716) avec Frédéric IV par laquelle les deux princes s'engagèrent à réunir leurs forces de terre et de mer pour débarquer en Scanie. La flotte du roi de Prusse, les vingt-deux vaisseaux anglais de l'amiral Norris devaient y concourir. Un grand conseil, tenu à Copenhague (août), déféra le commandement en chef à Pierre.

Mais déjà quelque zizanie s'était glissée parmi les alliés. Frédéric IV, après avoir ouvert le port de sa capitale aux vaisseaux des Moscovites et admis leurs troupes à camper au pied de ses murs, conçut des doutes qu'on lui suggéra sur la loyauté du tsar. Il refusa d'ouvrir les portes de la ville. Il prétendait que le tsar payât les bataillons qui devaient être envoyés en Danemark et qu'ils fussent entièrement sous le commandement des généraux danois. Pierre refusa l'une et l'autre chose, tout en protestant de sa disposition à agir de concert avec ses alliés. Il retarda l'expédition sous différents prétextes, et prolongea son inquiétante présence à Copenhague, jusqu'à la fin d'octobre [1]. Sur les plaintes des uns et des autres, il évacua le Danemark; mais il se concentra dans le Mecklembourg. L'Elbe seul le séparait du Hanovre.

1. Lord Polwarth à Robethon. Copenhague, 22 octobre 1716; — à lord Stair, 5 novembre 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VI. Robethon à Stair, Gœhre, 4 novembre 1716. *Id.*, vol. VIII.

George s'en préoccupait d'autant plus qu'il y avait entre eux, nous dit-on, une haine qui dura toute leur vie et dans la plus vive aigreur [1].

Outre le roi, ses ministres hanovriens n'étaient pas moins hostiles à la présence des Russes dans le Mecklembourg, par des motifs à eux personnels. Le baron de Bernsdorf, originaire de ce duché, y possédait trois villages; il était engagé, ainsi que le reste de la noblesse du pays, dans une vive querelle avec le duc Charles-Léopold, relativement à des contributions réclamées par l'autorité ducale. Le procès, commencé sous la génération précédente, durait depuis l'année 1664. Les indomptables seigneurs, bien que condamnés cinq fois en justice, en dernier lieu devant le Conseil aulique (1698), étaient parvenus à obtenir de la cour impériale un *protectorium*, c'est-à-dire un acte qui les mettait sous la protection, et du roi de Suède, comme directeur du cercle de basse Saxe, et même de l'électeur de Hanovre. Cette mesure, du moins en ce qui concernait l'électeur de Hanovre, était, selon le duc de Mecklembourg, directement opposée aux constitutions de l'Empire qui défendaient très sévèrement à tous princes ou États de l'Empire de prendre sous leur protection, de favoriser ou d'appuyer en aucune manière les sujets d'un autre État. Il s'était adressé au roi de Prusse qui, pour lui plaire, avait cantonné un régiment de dragons chez les récalcitrants, jusqu'à ce qu'ils témoignassent d'un *véritable repentir* [2].

1. Saint-Simon, t. XIV, p. 421. Saint-Simon explique cette haine par l'opposition opiniâtre que George aurait mise à ce que le tsar construisît un canal qui traversait un petit coin du territoire hanovrien. C'était jalousie de commerce. L'explication des *Mémoires* n'est pas la bonne assurément, puisque nulle part les États des deux princes n'étaient contigus. Mais le fait de leur inimitié réciproque paraît certain, d'après d'autres sources (lord Mahon, vol. I, p. 237). Peut-être faudrait-il l'attribuer à l'incident que nous rapportons un peu plus loin.

2. *Mémoire du duc de Mecklembourg sur ses différends avec sa noblesse.* —

Mais maintenant le tsar apportait à son neveu une force autrement redoutable. Bernsdorf, à cause de ces démêlés féodaux, de si mince importance dans les révolutions du Nord, poussa George à une démarche offensante, presque hostile envers le tsar. Ce dernier avait fait au roi des offres de traité de commerce, offres qui avaient été agréées. Mais quand le ministre russe, Kourakin, alla à la rencontre de George lors de son débarquement aux bouches de la Meuse, se flattant de la signature du traité, le monarque refusa de le recevoir; et Kourakin revint avec son affront à la Haye, où il ne put se taire de sa mésaventure. Bernsdorf était donc vengé de la protection dont le tsar couvrait le duc de Mecklembourg [1]. Mais, en y songeant, il s'effraya de tant d'audace. De même que son maître, il aperçut le spectre de l'alliance franco-russe. Aussitôt, il changea de sentiment à l'égard du Régent et devint aussi désireux de l'amitié de la France qu'il avait, jusque-là, fait profession d'y être contraire.

Voilà sous quels auspices, dans quelles circonstances ignorées à Paris, allait s'accomplir le second voyage de l'abbé Dubois, et comment le succès en était assuré d'avance [2]. L'habile Stanhope s'appliqua à tirer le meilleur parti possible d'une situation que le négociateur français ne soupçonnait pas. Mais nous savons maintenant que les conférences à ouvrir ne pouvaient pas manquer de porter fruit.

Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, t. V, p. 48 et suiv.

1. Lamberty, t. IX, p. 556.

2. Nous sera-t-il permis de faire remarquer que c'est ici la première fois que ce fait est mis en lumière? On en trouvera des preuves multiples dans la suite de ce récit. Lord Mahon en a indiqué quelque chose, vol. II, p. 237 et suiv.

CHAPITRE XVII

L'ABBÉ DUBOIS A HANOVRE

I

L'abbé Dubois arriva à Hanovre le 19 août (1716.) Caché sous le pseudonyme de Saint-Albin, comme à la Haye, avec le même mystère, il logea dans la maison de Stanhope au même étage que le ministre anglais. Un salon commun les séparait.

Sur ce qui se passa cette fois, nous sommes mieux instruits que pour l'entrevue de la Haye, car nous avons le récit de Stanhope qui fait défaut à la première. C'est une longue dépêche au secrétaire Methuen, datée de Hanovre, 24 août 1716, et rédigée pour le cabinet de Londres[1].

« L'abbé Dubois, dit-il, est ici depuis cinq jours. Il a remis un papier contenant la résolution dernière du duc d'Orléans par rapport à Mardick. Mais les écluses sont à peine modifiées ; la profondeur de l'eau est la même. Il est seulement question d'obstruer la grande écluse, et non pas de la détruire, comme dans notre projet. Après examen

1. Coxe, *Memoirs of Robert Walpole*, vol. II, p. 68-72, en anglais. Nous ferons remarquer que ce document est réellement nouveau en France où il n'en a pas encore été fait usage, bien que l'ouvrage d'où nous le tirons date de 1798.

et discussion, je lui dis que je regrettais beaucoup que la négociation ne fût pas plus avancée, et que je voyais qu'elle ne pourrait pas aboutir. Il aurait bien voulu m'amener à raisonner avec lui en détail sur cette affaire, pour laquelle il avait apporté une grosse liasse de tracés et autres pièces; mais je coupai court, et lui dis que c'était en pure perte; j'en avais d'autant plus de chagrin, que c'était sur mon rapport de nos premières conférences, et sur le désir ardent exprimé par lui, l'abbé, au nom du Régent, d'obtenir l'amitié du roi, désir que j'avais représenté comme très sincère, que Sa Majesté avait, en grande partie, surmonté sa répugnance à se rendre garante de la succession en France, question d'un si grand intérêt pour Son Altesse Royale. Bref, lui dis-je, c'était là une matière sur laquelle Sa Majesté était si loin de pouvoir rien concéder que j'étais sûr qu'elle ne me permettrait même pas d'en parler avec lui, la demande faite par elle étant le résultat de plusieurs conférences en conseil privé, en sa présence, après mûre délibération et après avoir interrogé à fond les ingénieurs, les marins, etc. » Alors, l'abbé proposa d'envoyer en Angleterre M. d'Iberville[1], accompagné d'un ingénieur muni de plans; il se faisait fort de convaincre le conseil que les offres du Régent suffisaient pour répondre aux fins que l'Angleterre se proposait.

Stanhope ayant rendu compte de cette conférence au roi, en reçut l'ordre de dire que si, de France, quelqu'un était envoyé en Angleterre, on ne refuserait pas de l'entendre : mais il n'y avait nullement à espérer que l'on se relâchât sur aucune des demandes.

Dubois entama ensuite les deux autres questions de

1. M. d'Iberville, ambassadeur de France en Angleterre, était alors à Paris pour affaires personnelles.

l'éloignement du Prétendant et de la succession à la couronne de France. Son interlocuteur déclara qu'il devait être entendu que tout ce qu'il dirait sur ces deux points serait subordonné à une rédaction satisfaisante et agréée du roi, de l'article touchant Mardick.

« Quant à la succession à la couronne de France, je lui offris de dresser un article, exprimant la garantie du roi en faveur du duc d'Orléans, en termes aussi forts qu'il pourrait les suggérer; mais, quand il en vint au fait, je trouvai que, quoique la garantie de cette succession fût le seul vrai et réel motif qui porte le Régent à rechercher l'amitié de Sa Majesté, l'abbé avait néanmoins pour instructions de l'introduire comme accessoire au traité, au lieu d'en faire un article conçu de manière à rendre évident que c'était là son unique but et objet. Il insista donc très fortement pendant trois jours pour que Sa Majesté garantît le traité d'Utrecht, dont le sixième article contient tout ce qui concerne la succession à la couronne de France. Je lui dis que, selon moi, l'intention de la France, de la Grande-Bretagne et de la Hollande dans cette négociation, n'avait pas été autre que d'établir une paix durable entre elles respectivement; qu'il savait bien que le traité d'Utrecht ayant été fait après une longue guerre, dans laquelle toute l'Europe avait été engagée, il avait fallu régler les intérêts de beaucoup d'États fort étrangers à l'affaire en préparation actuellement; que tout État ou prince qui aurait à réclamer la garantie de quelque intérêt ou d'un avantage résultant pour lui des stipulations d'Utrecht, serait libre de s'adresser directement ou à notre roi, ou au roi de France, ou aux États, lesquels, sur sa réquisition, pourraient entrer en telles conventions ou engagements qu'ils jugeraient convenables; mais que, selon moi, notre affaire, quant à présent, consistait uni-

quement à régler ce qui concernait immédiatement les deux parties contractantes. Comme il continuait à me presser sur ce point, j'eus commandement du roi de lui dire nettement qu'on ne s'y prêterait jamais ; que ceci devant aboutir à une triple alliance, l'insertion d'un article général portant garantie du traité d'Utrecht aurait pour conséquence d'obliger l'Angleterre à devenir garante de toutes les conditions quelconques stipulées à Utrecht entre la France et la Hollande, et *vice versa* ; qu'on savait de reste que jamais les Hollandais n'avaient reconnu le duc de Savoie comme roi de Sicile ; et qu'ils avaient refusé d'être parties, en quoi que ce fût, à toute transaction relative à ce prince et au traité d'Utrecht ; que d'insérer une telle clause, ce serait les forcer au moment où nous prétendons rechercher leur amitié, à une mesure qu'ils n'avaleraient pas [1], malgré les grandes difficultés où ils sont [2] ; que d'ailleurs, elle serait ressentie très fortement par l'Empereur, avec qui Sa Majesté a conclu si récemment une alliance, et a résolu de vivre en bons termes.

« L'abbé, me trouvant si péremptoire, parla de s'en aller immédiatement, menace que je pris très patiemment ; mais, se ravisant, il dit qu'il se contenterait de l'insertion d'un article qui garantirait les 4ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ articles du traité d'Utrecht entre la France et l'Angleterre, et le 31ᵉ entre la France et la Hollande, desquels les deux premiers ont trait seulement à la succession d'Angleterre ; et les deux derniers contiennent tout ce qui regarde celle de France, avec les renonciations qui lui servent de base. Cette proposition était sujette à moins d'objections ; mais moi, ayant vu depuis peu des lettres de Vienne sur leurs appréhensions

1. *They would not swallow.*
2. Sans doute allusion à la situation intérieure que nous avons analysée plus haut.

là-bas à propos de notre alliance avec la France, lettres où l'on appuyait fortement sur le tort qui, dans leur opinion, avait été fait à la maison d'Autriche par la substitution de la maison de Savoie à défaut de la branche d'Anjou, quant à la succession d'Espagne; et les mêmes lettres exprimant qu'ils ne sauraient trouver mauvais que le roi, par un traité avec le Régent, assurât la succession respective des couronnes de France et d'Angleterre; je pensai qu'il y avait en effet lieu d'examiner si, au fait, il ne serait pas possible de dresser un article garantissant efficacement l'intérêt du roi et du Régent, sans offenser mal à propos la maison d'Autriche. »

En conséquence, Stanhope rapporte qu'il prépara un article aux termes duquel les trois puissances se garantissaient réciproquement les articles du traité d'Utrecht, concernant les intérêts de chacune d'elles et la succession aux deux couronnes de France et d'Angleterre. Le roi l'approuva et lui enjoignit de faire tous ses efforts pour amener l'abbé à y consentir; « ce qui me coûta, dit le narrateur, trois jours de discussion ».

Pour l'affaire du Prétendant, la France, dit-il, offre trois expédients; et le roi est prêt à promettre qu'il en acceptera un, quand l'article de Mardick aura été réglé à sa satisfaction.

Sur la promesse de secours mutuel, Stanhope ne sait pas si, en acceptant le préambule tel qu'il est avec le titre d'électeur de Brunswick, l'abbé s'est rendu compte que son maître devient garant des nouvelles acquisitions du roi en Allemagne. Pour cette raison, et de peur que sa cour n'approuve pas l'article, il lui a demandé de signer ensemble le projet dans sa teneur actuelle, réserve faite de l'article de Dunkerque[1] pour être réglé en Angleterre. De

1. Dunkerque employé ici comme terme générique.

cette manière, on évitera toute chicane ultérieure au cours de la négociation; et le roi lui a commandé de signer ce dont lui et l'abbé sont convenus ensemble. Probablement, aussitôt le courrier de l'abbé arrivé à Paris, M. d'Iberville sera dépêché à Londres.

L'abbé proposa aussi un article pour garantir la Barrière hollandaise. Mais le roi fit répondre que, s'il était prêt à contribuer de tout son pouvoir à la sécurité des États, il pensait qu'il leur appartenait de proposer pour eux-mêmes ce qu'ils jugeraient leur être utile. Au fond, il craignait, si les Français devenaient garants de la Barrière hollandaise, que cela ne leur fournît un prétexte et une sorte de droit de se rendre les arbitres des nombreux différends qui ne manqueraient pas de surgir de Hollandais à Flamands, et seraient susceptibles d'éclater, quelque jour, en une rupture entre l'Autriche et la Hollande, que les Français auraient belle à faire entre-choquer ensemble.

« L'abbé Dubois, dit Stanhope en terminant, que je ne savais pas être conseiller d'État de France, a des pleins pouvoirs en forme et m'a proposé de signer le traité ici même; mais, sur ma réponse que cela ne se pouvait pas, parce que le ministre de Sa Majesté à la Haye avait les pleins pouvoirs, il écrit en France pour qu'on lui donne un ordre d'aller à la Haye; il le recevra probablement par le retour de son courrier. En attendant, il demeure incognito dans ma maison. Combien de temps sa présence ici restera-t-elle secrète, je ne sais. Mais je pense que moins on en parlera, mieux cela vaudra. »

Ce récit du ministre britannique, très bien déduit, expression fidèle, par la netteté des idées et la fermeté de la plume, du sens pratique de la nation, était très habile, mais seulement sincère à demi. Adressé au gouvernement de Londres, en jalousie réciproque avec le gouvernement de

Hanovre, il devait se taire sur certaines préoccupations du roi, certaines concessions par lui faites au négociateur français, que l'humeur maussade du cabinet d'Angleterre aurait peut-être mal accueillies.

C'est ainsi que Stanhope, repoussant toute mention du traité d'Utrecht, puisque ce traité avait été tant honni et de lui et des whigs, avait dressé et remis à Dubois un projet d'articles à part pour la garantie réciproque des couronnes de France et d'Angleterre. Cette garantie manquait de base, puisqu'elle ne se référait pas au nouveau droit public européen. Si, alors, l'abbé parla de se retirer, et si Stanhope prit cette menace fort tranquillement, il paraîtrait qu'il n'en fut pas tout à fait de même de son maître. George voulait conclure et il eut la pensée qu'en mentionnant dans le traité les articles du traité d'Utrecht relatifs à la succession aux deux couronnes, comme le souhaitait Dubois, il aurait le double avantage de satisfaire raisonnablement la France et d'épargner à l'Autriche, victorieuse des Turcs, le déboire d'une stipulation à part, fondée formellement sur le maintien de Philippe V en Espagne, d'après sa renonciation à ses droits sur la France. On sait que, pour l'empereur Charles VI, PhilippeV restait quand même le duc d'Anjou, un usurpateur.

Ce changement inespéré, communiqué par Stanhope, surprit très agréablement l'abbé Dubois. Il se hâta, le même jour (23 août 1716), d'en informer le Régent, comme d'une crise qui, disait-il, changeait leur condition en mieux. N'étant pas dans le secret de la cour de Hanovre, il avait peine à en croire ses oreilles. « Dieu veuille, s'écrie-t-il, que cela se soutienne jusqu'au temps où l'on pourra signer! » Et le nerveux personnage, ravi, ému de tenir entre ses mains un résultat si grand, qui peut être si fugace, demande au Régent « beaucoup de secret jusqu'à ce que

l'affaire soit bâclée, et une diligence extraordinaire pour envoyer M. d'Iberville et un ingénieur au fait sur l'affaire de Mardick en Angleterre, avec ordre de ne point barguigner, et de céder promptement ce qu'on ne peut pas conserver ». Il supplie le duc de se souvenir qu'un seul jour de retardement peut lui faire perdre le seul moyen assuré qu'il puisse avoir pour conserver la paix au dedans et au dehors du royaume. En attendant le retour du courrier qu'il lui expédie le jour même, il tremblera jusqu'à la signature du traité; jusqu'à ce temps-là, il n'y aura pas un moment qui n'ait son danger. Il faut faire partir M. d'Iberville en poste, et lui dire positivement que le succès, le mérite de sa commission consistera à envoyer en peu de jours un acquiescement et une convention des Anglais sur ce qui doit se changer à Mardick.

« Je voudrais pouvoir racheter d'une partie de mon sang le temps que cela nous fera perdre. » Ensuite, il justifie la négociation aux yeux du Régent par la considération de l'avantage public : « Que pouvez-vous faire de plus important pour le roi que d'assurer la paix dans son royaume, et de le lui rendre tranquille et muni de bonnes alliances?... Si ce traité vient à bonne fin, il me paraît par tout ce que j'apprends ici, que le bruit qu'il fera dans l'Europe, fera taire celui des bourgeois de Paris, parmi lesquels je compte nos plus merveilleux seigneurs. Je soutiens qu'il est plus honnête et plus utile que la clause qui regarde la succession soit dans le traité que si on cherchai à la cacher dans un article secret, qui ne peut pas même l'être, ni en Hollande, où, pour quatre pistoles, on voit tout ce qu'on veut, ni en Angleterre, où le Parlement fait porter sur le bureau, quand il lui plaît, les papiers les plus secrets[1]. »

1. Sévelinges, t. I, p. 214-218.

On remarquera, en passant, le trait contre les *merveilleux seigneurs*. Depuis que l'abbé est entré au conseil d'État, les seigneurs le méprisent comme intrus; et il le leur rend comme incapables. Le procès durera des siècles.

George s'était donc départi de sa résolution de ne pas admettre la mention du traité d'Utrecht dans l'alliance. Il devint aussi moins exigeant quant au renvoi préalable du Prétendant. Alors qu'à la fin de juillet encore, après la conférence de la Haye, Stanhope refusait en son nom d'entendre à rien tant que, préalablement, cette mesure d'expulsion n'aurait pas été prise en France, il affecta à Hanovre de la considérer comme secondaire. Il promit que le roi accepterait l'un des trois expédients suivants, que Dubois proposait :

Le premier, que le Régent s'obligerait d'engager le chevalier de Saint-George à sortir d'Avignon, pour établir son séjour de l'autre côté des Alpes, immédiatement après la signature du traité, et avant l'échange des ratifications (solution que George avait repoussée du pied plus d'une fois).

Le second, que les États-Généraux, en signant le traité qui serait fait avec eux, garantiraient réciproquement que le Régent ferait incessamment sortir d'Avignon le chevalier de Saint-George, et que le roi de la Grande-Bretagne signerait le traité entre la France et l'Angleterre, immédiatement après que le Prétendant aurait passé les Alpes (expédient compliqué, dérivé de celui qu'avait imaginé Duyvenvorde).

Le troisième, que le ministre d'Angleterre, en vertu de son plein pouvoir, expédierait un acte particulier promettant que le roi de la Grande-Bretagne signerait le traité immédiatement après que le chevalier de Saint-George aurait passé les Alpes [1].

1. Sévelinges, t. I, p. 219.

Le roi préféra le premier, qui était en effet le plus pratique. Il convenait le mieux à son esprit simple et précis; et il avait encore un autre mérite que Stanhope signalera au cabinet de Londres.

Les bases de l'alliance défensive étaient ainsi arrêtées: mais la conclusion définitive ajournée et subordonnée à l'arrangement qui devait intervenir à Londres relativement au canal de Mardick. En attendant, Dubois et Stanhope signèrent chacun des autres articles [1]. Il y en avait en tout quatre [2].

La bonne volonté était pleine et entière du côté du roi et de Stanhope. Le Régent aussi s'était fixé définitivement à cette alliance. Lord Stair, à qui l'une et l'autre partie avaient, comme d'un commun accord, retiré cette négociation, leur servait maintenant de confident et de truchement. De Londres, le ministre Methuen lui recommandait de pénétrer dans les disputes et les intrigues de la cour de France, assez avant pour l'emporter auprès du Régent,

1. Methuen à lord Stair, Whitehall, 27 août (7 septembre) 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.

2. Nous trouvons dans les *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VII, un récrit partiel des conférences de Hanovre par une tierce personne. C'est Robethon, secrétaire français du roi, par conséquent en position d'être très bien informé. Il écrit à lord Stair (Hanovre, 25 août 1716), en français :

« L'abbé du Bois est ici depuis trois jours et actuellement malade. Il a depeché un exprez au Régent duquel il attendra ici le retour. Il a fait des difficultez sur l'article de Mardijck qui estoient suffisantes pour nous donner lieu à rompre toute la négociation, et aussy M. de Stanhope l'avoit la dessus (renvoyé) au conseil de Sa Majesté en Angleterre et luy avoit fait comprendre que cet article estoit de telle nature que luy Stanhope ne pouvoit sans risquer sa teste en prendre sur luy la décision et que l'affaire concernant de si pres la nation Brittannique, on en devoit délibérer en plein conseil, de sorte qu'il pouvoit passer à Londres pour y faire s'il jugeoit à propos les propositions dont il estoit chargé à cet égard. Il me paroît que la grande et belle victoire du prince Eugène * pourra procurer audit abbé du Bois des ordres plus modérés et que l'envie de s'accommoder avec nous augmentera à proportion des avantages de l'Empereur....

« P. S. On tient ici fort secret que l'abbé du Bois y est. »

* A Peterwardein. Nous en avons parlé plus haut.

dont c'était aussi l'intérêt, sur la cabale du vieux ministère, lequel avait, tout le temps, soutenu le Prétendant, favorisé ses desseins et conduit le Régent à la plupart des mauvaises mesures par lui prises à l'égard du roi [1].

II

De Hanovre, Stanhope se montrait encore plus pressant (7 septembre). Les serviteurs du roi en Angleterre, disait-il à lord Stair, étaient parfaitement d'accord que la négociation avait été mise sur un très bon pied. Restait seulement, pour l'amener à une prompte et heureuse conclusion, que le Régent se rendît de bonne grâce à ce que demandait le roi dans le projet originel sur Mardick. « Comptez qu'à cet égard le roi, ni de son propre mouvement, ni par le conseil d'aucun de ses serviteurs ici, ne fera de concessions. Louis XIV, dans toute sa gloire, trouva bon d'acheter l'amitié de l'Angleterre en cédant Dunkerque à Cromwell. Le roi, par ce projet, tel qu'il a été réglé entre l'abbé et moi, a donné la plus forte preuve de son sincère désir de cultiver l'amitié réelle qu'il a pour le Régent. Dans cette vue, il a négligé plusieurs très grands inconvénients et il a pris franchement un parti qui répond pleinement à toutes les objections faites jusqu'ici par la France, qu'après s'être rendue à nos désirs dans cette négociation, il y avait toujours de l'incertitude sur ce que l'Angleterre ferait ensuite pour elle. »

Stanhope ajoute que le roi, dans son désir de conduire à bonne fin cette négociation, a fait des avances susceptibles de lui porter grandement préjudice en cas de rup-

1. Whitehall, 27 août (7 septembre) 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VI.

ture. Sans doute, il a en vue la cour d'Autriche, mécontente de la tendance de George Ier à se rapprocher de la France; elle ne manquerait pas de triompher d'un avortement. — Mais alors le monde devrait regarder le Régent comme bien mal conseillé, si, pour soutenir une insigne infraction à la bonne foi et la violation des traités commises par le vieux roi et le vieux ministère, ses ennemis, il allait sacrifier les réels avantages et la sécurité qu'une alliance avec l'Angleterre lui procurerait. Lui-même, précédemment, n'avait-il pas eu la franchise d'avouer à lord Stair que la construction de ce nouveau port était une *mauvaise chicane* ? Puisqu'il n'avait pas été de ceux qui avaient conseillé ce manque de foi, son honneur et son crédit ne pouvaient courir aucun risque à exécuter *bona fide* cette condition du traité d'Utrecht, conformément à son vrai sens et signification. Mais, quelque résolution qu'il prît, le roi aurait du moins cette satisfaction que tous, soit en Angleterre, soit hors de l'Angleterre, seraient convaincus par sa conduite qu'il désirait vivre bien avec la France. Quelques fâcheuses conséquences qui pussent résulter de la rupture de la négociation sur un point si essentiel au commerce et à la sécurité de ses royaumes et sur lequel il était si justement fondé à insister, elles devraient être imputées à ceux qui auraient égaré le Régent.

Stanhope terminait cette dépêche en recommandant à lord Stair, de la part de Dubois, de ne parler de cette affaire à personne autre que le Régent, et surtout de ne dire mot au duc de Noailles [1].

1. Stanhope à lord Stair, Hanovre, 7 septembre 1716, en anglais. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VI. Lord Stair répond à Stanhope, Paris, 3 octobre 1716, en français : « J'ay observé avec exactitude l'avis que vous m'aviez donné; je n'ai pas ouvert la bouche au D. de N. ni à qui que ce soit. » (*Id.*, *ibid.*, vol. V.)

Déjà, avant que ces pressantes objurgations à l'adresse du Régent partissent de Hanovre, ce prince assurait l'ambassadeur qu'il avait muni l'abbé d'instructions qui faciliteraient en toute chose la conclusion de l'alliance défensive, et satisferaient le roi en tout ce qui serait de nature à marquer le réel attachement qu'il portait à ses intérêts [1].

Mais alors quelle preuve plus convaincante que de donner satisfaction sur Mardick? Lord Stair redouble d'efforts auprès du duc d'Orléans (10 septembre). « Je dis à Son Altesse Royale que si, réellement et sincèrement, elle voulait être bien avec le roi, il fallait penser à écarter les justes motifs de jalousie qui lui avaient été donnés depuis le commencement de la Régence. Je laissais à Son Altesse Royale à juger ce que devait penser le roi en voyant les gens qui étaient dans sa plus intime confiance, être les partisans, les agents du Prétendant; le roi devait nécessairement supposer, ou que ces gens agissaient par ordre de Son Altesse Royale, ou qu'ils la trahissaient; lui, Régent, savait ce qu'il avait à faire dans les deux cas. Il répondit : « Milord, il est possible que j'aie autour de moi « des gens qui m'aient mal servi; vous pouvez aussi con- « naître des particularités que j'ignore. Je serai très aise « d'en causer avec vous à fond; vous verrez que je suis un « très loyal serviteur du roi, que je suis attaché de cœur à « ses intérêts et que je lui en donnerai des preuves. — Mon- « sieur, répondis-je, quand vous aurez le loisir de m'en- « tendre, je vous parlerai très franchement; et il se peut « que j'aie à vous dire de certaines choses que vous igno- « riez au moment où elles avaient lieu. »

« Le duc d'Orléans, poursuit-il, désire passionnément

1. Stair à Methuen, Paris, 26 août 1716, en français. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.

la conclusion de l'alliance défensive. Il la regarde comme absolument nécessaire au maintien de ses intérêts et de son crédit, au dedans comme au dehors; et il ne reculera devant aucune difficulté qui viendrait à la traverse de la conclusion, à moins qu'elle ne fût de très grande conséquence. Vous trouverez M. d'Iberville plus coulant. Je conclus qu'à moins que les affaires d'Europe ne viennent à prendre un nouveau tour, le Régent poussera la conclusion de cette alliance défensive avec toute la chaleur et la vigueur possible [1]. »

En même temps qu'au ministère de Londres, lord Stair rendait compte au ministère de Hanovre, c'est-à-dire à Stanhope, de cette même conversation avec le Régent. Le récit est plus piquant, parce qu'il rapporte en français les termes mêmes de leur entretien. Le prince dit qu'on pense laisser un passage pour les navires de trois cents tonneaux et la petite écluse. L'ambassadeur se récrie que ce sont là de grands vaisseaux. « Milord, réplique le Régent, vous savez comme je pense sur cette affaire-là et comme j'ay toujours pensé. Je ne demande qu'un écoulement d'eau et un passage pour le commerce de Bergues. Du reste, faites comme vous voulez. Si vous croyez que trois cents tonneaux est trop, prenez deux cents et finissons. Je ne demande pas mieux que de vous faire voir que je n'ay nulle connexion avec le Prétendant et je n'ay jamais eu envie l'avoir [2]. » Effectivement, il n'en avait plus; mais il portait la peine de celle qu'il avait eue.

Quatre jours après, dans une nouvelle audience (14 septembre), au sujet des gens qui l'avaient mal servi, le duc

1. Stair à Methuen, Paris, 9 et 12 septembre 1716, en anglais. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B.
2. Lord Stair à Stanhope, Paris, 11 septembre 1716, en français. La conversation est du 10 septembre. *Rec. Off.*, *France*, vol. 349.

d'Orléans dut reconnaître la trahison de l'abbé de Thésut, secrétaire de ses commandements, devenu l'agent des jacobites. Stair le savait par Bolingbroke [1]. A cette occasion le Régent remarqua combien il était peu sûr de se fier aux hommes d'Église qui, souvent, avaient leurs vues particulières, et de plus, un autre maître, le pape, dont ils dépendaient : observation qu'il oublia ou négligea, quand il fit de Dubois un archevêque et un cardinal. De nouveau, il exprima une grande impatience de voir le traité conclu et protesta que les accrocs qui s'étaient rencontrés sur le chemin de l'entente avec le roi, n'avaient jamais été de son fait à lui Régent.

En un mot, ses paroles respiraient une telle franchise que lord Stair n'hésitait pas à se porter garant, auprès du cabinet de Londres, de son entière sincérité [2].

Mais telles n'étaient pas tout à fait les dispositions de cette partie du cabinet anglais. De l'autre côté de la Manche, comme de celui-ci, dans l'un et dans l'autre royaume, il y avait le vieux ministère, imbu de la rivalité des deux nations et ne s'arrachant que contraint et forcé à l'obsession d'un antagonisme invétéré. Si, en France, les uns ne pouvaient pas comprendre la politique qui rompait avec celle du grand roi, pour aller à l'alliance anglaise ; de même en Angleterre, les autres ne souffraient guère que l'on rompît avec la politique de Guillaume III, et que l'on

1. Le Régent retira à l'abbé sa fonction: et néanmoins, le consola par le don de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. (Saint-Simon, t. XIII, p. 328.)

2. Lord Stair à Methuen, Paris, 14-15 septembre 1716, en anglais. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V. L'ambassadeur écrira, le 5 octobre, à Stanhope, en français : « Pour Mardick, le Régent allait de bonne grâce au-devant de ce que nous pouvions souhaiter et il a été très touché de voir qu'en Angleterre, on n'avait exigé que des choses absolument nécessaires, se relâchant même sur les points qu'il avait accordés. Les Français se sont bornés à des barques de soixante à soixante-dix tonneaux pour le commerce du pays. » (*Id.*, *ibid.*)

dénouât la coalition, son œuvre, pour aller à l'alliance française. George I[er], électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, voyant en perspective la ligue du tsar, du Régent et du Prétendant contre ses États continentaux et insulaires, lui-même moins Anglais qu'Allemand, souhaitait de bon cœur le rapprochement avec la France. Près de lui, Stanhope, large dans ses idées, homme d'imagination et d'exécution, désireux aussi de se concilier la faveur du roi en le servant selon ses désirs, avait renoncé aux préventions nationales qu'il avait jusque-là partagées avec les autres hommes d'État britanniques. Il était tout prêt à devenir l'homme de l'alliance française.

Autour du prince de Galles, on doutait. Lord Townshend et M. Methuen croyaient que le Régent n'accepterait jamais leur plan de démolition à Mardick, et qu'ainsi le roi ne risquait pas d'être entraîné dans aucune difficulté par rapport à la garantie des renonciations. Ils faisaient le petit calcul machiavélique que, du moins, la négociation était retirée des mains de la faction française en Hollande, et concentrée dans celles du roi; qu'en supposant qu'il eût résolu de ne pas en venir à traiter, il était utile néanmoins de prolonger les conférences, parce que cela empêcherait le Régent de soutenir les jacobites pendant l'absence du roi et rabattrait leur ardeur; qu'au dehors, un tel acte de soumission de la part du Régent inspirerait à la cour de Vienne plus d'égards et de respect pour le roi, et pourrait l'amener à des mesures conformes aux intérêts du monarque, aussi bien qu'à ceux de la maison d'Autriche et de toute l'Europe [1].

1. Steph. Poyntz à Stanhope, Hampton Court, 17-18 (28-29) août 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 72-74. — Poyntz veut sans doute parler des mesures que l'Empereur prendrait dans ses États contre les jacobites, de la sanction qu'il ne croirait pas pouvoir différer plus longtemps de donner aux récents agrandissements de George aux dépens de

Quelques jours après, en félicitant Stanhope d'avoir, dans ses conférences avec l'abbé, évité de confirmer le traité d'Utrecht dans son ensemble, de telle sorte que l'Empereur n'aurait aucun motif raisonnable de se formaliser de la garantie stipulée entre les deux puissances, ils considéraient l'insuffisance des propositions françaises relatives à Mardick, comme une preuve du peu de sincérité du Régent et de sa résolution de ne jamais se rendre à cette demande de tant d'importance; et si la cour de France refusait de leur donner satisfaction là-dessus, le traité se romprait sur un point si justement populaire en Angleterre, que tout honnête homme condamnerait le Régent et applaudirait à la conduite tenue par le roi dans tout le cours de cette négociation [1].

Était-ce pour entrer en apparence dans l'humeur rétive de ses collègues et leur donner le change, que Stanhope leur répondait : « Je crois que ce que le roi aimerait le mieux, ce serait que le Régent n'acceptât pas notre article de Mardick; mais comptez qu'il sera bien aise si, par son acceptation, la France achève le traité [2]. »

M. d'Iberville, ainsi qu'il avait été convenu à Hanovre entre Stanhope et Dubois, avait été envoyé par le Régent à Londres, au commencement de septembre, avec mission d'y régler l'article de Mardick. Mais, sans tenir compte de l'esprit et de l'objet de ses instructions, il bataillait sur la largeur et la profondeur des écluses et du canal, sous prétexte de faciliter l'écoulement des eaux. Les Anglais voulaient en rendre l'accès impraticable aux vaisseaux de

la Suède, et d'une politique vigoureuse qu'il adopterait pour obliger le tsar à évacuer le territoire de l'Empire.

1. Steph. Poyntz à Stanhope, Hampton Court, 21 août (1er septembre) 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 75.

2. Stanhope à Steph. Poyntz, Hanovre, 8 septembre 1716. Coxe, *id.*, *ibid.*, p. 79.

guerre et aux corsaires, terreur de leur commerce. Autour du prince de Galles, ils triomphaient de ces finesses de l'envoyé et disaient en raillant qu'il n'y avait pas d'apparence que le Régent mît le roi dans le moindre embarras en consentant même en paroles à la démolition de Mardick. Cependant ils proposèrent une modification conforme aux demandes réellement inconsidérées de M. d'Iberville; car, selon leurs ingénieurs, elle devait contribuer à l'amoindrissement du port mieux encore que leur premier plan. Si le Régent la repoussait, disaient-ils, cela convaincrait les obstinés et les malveillants à la fois en Angleterre et en Hollande que l'écoulement des eaux n'était qu'un vain mot et un prétexte, puisque les Français, après qu'on leur aurait accordé la profondeur de l'écluse, telle qu'ils la réclamaient, seraient aussi loin que jamais d'être satisfaits. Ainsi le roi serait justifié devant le monde entier s'il rompait le traité sur ce point « et cela fournirait à nos amis en Hollande le moyen de brider cet empressement qui se manifeste chez trop de gens pour négocier avec la France [1] ».

Lord Townshend et Methuen signifièrent par écrit à M. d'Iberville que, s'il n'avait pas d'ordre pour accepter l'expédient qu'ils lui proposaient, il serait inutile de continuer la conférence [2]. M. d'Iberville recula devant la responsabilité d'une rupture, d'ailleurs si contraire aux intentions du Régent. Devenu plus coulant, ainsi que lord Stair l'avait pronostiqué à bon escient, il s'exécuta. Trois jours

1. Steph. Poyntz à Stanhope, Hampton Court, 8 (19) septembre 1716. Coxe, *id.*, *ibid.*, p. 80. Cependant Methuen écrivait à lord Stair, le 10 (21) septembre, que si l'on ne voulait à aucun prix que Mardick pût recevoir des vaisseaux de guerre ou des corsaires, une fois qu'il y aurait été pourvu, on s'entendrait aisément sur quelques pieds de plus ou de moins, en largeur et en profondeur. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.
2. Hampton Court, 7 (18) septembre 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.

après cette rude mise en demeure, c'est-à-dire le 10 (21) septembre, il consentit au rasement des jetées du chenal de Mardick et à la réduction de l'écluse à une largeur de seize pieds. Ce n'était pas, dit-il, dans ses instructions. « Comme néanmoins je connais l'ardeur du désir qu'a Mgr le duc d'Orléans d'affermir le repos des deux royaumes par une étroite union avec Sa Majesté Britannique, je me flatte que Son Altesse Royale me pardonnera de n'avoir pas suivi ponctuellement ses ordres, quand elle verra par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qu'il falloit renoncer à l'alliance ou passer cet article [1]. » Était-ce la peine d'avoir cherché à soulever des difficultés, pour en arriver à céder de ce style? ou bien, M. d'Iberville était-il de ceux qui servaient mal, tout en se donnant l'air de servir bien?

Le lendemain, un chant d'allégresse, fort bien raisonné d'ailleurs, retentit de Londres à Hanovre.

« Lord Townshend et M. Methuen, écrit Stephen Poyntz qui tient la plume sous la dictée de ces deux ministres, ne doutent pas que M. Stanhope ne soit surpris d'apprendre que, sitôt après leur dernière lettre [2], M. d'Iberville ait remis un papier par lequel il consent à l'exécution d'un plan qui, d'après les meilleurs officiers de mer et les ingénieurs, sera encore plus efficace, pour la mise hors de service du port, que ce qui avait d'abord été proposé par le gouvernement britannique. Ils attribuent ce changement dans la conduite du Régent, partie à l'état embarrassé de ses propres affaires, partie à ce qu'il a meilleure opinion du roi; peut-être aussi, la victoire de l'Empereur y est-elle pour quelque chose.

1. Lettre à M. Methuen, 10 (21) septembre 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V. Steph. Poyntz à Stanhope, Hampton Court, 11 (22) septembre 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 82.
2. Celle de Poyntz, du 8 (19) septembre.

« Mais quelle qu'en soit la cause, ils pensent avoir les plus justes raisons de féliciter Sa Majesté sur la conclusion d'un traité avec la France, comme un événement non moins glorieux en lui-même qu'avantageux dans ses conséquences. C'est une chose qui ne peut qu'être utile au bien général des affaires de Sa Majesté, de montrer au monde que la réputation de son gouvernement est telle, que, même au milieu des difficultés qu'elle a eu à combattre au dedans depuis son avènement au trône, elle l'a mis en état d'arracher à la France [1] l'engagement solennel de détruire cet ouvrage que les mains de la Grande-Bretagne elle-même avaient si récemment aidé à élever [2], et qui, cela est évident d'après l'énormité de la dépense pour le plan que le feu roi de France se proposait, était destiné à se dresser dans les âges à venir comme un perpétuel échec à notre île et un monument durable de la supériorité de sa politique et de sa gloire.

« Que le Régent ait conclu ce traité et se soit soumis à l'acheter au prix de cette démolition, cela le mettra si irréparablement mal avec le vieux ministère et la faction espagnole en France, qu'il doit, dès ce moment, avoir pris la résolution de se jeter dans les bras du roi, comme son support. La conséquence pour le roi, en ce qui regarde ses affaires intérieures, sera que l'ardeur du jacobitisme, qui jusqu'ici avait été soutenue par l'attente des secours du Régent, maintenant que cette espérance est entièrement déçue, tombera et se réduira à rien, pourvu que les affaires de Sa Majesté soient conduites avec persévérance et résolution.

« Et quant aux affaires étrangères, le prestige d'un traité avec la France à des conditions si avantageuses, joint aux

1. *To extort from France.*
2. En faisant la paix d'Utrecht.

bons effets qu'il produira immédiatement chez nous, mettra Sa Majesté en état de faire sur le continent la figure que les rois d'Angleterre devraient toujours faire, en lui assurant la balance et l'arbitrage des affaires de l'Europe. Cela peut non seulement incliner le roi de Suède à se soumettre à un accommodement aux conditions mêmes de Sa Majesté, mais encore fournir une occasion au tsar de se demander jusqu'à quel point il lui est loisible de procéder avec sûreté à de certaines mesures, à présent que Sa Majesté va avoir les mains plus libres pour en marquer son ressentiment.

« La cour de Vienne, en même temps, n'aura aucun prétexte raisonnable de s'offenser de cette alliance puisque, au cours de la négociation, elle a eu occasion de se convaincre que le roi a eu tellement égard à ses intérêts, qu'il aurait plutôt renoncé à la démolition de Mardick que de l'acheter à des conditions préjudiciables aux droits de l'Empereur, ou en quoi que ce soit destructives de ses vues. La seule puissance qui puisse y trouver une ombre de plainte est, pensent-ils [1], le roi d'Espagne; et cependant, notre plus grand crime envers lui, est de renouveler une garantie antérieure de ces renonciations, auxquelles il a jugé à propos de se soumettre de la manière la plus solennelle; et, quelque disposé qu'il puisse être à en garder du ressentiment, néanmoins comme il n'existe aucune puissance, si ce n'est Sa Majesté, à qui il puisse avoir recours dans sa situation actuelle, il n'y a pas à douter qu'il s'efforcera de faire bonne contenance et continuera de proportionner ses civilités aux espérances et aux craintes qu'il concevra de Sa Majesté; celles-ci, ainsi qu'elles l'ont été, seront toujours l'unique principe et la règle de sa conduite vis-à-vis l'Angleterre. »

1. Les deux ministres Townshend et Methuen.

Cette dépêche, tableau encyclopédique si animé de la politique du ministère de Londres à ce moment où l'alliance française entrait dans le système britannique, se terminait par de justes congratulations à Stanhope, l'habile négociateur [1].

III

Pendant qu'on débattait à Londres l'article des démolitions de Mardick, l'abbé Dubois demeurait caché à Hanovre. Seuls, le roi, le ministre hanovrien Bernsdorf, Stanhope, un parent de ce dernier, et Robethon connaissaient sa présence. La négociation reposait [2]. Dubois et Stanhope, hôtes de la même maison (celle du ministre anglais), avaient renoué, en hommes d'esprit, leur familiarité ancienne. Stanhope se délassait dans la conversation de l'abbé de la lourde société des Allemands, surtout quand, avec eux, il avait dû pousser le savoir-vivre jusqu'à boire au delà des limites. Alors il passait chez son voisin et causait des heures entières, quitte ensuite à se reprocher plaisamment d'en avoir trop dit [3].

Cela n'empêchait pas l'abbé de trouver excessifs les délais de M. d'Iberville, dont nous avons indiqué la stratégie intempestive. « Ces longueurs nous coupent la gorge », écrivait-il. Mais, beaucoup plus que lui encore, le roi s'en émouvait. Il avait la terreur des Russes depuis que le tsar, ayant abandonné le plan d'un débarquement à faire tous ensemble en Suède, ramenait ses troupes vers le Mecklembourg, où l'attiraient nous savons quelles rêveries ambi-

1. Steph. Poyntz à Stanhope, Hampton Court, 11 (22) septembre 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 82-84.
2. Robethon à lord Stair. Hanovre, 7, 18 septembre 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VIII.
3. Aubertin, *l'Esprit public au XVIIIe siècle*.

tieuses. George en arriva soudain à rouler dans son esprit les projets les plus violents. Bernsdorf, inquiet pour ses domaines du Mecklembourg, l'y poussait. Le roi de Danemark, naguère serré de si près dans sa capitale par les Russes, sollicitait l'avis du roi et l'appui de la flotte de sir John Norris [1]. Bernsdorf ouvrit l'avis d'écraser [2] le tsar à l'improviste, de s'emparer de ses vaisseaux et même de sa personne, jusqu'à ce que ses troupes eussent évacué les territoires danois et allemand. Pierre était alors à Copenhague [3]. George demanda à Stanhope s'il prendrait sur lui de donner des ordres en conséquence à Norris. Le ministre, sans se livrer tout à fait, répondit qu'il était prêt à joindre ses réclamations à celles du roi de Danemark et à en écrire à Norris. Le roi lui enjoignit d'inviter lord Townshend à examiner sérieusement l'affaire et les instructions à préparer pour la flotte.

Après avoir communiqué (25 septembre 1716) au chef du cabinet de Londres des nouvelles si peu attendues, le ministre britannique du cabinet de Hanovre continuait par ces lignes encore moins rassurantes : « Je crois fort que les choses en viendront à un éclat, peut-être avant que j'aie pu recevoir votre réponse. En cette occasion, je briderai ma nature qui a toujours été portée aux coups hardis, jusqu'à ce que je reçoive votre réponse. Mais vous imaginerez aisément si je serai pressé chaque jour d'envoyer des ordres à sir John Norris.

« La vérité est, continuait-il en y réfléchissant, que je ne vois pas clair dans cette affaire. Il nous sera aisé de mater le tsar, si nous y allons vivement et que cette mesure soit

1. On se souviendra que, dès l'automne de 1715, George I[er] avait envoyé cette flotte dans la Baltique sous prétexte de protéger le commerce anglais contre les Suédois. Voir chap. III.
2. *To crush.*
3. Correspondance de Robethon. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VIII.

approuvée. » Mais cela ne rendrait-il pas le roi de Suède plus dangereux [1]? D'autre part, si on laisse le tsar tranquille, non seulement il sera le maître du Danemark, mais avec les troupes qu'il conserve derrière les frontières de Pologne il pourra prendre ses quartiers où il voudra en Allemagne. Jusqu'à quel point le roi de Prusse est-il engagé avec lui, on l'ignore; et ce prince ne le dira pas.

Cela étant, une conclusion s'impose : « Le roi désire ardemment, et votre humble serviteur avec lui, que nous nous assurions de la France. L'abbé parle à souhait; il me montra ce matin une partie d'une dépêche du maréchal d'Huxelles portant la promesse qu'aussitôt le traité signé, ils nous révéleront franchement tout ce qu'ils savent des projets des jacobites depuis le commencement. J'étais, vous le savez, très opposé d'abord à ce traité; mais je pense véritablement que, dans l'état actuel des choses, nous devons le finir sans perdre une minute. »

Cette dépêche se termine par un post-scriptum, où Stanhope rapporte que l'abbé vient de lui montrer un extrait d'une lettre de M. d'Iberville à M. de Châteauneuf, d'où il résulte trop clairement que, comme lord Townshend l'a bien jugé, le ministre français à Londres est tout à fait opposé au traité : « et je vous assure que l'abbé n'est pas moins en colère contre lui que vous-même pouvez l'être ». Le seul moyen d'en finir est de rédiger un article qui soit acceptable pour le Régent et de l'envoyer ici comme un ultimatum.

« Je ne désespère pas de gagner sur notre homme [2], qui, ainsi que je le dis à M. Methuen, a reçu une nouvelle commission et des pleins pouvoirs datés du 12 octobre, qu'il

1. Une fois débarrassé du tsar, son ennemi.
2. *I do not despair but I should prevail upon this man....*

le signe avec moi, de même que nous avons signé les autres. »

Les dernières lignes de cette longue et curieuse lettre méritent d'être remarquées.

« Peut-être m'alarmé-je trop aisément. Mais j'avoue que, selon moi, ce serait une chose de fatale conséquence que la négociation vînt à avorter; ce qui aurait lieu certainement, si cet éclat dans le Nord nous surprenait avant que nous eussions fini [1]. »

Alors, faut-il s'étonner si, pour en finir avant une telle surprise, Stanhope s'appliqua courtoisement à captiver de mieux en mieux *son homme*; s'il le présenta au roi (8 septembre); si le roi l'honora de l'accueil le plus gracieux, et le fit asseoir à sa table deux fois, dont l'une, avec la reine de Prusse, sa fille, alors à Hanovre? Le roi et l'abbé se séparèrent parfaitement contents l'un de l'autre, le roi toujours plus désireux d'amener promptement l'affaire à bonne fin. L'arrivée imminente à la Haye de Beretti Landi, nouvel ambassadeur d'Espagne, lui faisait craindre des complications [2]. Bientôt, lord Townshend l'informa, de la part de Bolingbroke, que les jacobites préparaient un mouvement : pressante raison de s'accorder avec la France, afin de reléguer plus tôt le Prétendant au delà des Alpes [3].

Ainsi bourrelé de tant de motifs de conclure le traité, son impatience en devenait presque maladive.

« Le roi, écrit Stanhope à Horace Walpole (Hanovre, 6 octobre 1716), n'est pas dans une mince inquiétude

1. Stanhope à lord Townshend, Hanovre, 25 septembre 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 84-85. *Éclat* est en français dans le texte anglais de la lettre.

2. Stanhope à lord Townshend, Hanovre, 29 septembre 1716. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 86.

3. Lord Mahon, vol. I, p. 241. L'éminent historien anglais a tiré bon parti des correspondances publiées par Coxe.

relativement aux affaires du Nord. Il craint une rupture entre les Danois et les Moscovites. Pour cette raison, il désire mettre la dernière main au traité avec la France, le plus tôt possible [1].

En conséquence, aussitôt informé (6 octobre) du règlement de la question de Mardick à Londres, étant lui-même au moment d'aller à son château de Gœhre pour la saison de la chasse, tandis que l'abbé n'aurait plus qu'à se rendre à la Haye pour décider les Hollandais et terminer avec Horace Walpole, George voulut que Stanhope mît le traité par écrit avec Dubois. Des trois expédients proposés par celui-ci sur le mode de renvoi du Prétendant, il donna la préférence au premier, c'est-à-dire le renvoi entre la signature du traité et l'échange des ratifications. Les deux négociateurs signèrent donc une convention spéciale, le 9 octobre (1716). Tous les articles du traité y étaient relatés dans leur entière teneur : une clause finale portait que le traité serait signé à la Haye dès l'arrivée de l'abbé Dubois, ambassadeur et plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, que les États généraux seraient invités à y accéder; mais qu'en cas de refus de leur part, l'alliance ne serait pas moins obligatoire dans tous ses points, entre les deux parties contractantes [2]. Stanhope en envoya une copie en Angleterre et une autre en Hollande à Horace Walpole, accompagnée de l'ordre du roi de signer sans délai avec l'abbé. A partir de la réception de l'article de Mardick, Dubois avait quitté l'incognito et paru en public [3], après une réclusion volontaire de plus de six semaines. Son départ pour la Haye était imminent.

1. Coxe, *Memoirs of Walpole*, vol. II, p. 98.
2. Sévelinges, t. I, p. 221.
3. Robethon à lord Stair, Hanovre, 9 octobre 1716. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VIII.

CHAPITRE XVIII

TIRAILLEMENTS DANS LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

I

A l'ordre royal, Stanhope joignit plusieurs dépêches explicatives, pour Horace Walpole, du 6 et du 9 octobre; pour M. Methuen, du 8, et pour lord Townshend, du 9 [1]. Elles ont une grande importance, parce qu'elles fixent très clairement le but de ces négociations, ainsi que les mobiles, si peu connus jusqu'à présent, de George Ier et de son gouvernement.

Dans celle du 6 octobre, après avoir marqué le désir anxieux du roi d'en finir à cause des Russes, Stanhope recommande à Horace Walpole de disposer de son mieux le Grand Pensionnaire et « nos autres amis de Hollande » à presser très vivement l'affaire, pour qu'ils soient prêts à signer sans perdre de temps. Qu'il fasse connaître au Pensionnaire, s'il le juge à propos, « les raisons pour lesquelles le Roi veut lier immédiatement les Français par un écrit »; qu'à cet effet, Walpole signe avec l'abbé, mais en convenant expressément des deux côtés, que les États seront admis comme parties dans l'alliance, aussitôt que

1. Il les envoya toutes ensemble, le 11, en les faisant passer par Hor. Walpole. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375, fol. 207.

les formes obligatoires de leur procédure leur permettront d'y entrer.

Il espère que cette méthode amènera aussi l'accession des États au traité du roi avec l'Empereur, puisqu'elle devait avoir lieu en même temps que la signature du traité avec la France, les États ayant pris la résolution de mener les négociations de front. Sans cela, la cour de Vienne aurait un très spécieux, pour ne pas dire juste motif de mécontentement contre l'Angleterre, si celle-ci à la fois engageait les Hollandais dans le traité avec la France et omettait de les engager à devenir parties dans le traité signé par elle avec l'Empereur.

Walpole aurait à communiquer sans réticence au marquis de Prié, ambassadeur impérial à la Haye, la substance du traité avec la France, et à lui faire comprendre qu'il était réellement à l'avantage de l'Empereur, puisque l'Angleterre et la France, parce qu'elles ne les confirmaient pas, abrogeaient tacitement celles des stipulations du traité d'Utrecht qui étaient au désavantage de l'Empereur, non seulement quant à la Sicile, mais même quant au droit de succession de la maison de Savoie à la couronne d'Espagne, à défaut de la branche d'Anjou. « Ceci, dit le ministre, n'est pas une subtile conséquence à tirer des termes de notre traité; je peux vous dire en confidence que l'abbé Dubois, en réalité, dans toutes ses conversations avec moi, fait bon marché des prétentions du duc de Savoie sur l'un et sur l'autre point. Et si la cour de Vienne est capable d'agir raisonnablement et d'abandonner ses chimériques prétentions à la couronne d'Espagne, je crois véritablement que le roi pourra, sous peu, lui procurer de très considérables avantages du côté de l'Italie[1]. »

1. Stanhope à Horace Walpole, Hanovre, 6 octobre 1716, Coxe. *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 98.

Avec le secrétaire Methuen (8 octobre), Stanhope insistait sur les motifs du roi pour se hâter. « Les affaires du Nord n'avaient pas causé au Roi un médiocre malaise. Il y avait grandement à craindre que la France n'en prît avantage pour saisir une pareille occasion non seulement de rompre la négociation, mais encore de fomenter et d'encourager de nouveaux troubles dans la Grande-Bretagne. Afin de l'empêcher, Sa Majesté pense que, sans perdre un moment, il faut fixer le Régent et lui lier les mains par ce traité. » Pour cette raison, il a commandement du Roi de signer avec l'abbé la convention que Methuen trouvera dans ce paquet; et ordre d'écrire à la Haye que l'on signe aussitôt l'arrivée de l'abbé.

Quant aux Hollandais, les deux parties, en s'obligeant à faire de concert toutes les démarches possibles pour les amener à signer, leur témoignent, dit-il, tant d'égards qu'ils ne peuvent avoir aucun sujet de plainte, surtout que le roi a un si grand intérêt à ce que le Prétendant soit forcé le plus tôt possible de passer les Alpes. Son départ est d'autant plus urgent, que, de tous côtés, Sa Majesté est informée qu'en ce moment même, il projette une nouvelle invasion. La même considération a porté le roi à accepter le premier des trois expédients que la France a offerts pour l'éloigner, parce qu'elle sera liée absolument dès l'instant de la signature.

Ici, Stanhope prévoyait le cas où les pleins pouvoirs envoyés d'Angleterre à la Haye, ayant été probablement calculés pour la signature par les trois puissances conjointement, ne seraient plus de mise pour les deux puissances seulement. Il en avait prévenu l'abbé Dubois, afin que celui-ci n'en fût pas étonné et ne suspectât pas la sincérité du roi. On aurait à en expédier d'autres (de Londres), si les premiers étaient défectueux. Il mentionnait enfin les

ordres donnés à l'ambassade britannique à la Haye, d'avoir à faire les derniers efforts pour amener les États à conclure avec l'Empereur en même temps qu'avec la France, conformément à leur décision antérieure, afin que la cour de Vienne ne prît pas d'ombrage. « La nécessité où Sa Majesté croit être de garder ces mesures envers l'Empereur, est un autre puissant motif pour nous de conclure avec la France, car il serait très imprudent de souffrir que l'éloignement du Prétendant et le traité qui fixera le Régent, fussent différés indéfiniment par les difficultés susceptibles de s'élever dans un gouvernement, tel que celui de Hollande, pendant les négociations pour ces deux traités [1]. »

Enfin le lendemain (9 octobre), Stanhope revient sur les mêmes arguments auprès de lord Townshend; et soupçonnant, semble-t-il, quelque désapprobation chez son rude collègue, à la fois, il le prend sur un ton de triomphe et il se justifie.

« Je me félicite cordialement avec Votre Seigneurie de l'heureuse conclusion de notre traité avec la France; j'espère comme Votre Seigneurie, qu'il tournera grandement à la gloire et à l'avantage de Sa Majesté, ainsi qu'au repos et à la sécurité de ses royaumes. Alors qu'il eût été moins avantageux qu'il ne l'est réellement, selon mon opinion, la situation des affaires du Nord exigeait absolument que l'on en terminât avec la France; et telle était l'impatience de certains [2], qui, il n'y a pas plus de trois semaines, s'opposaient complètement à toute cette négociation et employaient toute l'industrie possible à la faire

1. Stanhope à Methuen, Hanovre, 8 octobre 1716. (Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 100.) Stanhope veut dire que, retarder le traité avec la France, ce serait aussi retarder l'adhésion des États à celui avec l'Empereur, puisque les États voulaient faire les deux alliances simultanément.
2. Les ministres hanovriens.

échouer, que j'eus fort à faire, je vous l'assure, ces derniers quinze jours, pour résister aux importunités de M. Bernsdorf et autres : ils me pressaient de dresser ici un article avec l'abbé touchant Mardick et de l'envoyer par ce dernier à la Haye, avec ordre à M. Walpole de le signer, tant ils craignaient vos délais en Angleterre. J'y résistai résolument. » Mais depuis qu'on a reçu l'arrangement de Mardick, les ordres réitérés du roi et les pressantes sollicitations de M. Bernsdorf l'ont forcé à céder. « Les Hollandais auraient grand tort d'y trouver à redire, surtout que le Pensionnaire lui-même a exprimé à M. Walpole ses appréhensions sur les troubles du Nord. »

Stanhope informe ensuite lord Townshend qu'il lui envoie la correspondance qu'il a échangée depuis ce *fracas* [1] avec Norris. « Votre Seigneurie comprendra aisément quel temps j'ai eu à passer. Vous vous imaginerez peut-être que j'ai mis trop d'ardeur dans ce que je vous ai écrit; mais je peux vous assurer que telle n'était pas l'opinion ici. » Au reste, comme premier résultat, le tsar a rembarqué ses troupes de Danemark.

Enfin, un dernier trait : « ce qui augmenta nos préoccupations c'est que nous reçûmes avis que le tsar envoyait secrètement un ministre en France [2] ».

Robethon, le secrétaire français de George Ier, informe lord Stair (15 octobre) que les ordres du roi à lord Cadogan et à Hor. Walpole de signer avec l'abbé Dubois, peut-être déjà arrivé à la Haye, sont si positifs qu'on peut se flatter que l'affaire se fera sans délai : « Cela nous vient fort à propos dans la conjoncture présente, où le tzar

1. Le mot est en français dans le texte anglais de la dépêche, comme plus haut, *éclat*. Stanhope trouve que l'anglais ne sert pas suffisamment son impétuosité.

2. Stanhope à lord Townshend, Hanovre, 9 octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 101.

nous donne de tels ombrages ». Il ajoute que les Russes veulent descendre du Danemark dans le Mecklembourg; et qu'on tâche de les dissuader, par prière et par menace, de venir dans l'Empire.... « Je suis fort aise que le Régent soit si content d'estre de nos amis [1]. »

II

Ainsi, voilà qui est établi par les documents émanés de George Ier et de son entourage : après avoir mis, par ressentiment, son amitié à un prix qui n'était autre pour le Régent que le sacrifice de sa dignité et de son indépendance, tellement que ce prince parla alors de subir plutôt la guerre, George s'adoucit, dès qu'il conçut la crainte de s'aliéner la Hollande par une rigueur outrée. Ensuite, le voyage de l'abbé Dubois à la Haye ébranla sa défiance. Quand il fut arrivé à Hanovre et qu'il vit de plus près l'ambition et les mouvements suspects du tsar en Danemark et dans le Mecklembourg, il s'alarma; ses inquiétudes furent aiguisées par ses ministres hanovriens, surtout ceux qui avaient des possessions de ce côté. En même temps, il apprenait d'Angleterre que le parti jacobite, reprenant ses esprits, méditait une nouvelle levée de boucliers. Alors l'imminence supposée d'une ligue entre le Régent et le tsar, dirigée simultanément contre sa couronne d'Angleterre et contre son électorat, saisit son esprit; et il résolut de conjurer le péril par une prompte réconciliation avec ce duc d'Orléans, ce prince qui avait paru envisager sans pâlir l'éventualité d'une prise d'armes, et ne demandait pourtant qu'à être son ami. Il devint

1. Robethon à lord Stair, Gœhre, 15 octobre 1716. Oxenfoord Castle, *Stair Papers*, vol. VIII.

donc de lui-même plus traitable et il donna l'ordre à Stanhope de conclure l'alliance défensive, si recherchée de la France. Le ministre obéit avec un empressement sincère. Seulement, de peur de soulever l'opinion publique en Angleterre et la redoutable colère du Parlement, ayant à ménager le cabinet de Londres groupé autour du prince de Galles, et au dehors la cour de Vienne, imbu aussi de la passion nationale contre Mardick, nouveau Dunkerque, il défendit le terrain pied à pied, et ne céda guère que ce que le roi lui ordonna de céder. Mais le roi voulait l'alliance. Le moyen de ne pas s'entendre, quand, de part et d'autre, on est dans une frayeur égale de ne s'entendre pas?

Le négociateur français ne connaissait pas et ne pouvait guère deviner ces dispositions intimes du souverain britannique. Qu'il eût à l'avance campagne gagnée, il l'ignorait. Il lutta de son mieux avec esprit, finesse, ténacité, disons avec avantage, puisqu'à la Haye, il parvint à entamer les préventions de Stanhope; et à Hanovre, à introduire dans les stipulations le nom et une partie essentielle du traité d'Utrecht. Il lui fut donc loisible de s'abuser et d'attribuer à ses talents diplomatiques ce double succès, très extraordinaire selon les apparences et de très grand effet en son temps et dans l'histoire. On a même parlé de son génie. Aujourd'hui, éclairés par les documents britanniques, nous croyons pouvoir, sans injustice, le ramener à des proportions moins ambitieuses. Quoi qu'il en soit, Dubois, cet homme de rien, venait en quelques jours de s'inscrire parmi les ministres fameux.

III

Quelle que fût la satisfaction de George Ier, de Stanhope et de l'abbé d'être parvenus à une entente, et si bien

acquise que celle-ci parût, ils n'étaient pas encore affranchis de toute incertitude ni hors de toutes péripéties; car la sourde hostilité du cabinet de Londres, la colère de l'Autriche et la lenteur des Hollandais, peu satisfaits qu'à cette heure décisive, on fit mine de se passer d'eux, étaient autant d'obstacles. Il fallut aux nouveaux amis trois mois encore avant de fournir la carrière et de tourner la borne finale. Et, tout ce temps, George ne sortit pas d'anxiété.

Tout d'abord, la grande alarme du roi au sujet des Russes, les projets violents qu'avait suggérés Bernsdorf et que l'impétueux Stanhope ne découragea qu'à moitié, rencontrèrent chez le ministère britannique une véhémente opposition, même une sorte de colère méprisante.

A la lettre de Stanhope du 25 septembre, où il ne s'agissait de rien moins que de briser le tsar [1], lord Townshend répondit par deux lettres, l'une confidentielle, l'autre pour être mise sous les yeux du roi (23 septembre-4 octobre 1716). Dans la première, remplie de sombres pressentiments, il disait : « Mon cœur est si plein des affligeantes nouvelles que vous m'avez envoyées par votre dernière lettre que je ne peux pas m'empêcher de vous en écrire, en vous priant que ceci ne soit vu d'âme qui vive et que cela reste à jamais un secret entre vous et moi. Mon objet principal est de vous demander de ne pas consentir à ce que sir John Norris reste (dans la Baltique) au delà du 1er novembre, ni à ce que le roi s'engage ouvertement dans l'affaire avec le tsar. Cette guerre du Nord a été menée de si sotte façon [2] qu'elle sera notre ruine. Est-il possible au roi de la faire ayant avec lui le seul Danemark, et contre lui les troupes moscovites, même en supposant que le projet en question réussisse? Alors ne serait-il pas à

1. Voir plus haut, p. 328.
2. *So stupidly.*

propos qu'il pensât immédiatement à faire sa paix avec la Suède, fût-ce au prix de quelques sacrifices [1]? »

La lettre (23 septembre-4 octobre) destinée à être communiquée au roi, déplorait au nom du prince de Galles la mauvaise tournure que les événements du Nord paraissaient prendre, et cela au moment le plus critique et le plus nuisible aux affaires du roi, parce qu'ils arrêteraient l'empressement du Régent à finir l'alliance, et encourageraient le Prétendant à exécuter les entreprises qu'il préparait, assurait-on, de concert avec la Suède. « Dans un si fatal contretemps, c'est une très grande satisfaction que le traité avec la France soit assez avancé pour donner l'espoir que le Régent préférera poursuivre, plutôt que de revenir sur ses pas et d'abandonner pour toujours tout espoir d'alliance avec le roi. »

Le premier effet d'une rupture avec le tsar sera l'arrestation des marchands anglais, la saisie de leurs navires, l'interdiction de tout commerce avec la Moscovie. Par suite de la *friponnerie* des Moscovites qui, l'autre année, ont imposé le commerce britannique, l'Angleterre est très mal pourvue des choses nécessaires à la marine; et si ses vaisseaux qui chargent actuellement dans la Baltique viennent à manquer leur campagne, il lui sera impossible d'équiper une flotte l'autre année. « Toute la marine anglaise sera rendue absolument inutile et les ennemis du gouvernement y trouveront le plus populaire des sujets de plainte. »

Le prince pense aussi qu'il importe que Norris soit libre de revenir avec la flotte au 1er novembre au plus tard, pour escorter les navires marchands, et soustraire ses vaisseaux aux atteintes des glaces de l'hiver et des acci-

1. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 86.

dents de toute sorte dans ces régions, où ils ne seraient d'aucun service. « D'ailleurs, continuait lord Townshend, toujours au nom du prince de Galles, quand la nation est menacée d'une invasion, il serait impardonnable d'immobiliser au loin une partie si importante de ses forces navales. Le roi de Suède traite en ce moment avec les jacobites pour se joindre au Prétendant; et s'il voit l'Angleterre brouillée avec le tsar, il se croira libre de donner pleine carrière à sa passion de jeter un corps de troupes en Angleterre. »

De tels conseils, pleins de sens et de justesse, mais rudes et d'origine suspecte, devaient sonner mal aux oreilles du roi. Aussi Townshend essayait-il à la fin de sa lettre d'en pallier le fâcheux effet par une satisfaction au moins apparente donnée aux esprits bouillants du cabinet de Hanovre.

« Le prince, disait-il, sent l'imminent danger auquel les royaumes britanniques et l'Empire seraient exposés par la conduite du tsar, qui veut évidemment se rendre maître de toutes les côtes de la Baltique; et il pense que les mesures proposées dans la lettre de M. Stanhope doivent être mises à exécution plutôt que de souffrir que ce souverain aille plus loin et exécute le plan qu'il paraît avoir formé. Mais tout dépend de ce que le Danemark peut faire. Si le roi pense que le roi de Danemark soit capable de venir à bout du projet dont il s'agit, qu'alors il lui insinue confidentiellement dans le plus grand secret, que non seulement il approuve son entreprise, mais qu'il le soutiendra et l'assistera dans la suite de cette affaire, une fois le coup frappé. Si, alors, la flotte moscovite veut attaquer le Danemark, sir John Norris déclarera qu'il a pour instructions de défendre ce royaume. Par toute autre voie, le roi rencontrerait d'insurmontables obstacles, dont le

moindre serait que le poids de la guerre contre la Suède et la Moscovie retombât tout entier sur Sa Majesté [1]. »

Cette précaution de laisser au Danemark la délicate mission de se risquer le premier, était l'équivalent d'un refus de concours, car il était certain que ce petit royaume n'aurait pas la témérité d'essayer de lui-même un pareil coup. Le roi ne s'y trompa guère.

Cette lettre à peine écrite, survint à Londres une nouvelle dépêche de Stanhope, celle du 29 septembre, sur l'impatience du roi d'en terminer avec le Régent. La réplique de Stephen Poyntz, c'est-à-dire de lord Townshend, du 25 septembre-6 octobre, ne fut obligeante ni pour Stanhope ni même pour le roi. « Lord Townshend est très affecté du tour fâcheux que les affaires du Nord ont pris. Les énergiques représentations que vous comptez faire au tsar lui paraissent certainement motivées; néanmoins, il ne voit pas comment on pourrait se flatter raisonnablement qu'elles fussent suivies de succès. La conduite du tsar dans cette conjoncture n'est assurément pas l'effet d'un changement soudain qui se serait fait en lui; mais la conséquence d'un plan qu'il a formé depuis longtemps. Que ce soit là la vérité, il en a donné une preuve suffisante en mariant sa nièce au duc de Mecklembourg. Il a, sans aucun doute, à une époque, regardé la Suède comme hors d'état de le troubler beaucoup; et il semble ne pas avoir une plus grande appréhension de Sa Majesté, parce qu'elle n'a que le Danemark avec elle et qu'elle n'est pas en mesure de s'opposer à ses vues et à ses entreprises en Allemagne. »

Après ces lignes peu respectueuses pour le roi, venait

1. Lord Townshend à Stanhope, Hampton Court, 23 septembre-4 octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 87-90.

l'offense directe : « Milord (Townshend) voit par une lettre de M. Robethon [1], que le roi insistera probablement pour que l'escadre de sir John Norris reste à hiverner dans la Baltique; et il me commande de vous informer qu'il perd toute patience à voir quels ridicules expédients ces gens proposent à Sa Majesté pour se tirer eux-mêmes de leurs difficultés actuelles, comme si de vous laisser huit vaisseaux de ligne pris dans les glaces pendant six mois, pouvait peser d'un fétu dans la balance des affaires du Nord [2]. »

IV

Cette disposition chagrine de Londres s'exerçait également à l'égard du Régent. On aimait à douter de sa bonne foi. On en parlait sur un ton sceptique. « Comme le Régent trouvera son intérêt à cette alliance, Son Altesse Royale (le prince de Galles) espère qu'il agira loyalement avec Sa Majesté, et s'efforcera de mériter son amitié en décourageant toute entreprise du Prétendant ou de ses amis, pour envahir le royaume, ou fomenter des séditions ou des désordres chez les sujets du roi [3]. »

Methuen, dans une lettre confidentielle à lord Stair, Whitehall, 2 (13) novembre, s'exprime ainsi : « On a fait quelques concessions sur le canal, parce que nos ingénieurs ont pensé qu'il valait mieux pour nous laisser

1. Secrétaire du roi pour la langue française, comme nous l'avons dit précédemment. Il était de la coterie des ministres hanovriens. Il écrivait à lord Stair, Hanovre, 9 octobre 1716, que la plus grande partie de la flotte de Norris hivernerait en Danemark et en Norvège. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. VIII.

2. Steph. Poyntz à Stanhope, Hampton Court, 25 septembre (6 octobre) 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. III, p. 91-92. — Voir aussi lord Mahon, vol. I, p. 238, 239.

3. Methuen à lord Stair, Whitehall, 24 septembre-5 octobre 1716. Oxenfoord Castle, *Stair Papers*, vol. V.

l'écluse comme elle est. Et puis je dois vous dire que les nouveaux troubles du Nord, où le tsar semble décidé à laisser de côté la descente en Scanie, pour cantonner son armée sur le territoire du roi de Danemark, font désirer au roi que ce traité soit conclu le plus tôt possible.... Le prince et les serviteurs du roi qui étaient ici chargés de l'affaire de Mardick ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour faciliter les choses, autant que cela était compatible avec l'honneur du roi et la sécurité du royaume [1]. »

A ce billet, Methuen joint une lettre officielle du même jour, destinée à rappeler au Régent ses devoirs de fraîche date : le prince « s'attend qu'aussitôt le traité achevé en Hollande, le Régent s'efforcera de cultiver l'amitié de Sa Majesté en chassant le Prétendant d'Avignon, en concourant cordialement à décourager tous les mauvais desseins des jacobites, aussi bien que de ceux des Français qui ont eu l'impudence de les aider [2] ».

Le même, 15 (26) octobre, invite lord Stair à avoir les yeux ouverts sur ce qui se passe en France [3].

Huit jours après, 22 octobre-2 novembre, Methuen lui dit que le prince apprend avec plaisir que le Régent est touché des bons procédés que l'on a eus à Londres pour M. d'Iberville. Il répète qu'on n'a insisté que sur ce que l'honneur du roi, la sécurité et l'intérêt de son royaume exigeaient absolument, de sorte que le prince « espère que le Régent payera d'un juste retour un procédé si généreux, en révélant à Votre Excellence aussi bien qu'en décourageant les desseins de ceux qui cherchent toujours à troubler la paix de la Grande-Bretagne [4] ».

1. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. V.
2. *Id.*, *ibid.*
3. *Id.*, *ibid.*
4. *Id.*, *ibid.*

Cette générosité avait été présentée sous un aspect moins méritoire et plus véridique, dans la dépêche du 2 (13) octobre. Il faut néanmoins reconnaître qu'il y avait eu de la courtoisie, de la part des ministres anglais, à couler sur certains détails, en se bornant à l'essentiel [1]. Mais chez eux, persistait la défiance chronique, toujours en éveil et prête à envenimer de ses maladresses plus ou moins volontaires les difficultés qui se présentèrent en Hollande.

1. Nous rappelons que le 10(21) septembre, Methuen écrivait à lord Stair qu'on ne voulait à aucun prix que Mardick pût recevoir des vaisseaux de guerre ou des corsaires. Si l'on y pourvoyait, on s'entendrait aisément sur quelques pieds de plus ou de moins en largeur et en profondeur. (*Id.*, *ibid.*)

CHAPITRE XIX

COMPLICATIONS DIPLOMATIQUES EN HOLLANDE

I

A la Haye, les Autrichiens, les Hollandais et même l'ambassadeur anglais, Horace Walpole, rendirent l'enfantement final de l'alliance et du nouveau système, très laborieux.

L'émotion avait été grande chez les Hollandais, lorsqu'ils avaient appris par des lettres particulières de Paris, le voyage de l'abbé Dubois à Hanovre, ses conférences avec Stanhope, tandis que la négociation était ralentie et tenue en suspens chez eux. Le grand Pensionnaire Heinsius, tout troublé, vint demander à Horace Walpole si l'affaire serait conduite autre part et sans concert avec la République; si les États devaient traiter avec la France séparément; si lui, Walpole, avait ordre de leur communiquer ce qui aurait été signé à Hanovre; si la négociation commencée en Hollande y serait continuée, ou transportée ailleurs; et ce que les États devaient faire? Walpole, par les mains duquel venait de passer sous cachet volant, pour qu'il en prît connaissance, la relation que Stanhope envoyait à lord Townshend de ses conférences avec l'abbé, s'efforça de

rassurer Heinsius, en lui disant que, si l'on avait signé quelque chose, c'était seulement afin de prévenir tout malentendu sur les paroles échangées entre les deux négociateurs; que tout dépendait de l'article de Mardick et que la conclusion définitive aurait lieu à la Haye.

En même temps, il plaidait chaudement la cause des Hollandais auprès de Stanhope. Il demandait qu'on ne les laissât pas en dehors des deux traités alors en voie de négociation (alliance avec la France, alliance avec l'Empereur). Leurs hommes importants [1] avaient toujours désiré avant tout une étroite alliance avec l'Angleterre; et ensuite, avec d'autres puissances pour le maintien de la paix. D'ailleurs les États avaient été invités à entrer dans l'alliance avec l'Empereur; ils avaient eu aussi de nombreuses conférences avec l'ambassadeur français; si on les amenait à décliner l'une et l'autre alliance, on les exposerait à des fluctuations continuelles et aux intrigues des partis qui chercheraient leur force dans une étroite union soit avec l'Empereur, soit avec la France. Or la chose véritablement essentielle était de ne rien faire que de concert et avec le consentement de l'Angleterre, l'intérêt des deux nations étant inséparable.

« Nos amis, dit Walpole, se sont opposés à ce qu'on traitât avec la France sans nous. Ils espéraient certainement que nous ne traiterions pas avec elle sans eux. Ils comptaient qu'en une affaire de si grande importance, nous irions la main dans la main. Si nous signons sans eux avec la France, après avoir déjà conclu le traité avec l'Empereur sans eux, ils feront une pauvre figure, étant exclus de ces importantes alliances, eux qu'on avait tant recherchés et pressés d'y entrer.... Les Français ne man-

1. Heinsius, Slingelandt, Fagel.

queront pas d'employer tous leurs artifices et leurs efforts pour les entraîner à traiter avec eux,... surtout si les Impériaux persistent à vouloir les mener haut la main. Alors l'Angleterre et la Hollande se trouveraient séparées dans tout ce qui a rapport à la France. Et ne se pourrait-il pas que l'Empereur agît avec les États, de manière à leur donner des raisons de recourir à la France pour la garantie de la Barrière [1]? »

En vue de prévenir ce danger, et pour tranquilliser les esprits, Horace Walpole autorisa le Pensionnaire à communiquer, sous le sceau du secret, aux députés pour les Affaires étrangères, les extraits des conférences de Hanovre, qu'il avait pris dans la dépêche de Stanhope à Methuen. Il proposa même à Stanhope d'adjoindre un ingénieur hollandais à la commission anglaise pour Mardick. « Cela les satisfera, dit-il. Si le Régent refuse, ils auront la preuve de son peu de sincérité et de ses chicanes [2]. »

Bientôt, avec la permission du prince de Galles, qui se dispensa de consulter le roi, Horace Walpole donna connaissance officiellement aux députés des articles de Hanovre et des explications dont les avaient accompagnés Stanhope et Dubois. Il leur permit de les mettre par écrit, avec prière de garder le secret, pour autant que le bien de leurs affaires et la nature de leur gouvernement le permettraient : restriction très propre à mettre les indiscrets à l'aise. Il réitérait toujours que, jusque-là, tout était conditionnel et dépendait de l'article de Mardick. Sans cette démarche, il y aurait eu, écrivait-il à lord Townshend, beaucoup de confusion en Hollande à voir la scène entre nous et

1. Robert Walpole à Stanhope, la Haye, 1er septembre 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 375.
2. H. Walpole à Stanhope, la Haye, 8 septembre 1716. *Id., ibid.*

la France, continuellement changée d'un lieu à un autre, sans qu'il fût donné connaissance aux États de ce qui se passait dans ces diverses conférences sur une affaire où ils devaient devenir parties [1].

Mais, de son côté, le roi, désavouant d'avance son ambassadeur et pressentant sans doute qu'il agissait d'après les instructions du prince de Galles, lui faisait écrire sèchement par Stanhope que c'était son sentiment que les États devaient être parfaitement satisfaits de la communication qu'il avait faite au Pensionnaire et à quelques-uns de leurs amis seulement [2].

Cette lettre impérative était du 15 septembre. Mais avant qu'elle parvînt à la Haye, la chose était faite, et même au delà. Car, au lieu de se borner à informer non pas seulement quelques amis, ni même les députés pour les Affaires étrangères, un rapport du Pensionnaire avait tout exposé aux États de Hollande, assemblés le 18 septembre. Horace Walpole s'excusa auprès de Stanhope et du roi sur ce que l'imminence de la réunion des États l'avait obligé à se déterminer promptement. Il avait ôté toute occasion de jalousie et d'ombrage qu'autrement on aurait pu prendre [3]. Il se consola du côté de lord Townshend par l'espérance que le prince de Galles l'approuverait [4] : étrange gouvernement bicéphale, qui commandait à la fois de Hanovre et de Londres à la Haye, avec des vues contradictoires, suggérées par l'animosité réciproque du père et du fils.

Cependant le cabinet de Londres envoya comme plé-

1. Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 11 septembre; à Stanhope, 10 septembre, à lord Townshend, 15 septembre, à Stanhope, 15 septembre 1716. *Id.*, *ibid.*

2. Hor. Walpole à lord Townshend, à Stanhope, la Haye, 19 septembre 1716, en français. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, *ibid.*

4. Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 22 septembre 1716. *Id.*, *ibid.*

nipotentiaire, conjointement avec Horace Walpole, lord Cadogan: et toutefois il le munit de pouvoirs insuffisants.

II

Dès son arrivée à la Haye (6 octobre), les envoyés autrichiens, c'est-à-dire le marquis de Prié, qui l'avait devancé de trois jours, et M. de Heems, chargés tous deux de négocier l'alliance pendante avec la Hollande, protestèrent contre l'alliance française. M. de Prié, tel était l'énorme orgueil de la cour de Vienne, se plaignit à Walpole que l'Angleterre mît la couronne de France sur un pied d'égalité avec l'Empereur. Les suites de cette alliance, disait-il, par l'exclusion du duc d'Anjou à la couronne de France, feraient tort aux prétentions de l'Empereur sur l'Espagne. Après s'être plaint trois heures consécutives, malgré les efforts de Walpole pour le rassurer, il alla porter ses doléances au Grand Pensionnaire. Heinsius, peu satisfait des procédés de la cour de Vienne, dans l'affaire de la Barrière, et se sentant obligé aussi de marcher d'accord avec les Anglais, lui répondit sans détour, qu'on ne pouvait pas éviter de faire alliance avec la France. La République était si épuisée qu'elle demandait nécessairement quelque repos pour reprendre haleine et se mettre en état de rendre plus de services à ses amis dans les occasions. La France regarderait un refus comme une déclaration d'inimitié perpétuelle. Alors elle les troublerait par le moyen du Prétendant; et de là pouvaient sortir des conséquences susceptibles d'intéresser l'Empereur, aussi bien que le roi et les États [1].

On était convenu, tout d'abord, d'un jour pour commencer

1. Hor. Walpole à Stanhope, la Haye, 6 octobre 1716, en français. *Rec. Off., Holland*, vol. 375.

à négocier l'accession de la République à l'alliance anglo-autrichienne. Les Impériaux se dédirent, sous prétexte que la nouvelle qu'ils recevaient d'Angleterre d'une alliance avec la France, les obligeait à s'arrêter court et à demander des ordres à Vienne. Ils avaient pleins pouvoirs, et pour établir une alliance défensive avec les États sur le même pied qu'avec le roi, et pour régler les difficultés de la Barrière; mais aussi l'ordre exprès de ne pas faire le moindre pas vers une alliance, s'ils les trouvaient en quoi que ce fût disposés à en contracter une avec la France. Les Anglais étonnés demandèrent qu'on négociât du moins sur la Barrière. Prié répondit qu'il n'y avait rien à faire là-dessus non plus, si le traité devait se poursuivre. Il manifesta beaucoup d'inquiétude au sujet de la garantie des deux successions, comme préjudiciable aux intérêts de l'Empereur et très avantageuse à la France. Les Anglais essayèrent de lui prouver que néanmoins les prétentions de l'Empereur restaient entières et intactes; qu'en retour des grands avantages qui leur étaient accordés relativement au Prétendant et à Mardick, il n'y avait aucun avantage stipulé en faveur de la France, en dehors de l'assistance à donner au Régent dans ses prétentions à la couronne de France, conformément au traité d'Utrecht[1].

Mais, entre les Anglais et les Hollandais, il y avait toujours des tiraillements. Le Pensionnaire et Slingelandt critiquaient l'ordre du roi de signer au plus tôt avec l'abbé, dès qu'il serait présent, en réservant aux États le droit d'accession. Ils craignaient que la bonne harmonie établie en Hollande par les communications déjà faites, n'en fût troublée. On leur avait assuré constamment que tout ce qui serait arrêté à Hanovre et en Angleterre, serait porté à la

1. Lord Cadogan et Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 9 octobre 1716. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.

Haye pour y être examiné et conclu avec les États, comme parties principales. Ils avaient aussi quelques petits intérêts à démêler avec la France, entendant par là certaines facilités de commerce qu'ils demandaient. Heinsius persistait dans le plan de conclure simultanément (*simul et semel*) les deux alliances impériale et française. Il accordait cependant, si la cour de Vienne s'opiniâtrait à se récrier et à refuser de rien faire à cause de l'alliance de France, que les Anglais seraient suffisamment justifiés de passer outre, avant que les États eussent accédé au traité avec l'Empereur[1].

La décision du roi de traiter sans attendre les Hollandais causait un cruel souci à Walpole, parce qu'en toute occasion, il leur avait promis, garanti le contraire. Il s'en explique amèrement avec Stephen Poyntz (la Haye, 10 octobre). Les lettres que le messager porte en Angleterre[2], lui rendront compte, dit-il, de la grande confusion des affaires du Nord, et de l'extrême épouvante où sont les ministres à Hanovre; et, il le reconnaît, non sans bonne raison. « Mais je voudrais qu'on ne proposât pas des choses qui semblent impraticables, ou de nature, si elles étaient mises à exécution, plutôt à augmenter le mal que nous craignons, qu'à y remédier. Si nous devons ici changer nos mesures si précipitamment, à chaque alarme, nous dévoilons notre faiblesse; et je dois avouer que je ne saurais plus comment me conduire. Je vais faire tous mes efforts pour ne pas perdre courage; et en m'attachant avec fermeté à ce qui semble solidement droit, j'espère me tirer des perplexités, qui, en ce moment, troublent l'esprit des gens. Si nous devons avoir confiance dans la France, ne

1. Lord Cadogan et Hor. Walpole à Stanhope, la Haye, 10 octobre 1716, en français. *Id.*, *ibid.*

2. Sans doute celle de Stanhope à lord Townshend, du 25 septembre. Voir plus haut, p. 330.

sera-t-il pas nécessaire de concerter avec le Régent et les États les meilleures mesures pour apaiser les troubles du Nord et arrêter les progrès de la puissance et l'humeur envahissante du tsar [1]? »

Les envoyés impériaux, impassibles au milieu de cette agitation morale, que, peut-être, ils ne pénétraient pas, voulurent bien consentir à entrer en conférence avec les députés pour les Affaires étrangères relativement à la Barrière, mais sans dire mot de l'accession des États à l'alliance entre l'Empereur et le roi d'Angleterre. Ils ne savaient pas, disaient-ils imperturbablement, que le traité avec la France fût si avancé; et ils avaient ordre de ne faire aucune démarche pour une alliance avec les États, si ces derniers étaient résolus à en conclure une avec la France [2].

Cependant par ordre du roi, dans l'espoir de les apaiser, Horace Walpole et lord Cadogan leur communiquèrent le traité, afin de les convaincre qu'il ne contenait rien de préjudiciable aux intérêts de l'Empereur. Ils n'y purent pas trouver beaucoup à redire; mais ils se retranchèrent de nouveau sur ce que leurs instructions les empêchaient de traiter de l'alliance avec les États; et ils se bornèrent strictement à conférer sur la Barrière, encore avec peu de fruit.

Lord Townshend adressa à Schaub, le ministre d'Angleterre à Vienne, une sorte de plaidoyer d'où ressortait, dans sa vivacité, le caractère aigu du débat : « Nous voyons par nos dépêches de Hollande que le marquis de Prié a commencé à montrer, au nom de la cour impériale, une aver-

1. Hor. Walpole à Steph. Poyntz, la Haye, 10 octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 102-103.
2. Hor. Walpole à lord Stair, la Haye, 13 octobre 1716. Oxenfoord Castle, *Stair Papers*, vol. VI.

sion marquée pour toute alliance du roi et des États avec la couronne de France. Son Altesse Royale [1] trouve cette manière d'agir déraisonnable. Après l'immense effusion de sang et d'argent que ce royaume-ci a faite pour soutenir les intérêts de l'Empereur en particulier et lui procurer des acquisitions (territoriales), il semble bien dur que nous ne puissions pas nous mettre à l'abri des dangers qui nous menacent du côté de la France par Mardick et le Prétendant, sans causer de si étranges alarmes à Vienne. Cependant nous étions en droit avec plus de raison d'attendre de nos bons amis dans cette cour, qu'il leur serait agréable de nous voir procurer ces avantages à la Grande-Bretagne, spécialement la démolition des écluses de Mardick, qui seule suffirait à justifier notre alliance aux yeux de qui nous veut du bien : d'autant que si nous n'avions pas pu nous retirer du flanc cette épine, comme nous avons fait, nous aurions été tellement bridés et tenus en respect, qu'au lieu d'être en état d'assister nos amis à l'occasion, nous nous serions trouvés dépourvus de toute sécurité chez nous, et continuellement exposés à de dangereuses entreprises sur nos côtes [2]. »

Le comte de Sinzendorf, chef du cabinet de Vienne, consentit à s'apercevoir que l'Angleterre avait le droit de pourvoir à sa propre sûreté. Mais il prétendait que le roi arrêtât ses négociations avec la France, jusqu'à ce que l'Autriche et la Hollande pussent y entrer ensemble. Lord Townshend trouva cette idée impraticable et impossible. « Le seul point de Mardick est de si grande conséquence pour l'Angleterre, même pour tous nos amis du dehors, que s'ils jugeaient sainement de leur propre intérêt dans

1. Le prince de Galles.
2. Lord Townshend à Schaub, Hampton Court, 5 (16) octobre 1716. *Rec. Off., Germany*, vol. 202.

cette affaire, ils devraient désirer que le roi ne tardât pas d'une minute à assurer l'exécution d'un article de si grande importance pour les libertés mêmes de toute l'Europe. » Le ministre termine en disant que l'Autriche verra aisément que le traité a été conçu de manière à l'inviter à y entrer, bien loin de l'écarter[1].

La cour de Vienne plia lentement son orgueil à cette idée, tandis que ses ministres en Hollande offensaient tout le monde par leur insolence. Aux nouvelles instances de lord Cadogan et de Walpole pour les décider à négocier l'accession des États à l'alliance défensive entre le roi et l'Empereur, ils répliquèrent obstinément (19 octobre) que leurs ordres leur interdisaient toute négociation sur cette matière, en cas que la République inclinât à une alliance avec la France[2].

Si, en dépit de tant d'obstacles, George Ier courait au but, M. de Châteauneuf n'était pas non plus disposé à laisser les choses s'amortir. Le 12 octobre, il informa Horace Walpole qu'il avait ordre de dire à quelques membres de l'État, en attendant l'arrivée de l'abbé Dubois, que l'Angleterre et la France en étant venues à un accord sur les principaux *ingrédients* du traité, il était prêt à entrer en conférence officielle pour mettre fin à cette affaire. Le Pensionnaire, informé par Walpole, en conçut un vif chagrin, dans la crainte que la France ne voulût précipiter les choses, de manière à signer l'alliance avec l'Angleterre, avant que les États fussent prêts. On dirait alors que les Anglais les avaient abandonnés de toute façon, et cela ne ferait pas peu de tort à leurs amis. Walpole donna

1. Du même au même, Hampton Court, 16 (27) octobre 1716. *Id.*, *ibid.*
2. Horace Walpole à Stanhope, la Haye, 17 octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 107. Lord Cadogan et Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 20 octobre 1716. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.

du moins aux députés pour les Affaires étrangères la satisfaction de leur communiquer l'article de Mardick; et ils purent croire de nouveau qu'ils seraient les arbitres de la négociation. Ils apprirent donc d'une oreille plus complaisante que l'ambassadeur de France avait fait savoir en effet qu'il était prêt à ouvrir les conférences sur la question de l'alliance [1].

Cette insistance de M. de Châteauneuf pour commencer la négociation en forme, avant que Dubois, l'auteur du traité, fût présent, ne s'expliquerait guère que par un intempestif sentiment de jalousie. Il avait semé. Un autre allait récolter. Mais nous aurons à revenir sur leur rôle et sur leurs mérites respectifs.

III

Un diplomate alors malheureux, bouleversé par la hâte du roi d'en finir à tout prix, c'était Horace Walpole. Il avait toujours affirmé aux Hollandais que rien ne se ferait sans eux; et maintenant, il lui fallait signer l'alliance en les laissant en dehors! Qu'allait-on penser de lui? Il se récusait indigné, et se révoltait au nom de son honneur. Ce changement de direction dans la politique de la Grande-Bretagne l'effrayait comme l'écroulement d'un monde et le retour au chaos.

« Je suis, écrivait-il à lord Townshend (14 octobre), dans la plus grande inquiétude qu'on puisse imaginer à cause du pas que M. le secrétaire Stanhope a fait avec l'abbé Dubois. Si ce n'était que c'est par les ordres de Sa Majesté, je me risquerais à dire à Votre Seigneurie que je pense que cela doit être extrêmement préjudiciable aux intérêts du

1. Lord Cadogan et Horace Walpole à Stanhope, la Haye, 13 octobre 1716, en français. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.

roi; et je vois avec frayeur qu'il se produira finalement beaucoup de confusion et de malaise entre nous et les États. »

Il dit ensuite qu'aussitôt la lettre à M. Methuen ouverte [1], lord Cadogan déclara qu'il n'avait pas de pouvoirs l'autorisant à signer avec l'abbé Dubois. « Votre Seigneurie comprendra aisément ce que cela signifiait. » Quant à lui, Walpole, ses pleins pouvoirs ne l'autorisaient pas non plus suffisamment à signer séparément avec l'abbé, puisqu'ils étaient calculés en vue d'une alliance à conclure entre l'Angleterre, la France et la Hollande conjointement. Mais M. Stanhope, dans cette prévision, les avait informés qu'il leur ferait envoyer d'Angleterre de nouveaux pouvoirs en règle.

Horace Walpole repousse la coupe amère. Il supplie lord Townshend de l'éloigner de ses lèvres : « Je dois avoir recours à l'amitié de Votre Seigneurie et à son affection envers moi, pour lui demander de me tirer entièrement de cette affaire; de façon que, s'il n'y a pas de remède possible contre une conclusion séparée avec l'abbé, au moins je ne sois pas la personne employée à cette besogne. En ce qui est de moi, je regarde ce rôle comme le plus ignominieux à jouer, moi qui ai réitéré tant de solennelles déclarations aux États, que rien de pareil ne se ferait ni ne se conclurait finalement sans eux. Hier encore, je le renouvelai dans une conférence avec les députés, de la manière la plus authentique et la plus positive. Donc, si j'ai quelque mérite comme ministre, quelque place dans votre affection comme frère [2], trouvez un moyen de me dispenser de jouer un rôle qui, dans mon opinion, sera infiniment préjudiciable aux affaires de Sa Majesté, et

1. De Stanhope, 8 octobre.
2. Beau-frère. Lord Townshend avait épousé Dorothée Walpole, en 1713.

infamant au plus haut degré pour moi-même; je serai content de me retirer sans aucune perspective d'affaire ou de récompense dans l'avenir. » D'ailleurs lord Cadogan est l'ambassadeur en titre; Walpole, à parler strictement, n'a rien à faire à la Haye. Il faut donc que lord Townsbend le tire de cette déplorable situation; car il ne pourra jamais se décider à signer le traité de la façon qu'on propose.

A cet endroit de sa dépêche, il s'interrompt. Il vient de voir lord Cadogan qui est prêt à tout terminer, en raison d'une lettre de M. Robethon, lui déclarant que le roi s'attend qu'il facilitera la conclusion de cette affaire le plus tôt possible. Il a vu ensuite Slingelandt et le Pensionnaire, séparément. Le premier lui a dit nettement que c'est le coup fatal au vrai système des affaires de l'Europe. Il ne voit pas quel bien en pourra résulter, ni quel danger on écartera, du moins équivalent aux conséquences fâcheuses qu'il redoute. Ce pas précipité, fait séparément, sans les États, alors qu'ils n'ont pas d'alliance avec l'Empereur, et ne sont nullement en voie d'un accommodement satisfaisant quant aux points non exécutés de la Barrière, détruira la confiance entre eux et le roi, et créera tant de confusion, de tiraillements et de jalousie de l'un à l'autre, qu'on ne saura à qui avoir recours, ni entre quelles mains se jeter [1].

Pour le Pensionnaire, c'était un spectacle affligeant que l'angoisse et la consternation où ces nouvelles l'avaient plongé. Il demandait ce qu'il aurait à dire quand, aux États, on l'accuserait, lui et ses amis, d'avoir été dupes dans toute cette affaire. Impossible d'exprimer son chagrin.

1. Allusion sans doute au projet de quelques-uns de rétablir le stathoudérat. Nous en avons parlé en traitant de l'état de la Hollande après ses guerres contre Louis XIV.

Walpole en vient ensuite aux pleins pouvoirs à envoyer de Londres pour signer. Mais il sollicite son rappel préalable. « Est-il donc impossible, s'écrie-t-il, que les arguments irréfutables de nos amis, que les vents contraires, les délais d'usage lorsqu'il s'agit de passer des pouvoirs au grand sceau, nous empêchent de signer avec l'abbé avant que les États soient prêts? » Si cela ne se peut pas, il le regrettera beaucoup : car il ne consentira pas à mettre la main à cet acte séparé, après avoir engagé son honneur, sa foi, sa conscience, à ce que rien de pareil n'aurait lieu.

Bref, il demande au ministère de Londres son rappel sous couleur de raison de santé [1].

Le 16 octobre, le jour même où il avait ajouté une page finale à cette dépêche du 14, il en écrit une autre en commun avec son collègue, lord Cadogan, à lord Townshend. Ils ont, disent-ils, reçu l'ordre du roi de signer l'alliance défensive aussitôt l'arrivée de l'abbé, en cas qu'ils aient des pouvoirs suffisants. Alors, ils répètent que lord Cadogan n'a pas de pouvoirs du tout; et que ceux de Walpole ayant été calculés pour un traité entre l'Angleterre, la France et la Hollande simultanément, ils ne peuvent rien signer avec l'abbé sans les États, jusqu'à ce qu'ils aient reçu de nouveaux pouvoirs.

Puis ils reviennent avec force sur les doléances et les objections du Pensionnaire, de Slingelandt, de Fagel, leur désolation, leurs anxiétés; l'abandon de l'Angleterre, avec les intérêts de laquelle ils avaient toujours pensé que les intérêts de la Hollande étaient liés indissolublement; au contraire, l'empressement de la France à proposer aux États une alliance défensive, avec offre de grands avantages; le mécontentement de beaucoup de gens, qui com-

1. Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 14-16 octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 103-106.

mençaient à penser que les États feraient bien d'agir pour leur propre compte; et si, après que Walpole leur avait réitéré tant de fois, par ordre du roi et du prince de Galles, que ce qui se faisait n'était que provisoire, sans préjudice de leurs libres délibérations et des conférences qui se tiendraient chez eux pour l'arrangement final et la conclusion du traité entre les trois puissances ensemble; si donc les ministres anglais signaient avec l'abbé seul, et par là les frustraient de leur droit d'examiner et d'approuver ce qui aurait été fait, ils fourniraient à un certain parti l'occasion de raviver la mauvaise humeur causée par le traité séparé de l'Angleterre avec l'Empereur, de reprocher au Pensionnaire et aux siens d'avoir été joués, d'avoir empêché les États d'accepter les propositions avantageuses de la France, pour se voir ensuite négligés et abanbonnés de ceux en qui ils avaient placé une si entière confiance. De là, comme conséquence, froideur et défiance entre le roi et les États, diminution du crédit des amis de l'Angleterre, accroissement de celui de leurs ennemis; enfin, tant de tiraillements et de trouble dans leur gouvernement à cause de cette signature séparée, qu'au lieu de stimuler les États, elle servirait plutôt à les empêcher d'entrer dans le traité.

A ces arguments qu'eux-mêmes approuvaient au fond du cœur, lord Cadogan et Horace Walpole opposaient les injonctions du roi exprimées par la lettre de Robethon, le tour soudain et imprévu que les affaires avaient pris dans le Nord par la conduite extraordinaire du tsar, les effets qu'elle était susceptible de produire au détriment du roi et à l'avantage du Prétendant, puisqu'on savait de source certaine que le ministre suédois en Angleterre avait ordre de traiter avec les jacobites. Il était donc nécessaire, pour la sécurité du gouvernement, de lier la France et de

l'empêcher de se mêler à ces agitations, en concluant avec elle l'alliance la plus formelle et la plus authentique, le plus tôt possible.

Les Hollandais répliquaient qu'assurément ces raisons étaient d'un grand poids; mais que de signer séparément avec l'abbé n'était pas un moyen certain de prévenir les dangers dont on s'effrayait tant, supposé qu'ils fussent réels; que si le Régent avait l'intention de s'immiscer dans les troubles du Nord, la pure formalité de la signature de l'abbé ne le détournerait guère des desseins de ce genre qu'il avait déjà ourdis précédemment; et, qu'en ce cas, il serait encore plus fâcheux pour le roi d'avoir désobligé les États. Mais lord Cadogan et Walpole se rejetaient sur ce qu'il fallait, sans délai, s'assurer de la France, en attendant que les formes de leur gouvernement leur permissent de devenir parties principales au traité; d'ailleurs, cette signature pourrait se tenir secrète : ce qui eut lieu en effet.

Afin de donner à leurs amis quelque satisfaction, ils communiquèrent à M. Latimer, président des Affaires étrangères, le texte latin du traité projeté, en le priant de le mettre sous les yeux des États et de dire que la situation des affaires, surtout par rapport au Prétendant, portait le roi à en désirer la terminaison la plus prompte [1].

Après s'être exprimé ainsi avec verdeur du côté de Londres, où il n'ignorait pas que ses sentiments trouveraient de l'écho, Horace Walpole se retournait de l'autre côté, vers Hanovre, où il savait à merveille qu'ils ne plairaient point, et néanmoins ne rabattait rien de son franc parler : mœurs de pays libre.

« Je suis affligé, écrivait-il à Stanhope, le 17 octobre,

1. Lord Cadogan et Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 16 octobre 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 375.

de voir par votre lettre du 9 courant [1], les dangers que vous fait redouter la soudaine et extraordinaire conduite du tsar; mais plus encore, que ces appréhensions aient eu assez d'empire sur Sa Majesté pour vous engager à en venir à un accord avec l'abbé Dubois, accord que milord Cadogan et moi aurons à signer avec lui, séparément des États, aussitôt son arrivée ici. » Ensuite, il énonce les mêmes motifs d'inquiétude que dans ses dépêches à lord Townshend : coup fatal à l'intérêt de l'Angleterre; avantage nul, même dans les affaires du Nord; et, dans les Pays-Bas, insuffisant pour contre-balancer l'inconvénient d'abandonner et de désobliger les États à jamais; arrogance des ministres impériaux qui ne veulent entendre à rien relativement soit à la Barrière, soit à l'alliance; finalement et sous peu, confusion extrême dans les Pays-Bas, à quoi il craint bien que cette confiance précipitée dans la France ne remédie guère.

« Vous savez, continue-t-il, que c'est réellement mon opinion de conclure cette alliance avec la France; et, en conscience, je pense que, de la faire d'une manière convenable, par le concert et avec le concours de nos vieux et sûrs amis, ce serait la chose la plus avantageuse pour la Grande-Bretagne qui se fût jamais accomplie; et la nation vous a des obligations infinies pour avoir si bien réussi dans la négociation avec l'abbé Dubois. Mais, tout en parlant ainsi, je dois avouer que je suis dans le plus grand tourment au sujet de ce dernier pas, et particulièrement du rôle que j'ai joué : ayant engagé aux États ma foi, mon honneur et ma conscience, au nom de Sa Majesté, que rien de tel ne se ferait, si j'allais, après cela, signer avec l'abbé en violation de ces

1. La lettre de Stanhope à lord Townshend, lettre sous cachet volant, et dont Hor. Walpole avait pris connaissance, quand le courrier avait traversé la Haye.

assurances sacrées et solennelles, que je répétai pas plus tard que mardi dernier [1] dans une conférence, jamais je n'oserais plus y montrer ma tête chargée d'ignominie. Ainsi, je vois clairement que cette affaire, dont j'avais cru tirer quelque honneur, finira par ma ruine, parce que, bien qu'à mes yeux ce soit le dernier des malheurs que de désobéir à un si bon et si gracieux souverain, cependant je dois confesser franchement que j'aimerais mieux endurer la faim, même la mort, plutôt que de faire une chose qui porterait une si terrible atteinte à mon honneur et à ma conscience, et me rendrait pour toujours incapable de servir le roi, surtout en ce pays où je possède à présent quelque peu de crédit et d'influence. »

Il demande donc à Stanhope, comme à lord Townshend, de le mettre hors de cette affaire, de lui épargner cette extrémité de ne pas déférer aux ordres du roi; il écrit au roi lui-même, comme il a écrit au prince de Galles, de lui permettre de s'absenter pour raison de santé, ou bien sous prétexte de venir à Hanovre lui rendre compte de la situation. Lord Cadogan, qui est tout prêt à exécuter les ordres transmis par Robethon, et n'est pas sous l'empire des « liens sacrés » et des engagements par lesquels il s'est obligé envers les Hollandais, suffira pour tout terminer [2].

Trois jours après, Walpole revient à la charge près de Stanhope, en lui faisant passer des lettres d'Angleterre, où il verra « le sentiment de ses amis sur les intentions de Sa Majesté qu'ils (Cadogan et lui) aient à signer le traité sans les États ». Lui ne signera pas : il ne se déclarera pas un *misérable* [3], par sa propre signature [4].

1. 13 octobre.
2. Hor. Walpole à Stanhope, la Haye, 17 octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 106-108.
3. *A villain*.
4. Du même au même, 20 octobre 1716. *Id.. ibid..* p. 110.

Et à Stephen Poyntz, l'intermédiaire de la correspondance secrète avec le cabinet de Londres : il renoncera à sa patente de réversion des Indes occidentales; il mettra sa vie aux pieds du roi plutôt que de se rendre coupable d'une action qui, de sa part, serait de celles pour lesquelles il n'y a pas de nom [1].

Le prince de Galles, avec l'assentiment du roi, l'appela à Londres, d'où il reparut à la Haye, une fois les plus grosses difficultés arrangées; et il fut mandé par le roi en Hanovre. Mais il n'était pas au terme de ses tribulations.

Quoi qu'il en soit, même si l'on regarde comme excessives les angoisses d'Horace Walpole, ne convient-il pas de rendre hommage à la probité diplomatique, au respect de soi-même qui le portaient à braver la disgrâce, la ruine, nous ne parlons pas des perspectives plus redoutables qu'apercevait son imagination surexcitée, alors pourtant que les échafauds étaient à peine ressuyés du sang des jacobites? et cela, plutôt que de se prêter, dans sa conduite, à une contradiction qu'il jugeait déshonorante. C'est ainsi qu'en Angleterre, depuis la Révolution de 1688, le régime parlementaire victorieux suscitait des générations d'hommes politiques, parfois rudes comme le taureau, symbole de la race, mais doués de cette solidité que Dubois admirait bientôt chez eux, et capables de porter et de conduire à bonne fin les plus grandes affaires, que le roi en fût le moteur premier, ou que la maladie l'empêchât d'attacher au gouvernement autre chose que son nom.

1. 20 octobre 1716. *Id.*, *ibid.*, p. 111.

CHAPITRE XX

TIRAILLEMENTS EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

I

Tandis que cette correspondance passionnée s'échangeait entre Londres, la Haye et Hanovre, l'abbé Dubois, avec une égale ardeur, attendait, dans cette dernière ville, le moment de porter le traité en Hollande. L'acte fut rédigé en latin, excepté l'arrangement de Mardick, pour lequel cette langue ne fournissait pas les termes techniques nécessaires. On se servit du français. Deux instruments furent dressés : l'un, en latin, pour l'Angleterre; l'autre, en français, pour la cour de France. Relativement aux titres à donner aux rois de part et d'autre, Dubois dit à Stanhope qu'à Utrecht et à Ryswick, les instruments des traités, destinés à demeurer entre les mains des Anglais et dans lesquels le roi d'Angleterre était toujours nommé le premier et qualifié de roi de France, étaient en latin; mais que les instruments restés aux plénipotentiaires français, étaient en français, le roi de France y étant toujours nommé le premier et le roi d'Angleterre n'étant pas intitulé roi de France.

Stanhope, sans disputer, agit sur la parole de l'abbé. Le double remis à celui-ci fut rédigé en français; le roi d'Angleterre n'y était pas intitulé roi de France; le roi de France et ses ministres étaient nommés les premiers. Seulement le ministre anglais avertit le négociateur français, qu'à la Haye, les plénipotentiaires du roi se régleraient sur ce qui se serait fait à Ryswick et à Utrecht [1].

L'abbé, on ne comprend guère pourquoi, voulait faire mystère aux Hollandais de la signature à échanger entre lui et les ministres britanniques à la Haye. George I[er] qui, tout en prenant les devants sans eux, ne voulait pas les offenser au delà de ce qu'il croyait inévitable, prescrivit à ses représentants de communiquer confidentiellement au Pensionnaire ce qu'ils avaient à faire et leurs motifs de presser la conclusion de l'alliance.

Le soin de rédiger définitivement, de copier et de collationner les textes retint l'abbé pendant trois jours encore, jusqu'au 11 octobre qu'il partit de Hanovre [2]. Il arriva à la Haye dans la nuit du 16 au 17. Telle était son exaltation fiévreuse qu'il ne put pas même prendre patience jusqu'au matin. A minuit, il était chez Horace Walpole. Ce ministre lui dit n'avoir pas de pouvoirs suffisants et en avoir demandé d'autres en Angleterre. Dubois, averti préalablement par Stanhope, n'eut pas lieu d'en être surpris [3]. Leur conversation fut amicale. C'est dans un post-

1. Stanhope à lord Cadogan et Horace Walpole, Hanovre, 9 octobre 1716. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.

2. *Id.*, *ibid.* — Stanhope à lord Stair, Hanovre, 11 octobre 1716. Oxenfoord Castle, *Stair Papers*, vol. VI.

3. Plusieurs de nos historiens ont vu au contraire dans cette circonstance un manque de foi de la part de George et de son ministre. Sévelinges (I, p. 222) paraît admettre qu'en arrivant de Hanovre à la Haye, Dubois y rencontra cet obstacle inattendu. Lémontey (I, p. 106) n'en fait pas mention; mais il dit que « l'Angleterre exigea que les Hollandais entrassent dans le traité »; c'est-à-dire obligea la France à les y admettre. Or, nous avons vu que précisément la Hollande servit de point d'appui à

scriptum à sa virulente lettre du 17 octobre à Stanhope contre l'obligation de signer sans les Hollandais, que Walpole annonce à celui-ci l'arrivée de l'abbé.

L'abbé, revenu de ses idées de mystère, fut très satisfait de ce que, sans tarder, lord Cadogan et Walpole avaient communiqué le texte latin du traité à M. Latimer, et par lui aux États. Lui-même, dès le matin qui suivit son arrivée, de concert avec M. de Châteauneuf, leur communiqua le texte français; et le Pensionnaire promit de hâter les choses de son mieux, fallût-il passer par-dessus quelques-unes des formes de leur gouvernement [1].

II

Quel que fût l'empressement des hommes d'État hollandais, un peu simulé chez plusieurs, il était loin de répondre à l'inquiète impatience de Stanhope et du roi. Le premier avait grand'peine à *brider* son naturel impétueux. Il travaillait vainement à entraîner du côté de George le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, lequel s'estimait trop

M. de Châteauneuf, contre le mauvais vouloir de George Ier. M. de Seilhac (II, p. 1), en rapportant que les ministres d'Angleterre en Hollande n'étaient pas munis des pouvoirs nécessaires pour conclure avec la France sans les États, ajoute par erreur : « ce contretemps, que l'abbé n'avait pu prévoir, le jeta dans une perplexité extrême ». Michelet (*la Régence*, p. 51) se trompe lorsqu'il dit : « George ne peut se refuser à envoyer des ambassadeurs à la Haye, mais il les envoie sans pouvoirs. Enfin les pouvoirs viennent, mais incomplets, insuffisants. L'Autriche empêchait tout. Il est probable (et, selon moi, certain) qu'elle ne laissa traiter George et la Hollande qu'en arrachant du Régent une promesse qu'on lui sacrifierait les intérêts de la Savoie et de l'Espagne, et qu'au lieu de la Sardaigne, elle aurait la Sicile. » Sur ce dernier point, telle était en effet l'intention de George. Mais quant à l'ensemble, notre grand historien, cédant à son esprit de divination, pousse ses inductions beaucoup trop loin. Il est dans l'erreur sur la question des pouvoirs et sur celle de l'influence de l'Autriche, qui est gênante, mais ne peut rien empêcher et même essuie les mortifications.

1. 17 octobre. Lord Cadogan et Horace Walpole à Stanhope, la Haye, 20 octobre 1716. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.

proche voisin des Russes pour braver bénévolement leur colère. Il y avait, disait Stanhope, des raisons de croire que le duc de Mecklembourg avait signé la cession de son duché au tsar en échange de la Livonie, et que le Russe allait investir Wismar. Deux bataillons hanovriens, deux de Danemark et deux de Prusse occupaient cette place. Mais Dieu savait quel fond l'on pouvait faire sur ces auxiliaires, étant données la *stupidité* et la fourberie de ces deux cours. Quant à l'Angleterre, le ministre ne désespérait pas d'amener le Parlement à voir plus clair dans les affaires du Nord. Il citait l'exemple de Cromwell qui avait envoyé une flotte dans la Baltique, afin d'y maintenir la liberté du commerce, et avait offert de grosses sommes au roi de Suède pour le port de Brême. Les Hollandais aussi avaient toujours pensé qu'il était de leur intérêt de maintenir la balance des pouvoirs dans ces mers. Certainement. si on laissait faire le tsar pendant trois ans, il s'en rendrait le maître absolu [1].

Cinq jours après (21 octobre), en réponse à la lettre de lord Cadogan et d'Horace Walpole, du 17, Stanhope réitérait que le roi était très peiné qu'il s'élevât tant de difficultés pour empêcher la conclusion du traité avec la France. Il savait, par une lettre interceptée, adressée de Berlin à la cour de France, que la Prusse excitait le Régent à se montrer et à prendre en main la défense des libertés de l'Allemagne, opprimée par l'Empereur; et que, dans cette vue, elle lui offrait son concours.

Le roi approuvait la communication que ses ambassadeurs avaient faite du traité aux États et leurs démarches pour hâter l'accession de la République. Mais si les États. en vue de quelque intérêt particulier à ménager, usaient

1. Stanhope à lord Townshend, Goehre, 16 octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 108-109.

de lenteur, il était déterminé à finir sa propre affaire, ne pouvant pas souffrir que les sûretés offertes par la France à son gouvernement, risquassent d'être subordonnées au règlement de quelques détails à leur satisfaction. Il se tourmentait de ces retards : « Si, disait-il, étant allé si loin après mûre délibération, il arrivait qu'on fît avorter ce dont il était convenu, nul prince en Europe ne voudrait plus jamais tenir compte d'aucun accord fait avec lui [1] ».

Cette hâte du gouvernement de Hanovre faisait, pour ainsi dire, la terreur de celui de Londres, partagé entre le désir et la crainte de désobéir au roi.

Horace Walpole le poussait à la résistance. « Ce matin (21 octobre), écrit-il à Poyntz, un messager nous est arrivé de Hanovre, porteur d'ordres réitérés de signer avec l'abbé; et la seule raison que j'y trouve, c'est la crainte que le tsar ne se rende maître de la noblesse du Mecklembourg. Sur ma vie, je ne vois pas le rapport qu'il y a entre la signature immédiate ici et cette affaire-là, ni pourquoi tout le système de l'Europe, spécialement en ce qui regarde l'intérêt de l'Angleterre, doit être entièrement bouleversé à propos du Mecklembourg. Dieu sait quelles seront les conséquences de cette politique [2]. »

De Londres, on lui répondait que le prince (de Galles) était de son avis sur l'inconvénient de signer séparément. Mais on l'avertissait que personne en Angleterre ne le soutiendrait dans son refus. Lord Townshend, plus directement responsable et plus rassis, manda à son beau-frère qu'il ne devait pas décliner le commandement positif du roi. Il espérait que, soit les délais indispensables pour préparer l'instrument des pleins pouvoirs à lui envoyer.

1. Stanhope à lord Cadogan et Hor. Walpole, Goehre, 21 octobre 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 375.
2. Coxe. vol. II. p. 112.

soit les vents contraires, donneraient du répit et le loisir d'avancer les choses en Hollande; comme d'ailleurs, les instances pressantes du roi avaient pour cause les exigences des affaires du Nord, et nullement l'intention de manquer d'égards envers les États, elles produiraient peut-être le bon effet de les faire passer par-dessus les ennuyeuses formalités de leur gouvernement et de les amener à signer (avec l'abbé) en même temps que lord Cadogan et Walpole. En aucun cas, ce dernier ne devait quitter la Haye. Point d'éclat. Cela le desservirait grandement auprès du roi, comme auprès du prince de Galles[1]. Ainsi, tout en blâmant le roi, on évitait le conflit. Mais lord Townshend soulagea son cœur et s'expliqua près de Stanhope avec sa vigueur accoutumée.

Dans une première dépêche, (12) 23 octobre, il l'informe d'abord, d'après des lettres interceptées, des manœuvres de Gyllenborg, ambassadeur de Suède en Angleterre, pour préparer un nouveau soulèvement jacobite en promettant l'appui des troupes suédoises. Et, en effet, l'état de faiblesse auquel les Danois sont réduits, la conduite du tsar, semblent présenter au roi de Suède l'occasion de se livrer à ce qui paraît être sa passion favorite, c'est-à-dire de se venger du roi; et pour sa part, lord Townshend avoue franchement que le tour malheureux que les affaires du Nord ont pris, expose le roi à de grandes difficultés aussi bien en Angleterre qu'au dehors. Car l'attitude du tsar a rendu dangereuses et presque impraticables, les mesures qu'on aurait pu prendre en vue d'abaisser davantage le roi de Suède, de sorte que le roi se voit obligé de se garder également contre les desseins de l'un et de l'autre, ce qui le met dans la double nécessité d'augmenter ses troupes en

1. Steph. Poyntz à Horace Walpole, Hampton Court, 9 (20) octobre 1716; Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 112-113.

Allemagne pour donner cœur au Danemark, à la Prusse, laquelle penche du côté du tsar uniquement par crainte, et de se précautionner en Angleterre, de manière à montrer au roi de Suède que toute entreprise de sa part tournerait à sa confusion [1].

Ainsi, en conséquence de la politique qu'on a suivie, il faut se tenir prêt partout. Et cependant, il est très difficile de trouver de l'argent pour l'Allemagne.

Dans une seconde lettre, postérieure à celle-ci de quatre jours, 16 (27) octobre, en réponse à celle de Stanhope du 16, lord Townshend se plaint des mauvais offices que les Hanovriens lui rendent auprès du roi, notamment au sujet de la solde de certaines troupes allemandes. Ce débat mérite de trouver place ici, parce qu'il contribua pour sa part à la révolution ministérielle qui porta bientôt Stanhope à la tête du cabinet anglais, causa une violente scission dans le parti whig, et servit puissamment l'alliance française.

Lors du débarquement du Prétendant en Écosse, le Parlement avait autorisé la levée de quelques troupes auxiliaires de Munster et de Saxe-Gotha. La prompte défaite de l'insurrection les avait rendues inutiles; mais le roi les maintenait sur pied à cause des événements d'Allemagne. Jusque-là, il les avait payées avec l'argent qu'il s'était procuré par voie d'emprunt à la requête de son conseil. Comme si ce n'était pas son propre trône et son électorat qui fussent en jeu, il prétendait qu'on lui avait promis de le rembourser de ses avances sur le Trésor public.

1. Lord Townshend à Stanhope, Hampton Court, 12 (23) octobre 1717. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 113-114. C'est dans cette dépêche qu'il est parlé de la velléité des ministres britanniques de faire rétablir le stathoudérat en Hollande au profit de George Ier et du refus de ce prince de s'y prêter. Nous en avons fait mention en traitant de l'état de la Hollande à cette époque, chap. VII.

Robert Walpole, premier lord de la Trésorerie [1], s'en défendait par des raisons de légalité, attendu que cette dépense n'avait pas reçu la sanction du Parlement, et lord Townshend était d'opinion qu'il fallait attendre l'ouverture de la prochaine session.

Le roi s'irritait. Stanhope priait lord Townshend de stimuler Walpole : « J'ai plus de raisons de le presser que je n'ai envie de vous le dire; je crains que de certaines gens ne lui rendent de mauvais offices [2] ». Il entendait par là les Hanovriens, affamés de l'argent anglais, surtout Bothmar resté à Londres. Mais George soutenait qu'avant de partir d'Angleterre, il avait reçu de Walpole la promesse de trouver un moyen de pourvoir à cette dépense [3]. Le ministre répliqua qu'il protestait devant Dieu n'avoir jamais rien promis de tel. Il ne pouvait pas se rappeler que le roi lui en eût jamais dit une syllabe, ni lui au roi : « Mais, ajoutait-il en sauvant au moins les apparences dans cette contestation bizarre, ma mémoire peut me faire défaut, du moment que Sa Majesté dit le contraire [4] ». Avec un homme comme George Ier, ombrageux, concentré, sujet à de soudaines explosions de colère, ce genre de querelle était redoutable, surtout si cela venait à se lier à des mécontentements politiques sur d'autres points.

Ceci expliqué, revenons à la lettre de lord Townshend à Stanhope, du 16 (27) octobre.

1. Depuis octobre 1715.
2. Lettre du 16 octobre 1716. Coxe. *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 109.
3. Stanhope à lord Townshend, Goehre, 6 novembre 1716. *Id.*, *ibid.*, p. 125.
4. Robert Walpole à Stanhope. Londres, 11 (22) novembre 1716. *Id.*, *ibid.*, p. 135. Lord Mahon, dans son *Histoire d'Angleterre*, vol. I, p. 246, donne une explication peut-être juste de la contradiction du roi et du ministre : George Ier ne parlait pas l'anglais, Walpole ne parlait ni le français, ni l'allemand. Ils ne communiquaient ensemble qu'en mauvais latin. Le plus probable, c'est qu'ils ne se comprirent pas. On pourrait dire qu'outre qu'il était mauvais, leur latin était encore défiguré par leur manière de le prononcer, l'un à l'anglaise, l'autre à l'allemande.

Il voit avec peine, dit-il, que ses meilleurs efforts et ceux de Walpole pour le service du roi, soient exposés à des interprétations si défavorables, et qu'eux-mêmes restent sans défense contre les fausses et malicieuses suggestions de leurs ennemis. Il ne peut pas lutter davantage contre les difficultés journalières qu'on lui suscite; et il demande la permission de résigner son emploi, dès le retour du roi en Angleterre.

« Cependant les bons effets qu'a déjà commencé à produire la perspective du traité avec la France, convaincront chacun, je l'espère, que je ne me trompais pas dans mes idées relativement à cette alliance, les affaires de Sa Majesté étant ici plus prospères que ses serviteurs les plus confiants ne l'eussent cru ou imaginé; et le crédit public plus haut qu'on ne l'a jamais vu. » Mais l'état misérable et bouleversé des affaires du Nord donne aux mécontents l'espoir d'exciter des agitations au Parlement. « Votre humble serviteur et vous-même, nous serons personnellement en butte à leurs attaques, quoique, Dieu le sait, nous n'ayons eu aucune part dans la conduite de toute cette querelle du Nord. »

Il répond ensuite à un passage de la même lettre (du 16 octobre) où Stanhope exprimait la pensée qu'il ne serait pas impossible de mettre ces affaires en telle lumière que le Parlement se décidât à ne pas les regarder avec indifférence.

Sans doute, dit-il, l'Angleterre, comme le reste de l'Europe, a un grand intérêt au maintien de la balance dans le Nord. Mais où est la balance? demandera-t-on au Parlement. Si, après le siège de Stralsund, on avait fait en Suède la descente projetée, la balance du Nord aurait été totalement ruinée et le tsar rendu maître de tout le commerce de la Baltique. On répliquait à la vérité, que le fils

du tsar était un pur Moscovite[1], qu'il détruirait l'œuvre de son père, aussitôt la mort de celui-ci, dont on représentait la santé comme très languissante. Mais maintenant la scène était bien changée; le maintien de la balance du Nord devait consister à agir à la fois contre le tsar et contre le roi de Suède[2]. Lord Townshend ne pensait pas qu'un tel plan pût être présenté au Parlement sous des couleurs de nature à l'entraîner, à moins d'un accord préalable avec les États, le Régent et l'Empereur, pour imposer la paix aux belligérants. Dans la situation présente, toute l'assistance à attendre du Parlement, se bornerait à une escadre dans la Baltique.

Avant de fermer sa lettre sur ces observations si judicieuses, lord Townshend ne peut se tenir de maudire encore une fois les Hanovriens. « Je suis très sûr que toutes ces insinuations malicieuses, au préjudice de Walpole et au nôtre, viennent de Bothmar qui, chaque jour, monte quelque infâme projet pour ramasser de l'argent; ses désappointements sur ce chapitre, voilà ce qu'il ne peut pas supporter, parce qu'il n'a pas autre chose en vue que de se créer un vaste domaine; et il ne sera content que quand il aura mis le ministère et le Trésor en des mains qui rassasieront son avarice, aux dépens du crédit, de l'intérêt et du service du roi[3]. »

Mais, de Londres, ce Bothmar s'entendait avec la duchesse de Kendal à Hanovre. Celle-ci, comme lui, faisait commerce de son influence sur le roi; elle n'était pas médiocrement irritée de se heurter à tout propos à la rudesse de Robert Walpole et de Townshend; et elle des-

1. Alexis Petrowitch, mort (d'apoplexie?) en 1718, après que son père eut fait prononcer contre lui une condamnation capitale.
2. Devenus tous deux ennemis de George Ier.
3. Lord Townshend à Stanhope, Hampton Court, 16 (27) octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 115-119.

servait de son mieux l'un et l'autre auprès du maître [1].

Un de leurs collègues, le comte Charles de Sunderland, profita de l'heure favorable pour intriguer aussi contre eux. Fils d'un premier ministre de Jacques II, gendre du grand Marlborough, doué de talents brillants, il ne se trouvait pas apprécié à sa valeur dans le simple poste de lord du sceau privé, qui, cependant, lui donnait un siège au conseil. Il attira de son côté quelques whigs mécontents; puis, dans l'été de 1716, par raison ou sous prétexte de santé, il alla prendre les eaux à Aix-la-Chapelle. De là, les assurances de parfaite union avec les ministres qu'il avait données à Robert Walpole, en partant, et les bons offices de Stanhope lui valurent la permission de visiter le roi à Hanovre. Il y acquit les bonnes grâces de l'un, l'amitié de l'autre. Témoin de la mésintelligence manifeste entre la cour de Hanovre et lord Townshend, il résolut de combler, pour ainsi dire, la brèche qui s'était ouverte dans la confiance du roi et du ministre [2]. D'abord il avait été très contraire à la négociation avec la France, de crainte que ce ne fût un artifice du parti français en Hollande, pour empêcher le traité avec l'Empereur et semer la désunion entre les alliés. Mais il avait vu en Angleterre que le *torrent* était pour elle. Une fois à Hanovre, informé par le secrétaire Stanhope du texte du traité et des phases de l'affaire, il s'était convaincu, disait-il, que jamais négociation n'avait été conduite avec plus de soin et de prudence; ni aucun traité amené à une conclusion plus glorieuse et plus avantageuse pour le roi d'Angleterre, surtout en prévision des incidents qui pouvaient survenir en Europe du fait du tsar, du roi de Prusse,... et très probablement autoriser

1. Lord Mahon, vol. I, p. 246-247.
2. Lord Mahon, vol. I, p. 247-251.

la France à prendre prétexte de ces délais pour éviter finalement de signer; chose pire encore, à se servir de ces délais, pour dire que ce n'était pas sa faute [1].

III

Cet état de tiraillement, d'incertitude et d'inquiétude violente chez les Anglais, avait son exact pendant chez les Français. Le négociateur français agissant au nom du Régent se voyait à la fois avoué à peine par ce prince, et harcelé par la contradiction malveillante du maréchal d'Huxelles au Conseil des Affaires étrangères.

A Paris, on ne se rendait pas compte de ce que la Hollande avait perdu en importance, dès que Dubois et Stanhope s'étaient accordés directement. En réalité, la double mission de l'abbé à la Haye et à Hanovre n'avait pas eu d'autre objectif que cet accord direct, auquel il était clair que la Hollande ne pourrait ni ne devrait refuser son adhésion, encore qu'elle la marchandât. Mais en même temps, il faut avouer que si les deux puissances principales étaient parvenues à s'entendre, le cabinet français en était redevable à l'appui de son parti en Hollande, d'où il était résulté que la tenace rancune de George et des whigs contre le Régent avait, si l'on peut dire, glissé sur les États, sans rencontrer où se prendre. Le roi avait dû renoncer à les entraîner en aveugles à sa suite.

Le cabinet français s'était trouvé ainsi gagner du temps, jusqu'au moment où les événements du Nord, en renversant les résolutions de George Ier, avaient inspiré à ce prince autant de goût pour l'alliance qu'il avait eu d'aversion.

1. Lord Sunderland à lord Townshend. Goehre, 26 octobre 1716. Coxe, *Mem. of Walpole*, vol. II, p. 120. 127.

Personne en France, pas plus le maréchal d'Huxelles que l'abbé, n'avait pénétré les mobiles du roi; il était naturel de rapporter le mérite de ce changement aux seuls Hollandais et de vouloir les faire marcher de pair avec les Anglais dans l'alliance à former. Peut-être aussi le maréchal pensait-il saisir une bonne occasion de ramener à la modestie l'abbé, ce débutant présomptueux qui foulait aux pieds les traditions et, sans scrupule, éclipsait M. de Châteauneuf, un des hommes éminents de la carrière.

Le maréchal avait l'esprit faux au premier chef. Déjà, lors des conférences d'Utrecht en 1712, il s'était montré prévenu en faveur des Hollandais, malgré leur conduite, craignant, disait-il, l'esprit anglais [1].

Dans un moment où Heinsius se maintenait, autant que jamais, implacable, et où la paix n'était possible que par l'Angleterre, seule des alliés à la vouloir, il s'était persuadé qu'on négligeait trop la république de Hollande. Il avait alors attribué près du roi ce qu'il appelait le conseil pernicieux de traiter par la voie de l'Angleterre, au ressentiment particulier que M. de Torcy aurait gardé des conférences de la Haye (en 1709), et à son désir secret de se venger d'avoir seulement rapporté de ce voyage les fameux *Préliminaires*. Il avait écrit à ses amis à la cour qu'on prenait une mauvaise route, et que jamais on ne parviendrait à la paix par le moyen des Anglais [2].

Était-il possible de se tromper plus lourdement?

Maintenant, la situation étant changée en Hollande par le fait, non du Pensionnaire, mais du parti français que M. de Châteauneuf avait su constituer en dépit du Pen-

1. Torcy, *Mémoires*, p. 709. Édit. Michaud et Poujoulat.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 723. Saint-Simon, qui n'aime pas le maréchal d'Huxelles, se moque de sa fausse grandeur d'âme; il l'appelle « cet étui de sage de la Grèce et de citoyen romain ». *Mém.*, t. XIV, p. 190.

sionnaire, et dont il avait tiré de si utiles services, le maréchal d'Huxelles, incapable de distinguer parmi les phases d'une même affaire, restait tout hollandais. Il fit prescrire à Dubois de ne rien conclure avec les Anglais séparément et d'attendre l'adhésion de la Hollande. Sa pensée était de subordonner l'éloignement du Prétendant à la signature de la République. Déjà, il l'avait manifestée avant les voyages de l'abbé.

Ce dernier, plus sagace que ceux qui, de loin, le régentaient en le gourmandant, aperçut d'un coup d'œil le vide et le danger de cette fausse stratégie; et comment, en attendant les Hollandais, on risquait de perdre les Anglais.

Dévoré d'inquiétudes, il en écrivit, le 26 octobre, au Régent et au marquis de Nocé, maitre de la garde-robe du duc d'Orléans. Le marquis n'avait pas été accessible aux mesquines jalousies des grands contre l'abbé; il lui servait d'intermédiaire pour sa correspondance avec le prince.

S'exprimant avec l'assurance qu'inspire le succès, l'abbé disait à Nocé :

« Dans le tems, monsieur, que tout ce que l'on a pu désirer tourne entre mes mains au delà de toute espérance, on m'écrit des lettres très désobligeantes, où l'on me reproche, sans rime ni raison, des variations, et sans savoir l'état présent des choses, sur d'anciennes idées et de vieux lieux communs, on m'envoie des ordres qui dérangent tout mon système, et qui me font enrager. Et Son Altesse Royale a la facilité de souscrire à tout cela! ce qui m'oblige de lui écrire pour la supplier de révoquer ses ordres, ou de me révoquer moi-même.... Il ne faut pas vouloir raisonner de si loin; et je vous assure qu'ils n'ont pas d'idée de ce pays-ci. *Mitte sapientem et nihil dicas*. On a plus de peine à les désabuser qu'à faire l'affaire principale, et on emploie à leur faire des dissertations le tems

dont on aurait besoin pour le service.... J'ai des choses très importantes à lui (au Régent) communiquer, que je n'ose lui écrire, de peur qu'elles ne tombent entre les mains de gens qui ne peuvent souffrir ceux qui sont attachés à lui personnellement, et qui cheminent droit. Ce qui m'afflige, car il y a des moyens pour lui faire faire le plus grand personnage de l'Europe. »

Combien de traits dans cette missive aux paroles ailées : étourderie pédantesque de politiques surannés; étourderie d'un prince, hardi d'intelligence, inégal de volonté, toujours prêt à se trahir lui-même; méprisante colère du plébéien qui se sent jalousé et presque seul à faire sérieusement les choses sérieuses; claire perception d'une évolution brillante dans la politique européenne, si le Régent veut seulement étendre la main : tout cela ramassé en quelques lignes.

Dans sa lettre au Régent, Dubois dépeignait les manœuvres du ministre impérial, M. de Prié, allant déclamer de porte en porte contre l'alliance proposée à la République par la France et l'Angleterre, manœuvres dont au reste l'abbé s'exagérait beaucoup la portée [1]. Ce qui était réellement grave, c'est que Stanhope lui avait avoué que si l'alliance n'était pas conclue avant l'ouverture du Parlement d'Angleterre, elle y serait mise en péril par l'opposition malgré tout son crédit et celui de Robert Walpole.

« La seule chose qui puisse donc nous inquiéter, disait l'abbé, est la crainte que quelque accident ne renverse ce

1. Précisément, le 27 octobre, Cadogan et Hor. Walpole informaient Stanhope qu'il n'y avait pas d'espoir d'ajuster les choses entre les États et les Impériaux; et que M. de Prié voulait s'en aller le jour même à Bruxelles. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375. — Le 3 novembre, Cadogan réitérait à Stanhope que les Impériaux persistaient à ne pas vouloir admettre la Hollande dans leur alliance avec le roi. *Id.*, *ibid.*, vol. 379.

que nous avons fait avec l'Angleterre, ce qui peut être absolument prévenu en signant avec un ministre d'Angleterre muni de pouvoirs, et ce qui ne peut donner que plus de liberté pour accélérer la jonction des États-Généraux, sans apporter aucun obstacle ni préjudice. »

Après ce langage si sensé, irréfutable, l'homme d'État cédait la plume à l'homme nerveux; et celui-ci se défendait avec une exaltation de chagrin, une intempérance d'angoisses, qui auraient été plutôt de nature à donner avantage sur lui au maréchal d'Huxelles, et à éveiller avec le doute un sourire railleur sur les lèvres du sceptique Régent, l'homme du monde qui s'émouvait le moins :

« Je supplie Votre Altesse Royale de tourner sa principale attention aux malheurs qui peuvent arriver, dont j'avoue que la crainte m'ôte entièrement le repos, et me rend incapable d'agir dans un tems où, pour la servir utilement, il faut être en action sans relâche depuis le matin jusqu'au soir, ce qui demanderait une entière liberté d'esprit. Je me flatte que Votre Altesse Royale n'a pas assez mauvaise opinion de moi pour croire qu'une sotte vanité ou quelque chose de personnel ait part au chagrin que j'ai, de ce que ses ordres ont arrêté les instances que je faisais pour faire signer les articles par un ministre d'Angleterre[1]. J'ose me vanter d'être cent piques au-dessus de ces faiblesses; mais je ne puis pas dissimuler que les dangers que je connais m'intimident et m'abattent au point de me rendre presque inutile. J'ai fait les deux choses qui pouvaient me tenir au cœur, dont l'une est d'avoir fait connaître en Hollande et en Allemagne Votre Altesse Royale telle qu'elle est, et d'avoir entièrement effacé les idées qu'on avait prises d'elle; et l'autre d'avoir eu le bonheur

1. Lord Cadogan ou bien Hor. Walpole, à la Haye.

de déterminer le roi d'Angleterre à convenir de cette alliance. Après cela, si je désire quelque chose, c'est uniquement parce que la connaissance particulière que j'ai de cette affaire, me fait voir assez clairement ce qui peut l'achever ou la ruiner. Si, toutefois, ce que je prends la liberté de vous représenter vous paraît entêtement plutôt que raison, sans vous fatiguer davantage, je vous supplie de me permettre de retourner à Paris pour avoir soin de ma santé, ce que Votre Altesse Royale peut m'accorder sans que son service en souffre. »

Le Régent comprit l'erreur que l'on commettait autour de lui. Il laissa son fidèle représentant maître de signer l'alliance avec les Anglais en particulier, si les lenteurs des Hollandais lui donnaient lieu de craindre que l'affaire ne périclitât, toutefois sans perdre de vue que le roi d'Angleterre ne devait ratifier le traité qu'après le départ du chevalier de Saint-George; et que, d'un autre côté, ce prince ne devait partir d'Avignon qu'après la signature avec la Hollande [1].

1. Sévelinges, t. I, p. 223-227. De Seilhac, t. II, p. 2-3.

CHAPITRE XXI

MALADRESSES DU CABINET DE LONDRES

I

George I[er] se remettait de ses anxiétés. Il témoignait sa satisfaction de la diligence de ses amis en Hollande pour hâter la signature en commun, et marquait son vif désir que la République signât en même temps l'autre alliance pendante avec l'Empereur; ou, si les Impériaux persistaient à s'y refuser, qu'elle promît par écrit d'y accéder, aussitôt requise par l'Empereur. Car, disait-il, il serait regrettable de s'exposer de la part de l'Empereur au reproche de n'avoir pas fait tout son possible pour amener les Hollandais à son alliance, alors qu'il les avait conduits à une alliance avec la France. Autre raison d'égoïsme : il lui serait dur d'être obligé de défendre l'Empereur en Italie, s'il y était attaqué, et que les Hollandais n'y fussent pas obligés. Il serait aussi beaucoup plus facile de procurer la paix en Italie entre l'Empereur et l'Espagne : or, point d'arrangement solide en Europe, tant que cette paix ne serait pas faite, que l'Empereur n'aurait pas renoncé à l'Espagne, ni l'Espagne à ses possessions d'Italie.

Enfin, l'Empereur, s'il faisait prochainement la paix avec les Turcs [1], serait l'arbitre de l'Empire et donnerait le tour qu'il voudrait aux affaires du Nord. Le commerce anglais serait exposé à souffrir beaucoup dans la Baltique.

Les pleins pouvoirs attendus de Londres, pour en terminer avec Dubois, n'allaient pas tarder à arriver. Si, néanmoins, lord Cadogan et Horace Walpole pensaient qu'un délai de huit ou dix jours dût permettre aux Hollandais de se mettre en mesure de signer en même temps, ils tâcheraient de gagner sur l'abbé qu'il prît patience. Mais s'il insistait, le roi ne pouvait ni ne voulait reculer devant l'engagement solennel qu'il avait pris; et lord Cadogan aurait à signer, étant probable qu'Horace Walpole serait alors parti pour l'Angleterre [2].

A cette dépêche, Stanhope avait joint une lettre pour Dubois, où il demandait au duc d'Orléans de la part du roi, et en son propre nom à l'abbé, comme un *sensible plaisir* et un *service très réel*, d'accorder à la fois ce délai à la Hollande, qui s'était extrêmement alarmée, de crainte que l'on eût dessein de finir sans elle; et cette satisfaction au conseil d'Angleterre, lequel était porté aussi pour que la signature se fît en même temps, et où on lui imputait, à lui Stanhope, plusieurs mauvaises conséquences qu'il ne voyait pas à la vérité, mais que l'on prétendait devoir suivre du trop grand empressement qu'il avait témoigné de finir. Au reste, affirmait-il, ni tout ce qu'il venait de dire, ni aucun autre événement quel qu'il pût être, n'était ni ne serait capable de faire tant soit peu changer de sentiment au roi, qui avait pris son parti, et qui le soutiendrait. Il réitérait pour la troisième ou quatrième fois à lord

1. Elle n'eut lieu qu'en juillet 1718, par le traité de Passarowitz.
2. Stanhope à lord Cadogan et à Hor. Walpole, Goehre, 24 octobre 1716. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.

Cadogan l'ordre de signer, dès que le plein pouvoir serait venu de Londres et qu'il en serait requis par l'abbé. « Mais, disait-il à celui-ci en terminant, si les choses sont au point que l'on me fait espérer, vous me rendriez assurément un service très considérable si vous nous accordiez un délai de huit ou dix jours. Je crois même qu'un pareil délai sera le plus sûr, et même le plus prompt acheminement pour finir tout à fait [1]. »

Quand la lettre de Stanhope à lord Cadogan et à Horace Walpole leur parvint, ils venaient de recevoir d'Anglcterse leurs pleins pouvoirs. Sur-le-champ, ils firent connaître à l'abbé Dubois (29 octobre) qu'ils étaient prêts à signer avec lui en exécution des ordres du roi. L'abbé, allant sans le savoir au-devant du désir de Stanhope, leur répondit par une demande d'ajournement.

Le Prétendant était tombé malade à Avignon. Le duc d'Orléans y avait envoyé un chirurgien sûr pour reconnaître le véritable état de sa santé, et si réellement il n'était pas transportable de quelque temps. Il s'était cru, par déférence, obligé d'en informer le roi, en le laissant libre de faire vérifier sur place ce qui en était. L'abbé avait mandé cette nouvelle par un exprès à Hanovre: et il croyait convenable d'attendre le sentiment du roi avant de procéder plus avant. Là-dessus, les deux ministres anglais lui remirent la lettre de Stanhope, qu'ils avaient reçue la veille. Quant à eux, ayant acquis la certitude que les États ne seraient pas prêts aussitôt qu'on s'en était flatté, ils déclarèrent que le délai de dix jours demandé par Stan-

1. Sévelinges, t. I, p. 227. Cette lettre de Stanhope était incluse dans la dépêche du 24 octobre à lord Cadogan que nous venons d'analyser. Sévelinges ajoute, p. 228, que l'abbé Dubois consentit avec peine à différer de quelques jours la conclusion d'une affaire qu'il avait tant à cœur. C'est une erreur : nous allons voir que, précisément, lui-même avait à demander un délai.

hope, n'avait plus d'objet et qu'ils étaient prêts à signer. Mais il leur dit qu'ayant reçu cette lettre de Stanhope, du 24, il avait dépêché un courrier au Régent pour le prier de consentir à ce délai; et que, par respect, il devait attendre la décision du prince. Ce fut leur tour de le presser; et le sien de leur opposer un calme refus, toutefois avec l'assurance solennelle qu'aussitôt la réponse arrivée, il signerait sans attendre aucun autre ordre ultérieur [1].

A la faveur de cette espèce de trêve jusqu'au retour des courriers, Horace Walpole s'esquiva de la Haye à Londres, sans esclandre, selon le sage conseil de Townshend; et lord Cadogan demeura seul chargé de la négociation, comme représentant de l'Angleterre.

Dans ce même intervalle, s'ouvrirent les conférences officielles entre les États et les Français. Les Hollandais demandaient quatre choses : 1° le même cérémonial à la réception de leurs ambassadeurs en France, que pour les ambassadeurs de la République de Venise; 2° le titre de Hautes Puissances, dans les communications émanées du gouvernement français; 3° le règlement des réclamations que la France élevait contre les Zélandais pour des prises qu'ils auraient faites indûment après la paix d'Utrecht; 4° le rétablissement du tarif de commerce de 1664, ce tarif que Louis XIV aux abois en 1709 avait offert vainement à ses vainqueurs enivrés [2].

Dubois, un peu railleur, dit à lord Cadogan, confident des Hollandais, que pour les deux premiers points, il les

1. Lord Cadogan et Hor. Walpole à lord Townshend, la Haye, 30 octobre 1716. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.

2. Colbert, après avoir établi ce premier tarif, protecteur de l'industrie et du commerce de France, l'avait élevé considérablement en 1667. Par la suite, on l'avait encore aggravé, puis remanié selon les événements. — Sur les offres de Louis XIV, voir *Mém.* de Torcy, p. 560, 576, 577. Collect. Michaud et Poujoulat.

regardait comme des affaires si peu considérables qu'elles n'auraient pas dû arrêter un traité de si grande importance; et qu'il croyait bien que la couronne de France n'y ferait pas beaucoup de difficultés [1]. Le troisième point était une affaire de justice et de droit, plutôt que d'État. Quant au dernier, la France n'y entendrait jamais [2].

Cependant, plusieurs membres des États assuraient à lord Cadogan que M. de Châteauneuf leur avait fait espérer ci-devant de grands avantages commerciaux [3]. En juin et juillet, il avait multiplié les promesses, si on voulait entrer dans l'alliance avec la France. Maintenant Leyde et Rotterdam proposaient aux États de réclamer le tarif de 1664. La province de Hollande, plus modérée, se contentait de la révocation des placards émanés en France, depuis cette date, au préjudice du commerce de la République. Mais on ne se dissimulait pas que si un refus de la part de la France. ou l'offre de quelque autre avantage commercial pouvait bien faire traîner le traité encore plusieurs semaines, il se ferait néanmoins, parce qu'il y avait six provinces que cela ne concernait pas; et que dans la septième, celle de Hollande, Leyde et Rotterdam étaient seules à insister, tandis qu'Amsterdam déclarait que, puisqu'il y avait si peu d'apparence de gagner ce point touchant leur commerce, il ne fallait pas pour cela retarder la conclusion de l'alliance [4].

On voit la force du parti français à Amsterdam. C'était l'œuvre de M. de Châteauneuf. En s'établissant dans cette grande cité, comme dans une place d'armes, au cœur de la

1. On se souvient que les Anglais se moquaient de la raideur extrême de la cour impériale à cet égard.
2. Lord Cadogan à Stanhope, la Haye, 3 novembre 1716, en français. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 375.
3. *Id.*, *ibid.*
4. Du même au même, la Haye, 10 novembre 1716. En français. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379.

République, il avait virtuellement dissous la coalition européenne. Probablement, au cours de l'été, lorsque la lutte qu'il soutenait contre les whigs était si chaude, quand il fallait, à tout prix, empêcher les États d'entrer dans l'alliance anglo-autrichienne, et la coalition entr'ouverte de se refermer avec un nouveau bail, l'ambassadeur français avait promis au delà de ses moyens. A présent, la situation était transformée. George Ier aspirait à cette alliance, naguère objet de son opiniâtre aversion. Rongé d'inquiétudes pour lui-même, il ne souffrait pas que des alliés, fussent-ils les plus anciens et les plus fidèles, vinssent à la traverse de la solution qui devait l'affranchir d'un poignant souci. Les Anglais, de leur côté, malgré les affinités des intérêts politiques entre les uns et les autres, n'étaient guère enclins à s'échauffer pour les avantages commerciaux des Hollandais, leurs concurrents; ou s'ils y veillaient, c'était pour partager. Quant à l'abbé Dubois, la négociation ne datait selon lui que de sa mission et de la conversion qu'il avait opérée, il le croyait du moins d'après toutes les apparences, chez George Ier. Il ne connaissait que l'accord ménagé par son habileté avec ce prince et avec Stanhope; et tout préliminaire antérieur à cette heure décisive, il le dédaignait, il l'anéantissait. Donc, aucun scrupule et même quelque rudesse, de sa part, à repousser les demandes de telle ou telle ville de Hollande.

Mais ceci n'était encore qu'une première escarmouche avant l'ouverture des grandes opérations; et l'on allait y préluder par de nouveaux orages, le cabinet de Londres étant retombé dans ses précédentes maladresses.

II

Le matin du 4 novembre, l'abbé fit savoir à lord Cadogan que son courrier était revenu avec l'autorisation du Régent de traiter séparément des Hollandais, et qu'il était prêt à signer. Cadogan lui envoya alors son pouvoir. L'abbé le garda deux jours, au bout desquels il vint lui dire qu'il le trouvait défectueux, comme étant conçu en des termes trop généraux. Puisqu'il s'agissait d'une matière spéciale, les termes du pouvoir devaient être spéciaux; et l'on ne pouvait pas en venir à la signature, tant que lord Cadogan ne serait pas muni d'un pouvoir particulier, concernant directement cette affaire. L'ambassadeur anglais objecta inutilement qu'un pouvoir général comprenait les cas particuliers, puisqu'il était autorisé à traiter et à convenir de toutes choses regardant les intérêts de la Grande-Bretagne, avec les ministres de quelque puissance que ce pût être. Inutilement, il offrit de certifier par un acte signé de sa main que la signature du traité ne serait valable qu'autant qu'il produirait un nouveau pouvoir d'Angleterre dans la forme réclamée par l'abbé. Celui-ci demeura inflexible. « Cela n'a pas peu contribué, écrivit lord Cadogan à Stanhope, à me confirmer dans l'opinion que j'ai déjà conçue, qu'il n'avait pas envie de finir,... surtout qu'il n'a fait cette objection à mon pouvoir qu'environ vingt-quatre heures après que je le lui avais remis. » L'abbé répliquait que dans ce pouvoir, ni le roi de France ni les États-Généraux n'étaient nommés; qu'il n'était fait aucune mention de l'alliance; qu'il n'était pas donné mandement spécial de la conclure dans la forme et les termes qu'on avait accoutumé en Angleterre pour ces actes, tels notamment que le plein pouvoir du 21 décembre 1715, relativement à l'alliance

entre le roi d'Angleterre et les États-Généraux, et celui du 24 mars 1713 pour le traité de paix entre l'Angleterre et la France.

De guerre lasse, lord Cadogan pria Dubois de rédiger lui-même la forme qu'il souhaitait qu'on adoptât. Dubois y consentit et protesta solennellement qu'il signerait aussitôt ce pouvoir retourné de Londres [1].

Cadogan commettait une étrange méprise sur les dispositions de Dubois, dont, tout au contraire, les scrupules venaient uniquement de la crainte qu'un cas de nullité ne s'insinuât dans la transaction.

A Hanovre, la surprise et le mécontentement furent extrêmes, mais non pas contre le ministre français. On y apprenait que le tsar, en évacuant le Danemark, se repliait sur le Mecklembourg, avec le projet d'y faire hiverner seize bataillons, tandis que ses vaisseaux resteraient dans les ports du duché. Bientôt, en effet, il débarquait à Travemunde, le port de Lubeck. Le roi lui envoya le grand bailli de Lauenbourg, gendre de M. de Bernsdorf, avec mission de le presser de retirer ses troupes du Mecklembourg et de tout l'Empire, mais il ne gagna rien. Le roi de Prusse, quoiqu'il ne vît pas de meilleur œil ce dangereux voisinage, restait enfermé dans une neutralité prudente [2].

L'appui du chef de l'Empire était donc indispensable. A cet effet, Stanhope soutenait l'ambition de Charles VI dans l'Italie méridionale. Ce prince, gratifié de Naples et de la Sardaigne par la paix d'Utrecht, tandis que la Sicile avait été assignée avec le titre de roi au duc de Savoie, Victor-Amédée, voulait obliger celui-ci à échanger la

1. Lord Cadogan à Stanhope, la Haye, 5 novembre 1716, en français. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379.

2. Lord Polwarth à Robethon, Copenhague, 22 octobre 1716. Oxenfoord Castle, *Stair Papers*, vol. VI; — Robethon à lord Stair, Goehre, 28 octobre, 4 novembre 1716. *Id.*, vol. VIII. Le tsar quitta Copenhague le 27 octobre.

Sicile, complément naturel du royaume de Naples, contre la Sardaigne; et Stanhope avait entrepris de faire accepter à Victor-Amédée ce lot peu flatteur. Pour contenir ou satisfaire tant d'ambitions, et mener à bien une situation si compliquée, où l'Angleterre était intéressée de si près, il espérait, écrivait-il à lord Townshend (6 novembre 1716), que le Parlement accorderait son aide financière. Il faisait valoir les grandes choses qui avaient été faites par le roi et le soin qu'il avait pris de garantir l'Angleterre d'une guerre avec la France, la seule puissance capable de la mettre en danger ou tout au moins de lui causer de grandes dépenses.

D'ailleurs, ajoutait-il, comme preuve de bonne amitié à l'égard de ses collègues au ministère, il avait gardé par devers lui la lettre où lord Townshend parlait de se démettre; et il l'assurait des bonnes dispositions du roi à son égard, dispositions que le monarque manifestait en toute occasion [1].

Quand vint la dépêche de lord Cadogan sur cette affaire du pouvoir, tout changea. Était-ce donc à une heure si critique, qu'à Londres on se jouait pour ainsi dire de l'alliance du Régent? Le roi et Stanhope, dans l'état de défiance où ils étaient déjà, regardèrent la gaucherie du cabinet de Londres comme une trahison préméditée.

« My Lord, écrivit Stanhope à lord Townshend, en se servant de la langue française (11 novembre), j'ay etté très surpris par plus d'une raison d'apprendre par la dépèche de my Lord Cadogan du 5[e] de novembre, le nouvel incident qui arrête à présent la signature du traité à la Haye; outre l'inquiétude que nous peut causer l'appréhension de quelque mauvaise foi du côté de la France, je vous avoueray que

1. Stanhope à lord Townshend, Goehre, 6 novembre 1716. Coxe, vol. II, p. 124.

je suis inquiet pour une raison qui me touche de plus près. La forme nouvelle du plein pouvoir que l'on a envoyé à my Lord Cadogan, me fait croire que ce n'est pas sans dessein que l'on s'est écarté de la route commune, et des formes constamment usitées en dressant des pleins pouvoirs pour les traités particuliers que l'on a en vue. »

Suivait un véritable acte d'accusation contre le ministère :

« Dans votre lettre du 28e de septembre écrite à la vérité avant que je vous eusse fait part de ma signature par ordre du Roy avec M. l'abbé du Bois [1], vous déconseillez la signature avec la France... [2]. Dans cette même lettre vous marquiez que le plein pouvoir qu'avoit M. (H.) Walpole étoit suffisant pour l'autoriser à signer. Dans une lettre du 2 octobre, vous reconnaissez que les pouvoirs qu'avoit M. Walpole n'estoient point suffisants. Cette variation et le délay qui s'est ensuivi d'envoyer un autre plein pouvoir, la conduite de M. Walpole dans cette affaire, l'affectation d'éviter dans ce nouveau plein pouvoir quoy que ce soit, qui puisse paroître avoir la moindre relation au traité en question, le désaveu qui semble être intimé dans la lettre de M. Methuen du 16 d'octobre de ce qu'on a limité dans l'article quatrième du traité, la largeur des vaisseaux qui seront permis d'y faire commerce [3], le silence que l'on (a) affecté de garder dans toutes les dépêches qui me sont venues depuis que je vous avois fait part de ma signature avec l'abbé du Bois par ordre du Roy, sur cette signature : tout cela ensemble, my Lord, je vous avoue, me fait imaginer, que ce que j'ay fait icy est tellement désapprouvé, que l'on se tient sur ses gardes pour ne pas faire une

1. Les Anglais écrivent toujours ce nom en deux mots.
2. Coxe, qui publie cette dépêche, met ici à la marge : *quelques mots illisibles*.
3. A Mardick.

démarche, qui puisse m'avouer; et que ce sera à moy seul à répondre de ce que j'ay fait par des ordres réitérés du Roy, et sur des raisons à mon sens très bien fondées, et très soutenables contre tous ceux qui y voudront trouver à redire.

« Ces soubçons ont fait une telle impression sur moy, que je vous avoue que j'en ay fait part au Roy, et l'ay supplié très humblement et très instamment de me permettre de résigner ma charge, et d'écrire à M. Methuen pour me venir relever; car je ne croyois pas qu'il convenoit au service du Roy de rester dans une employ comme celuy que j'ay, si j'avois fait quelque chose, et cela par ordre du Roy, que mes confrères dans le ministère ne jugent point à propos d'approuver. Sa Majesté n'a pas jugé qu'il fût pour son service de m'accorder pour le présent la grace que je luy avois demandé avec instance; mais il m'a permis de vous en écrire pour que le Roy soit éclairci de ces doubtes[1]. »

Cette dépêche méritait d'être reproduite ici intégralement, comme signe précurseur d'une révolution ministérielle, déterminée par l'alliance avec la France.

Pour mieux accentuer encore l'aigreur et l'hostilité, lord Sunderland écrivit de son côté à lord Townshend en termes superbes, d'une raideur offensante. Après avoir dit que Stanhope vient de lui montrer sa lettre du même jour; et que lui-même, d'abord très opposé au traité, en a compris l'utilité et la nécessité, il ajoute qu'il s'intéresse beaucoup à ce qui peut préjudicier au service du roi et causer de la mésintelligence parmi ceux qui y prennent

1. Stanhope à lord Towshend, Goehre, 11 novembre 1716. Coxe, vol. II, p. 126, en français. En terminant, Stanhope recommande que la réponse soit en français, afin que le roi lise lui-même l'original; et qu'on suive cette méthode à l'avenir, « afin qu'il ne puisse pas y avoir dans toutes les lettres particulières que nous nous écrirons du mésentendu ». Nous rappelons que, dès le principe, il avait été établi que les lettres destinées à passer sous les yeux du roi seraient en français.

part; c'est sa seule raison de toucher un sujet si désagréable. « Je dois vous dire franchement que je n'ai jamais vu le roi aussi irrité que dans cette affaire, où il regarde que ce n'est pas seulement à M. le secrétaire Stanhope, mais à lui-même qu'on a manqué; et, en vérité, la chose a besoin d'explication.

« Je ne dois pas omettre d'informer Votre Seigneurie que le roi est extrêmement surpris de l'étrange idée qui semble prévaloir maintenant, c'est-à-dire que le Parlement n'aurait pas à s'occuper de ce qui arrive en ces parties-ci du monde; il considère que cela l'expose non seulement à toute sorte d'affronts, mais encore à la ruine : et en réalité, ce n'est pas autre chose que la vieille idée tory, que l'Angleterre peut subsister par elle-même, quoi qu'il advienne du reste de l'Europe, manière de voir si justement décréditée depuis la révolution [1]. »

Ce double coup frappa lord Townshend à l'improviste : car ses intentions avaient été droites. Très ému de l'attaque de Stanhope, affectant de dédaigner celle de Sunderland, il adressa au roi, par les mains du premier, une lettre justificative.

« Mon cœur est si plein, disait-il dans son billet d'envoi à son collègue, à la pensée de votre procédé envers moi, qui ai toujours été pour vous un si fidèle ami, que vous m'excuserez si je ne vous en dis pas davantage dans le moment. Je prie Dieu de vous pardonner; je vous pardonne.

« P.-S. Lord Sunderland m'excusera, j'en suis persuadé, si je ne réponds pas à sa lettre [2]. »

1. De 1688. Lord Sunderland à lord Townshend, Goehre, 11 novembre 1716, en anglais. Coxe, vol. II, p. 127, 128.
2. Lord Townshend à Stanhope (Whitehall), 11 (22) novembre 1716. *Id.*, *ibid.*, p. 128.

Sa lettre au roi était un éloquent et vigoureux plaidoyer, probant quant à la bonne foi. Il répondait à une lettre du monarque, du 11 novembre, qui avait accompagné celle de Stanhope [1].

Après avoir exprimé la surprise et la douleur qu'il en ressentait, il continuait ainsi [2] :

« Je m'étois flaté que parmi plusieurs inconvéniens que la franchise avec laquelle j'ay toujours agi m'auroit pu attirer, elle m'auroit pour le moins procuré cet avantage que de m'avoir garanti du soupçon d'être jamais capable de me servir de ruse et d'artifice pour cacher mes sentimens réels, et pour éviter par des voyes indirectes, ce à quoi je n'osois pas m'opposer ouvertement; mais comme je me trouve assez malheureux d'être soupçonné d'une pareille bassesse, il me sert de quelque consolation que la preuve qu'on en veut donner à Votre Majesté, est de telle nature, que le simple récit des faits suffira pour la convaincre que je suis entièrement innocent du crime qu'on veut m'imputer. »

Alors, il rappelle que, depuis l'envoi de l'abbé Dubois à la Haye, il a été parmi les plus zélés à pousser et à avancer le traité, et cela même dans un temps où il avait quelque sujet de douter que le roi fût entièrement convaincu de l'avantage de cette alliance; ensuite, son ardeur et son assiduité avec M. Methuen pour amener l'article de Mardick à une prompte et heureuse conclusion; son empressement dans l'expédition du pouvoir de lord Cadogan, l'autorisant à signer le traité ou conjointement avec les Hollandais, ou séparément.

1. La lettre du roi à lord Townshend ne s'est pas retrouvée. Lord Mahon, p. 251, n.

2. Cette réponse est en français. L'orthographe n'en est pas strictement correcte, ni la syntaxe.

Ici, il avouait s'être trompé en croyant le plein pouvoir d'Horace Walpole suffisant. Mais dès qu'il s'était aperçu de son erreur, il avait, sans attendre de nouvelles instructions royales, obtenu du prince de Galles l'ordre d'en faire dresser un nouveau pour lord Cadogan et Horace Walpole; et il l'avait contresigné avec toute la diligence possible.

Il était vrai que ce plein pouvoir était conçu en des termes généraux, renfermant tous les cas particuliers et, par là, il le croyait du moins, mieux approprié à toutes les circonstances et aux événements imprévus qui pouvaient naître [1]. On en avait toujours usé ainsi; et, quand il avait été question de signer quelque traité particulier, on n'avait jamais objecté que ces pleins pouvoirs fussent conçus en termes trop généraux. Le traité de M. Methuen avec le roi de Portugal avait été conclu de cette manière; d'autres, de même, sans qu'on rencontrât l'objection faite par l'abbé Dubois en cette dernière occasion. « Et il est sûr que Votre Majesté pourroit par un seul acte constituer la même personne pour négocier avec tous les princes de l'Europe. »

Lord Townshend, poursuivant sa justification, s'appuyait même sur l'opinion de M. d'Iberville. Celui-ci, médiocrement satisfait de l'importance croissante de l'abbé, et tout

1. Cependant la conduite de lord Townshend n'avait pas été exempte de toute arrière-pensée. Il avoua au Hollandais Slingelandt que ce qu'il en avait fait était par égard pour la Hollande. Dans son opinion, ce qui avait été fait à Hanovre entre Stanhope et Dubois suffisait et dispensait de signer de nouveau séparément à la Haye; cela aurait eu bien meilleure mine pour les ministres du roi et les États de signer le traité en une fois et tous ensemble.... « Et au fait, ma véritable raison de dresser les pouvoirs en termes généraux, était, que si le roi croyait nécessaire que ses ministres signassent séparément, avant ceux des États, l'instrument séparé pût (conformément à ses intentions) être supprimé aussitôt la signature * et qu'il n'en parût aucune trace dans les pleins pouvoirs, s'il arrivait qu'on les rendît publics, en même temps que le traité. » Lord Townshend à Slingelandt, 1er (12) janvier 1717. Coxe, vol. II, p. 158-159.

* La signature par les trois puissances.

disposé à donner tort à son déplaisant collègue, trouvait les premiers pouvoirs suffisants. « M. d'Iberville en est persuadé à un tel point, que lorsque M. Methuen lui exposa la difficulté de l'abbé, il dit que l'abbé n'étoit qu'un novice dans ces affaires et que son objection n'avoit pas la moindre force. » Au reste, dès qu'on en avait eu connaissance par la lettre de lord Cadogan, pas un moment n'avait été perdu, sur l'ordre du prince de Galles, pour dresser de nouveaux pleins pouvoirs selon la forme prescrite par l'abbé. Lord Townshend avait fait une telle diligence, que la dépêche de lord Cadogan lui ayant été rendue seulement le 29 octobre (9 novembre) au matin, il avait renvoyé le messager le même jour à minuit avec les pleins pouvoirs; et le vent n'étant pas bon pour passer en Hollande, il avait ordonné au maître des postes de diriger un vaisseau sur Calais. Tant de promptitude de sa part, avant d'avoir reçu les ordres du roi, ne prouvait-elle pas la droiture de ses intentions, et combien il était éloigné des desseins qu'on voulait lui imputer?

Après cette démonstration victorieuse, lord Townshend s'expliquait sur un nouveau contretemps, dont nous aurons à parler tout à l'heure; il terminait en affirmant qu'au lieu d'inspirer à Horace Walpole son refus d'assister à la signature du traité [1], il n'avait pas voulu lui permettre de quitter la Haye, et lui avait conseillé au contraire de ne pas se laisser porter par ses sentiments particuliers à désobéir aux ordres du roi [2].

Mais, en dépit de ses efforts et de ses bonnes raisons, l'impression fâcheuse était produite en Hanovre. Le roi et

1. Séparément des Hollandais.

2. Lord Townshend au roi, Whitehall, 11 (22) novembre 1716, en français. Coxe, vol. II, p. 129-134. — Ce conseil à Hor. Walpole avait été transmis par la main de Stephen Poyntz, le 9 (20) octobre.

Stanhope, aussi bien que l'abbé Dubois, croyaient flairer dans cet incident l'effet d'une intrigue ministérielle, ayant pour but de prolonger la négociation jusqu'à l'ouverture du Parlement, où l'on comptait la faire avorter [1].

III

Tout concourait à les confirmer dans cette soupçonneuse appréhension. En examinant les nouveaux pouvoirs que lord Townshend avait expédiés si rapidement, trop rapidement peut-être, l'abbé Dubois, avec ses instincts de fouine (pour emprunter le langage de Saint-Simon), y découvrit ou crut découvrir un autre vice de forme. Le prince de Galles n'avait pas signé au bas de cet acte. Son nom paraissait seulement au commencement et d'une autre écriture que la sienne. Puis, l'on y avait omis le contreseing du secrétaire d'État, qui se trouvait dans le premier plein pouvoir présenté par lord Cadogan [2].

Le ministre britannique à la Haye s'efforça de rassurer Dubois en lui montrant, et ses pouvoirs pour la Barrière, et la collection imprimée des actes de Ryswick et d'Utrecht, qui n'étaient pas non plus contresignés. Cela n'était pas nécessaire, disait-il, pour un instrument revêtu du grand sceau d'Angleterre. Il offrit de s'engager par une déclaration à présenter, dans un délai déterminé, des pouvoirs tels que l'abbé les demandait. Celui-ci persista à retarder jusqu'à ce qu'il vînt d'Angleterre ou de Hanovre d'autres pouvoirs contresignés par un secrétaire d'État, ou une déclaration que le contreseing n'était pas essentiel pour leur validité [3].

1. Sévelinges, t. I, p. 229.
2. Sévelinges, t. I, p. 230.
3. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 17 novembre 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 379.

Lord Townshend se défendit de son mieux auprès du roi. dans sa lettre du 11 (22) novembre, que nous analysions tout à l'heure. S'il avait contresigné les premiers pouvoirs de lord Cadogan, c'est qu'il s'était trouvé à Hampton Court. où il ne pouvait pas avoir recours aux livres des bureaux. Mais ayant vu, par les objections de l'abbé, combien ce dernier était délicat et scrupuleux dans les choses de cette espèce, il avait examiné les registres de la secrétairerie et constaté que les secrétaires d'État n'avaient pas accoutumé de contresigner les pleins pouvoirs, mais seulement les ordres en vertu desquels le grand sceau devait y être apposé [1]. Le conseil avait été d'opinion de ne pas s'écarter de l'usage ordinaire. Cependant, comme l'abbé avait témoigné à lord Cadogan qu'il se contenterait d'une déclaration de la main de lord Townshend portant que ce contreseing n'était pas essentiel, le ministre l'avait expédié en toute diligence [2].

Peut-être que, parmi ces péripéties, l'abbé faisait un peu trop l'entendu. Néanmoins, malgré les railleries de M. d'Iberville, il n'était pas obligé d'être au courant des usages particuliers de la chancellerie britannique, alors que Townshend lui-même les connaissait mal. Les défiances internationales étaient réciproques. Et au surplus, comment s'exposer, vis-à-vis le Conseil des Affaires étrangères, au reproche de s'être laissé jouer ridiculement par les Anglais?

Dans l'intervalle, les conférences se poursuivaient avec les Hollandais. Leyde et Rotterdam réclamaient toujours de larges concessions commerciales de la part de la France sur les draps, le poisson salé, le sucre, la baleine. Mais

1. Le texte porte *affiché*.
2. Hier, dit-il, le 10 (21) novembre. La lettre de lord Townshend au roi est du 11 (22). Coxe, vol. II, *loc. cit.*

Amsterdam, n'ayant aucun goût à se rendre solidaire de ces deux villes, restait dans le parti français et s'en tenait à son dire précédent que, puisqu'il y avait si peu d'apparence pour elles d'obtenir ce qu'elles désiraient, il ne fallait pas pour cela retarder la conclusion du traité [1]. Le Pensionnaire tenait le même langage. La réponse du gouvernement français arriva le 20 novembre. Seulement, l'abbé et Châteauneuf déclarèrent qu'ils ne pourraient pas la communiquer aux députés pour les Affaires étrangères, avant que ceux-ci fussent suffisamment autorisés à adopter une conclusion sur laquelle il serait possible de tomber d'accord, après discussion des demandes des États et de la réponse du Régent. C'était une tactique pour amener la République à se prononcer sur le fond même des arrangements, et conséquemment à revenir sur sa résolution antérieure de faire les deux alliances avec l'Empereur et avec la France, simultanément, *simul et semel* [2]. Ils y parvinrent en effet, secondés par la superbe imperturbable des ambassadeurs autrichiens le marquis de Prié et le baron de Heems, et leur opiniâtreté à se retrancher derrière leur *non possumus*. A Londres, le comte Volkra protestait, avec l'approbation de son maître, que si l'on signait un tel traité, celui qui avait été conclu entre l'Empereur et le roi deviendrait caduc par ce seul fait [3]. Les Anglais, sachant combien le roi était impatient d'en finir, n'insistèrent plus que ce qu'il fallait pour sauver les apparences vis-à-vis la cour de Vienne. Lord Cadogan, maintenant mieux éclairé sur l'état des choses, remarqua avec satisfaction que l'abbé paraissait aussi désireux de signer

1. Lord Cadogan à Stanhope, la Haye, 10 novembre 1716, en français. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379.
2. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 20 novembre 1716. *Id.*, *ibid.* — Cadogan à lord Stair, la Haye, 24 novembre 1716. Oxenf. C., vol. VI.
3. Lamberty, t. IX, p. 563.

qu'au moment de son arrivée. Dubois, certain de l'appui d'Amsterdam, faisait sonner bien haut, et avec lui, M. de Châteauneuf non moins absolu, que le Régent ne souscrirait pas aux demandes de Leyde et de Rotterdam. Le Pensionnaire (Heinsius, quel changement depuis les conférences de Gertruydenberg!) et les députés pour les Affaires étrangères s'employaient de toutes leurs forces à ramener les récalcitrants. Le 24 novembre, les États de la province de Hollande, rompant décidément avec le *simul et semel* des États-Généraux, autorisèrent leurs députés à entrer en conférence avec les ministres français; l'on ne doutait pas que leur exemple n'entraînât le reste des provinces. Dubois et Châteauneuf triomphaient de l'Autriche.

Alors Dubois présenta ses lettres de créance comme « ambassadeur à l'État [1] ».

IV

Deux jours après, le 26 novembre, arrivait à la Haye la déclaration de lord Townshend, telle que l'abbé l'avait demandée touchant les pouvoirs non contresignés. Dès lors, plus d'ombrages, plus de prétextes à de nouveaux délais. Lord Cadogan et Dubois convinrent de signer entre eux le lendemain, à la condition dont on était convenu avec Stanhope que le traité serait tenu secret pendant un mois, le Régent n'en voulant rien dire encore au conseil de Régence. Il était permis d'espérer que, dans cet intervalle, les États seraient prêts à signer; auquel cas, ce traité particulier entre la France et l'Angleterre ne paraîtrait pas et serait supprimé.

1. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 24 novembre 1716; à Stanhope, même date. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379.

Le 27, le ministre de France communiqua aux députés pour les Affaires étrangères la réponse du Régent aux demandes des États. Il accordait les distinctions honorifiques qu'ils sollicitaient pour eux-mêmes et pour leurs ambassadeurs; renvoyait aux tribunaux les litiges sur les prises; quant au quatrième point, le commerce, il se déclarait disposé à accorder tout ce qui ne préjudicierait pas au commerce français. Dès à présent, il annonçait la suppression des quatre sous par livre établis en 1699 par le feu roi sur les marchandises importées de Hollande, et il étendait à tous les ports de France l'entrée des étoffes de laine et autres marchandises, limitée jusque-là aux ports de Calais et de Saint-Valery. Mais un règlement définitif exigeant des études, ce serait l'objet d'une convention particulière et il n'en serait pas fait mention au traité.

Le Pensionnaire porta aussitôt cette réponse aux États de la province de Hollande. Les députés de chaque ville devaient ensuite, selon leurs règles, la communiquer à leurs *supérieurs*, c'est-à-dire à leurs mandants des trois ordres. Cela prendrait deux ou trois jours. Tous étaient satisfaits, à l'exception de Leyde et de Rotterdam. « Mais, écrivait le ministre anglais, si elles voient qu'elles n'obtiennent rien, elles se rangeront avec les autres [1]. »

Cependant ces apparences flatteuses de prompte conclusion n'étaient pas destinées à se réaliser si promptement. La lenteur des formes hollandaises et les intrigues des Autrichiens réservaient à l'abbé Dubois un dernier et long mois de soucis, tandis que George, au contraire, recouvrait quelque tranquillité en Hanovre, après de si chaudes alarmes. Le tsar ajournait tout projet inquiétant; au

1. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 20, 27 novembre 1716. *Id.*, *ibid.*, et vol. 378; — lord Cadogan à lord Stair, la Haye, 3, 4 décembre 1716. Oxenf. C., *Stair Papers*, vol. VI.

lieu de conquêtes dans le Mecklembourg, il préparait un voyage en Hollande et en France. Au commencement de décembre, il était à Altona; le 17, il arrivait à Amsterdam.

En même temps, un envoyé autrichien, M. de Pentenridter, apportait la promesse du concours de Charles VI pour obliger les Russes à évacuer l'Empire [1].

Rien donc, de ce côté, n'allait plus troubler les négociations finales de la Haye.

Le 28 novembre 1716, Dubois goûta la joie de signer avec lord Cadogan le traité d'alliance défensive entre la France et l'Angleterre, conçu dans les mêmes termes, mot pour mot, que la convention de Hanovre, joie un peu mélangée, disons-le à son honneur, par deux particularités relatives, l'une à Mardick; l'autre, aux titres des deux couronnes, quoiqu'il ne fût responsable ni de l'une ni de l'autre.

Voici en quels termes lord Cadogan annonçait [2] à Stanhope la conclusion de ces négociations tant contrariées et si orageuses :

« J'ay l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que je viens de signer avec l'abbé Dubois le traité dans la même forme et selon la teneur de l'acte que Votre Excellence a signé avec luy à Hanovre. Dans le traité que j'avois préparé pour notre signature, j'avois ajouté en conformité des ordres venus d'Angleterre à M. Walpole les paroles suivantes :

« *Quand ce traité sera ratifié, le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs les États-Généraux des Provinces-Unies pourront envoyer des commissaires sur les lieux pour être témoins oculaires de l'exécution de cet article* [3].

1. Robethon à lord Stair, Hanovre, 18 décembre 1716. Oxenf. C., *Stair Papers*, vol. VIII.
2. En français.
3. La démolition de Mardick.

« Sur quoy, l'abbé Dubois m'a dit qu'il n'avoit nulle objection à faire contre la chose même, mais que ses ordres ne l'autorisoient qu'à signer précisément ce qu'il avoit auparavant conclu et signé avec Votre Excellence à Hannovre, que cependant il écriroit là-dessus incessamment à M. le Régent pour avoir des ordres d'ajouter lesdites paroles à notre traité comme je le désirois et qu'en attendant il consentoit qu'elles restassent dans le traité que nous devions signer conjointement avec les Hollandais, de la manière que je les avois insérées dans ledit traité que je leur avois remis, et pour plus grande sureté je lui ai envoyé une lettre sur ce sujet pour avoir une réponse de luy par écrit qui put tenir lieu de déclaration que la convention faite par M. d'Iberville à Londres d'ajouter les susdites paroles au traité étoient aussi valides que si on les avoit mises dans celuy que nous venons de signer; je joins icy une copie de madite lettre et de la réponse de l'Abbé; et j'espère, monsieur, que Sa Majesté approuvera ce que j'ay fait là-dessus [1].

« Ledit Abbé a demandé avec instance que notre signature fut tenue secrette selon qu'on en étoit convenu, et il m'a dit de plus que ce traité que nous avons signé n'étant qu'un acte provisionel et ne devant jamais paraître si les États entroient dans le traité, de quoy on ne pouvoit présentement plus douter, il garderoit ledit acte icy jusques à ce qu'on vit ce que lesdits États feroient, et il a voulu exiger de moy une promesse de faire la même chose; j'ay répondu à cela que pour le secret, je le tiendrois fort exactement selon les ordres que Votre Excellence m'avoit donné, mais que pour ce qui étoit de l'autre point, je ne

1. Lord Cadogan à Stanhope, la Haye, 28 novembre 1716, en français. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379; — lord Cadogan à lord Stair, la Haye, 3 décembre 1716. Oxenf. C., *Stair Papers*, vol. VI.

pouvois rien faire de plus que de garder ledit acte jusques à ce que Votre Excellence m'eut mandé les intentions de Sa Majesté là-dessus. »

La lettre de lord Cadogan à Dubois, et la réponse de celui-ci, relatives à l'envoi de commissaires à Mardick, écrites l'une et l'autre avant la signature du traité, accompagnaient cette dépêche.

Cadogan relatait d'abord les paroles que, d'après la convention arrêtée à Londres entre lord Townshend, M. Methuen et M. d'Iberville, il avait reçu ordre de faire ajouter touchant l'envoi des commissaires à Mardick; et il joignait copie de la lettre de M. d'Iberville à Methuen à cet égard. « Cependant, continuait-il, comme lesdites paroles ne sont pas dans l'acte qu'elle (Votre Excellence) a signé avec M. Stanhope, et qu'à cause de cela, elle n'est point autorisée de les ajouter à celluy que nous allons signer; que pourtant elle n'a point d'objection à faire à la chose elle-même, mais seulement à la forme, et que Votre Excellence m'assure de plus qu'elle écrira incessamment à M. le Régent pour avoir ordre de les ajouter à notre dit acte : que la signature de M. d'Iberville étoit aussi valable que la vôtre et que la présente omission de ces paroles dans l'acte que nous allons signer n'affaiblit en aucune manière la force de l'engagement de M. d'Iberville, je n'ay pas voulu différer une chose aussi importante que la signature de notre acte pour une affaire qui est seulement de forme puisque Votre Excellence convient que ledit engagement de M. d'Iberville est aussi valide que s'il eut été ajouté à notre acte et que pour oter tout malentendu M. le Régent envoiera ordre d'ajouter ce que M. d'Iberville aura stipulé à Londres en vertu de ses pleins pouvoirs. »

Ce n'était pas la clarté qui manquait à ce papier. L'abbé

n'avait pas qualité pour désavouer ce que son collègue avait stipulé en Angleterre. Il répondit :

« Mylord, j'aurai l'honneur d'écrire demain à Monseigneur le Régent pour luy demander ses ordres sur ce que vous désirés qui ne peut faire aucune difficulté, si M. d'Iberville s'y est engagé en vertu de son pouvoir, en conséquence duquel ce qu'il a signé et promis est aussi valide que s'il étoit dans le traité, et je suis persuadé que Monseigneur le duc d'Orléans sera très content qu'il y ait quelqu'un à Mardyk de la part du Roi de la Grande-Bretagne, qui soit témoin de la fidélité et de la diligence avec laquelle on exécutera ce qui a été promis. D'abord que j'aurai receu des ordres en réponce, je ne manquerai pas de vous en donner avis [1]. »

Le Régent, en effet, envoya des ordres conformes; et la convention de M. d'Iberville fut insérée dans le corps du traité [2].

1. 28 novembre 1716, date commune de ces trois lettres. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379.

2. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 11 décembre, à Stanhope, 14 décembre 1716, en français; du même à lord Townshend, 22 décembre 1716, en anglais. *Id.*, *ibid.*

CHAPITRE XXII

LE PROTOCOLE DU TRAITÉ

I

L'abbé débattit avec vivacité l'autre question plus irritante encore pour son patriotisme. Elle était double : la forme offensante du protocole où le roi d'Angleterre s'intitulait roi de France, ne laissant au roi de France que le titre de Roi Très-Chrétien; et le choix des langues à adopter pour la rédaction des instruments du traité.

Les Anglais d'abord n'admettaient que la langue latine, dans laquelle leur souverain se qualifiait roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, et avait la préséance sur le Roi Très-Chrétien. Dans leur système, il n'y aurait pas eu d'autre instrument du traité. Dubois s'y opposait énergiquement. Il combattait ce titre de Roi de France attribué à George Ier, et qui vraiment, même dans l'audace du latin, bravait trop crûment le bon sens. Tout au moins, laissant les Anglais inscrire dans le préambule de l'exemplaire latin, destiné à rester en leur possession, la mention surannée des trois couronnes dont se parait leur orgueil, il réclamait pour la France la rédaction d'un texte français.

aussi valable que le latin, où il allait de soi que Louis XV se qualifierait roi de France et de Navarre, et garderait la préséance, tandis que George Ier aurait seulement le titre de roi de la Grande-Bretagne. Quant à l'appellation de Roi Très-Chrétien, dont on s'est effarouché, nous établirons plus loin qu'elle n'avait rien d'humiliant, qu'elle était, pourrait-on dire, monnaie courante dans la diplomatie française, et qu'au surplus, les reproches qu'il est d'usage d'adresser à la diplomatie du Régent pour toute cette négociation ne sont pas mérités.

Dans ce débat, on invoquait de part et d'autre les précédents d'Utrecht et de Ryswick, et même au delà, celui de Bréda. Déjà on s'en souvient, à Hanovre, Stanhope les avait formellement réservés.

Lord Cadogan s'appuyait sur ce qu'au traité d'Utrecht, le grand roi avait souffert que la reine Anne fût dénommée reine de France [1]. Ce n'était pas, disait-il, que le roi d'Angleterre et ses ministres attachassent plus d'importance à cette distinction qu'elle ne valait; c'était encore moins l'envie d'offenser Sa Majesté Très-Chrétienne ou le Régent de France. Il n'était point difficile alors pour l'abbé, de pénétrer que cette obstination des ministres anglais provenait de la frayeur incroyable qu'ils avaient tous d'être recherchés par le Parlement, et poursuivis à outrance sur le moindre prétexte [2]. Cette crainte pouvait paraître frivole, dit M. de Torcy à propos d'autres négociations et d'autres ministres, à qui n'aurait pas connu la constitution de l'Angleterre et le danger continuel où étaient exposés ceux qui avaient en main l'administration des principales affaires de l'État [3].

1. Dans le texte latin.
2. Sévelinges, t. I, p. 231-232. d'après la correspondance de Dubois.
3. *Mém.*, p. 680. Collect. Michaud et Poujoulat.

Aussi l'obstination de Dubois causait-elle à Cadogan un réel souci. « Je suis extrêmement peiné, mandait-il à lord Townshend, d'avoir à importuner Votre Seigneurie des pointilleries et des scrupules inutiles de l'abbé[1]. »

Ce dernier, pour la satisfaction de l'ambassadeur britannique, avait signé, à l'exemple de MM. d'Huxelles et Mesnager à Utrecht et dans les mêmes termes mot pour mot, une déclaration portant qu'il présenterait un instrument latin dans le cas où l'on pourrait établir que nul des instruments du traité de Bréda n'était en français. Mais où était la pointillerie, au sens de Cadogan, c'est qu'il insistait pour avoir les originaux : 1° de la déclaration d'Utrecht[2]; 2° d'une lettre de M. Torcy concernant l'intitulé du roi, ou sinon, des copies certifiées soit par lord Townshend, soit par M. d'Iberville[3]. Satisfaction lui fut donnée relativement à la déclaration des ministres français à Utrecht. Néanmoins, quoique les reproches de lord Cadogan sur « ses vétilles et ses inutiles scrupules » l'eussent décontenancé un moment, il ne cessa pas de demander l'original de la lettre de M. de Torcy aux ministres français à Utrecht, concernant les titres de la feue reine. On lui affirmait qu'elle avait été communiquée à M. d'Iberville à Londres. Seulement, M. de Torcy inter-

1. La Haye, 4 décembre 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 379.

2. Voici la déclaration de MM. d'Huxelles et Mesnager : « Nous soussignés, ministres, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne, déclarons à la réquisition des ministres, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique qui n'ont pas voulu arrêter la conclusion de la paix, que s'il se trouve que l'un des instruments des traités faits et signés à Bréda, et du depuis entre la France et la Grande-Bretagne, ne soit point en français, nous en fournirons un autre en latin avant la ratification de la Convention faite aujourd'hui. Fait à Utrecht, le 11 avril 1713. » *Actes et Mémoires de la paix d'Utrecht*, t. V, p. 46, et Dumont, t. VIII, p. 344. — Nous avons déjà mentionné la paix de Bréda, conclue par la France et la Hollande avec l'Angleterre de Charles II, le 31 juillet 1667.

3. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 4 décembre 1716. *Rec. Off., Holland*, vol. 379.

rogé, peu soucieux d'avouer cette pièce, avait balbutié et laissé entendre qu'il ne se rappelait pas très bien l'avoir écrite [1]. L'abbé ne se contentant pas de la copie envoyée par lord Townshend à la Haye, finit par constater que la pièce produite à M. d'Iberville n'était elle-même qu'une copie et que l'original était resté en la possession de M. Mesnager [2]. Le document fourni à Londres n'en était pas moins probant.

C'est une chose digne de remarque que, sur un point si délicat, les *Mémoires* de M. de Torcy, quoiqu'ils abondent en renseignements relatifs aux négociations d'Utrecht, gardent un silence absolu.

On ne produisit pas les instruments originaux du traité de Bréda, parce que les Anglais n'avaient en leur possession que le texte latin qui, sur ce point spécial, ne pouvait pas être invoqué comme probant. Après tout, si l'une des parties croyait avoir à se plaindre des pointilleries de l'autre, celle-ci, avouons-le, était en droit de lui retourner

1. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 22 décembre 1716. *Rec. Off., Holland*. vol. 379. *Because M. de Torcy has hinted as if he did not very well remember to have writ the same letter of which your Lordship sent me a copy to be communicated to the Abbé.*

2. L'abbé écrivait de la Haye à M. d'Iberville, 5 janvier 1717 : « Je n'ay pas demandé à Mylord Cadogan de prier messieurs les secrétaires d'État d'Angleterre de vous montrer l'original de la lettre de M. le marquis de Torcy par défiance : mais seulement pour pouvoir articuler positivement d'où venoit la nouveauté de laisser prendre au roy d'Angleterre la qualité de roy de France dans un traité avec le roy, ce qui n'avoit jamais été pratiqué avant le traité d'Utrecht, et ne laisser pas imputer ce changement à M. le maréchal d'Huxelles, qui n'en est pas l'auteur; mais au feu roy qui le voulut ainsi aparament, puisque son ministre l'a permis : Et Mylord Cadogan m'ayant donné une copie de cette lettre, j'aurois cru et j'aurois mandé qu'on avoit l'original de cette lettre en Angleterre, si je n'avois demandé cet éclaircissement par lequel j'aprens que les Anglois n'ont qu'une copie; et que l'original est demeuré à M. Mesnager. » *Rec. Off., France*, vol. 348. — Il résulte de cette lettre que Dubois ignorait qu'à Utrecht, ce n'était pas la première fois qu'on avait laissé prendre au roi d'Angleterre la qualité de roi de France. Il n'était pas au courant de l'histoire diplomatique. Le lecteur voudra bien se reporter à l'*appendice* qui suit le présent chapitre, pièce E, lettre de M. de Torcy du 23 mars 1713, qui fixe la jurisprudence.

le reproche. Peut-être aussi était-ce chez les ministres britanniques une précaution, afin de se couvrir du précédent de Bréda, comme d'un bouclier, contre les colères éventuelles du Parlement.

Et au fait, c'était bien le moins que *les deux rois de France* négociant ensemble, fissent usage de la langue française [1]!

II

Cette question de titres dans les négociations de 1717, a eu un tel retentissement, et a motivé des jugements si sévères, qu'on nous permettra de nous y attarder quelque peu et d'aller au fond des choses.

« L'abbé Dubois, dit Lémontey, crut au moins que l'époque de tant de concessions serait favorable pour fléchir la dureté du protocole anglais. Mais ses efforts n'eurent point de succès; non seulement le roi d'Angleterre continua de se revêtir du titre de *roi de France*, mais l'abbé Dubois ayant alors imaginé de faire prendre aussi ce titre par le roi de France lui-même, un ordre du cabinet de Londres dénia au monarque français l'usage de son propre nom et lui enjoignit de s'appeler simplement *Roi Très-Chrétien*, dénomination dépourvue de sens quand elle est volontaire, honteuse quand elle est imposée. Le chef de la nation la plus belliqueuse de l'Europe reçut une loi que Rome toute-puissante n'avait pas fait subir aux petits rois de Pergame et de Comagène [2]. »

Lémontey et les historiens qui l'ont suivi ont pris ici pour un fait isolé et nouveau ce qui avait été d'un constant

1. Ce joli trait d'*humour* est de lord Mahon, vol. I, p. 268.
2 [illegible] 106.

usage dans les relations diplomatiques entre les deux États, alors que la France n'était pas seulement la nation la plus belliqueuse, mais la plus victorieuse de l'Europe. Les divers traités de Louis XIV avec l'Angleterre sont toujours en double, un instrument latin pour la couronne d'Angleterre, un instrument français pour celle de France.

Dans ces transactions, le préambule de l'instrument latin porte invariablement *Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex* ou *Regina*, selon le cas, que le souverain régnant soit Anne, Guillaume III, ou Charles II; le souverain français, n'oublions pas que c'est Louis XIV, est toujours *Rex Christianissimus*.

Le préambule de l'instrument français porte *Louis XIV, par la grâce de Dieu Roi Très-Chrétien de France et de Navarre*; et, pour le souverain anglais, *roi de la Grande-Bretagne*, de sorte que chacun des deux souverains reste sur son terrain. Ensuite dans le détail des articles, soit en latin, soit en français, l'un n'est plus que le roi de la Grande-Bretagne; l'autre, le Roi Très-Chrétien. Lémontey qui flétrit l'emploi de cette dernière dénomination en 1717, comme dépourvue de sens ou honteuse, n'a pas réfléchi que c'est celle que Louis XIV avait adoptée dans *tous* les traités de son long règne, avec quelque puissance que ce fût. Il est tantôt le *Roi Très-Chrétien, Sa Majesté Très-Chrétienne*; tantôt *Rex Christianissimus, Majestas Sua Christianissima*. Jamais, au cours des articles, il ne s'intitule roi de France.

Prenons seulement les traités avec l'Angleterre, d'abord le traité d'Utrecht, le plus rapproché de celui de la Haye.

A Utrecht, les plénipotentiaires anglais élevaient la prétention qu'il n'y eût qu'un seul texte, en latin, où ils s'attribuaient le pas. Les ministres français obtinrent qu'il y eût également un texte français en affirmant qu'on avait

toujours procédé ainsi. Il y eut donc un texte latin dans le préambule duquel la reine Anne figurait avec ses trois royaumes de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande; et Louis XIV, comme Roi Très-Chrétien. Ensuite, dans les articles, elle n'était plus que la reine de la Grande-Bretagne. Elle avait le pas sur le Roi Très-Chrétien. Réciproquement, dans l'instrument français, au préambule, Louis XIV était appelé roi de France et de Navarre; Anne, reine de la Grande-Bretagne. Dans la suite des articles, il était le Roi Très-Chrétien, avec la préséance sur la reine.

Mêmes appellations dans le traité de commerce annexé au traité de paix.

Quatre ans auparavant, en 1709, dans les quarante *Articles préliminaires pour servir aux traités de la Paix générale*, dressés à la Haye, entre Heinsius et M. de Torcy, le roi était désigné uniquement sous les noms de Roi Très-Chrétien, ou de Sa Majesté Très-Chrétienne [1].

En 1697, à la paix de Ryswick entre Louis XIV et Guillaume III, l'instrument latin intitule ce dernier, roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande [2]; et le premier, Roi Très-Chrétien. Mais, dans les articles, Guillaume n'est plus que roi de la Grande-Bretagne [3].

Remontons trente ans plus haut, à cette paix de Bréda en 1667, entre Charles II et Louis XIV, invoquée par les uns et les autres en 1713 et en 1717 comme l'acte régulateur, la forme modèle. A défaut des instruments originaux qu'on ne put pas produire, il existe deux exemplaires imprimés à l'époque même : l'un, en latin, à

1. Torcy, *Mém.*, p. 619 et suiv.
2. *Guillielmus Tertius Dei Gratia Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex.*
3. Art. I. *Pax sit universalis, perpetua veraque... inter Guillielmum tertium Magnæ Britanniæ Regem, et dictum dominum Regem Christianissimum.*

Londres, chez les imprimeurs du roi (Charles II); l'autre, en français, à Paris, par ordre de Louis XIV [1].

Dans le titre du premier (il n'y a pas de préambule), Charles II énumère ses trois royaumes, Grande-Bretagne, France et Irlande, et ne connaît Louis XIV qu'à titre de Roi Très-Chrétien. Dans les articles, il n'est plus que le roi de la Grande-Bretagne [2].

L'imprimé français remet les choses en place dans le préambule : Louis XIV, roi de France et de Navarre; Charles II, roi de la Grande-Bretagne. Puis, dans les articles, Louis XIV devient le Roi Très-Chrétien [3].

Ainsi, voilà qui est établi par la tradition constante du grand règne. Dans les transactions avec l'Angleterre, Louis XIV laissait le roi de la Grande-Bretagne se dire au frontispice du texte latin, roi de France. En français, il redevenait au frontispice, roi de France et de Navarre. Dans le corps du traité, il ne fut jamais que le Roi Très-Chrétien; et cela, non seulement avec la Grande-Bretagne, mais avec quelque puissance qu'il stipulât.

En suivant cette dénomination d'étape en étape à travers tout son règne, on la retrouve jusque dans les traités de Westphalie en 1648. Tel aussi, avant lui, avait été l'usage de Louis XIII. Qu'importe que cette appellation soit plus ou moins dépourvue de sens par elle-même, si elle désigne

1. Bibliothèque nationale.

2. *Articuli Pacis et confœderationis inter sereniss. et potentiss. Principem Carolum II D. G. Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Regem... et sereniss. ac potentiss. Principem Ludovicum XIV eadem D. G. Regem Christianissimum.*

Art. I. Pax sit universalis, perpetua, veraque et sincera amicitia inter sereniss. et potentiss. Magnæ Britanniæ Regem, et sereniss. ac potentiss. Regem Christianissimum, etc.

3. L'édition française contient le pouvoir de Charles II à ses ambassadeurs, mais en modifiant les titres que se donne ce prince : au lieu de roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, elle porte roi de Grande-Bretagne, d'*Écosse* et d'Irlande.

clairement la personne? C'est ainsi qu'on n'hésite pas à reconnaître le roi d'Espagne chez le *Roi Catholique*; et nul n'y aperçoit rien d'humiliant pour cette monarchie.

On voit donc que l'amère critique dirigée contre le Régent, mais surtout contre Dubois, relativement aux actes de la Haye comme d'une dérogation à la dignité de la couronne, est sans portée, puisqu'ils suivirent le protocole invariable de Louis XIV. Même, s'il y eut chez l'abbé, avec une réelle ignorance des précédents, un peu de cette ferveur de novice que les jaloux raillaient en lui, ce fut lorsqu'il entreprit de faire disparaître de la rédaction latine un titre qu'à toute époque, les ministres de France avaient toléré, précisément ce qu'on appelle aujourd'hui un *modus vivendi*. Il devait lui suffire comme à eux, qu'un des instruments fût rédigé en français et intitulé correctement. La difficulté bruyante qu'il souleva par patriotisme tourna contre lui. Elle le perdit, elle le perd encore dans l'opinion. On s'est mépris sur ses sentiments, aussi bien sur la réalité des faits.

Ne trouvera-t-on pas que cette question de point d'honneur, tant obscurcie, valait la peine d'être élucidée, malgré l'aridité apparente du détail, et ramenée à ses justes proportions?

Mais nous allons laisser les plénipotentiaires des trois nations à leurs disputes sur le détail des dispositions finales, tandis qu'au même moment, George Ier accomplit à l'improviste, dans son ministère, une révolution qui lui permettra d'entrer plus pleinement encore dans l'alliance française.

APPENDICE AU CHAPITRE XXII

Nous avons eu l'heureuse fortune d'être mis en possession d'une série de documents authentiques et inédits, relatifs à ce débat sur les titres des deux parties contractantes et la langue à employer pour la rédaction des traités entre la France et l'Angleterre [1]. Ils contribuent très efficacement à l'éclairer et méritent d'être reproduits.

A

Paul Methuen à lord Cardignan.

Whitehall, 18 (29) décembre 1716.

Milord, j'ai reçu la lettre de Votre Excellence du 22 courant N. S. à Milord Townshend, et j'ai eu l'honneur de la mettre sous les yeux du Prince (de Galles). Son Altesse s'étonne de la persistance des scrupules de l'abbé, qui ne sont ni raisonnables ni nécessaires. Cependant afin de ne rien négliger de ce qu'on peut faire ici pour le satisfaire, j'ai, par l'ordre de Son Altesse, envoyé à M. d'Iberville la traduction d'un extrait d'une lettre des plénipotentiaires de feu la Reine à Utrecht, datée du 1er avril 1713, ensemble une copie de la lettre de M. de Torcy, en date du 23 mars 1713, qui était incluse. Votre Excellence trouvera dans ce paquet les mêmes papiers et une copie de ce que j'ai écrit à M. d'Iberville à ce sujet. Quant à l'original luimême, Votre Excellence verra qu'il est resté entre les mains de M. Mesnager; et, comme en conséquence, il ne dépend pas de nous de le produire, nous espérons que la curiosité de l'abbé se contentera de la copie qui a été prise sur les lettres des plénipotentiaires de la reine [2].

Voici les pièces auxquelles cette lettre fait allusion :

1. Nous en sommes redevable à l'infatigable obligeance de M. Noël Sainsbury, conservateur au *Public Record Office*, dont nous avions eu déjà tant à nous louer et qui, à force de recherches, est parvenu à découvrir une partie très importante des pièces du procès. Nous les donnons ici, A à F, en signalant la copie de la lettre de M. de Torcy, du 23 mars 1713, celle qu'en 1716 *il ne se rappelait pas très bien avoir écrite*.
2. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 369, en anglais.

B

L'évêque de Bristol et le comte de Strafford, plénipotentiaires, au secrét. lord Bolingbroke.

Utrecht, 1er avril 1713.

Milord..... A la minute, M. Mesnager est venu nous trouver et nous a montré l'original, signé de M. de Torcy, de l'incluse concernant les titres et la langue. Il fit observer qu'il était déjà ancien de date, étant du 23 (mars), parce qu'il lui était parvenu, disait-il, par l'ordinaire de la poste; et qu'il l'avait eu seulement cette nuit. Mais il nous semble que c'est le papier que nous leur donnâmes hier qui les a obligés à nous communiquer celui-ci [1].

C

Copie des remarques remises aux ministres français, le 31 mars, concernant les titres et la langue usités dans les traités.

M. Prior écrit du 25 de ce mois que, dans les préambules des traités, nous mettons les mots *de la Grande-Bretagne, France et Irlande*; et que dans les articles on met *de la Grande-Bretagne, etc.*, et *Roy Très-Chrétien, etc.*

Dans l'acte pour la vente de Donquerque, signé d'Estrades l'année 1662; dans le traité préliminaire entre la France et l'Espagne, de l'année 1668; dans l'article secret pour la jonction des deux flottes 1672; dans le dernier traité de partage, les titres de France et de Navarre ne se trouvent point [2].

1. *Rec. Off., Treaty Papers*, vol. 97, en anglais. Voir ci-dessous les documents D, E.

2. *Rec. Off., Treaty papers*, vol. 97, en français. — Mais ils se trouvent dans le traité d'une étroite union entre Louis XIV et Charles II contre les États-Généraux, fait au camp de Heswick, le 16 juillet 1672. Préambule: « Les succès si favorables dont il a plu à Dieu de bénir autant par mer que par terre les justes armes que les rois de France et de la Grande-Bretagne se sont vus obligés de prendre contre les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, ayant porté lesdits États à envoyer en même tems des Députéz vers l'un et l'autre des deux rois pour leur faire des propositions de paix, et savoir à quelles équitables conditions, ils la leur voudraient accorder, Leurs Majestés Très-Chrétienne et de la Grande-Bretagne, etc.

Dans le reste et dans les articles, Louis XIV est toujours dénommé Sa Majesté Très-Chrétienne, ou le Roi Très-Chrétien; Charles II, le roi de la

D

Extrait de la lettre de M. le marquis de Torcy à MM. les Plénipotentiaires du Roy[1] *du 21 mars 1713.*

J'ay vérifié encore sur les originaux ce que j'ay desjà eu l'honneur de vous escrire au sujet de qualitez prises par le Roy Guillaume dans le traité de Ryswick et dans celuy de partage. Il a pris seulement dans ces traitez la qualité de roy de la Grande-Bretagne sans adjouster de France et d'Irlande. Les roys Charles 2e et Jacques 2e en ont usé de mesme dans les traictez qu'ils ont faits avec le roy, ce que j'ay vérifié aussy sur les originaux.

Je n'ay pas l'exemplaire latin du traité signé à Ryswick, mais je ne doute pas qu'il ne soit conforme au françois.

Grande-Bretagne. (Dumont, t. VII, p. 208, et un fascicule, imprimé à part, Bibliothèque nationale).

Chose plus particulière encore : le titre non pas de roi de France, mais de roi des Gaules et de Navarre, appliqué à Louis XIV, se rencontre dans le préambule de la paix particulière, signée à Bréda (31 juillet 1667) entre Charles II et les Provinces-Unies, et rédigée en latin : « Cum annis proxime elapsis orta sint quædam dissidia inter serenissimum ac potentissimum principem ac dominum, Dominum Carolum, ejus nominis secundum, Magnæ Britanniæ Regem ab una : et Celsos ac Præpotentes Dominos Ordines Generales Fœderatarum Belgii Provinciarum ab altera parte, quæ eo usque increverunt, ut non modo in apertum et acre bellum exarserint, sed et serenissimum et potentissimum Principem ac Dominum, Dominum Ludovicum XIV Galliarum et Navarræ Regem Christianissimum... in partes traxerint. » (Dumont, t. VII, part. I, p. 44.) Cette mention de Louis XIV à titre de roi des Gaules et de Navarre, mérite d'autant plus d'être remarquée, que c'est dans un acte où il ne figure pas comme partie principale. Néanmoins, il convient de faire observer que ce n'est pas le nom de *Francia*, cette pomme du jardin des Hespérides, dont il est fait usage, mais son synonyme pluriel *Galliæ*, moins choquant pour les prétentions britanniques. — Dans le traité de Saint-Germain-en-Laye, 15 avril 1668, entre Louis XIV, Charles II et les Provinces-Unies pour procurer la paix avec l'Espagne, texte français, Charles II est seulement roi de la Grande-Bretagne; Louis se borne à être le Roi Très-Chrétien. — La Triple Alliance de Westminster, 25 avril 1668, entre Charles II, les Provinces-Unies et le roi de Suède Charles XI, rédigée en latin, attribue dans le préambule à Charles II ses trois royaumes de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande; et désigne Louis XIV et Charles II (d'Espagne) sous le nom de *Reges Galliarum et Hispaniarum* comme un moyen terme en ce qui concerne le premier. — Aussi verra-t-on plus bas les diplomates de Guillaume III regretter la négligence de ses prédécesseurs dans la rédaction des instruments latins. Ceux de George Ier, au traité de la Haye, inventeront un autre détour.

1. C'est-à-dire Mesnager et d'Huxelles.

Je ne doute pas aussi que Mssrs les Anglois ne se contentent de suivre ce qui a été fait jusqu'à présent, c'est-à-dire de prendre dans les ratifications qu'ils donneront tels qualitez que bon leur semblera et de se contenter dans le traité de celles qui leur appartiennent.

J'en parleray dans ce sens à Mons. le duc de Shrewsbury à qui je feray voir les originaux des traitez [1].

Cette lettre de M. de Torcy est assez embarrassée. Il ne connait pas ou ne veut pas connaître l'exemplaire latin du traité de Ryswick, alors que c'est précisément sur le texte latin, celui qui reste aux Anglais, que roule la difficulté. Mais un entretien avec le duc de Shrewsbury l'éclaire, et deux jours après la lettre du 21, il écrit aux plénipotentiaires français :

E

A Versailles, le 23 mars 1713.

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Messieurs, j'ai disputé avec M. le duc de Shewsbury et avec M. Prior la question sur la manière dont le Roy et la Reine de la G.-Bretagne doivent être nommés dans les exemplaires François et Latins des Traités. Nous avons trouvé que l'usage est, que dans l'exemplaire François le Roy prend la qualité de Roy Très Chrétien de France et de Navarre dans le préambule.

Que dans les articles du Traité il est dit seulement Roi Très Chrétien, etc., ou bien Sa Majesté Très Chrétienne.

Dans le même exemplaire François on a simplement donné aux roys d'Angleterre la qualité de Roy de la Grande-Bretagne et dans le préambule et dans les articles.

Dans l'exemplaire Latin le Roy est seulement traité de Roy Très Chrétien, soit dans le préambule, soit dans les articles.

Les Roys d'Angleterre ont pris la qualité de Roy de la Grande-Bretagne de France et d'Irlande dans le préambule seulement et non dans les articles.

Ils l'ont pris de même dans les ratifications qu'ils ont échangées.

Je suis, etc.

DE TORCY.

1. *Rec. Off.*, *Treaty Papers*, vol. 97. La reine Anne avait envoyé à Paris le duc de Shrewsbury, en qualité d'ambassadeur, au mois de janvier 1713.

Au dos : Copie d'une lettre de Mons. de Torcy à Mssrs les Plénipotentiaires de France concernant la nomination de la reine et du roi dans le traité de paix. Le 23 mars 1713 [1].

Cette lettre justifiait donc par avance, pleinement, le protocole du traité de la Haye.

F

Nous ajouterons à ces pièces de la négociation d'Utrecht, une pièce appartenant à la négociation de Ryswick, seize ans auparavant. Elle est adressée au cabinet de Londres par Mathieu Prior, secrétaire d'ambassade [2] — la Haye, 15 octobre 1697, — et traite de cette même question des titres.

« Par ma dernière, vous avez appris que les Français avaient reçu notre ratification avec le sceáu et, après l'avoir collationnée, l'avaient remise au médiateur [3]; de sorte que je croyais la difficulté résolue. Mais, samedi, lorsqu'ils surent que l'instrument muni du grand sceau était arrivé d'Angleterre, ils informèrent les lords ambassadeurs par le canal du médiateur, qu'ils s'opposaient au titre de *Rex Franciæ*; et après avoir discuté quelques moments ils dirent qu'ils se contenteraient d'une déclaration de notre part, que nous le changerions si on trouvait qu'il en eût été autrement dans la ratification du traité de Bréda et *autres traités faits depuis*. J'en aurais long à vous raconter sur les expédients qui furent proposés et les messages qu'on échangea à ce sujet. Leurs Excellences [4] s'attachent au traité de Bréda, leur règle comme précédent. Mais elles ne croient pas devoir adopter des expressions aussi vagues que *et*

1. On a ajouté en anglais qu'elle a été reçue des ministres français le 1er avril 1713. *Rec. Off.*, *Treaty Papers*, vol. 97.
2. En anglais. *Syllabus of the documents... contained in the collection Known as Rymer's Fœdera, by Thomas Duffus Hardy,* vol. I, Préf., CLII. On ne dit pas à quel personnage la lettre est adressée.
3. Le baron de Lillieroot, ambassadeur de Suède. Charles XI, roi de Suède, avait accepté la médiation, qu'après sa mort, survenue le 15 avril 1697, son fils Charles XII continua. Déjà Charles XI avait été médiateur à la paix de Bréda.
4. Les négociateurs anglais.

les traités faits depuis, ou *tous autres traités*; car elles ne savent pas si le titre de *Rex Franciæ* n'aurait pas été omis dans ces temps de négligence, où la France n'avait que trop d'influence dans nos négociations [1]. Leurs Excellences auront une conférence avec les ambassadeurs français demain à ce sujet; je vous en enverrai le résultat dans ma prochaine.

« Je ne doute pas que la chose ne marche selon nos désirs. les ratifications ayant déjà été échangées. Il ne faudrait pas que nos Jacobites en eussent vent le moins du monde, car ils tournent tout à mal, quoique je pense que les Français n'ont en vue que de s'assurer que tel est le titre en usage et de faire une petite finesse en cédant. Voilà ce que je pense de la question pour le moment.

« J'ai vos lettres du 28 passé et du 1er de ce mois, avec les documents anciens de M. Rymer [2].

« Quant à la langue à employer, il n'y aura pas d'autre difficulté que de savoir si l'instrument que les Français emportèrent était en latin, ou, comme ils le prétendent, en français; et quant à ce point de *Rex Franciæ*, quoique certainement ce titre n'ait jamais été omis dans aucune ratification passée au grand sceau, cependant Leurs Excellences ne voudraient pas tomber dans un panneau (tout à la fin d'une négociation) avec leur *tous les traités faits depuis celuy de Breda* ou *tous les traités en général* [3]. Si M. Rymer voulait bien nous donner un compte rendu des ratifications qui ont eu lieu ces trente dernières années (à ce point de vue), il nous rendrait service.

« L'original du traité américain qui est entre vos mains, ne tranche pas la question de la langue; car c'est notre exemplaire du traité, dans lequel vous trouverez, je pense, que nous avons signé les premiers. Mais l'autre exemplaire dans lequel, *vice versa*, ils signèrent les premiers, et que Barillon emporta en France, lèverait tous les doutes. L'instrument latin nous dirait si *Rex Franciæ* a été énoncé : là-dessus, un mot. »

1. Le préambule d'un des traités de Bréda et celui du traité d'Heswick, cités plus haut, justifient la défiance de Prior à l'égard des Stuarts.

2. Thomas Rymer, nommé historiographe de la couronne en 1692, mort en 1713, l'auteur du recueil des *Actes* qui porte son nom.

3. En français dans le texte. On a vu ci-dessus qu'en effet le protocole avait beaucoup varié sous Charles II.

Ces documents, particulièrement la lettre de M. de Torcy du 23 mars 1713, corroborent et nous semblent mettre hors de doute l'interprétation que nous avait suggérée, quant au traité de la Haye, l'examen des traités antérieurs, soit pour la langue employée à leur rédaction, soit surtout pour les titres assumés par les parties contractantes. Il ne fut rien innové en 1717 au désavantage de la France.

CHAPITRE XXIII

COUP D'ÉTAT MINISTÉRIEL EN ANGLETERRE

I

Une révolution intestine se préparait de loin en Angleterre. Nous avons marqué plus d'une fois le désir passionné de George et de ses ministres hanovriens de conjurer le danger d'une alliance du tsar avec le Régent, dans ce tumulte des affaires du Nord, où l'épée de Charles XII était encore si redoutable; les projets violents qui bouillonnaient à la cour de Hanovre; la répulsion qu'ils inspiraient à la cour de Londres; la lenteur, la maladresse et parfois la sourde malveillance de celle-ci dans la négociation avec la France; le déplaisir du roi; enfin l'hostilité réciproque du père et du fils, George Ier et le prince de Galles : ces diverses causes devaient conduire à un éclat.

Nous avons rapporté les objections de lord Townshend à une action militaire dans le Nord [1], en même temps, son erreur quant à la forme des pleins pouvoirs de lord Cadogan et la rude lettre de Stanhope qui s'en était suivie le

1. Voir sa lettre à Stanhope du 16 (27) octobre.

11 novembre. Presque au même moment, 2 (13) novembre, lord Townshend tombait dans la récidive; et pour comble, il touchait un de ces sujets qui avaient le don de mettre le roi hors de mesure, c'est-à-dire les choses de famille.

Il rendait compte que, le prince de Galles étant revenu de Hampton Court, le conseil s'était réuni pour voir ce qu'il y aurait, d'après les ordres royaux, à proposer au Parlement dont la session était prochaine. Car il avait été prorogé le 18 (29) septembre pour un mois.

Relativement aux affaires du Nord, les lords du conseil, en présence des menées de l'ambassadeur suédois avec les jacobites, regardaient comme indispensable d'occuper le roi de Suède chez lui. Mais considérant l'obstination et l'acharnement de ce prince, la pauvreté et la faiblesse du Danemark, la perfidie et la corruption de la Prusse, le peu de probabilité d'une cordiale et efficace assistance de la part de l'Empereur, ils pensaient que le roi ne pourrait pas se tirer des difficultés où les affaires du Nord l'avaient plongé, sans en venir à de meilleurs termes avec le tsar, car ce prince était parvenu à se mettre sur un tel pied qu'il était impossible de lui imposer les conditions qui auraient été peut-être les plus avantageuses dans l'intérêt et pour la paix de l'Empire. Les lords étaient donc *humblement* d'avis qu'il vaudrait mieux concéder quelque chose au tsar plutôt que de risquer, en l'irritant, de le jeter dans les idées et les plans de la cour de Prusse et peut-être de celle de France. Il fallait donc employer toutes les voies de douceur pour lui persuader de poursuivre vigoureusement ses desseins sur la Suède, ce qui exigerait l'envoi d'une escadre anglaise dans la Baltique au printemps. Mais quant à y laisser des vaisseaux l'hiver, ce serait les ruiner, sans servir en rien les affaires du roi.

Déjà, lord Townshend avait rejeté du haut de sa rudesse

une combinaison de ce genre, rêve des Hanovriens, suggérée par Bernsdorf et appuyée par le bouillant Stanhope.

Le roi n'en avait pas été médiocrement choqué. Il le fut bien davantage de ce qui suivait dans cette dépêche : « La nation est si fatiguée des taxes qu'il sera difficile d'amener le Parlement à conserver les forces sur pied ou à augmenter les subsides. Dans cette situation, si le roi ne vient pas en personne [1], il sera absolument nécessaire qu'il donne au prince de Galles un pouvoir discrétionnaire pour conduire cette affaire au Parlement de la manière la plus propre à obtenir une solution favorable. Car il est impossible de savoir ce qui peut survenir dans les chambres, surtout si l'on doit attendre de Hanovre les instructions du roi, à chaque incident qui serait jeté sur le chemin pour empêcher le service de Sa Majesté [2]. »

Horace Walpole à qui le roi, sur la proposition de Stanhope, avait permis de rentrer de la Haye en Angleterre, reçut mission de porter la dépêche ministérielle à Hanovre et d'y donner les explications convenables sur l'état des affaires [3].

Un pouvoir discrétionnaire au prince de Galles ! Autant valait, selon George I[er], lever ouvertement l'étendard de la révolte. En laissant à regret son fils derrière lui en Angleterre, sous le titre suranné de gardien du royaume, il avait circonscrit son pouvoir dans les bornes les plus étroites; et, de son électorat, il suivait d'un œil défiant, il scrutait en

1. Pour la session.
2. Lord Townshend à Stanhope, Whitehall, 2 (13) novembre 1716. Coxe, vol. II, p. 120-123.
3. *Id., ibid.* — Lord Mahon, vol. I, p. 252, dit que le roi avait manifesté l'intention de passer tout l'hiver dans l'Électorat, si l'on pouvait trouver moyen de conduire les affaires en son absence. Alors, il était tout simple que le cabinet demandât des pouvoirs suffisants pour le prince de Galles. Mais nous ne voyons pas dans les correspondances de Coxe, dont se sert lord Mahon, qu'il soit fait mention d'un projet de séjour si prolongé à Hanovre

toute rigueur chaque pas, chaque parole du prince. Il jalousait la popularité qu'un caractère moins froid et moins réservé, une certaine connaissance de l'anglais, et diverses mesures gracieuses avaient acquise à celui-ci. Les partis ne manquèrent pas de découvrir le défaut de la cuirasse. Ils vantèrent à l'excès l'affabilité du fils, son désir de conciliation, son amour des usages anglais, éloges où se déguisaient autant de traits satiriques contre le père. Des adresses de dévouement vinrent de différents comtés, à l'instigation secrète des jacobites. Certains whigs mécontents enchérirent bruyamment.

Le prince, au lieu de réfréner ces dangereux amis, au fond malintentionnés, se lia plus étroitement encore au duc d'Argyle que le roi ne pouvait pas souffrir, caressa les tories et les whigs opposants, et laissa voir une grande impatience de rouvrir en personne le Parlement. Les ministres, particulièrement lord Townshend et Robert Walpole, tenant leur autorité du roi, avaient d'abord été mal vus de la petite cour de Londres, « enchaînés à la rame, disait Walpole, travaillant comme des esclaves et regardés comme tels ». Ils s'efforçaient à la fois de contrecarrer l'ascendant du duc d'Argyle et de gagner la confiance et la faveur du prince. Ils y parvinrent. Mais, fatalité des mésintelligences de la maison royale! leur sage conduite d'un côté n'éveilla de l'autre côté que jalousie et soupçon [1].

Le Hanovrien Bothmar, laissé comme surveillant à Londres, et profondément irrité contre des ministres qui mataient son avarice, envenimait les dissentiments par ses rapports perfides.

Il faut dire cependant qu'à part lord Townshend, le ministère ne cachait pas sa mauvaise volonté quant à

1. Lord Mahon, vol. I, p. 255 et suiv.; — Coxe, vol. II, correspondances.

l'alliance française. « Son Altesse Royale, écrivait Methuen à lord Stair, est très désireuse de croire à la sincérité du Régent dans toutes ses protestations d'amitié pour Sa Majesté, et en particulier dans ce qui se rapporte à la conclusion du traité à la Haye, bien qu'il soit passablement difficile de concilier cette opinion avec la conduite de l'abbé Dubois, lui qui a d'abord refusé de signer le traité avec milord Cadogan, sous prétexte que les pleins pouvoirs envoyés d'ici étaient trop généraux; et qui, depuis, l'a refusé encore, quoique milord Cadogan eût reçu de nouveaux pouvoirs conçus exactement dans la forme que l'abbé lui-même avait requise, sous prétexte qu'ils n'étaient pas contresignés par un secrétaire d'État. Cette formalité n'est pas d'usage ici, ayant toujours été regardée comme inutile pour les instruments scellés du grand sceau.

« Quoi qu'il en soit, un court espace de temps nous montrera si le Régent approuve ou non ces subtilités; alors Sa Majesté et Son Altesse Royale sauront sur quoi compter et prendront leurs mesures en conséquence. »

Et dans une seconde lettre du même jour : « Je ne saurais répondre de ce qui se passe pour le traité de l'autre côté de l'eau; mais si l'abbé devait finir par ne pas signer, j'espère que le Régent, après la manière honnête dont le roi a agi dans cette affaire, ne trouverait plus Sa Majesté facile à abuser une autre fois. Je peux me tromper, mais je crois que si ce traité est fortement dans notre intérêt, il l'est bien davantage dans celui du Régent [1]. »

Ces hargneux politiques étaient dans l'erreur. Les chicanes de l'abbé tenaient à l'excès de son désir de conclure un arrangement ferme; et c'était précisément contre eux,

1. Methuen à lord Stair, Whitehall, 12 (23) novembre 1716. *Stair Papers*, Oxenf. Cast., vol. V.

à la suite de ces incidents, et non contre l'abbé, que grondait le courroux du roi.

Ils l'attisèrent comme à plaisir. Ce qu'il y avait de triste pour eux, c'est qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, étant donnés l'obligation de convoquer le Parlement, l'absence du roi, leur désir de ne pas désobliger le gardien du royaume, à qui souriait tant l'idée de remplir cette haute fonction de la souveraineté. Ils ne pouvaient pas se dispenser de prendre son parti, sous peine d'interrompre l'exercice de la puissance publique. « Il est nécessaire, disait Robert Walpole, que le roi fasse connaître ses intentions quant au Parlement, de façon que le prince ne croie pas qu'il veut ajourner la session, uniquement pour le frustrer de ce qu'il désire si vivement; et c'est à nous que cela serait imputé [1]. »

Il se passa encore cinq semaines, jusqu'au moment où, lord Townshend poussant devant lui, les yeux fermés, demanda pour le prince un pouvoir discrétionnaire. Ce langage imprudent venait à l'appui des imputations de lord Sunderland contre les cabales de Londres. Dès lors, la résolution du roi fut prise de disgracier le ministre. Il en suspendit l'exécution à cause de la lettre justificative qu'il reçut de Townshend, en date du 11 (22) novembre, relativement aux difficultés survenues à la Haye, et en attendant Horace Walpole qu'on lui annonçait de Londres [2].

II

Ce dernier, en effet, arrivé à la Haye le soir du 17 novembre [3], ne prit que le temps de visiter le Pensionnaire,

1. Lettre à Stanhope, Londres, 28 septembre (9 octobre) 1716; — Coxe, vol. II, p. 94.
2. Lord Mahon, vol. II, p. 257; — Coxe, vol. II, p. 123.
3. Horace Walpole à lord Townshend, la Haye, 17 novembre 1716. Coxe, vol. II, p. 136.

et, la même nuit, continua son voyage pour Hanovre. Il avait avec lui le messager que lord Cadogan envoyait au roi au sujet des difficultés faites par Dubois sur le contre-seing qui manquait aux nouveaux pouvoirs expédiés de Londres : mauvaise coïncidence pour le ministère.

Parvenu à Goehre le 22, il soumit au roi les diverses affaires dont il était porteur. Il fut informé que le Parlement était prorogé au 8 janvier, v. s. (19 janvier, n. s.), 1717, le roi ayant décidé d'aller ouvrir la session en personne [1].

Cruelle surprise, il apprit de Stanhope quelles lettres et ce ministre et le maître avaient fulminées à lord Townshend dans la malencontreuse affaire des pleins pouvoirs [2]. Il défendit chaleureusement son beau-frère et ami, surtout à propos du refus qu'il avait fait, lui Horacè, de signer à la Haye sans les Hollandais. La réponse justificative de Townshend, survenue en ce moment [3], confirma son plaidoyer. Stanhope, rassuré sur les intentions de ses collègues de Londres, tomba d'accord avec lui qu'il fallait laisser de côté les éclaircissements [4], et porter leurs regards non pas en arrière, mais en avant. Le roi se déclara entièrement satisfait [5]. H. Walpole reçut mission de retourner à Londres en pacificateur et d'annoncer que toutes choses y seraient maintenues sur le pied où elles étaient, tout au moins jusqu'à ce qu'il eût donné de ses nouvelles, d'Angleterre en Hanovre.

Charmé de cette heureuse solution d'une crise naguère si aiguë, il repartit de Hanovre, le 3 décembre [6], mais

1. L'ordre en était parti de Goehre, le 11 novembre. Robert Walpole à Stanhope, Londres, 11 (22) novembre 1716. *Id.*, *ibid.*, p. 135.
2. Le 11 novembre.
3. Du 11 (22) novembre. Voir plus haut, p. 390.
4. Le mot est en français dans le texte anglais.
5. Lord Townshend à Slingelandt, 1 (12) janvier 1717. Coxe, vol. II, p. 159.
6. Robethon à lord Stair, Hanovre, 4 décembre 1716. Oxenf. C., *Stair Papers*, vol. VIII.

combien de mésaventures ! Sa chaise se brise à deux postes de la ville; il prend une voiture ouverte, où il est assailli par la tempête, le vent, la grêle, la pluie. Il voudrait poursuivre à cheval. Des douleurs violentes dans les articulations, dès la première nuit, l'en empêchent. Malgré tout, il gagne la Haye en quatre jours [1]. Le vent étant contraire, il envoie sans délai par Calais une lettre à son frère Robert pour lui faire connaître les favorables dispositions du roi, tandis qu'il informe Stanhope des contretemps qu'il a éprouvés, et, une fois de plus, proteste devant Dieu que Townshend, bien loin de lui avoir inspiré les difficultés qu'il a faites pour signer séparément avec la France, l'a exhorté sérieusement à faire tout le contraire [2]. Un accident l'empêche de traverser la Meuse; ensuite, il lui faut attendre à la Brille un vent propice. Enfin, il est à Londres le 22 décembre, après dix-neuf jours de route par le voyage le plus pénible. Il a la bonne fortune d'exécuter les ordres du roi, de rapporter ses paroles bienveillantes, de remettre à lord Townshend et à Robert Walpole les lettres de Stanhope, qui les remplissent de satisfaction, avec l'agréable perspective que les malentendus passés sont oubliés, que l'union, l'harmonie renaissent entre les fidèles et honnêtes serviteurs du roi [3].

III

Vaine illusion; réveil terrible. Voilà qu'à cette même heure, la foudre éclate. Un courrier qui, lui, a fourni la course en sept jours, avec la rapidité des messagers de

1. Il en fallait ordinairement cinq.
2. Horace Walpole à Stanhope, la Haye, 8 décembre, Londres, 12 (23) décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 137, 146.
3. Horace Walpole à Stanhope, Londres, 12 (23) décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 146.

malheur, apporte de Hanovre la destitution de lord Townshend de ses fonctions de secrétaire d'État et sa nomination en qualité de lord-lieutenant d'Irlande.

Stanhope l'avait chargé de trois lettres pour lord Townshend, Robert Walpole, et M. Methuen, toutes trois de Hanovre, 15 décembre. C'était cette dernière qui contenait le changement officiel et public. Mais Stanhope en avait joint des copies confidentielles dans ses lettres aux deux premiers; et il avait prescrit de retarder de vingt-quatre heures la remise de l'original à Methuen, afin de laisser à Townshend et à Walpole le temps de se consulter ensemble et de se rendre à ses raisons [1].

A lord Townshend, il essayait de donner le change : le roi, disait-il, en considération de ses éminents services, l'avait élevé à l'emploi le plus haut qu'un roi d'Angleterre pût donner. Nul doute que les nouveaux services qu'il serait appelé à lui rendre dans cette situation ne fussent également avantageux au public, et de nature à accroître encore, s'il était possible, sa réputation [2].

A Robert Walpole, il affirmait avoir agi dans l'intérêt même de lord Townshend. Tout considéré, disait-il, il n'avait pas été possible d'assurer autrement la continuation d'une administration whig avec tranquillité pour le roi, dont l'état de malaise, dans tous ces derniers temps, avait été indicible. D'après de nombreux avis, qui n'avaient passé par les mains ni de Stanhope ni de Sunderland, il était jaloux de certaines intimités (du prince de Galles) avec les deux frères [3]. A l'exception de lord Townshend, transféré à une autre fonction, il conservait tous ses ministres, résolu à se servir des whigs, aussi longtemps

1. Coxe, vol. II, p. 141.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 139.
3. Le duc d'Argyle et le comte d'Isla.

qu'il en trouverait pour le servir. Le malheur était, continuait Stanhope, que le caractère de lord Townshend l'avait rendu impossible dans son office de secrétaire. Le roi ne voulait plus l'y supporter, quoi qu'il en pût advenir. Stanhope pressait Robert Walpole de déterminer Townshend à accepter l'Irlande, ce que celui-ci ne pouvait pas refuser sans déclarer au monde qu'il ne voulait pas servir à moins d'être vice-roi par-dessus le père, le fils et leurs trois royaumes. Il invoquait également l'intérêt supérieur du parti whig [1].

Enfin, dans un billet joint à cette lettre, Stanhope, entre autres choses, exprimait à Walpole le vif désir que lord Townshend, à qui le roi témoignait tant d'égards par cette nomination, voulût bien de son côté y acquiescer de bonne grâce [2].

En parlant ainsi, le ministre faisait abstraction du tempérament de son collègue disgracié. Le *mauvais* caractère de lord Townshend lui suggéra à l'instant un refus catégorique.

A Stanhope, quelques lignes d'amers sarcasmes : « Je prends votre lettre du 15 dans le même sens que vous avez voulu lui donner. Bien que je n'eusse pas la vanité d'imaginer que mes services méritassent jamais les belles choses qu'il vous plaisait d'en dire, cependant je dois vous avouer que, jusqu'à la réception de votre dernière lettre, j'avais la faiblesse de croire que votre amitié pour moi vous avait donné de ma personne une opinion favorable; et j'avais été confirmé davantage encore dans cette folle idée par le rapport que Horace m'avait fait de ce qui s'était passé entre vous et lui à ce sujet [3]. »

1. Coxe, vol. II, p. 139-140.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 141.
3. Whitehall, 11 (22) décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 141.

Au roi : il avait reçu avec la déférence et la soumission la plus parfaite les ordres par lesquels il se trouvait démis de sa charge de secrétaire d'État. Mais quant à accepter l'Irlande, ses affaires domestiques ne lui permettaient pas d'établir son séjour hors de l'Angleterre; et il s'estimerait indigne du choix que Sa Majesté avait fait de lui, s'il était capable de jouir des gros appointements de cet honorable emploi sans se mettre en état de les mériter en faisant les fonctions requises [1].

Methuen, non plus, n'était guère en goût d'accepter la charge de secrétaire d'État qu'il exerçait provisoirement. Ce qu'il avait eu à endurer, disait-il, depuis le départ du roi, pouvait à peine s'exprimer. « Je vous écris à quatre heures du matin; et je viens de travailler onze heures à mon bureau, j'en suis presque mort.... Si j'avais le choix, j'aimerais mieux être esclave sur les galères. » Et puis, comme il est fatigué de la perversité et de l'extravagance de l'espèce humaine! Il demande du repos pour prendre soin de sa santé et de ses affaires [2].

Robert Walpole serre la question de plus près. Beau-frère, ami de lord Townshend, il est profondément irrité. Après avoir reçu les lettres de Stanhope du 3 décembre, apportées par Horace, et du 15, par le messager Brereton, il lui est impossible, répond-il, de deviner ce qui a pu causer un si grand changement dans l'espace de douze jours, à moins que ces mesures ne fussent déjà arrêtées et que le changement n'eût porté que sur le moment de l'exécution.... « Quand vous me demandez, poursuit-il, de

1. 11 (22) décembre 1716. En français. Coxe, vol. II, p. 142. Lord Mahon (vol. I, p. 165), en qualité de descendant de Stanhope, ne résiste pas à la tentation de remarquer que, fort peu de temps après, Townshend surmonta ce scrupule.

2. Methuen à Stanhope, Whitehall, 12 (23) décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 143.

décider lord Townshend à accepter la part que vous lui taillez, je dois vous dire que vous me demandez l'impossible. Il est bon que vous sachiez qu'au Conseil, aucun de ceux avec qui, vous et lord Sunderland avez été d'accord tant d'années [1], n'estime que, vu la circonstance et le procédé employé, on puisse lui conseiller d'accepter l'Irlande; ni que les auteurs de tout ceci aient pensé qu'il le voudrait ou souhaité qu'il le fît. Croyez-moi, cette affaire est accueillie ici par tous les hommes sensés et bien intentionnés pour le roi, tout autrement que vous ne l'avez imaginé quand vous y êtes entré. Et soyez certain que s'il y a des gens qui aient envoyé par delà des rapports sur des intrigues ou une correspondance secrète entre nous et les deux frères [2], ou quelque manigance tendant si peu que ce fût à quelque vue ou projet autre que le service, l'honneur et l'intérêt du roi, ceux-là, je le répète, seront trouvés, pardonnez-moi l'expression, de maudits menteurs du commencement à la fin [3]. »

Une lettre ne suffit pas à Walpole pour épancher sa bile. Le même jour, il en écrit encore une autre à Stanhope, non moins virulente et plus directement encore *ad hominem*, s'il est possible. La lettre particulière de Stanhope, il ne l'a pas laissée voir à âme qui vive. Il ne peut pas la lire, sans que certains endroits l'étonnent au point qu'il n'en sait que dire ou penser. Que Stanhope soit entré dans un tel projet, qu'il y ait joué le rôle principal, sans quoi on n'aurait pas pu l'entreprendre, voilà qui est inexplicable.

Il se trompe, s'il croit que les whigs ne feront pas d'opposition à sa politique. « Je ne peux me retenir de vous dire

1. Walpole, dans sa colère, exagère. Il n'y avait que deux ans, depuis l'avènement de George Ier, en 1714.
2. Ils ont été mentionnés plus haut : le duc d'Argyle et le comte d'Isla.
3. 12 (22) décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 145-146.

que vous ne savez pas ce que vous faites. Il est très dur de traiter ainsi lord Townshend; mais il est encore plus injuste de le charger d'imputations pour justifier un si mauvais procédé. »

Suivent les mêmes protestations que plus haut contre toute entente avec les deux frères. « Si nous avons donné prise sur nous le moins du monde, si l'on en peut citer une seule preuve, appelez-moi à tout jamais misérable; sinon, pensez ce qu'il vous plaira de ceux qui disent ou écrivent de pareilles choses.

« Je n'en dirai pas davantage; mais je vous donnerai un avis. Retenez votre main, jusqu'à ce que vous ayez repassé l'eau, et que vous soyez à même de voir et d'entendre comment on prend ici ce que vous avez déjà fait. Je sais fort bien de quelle manière le refus de lord Townshend peut être représenté au roi. Pensez un peu plus froidement; et considérez comment il peut arriver que des hommes en colère fassent des choses, qu'ils voudraient ensuite de tout leur cœur n'avoir pas faites. Je vous écris comme une ancienne connaissance qui désire continuer à vivre en amitié avec vous, pour autant que vous me le rendrez possible ou praticable. Laissez-moi vous prier encore de vous ressaisir vous-même et de mettre de côté cet emportement qui semble avoir tant d'empire sur toutes vos actions [1]. »

On s'oublierait volontiers en compagnie de ces hommes, doués d'une telle vigueur de caractère. Jusque dans leurs dissentiments les plus aigus, on sent le souffle du gouvernement du pays par le pays. Ils subissent les coups d'autorité du roi, ils s'inclinent; mais ils réservent leur dignité personnelle. Ils s'adossent au Parlement.

1. 12 (23) décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 143-144.

IV

En réalité, ce coup extraordinaire porté au travers du ministère britannique n'était pas l'œuvre de Stanhope. Il avait été dirigé par lord Sunderland et la faction hanovrienne, c'est-à-dire Bothmar à Londres, Bernsdorf, Robethon et la duchesse de Kendal, maîtresse du roi, à Hanovre. Sunderland accusait lord Cowper, lord chancelier, lord Townshend et Robert Walpole d'être entrés dans des engagements avec le prince et le duc d'Argyle et d'avoir comploté ensemble contre l'autorité du roi [1]. L'ambition était le mobile de Sunderland; l'avarice, celui de ses auxiliaires, exaspérés de rencontrer chez Walpole l'inexorable gardien du trésor public. Pour en venir à leurs fins, ils enflammèrent jusqu'à la frénésie la jalousie dénaturée du roi contre son fils. Dans son premier transport, il voulait destituer purement et simplement lord Townshend qu'il croyait complice d'une trahison domestique, et qui ne l'avait pas servi à son gré dans les affaires du dehors. Mais Stanhope défendit son ami et obtint pour lui, non sans peine, la lieutenance d'Irlande. Il espérait prévenir ainsi la rupture du faisceau whig. C'est ce qui résulte de ses lettres à Townshend, à Robert Walpole et à Methuen; si l'on tient compte de son caractère franc et impétueux, il n'y a pas de raison pour le taxer de perfidie ni de machinations

1. Stanhope, dans ses lettres, défend lord Sunderland. Mais Townshend affirme avoir vu une lettre de la main de Sunderland, écrite à ce moment-là et renfermant cette accusation. Lord Townshend à M. Slingelandt, 1 (12) janvier 1717 (Coxe, vol. II, p. 159). Cette lettre contient le récit de la crise ministérielle. — Horace Walpole au rév. H. Etough, Wolterton, 12 octobre 1751 (Coxe, *id.*, p. 169). — Lord Sunderland se défendit beaucoup auprès de Duvenvoirde, en Hollande, d'avoir contribué à la disgrâce de lord Townshend. Wassenaar Duvenvoirde à lord Townshend, la Haye, 19, 26 janvier 1717 (*Id.*, *ibid.*, p. 165-167). Il paraît qu'il avait écrit la lettre mentionnée par lord Townshend d'après une lettre inconsidérée de lord Cadogan qui, lui-même, s'était mépris (*Id.*, *ibid.*, et lord Mahon, vol. II, p. 266-267).

contre ses amis politiques[1], bien qu'on n'ait pas très bonne grâce à parler modération à ceux qu'on traite violemment.

Thomas Brereton, le même qui avait porté de Hanovre à Londres ces nouvelles renversantes, écrivait à Charles Stanhope, cousin du ministre, « que pour empêcher le torrent de l'intérêt allemand de s'étendre plus loin, le secrétaire (James Stanhope) s'était vu obligé pour le moment d'entrer dans leurs mesures, si désagréables qu'elles lui fussent »[2].

Il faut céder à la volonté du roi; elle est irréductible. Tel est le thème de Stanhope.

A la lettre bouleversée de Methuen, du 12 (23) décembre, il réplique qu'il n'y comprend rien et qu'il ne sait que répondre, si ce n'est que le désir du roi est qu'il reste à son poste. Si le roi juge convenable de transférer l'un de ses serviteurs d'un poste moins bon à un meilleur[3], est-ce une raison pour que les autres l'abandonnent? Existe-t-il des gens qui croient, par leur attitude, forcer le roi à reprendre lord Townshend comme secrétaire? S'ils le croient, ils ne le connaissent pas. S'ils ne le croient pas, où veulent-ils en venir? « J'ai récrit, hier soir, par ordre du roi, à M. Walpole et réitéré l'offre de l'Irlande à lord Townshend. Quiconque veut du bien au roi, à son pays et à lord Townshend lui-même, doit insister près de lui pour qu'il accepte l'Irlande.... Il se peut qu'ils arrivent à détrôner

1. Lord Mahon tient beaucoup à justifier son ancêtre, vol. I, p. 258-263, contre les reproches de Coxe (*Memoirs of Walpole*, vol. I, p. 101 et suiv.). Il nous paraît qu'en effet lord Mahon est dans le vrai. Stanhope écrit à Robert Walpole, Hanovre, 1er janvier 1717 : « J'avoue que je ne peux pas découvrir que je me sois rendu coupable d'un manque d'amitié, en procurant à lord Townshend l'offre de l'Irlande, alors que le roi était déterminé à ne pas le garder davantage comme secrétaire ». (Coxe, vol. II, p. 153.)

2. Londres, décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 149.

3. Nous avons dit plus haut que le poste de lord-lieutenant d'Irlande était le plus honorifique des trois royaumes. Mais il n'avait pas l'importance politique du secrétaire d'État maniant les affaires.

leur maître ou (ce que, devant Dieu, je crois fort possible) à lui faire abdiquer l'Angleterre. Mais certainement, ils ne le forceront pas à faire lord Townshend secrétaire. Je n'entrerai pas dans les raisons qui ont engagé le roi à prendre ces mesures; c'est fait, et je demanderai à n'importe quel whig si, en ce qui est du public, la différence qu'un homme soit secrétaire ou lord-lieutenant d'Irlande, est de telle conséquence que nous devions tout hasarder pour le ressentiment d'un seul homme. » Il s'excuse en finissant de donner un si libre cours à ses sentiments. Mais il écrit, dit-il, à l'un des très rares gens de bien du pays. « C'est à eux que nous devrons notre salut, si nous devons être sauvés [1]. »

Paroles graves, mais se ressentant quelque peu de l'ardeur de tempérament de celui qui les prononçait.

A la vérité, l'émotion en Angleterre était immense. On craignait encore d'autres changements. Londres était plongée dans une confusion plus violente qu'à aucune autre époque, même lors des changements qu'on avait vus sous la reine Anne. Fait sans précédent, disait-on : le roi, absent du sol national, n'ayant avec lui, de tout son conseil, qu'un seul ministre, opérer un si prodigieux changement dans son ministère, et cela, juste quand le Parlement allait s'ouvrir, un parlement de l'unanimité et de la fermeté duquel il était permis d'espérer des mesures de la plus haute importance pour la sûreté et le repos du gouvernement [2]! Les tories et les jacobites se ranimaient. Ils se donnaient le mot d'ordre d'un bout à l'autre du royaume pour faire la revue de leurs forces. Le parti qui avait placé la famille de Hanovre sur le trône, semblait à

1. Hanovre, 13 janvier 1717. Coxe, vol. II, p. 155-156.
2. Thomas Brereton à Charles Stanhope, Londres, décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 149-150.

la veille de se dissoudre. Les whigs mécontents se flattaient que leur tour était arrivé et déjà se partageaient les emplois. Tous les hommes en possession de l'estime de Stanhope, ou dignes de la posséder, le blâmaient. Le ministre disgracié et ses amis étaient profondément offensés d'un tel manque d'égards : « Rappelez-vous qu'en Angleterre, disait Robert Walpole, souvent on regarde à la façon plus encore qu'à la chose elle-même [1] ».

Un trait particulier de cette situation bizarre et compliquée, c'est que la cabale très réelle du duc d'Argyle s'applaudissait de la chute de l'homme qui avait été frappé à cause de sa collusion supposée avec elle. Elle était ravie du *coup de pied* qui avait jeté lord Townshend hors de sa place de premier ministre et de gouverneur de la Grande-Bretagne [2]. Déjà elle voyait Sunderland, traître à ses meilleurs amis, renversé à son tour sans que personne le plaignît; et Stanhope dénué d'appui chez la nation dans l'impossibilité de s'exposer au mépris de la chambre des Communes. Cependant, malgré cette perspective séduisante, la joie de la faction n'était pas sans mélange, le roi ayant ordonné, selon son droit, au prince de Galles d'obliger le duc d'Argyle à se défaire de son régiment; et, par une intervention tyrannique dans l'intérieur de la maison princière, l'ayant contraint de lui retirer sa charge de premier gentilhomme de la chambre : scène de comédie dans le drame.

Malgré le trouble des esprits et l'inquiétante physionomie du pays, à l'explosion de ce qui s'est appelé le *schisme des whigs*, George n'avança pas d'une journée

1. Robert Walpole à Stanhope, Londres, 1er-12 janvier 1717. Coxe, vol. II, p. 162-163.

2. *L. Townshend kicked out from being our first minister and governor in Great Britain....* Le duc de Somerset au comte d'Ilay (Isla), Petworth, 13 (24) décembre 1716. Coxe, vol. II, p. 148.

son retour en Angleterre fixé à la seconde moitié de janvier 1717. Il ne rabattit rien de son opiniâtre détermination, ni Stanhope, de son énergie militante. Pas un moment non plus, ils ne perdirent de vue la conclusion des négociations de la Haye qui, maintenant, touchaient à leur terme. Par tout ce qui a précédé, nous savons l'étroite connexion de celles-ci avec le coup de théâtre ministériel qui ébranlait la Grande-Bretagne. Plus que jamais, Stanhope, devenu le premier ministre, fut aussi le champion de l'alliance française.

CHAPITRE XXIV

LE TRAITÉ EST SIGNÉ

I

Les deux gouvernements de France et d'Angleterre s'étaient mis d'accord sur les grandes lignes et les stipulations essentielles de leur traité d'alliance. Ils avaient agi sans la Hollande; et cette république, descendue de son rôle d'arbitre européen, avait peine à se résigner au second rang, où la force des choses la ramenait. A la vérité, Heinsius, bien loin du temps, quoiqu'il y eût si peu d'années, où il écrasait M. de Torcy de sa politesse consommée et de son inflexible dureté, suivait maintenant d'assez bonne grâce l'impulsion des Anglais, dont il sentait l'impossibilité de se séparer; même il secondait sincèrement le ministre français dans ses efforts pour former avec la République un contrat d'amitié et surmonter les résistances partielles qui se rencontraient chez quelques provinces. La Zélande était rétive à cause de la question des prises qu'on n'avait pas réglée à son gré; Utrecht, parce que la bourgeoisie y était en zizanie avec le clergé et la noblesse. Il y avait des difficultés quant aux troupes à fournir par la République dans le cas prévu d'assistance

militaire réciproque; et quant aux garanties territoriales, que la Hollande, avec raison, ne voulait pas étendre hors de l'Europe. Il semblait aussi qu'une certaine lassitude se produisît chez les hommes de la faction française. Personnages de second rang, ils ne se sentaient pas responsables et obligés au même titre que les Heinsius, les Fagel, qui étaient réellement dans la main des Anglais et bon gré mal gré marchaient à la triple alliance. Leur docilité s'épuisait. Pour se faire compter, ils adoptaient les chicanes de détail, promettaient à Dubois et à Châteauneuf leur appui dans les assemblées des États et se dérobaient au dernier moment. C'est ainsi que Dubois s'était flatté à la fois de faire l'alliance à trois et de donner l'exclusion à l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande avec l'Empereur, dans le même temps que, par une autre et plus surprenante illusion, le marquis de Prié et M. de Heems mandaient à Vienne que le roi d'Angleterre ne signerait pas sans les États-Généraux et qu'ils avaient pris des mesures certaines pour les faire reculer si longtemps qu'on n'en verrait pas la fin. « Mais, dit Dubois à propos de l'Empereur, les États-Généraux qui le veulent mettre dans son tort s'il se fâche de ce qu'ils font avec nous, ont résolu d'abord que l'alliance avec la France sera signée, de lui offrir d'entrer dans celle qu'il a faite l'été dernier avec le roi d'Angleterre, quand il lui plaira, en expliquant la clause où il parle de ses droits de la manière qu'il est porté dans un écrit qu'ils ont fait [1].... »

« Cet inconvénient, poursuit notre abbé dans sa dépêche au duc d'Orléans, est arrivé par la trigauderie [2] des gens qu'on appelait dans les dépêches les *bien-intentionnés*, en

1. Dubois au Régent, 11 décembre 1716. Sévelinges, t. I, p. 234.
2. Mauvaises finesses.

qui je n'admettais d'autre mérite que celui d'être fidèles, et sur qui je comptais en effet assez pour croire qu'il ne se ferait rien de considérable dans les assemblées où leur consentement était nécessaire, sans être averti. Mais ils ont trahi net le pauvre M. de Châteauneuf, et moi par conséquent, et ont donné leur consentement sans dire une parole. Mais cela ne vous fera pas grand tort, si vous demeurez dans une grande union avec le roi d'Angleterre[1]. »

On le voit, si les anciens de la carrière se moquaient de l'abbé, il ne feignait pas de le leur rendre. Mais il ne prenait pas garde que l'accession des États à l'alliance du roi et de l'Empereur était aussi l'un des grands objets de la politique de George Ier qui, rappelons-le encore, avait besoin de la sanction de l'Empereur pour ses agrandissements aux dépens de la Suède, et de son concours contre la présence inquiétante des troupes russes dans le Mecklembourg. A travers ses négociations avec la France, il ne cessait de presser la Hollande en vue de cette autre alliance, celle-ci devant suivre immédiatement celle-là. Le 5 janvier 1717, lord Cadogan informait Stanhope que les députés pour les Affaires étrangères devaient lui remettre ce même jour la résolution des États-Généraux d'accéder au traité avec l'Empereur quand ils en seraient requis par le roi et l'Empereur. Dès maintenant, ils étaient autorisés à signer sans nouvelle délibération[2].

D'après cela et d'après tout ce qui avait précédé dans ce sens, il était oiseux de viser, comme faisait l'abbé, à une

1. Sévelinges, t. I, p. 234-235.
2. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379. Voir aussi lord Cadogan à Stanhope, la Haye, 24 novembre 1716. A cette date, les provinces sont divisées d'opinion. Mais le 8 décembre, les États de Hollande consentent; et il est convenu que cette résolution et celles des autres provinces seront remises au ministre de l'Empereur et à celui du roi, en même temps que le traité avec la France sera signé. (*Id.*, *ibid.*)

exclusion entière de l'alliance de l'Empereur. La chose désirable et possible, c'était de parvenir à ce que la République donnât le pas à la France sur l'Autriche. Voilà ce que le *pauvre* M. de Châteauneuf avait obtenu, avec l'aide des *bien intentionnés*, trigauderie ou non. L'abbé Dubois n'ayant pas été dans le secret des dieux à Hanovre, s'était infatué de lui-même et de son œuvre. Il était beaucoup plus dans le vrai, lorsque, au cours de la même lettre au Régent (11 décembre), il disait : « Avec de l'intimité avec ce prince (George Ier), vous aurez les hommes accrédités dans cette république, et vous serez le maître ici et dans le reste de l'Europe; mais si on s'aperçoit de la moindre désunion, vous tomberez du grenier à la cave, quelque ressource que vous croyez avoir d'ailleurs [1] ». Précisément, si le Régent n'était pas déjà tombé à la cave, il le devait à M. de Châteauneuf.

Il était temps d'en finir en Hollande avec la lenteur des uns, la mauvaise volonté des autres. Le maréchal d'Huxelles le notifia de son style solennel à Dubois : « Je veux désormais éviter, s'il est possible, que l'on me puisse reprocher d'avoir prostitué la dignité du roi, comme elle le serait en effet, si Sa Majesté continuait de faire plus longtemps des démarches qui ont été faites de sa part depuis quelques mois ». Si donc la République ne se déterminait pas à fixer un terme pour la signature de l'alliance, le Régent prendrait les résolutions qu'il jugerait le plus à propos, sans s'arrêter plus longtemps à de vaines assurances et à de bonnes intentions, dont on ne voyait jusque-là nul effet [2].

D'après cet ordre, l'abbé déclara aux Hollandais que

1. Sévelinges, *loc. cit.*
2. *Id.*, t. I, p. 236-237.

s'ils ne se déterminaient enfin à fixer le jour de la signature de l'alliance, le marquis de Châteauneuf et lui cesseraient toute démarche à ce sujet.

Heinsius, étonné de cette sommation et des rudes reproches dont les envoyés français l'assaisonnèrent, s'excusa modestement. D'accord avec le président de semaine, à qui ils avaient tenu le même langage, il se hâta d'en faire le rapport aux États-Généraux. Ceux-ci, assemblés le 27 décembre, déclarèrent qu'ils seraient prêts le jeudi 31 décembre (1716), ou pour tout délai, le lundi 4 janvier 1717 [1].

Utrecht, la Gueldre et la Zélande n'étaient pas encore pleinement fixées. Mais dans les cas d'urgence, on savait abréger; on passait outre à la règle de l'unanimité. Si alors, des trois membres, clergé, noblesse, bourgeoisie, d'une province ou d'une ville, deux se mettaient d'accord ensemble, leur vote était considéré comme suffisant et valable [2].

« Attendre la résolution des provinces, dit quelque part M. de Torcy, prétexte ordinaire que le gouvernement de Hollande emploie lorsqu'il croit de son intérêt de gagner du temps, mais règle dont il sait s'affranchir quand il convient à la République d'accepter ou de conclure des traités qu'elle croit utiles et avantageux. Ainsi le pensionnaire Heinsius se vantoit, en 1709, que le traité dit *de la grande alliance* avoit été conclu et signé en vingt-quatre heures, terme trop court pour consulter les provinces et les villes, et pour en obtenir le consentement [3]. » A cette époque (1701) et auparavant à la paix de Munster, en 1648, on

1. Lettre de Dubois, 29 décembre 1716. *Id.*, *ibid.*, p. 237-240.
2. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 25 décembre 1716. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379.
3. Torcy, *Mém.*, p. 722.

avait signé sans la Zélande [1]. Ce fut ce qui arriva encore cette fois [2].

Au milieu de ces difficultés spéciales au caractère et à la constitution politique des Hollandais, on travaillait à la rédaction des textes définitifs. Mais si l'on s'était entendu sur la teneur des articles, restaient, quant au protocole, les épines que nous savons, le titre de Roi Très-Chrétien imposé au roi de France pour qui on tolérait tout au plus l'appellation de *Corona Gallica* dans le quatrième article; le titre de roi de France que s'arrogeait le roi d'Angleterre, tout au moins dans le préambule, la préséance aux Anglais dans l'instrument latin, aux Français dans l'instrument français; le même débat avec les Hollandais; les précédents du traité d'Utrecht et de la paix de Bréda invoqués de part et d'autre, sans qu'on parvînt à rien établir quant à cette dernière; les bévues des scribes hollandais chargés de la mise au net, tantôt criblant le texte de fautes ridicules, ce qui obligeait à recommencer; tantôt inscrivant *Galliarum Rex*, au lieu de *Rex Christianissimus*, et alors scandale à Londres [3].

George Ier, beaucoup moins entêté que les purs Anglais d'un titre si vain, fit du moins un acte spontané de courtoisie sur un autre point : l'article que le ministère anglais et M. d'Iberville avaient rédigé ensemble concernant Dunkerque, commençait par quelques lignes en latin, désobligeantes, sinon offensantes pour la France, dont le sens était qu'afin de manifester plus amplement combien le Roi Très-Chrétien était éloigné de se soustraire à la pleine

1. Lord Cadogan à lord Townshend, la Haye, 11 décembre 1716. *Rec. Off., Holland,* vol. 379.

2. La Zélande ne signa qu'une semaine après les autres, le 12 janvier 1717. Lord Cadogan à Methuen, la Haye, 12 janvier 1717.

3. Nous avons vu plus haut que ce titre de *Galliarum Rex* avait été admis sous Charles II; chap. XXII.

exécution de tout ce qui avait été convenu antérieurement avec la couronne de France relativement à la ville de Dunkerque; non plus qu'à l'obligation d'accomplir toutes les autres choses... [1]. Cette manière de parler se ressentait encore du style de Gertruydenberg. On a reproché à Dubois d'avoir accepté une telle rédaction [2]. Mais puisque l'article touchant Dunkerque et Mardick n'avait point passé par ses mains, et qu'il l'avait reçu tout fait d'Angleterre, il n'avait pas à corriger M. d'Iberville.

Quoi qu'il en soit, le roi étant satisfait et certain de la sincérité du Régent voulut donner une preuve de bons sentiments. De sa main, il modifia la rédaction du cabinet de Londres, en ce sens que le Roi Très-Chrétien désirant sincèrement exécuter pleinement tout ce dont il avait été ci-devant convenu avec la couronne de France touchant la ville de Dunkerque et ne rien omettre de ce que le roi de la Grande-Bretagne pouvait croire nécessaire... [3]. Par cette forme, on rentrait dans le ton habituel de la diplomatie.

« L'inquiétude et les soupçons du Régent au sujet des délais apportés à la signature du traité, doivent cesser, écrivait lord Cadogan à lord Stair; car ses ministres ont dû l'informer que les États ont résolu formellement de signer lundi prochain. Ces ministres doivent rendre au roi la justice que, bien loin d'y apporter du retard, il a

1. *Quo autem uberius elucescat quam longe Rex Christianissimus abhorreat ab evitanda plena executione omnium de quibus antehac conventum est cum Corona Gallica quoad civitatem Dunquerquanam, ac etiam ab omnes res alias non perficiendo....*

2. Sévelinges, t. I, p. 233.

3. *Rex autem Christianissimus sincera mente cupiens ea omnia plene ac penitus exequi, de quibus antehac conventum cum Corona Gallica quoad civitatem Dunquerquanam, ac etiam res omnes alias perficere....* Lord Cadogan à Methuen, la Haye, 15 janvier 1717 (*Rec. Off., Holland*, vol. 379). Il est à remarquer qu'à Londres, le ministère n'admit pas cette modification, malgré sa haute origine, et que la forme précédente subsista dans le traité.

employé au contraire les instances les plus pressantes pour hâter la conclusion; et je peux affirmer que sans le crédit et l'influence de Sa Majesté, le traité ne se serait jamais conclu [1]. »

Au fond, George Ier ne s'y croyait pas moins intéressé que le duc d'Orléans.

II

Enfin, le lundi 4 janvier 1717, le traité de la Triple-Alliance fut signé à la Haye, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. L'abbé Dubois l'annonça au Régent par son célèbre billet : « J'ai signé à minuit. Vous voilà hors de page et moi hors de mes frayeurs, que Votre Altesse canonisera, lorsque j'aurai eu l'honneur de lui rendre compte de tout. Je m'estime très heureux d'avoir été honoré de vos ordres dans une affaire si essentielle à votre bonheur, et je vous suis plus redevable de m'avoir donné cette marque de l'honneur de votre confiance, que si vous m'aviez fait cardinal [2]. » On ne peut s'empêcher d'être surpris, voire scandalisé, que la nouvelle d'une pareille affaire d'État, cette alliance si difficile à conclure entre trois grandes puissances, soit dite si brièvement, et que la personnalité du négociateur s'y taille une place sur le pied d'égalité avec le chef de son gouvernement. En informant M. d'Iberville, l'abbé se servit d'un langage plus modeste : « Le traité d'alliance fut signé hier par les députés de toutes les provinces. Ils nous ont fait languir; mais cette unanimité nous dédommage du temps qu'on nous a fait perdre pour l'attendre [3]. »

1. Lord Cadogan à lord Stair, la Haye, 29 décembre 1716. Oxenf. C., *Stair Papers*, vol. VI, et 8 janvier 1717, *id.*, *ibib.*, vol. X.
2. Aubertin, *l'Esprit public au* XVIIIe *siècle*, p. 89.
3. La Haye, 5 janvier 1717. *Rec. Off., France*, vol. 348. — La Zélande ne signa que le 12 janvier, mais son adhésion était acquise.

A Paris, le Régent et ses amis témoignèrent la joie la plus vive. Madame étant survenue chez son fils dans le même moment que le courrier de l'abbé Dubois, il lui dit : « Ma mère, permettez-moi de vous embrasser pour la joie que me cause la nouvelle que je viens d'apprendre de la triple alliance ». On assura même, dit l'auteur du *Journal de la Régence*, que Leurs Altesses Royales baisèrent ce traité, et qu'ils le firent aussi baiser au maréchal d'Huxelles pour marquer d'autant plus la satisfaction particulière que l'un et l'autre ressentaient [1]. Elle était moindre chez le maréchal [2].

Le duc d'Orléans, en se congratulant avec lord Stair, lui dit qu'il y avait beaucoup de personnes qui n'aimaient pas le traité ; mais que cela ne diminuait nullement la bonne opinion qu'il en avait. « Nous verrons bien des visages allongés [3]. »

En effet, il avait contre lui la vieille cour, les partisans de Philippe V, les uns et les autres remplissant les conseils. Menacé sourdement par le roi d'Espagne, et dans sa fonction de régent, et ses droits éventuels à la couronne ; en butte jusque-là au ressentiment de George pour l'assis-

1. Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 243, 16 janvier 1717. La *Gazette de la Régence*, p. 135, 15 janvier 1717, raconte l'anecdote un peu autrement. Le duc courut chez sa mère et lui dit : « Tenez, madame, voilà un papier qui vous fera plaisir ». Ce qui réjouit fort cette bonne princesse.

2. Saint-Simon, t. XIV, p. 185 et suiv., place à cette date la résistance violente et la soumission peu glorieuse du maréchal, la séance où le Conseil de régence approuve à contre-cœur le traité. Mais il se trompe d'époque. Ces faits qu'il rattache au traité de janvier 1717, n'eurent lieu qu'en juillet 1718, où nous les retrouverons. Cependant la *Gazette de la Régence*, p. 170, dit sous la rubrique du 9 mai 1717, que Huxelles témoigna quelque pique et jalousie de ce qu'on lui avait caché quelque chose de ces négociations ; « ce qui porta ce seigneur à se démettre de sa présidence des Affaires étrangères dans lesquelles l'abbé Dubois saura bien soutenir ses avis ». La *Gazette* est mal informée, puisqu'en 1718 le maréchal d'Huxelles était encore président du conseil des Affaires étrangères.

3. L. Stair à Methuen, Paris, 13 janvier 1717. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. IX.

tance détournée qu'il avait donnée au Prétendant, il était isolé et sans consistance. Au contraire, pris au sérieux par l'Angleterre et par la République de Hollande, l'une et l'autre arbitres de l'Europe, aux yeux de l'opinion, il acquérait soudain le prestige qui entoure l'homme compté, recherché de l'étranger. La prédiction de l'abbé Dubois se réalisait pleinement.

III

Le traité de la Haye, du 4 janvier 1717, fut, comme nous l'avons expliqué plus haut, rédigé en double, c'est-à-dire dans les deux langues, latine et française : la rédaction latine pour l'Angleterre et la Hollande, chacune séparément; la rédaction française pour la France. La différence entre ces instruments consiste en ce que, dans le préambule du latin, George est nommé le premier, avec le titre de roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande; et Louis XV, après lui, avec le simple titre de Roi Très-Chrétien; au cours des articles, l'un est toujours appelé roi de la Grande-Bretagne, ou Sa Majesté Britannique; l'autre Roi Très-Chrétien, ou Sa Majesté Très-Chrétienne [1] : formulaire avoué par M. de Torcy lui-même sous le feu roi. Les Hollandais sont les Hauts et Puissants Seigneurs les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas [2].

Dans l'instrument français, les rôles sont intervertis. Louis XV a le pas. Le préambule le qualifie : *par la grâce de Dieu, roy très chrétien de France et de Navarre*. Vient

1. *Majestas sua Britannica*, *Rex Christianissimus*, ou *Majestas sua Christianissima*.

2. *Serenissimus... Georgius, Dei gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex, Dux Brunsvici... et Serenissimus... Ludovicus decimus quintus, Dei Gratia, Rex Christianissimus; Celsique ac Præpotentes Domini Ordines Generales Unitarum Belgii Provinciarum.* Le texte latin est dans Lamberty, t. X, et à Londres, *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 376.

ensuite *George, par la grâce de Dieu, roy de la Grande-Bretagne, duc de Brunswick.*

Dans la série des articles, l'un est toujours, comme dans la teneur latine, le Roi Très-Chrétien ou Sa Majesté Très-Chrétienne; l'autre, le roi de la Grande-Bretagne ou Sa Majesté Britannique. Chacun des deux rois trône en France par son préambule particulier, mais ni l'un ni l'autre dans le corps du traité. Que s'il se trouve cependant que pour prendre des engagements, il faille désigner le gouvernement de France et sa souveraineté effective par quelque expression catégorique, alors on tourne la difficulté en employant le terme de *Corona Gallica*, dans lequel le vieux mot *Gallica* permet au rédacteur anglais d'esquiver celui de *Francica*, à plus forte raison celui de *Rex Galliarum*, et de sauver adroitement les apparences. tandis que le rédacteur de l'instrument français écrit sans scrupule *couronne de France.*

Le traité [1] exprimait d'abord l'intention des contractants d'affermir de plus en plus la paix entre leurs royaumes et États respectivement, d'éloigner entièrement de part et d'autre tout sujet de soupçon qui pourrait en quelque manière que ce fût troubler la tranquillité de leurs États, et de resserrer plus fortement encore par de nouveaux nœuds l'amitié qui était entre eux.

Il comprenait huit articles.

L'article I stipulait une alliance et une union étroite, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, avec promesse des Parties de se procurer réciproquement et fidèlement leur utilité et leurs avantages, de détourner et empêcher par les moyens les plus convenables les pertes et dommages qui pourraient leur arriver.

1. Il est entendu que nous suivons le texte français le plus près possible.

L'article II concernait *celui* qui avait pris le titre de prince de Galles, pendant la vie du feu roi Jacques II, et après la mort dudit roi, celui de roi de la Grande-Bretagne. Comme l'expérience avait fait connaître que la proximité de son séjour pouvait exciter des troubles dans la Grande-Bretagne, le Roi Très-Chrétien s'obligeait d'engager *ladite personne* de sortir du comtat d'Avignon et d'aller faire son séjour au delà des Alpes, immédiatement après la signature du traité et avant l'échange des ratifications; et pour témoigner encore davantage de son désir sincère d'observer religieusement tous les engagements que la *couronne de France* avait pris ci-devant touchant *ladite personne*, le Roi Très-Chrétien s'engageait à ne lui donner, en quelque temps que ce fût, directement ou indirectement, aucun conseil, secours ou assistance, etc. Il ne lui permettrait pas de revenir à Avignon ou en Lorraine, ni en aucun lieu de sa domination, encore moins d'y demeurer, sous quelque nom ou sous quelque apparence que ce fût.

Par l'article III, les contractants promettaient de refuser toute sorte d'asile et de retraite aux sujets de l'un d'entre eux qui auraient été ou pourraient être déclarés rebelles, et l'on réglait la procédure de l'expulsion.

L'article IV prescrivait la démolition de Dunkerque et de l'écluse de Mardick. Il avait été rédigé en français, avons-nous dit plus haut, à cause de l'impossibilité d'exprimer en latin le détail technique des ingénieurs [1]. Mais l'esprit de cet article était résumé préalablement en quelques lignes, latines dans l'un des instruments, françaises dans l'autre, avec cette singularité que la rédaction latine conservait la forme peu aimable qu'avait adoptée et maintenue le ministère de Londres, malgré l'adoucissement suggéré

1. Voir plus haut.

par le roi, tandis que la rédaction française n'était pas autre chose que la traduction mot pour mot du texte plus gracieux de George Ier.

On continuait en posant en principe que le nouveau port ou canal de Mardick ne devait servir qu'à l'écoulement des eaux qui sans cela inonderaient le pays, et au commerce nécessaire pour la subsistance des peuples, lequel se ferait par des bâtiments qui ne pourraient pas avoir plus de seize pieds de largeur.

Venait ensuite le menu détail de la destruction tel que l'avaient arrêté, en français, à Londres, lord Townshend, Methuen et M. d'Iberville : la grande écluse de Mardick détruite; la petite, réduite de vingt-six pieds à seize; les jetées et fascinages rasés au niveau de l'estran, tant à Dunkerque qu'à Mardick. Les matériaux provenant des démolitions pourraient être employés ailleurs à tels usages que Sa Majesté Très-Chrétienne jugerait à propos, pourvu que ce fût à deux lieues de distance de l'une et de l'autre place.

Après la ratification du traité, le roi d'Angleterre et les États pourraient « envoyer des commissaires sur les lieux pour être témoins oculaires de l'exécution de cet article ».

L'article V contenait, avec l'alliance défensive, la sanction partielle du traité d'Utrecht, qui lui servait de base et que Stanhope avait d'abord rejetée si loin dans ses conférences avec Dubois. Il y était dit que le véritable but de cette alliance étant de conserver la paix établie par les traités d'Utrecht entre le Roi Très-Chrétien, la reine de la Grande-Bretagne et les Hauts et Puissants Seigneurs les États-Généraux des Provinces-Unies, on était convenu et demeuré d'accord que tous et chacun des articles de ces traités de paix, en tant qu'ils regardaient les intérêts des trois puissances respectivement et de chacune d'elles en particulier, et ensemble les successions à la couronne de la Grande-

Bretagne dans la ligne protestante et à la couronne de France suivant ces traités, demeureraient dans toute leur force et vigueur. Les contractants promettaient leur garantie réciproque pour l'exécution de toutes les conventions contenues dans ces articles, concernant les successions, les intérêts des deux royaumes et des États, le maintien et la défense des royaumes, provinces, états, droits, immunités et avantages que chacun des alliés posséderait réellement au temps de la signature de cette alliance. Et à cette fin, ils étaient convenus que si l'un d'eux était attaqué par les armes par quelque prince ou État que ce fût, les autres alliés interposeraient leurs offices auprès de l'agresseur, pour procurer satisfaction à la partie lésée et engager l'agresseur à s'abstenir de toute hostilité.

L'article VI déterminait le contingent en troupes de terre, vaisseaux, ou argent, qu'ils auraient à fournir si, dans le délai de deux mois, ils n'avaient pas obtenu satisfaction.

L'article VII étendait cette garantie au cas des dissensions intestines ou des rébellions au sujet des successions ou sous quelque autre prétexte que ce fût; il prévoyait l'éventualité d'une déclaration de guerre des alliés aux agresseurs, avec l'obligation de s'assister réciproquement de toutes leurs forces.

L'article VIII et dernier stipulait l'échange des ratifications dans un délai de quatre semaines, ou plus tôt si faire se pouvait.

Un article séparé entre la France et la Hollande spécifiait que la garantie réciproque et les secours stipulés par les articles V et VI n'auraient lieu que pour leurs États et possessions en Europe. Il en fut de même avec l'Angleterre.

Il n'y eut point de traité de commerce annexé à l'alliance. Le gouvernement français avait, nous l'avons dit, repoussé

les demandes de diverses provinces; et, comme il l'avait annoncé, il se borna à supprimer les quatre sous pour livre, établis en sus par le feu roi en 1699, sur les marchandises importées en France; et à ouvrir tous les ports du royaume aux lainages et autres denrées de Hollande, qui jusque-là n'étaient admises que par Calais et Saint-Valery.

Les Anglais demandèrent la même faveur, qui leur fut concédée sans difficulté.

On ne voit pas que ces facilités accordées aux étrangers aient préjudicié en rien à l'essor brillant que l'industrie et le commerce français prirent sous la Régence.

IV

Le 15 janvier (1717), Stanhope, devancé d'un jour par lord Sunderland, arriva de Hanovre à la Haye. Il félicita l'abbé Dubois de l'heureuse conclusion du traité entre les trois États. Ils brûlèrent le traité particulier du 28 novembre, que l'abbé et lord Cadogan avaient signé ensemble, en convenant de le supprimer dès que l'accession de la Hollande permettrait d'y substituer la *Triple Alliance*. George Ier arriva à Utrecht, le 22 janvier. Il donna audience dans son yacht à Dubois qui l'attendait, et l'entretint obligeamment des affaires. Le tsar lui avait demandé une entrevue à Amsterdam, où il était depuis le 17 décembre. Le roi y avait consenti; mais Pierre étant tombé malade, George, que cette visite embarrassait, poursuivit son voyage droit sur Helvoetsluys, à l'embouchure de la Meuse, d'où il regagna l'Angleterre [1].

Après son départ, on acheva de rectifier les endroits où

1. Il rentra à Londres le 30 janvier 1717, n. s.

les scribes avaient mis dans le texte latin, *roi de France* au lieu de *Roi Très-Chrétien; Regem Galliæ* pour *Regem christianissimum.*

Dubois, laissant à M. de Châteauneuf le règlement de ces menues difficultés, fit ses préparatifs de retour en France. Il prit congé des États par un mémoire du 28 janvier 1717, rédigé sur ce ton de protection convenable à une vieille monarchie envers une république née le siècle précédent, et selon la rhétorique étudiée qui caractérise les écrits sérieux de l'abbé.

« L'abbé du Bois, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi de France, ayant rempli les ordres que Sa Majesté lui a confiés pour contribuer avec M. le marquis de Châteauneuf à l'ancienne union entre le royaume de France et les Provinces-Unies, laquelle après avoir pris naissance sur les fondements de cette République, s'est maintenue si longtemps avec une satisfaction et des avantages réciproques, se dispose à se retirer en France, puisque le Seigneur a béni les bonnes intentions de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et de Vos Hautes Puissances pour le repos public par l'heureuse conclusion d'une Triple Alliance entre les couronnes de France, d'Angleterre et Votre République, qui n'a pour but que le maintien de la paix de leurs États et la tranquillité de l'Europe, et que le concours unanime de toutes les provinces de la République pour la perfection d'un ouvrage si salutaire ne laisse rien à désirer. »

Il croit donc pouvoir se servir de la permission qu'il a de retourner en France; mais il a ordre d'assurer Leurs Hautes Puissances que « Sa Majesté et Mgr le Régent voient avec une complaisance infinie le renouvellement de cette liaison, déjà accompagnée de leur part d'une amitié aussi attentive aux intérêts de la République

qu'à ceux mêmes de la France, et qui commence à faire revivre les temps où la couronne de France reconnoissoit ses amis et ses ennemis à la conduite qu'ils tenoient à l'égard des Provinces-Unies; et de vous confirmer l'assurance qu'il vous a déjà donnée de leur part qu'ils seront attentifs à vous faire ressentir des effets solides de leur bienveillance et du désir qu'ils ont de s'employer efficacement dans toutes les occasions qui se présenteront à ce qui pourra être utile à la République pour la sûreté de ses États, le maintien de sa liberté et l'avantage de ses sujets[1]. »

Aussi l'abbé a-t-il de l'impatience d'aller rendre compte à sa cour des bonnes intentions qu'il a remarquées chez tous les députés et de leur rendre ce témoignage qu'il a reconnu dans tous une véritable inclination pour le rétablissement d'une amitié sincère avec la France, un respect et une déférence infinie pour le roi, et une entière confiance dans la pénétration, la sagesse et la noble candeur du Régent.

Il n'oubliera pas les égards qu'ils ont eus pour les ministres du roi, « qui au lieu d'avoir à exagérer les difficultez qu'ils auroient eu à surmonter dans le cours de leur négociation, n'ont qu'à se louer des facilitez, et des secours qu'ils ont trouvé dans la sincérité de Vos Hautes Puissances ».

L'abbé terminait par des remerciements pour les bontés

1. Il est assez piquant de rapprocher ce langage magnifique de quelques-uns des termes des superbes reproches de Louis XIV dans son manifeste de guerre du 6 avril 1672 : « La mauvaise satisfaction qu'a Sa Majesté de la conduite que les États-Généraux des Provinces-Unies ont eu depuis quelque temps en son endroit, étant venue si avant, que Sa Majesté, sans diminution de sa gloire, ne peut dissimuler plus longtemps l'indignation qui lui est causée par une manière d'agir si peu conforme aux *grandes obligations dont Sa Majesté et les rois ses prédécesseurs les ont comblés si libéralement...* ».

dont ils l'avaient honoré personnellement; jointes à la vénération qu'il avait pour eux, elles l'obligeaient à faire profession d'une partialité juste et bien fondée pour cette puissante République et d'une estime sincère pour les illustres membres qui la composaient, etc. [1].

Malgré le luxe de politesse qui parait ce langage, on ne put s'empêcher de remarquer à la Haye que l'abbé Dubois s'était abstenu de mettre en tête de son écrit les mots *Hauts et Puissants Seigneurs* et que M. de Châteauneuf faisait de même dans ses communications. On crut que c'était pour n'être pas en reste avec l'Empereur qui avait accoutumé de commencer ses lettres par les mots *Hauts et Puissants* et n'y ajoutait pas *Seigneurs*.

L'abbé quitta la Haye le 3 février 1717. Les États-Généraux lui rendirent de grands honneurs. Ils mirent à sa disposition leur yacht, où il s'embarqua au son des fanfares, au bruit de l'artillerie [2]. Il se dirigea vers Mardick, fâcheux point dans la circonstance pour atterrir.

D'autre part, le Régent avait envoyé à Avignon le comte de Dillon, lieutenant général des armées du roi, pour disposer le Prétendant à se retirer en Italie. Il ne voulait employer que les moyens de douceur, par égard, et pour l'exilé et pour le pape. Le prince se soumit discrètement, en priant qu'on payât ses dettes, ce que le duc d'Orléans fit volontiers. Il partit d'Avignon le 6 février 1717, et traversa les Alpes au mont Cenis [3]. A Turin, le roi de Sicile, Victor-Amédée II, mécontent de l'Autriche et de l'Angleterre, lui témoigna des égards raffinés. Il gagna

1. Lamberty, t. X, p. 14-16.
2. Seilhac, t. II, p. 8.
3. Ses officiers employèrent quinze jours à charger sur le Rhône ses équipages, ses provisions, entre autres plus de quarante-cinq pièces d'*excellent* vin de Bourgogne. *Rec. Off., France*, vol. 348. *Avis de Marseille*, 11 mars 1717.

ensuite Bologne dans les États pontificaux, où le pape Clément XI lui assigna une pension honorable.

George, dès qu'il fut informé officiellement par M. d'Iberville que le prince avait quitté Avignon, envoya l'ordre au résident britannique à la Haye, Leathes, successeur de lord Cadogan, de procéder sans délai, avec les États et M. de Châteauneuf, à l'échange des ratifications. Cet épilogue de la négociation eut lieu, le 25 février 1717, dans la maison de M. de Châteauneuf.

Ainsi fut constituée définitivement la *Triple Alliance*.

CHAPITRE XV

CE QU'IL FAUT PENSER DU TRAITÉ DE LA HAYE

I

Les Anglais s'en félicitèrent comme de l'achèvement d'un grand ouvrage, pour eux de la dernière importance dans la situation [1].

Les Hollandais se réjouissaient d'un traité qui, sans leur coûter rien, dissipait toute crainte de guerre et leur ouvrait la perspective d'un ère réparatrice. Heinsius se plut à penser, comme l'abbé Dubois, que cette Triple Alliance ferait une glorieuse figure et serait le fondement de la sécurité de la République pour des années [2].

Le premier fruit qu'il en tira fut de narguer les Impériaux. Il communiqua au marquis de Prié la résolution des États prise le 5 janvier, par laquelle ils se déclaraient prêts à entrer en négociations pour accéder à l'alliance (du 25 mai (5 juin) 1716) entre le roi d'Angleterre et l'Empereur; mais il resta muet sur le traité signé la veille avec

1. Leathes à Stanhope, la Haye, 26 février 1717. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 379.
2. Lord Whitworth à lord Sunderland, la Haye, 21 mai 1717. *Rec. Off.*, *Holland*, vol. 380.

la France. Il n'y eut que le greffier Fagel qui, avec détachement, dit à Prié qu'il l'avait sans doute appris; sur quoi, le ministre autrichien répondit que c'était le bruit public[1].

Si raides jusque-là, les Impériaux s'adoucirent. M. de Heems affirma que l'Empereur désirait cultiver la plus étroite amitié avec le roi; et qu'il espérait prochainement l'aplanissement complet des difficultés de la Barrière avec les États. Le même eut ordre de sa cour de se rendre près du tsar à Amsterdam, pour lui signifier que l'Empereur s'attendait que les troupes russes évacueraient l'Empire: sinon, il serait forcé de prendre des mesures de concert avec les princes de l'Empire pour l'y obliger. Heems était porteur d'une lettre de Charles VI qui ne donnait à Pierre que le titre de *Serenitas* [2]. Elle lui reprochait en termes très rudes les excès des Moscovites dans le Mecklembourg, l'invitant à remmener les soldats étrangers et à réparer les dommages [3].

Ainsi l'alliance de la France servait tout de suite George Ier. Elle le rehaussait aux yeux du chef de l'Allemagne qui, dès lors, n'hésitait plus à s'apercevoir qu'il devait couvrir de sa protection l'électorat de Hanovre contre les dangers du dehors. George y avait donc gagné la sûreté de ses États d'Allemagne, de même que l'affermissement de sa couronne d'Angleterre.

II

Il est temps de se demander en quoi l'alliance de l'Angleterre pouvait servir le Régent et la France.

Pour le plus grand nombre, le nom de Dubois y a

1. Lamberty, t. X, p. 16.
2. Elle était en latin.
3. Lord Cadogan à Methuen, la Haye, 22 janvier 1717. *Rec. Off., Holland*, vol. 379.

imprimé une souillure, un infamant péché originel : des stipulations honteuses; et la forme pire que le fond [1].

Ou bien, dans des termes plus modérés : « Le traité de la Triple-Alliance fut en général désapprouvé du public. On disait tout haut que le Régent sacrifiait à ses vues personnelles la gloire et l'avantage de la nation; que l'expulsion de France d'un prince malheureux, et qui n'était point à craindre pour l'Angleterre, était un acte de complaisance servile; que la démolition de Mardick était une atteinte portée à l'honneur du roi; que la position agitée et incertaine de la Grande-Bretagne, sous l'autorité de la maison d'Hanovre, ne la mettait point dans le cas d'imposer de pareilles conditions [2]. »

Il faut convenir que la démolition de Mardick, l'admission de commissaires étrangers pour surveiller les travaux, cela n'était pas glorieux. Nous sommes choqués aussi de l'espèce de travestissement qui masquait le roi de France en Roi Très-Chrétien et affublait de ce titre le roi d'Angleterre. Mais c'était un legs des temps antérieurs. Ni Dubois ni le Régent n'en doivent répondre.

Le rasement de Dunkerque, nous l'avons montré au commencement de cet ouvrage, n'avait pas été imposé ni accepté comme un de ces sacrifices nus que la victoire arrache à la défaite, le fer sur la gorge. Tandis qu'en 1709, pour prix d'une simple suspension d'armes de deux mois, on exigeait cette destruction, en même temps que la cession de Lille avec sa châtellenie, et douze autres places fortes, pour la Barrière des Hollandais; en 1713, à Utrecht, elle avait servi formellement (art. IX) à racheter Lille et à

1. Henri Martin.

2. Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. IV, p. 381. L'auteur ajoute cependant que d'autres, moins âpres dans la critique, voyaient, dans l'alliance de la Grande-Bretagne, le gage d'une paix solide, et pensaient que l'intérêt de l'État justifiait suffisamment ce traité.

reconstituer la frontière française. Nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme contraire à l'esprit du traité d'Utrecht, la construction de Mardick qui retirait d'une main ce qu'on avait cédé de l'autre contre équivalent [1], et mettait sur le chemin d'une nouvelle guerre le royaume épuisé par treize années d'une lutte désastreuse. On oubliait trop le moment où l'abbé Gauthier arrivant de Londres pour demander si l'on voulait la paix (1711), cette paix « aussi nécessaire, aussi désirée qu'elle était peu attendue », avait été reçu comme celui qui viendrait « demander à un malade attaqué d'une longue et dangereuse maladie s'il en veut guérir [2] ». Et, à vrai dire, le port de Dunkerque n'avait pas été la rançon seulement de Lille, mais de la France elle-même, puisque le salut était de traiter séparément avec l'Angleterre, et que cela était impossible sans ce douloureux sacrifice.

L'admission de commissaires étrangers « pour être témoins oculaires » de l'exécution de l'engagement pris, était plus fâcheuse moralement. Rien de pareil n'avait été inscrit dans le traité d'Utrecht. Mais la manière dont on s'y était pris sous le feu roi pour ne pas l'exécuter, avait aiguillonné la défiance des Anglais. Ils voulurent des sûretés. M. d'Iberville, après avoir disputé d'abord, quant à la destruction, sur des points par lui mal choisis, reçut du Régent l'ordre de s'accommoder. Alors, il abandonna tout; et en acceptant le plan de démolition dressé par le ministère de Londres, il accepta aussi l'aggravation de la surveillance étrangère, sur laquelle dès lors il n'y avait plus à revenir, ni à Paris, ni à la Haye, à moins de rompre.

Ce n'était pas qu'il n'y eût, dans le règne même de

1. *Équivalent* est le terme inscrit dans l'article IX.
2. Torcy, *Mém.*, p. 666.

Louis XIV, un exemple de cette sorte. Ce monarque, par le traité de Turin conclu avec Victor-Amédée, 29 août 1696, avait cédé Pignerol en s'engageant à le démolir à ses frais; et l'on était convenu qu'il serait loisible au duc d'*envoyer un commissaire pour y assister*.

Quant au troisième point, le titre des souverains, nous nous en sommes expliqué suffisamment. Nous avons établi que le protocole de la Haye, en 1717, n'est pas autre que celui d'Utrecht en 1713, de Ryswick en 1697, de Bréda en 1667, c'est-à-dire de tous les grands traités conclus par Louis XIV avec l'Angleterre.

Il n'est donc pas équitable d'accuser Dubois d'avoir trahi l'honneur de la couronne.

Parmi les articles du traité, la pitié publique blâmait l'expulsion du Prétendant, regardée comme une barbarie servile et inutile, parce qu'on estimait qu'il n'était plus dangereux pour George Ier. Saint-Simon, contraire à la nouvelle politique, dit avec un plus juste sentiment de la situation : « Cela étoit dur; mais dès que le parti étoit pris de s'unir étroitement avec le roi d'Angleterre, il étoit difficile qu'il n'exigeât pas cette condition après ce qui s'étoit tenté en Écosse, et il ne l'étoit pas moins de n'y pas consentir si on vouloit établir la confiance [1] ». De même pour ce qu'il appelle la proscription des jacobites, à laquelle, par une contradiction singulière, il applique le reproche d'inhumanité et de bassesse [2]. Cependant on savait leurs actives menées pour compromettre la France, leurs intelligences avec les ministres suédois pour amener Charles XII en Écosse. Saint-Simon rapporte qu'il faisait au duc d'Orléans une triste comparaison de l'éclatante protection que le feu roi avait donnée aux rois légitimes

1. *Mém.*, t. XIV, p. 190.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 191.

d'Angleterre jusqu'à la dernière extrémité de ses affaires, dans laquelle même ses ennemis n'avaient pas osé lui proposer la proscription à laquelle Son Altesse Royale s'engageait dans un temps de paix et de prospérité[1]. Le noble seigneur ne considérait pas que précisément cette protection donnée aux rois légitimes d'Angleterre avait failli perdre la France; et que, pour sortir de cette dernière extrémité de ses affaires, le roi avait dû renvoyer le Prétendant. De là, la paix et la prospérité de ces commencements de la Régence.

Maintenant, regardons les choses de plus haut, en nous plaçant au-dessus des passions et des partis pris d'alors, et à la distance où les grands traits de l'ensemble se dégagent des détails.

A notre sens, la Triple Alliance était un bienfait. Elle transformait en une paix durable la paix d'Utrecht contestée et incertaine. Elle communiquait à cette dernière une ferme autorité, en sanctionnant à nouveau l'ordre de la succession au trône, tel qu'il avait été réglé en France et en Angleterre. La France y trouvait son avantage général, aussi bien que le duc d'Orléans son avantage particulier, aussi bien que George Ier et l'Angleterre. Philippe V venant, au défaut de Louis XV, à ceindre la couronne de Louis XIV avec sa reine Élisabeth Farnèse, une furie d'ambition, la guerre de la Succession de France, pire que la guerre de la Succession d'Espagne, s'allumait aussitôt.

Après s'être épuisée tant d'années en combats, la France, malgré la paix, restait en présence de la coalition, ravivée par l'avènement de la dynastie whig, Angleterre, Hollande, Autriche et leurs satellites. Les uns et les autres naguère

1. Saint-Simon, *Mém.*, t. XIV, p. 191.

s'étaient crus au moment de la dépecer. Haineux et défiants, obsédés de l'éblouissement qui rayonnait du grand monarque si imposant jusqu'à son dernier souffle, ils prêtaient à la France de la Régence la même force offensive, les mêmes visées qu'à la France de la vieille cour, et cela avec d'autant plus d'apparence que le duc d'Orléans pencha d'abord vers les jacobites. Ils renouvelèrent leur ligue, qui aurait enserré le royaume comme dans une prison et l'aurait réduit à une existence précaire. Même du côté de l'Espagne, si mal disposée à l'égard du Régent, tout annonçait un surcroît d'hostilité et de périls.

La Triple Alliance vint détruire l'échafaudage du temps passé. Le duc d'Orléans, bien servi par les hommes et les circonstances, profita de la brèche qu'il aperçut en Hollande pour pénétrer dans la citadelle de la coalition. Il la renversa. La France, délivrée de cette sorte de blocus européen, respira. Elle recouvra la liberté de ses mouvements. Un nouveau système international fut inauguré, ayant pour base la garantie de sa sécurité par les puissances mêmes si longtemps ses ennemis implacables.

Telle fut l'œuvre de la Haye entre le Régent et George Ier. « Ce traité, ce contrat d'assurance mutuelle qui les affermissait tous deux fut aussi un bienfait pour les deux peuples et pour l'Europe. Il menait à la paix réelle, solide et sérieuse pour laquelle le monde haletait depuis la fausse paix d'Utrecht qui n'avait rien fini [1]. »

Si donc il y eut dans les articles des froissements pénibles pour l'orgueil national, nous pensons qu'il est juste de reconnaître que la responsabilité principale en remonte jusqu'à Louis XIV lui-même; et que, d'autre part, ce n'était que des inconvénients secondaires en comparaison

1. Michelet, *la Régence*, p. 53.

du grand résultat obtenu, à savoir, la dissolution de la coalition européenne. « Il est clair, écrivait Dubois à son maître, que cette alliance déterminera le système de l'Europe pour longtemps et donnera à la France une supériorité qu'elle ne pourra pas acquérir autrement. » Le Régent mit à la marge : « Je pense comme vous sur tout cela [1] ».

La postérité, mieux éclairée aujourd'hui, ne peut-elle pas à son tour ratifier ce jugement?

III

L'abbé Dubois, rentré à Paris le 9 février [2], reçut d'abord, en récompense de sa brillante campagne diplomatique, l'abbaye de Saint-Riquier, près d'Abbeville, valant vingt-cinq mille livres de rente. Distinction plus digne encore de son orgueil et de ses talents, il fut nommé conseiller au conseil des Affaires étrangères, avec voix délibérative, 26 mars 1717. Il y devenait le collègue du maréchal d'Huxelles, de l'abbé d'Estrées, archevêque nommé de Cambrai, du comte de Chiverny et du marquis de Canillac, tous plus grands personnages que lui et quelque peu froissés d'un tel voisinage. Son opportune modestie désarma les jaloux. Mais il était dans la place; et il venait se *fourrer* dans le conseil « comme ces plantes qui s'introduisent dans les murailles et qui enfin les renversent [3] ». Le 11 avril, il joignit à ces honneurs la charge de secrétaire du cabinet du roi.

Certes, ces récompenses étaient méritées. Promptitude et sûreté de coup d'œil, vive et vaste compréhension, résolution et finesse, esprit et gaieté familière, avec ces bril-

1. Aubertin, p. 80.
2. Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 253.
3. Saint-Simon, t. XIV, p. 196.

lantes qualités il laissait loin derrière lui la coterie appesantie et les maximes retardées de la vieille cour. Il venait de contribuer très efficacement à une révolution dans la politique européenne, révolution surprenante et réellement utile à la France.

Devrons-nous examiner ici la fameuse accusation de vénalité? N'est-il pas de toute évidence qu'elle ne sait où se prendre? qu'à la Haye, comme à Hanovre, le ministre français, quel qu'il fût, n'était pas à vendre? C'est lui qui recherche l'alliance. Volontiers peut-être il l'achèterait. Mais de se faire payer par les Anglais pour obtenir d'eux d'agréer sa recherche, dans quelle diplomatie cela se serait-il jamais vu? Une entière méconnaissance des faits et une malveillance systématique ont pu seules donner naissance et crédit à cette légende insoutenable [1].

Il y aurait une autre revendication à exercer contre lui.

Sa campagne extraordinaire de Hanovre et de Hollande, il ne l'accomplit pas par lui-même uniquement. Quelqu'un se trouva qui prépara les voies, et sans le concours de qui le terrain se serait dérobé, avant que l'abbé y posât le pied : cet auxiliaire, c'est notre ambassadeur en Hollande, le marquis de Châteauneuf. Nous l'avons suivi; nous avons remis en lumière par quels efforts aussi intelligents qu'énergiques, il déjoua les colères des whigs hanovriens contre la France; comment il constitua un parti français dans Amsterdam, la vraie capitale de la République, parti assez fort pour tenir en échec Heinsius et tout le reste de l'État,

1. Sévelinges, t. II, p. 393, reproduit ce fragment d'une lettre de Dubois : « Il se trouvera aussi des gens, qui nous accuseront de nous être laissés séduire par Georges Ier, empressé d'enlever à son concurrent une protection aussi puissante que celle de la France. Cette supposition, je l'avoue, aurait quelqu'ombre de fondement, si ce n'était pas nous qui avions fait les premières ouvertures; démarches, il faut le dire, auxquelles il n'a d'abord été répondu qu'avec une extrême froideur. »

George Ier et ses ministres; comment il éloigna le renouvellement du pacte solidaire entre l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche; et par quel art, en préservant la France d'un antagonisme qui, sous le couvert de la paix, aurait maintenu contre elle l'hostilité, il la mit en situation d'épier et de saisir une conjoncture favorable. Les négociations si laborieuses et si utiles de M. de Châteauneuf se sont perdues dans le coup de théâtre de Hanovre. L'abbé, divinité jalouse, ignorant d'ailleurs les motifs déterminants de George Ier, a tout dévoré et n'a pas laissé de place à d'autres mérites que les siens. Mais il appartient à l'histoire, qui ne refusera pas toujours justice au ministre principal, de faire justice aussi à son auxiliaire méconnu, de tirer M. de Châteauneuf d'un ingrat oubli et de le ranger avec honneur parmi les bons serviteurs de la patrie.

APPENDICE B

L'impression de ce volume se terminait, lorsque, mis en éveil par quelques indices, nous eûmes de nouveau recours aux lumières et à l'amitié de M. W.-Noël Sainsbury. Son expérience consommée et sa profonde connaissance des richesses du *Public Record Office* le guidèrent vers deux collections, les *Regencies* et les *Domestic Various*, dont l'importance aurait échappé à tout autre. Il en tira une quantité considérable de pièces relatives à la négociation de l'alliance entre le Régent et George Ier, toutes inédites, et dont un bon nombre présentent un vif intérêt, soit qu'elles comblent certaines lacunes, soit qu'elles éclairent plus complètement certains moments délicats des négociations.

Comme il n'était plus temps d'incorporer la substance de ces documents à notre récit, nous en faisons l'objet d'un second *Appendice*, en reproduisant les uns intégralement, les autres par extraits. A l'exception d'un très petit nombre en français, la grande majorité est en anglais. Nous les traduisons avec le souci de la plus entière exactitude.

Les lettres écrites d'Angleterre sont toujours datées du vieux style. Nous continuons d'ajouter entre parenthèses

la date nouveau style. C'est à celle-ci qu'il faut regarder pour avoir la suite chronologique de ces correspondances. Nous avons dit dans la *Préface* que les Anglais, quand ils écrivent du continent, suivent toujours le nouveau style.

LES QUATRE PREMIERS NUMÉROS

Les quatre premiers documents de cette série méritent une attention spéciale. Ils concernent l'entrevue de l'abbé Dubois avec le secrétaire James Stanhope dans l'auberge de la Haye, les 21 et 22 juillet 1716. Nous avons dû exprimer le regret d'être réduit sur cet événement, si original et si décisif, à l'unique récit de l'abbé [1].

A présent, nous sommes un peu plus éclairés par deux lettres de Stanhope à lord Townshend, l'une du 21 juillet au soir, l'autre du 23, immédiatement avant de partir pour Hanovre. Malheureusement la première lettre est incomplète. M. Sainsbury a constaté que la première moitié manque dans le volume 8 des *Regencies*; et, avec elle, la première des trois conversations qui eurent lieu entre les deux diplomates, le matin, le soir du 21 juillet et le matin du 22. La première est celle où les interlocuteurs se tâtèrent, où Stanhope, voulant effrayer Dubois, prit pour thème le ressentiment du roi. A l'endroit où commence notre fragment de la lettre du 21, écrite après la deuxième conversation, nous apprenons que le Grand Pensionnaire Heinsius, mis tout de suite au courant par Stanhope, s'était empressé de saisir les chances d'affermissement de la paix que semblait présager la démarche du Régent, et que le désir de complaire aux Hollandais contribua à tempérer la raideur du ministre britannique. Il pose ses conditions à

1. Voir ci-dessus, p. 280 et note 2.

l'envoyé français. Dans leur troisième entrevue (lettre du 23), il insiste; il joue avec l'abbé, le charme et l'inquiète à la fois. La rapidité dédaigneuse de son compte rendu contraste avec l'abondance épique de l'autre. Là où Dubois, dans son rapport, déverse les paroles à flots, Stanhope, dans le sien, tranche et dit simplement : « après force propos » (lettre du 21). A la vérité, leur situation n'est pas la même. S'il importe peu à lord Townshend de savoir quels détours décrivit leur conversation, le duc d'Orléans a besoin d'être informé plus amplement de ce qu'il doit craindre ou espérer, faire ou éviter.

La pièce n° 3 est la lettre du Régent à Stanhope, dont l'abbé était porteur et qu'il ne délivra qu'au cours de leur troisième entrevue, lorsqu'il pensa pouvoir s'y risquer sans exposer son maître à un affront [1]. Le style se ressent de la situation fausse où le duc d'Orléans s'était engagé par sa duplicité.

Le n° 4 nous apprend cette particularité remarquable que, dès ce voyage de l'abbé Dubois à la Haye, le prince de Galles et son entourage s'empressèrent d'adopter le principe de l'alliance française. Le persiflage de Methuen et de Stanhope lui-même n'est qu'un refrain de leurs habitudes de rivalité, tandis que, dans leur esprit, la raison plaide l'évidente utilité de l'amitié de la France, la maison de Hanovre étant encore si mal affermie. Peut-être notre récit les a-t-il jugés un peu sévèrement d'après le ton incrédule et railleur de leur correspondance quant à la sincérité du duc d'Orléans. Le plus rétif fut George Ier, l'homme du monde le plus entier dans ses idées et ses rancunes, jusqu'au jour où il en reconnaissait le danger, mais irréprochablement sincère, une fois ses nouvelles résolutions prises.

1. Voir ci-dessus, p. 284.

I

James Stanhope à lord Townshend.

La Haye, 21 juillet 1716 [1].

... Le Pensionnaire a fort approuvé la conduite que j'ai tenue envers lui, et M. Bernsdorf [2] a pensé que c'était le meilleur moyen de faire connaître notre sentiment au Pensionnaire, lequel, je dois le dire à Votre Seigneurie, désire vivement que nous entrions en négociations [3]. Il veut espérer que l'intérêt du Régent le rendra sincère. Il m'a prié de revoir l'homme [4] et de ne pas le renvoyer complètement désespéré [5]. Je lui ai promis d'avoir une nouvelle conversation et même d'entretenir une correspondance par lettres avec *lui* [6]. En conséquence, je l'ai revu ce soir, et après force propos, nous sommes convenus qu'il retournerait immédiatement à Paris; et, de là, m'écrirait nettement ce que le Régent compte faire à Mardick. Le seul moyen, lui dis-je, qu'il me fût possible de lui suggérer pour faire quelque bien, c'était une déclaration franche et explicite sur ce point; ce serait la meilleure chance auprès du roi, que je lui représentai tout le temps comme absolument maître et directeur de ses conseils, et comme extrêmement piqué de toute la conduite que le Régent avait tenue après les offres pleines de franchise que le roi lui avait faites de si bonne heure. L'homme, à ce que je crois, est réellement effrayé [7]. Il m'a promis de travailler de son mieux à obtenir une prompte déclaration au sujet de Mardick, et à faire donner des ordres à M. de Châteauneuf pour ne pas presser les affaires ici, jusqu'à ce qu'il ait reçu de mes nouvelles; et si j'ai à lui donner quelque encouragement de Hanovre, il promet ou bien de retourner à la Haye, ou bien de venir à Hanovre, en cas que je lui en donne le conseil.

1. Fragment, en anglais. *Record Office*, *Regencies*, vol. 8.
2. Ministre hanovrien.
3. Avec la France.
4. Stanhope affecte de ne pas nommer l'abbé Dubois. Il dit simplement, *the man*. Ce n'est pas encore quelqu'un.
5. *In utter despair*.
6. Dubois.
7. *The man, I believe, is really frighted.*

II

James Stanhope à lord Townshend.

La Haye, 23 juillet 1716 [1].

Afin que vous ne restiez dans l'ignorance d'aucune des circonstances de notre présente négociation, je remets à vous envoyer cette lettre par la poste de demain, avec le compte rendu de la troisième conversation que j'ai eue avec l'abbé Dubois. Elle m'a montré que je ne m'étais pas trompé en vous disant qu'il était fort effrayé [2] et mortifié de ce qui s'était passé dans notre première entrevue. Il me l'avoua franchement hier soir et dit qu'il avait pris la détermination de s'en retourner sans me remettre deux lettres qu'il avait du duc d'Orléans, l'une pour le roi et l'autre pour moi-même, de laquelle vous avez une copie ci-incluse; l'original est de la propre main du Régent. Celle destinée au roi lui sera par moi remise dans quatre jours. Je suis convenu avec l'abbé Dubois qu'il devra m'envoyer un courrier de Paris avec une claire et positive résolution quant à Mardick; que le Régent voudra bien également envoyer ordre à M. de Châteauneuf de ne pas presser ici la négociation, pendant le temps qu'il faudra pour recevoir ma réponse de Hanovre, de sorte que si je lui [3] donne quelque encouragement, il reviendra lui-même muni d'instructions complètes du Régent, soit à la Haye, soit même à Hanovre, si je le désire.

En même temps, je suis convenu ici que, pour passer le temps, M. Walpole déclinera toute conférence avec l'ambassadeur français; mais il devra déclarer aux États dans une conférence que si l'ambassadeur français a, comme il l'a annoncé, quelque expédient à proposer pour le renvoi du Prétendant, il désire qu'il en fasse la proposition aux États qui la communiqueront à M. Walpole, lequel la transmettra immédiatement à Sa Majesté et attendra ensuite ses ordres.

Je congédierai l'abbé fort content de moi, mais très défiant du succès de l'affaire, lui ayant représenté que le roi y est

1. En anglais. *Record Office*, *Regencies*, vol. 8.
2. *Thoroughly frighted.*
3. A Dubois.

extrêmement contraire actuellement. Autant que j'en peux juger, ils offriront Mardick; (mais) ils feront tout, même jusqu'à rompre absolument les négociations, plutôt que d'en venir à laisser débattre le grand point dans des conférences [1]. C'est par là que nous les tenons; et je ne doute pas que nous ne tirions bon parti de cet avantage durant toute la transaction avec eux. Votre Seigneurie croira aisément à mon vif désir d'être informé le plus clairement possible de votre manière de voir dans toute cette affaire, et comment nous devons la conduire.

III

Lettre du Régent à J. Stanhope.

A Paris, ce 8 juillet 1716 [2].

Je mortifierois votre ami l'abbé Dubois qui est en Hollande pour sa curiosité, si je ne lui permettois pas, Monsieur, de vous faire connaître que je suis toujours très persuadé que vous désires plus que personne que je sois uny d'amitié avec le Roy de la Grande Bretagne, et que vous y contribues en tout ce que vous pouves. Je n'oublieray rien de ma part de ce qui pourra y servir et je laisse à votre zèle pour nos avantages communs à faire le reste. Je serai ravi d'une liaison qui mette en évidence mes intentions et ma satisfaction sera entière si elle se fait par votre canal et se maintient par vos soins. Je dois ces sentiments à l'ancienne confiance que j'ay en vous et vous me ferez plaisir, Monsieur, de conter toujours également sur mon amitié.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

1. Il résulte du récit de Dubois (Sévelinges, I, p. 201) que le grand point était que le Régent voulait prendre pour base les traités d'Utrecht, et que le roi ne voulait pas conclure une alliance où ces traités fussent rappelés. Quand tous ses ministres, disait Stanhope, se joindraient ensemble pour lui persuader de passer par-dessus cette difficulté, ils n'en viendraient pas à bout. Son motif était la crainte de désobliger l'Autriche toujours très hostile à la paix d'Utrecht. Dubois, sur cette déclaration, avait répliqué que, puisque le roi était si ferme dans cette résolution, il était plus que vraisemblable que le Régent ne le ferait plus importuner sur ce sujet et qu'il laisserait faire le temps, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre connût les dangers de sa position, et les avantages qu'il pouvait tirer d'une étroite union avec la France. — Les yeux de George se dessillèrent en effet à Hanovre, quand il en vint à craindre une alliance franco-russe.

2. *Record Office. Regencies*, vol. 8, autographe.

IV

Lord Townshend au secrétaire J. Stanhope.

Whitehall, 17 (28) juillet 1716 [1].

J'ai reçu vos lettres des 21 et 23 courant (n. s.), avec la copie de la lettre que le duc d'Orléans vous a adressée. Je les ai toutes présentées au Prince au conseil de cabinet.

S. A. R. a été surprise très agréablement à la nouvelle de l'envoi de l'abbé Dubois à votre rencontre en Hollande. Elle regarde cette démarche, comme une preuve que le Régent est arrivé à une plus juste appréciation de l'importance de la garantie de Sa Majesté pour assurer la succession et la tranquillité de la France. S. A. R. approuve entièrement ce que vous avez dit à l'abbé dans vos trois conférences avec lui sur ce sujet; et elle pense que vous avez mis cette négociation sur le meilleur pied possible en le consternant tout d'abord [2] par l'appréhension qu'on ne puisse jamais gagner sur le roi d'admettre dans ce traité la garantie des renonciations, et en ne le laissant pas finalement sans quelque espoir que si le Régent veut effectivement donner satisfaction sur la demande relative à Mardick, alors il y aura quelque probabilité d'amener Sa Majesté à le satisfaire sur la garantie.

S. A. R. est d'avis que quelque désagréable qu'une telle garantie puisse être aux cours de Vienne et de Madrid, si néanmoins le Régent consent à l'acheter au prix de la ruine effective du port de Mardick, il ne serait pas sage de refuser d'insérer cette garantie dans notre traité, en considérant combien est populaire en ce pays-ci tout ce qui est susceptible d'empêcher l'union des couronnes de France et d'Espagne, chose que l'intérêt de Sa Majesté l'obligera toujours d'avoir en vue avec ou sans engagements formels pour cet objet, et en considérant aussi à quel degré la sûreté et l'intérêt de la nation, autant que l'honneur et la gloire de Sa Majesté, sont engagés dans l'affaire de Mardick.

S. A. R. est si pleinement satisfaite de la dextérité et de

1. En anglais. *Domestic Various*, n° 24.
2. *By frightening him thoroughly at first.*

l'habileté que vous avez montrées dans cette entrevue, qu'elle pense qu'il importe au service comme à l'honneur de Sa Majesté que la négociation soit maintenue dans cette voie, pour éviter les difficultés dans lesquelles M. de Châteauneuf nous plongerait certainement si cette matière était livrée à des conférences publiques, avant que les points principaux fussent concertés et ajustés; et S. A. R. m'ordonne de vous dire que les instructions que vous avez laissées à M. Walpole pour sa conduite sont dans son opinion parfaitement appropriées à cette fin; elle ne fait aucun doute que vous ne continuiez à conduire cette affaire secrète entre l'abbé et vous, de manière à ne pas donner d'ombrage à nos amis de Hollande [1].

. . . .

M. de Châteauneuf persiste en Hollande dans la voie qui lui a si bien réussi pour contre-balancer l'influence anglaise. Mais il s'éloigne du but, lorsque, agissant comme si l'abbé n'avait rien introduit de nouveau dans la négociation, il presse quand même l'ouverture des conférences à la Haye.

V

Lord Townshend à J. Stanhope.

Hampton Court, 31 juillet (11 août) 1716 [2].

. . . .

Vous aurez vu par les derniers rapports de M. Walpole que l'ambassadeur français à la Haye a reçu des instructions pour proposer un autre expédient relativement au Prétendant, et ce, en vue d'ouvrir immédiatement les conférences, sans aucun égard à ce qui s'est passé entre l'abbé Dubois et vous. S. A. R. est convaincue que cela ne peut pas se faire à autre intention que de diviser Sa Majesté et les États sur leurs intérêts respec-

1. La première lettre de Stanhope indique qu'il avait informé le Pensionnaire. Mais il n'est pas question d'autres personnages.
2. En anglais. *Domestic Various*, n° 24.

tifs, sans que le Régent donne aucune assurance positive concernant l'important article de Mardick.

Afin d'éviter ce danger; S. A. R. pense que M. Walpole pourrait recevoir pour instructions de prendre ces matières seulement *ad referendum* et de ne pas faire un pas dans la négociation, avant d'avoir reçu de l'abbé du Bois ces explications du Régent sur le point de Mardick, auxquelles l'abbé vous avait donné de si bonnes raisons de vous attendre. M. Walpole pourrait être chargé d'informer confidentiellement le Pensionnaire (qui sait où en est la négociation entre l'abbé et vous) qu'il est persuadé qu'il n'aura pas d'instructions pour agir, tant que vous n'aurez pas reçu la réponse de l'abbé.

L'abbé est attendu à Hanovre.

VI

J. Stanhope à lord Townshend.

Pirmont, 14 août 1716 [1].

Juste après le départ du messager, mardi dernier (11 août), je reçus une lettre de l'abbé du Bois à qui, par l'ordre du roi, j'ai donné rendez-vous à Hanovre. Mais comme il doit être ici incognito, moins on en parlera, mieux cela vaudra. Il me mande qu'il apportera la résolution du Régent. Je rendrai compte à Votre Seigneurie de ce qui se sera passé entre nous.

VII

J. Stanhope à lord Townshend.

Hanovre, 18 août 1716 [2].

Je ne sais rien de l'abbé du Bois depuis ma dernière à Votre Seigneurie. Mais je m'attends qu'il sera ici dans un jour ou deux. L'abbé ayant tenu à faire un secret de ses négociations

1. En anglais. *Regencies*, vol. 8.
2. En anglais. *Regencies*, vol. 8.

et de son voyage ici, sera surpris, je le crains, d'en trouver la mention dans les papiers anglais. J'aurais souhaité, s'il eût été possible, qu'on l'empêchât.

J'ai reçu de Vienne la confirmation de la défaite de l'armée turque. Mais les détails sont encore un peu confus.

La proposition de M. de Châteauneuf aux États-Généraux de rendre la France garante de la Barrière inquiète George Ier, au point de lui suggérer l'idée singulière de ne pas admettre la Hollande dans le traité qui se négocie entre l'Angleterre et la France. Elle n'en serait, pense-t-il, que plus sûrement sous l'influence britannique.

VIII

J. Stanhope à lord Townshend.

(Hanovre) 29 août 1716 [1].

Depuis ma dernière dépêche, le roi continue à craindre qu'il ne puisse être de très dangereuse conséquence que, dans le traité dont il s'agit en ce moment, la France devienne garante de la Barrière hollandaise. Car cela lui donnerait occasion à son plaisir de faire naître et de fomenter des disputes entre les Hollandais et les Flamands, disputes qui pourraient très aisément être amenées non seulement à créer une rupture entre l'Empereur et la Hollande, mais même à mettre l'Angleterre dans la nécessité de désobliger l'une ou l'autre de ces puissances, chaque fois que la France épouserait dans ces démêlés le côté de la question qui serait connu pour être désagréable à l'Angleterre. Nous avons quelque chose de pareil à craindre même dans la présente négociation. Car si nous paraissons peu disposés à mentionner leur Barrière dans ce traité, la France ne manquera pas de s'en servir à notre préjudice en Hollande. Aussi le roi croit-il qu'il vaut la peine d'examiner s'il ne serait

1. En anglais. *Regencies*, vol. 8.

pas plutôt de l'intérêt de l'Angleterre et de la Hollande elle-même que celle-ci ne fût point partie à ce traité [1].

La présente négociation a été occasionnée, et elle a pris naissance par notre traité avec l'Empereur, traité pour lequel nous avons recherché la participation des Hollandais. N'est-il pas possible d'arranger les choses de manière que les Hollandais préfèrent garder leur liberté et ne pas s'engager dans l'un ni dans l'autre de ces deux traités? L'Empereur l'aimera certainement beaucoup mieux que si, en faisant les deux traités, ils donnaient droit à la France de se mêler des affaires de la Barrière.

L'unique motif qui pouvait induire les Hollandais bien intentionnés à vouloir cette négociation avec la France était la crainte d'être engagés dans la guerre, si un différend venait à s'élever entre l'Angleterre et la France. Cette appréhension disparaîtra dès que l'Angleterre aura signé son traité avec la France.

Quant à l'intérêt de l'Angleterre dans cette matière, Sa Majesté est convaincue que la destruction de Mardick, le renvoi du Prétendant avec tous ses adhérents hors de France et, par là, l'anéantissement des espérances du parti jacobite, sont pour l'Angleterre des raisons suffisantes de faire un traité avec la France. Mais puisque l'intérêt que les Hollandais peuvent avoir dans ces affaires leur sera garanti efficacement par notre traité; puisqu'ils sont, par les traités déjà en vigueur, liés à l'Angleterre aussi fortement que des traités peuvent enchaîner; puisqu'ils sont liés même à l'Empereur par le traité de la Barrière assez étroitement pour qu'il soit presque impossible que l'Empereur soit jamais attaqué par la France sans qu'eux-mêmes soient obligés de le défendre en raison de leur Barrière, est-il de l'intérêt du roi ou de leur propre intérêt de les faire entrer dans des engagements avec la France au delà de ce qui est absolument nécessaire? L'influence de l'Angleterre ne sera-t-elle pas d'autant plus forte en Hollande, qu'il y aura moins de liens avec la France?

En conséquence, j'ai ordre d'envoyer un messager porteur

1. Voir ci-dessous la réponse de lord Townshend du 25 août (5 septembre).

de ces idées sur ce sujet afin qu'elles soient examinées en conseil et que, dans le cas où elles seraient trouvées justes, il n'y eût pas de temps perdu pour préparer le Pensionnaire et nos principaux amis de par là ; car, du côté de la France, le Régent est si impatient de finir avec nous, qu'aussitôt l'article de Mardick réglé, je vous garantis que l'abbé Dubois pressera M. Walpole de signer au nom de l'Angleterre ; et il ne soupçonnera pas notre intention en nous prêtant à son désir, si les Hollandais savent garder le secret jusqu'à ce que le traité soit signé.

IX

Methuen à J. Stanhope.

Londres, 21 août (1[er] septembre) 1716 [1].

Il a reçu sa lettre du 24 (n. s.) avec le compte rendu de ce qui s'est passé entre lui et l'abbé, et l'original du projet par eux signé.

Les offres de la France touchant Mardick sont insuffisantes. Le Prince est heureux de la résolution du roi de ne rien retrancher de ses premières demandes.

Quant au renvoi du Prétendant et à la succession du duc d'Orléans à la couronne de France, le Prince trouve que c'est fort bien arrangé, puisque le roi reste libre de choisir entre les trois expédients proposés par la France, et que la garantie de la paix d'Utrecht est limitée aux intérêts de la Grande-Bretagne, de la France et de la Hollande, sans que ni l'Empereur ni le roi d'Espagne puissent faire d'objection raisonnable.

On attend M. d'Iberville.

On espère que les Hollandais n'insisteront pas pour que leur Barrière soit insérée dans ce traité, parce que c'est contraire à leur intérêt et susceptible des fâcheuses conséquences mentionnées par Stanhope.

Le prince de Galles ne partage pas l'idée de tenir la Hollande en dehors du traité avec la France.

1. En anglais. *Domestic Various*, n° 23.

Quant à la question de Mardick, il redoute la mauvaise volonté de M. d'Iberville, et préférerait qu'on envoyât l'abbé Dubois à Londres.

X

Lord Townshend à J. Stanhope.

Hampton Court, 25 août (5 septembre) 1716 [1].

. . . .

Le contenu de votre dépêche du 29 avec la lettre de M. Walpole du 1er septembre ont été de la part du prince l'objet d'un sérieux examen; et S. A. R. m'a ordonné de vous faire savoir que Sa Majesté ayant prévu dès le commencement même de cette négociation les inconvénients qui résulteraient du désir des Hollandais que la France devînt garante de leur Barrière, j'écrivis alors plusieurs lettres à M. Walpole par ordre du roi, et j'employai de nombreux arguments pour dissuader les États d'une telle idée. D'après les réponses que j'ai reçues de M. Walpole, comme vous l'aurez vu, je lui indiquai dans ma dernière dépêche, que je trouvais que mes arguments avaient fait grande impression sur le Pensionnaire et autres personnages, qu'ils semblaient persuadés que la garantie de leur Barrière par la France serait suivie des pires conséquences pour leur État; et vous pouvez remarquer d'après la lettre de M. Walpole du 1er septembre que le Pensionnaire et d'autres personnages qu'il mentionne sont toujours de la même opinion, de sorte que nous sommes d'accord des deux côtés dans notre sentiment des dangereuses conséquences d'une telle démarche.

Aussi S. A. R. pense-t-elle que si la cour impériale nous tendait une main secourable dans cette affaire, on pourrait se fixer sur ce point. Si elle apportait de la complaisance dans les affaires de Bonn et dans les autres détails du traité de la Barrière qui inquiètent les Hollandais, il ne serait probablement pas très difficile de contenter les États avec la garantie générale, telle que vous l'avez rédigée; car elle renferme aussi leur Barrière virtuellement.

1. En anglais. *Domestic Various*, n° 24.

Mais pour ce qui serait de faire avec la France un traité à l'exclusion des États, le prince ne peut pas s'empêcher de trouver d'un grand poids les appréhensions exprimées par M. Walpole, dans sa lettre, qu'une telle démarche ne produisît de fatales conséquences en entraînant les États dans la politique française; et ceux qui ont l'honneur de servir le roi ici sont de la même opinion, que les Hollandais ne seraient pas satisfaits d'être engagés avec l'Angleterre seule, mais qu'ils se regarderaient plutôt comme abandonnés du roi, si l'alliance avec la France devait se faire sans eux; et alors, probablement dans cette humeur, les artifices et la faction des Français en Hollande les séduiraient bientôt et les pousseraient à se jeter entièrement dans les bras de la France.

Tel est, aux yeux de S. A. R., le cours que, dans ce cas, les affaires prendraient très probablement en Hollande; et par cette raison, elle juge que M. Walpole devrait avoir ordre d'employer tous ses efforts à obtenir l'acquiescement des États à l'article de la garantie générale seulement. Justement, le Pensionnaire et ses amis ont du temps devant eux pour en venir à bout par leurs insinuations, puisque les conférences devront être suspendues tant que le point de Mardick sera en discussion; et pour rendre les efforts de M. Walpole plus faciles et plus heureux, il faudra, lorsque le marquis de Prié arrivera en Hollande, s'appliquer très sérieusement à écarter ces brandons de discorde entre l'Empereur et les États. Si on y parvenait, cela rendrait une garantie française aussi peu nécessaire qu'elle doit être impopulaire dans ce pays-là. Mais S. A. R. soumet ces idées sur ce délicat et important sujet à l'examen de Sa Majesté.

Le prince est d'accord avec M. Walpole sur la communication à faire aux députés pour les Affaires étrangères de ce qui a été traité entre vous et l'abbé du Bois. S. A. R. juge qu'ils doivent être dans une très grande inquiétude si on ne les informe de rien; et en même temps, elle pense que ce traité a été mis sur un si bon pied par Sa Majesté et si bien établi même dans l'intérêt de la Hollande, que les députés ne pourront éprouver que de la satisfaction à apprendre ce qui s'est passé. C'est pourquoi j'écris par cette poste, sur l'ordre de S. A. R., à M. Walpole afin de lui faire connaître qu'il peut consentir à ce que le

Pensionnaire communique toute cette négociation aux députés pour les Affaires étrangères en grande confidence et avec stricte obligation de garder le secret.

Quant au point de Mardick qui doit se régler ici par un envoyé de France, S. A. R. a fait réflexion que si M. d'Iberville devait être la personne désignée, comme il est tout probable qu'il le sera en effet, ce ne serait pas une agréable perspective pour le succès de la négociation. Ce personnage est si mal disposé envers Sa Majesté et la famille royale; il est dans une intimité si bien établie avec le parti jacobite d'ici, que le prince croit qu'il trahira infailliblement auprès de ces gens tout ce qui se passera dans les conférences et qu'il fera son possible pour gâter l'affaire. Aussi le prince pense-t-il que si le Régent n'a pas réellement l'intention d'amener le traité à bonne fin, il ne peut pas le mettre en meilleures mains que celles de M. d'Iberville, pour le ruiner. Mais s'il a à cœur de finir l'affaire à notre satisfaction, il faut qu'un autre ministre en ait la conduite; et S. A. R. est d'opinion que nul ne conviendrait mieux pour nous être envoyé que l'abbé du Bois lui-même. Il y a été employé jusqu'ici. Il a conclu heureusement quelques points. Très probablement après le chemin qu'il a déjà fait, il se piquerait d'amener à une heureuse fin cette grande affaire; et à ce compte, il apporterait plus de sincérité et de facilité dans la négociation.

. . . .

Le roi abandonne l'idée de laisser la Hollande en dehors du traité.

Le Régent approuve ce que l'abbé Dubois a fait à Hanovre.

L'abbé est malade. Le roi n'est pas d'avis de l'envoyer à Londres.

XI

J. Stanhope à lord Townshend.

Hanovre, 15 septembre 1716 [1].

Le roi approuve sa lettre relativement à l'admission de la Hollande au traité qui est sur le tapis avec la France.

1. En anglais. *Regencies*, vol. 8.

L'abbé Dubois a reçu un courrier de France avec des dépêches du roi [1] et du maréchal d'Huxelles dans la forme usuelle, et en outre une dépêche confidentielle du Régent. Je les ai vues toutes; et toutes s'accordent à approuver sans restriction ce que l'abbé a fait ici. Toutes lui disent que M. d'Iberville a été envoyé à Londres et lui prescrivent, quant à lui, de rester à Hanovre, jusqu'à ce qu'il ait reçu des nouvelles de M. d'Iberville.

L'abbé qui, j'en suis sûr, souhaite que cette affaire finisse bien, a envoyé deux courriers à Paris en insistant sur la nécessité pour le Régent de se rendre aux propositions du roi relatives à Mardick. Sa Majesté pense aussi qu'il est nécessaire que M. Dubois reçoive des nouvelles de M. d'Iberville avant qu'aucune proposition nouvelle soit faite à la cour de France. De plus, l'abbé a été très malade ici; et il doit sa guérison, pour autant qu'il est guéri, au médecin du roi. Ainsi, jusqu'à ce qu'une nécessité manifeste résulte des dépêches qu'il recevra de M. d'Iberville, l'humanité ne permet pas de lui proposer de passer la mer.

Sa Majesté incline d'ailleurs à penser qu'en cas de difficultés déraisonnables de la part de M. d'Iberville, l'abbé Dubois rendrait beaucoup plus de services en allant à Paris et en s'efforçant d'y obtenir du Régent les ordres convenables.

Difficultés soulevées par M. d'Iberville à Londres. Impatience de Dubois à Hanovre. A Paris, ne négocier qu'avec le Régent.

Suggestions de Dubois pour arriver à hâter la solution.

XII

J. Stanhope à Methuen.

Hanovre, 19 septembre 1716 [2].

A reçu ses lettres des 25 et 31 août (v. s.) et avec la dernière, les minutes d'une conférence avec M. d'Iber-

1. C'est-à-dire au nom du roi.
2. En anglais. *Regencies*, vol. 8.

ville. Si M. d'Iberville ne change pas considérablement de langage, il est à prévoir que bien peu de fruits sortiront de la peine qu'on s'est donnée jusqu'ici.

J'avais écrit, il y a quelques jours, au comte de Stair, à la même intention que vous me dites l'avoir fait depuis votre conférence avec M. d'Iberville. L'abbé Dubois se montre très mortifié de cette dépêche d'Angleterre [1]; il affecte toujours d'espérer que le duc d'Orléans donnera satisfaction au roi pour Mardick, en vue de quoi il propose deux choses : l'une, que milord Stair reçoive positivement l'ordre pour tout le temps que cette négociation se poursuivra de n'en parler à qui que ce soit, si ce n'est au Régent lui-même; l'autre, que le conseil d'Angleterre, quand il aura épuisé la discussion avec M. d'Iberville, et, naturellement, examiné les points en question, pose un ultimatum qui sera transmis ici et à Paris, mais en renouvelant à milord Stair les précédentes instructions de continuer à n'avoir de rapports ou de conférences sur cette question avec aucune autre personne que le Régent. A cette occasion, je lui insinuai qu'il pourrait contribuer davantage au succès de cette affaire en allant en Angleterre ou à Paris; il se montra tout prêt à aller même encore beaucoup plus loin pour avancer les choses. Mais il croyait nécessaire d'attendre des avis ultérieurs de Londres et de Paris : après quoi, je crois qu'il sera très facile de le déterminer à faire celui des deux voyages qu'on jugera le plus convenable.

Stanhope a constamment évité d'entrer avec l'abbé dans le détail sur Mardick, mais, tout en s'abstenant de lui rien dire, il n'a pas pu éviter d'écouter ses raisonnements, parmi lesquels il n'y en a qu'un qui paraisse digne de quelque attention, c'est que, si on rase les jetées et les fascinages jusqu'à l'estran, le canal admis par le roi pour des vaisseaux ne tirant pas plus de dix pieds d'eau, ne tardera pas à s'engorger entièrement par les terres entraînées. Le roi a l'intention de maintenir le bénéfice du pas-

1. C'est-à-dire de M. d'Iberville.

sage proposé dans son projet original, à la pleine mer, pour les vaisseaux calant dix pieds.

L'abbé qui parait très piqué des objections de M. d'Iberville à ce que lui, l'abbé, a offert ici, désire qu'on saisisse l'occasion de dire à M. d'Iberville que le mémoire contenant les offres de la France touchant Mardick, que je vous ai envoyé, avait été dicté par le Régent lui même, et qu'on ne peut pas l'accuser d'avoir excédé ses pouvoirs.

« Quant au nouveau projet mis sur le tapis de drainer le Moer [1], l'abbé dit qu'il peut conjecturer la raison de cette demande en ce qu'une certaine personne a été gratifiée de ce terrain, qui, une fois drainé, vaudrait 50 000 livres par an; et que M. d'Iberville doit avoir été gagné par cette personne qui a assez de crédit pour disposer des emplois. C'est afin d'empêcher ce tripotage qu'il insiste pour que nul n'ait connaissance de ce qui se passe à cet égard, excepté le Régent qu'il espère convaincre de la nécessité de satisfaire le roi.

. . . .

Si l'on jugeait à propos de faire quelque changement dans le projet original, le mieux serait peut-être de transmettre *ici* aussitôt que faire se pourra un projet d'article tel qu'on jugera nécessaire de le réclamer, sans le communiquer à M. d'Iberville; une fois approuvé par Sa Majesté, il serait envoyé par l'abbé au Régent, et par moi en même temps à lord Stair, avec une déclaration péremptoire d'avoir à le regarder et à l'accepter comme un ultimatum, faute de quoi, la négociation serait rompue. Le plustôt que cela pourra se faire sera le mieux. Il est à souhaiter que ce soit avant que le roi se rende à Goehre, où certainement il ne voudra pas avoir l'abbé. Je ne vois pas trop ce qu'on en fera jusqu'à ce que ce pas soit franchi. Il pourra alors s'en aller tout naturellement à Londres, Paris ou la Haye. Il envoie un courrier à Paris demain et se promet un grand succès de sa dépêche.

1. Marais.

Débats à Londres entre M. d'Iberville et les ministres sur la question de Mardick.

XIII

Methuen à J. Stanhope.

Hampton Court, 8 (19) septembre 1716 [1].

. . . .

Il a écrit à Stanhope le 4 (15) et lui a rendu compte de tout ce qui s'était passé jusque-là avec M. d'Iberville. Par la présente, il lui envoie la continuation.

M. d'Iberville, dans son mémoire intitulé *Éclaircissement de certains faits douteux*, n'a pas jusqu'ici abandonné un seul point du plan sur lequel Dubois avait insisté dans le papier qu'il remit à Stanhope à Hanovre. Alors par réciprocité, les ministres anglais ne se sont relâchés sur aucun point du premier plan du roi. Cependant, ils proposent, comme expédient, de rétrécir la petite écluse.

Leurs motifs :

1° M. d'Iberville a toujours déclaré que la profondeur de l'écluse, qui après le radier devra être élevée de six pieds conformément à la proposition de l'abbé Dubois, est absolument nécessaire pour l'écoulement des eaux. Quoique les ministres pensent que si on élève le radier de dix ou onze pieds, ainsi que le roi l'a proposé, il restera une pente suffisante pour l'écoulement des eaux du pays, cependant ils sont d'avis que l'expédient de rétrécir la petite écluse ôterait toute force à l'argument qui est fondé sur l'écoulement des eaux, de sorte que si la cour de France n'y consent pas, on verra clairement que ce n'est pas tant l'écoulement des eaux qu'elle se propose que la facilité d'introduire de grands vaisseaux dans le canal; et en conséquence, si finalement le traité doit se rompre sur ce point, comme cela semble extrêmement probable d'après la conduite de M. d'Iberville ici, Sa Majesté sera pleinement justifiée devant le monde entier de ne pas consentir à une chose si déraisonnable.

1. En anglais. *Domestic Various*, n° 23.

2° Le colonel Armstrong et M. Ackworth, introduits devant le comité ont dit que, dans leur opinion, cet expédient sera plus efficace pour empêcher l'entrée de grands vaisseaux dans le canal que celui que le roi a proposé dans son premier plan. Elle sera impossible, avec une écluse de 14 pieds et la profondeur acceptée par l'abbé; possible à 26 pieds de largeur, avec la profondeur proposée par le roi, — détails — si donc les Français acceptent cet expédient, ce sera un avantage considérable gagné sur eux.

D'après la lettre de lord Townshend et la mienne qui a été envoyée à M. d'Iberville avec la réponse à ses objections par l'ordre de S. A. R., Sa Majesté verra qu'on ne lui laisse pas la liberté de se jouer de nous davantage, mais qu'il sera mis dans la nécessité de déclarer à S. A. R. la résolution définitive de sa cour sur les deux points essentiels, savoir l'état où l'écluse devra être mise et l'entière démolition du nouveau chenal sur l'estran avec les jetées et les fascinages, de sorte qu'il sera forcé de s'expliquer lui-même sur ces deux points, sinon cette négociation ne pourra pas se continuer davantage.

S. A. R. a jugé que cela était nécessaire pour éviter de perdre tout notre temps à des disputes stériles et à des altercations avec ce ministre, en pure perte, sans régler aucun point d'importance, et pour hâter la conclusion du traité, si les Français ont réellement l'intention de consentir à ce qui est raisonnable. Car après tout, S. A. R. trouve très étrange que, après qu'il a été dit à l'abbé Dubois à Hanovre que le papier qu'il vous avait remis sur Mardick était regardé comme insuffisant par Sa Majesté, on envoyât ici M. d'Iberville sans pouvoirs ni instructions pour rien céder; ce serait à croire que la cour de France aurait quelque intérêt à continuer cette négociation sans intention réelle d'en venir à une conclusion raisonnable.

Nous avons attendu un courrier de lord Stair toute cette semaine.

M. d'Iberville transige à Londres.

XIV

Methuen à Stanhope.

Hampton-Court, 11 (22) septembre 1716 [1].

Par sa lettre du 8 (19), le roi aura vu où en étaient les choses avec M. d'Iberville.

Le lendemain matin [2] du jour où il avait reçu notre réponse à ses objections et la lettre que lord Townshend et moi lui avions écrite en même temps sur les ordres de S. A. R., il vint nous parler et dit *que nous luy avons donné son congé* [3]; je me sers de ses propres termes. Mais après une longue conversation, il me dit que bien qu'il n'eût pas de telles instructions du Régent, néanmoins il espérait qu'il en serait approuvé dans les offres qu'il allait nous faire; à savoir, attendu que nous insistions tellement sur l'entière destruction du chenal, il y consentait, comme aussi à l'expédient par nous proposé de rétrécir le passage de la petite écluse, pourvu que nous voulussions consentir à ce que la largeur conservée fût de seize pieds au lieu des quatorze réclamés dans notre expédient, et le radier laissé avec sa profondeur actuelle sans l'élever de six pieds selon l'offre de l'abbé Dubois.

Il ajouta que le passage à seize pieds de large seulement, ne pourrait pas recevoir de navires au-dessus de soixante-dix tonneaux; et que si l'ouvrage entier du chenal était détruit, le passage du chenal au canal serait rendu impossible, de sorte qu'en nous sacrifiant tout ce qui pouvait nous inquiéter, si peu que ce fût par rapport à la navigation, il nous demandait de ne pas insister sur des choses qui ne seraient bonnes qu'à créer une grande dépense nullement nécessaire et qui empêcheraient *l'écoulement des eaux* [4]. Il espérait que le roi trouverait raisonnable de l'accorder.

Après avoir été avec nous, il se rendit chez le prince et

1. En anglais. *Domestic Various*, n° 23.
2. 18 septembre, n. s.
3. En français dans le texte anglais.
4. En français.

tint le même langage à S. A. R; et S. A. R. nous ordonna de lui demander de nous l'envoyer par écrit afin qu'elle eût le temps de l'examiner; et, de plus, de lui demander si, dans le cas où le roi serait disposé à consentir à ce que le passage fût maintenu à seize pieds de large, lui, M. d'Iberville, ne consentirait pas de son côté à ce que le radier fût en même temps élevé de six pieds, ainsi que l'abbé Dubois l'avait offert.

Il dit qu'il obéirait aux ordres de S. A. R. en nous envoyant par écrit ce qu'il avait proposé. C'est ce qu'il a fait hier. La copie de cette pièce avec celle de la lettre qu'il m'a envoyée en même temps, sont ci-incluses. Mais il nous demanda, puisqu'il cédait maintenant sur ces deux points essentiels, aussi complètement que cela lui était possible, que S. A. R. voulût bien ne pas insister sur quelque autre chose, car ce serait en dehors de ses pouvoirs; et il craignait qu'il ne lui fût difficile de justifier auprès du roi son maître et du Régent ce qu'il avait déjà fait.

Nous ne nous sommes pas contentés seulement de l'avis du colonel Armstrong et de M. Ackworth sur cette affaire. Milord Townshend et moi avons consulté sir George Byng, sir John Jennings et milord Berkeley; et ils sont tous d'opinion que l'expédient proposé quant à la largeur de l'écluse empêchera les navires de dimension moyenne d'entrer dans le canal, encore qu'il dût rester large de seize pieds, plus efficacement que ce qui est proposé dans le plan du roi, c'est-à-dire d'élever le radier de dix ou onze pieds. Ils pensent aussi que la démolition des jetées et des fascinages du chenal est le point le plus essentiel, et que si cela se fait de la manière que les Français acceptent maintenant, l'entrée du canal sera rendue impraticable à tous autres que petits bâtiments, si même, bientôt, elle n'est pas obstruée complètement par le sable sous l'action de la mer et du vent.

S. A. R. est d'opinion que cette dernière proposition de M. d'Iberville est très honorable pour Sa Majesté et avantageuse à la nation. Les amiraux et les ingénieurs pensent qu'il faut l'accepter plutôt que de souffrir que le traité se rompe sur ce point, attendu que Sa Majesté ne rencontrerait plus d'aussi bonne occasion d'obtenir la destruction de ce canal qui, s'il devait subsister dans son état actuel, serait toujours une ter-

rible épine dans notre flanc, en cas que nous fussions forcés à une nouvelle guerre avec la France.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons de nous efforcer d'obtenir le consentement de M. d'Iberville à ce que, si Sa Majesté juge à propos d'accorder, que le petit passage de l'écluse soit laissé à seize pieds de large, le radier actuel doive être complètement détruit, un autre construit sur son emplacement et élevé de six pieds plus haut, conformément à l'offre que l'abbé Dubois a déjà faite.

Les lords du comité doivent se réunir à Cockpit demain, où cette matière sera pleinement examinée; après quoi, ce qui s'y sera passé sera mis sous les yeux de S. A. R. dans le conseil de cabinet de jeudi; et j'espère vous envoyer vendredi prochain un compte rendu, avec la réponse que S. A. R. nous ordonnera de retourner au dernier papier et à la lettre de M. d'Iberville.

. . . .

L'état des affaires du Nord oblige l'Angleterre à s'assurer du Régent.

XV

Stanhope à Methuen.

Hanovre, 25 septembre 1716 [1].

. . . .

D'après les avis reçus aujourd'hui du Nord, il est certain que la descente en Scanie n'aura pas lieu. Une excessive jalousie existe entre les Danois et les Moscovites. Ces derniers sont de beaucoup supérieurs sur terre, et le Tsar a envoyé ordre jusque dans ses ports de la Baltique les plus éloignés, de rassembler en toute hâte tous les vaisseaux disponibles, lesquels devront le rejoindre dans le Sund. On ne fait pas de doute qu'il compte cantonner ses troupes, montant à 40000 hommes, sur les territoires de Danemark, de Holstein et de Mecklembourg. Il y aura probablement de l'opposition, de sorte que je crains qu'on n'en vienne sous peu aux extrémités. Cette situation ne cause pas un médiocre souci au roi.

1. En anglais. *Regencies*, vol. 8.

Quand la querelle entre ces puissances aura éclaté, il y a lieu de craindre que la France ne souffle le feu : ce qui fait que Sa Majesté désire que le traité avec la France s'achève par les entretiens du Régent avec le comte de Stair; et d'après tout ce que l'homme d'ici [1] me dit, on doit espérer que l'affaire de Mardick pourra s'arranger. Tout ce que le conseil d'Angleterre jugera suffisant pour empêcher cette place de servir de retraite aux vaisseaux de guerre et aux corsaires, Sa Majesté l'approuve.

Et en considérant le danger immédiat où il semble que nous mettent les troubles du Nord, je dirai franchement que, dans mon opinion, nous devons nous assurer, s'il se peut, l'amitié du Régent. Vous êtes les meilleurs juges de ce qui est absolument nécessaire pour notre sécurité et la satisfaction du peuple. Je crois que rien au delà ne doit être réclamé dans cette conjoncture critique; si nous la laissons échapper, je crains qu'ensuite nous n'ayons à traiter avec la France avec un bien plus grand désavantage. La guerre de Turquie va très probablement durer encore une campagne. On ne sait pas de quel côté penche le roi de Prusse, vu son hésitation à venir trouver le roi et à s'expliquer. Tout est à craindre, si les choses en viennent aux extrémités que nous craignons en Danemark. Les Suédois peuvent chercher à fomenter un mauvais coup dans la Grande-Bretagne.

D'après cet exposé de ce qui me semble l'état des affaires dans cette partie du monde, vous donnerez, j'en suis persuadé, à votre négociation avec M. d'Iberville un tour capable de l'amener à une issue, soit en la terminant avec lui, soit en m'envoyant le projet d'un article relatif à Mardick, que l'on puisse conseiller au roi de maintenir comme son ultimatum.

A cette intention, j'ai arrangé avec l'abbé qu'il se rendra à la maison de campagne d'un gentilhomme près de Gœhre, où il restera jusqu'à ce qu'on en ait fini de cette affaire. L'expédient proposé de concéder quelque chose sur la profondeur en reprenant sur la largeur, pourra, je l'espère, faciliter les choses. Car, ainsi que je vous l'ai fait connaître dernièrement, il existe un grand personnage qui a un puissant intérêt à ce

1. Dubois, que Stanhope en revient à appeler tout uniment *this man*.

que le terrain soit susceptible de drainage. Je sais qu'il pense que cela pourra se faire en élevant le radier de cinq ou six pieds. Une fois que cet avantage lui aura été assuré, je crois qu'il pourra obtenir du Régent de consentir à diminuer un peu la largeur. Le Régent en s'entretenant avec lord Stair s'est montré disposé à accepter un canal navigable pour des vaisseaux de deux cents à cent cinquante tonneaux. Quelle largeur faudrait-il? Vous le savez mieux que moi; et il vous appartiendra de la régler en conséquence.

L'abbé a reçu de nouveaux pleins pouvoirs, datés du 12 courant, avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire, dont il ne fera usage que pour signer le traité à la Haye, si nous avons le bonheur de le finir.

Satisfaction du roi à la nouvelle que l'entente s'est faite à Londres sur l'article de Mardick. L'abbé va se rendre à la Haye pour signer le traité d'alliance.

XVI

J. Stanhope à lord Townshend.

Hanovre, 30 septembre 1716 [1].

Milord, si Votre Seigneurie a reçu mes dernières dépêches, spécialement celle du 25 courant, vous pouvez imaginer aisément avec quel plaisir le roi a reçu la lettre de M. Methuen du 11 courant [2], et les papiers qui l'accompagnaient. De peur que le vent ne continue à souffler de l'ouest, comme il fait maintenant, j'envoie celle-ci par Calais avec des duplicata de mes deux dernières dépêches. Vous y verrez que Sa Majesté est convaincue qu'il ne peut pas lui être rendu de plus grand service à présent que d'amener ce traité à une heureuse conclusion: et je puis assurer Votre Seigneurie que Sa Majesté est complètement satisfaite de l'état actuel de la négociation, en se rendant bien compte qu'elle en est redevable au bon ménage

1. En anglais. *Regencies*, vol. 8.
2. Vieux style; du 22, nouveau style.

de ses serviteurs en Angleterre. Je n'ai donc pas autre chose à vous recommander présentement que de vous hâter; et je présume qu'avant que celle-ci vous parvienne, vous aurez réduit en forme d'article la convention de Mardick qui devra être signée en Angleterre sans perdre de temps.

Je crois que M. Walpole a des pouvoirs suffisants à la Haye pour signer d'abord la première déclaration qui doit précéder le départ du Prétendant d'Avignon; et ensuite, le traité lui-même, aussitôt que vous en aurez fini de l'article de Mardick avec M. d'Iberville. L'abbé ira d'ici à la Haye; et, étant très impatient de retourner à Paris, ce qui, je crois, serait fort utile au service du roi, il pressera la signature du traité entre les trois puissances. Mais si les formes hollandaises doivent occasionner du retard, il pressera de signer avec l'Angleterre, en donnant toutes les sûretés possibles qu'il signera ensuite avec les Hollandais, aussitôt qu'ils seront prêts.

Je désire donc que vous me fassiez savoir sans perdre de temps ce que je peux lui dire à ce sujet, comme aussi que vous examiniez si les pouvoirs qu'a M. Walpole, lesquels ont été calculés pour la triple alliance, sont suffisants pour lui permettre de signer avec la France seule. En cas qu'il soit jugé utile ou nécessaire de prendre ce parti, mon opinion personnelle est, pour les raisons que vous avez vues dans mes dernières dépêches, qu'on ne doit pas perdre un moment pour assurer notre traité avec la France; mais j'éviterai de rien dire de positif à l'abbé sur ce chapitre, jusqu'à ce que j'aie des nouvelles de Votre Seigneurie.

L'abbé Dubois présenté à la cour à Hanovre. Négociations prochaines à la Haye.

XVII

Charles Stanhope à Methuen.

Hanovre, 6 octobre 1716 [1].

Par ordre de James Stanhope, il lui accuse réception de sa dépêche du 19 septembre (v. s.) [2].

1. En anglais. *Regencies*, vol. 8.
2. 30 sept. (n. s.). Charles Stanhope, cousin du secrétaire James Stanhope.

James Stanhope est allé chez le roi avec l'abbé Dubois qui doit, ce soir, faire son apparition publique à la cour pour la première fois. Le roi partant pour Gœhre, samedi prochain, on a pensé qu'il convenait que l'abbé continuât jusque-là de se montrer en public et fît sa cour au roi; après quoi, il partira pour la Haye afin de conclure le traité en forme.

Comme c'est le secrétaire qui mène l'abbé à la cour, il lui est impossible d'écrire par ce courrier. Afin de prévenir toute perte de temps et de préparer les affaires à la Haye, Charles Stanhope le dépêche avec une lettre à M. Walpole, dont une copie est ci-incluse.

« J'ai de plus l'ordre de vous informer que c'est le plaisir de Sa Majesté que le contenu de la lettre à M. Walpole soit examiné par ses serviteurs en Angleterre; et s'ils pensent devoir conseiller, qu'en cas de nécessité, M. Walpole et l'abbé signent avant que les Hollandais, à cause de leur manière de procéder, puissent être prêts, qu'alors ils y concourent de leur côté. De même, s'ils pensent que le traité entre la Hollande et l'Empereur doive être signé simultanément avec celui entre la Hollande et la France, il convient que des instructions et des ordres appropriés soient envoyés d'Angleterre à M. Walpole. »

Empressement du prince de Galles à concourir à la politique du roi pour fixer le Régent et hâter la conclusion finale du traité.

XVIII

Methuen à J. Stanhope.

Hampton Court, 12 (23) octobre 1716 [1].

J'ai déjà, dans ma dépêche du 9 courant [2], accusé réception de vos lettres des 8 et 11 courant, ensemble, la copie de la convention d'alliance défensive avec la France, telle qu'elle a été réglée entre vous et l'abbé Dubois. Toutes ces pièces ont

1. En anglais. *Domestic Various*, n° 23.
2. Vieux style, c'est-à-dire du 20, nouveau style.

été mises sous les yeux de Son Altesse Royale aussitôt arrivées, et lues hier au conseil de cabinet. Son Altesse Royale est extrêmement heureuse que la pensée de Sa Majesté sur la conclusion de l'affaire de Mardick ait été exactement la même que celle que, de son côté, elle avait eue pendant tout le cours de cette négociation.

Renvoyer le Prétendant d'Avignon et les rebelles hors de France; réduire le canal de Mardick à des dimensions telles qu'il ne puisse recevoir ni vaisseaux de guerre ni corsaires; empêcher le Régent de se mêler des affaires du Nord dans cette conjoncture critique; ces trois points lui ont toujours paru de la plus grande importance. Aussi, Son Altesse Royale espère-t-elle que cette occasion opportune de fixer le Régent, chose qu'elle regarde comme de la dernière conséquence, ne sera pas perdue.

Je vous ai déjà informé dans quelques-unes de mes lettres précédentes, des sentiments de Son Altesse Royale sur la signature à donner par nous à ce traité, simultanément avec les Hollandais la leur; et combien aussi nous souhaitions qu'ils pussent signer également le même jour, celui que Sa Majesté a conclu avec l'Empereur.

Son Altesse Royale se flatte toujours que la première de ces deux choses se réalisera, parce qu'elle pense qu'elle est également dans l'intérêt de Sa Majesté et des États-Généraux; mais si l'on en juge par l'attitude des ministres de l'Empereur en Hollande, leur conduite, selon toute probabilité, rendra la dernière impraticable.

Cependant, comme il n'est pas possible à Son Altesse Royale de prévoir ici quels obstacles la conclusion de ce traité est exposée à rencontrer en Hollande et quelles nouvelles difficultés seraient susceptibles de s'y élever, elle a vu avec grand plaisir les ordres que vous avez, par le commandement de Sa Majesté, envoyés à ses ministres à la Haye sur ces deux points, et Son Altesse Royale, voulant faire tout ce qui est en son pouvoir pour l'heureuse conclusion de cette affaire, a ordonné que des pouvoirs convenables, permettant à milord Cadogan et à M. Walpole de signer le traité conjointement avec les États ou séparément, leur soient dépêchés avec toute la promptitude possible, afin qu'il ne manque rien d'ici pour mettre les

ministres du roi à la Haye en mesure d'exécuter les commandements quels qu'ils soient, qu'ils pourront recevoir de Sa Majesté.

. . . .

Stanhope envoie à Methuen les trois premières lettres que l'abbé lui a écrites de la Haye et la réponse qu'il y a faite. Il se défie de la sincérité de la France. La troisième lettre de l'abbé, celle du 21 octobre, n'a pas laissé d'inquiéter le roi.

XIX

J. Stanhope à lord Townshend.

Goehre, 26 octobre 1716 [1].

« Hier arriva ici un courrier de l'abbé Dubois avec les trois lettres ci-incluses, auxquelles, par ordre de Sa Majesté, j'ai envoyé la réponse ci-incluse également. La dernière lettre de l'abbé, celle du 21, a causé au roi une certaine inquiétude, comme ayant l'air de préluder dans cette affaire au manque de sincérité que nous devons toujours appréhender dans nos relations avec la France. Néanmoins, quoi qu'il en soit, Sa Majesté persiste fermement, pour les raisons que souvent déjà je vous ai mentionnées, dans l'opinion qu'il faut nous efforcer d'avoir le traité signé par eux ; et spécialement, dans le moment actuel, s'ils ont l'intention de rompre, qu'aucune lenteur de notre part à remplir nos engagements, ne leur donne un prétexte plausible de retirer les leurs. Pour ce motif, j'ai, par le présent courrier, réitéré à lord Cadogan les ordres que je lui ai envoyés, ainsi qu'à M. Walpole, dans ma dernière, sur la conduite qu'ils doivent tenir. Comme ils les ont déjà envoyés à Votre Seigneurie, je ne veux pas vous en fatiguer derechef. »

1. En anglais. *Regencies*, vol. 8.

Trois lettres de l'abbé Dubois à J. Stanhope, 17, 20 et 21 octobre, après son arrivée de Hanovre à la Haye qui eut lieu dans la nuit du 16 au 17.

XX

A la Haye, le 17 d'octobre 1716[1].

Monsieur,

« Je n'ay pas fait mon voyage en trop bonne santé, ni sans beaucoup d'incommoditez, mais enfin, je suis arrivé hier au soir 16 du mois : J'ay commencé par voir M. Walpole qui m'a dit que my Lord Cadogan n'avoit que les Pleins pouvoirs qu'on donne *ad honores* à tous les Ambassadeurs, mais qu'il n'en avoit aucun pour signer l'alliance. Que le sien ne lui permettoit pas de signer avec la France separement, et qu'ils avoient écrit par un Courier qui doit arriver aujourd'hui à Londres pour demander des Pleins pouvoirs pour my Lord Cadogan et pour lui, qui leur donnassent la faculté de signer tous deux, ou l'un d'eux seulement au défaut de l'autre, conjointement avec les Plenipotentiaires de France et ceux des États-Généraux ou séparément avec ceux de chacune de ces deux Puissances, et que d'abord que ces pleins pouvoirs seront arrivez, my Lord Cadogan et lui signeront avec moi. J'espère qu'avant ce temps là, la prevoyance que Votre Excellence a eu d'écrire à Londres, il y a déjà quelque tems, aura avancé l'expédition de ces passeports, et qu'ils arriveront incessament.

« Quoiqu'il en soit, je n'en desire l'acceleration par aucune inquiétude, mais seulement pour avoir le plutot qu'il sera possible, un moyen de mettre M. le Regent en état de prendre des mesures pour eloigner le Chevalier de S[t] George. Cependant, les ordres que le Roy a eu la bonté d'envoyer ici à my Lord Cadogan, et la première lettre que vôtre Excellence a écrite à my Lord Cadogan et à M. Walpole en commun, ont commencé à avoir leur effet, car my Lord Cadogan a donné au Deputé des États qui a soin des affaires étrangères, tout ce qui est en Latin dans le papier que nous avons signé, pour le communiquer aux Etats, et lui a dit que les Etats feroient

1. *Regencies*, vol. 8.

plaisir au Roy de finir promptement cette affaire; ce qui les a disposez à le faire, car le Pensionnaire leur a dit dans l'Assemblée qu'ils devoient terminer. De sorte que les precautions que vôtre Excellence a prises, commençant à se faire sentir, j'espère que ceci ne languira pas. Et si le Roy avoit la bonté de faire savoir à my Lord Cadogan la satisfaction qu'il a des premières démarches qu'il a faites, je ne doute pas que celà ne l'excitât à continuer. J'ay rendu visite à my Lord Cadogan et je lui ai parlé comme si vous m'aviez recommandé d'agir en toutes choses de concert avec lui; il m'a tenu un langage sage, sensé et civil, et je crois qu'il fera de bonne grace tout ce qui sera nécessaire.

« M. de Chateauneuf a reçu une lettre de Londres du 6 du présent mois par laquelle on lui mande que les Thorys [1] sont au desespoir de voir toutes leurs esperances détruites par le Traitté d'Alliance, qu'ils donnent aux François les noms les plus méprisants et les plus injurieux, tiennent les discours les plus insolents contre M. le Duc d'Orleans, et qu'on ne conseille pas à M. l'Abbé Du Bois d'aller à Londres; qu'il y a des Wiggs [2] même qui sont fachez dans le fonds du cœur de l'alliance qui va rendre le Roy d'Angleterre plus independant d'eux, et plus en état de secouer le joug de quelques-uns d'entre Eux qui vont à leurs fins sans se mettre en peine de sa satisfaction.

« J'ay copié les termes propres de la lettre. J'en ai reçu une de M. d'Iberville qui m'ecrit qu'il ne me conseilleroit pas d'aller à Londres ni à Dunkerque. A tout cela je réponds comme le Cardinal Mazarin : Laissons les dire, puisqu'ils nous laissent faire.

« Je suis revenu, Monsieur, si chargé de bons traitements et de bons procedez de vôtre part, et de preuves de vôtre droiture, de vôtre désintéressement et de vôtre generosité, que si tout cela avoit du poids comme les choses matérielles, cent chevaux ne m'auroient pas emmené, et je ne say comment ma reconnoissance pourra se faire sentir. J'ay pris auprès du Roy une si grande idée de lui, que, quelque chose qui m'arrive,

1. Tories.
2. Whigs.

j'auray toute ma vie un attachement particulier pour sa personne; et à mon retour en France je profiteray de la grace qu'il m'a faite de me permettre de lui écrire pour lui renouveller souvent les assurances de mon devouement.

« Cependant, je supplie vôtre Excellence de vouloir bien lui faire ma cour, et d'estre persuadé de l'estime singulière et de la reconnoissance avec laquelle je suis... »

XXI

A la Haye, le 20e d'octobre 1716 [1].

Monsieur,

« Je suis fort embarassé de ce que je ne suis point averti par M. Walpole qu'il ait reçu le plein pouvoir dont il a besoin pour signer comme nous en sommes convenus. La precaution que vôtre Excellence avoit prise 10 ou 12 jours avant mon depart d'Hanovre, d'écrire en Angleterre pour faire venir un plein pouvoir au cas que celui que M. Walpole ne fut pas suffisant, ne me permettoit pas de douter qu'il arriveroit à la Haye presque aussitôt que moi, et je suis tenté même de croire que M. Walpole l'a reçu, mais qu'il ne veut pas signer sans my Lord Cadogan, et attend que les Pleins pouvoirs qu'ils ont demandés soient arrivez. Je serois ravi moi même que my Lord Cadogan pût signer, mais ce long délay est prejudiciable par deux raisons, l'une qu'on perds le tems le plus propre pour l'Eloignement du Chevalier de St George, et l'autre qu'ayant envoyé à S. A. R. la convention qui porte que les Articles seront signez par un Plenipotentiaire d'Angleterre incessamment après mon arrivée à la Haye, et lui ayant écrit la prevoyance que vous aviez eu d'ecrire en Angleterre qu'on envoyât un nouveau pleinpouvoir à M. Walpole, il sera surpris de ce retardement. Ainsi, Monsieur je vous supplie d'envoyer de nouveaux Ordres à M. Walpole pour signer sans differer, d'abord qu'il aura reçu un Plein Pouvoir, et si cela faisait la moindre peine à Milord Cadogan, ce que je ne crois pas, il seroit facile de reparer cela, car d'abord que ses Pleins pouvoirs seroient arrivez, je signerois de nouveau avec lui et avec M. Walpole,

1. *Regencies*, vol. 8.

et nous supprimerions la signature faite avec M. Walpole seulement, de sorte qu'il ne nous en coûteroit que la peine d'un Secretaire pour faire deux copies.

« Les Nouvelles que nous avons de France et de Londres me persuadent qu'il seroit important au service du Roy de la Grande Bretagne, que les Etats Generaux terminent promptement nôtre Traité, afin que M. le Duc D'Orleans en le faisant publier et executer, fit cesser les discours et les mouvemens qui s'excitent, et qui ne se calmeront pas, tandis que cette affaire demeurera en suspens, et que ceux qui n'en sont pas contents pourront concevoir la moindre esperance qu'elle pût estre traversée.

« Tout ce que j'ay appris que Milord Cadogan a fait pour inspirer aux États Généraux de faire diligence m'a paru très bon. Il ne s'agit plus que de savoir, si en secret il n'a rien fait de contraire, ce que vous pourrez facilement reconnoitre par le fait dont je vas avoir l'honneur de vous rendre compte [1].

« Le Marquis de Prié a marqué beaucoup de mecontentement de notre alliance; My Lord Cadogan a dit a un ami de M. de Chateauneuf le 18 de ce mois, qu'il attendoit le Marquis de Prié ce jour là chez lui, pour le convaincre que l'alliance défensive que l'Angleterre faisoit avec la France, n'estoit point contre les interêts de l'Empereur. Si ce que Milord Cadogan a dit est sincère et que veritablement il ait parlé au Marquis de Prié pour lui faire entendre raison, il y a apparence qu'il vous en aura informé par M. Walpole; au lieu que s'il ne vous a rien fait savoir, on peut craindre que ses conférences avec le Marquis de Prié n'ayent un objet contraire, et ne tendent à faire quelque intrigue pour differer et traverser la conclusion de nôtre Alliance. Quoiqu'il en soit, je vous supplie, Monsieur, de supplier le Roy de faire presser les Etats Generaux de terminer cette affaire, parce que je suis persuadé que nous n'aurons un véritable calme, que lorsqu'en France on ne pourra plus douter que cela est absolument terminé. Monsieur de Cha-

1. Les soupçons de l'abbé n'étaient pas fondés. Lord Cadogan était assez tiède pour l'alliance sans les Hollandais, mais il suivait les instructions de son gouvernement en essayant de démontrer aux Autrichiens que, dans le projet de traité, il n'y avait rien dont ils eussent à s'inquiéter. Stanhope rassure Dubois dans sa réponse du 25 octobre.

teauneuf a reçu une lettre de Mons. D'Iberville du 13 dont je vous envoye un Extrait parceque vous y estes nommé, et que tout ce qui vous regarde me tient au cœur.

« Je tiens d'un endroit très sur que My Lord Marlborough qui se montre rarement à Bath où il est encore, n'est pas si bien que ses amis le disent, et qu'il lui prends souvent des defaillances qui presagent une soudaine chute ; le bruit s'est repandu depuis quatre jours, qu'il alloit estre destitué de ses charges ; et Mr Stanhope qu'on dit qui va estre fait Lord sous le nom de Chadworth aura le commandement des troupes sous les ordres du Prince.

« Je souhaite tout ce qui peut vous estre le plus avantageux : mais je say que l'Europe a besoin de vous pour son repos.

« On a reçu aujourd'hui une lettre de M. d'Iberville du 17 qui porte : Les Thorys crient que cette Alliance leur coupe la gorge, le desespoir les porte à tenir des discours d'une insolence incroyable contre M. le Duc D'Orleans, et contre M. l'Abbé du Bois : il y en a qui parlent ouvertement dans les caffez d'assassiner S. A. R. ce sera bien autre chose si il peut y avoir pis. quand ils sauront les conditions du traité, car ils ne peuvent se figurer que l'on oblige le Pretendant de sortir d'Avignon.

« My Lord Marlborough a quitté Bath, et est allé demeurer à Bristol, on ne fait plus de mistère qu'il tombe souvent dans des défaillances qui sont regardées comme un signe infaillible d'une chute prochaine. »

XXII

A la Haye, le 21 d'octobre 1716 [1].

Monsieur,

« Je viens de recevoir un Courier de France par lequel on me donne avis d'un incident imprevu, sur lequel comme sur tout ce qui peut arriver, je ne prendray point d'autres mesures, que de vous en rendre compte et de vous supplier de me faire savoir positivement ce que vous jugez à propos que je fasse : voulant dans toutes les choses qui regarderont le Roy de la Grande Bretagne, et l'Angleterre, ou qui pourront avoir raport

1. *Regencies*, vol. 8.

à vous ou à moy, n'avoir point d'autre règle pour ma conduite que de suivre vos conseils. M. le Duc D'Orleans a été informé que le chevalier de Saint-George après avoir été incommodé des hemorroides etoit attaqué d'une fistule, et que l'on croyoit qu'il ne pouvoit pas se dispenser de se faire faire incessamment l'opération. Pour savoir la vérité du fait, on y a depesche Guerin Chirurgien de la Charité de Paris neveu du Sr Marechal premier chirurgien du Roy : on saura par son raport à quel point est cette maladie, et si veritablement il faut lui faire l'operation sans aucun delay. Cependant je ne veux pas être un moment sans vous apprendre ce qui m'en est mandé : et quand on m'offriroit de signer je le refuserois, jusqu'à ce que j'aye reçu vôtre reponse, et que je sois informé de la volonté du roy de la Grande Bretagne et de votre sentiment à quoi je me conformeray entierement. Ainsy je vous suplie de me mander ce que S. M. Brittanique souhaitera que l'on fasse; si il se trouve vray que l'on soit obligé de faire l'opération au Chevalier de St George M. le Regent prendra toutes les mesures que vous jugerez à propos : et pour plus grande seureté il sera aise si le Roy le souhaite, de faire passer secretement sur les lieux un chirurgien de votre part, ou tel autre homme de confiance qu'il vous plaira pour rendre compte au Roy et à vous, Monsieur, du progrès de la maladie et de la guerison.

« M. le Duc D'Orleans me mande qu'en attendant qu'il put declarer au conseil de Regence qu'il s'étoit obligé par le traité avec l'Angleterre de faire passer le Chevalier de St George au dela des Alpes; prevoyant que les montagnes pouvoient être fermées par les neiges; ou que le Chevalier de St George pourroit se servir de cette raison pour differer son départ, il avoit fait faire secretement les dispositions necessaires pour le faire passer par mer, afin de lui ôter toutes sortes de pretextes.

« J'ay ecrit d'Hanovre à Mgr le Duc d'Orleans que nous n'avions pas intention de rendre publique la signature que je ferois icy avec my lord Cadogan, ou M. Walpole, et que nous etions convenus que jusqu'à ce que nous fussions d'accord avec les Etats Generaux et que nous pussions signer conjointement avec eux, nous garderions cette signature en poche par menagement pour les Etats Generaux qui pourroient croire que nous avions voulu faire un traité particulier sans eux, et que

vous souhaitiez les ménager aussi bien que nous, et ne leur pas donner ce sujet de mécontentement et que je n'avois demandé cette signature que pour une seureté réciproque, afin que si M. le Regent vouloit prendre quelques mesures pour preparer le départ du chevalier de St George, il le peut faire avec seureté. Quoyque j'ay ecrit dans ce sens la à M. le Duc D'Orleans, on luy a dit que d'abord apres cette signature de M. Walpole et de moy, et sans attendre la signature publique des trois Puissances, le Roy de la Grande Bretagne pourroit exiger, qu'on fit partir le Chevalier de St George et que l'on exécutât ce qui est réglé pour Mardick de sorte que les Etats Generaux voyant par la qu'on avoit fait tout ce qu'ils pouvoient souhaiter de la France sur ces deux Articles, demanderoient d'ailleurs ce qu'ils jugeroient à propos et refuseroient d'entrer dans l'alliance à moins qu'on ne leur accordat tout ce qu'ils desireroient.

« Ainsi pour mettre en repos l'esprit de M. le duc D'Orleans sur cette vision, je vous suplie, Monsieur, de me faire la grace de m'ecrire deux mots dans une lettre que je puisse envoyer à M. le Duc D'Orleans, ou vous aurez la bonté de marquer que vous ne souhaitez point que les Articles que j'ay signé avec vous, et que je signeray avec M. Walpole ou my Lord Cadogan soient publiques avant que nous signions avec les Etats Generaux et que jusqu'à cette signature publique du traité, vous ne demandiez point que la France execute les conditions du traité touchant le chevalier de St George, ni touchant Mardick, a moins que M. le Duc D'Orleans ne juge à propos de le faire de son bon gré et pour sa commodité.

« J'ay eu l'honneur de vous ecrire deux fois depuis mon arrivée à la Haye, et dans la crainte que vous n'ayez pas resçu mes lettres je joins icy des duplicata. Je me flatte que vous voudrez bien faire souvenir le Roy de mon respectueux attachement à sa personne, et certainement il ne sera jamais trompé par ce qui passera par moy. M. le Duc D'Orleans m'ordonne par le Courier que je viens de recevoir de vous faire mille amitiez de sa part. Je suis avec une reconnoissance qui ne finira qu'avec ma vie, etc.

DUBOIS.

« Mes ennemis chagrins du succès de votre negotiation, et d'un portrait que j'ai fait de vous avec des couleurs tres differentes de celles qu'ils avoient employé pour vous peindre, et de ce que M. le Duc D'Orléans l'a lu à plusieurs personnes et leur a reproché de s'être trompés ils ont jetté dans son esprit la difficulté dont il est parlé dans ma lettre, sur laquelle je vous suplie de m'écrire une lettre que je puisse envoyer et qui leur fasse voir que vous êtes bien eloigné d'avoir voulu abuser de ma confiance en vous et que vous n'avez jamais songé à demander que le Chevalier de S[t] George sortit et qu'on detruisit Mardick avant la signature publique des Ministres des trois Puissances Alliées. Vous me ferez un veritable plaisir de me donner ce moyen de démentir la malice de ces envieux. Je compteray toute ma vie sur votre vertu et sur vos bontez, et je vous suplie, Monsieur, d'etre persuadé de mon respect et de ma reconnoissance.

« My lord Cadogan a fait bonne contenance en me parlant, et en parlant aux Deputez de l'Etat touchant l'Alliance; mais il ne m'a jamais dit que ce fut une bonne chose. Il a de frequentes conversations avec le Marquis de Prié : j'ay dit à des gens qui le voyent tous les jours que personne au monde ne parloit plus honorablement de luy que vous. Je crois qu'il ne sera pas inutile que vous fassiez mander à M. Walpole et à luy de la part du Roy de porter les Principaux de l'Etat à finir l'Alliance. »

Réponse de Stanhope savamment pondérée, obligeante au nom du roi à la fois pour Dubois et pour le duc d'Orléans, de manière à ne laisser aucun prétexte au manque de sincérité que les cours de Hanovre et de Londres redoutent tant de la part des Français, et à les empêcher de se retirer du traité.

XXIII

Goerhe, octobre le 25[e] 1716 [1].

Monsieur,

J'ay reçu l'honneur de la Depêche de votre Excellence du 21[e] avec les doubles de vos lettres du 17 et 20 lesquelles ou se

1. En français, *Regencies*, vol. 8.

sont égarées, ou bien venant par la poste ordinaire qui ne fait pas tant de diligence que votre Courier, pourront peutestre m'estre rendues en quelques jours. Si vous avez reçu la lettre que je me suis donné l'honneur d'écrire à votre Excellence hier, elle peut servir de reponse à ce qui concernoit nos affaires dans ces deux lettres, et à vous temoigner combien le Roy avoit pris à cœur de faire de sa part tout ce qui estoit humainement possible pour accelerer la conclusion du Traité. Je me donne l'honneur de vous en envoyer le double, parce qu'il se peut qu'elle ne vous aura point esté rendue, et même qu'elle ne le seroit point du tout, parce que je l'ay envoyée a nos Plenipotentiaires avec ordre de ne vous la donner qu'au cas que veritablement ils trouvent les dispositions en Hollande telles qui ne laissent aucun lieu de douter, que dans huit ou dix jours, ils ne fussent prêts a signer avec vous.

Quant aux Extraits des lettres qui font mention de moi, que vous avez eu la bonté de me communiquer, je vous en suis très obligé, et d'autant plus, que bien qu'il me fut d'autre part, et même dans quelques Imprimez revenu quelque chose d'approchant, cependant vos Extraits estant plus circonstanciez me font mieux demêler le veritable fondement de pareils bruits, qui n'est autre que la démangeaison de quelqu'un qui n'est pas de mes amis, de m'attirer de l'envie et de me commettre avec ceux que j'honore le plus ; au reste, Monsieur, il ne se peut rien de si obligeant que l'interet que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde, et j'ose vous assurer que cela est bien reciproque, et que je profiteray avec plaisir, de toutes les occasions qui pourront marquer combien sincèrement je vous suis devoué.

Quant au contenu de votre lettre du 21[e] il est bien vray que par la Convention à signer le Roy seroit en droit d'exiger, qu'aussitôt aprés la signature d'icelle on executat le Traitté, mais comme l'intention du Roy est de faire agir le plus vivement qu'il pourra de concert avec les Ministres de France pour accelerer la signature des Etats avec les deux autres Puissances, Sa Majesté consent tres volontiers, que cette premiere signature ne soit point rendue publique pendant un terme certain d'un mois par exemple, qui sera plus que suffisant, selon toutes les apparences pour donner le tems qu'il faut aux Hollandois à s'y

preparer, et pendant le dit terme Sa Majesté m'ordonne de vous assurer, qu'elle n'exigera point l'execution du Traitté.

Vous voyez bien qu'il est necessaire de fixer un tems, car sans cela s'il arrivoit (ce qui parroit incroyable) que les Hollandois n'y accordassent point, notre Traitté seroit nul. C'est pourquoi je ne doute point que cette assurance que j'ay ordre de vous donner, ne dissipe entierement la crainte des Inconveniens que vous appréhendiez, et que vous ne signiez le Traitté avec nos Plenipotentiaires aussitôt qu'ils auront reçu leurs pleins pouvoirs, lesquels doivent être arrivez avant que celle ci vous soit rendue.

Quant à la maladie du Pretendant, quand même elle seroit au point qu'on vous marque cela ne pourroit causer, par raport au tems de sa sortie, qu'une difference de quelques semaines, lesquelles pourront peutestre s'ecouler avant que notre Traitté soit rendu public, selon ce que je viens de marquer ci-dessus, et vous pouvez tres certainement conter que le Roy ne voudroit point donner du chagrin à Monseigneur le Regent pour une semaine ou deux, de plus ou de moins, et il m'a ordonné de vous temoigner qu'il conte absolument sur la bonne foi de M. le Regent.

My Lord Cadogan m'a fait un raport de ses conferences avec M. le Marquis de Prié tout à fait conforme à ce qu'il a eu l'honneur de vous en dire.

Le Roy m'ordonne de vous remercier de ce que vous m'avez écrit de lui dire et je puis vous assurer qu'il compte sur vos bons offices pour cultiver de plus en plus la bonne intelligence qui est déjà établie entre votre maître et lui. Je vous prie de faire agreer à S. A. R. Monsr le Regent mes très humbles remercimens de l'honneur qu'il a bien voulu me faire de se souvenir de moi, et de l'assurer que je m'estimeray très heureux de pouvoir contribuer à cimenter la bonne union, qui est déjà si heureusement commencée. Je suis, etc.

J. Stanhope

Methuen explique à Stanhope que l'original de la lettre de M. de Torcy du 23 mars 1713, réclamé par l'abbé Dubois,

n'existe pas au Foreign Office. Cette dépêche de Methuen complète le dossier de l'appendice ci-dessus au chapitre XXII.

XXIV

Methuen à J. Stanhope.

Whitehall, 18 (29) décembre 1716 [1].

. . . .

Milord Cadogan ayant dans sa lettre du 22 c. (n. s.) à milord Townshend, donné l'information que l'abbé du Bois lui avait exprimé le désir que la lettre originale du marquis de Torcy aux plénipotentiaires du roi français [2] à Utrecht concernant les titres de la feue reine [3], les styles et les formes observés dans les traités entre la Grande-Bretagne et la France, fût montrée ici à M. d'Iberville, j'ai fouillé les livres au bureau du Nord [4] et trouvé que l'original de cette lettre n'a jamais été transmis ici, l'évêque de Bristol et milord Strafford en ayant seulement envoyé la copie au ci-devant lord Bolingbroke, et l'ayant informé en même temps dans leur lettre du 1er avril 1713, que M. Mesnager leur avait montré l'original.

Cela étant, je priai hier M. d'Iberville de se rendre à mon cabinet et je lui montrai ladite copie, qui était reliée dans un livre [5] et le paragraphe de la lettre qui s'y rapportait. Il en fut très satisfait; et il m'informa en même temps que, bien qu'il eût reçu une longue lettre de l'abbé par la dernière poste, elle ne mentionnait rien de cette affaire.

Quoi qu'il en soit, afin que l'abbé n'ait aucun prétexte de soulever davantage des scrupules ou des difficultés à ce sujet, j'ai écrit à M. d'Iberville ce matin par ordre de Son Altesse Royale, et je lui ai envoyé la copie de la lettre du marquis de Torcy, ainsi que la traduction de ce paragraphe de la lettre

1. En anglais. *Domestic Various*, n° 23.
2. *The French King's Plenipotentiarys.* Methuen, par cette forme, évite d'écrire *roi de France.*
3. La reine Anne.
4. Les divers pays de l'Europe étaient répartis en deux groupes au *Foreign Office*, le Nord et le Midi, confiés chacun à un secrétaire d'État.
5. C'est sur ce livre même que M. Noël Sainsbury a fait faire les copies mprimées ici, p. 415 et suiv. — Voir aussi p. 409.

de nos plénipotentiaires qui s'y rapportait, desquelles pièces vous avez les copies ci-incluses.

J'ai écrit aussi à milord Cadogan par la poste de cette nuit pour l'instruire de ce que j'ai fait [1]; et je lui ai envoyé des copies de ma lettre à M. d'Iberville et des autres papiers.

. . . .

L'extrait suivant de la lettre de Methuen à Stanhope, relatif au titre de *Rex Franciæ* donné à Louis XV dans l'instrument latin du traité de la Haye, paraît être l'ordre du cabinet de Londres dont parle Lémontey (voir ci-dessus, p. 410).

XXV

Methuen à J. Stanhope.

Whitehall, 11 (22) janvier 1717 [2].

. . . .

« Le traité avec la France et la Hollande et l'article séparé y relatif entre Sa Majesté et les États-Généraux, comme aussi les deux déclarations données par les ambassadeurs français, furent lus à Son Altesse Royale au conseil de cabinet; et il n'y fut fait d'objection sur aucun point, excepté la seule expression de *Rex Franciæ* dans le titre du traité, à propos de quoi je vous ai déjà écrit, de même qu'à milord Cadogan. »

. . . .

1. Voir cette lettre plus haut, p. 415, moins explicite que celle-ci.
2. En anglais. *Domestic Various*, n° 23.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

RAPPORTS DU DUC D'ORLÉANS AVEC GEORGE Ier
DU VIVANT DE LOUIS XIV, 1715

CHAPITRE II

SITUATION DÉLICATE DU RÉGENT

CHAPITRE III

GEORGE Ier, SA SITUATION COMME ÉLECTEUR DE HANOVRE

CHAPITRE IV

ÉTAT POLITIQUE DE L'ANGLETERRE AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

CHAPITRE V

COMMENCEMENTS DE GEORGE Ier

CHAPITRE VI

LA RÉGENCE

CHAPITRE VII

LA HOLLANDE

CHAPITRE VIII

LUTTE DIPLOMATIQUE EN HOLLANDE

CHAPITRE IX

RÉCLAMATIONS DU GOUVERNEMENT ANGLAIS

CHAPITRE X

EMBARRAS DU RÉGENT

CHAPITRE XI

VIVACITÉ DE LA LUTTE EN HOLLANDE

CHAPITRE XII

LA NÉGOCIATION TRANSFÉRÉE EN HOLLANDE

CHAPITRE XIII

DÉPART DE GEORGE Ier POUR LE HANOVRE

CHAPITRE XIV

L'ABBÉ DUBOIS

CHAPITRE XV

LE VOYAGE DE L'ABBÉ DUBOIS A LA HAYE

CHAPITRE XVI

EXIGENCES PERSISTANTES DE GEORGE Ier
CHANGEMENT SUBIT DANS SES DISPOSITIONS

CHAPITRE XVII

L'ABBÉ DUBOIS A HANOVRE

CHAPITRE XVIII

TIRAILLEMENTS DANS LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

CHAPITRE XIX

COMPLICATIONS DIPLOMATIQUES EN HOLLANDE

CHAPITRE XX

TIRAILLEMENTS EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

CHAPITRE XXI

MALADRESSES DU CABINET DE LONDRES

CHAPITRE XXII

LE PROTOCOLE DU TRAITÉ

APPENDICE AU CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

COUP D'ÉTAT MINISTÉRIEL EN ANGLETERRE

CHAPITRE XXIV

TRAITÉ DE LA TRIPLE-ALLIANCE

CHAPITRE XXV

CE QU'IL FAUT PENSER DU TRAITÉ DE LA HAYE

APPENDICE B

ERRATA

Page 415, ligne 9, *au lieu de* Cardignan, *lisez* Cadogan.
— 418, — 16, — Shewsbury, *lisez* Shrewsbury.

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.